714

Bibliothèque Nationale du Québec

FRANCE ET CANADA FRANÇAIS DU XVI[e] AU XX[e] SIÈCLE

(Colloque d'histoire)

ÉDITÉ PAR

CLAUDE GALARNEAU ET ELZÉAR LAVOIE

CAHIERS

L'INSTITUT D'HISTOIRE

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

1684 ·
·1914
BIBLIOTHEQVE
SAINT-SVLPICE
MONTREAL

7.00
G 27 L

FRANCE ET CANADA FRANÇAIS

Déjà parus dans la collection

Cahiers de l'institut d'Histoire

1. *PAPINEAU.* Textes choisis et présentés par Fernand Ouellet.

2. *EDMOND DE NEVERS, ESSAYISTE.* Suivi de textes choisis présentés par Claude Galarneau.

3. *ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ EN NOUVELLE-FRANCE,* par Jean Hamelin

4. *JULIE PAPINEAU, Un cas de mélancolie et d'éducation janséniste,* par Fernand Ouellet. (Hors commerce)

5. *LES LAÏQUES ET LA PRESSE PÉDAGOGIQUE AU CANADA FRANÇAIS AU XIX^e SIÈCLE,* par André Labarrère-Paulé.

6. *LES JOURNAUX DU QUÉBEC DE 1764 À 1964,* par André Beaulieu et Jean Hamelin.

Z 6954 C3 D4 fol

À paraître

8. *JULES-PAUL TARDIVEL, LA FRANCE ET LES ÉTATS-UNIS (1851–1905),* par Pierre Savard.

9. *DÉFRICHEMENTS, PEUPLEMENT ET INSTITUTIONS SEIGNEURIALES EN HAUT-POITOU DU X^e AU XIII^e SIÈCLE,* par Roland Sanfaçon.

CLAUDE GALARNEAU ET ELZÉAR LAVOIE
ÉDITEURS

FRANCE ET CANADA FRANÇAIS DU XVI[e] AU XX[e] SIÈCLE

Colloque de Québec
10–12 octobre 1963

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

7

LES CAHIERS DE L'INSTITUT D'HISTOIRE

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC—1966

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

HD
1790
Q8C554
1966

© 1966 LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
Tous droits réservés. Imprimé au Canada

PROGRAMME

I. PROBLÈMES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Commentateur :

M. Alfred DUBUC, professeur au département de Science économique de l'université de Montréal.

Le jeudi 10 octobre

10 h. 30 — PREMIÈRE SÉANCE :

Développement économique et évolution de l'agriculture

Président :

M. Marcel TRUDEL, directeur de l'institut d'Histoire de l'université Laval.

RAPPORTS

M. Ernest LABROUSSE, professeur à la Sorbonne :

Agressivité et apaisement des prix agricoles français aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles

MM. Jean HAMELIN, professeur à l'institut d'Histoire de l'université Laval, et Fernand OUELLET, professeur à la faculté de Commerce de l'université Laval :

Le mouvement des prix agricoles dans la province de Québec, 1760–1851.

M. Albert FAUCHER, professeur au département d'Économique de l'université Laval :

L'influence des États-Unis dans le développement économique de la province de Québec.

12 h. 15 — Déjeuner libre.

14 h. 30 — DEUXIÈME SÉANCE :

Les techniques agricoles

Président :

M. Jacques HENRIPIN, professeur au département de Science économique de l'université de Montréal.

RAPPORTS

MM. Jean HAMELIN et Fernand OUELLET :

Les rendements agricoles dans les seigneuries et les cantons du Québec, 1700–1850.

M. Robert-Lionel SÉGUIN, archiviste aux Archives judiciaires de Montréal :

L'équipement aratoire prémachiniste aux XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles.

19 heures — Dîner au Cercle universitaire de Québec.

Allocution de M^gr^ Louis-Albert VACHON, P.D., V.G., recteur de l'université Laval.

Le vendredi 11 octobre

10 heures — TROISIÈME SÉANCE :

Le régime seigneurial

Président :

M. Jean-Charles BONENFANT, bibliothécaire de la Législature.

RAPPORTS

M. Roland SANFAÇON, professeur à l'institut d'Histoire de l'université Laval :

Les seigneurs poitevins et l'économie des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles.

M. Fernand OUELLET :

Le régime seigneurial dans le Québec, 1760–1854.

12 h. 15 — Déjeuner libre.

II. HISTOIRE DES MENTALITÉS

Commentateur :

R. P. Benoît LACROIX, O.P., directeur de l'institut d'Études médiévales de l'université de Montréal.

14 h. 30 — QUATRIÈME SÉANCE :

Psychologie collective, folklore et colportage

Président :

M. Napoléon LEBLANC, doyen de la faculté des Sciences sociales, université Laval.

RAPPORTS

M. Alphonse DUPRONT, professeur à la Sorbonne :

Réflexions pour une histoire de la psychologie collective.

M. Robert MANDROU, directeur d'études à l'école pratique des Hautes Études de Paris :

Littérature de colportage et mentalités paysannes (XVII^e^ et XVIII^e^ siècles).

M. Luc LACOURCIÈRE, professeur à la faculté des Lettres et directeur des Archives de folklore de l'université Laval :

La tradition orale, reflet de la mentalité canadienne-française.

19 heures — Dîner au pavillon Pollack, Cité universitaire.

Le samedi 12 octobre

9 h. 30 — CINQUIÈME SÉANCE :

Idéologies, littérature et historiographie

Président :

M. Michel BRUNET, directeur de l'institut d'Histoire de l'université de Montréal.

RAPPORTS

M. Jean-Charles FALARDEAU, professeur au département de Sociologie et d'Anthropologie de l'université Laval :

Thèmes sociaux et idéologies dans quelques romans canadiens-français du XIX^e^ siècle.

M. Fernand DUMONT, directeur du département de Sociologie et d'Anthropologie de l'université Laval :

Idéologie et conscience historique dans la société canadienne-française du XIX^e^ siècle.

11 h. 15 — Séance de clôture sous la présidence de M. Claude Galarneau.

PARTICIPANTS *

BÉLANGER, Mgr Léon, collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. / BERNIER, M. Jean, institut d'Histoire, université Laval. / BONENFANT, M. Jean-Charles, bibliothèque de la Législature. / BRUNET, M. Michel, département d'Histoire, université de Montréal. / CORRIVAULT, M. Claude, faculté de Commerce, université Laval. / DION, M. Léon, faculté des Sciences sociales, université Laval. / DROLET, M. Antonio, archives du séminaire de Québec. / DUBUC, M. Alfred, faculté des Sciences sociales, université de Montréal. / DULONG, M. Gaston, institut d'Histoire, université Laval. / DUMONT, M. Fernand, faculté des Sciences sociales, université Laval. / DUPRONT, M. Alphonse, faculté des Lettres, université de Paris. / FALARDEAU, M. Jean-Charles, faculté des Sciences sociales, université Laval. / FAUCHER, M. Albert, faculté des Sciences sociales, université Laval. / FERLAND, Mme Madeleine, faculté des Lettres, université Laval. / FOHLEN, M. Claude, faculté des Lettres, université de Besançon. / FORMERY, M. Bernard DE, attaché culturel, consulat général de France, Québec. / FORTIN, M. Gérald, faculté des Sciences sociales, université Laval. / GALARNEAU, M. Claude, institut d'Histoire, université Laval. / GRENIER, M. Fernand, institut de Géographie, université Laval. / HAMELIN, M. Jean, institut d'Histoire, université Laval. / HAMELIN, Ls-Edmond, centre d'Études nordiques, université Laval. / HENRIPIN, M. Jacques, faculté des Sciences sociales, université de Montréal. / LABARRÈRE, M. André, faculté de Commerce, université Laval. / LABROUSSE, M. Ernest, faculté des Lettres, université de Paris. / LACOURCIÈRE, M. Luc, faculté des Lettres, université Laval. / LACROIX, R. P. Benoît, O.P., institut d'Études médiévales, université de Montréal. / LAMONTAGNE, Mlle Estelle, relations extérieures, Presses de l'université Laval. / LAPIERRE, M. Laurier, université McGill, Montréal. / LAVOIE, M. Elzéar, institut d'Histoire, université Laval. / LEBLANC, M. Napoléon, faculté des Sciences sociales, université Laval. / LEMELIN, M. Charles, faculté des Sciences sociales, université Laval. / LEMIEUX, M. Vincent, faculté des Sciences sociales, université Laval. / MANDROU, M. Robert, école pratique des Hautes Études, Paris. / MARTIN, M. Yves, faculté des Sciences sociales, université Laval. / MERCIER, M. Paul, école pratique des Hautes Études, Paris. / MONTMIGNY, R. P. Jean-D., O.P., faculté des Sciences sociales, université Laval. / OUELLET, M. Fernand, faculté de Commerce, université Laval. / POULIOT, R. P. Léon, S.J., collège Sainte-Marie, rue Bleury, Montréal. / PROULX, M. l'abbé Geo.-Étienne, collège de Lévis, Lévis. / ROUSSEAU, M. Jacques, centre d'Études nordiques, université Laval. / SANFAÇON, M. Roland, institut d'Histoire, université Laval. / SAVARD, M. Pierre, institut d'Histoire, université Laval. / SÉGUIN, M. Robert-Lionel, Rigaud, Québec. / SUTTO, M. Claude, institut d'Études médiévales, université de Montréal. / SYLVAIN, R. F. Robert, institut d'Histoire, université Laval. / TREMBLAY, M. M.-Adélard, faculté des Sciences sociales, université Laval. / TREMBLAY, M. Maurice, faculté des Sciences sociales, université Laval. / TRUDEL, M. Marcel, institut d'Histoire, université Laval. / VALIN, M. Roch, faculté des Lettres, université Laval. / WEILBPENNER, M. Bernard, archives du Québec.

* Les fonctions indiquées à la suite des noms des participants sont celles qu'ils occupent en 1963.

ALLOCUTION D'OUVERTURE

CHERS COLLÈGUES,

Si ce colloque international d'histoire a lieu cette année, 1963, ce n'est pas dû à un simple hasard de calendrier: nous avons voulu rappeler par d'importantes assises une étape capitale dans nos relations avec la France, celle de 1763.

Il y a de cela deux cents ans, la France renonçait à tout ce qu'elle avait d'empire en Amérique du Nord, à l'exception des îlots Saint-Pierre et Miquelon; pour sa part, ce qu'on appelait alors Canada, limité au maigre peuplement des deux rives du Saint-Laurent (autant dire « quelques arpents de neige »), devenait désormais partie du monde anglo-saxon. En 1763, nos relations intellectuelles avec la France ne s'arrêtent pas; bien au contraire, elles s'accélèrent, parce que les Canadiens n'avaient jamais eu un aussi pressant besoin de la France; et lorsque, un siècle plus tard, une mission française d'amitié, celle de la Capricieuse, *vient renouer un lien officiel, il y a longtemps que la France et le Canada entretiennent des relations intellectuelles. Un siècle après la mission Belvèze, en ce bicentenaire du traité de Paris, le Canada français est envahi coup sur coup par la France: celle-ci nous envoie son ministre des Affaires culturelles, une exposition où va se déployer la puissance du génie français et un groupe (certainement plus austère que celui de* la Capricieuse*) composé de ce que le monde des historiens français compte de meilleure qualité et de plus dynamique. C'est cette année et non en 1855 qu'il aurait fallu lancer ce livre de Barthe,* le Canada reconquis par la France.

Ce colloque de 1963 n'est pas seulement en cette circonstance un rappel historique: c'est une étape; les historiens s'amusent volontiers à fixer des étapes aux hommes du passé: il convient pour une fois que nous prenions conscience qu'à notre tour nous sommes une étape, et cette prise de conscience sera le colloque.

Ici comme ailleurs, l'histoire a été et est encore pratiquée comme de l'artisanat; les artisans n'avaient tout au plus qu'un congrès annuel pour rencontrer leurs collègues et pour découvrir qu'ils n'étaient pas absolument seuls à faire de l'histoire; mais ils n'allaient jamais au-delà de cette découverte du collègue, découverte qu'ils jugeaient plutôt encombrante qu'utile. En avril 1962, la faculté des Sciences sociales mit sur pied une sorte de vaste seminar pour tenter de savoir où en était la recherche sur le Canada français et « indiquer les tâches prochaines qui s'offrent aux chercheurs » dans les diverses sciences de l'homme: joints aux autres ouvriers des sciences de l'homme, c'était la première fois que les historiens du Canada français acceptaient de discuter d'un programme de travail en commun. Aujourd'hui, pour la première fois au Canada français, s'ouvre un colloque d'histoire, selon sa méthode la plus rigoureuse: nous voulons, comme l'indique le prospectus, « orienter nos recherches selon des perspectives de convergence et de collaboration »; ce sera, nous l'espérons, l'effort décisif dans le dépassement de la période artisanale en histoire.

Ce colloque revêt un caractère particulièrement impressionnant, puisqu'il est international, à la fois par son enseigne: le Canada français et l'Europe occidentale, du seizième au vingtième siècle, *et par ses participants qui sont de France et du Canada français. Mes collègues canadiens ne m'en voudront pas de m'en tenir ici à la seule énumération des collègues venus spécialement de France pour cette occasion: MM. Alphonse Dupront et Ernest Labrousse, de la Sorbonne; M. Claude Fohlen, de la faculté des Lettres de Besançon; M. Robert Mandrou, de l'école pratique des Hautes Études et professeur invité à notre institut d'Histoire. Nous regrettons que d'autres historiens qui étaient au programme aient dû se récuser à la dernière minute: M. Fernand Braudel, du Collège de France; M. Georges Duby, de la faculté des Lettres d'Aix-en-Provence; M. Henri Marrou, directeur de l'Institut scientifique franco-canadien et professeur à la Sorbonne; M. Marcel Reinhard, de la Sorbonne. De même, nous n'avons pu compter sur la présence de M. André Latreille qui a inauguré chez nous l'enseignement de l'histoire moderne: il est retenu ailleurs par un autre colloque. Et j'ajoute que monsieur le doyen des Lettres regrette de ne pouvoir être ici ce matin: il a bien voulu nous déléguer monsieur le directeur des études.*

Il me reste à remercier en votre nom et au nom de l'institut celui qui a conçu et mis en marche ce colloque international, M. Claude Galarneau, secrétaire de l'institut et professeur d'histoire moderne. Avec une ténacité et une patience exemplaires, il est venu à bout des premières réticences (car ce projet parais-

sait d'abord impossible à réaliser); il a réussi à lever tous les obstacles, à obtenir les adhésions, à recruter des collaborateurs autour de lui et jusqu'en France; il est parvenu à leur arracher un texte. Il a fait encore quelque chose de plus: après avoir mis au point tout le programme intellectuel, il a mis au point (car en ceci, malgré Fénelon, l'historien est bien de son temps et de son pays) le programme d'une bonne table. Si le déroulement de ce colloque est un succès (et je n'en doute pas), ce sera dû, avec votre aide bien sûr, à notre collègue Galarneau, et je veux ici lui en exprimer ma vive reconnaissance.

Et je lui laisse tout de suite le soin de vous expliquer comment nous allons procéder dans notre travail.

Marcel TRUDEL,
directeur de l'institut d'Histoire
de l'université Laval.

AVANT-PROPOS

L'idée d'un colloque franco-canadien nous est venue lors d'un séjour de recherches en France en 1960-1961. Les réunions mensuelles de la Société d'histoire moderne nous ont fourni l'occasion de pressentir nos collègues français sur l'opportunité d'une telle rencontre. Les réponses enthousiastes de la part de ceux que nous avons consultés nous engagèrent à nous mettre à l'œuvre dès l'été de 1961. Le double objet du colloque était de révéler à nos collègues français l'existence d'une jeune école d'historiens canadiens-français, tous formés au contact de l'historiographie française contemporaine. Notre intention était encore de faire de ce colloque une rencontre interdisciplinaire, où des sociologues, des ethnographes, des économistes, des démographes et des historiens pourraient discuter ensemble de problèmes historiques. C'est dans cette optique que nos collègues canadiens ont accepté de préparer le colloque.

Il restait à choisir un thème général et à définir les questions que les rapporteurs auraient à traiter. Si les sujets sont nombreux qu'on pouvait retenir pour le colloque, force était de tenir compte des effectifs encore limités des chercheurs canadiens et des collègues français que nos moyens nous permettaient d'inviter. C'est ainsi qu'à partir du thème très général : *Histoire de l'Europe et histoire du Canada du XVI^e^ siècle à nos jours*, deux questions ont été retenues sur l'histoire économique et sociale et sur l'histoire de la psychologie collective, où Français et Canadiens pourraient sur des problèmes communs confronter leurs méthodes. Sous le titre général de *Problèmes d'histoire économique comparée en France et au Canada*, trois séances ont été consacrées respectivement au développement économique et à l'évolution de l'agriculture, aux techniques agricoles et au régime seigneurial. Les rapports de MM. Ernest Labrousse, Jean Hamelin et Fernand Ouellet, Albert Faucher, Roland Sanfaçon et Robert-Lionel Séguin ont fait l'objet des débats de ces séances.

Les *Problèmes de mentalités* ont occupé la seconde partie du colloque, dont la première séance a porté sur la psychologie collective, la tradition orale et le colportage et, la seconde, sur les idéologies, la littérature et l'historiographie. Messieurs Alphonse Dupront, Luc Lacourcière, Robert Mandrou, Jean-Charles Falardeau et Fernand Dumont ont soumis les travaux.

Il avait été entendu que les rapports seraient remis au plus tard le 1er mars 1963, afin de nous permettre de les polycopier et de les faire parvenir aux participants quelques semaines avant le colloque, qui ne serait en aucun cas un congrès consacré à la lecture des textes, mais bien une rencontre de discussion et d'échanges de vues. Un seul rapport nous est parvenu trop tard. C'est alors que se posait le problème de la discussion et de sa mise en route. Il fut convenu qu'on demanderait à des collègues canadiens de présenter au début de chaque séance un commentaire de dix minutes, qui servirait de mise en place des rapports et permettrait à la discussion de s'engager plus facilement, formule qui s'est révélée fort heureuse, les commentateurs s'étant parfaitement acquittés de leur tâche. De ce colloque, on voulait enfin qu'il reste plus que des souvenirs; c'est pourquoi on a enregistré les débats sur bande sonore, ce qui nous a permis de retenir et de publier l'essentiel. Le volume des actes du colloque du 10 au 12 octobre 1963 comprend donc, en plus des rapports, les commentaires et les débats. Ce ne fut pas une mince besogne que de relever les échanges de vues, on l'imaginera facilement. Nous avons tenté de rendre justice à tous, en regroupant parfois les interventions, qui souvent furent faites en ordre dispersé. Nous avons ensuite fait parvenir aux collègues les textes ainsi relevés pour qu'ils les revoient, leur recommandant de changer le moins possible la substance de leurs interventions.

Le déroulement du colloque et les témoignages qui nous sont parvenus par la suite nous ont convaincu de son utilité. Nos remerciements vont d'abord à Mgr Louis-Albert Vachon, recteur de l'université Laval, qui nous a permis de tenir le colloque et nous en a fourni les moyens financiers, ainsi qu'à Mgr Alphonse-Marie Parent, vice-recteur; à M. Henri-Irénée Marrou, qui nous a encouragé dès le début et nous a aidé financièrement par l'Institut scientifique franco-canadien, dont il est le directeur; à M. Charles-A. Lussier, alors représentant du Québec à Paris; à M. Luc Lacourcière, qui nous a constamment aidé de ses conseils judicieux et fait profiter de son expérience; à M. Roch Valin, qui, représentant monsieur le doyen Lamontagne, a assisté à toutes nos séances et clos le colloque; à M. Yves Martin, pour ses conseils d'ordre technique. Nous remercions le ministère des Affaires étrangères de la France, qui, par son attaché culturel d'alors, M. François Weymuller, a défrayé de son

voyage un professeur français ; le ministère des Affaires culturelles du Québec, qui nous a accordé, par la bienveillante attention de son sous-ministre, M. Guy Frégault, une subvention importante. Nous n'oublions certes pas la faculté de Droit qui a prêté une salle pour la tenue du colloque ; le laboratoire de langues de la faculté des Lettres, qui a mis généreusement à notre disposition le personnel et les machines à enregistrer, et les sténodactylos qui ont retranscrit les débats.

Notre gratitude s'adresse, il va de soi, à tous les participants : aux professeurs français Ernest Labrousse, Alphonse Dupront, Robert Mandrou, Claude Fohlen et Paul Mercier, qui ont bien voulu quitter leurs obligations pour venir à Québec, alors que MM. Fernand Braudel, André Latreille, Marcel Reinhard et Georges Duby ont été empêchés de le faire ; à nos collègues de Montréal et de Québec, qui ont présenté des rapports ou des commentaires, présidé les séances et assumé par leur présence le succès du colloque. C'est enfin avec la collaboration patiente de M. Elzéar Lavoie que nous avons pu préparer la publication des actes du colloque et nous le remercions chaleureusement.

Claude Galarneau,
secrétaire de l'institut d'Histoire de l'université Laval.

première section

PROBLÈMES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

1

JEUDI 10 OCTOBRE

Séance de la matinée
présidée par M. Marcel Trudel

PRIX ET INVESTISSEMENTS

1. — *RAPPORT de M. ERNEST LABROUSSE :*

Agressivité et apaisement des prix agricoles français aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles

Du cardinal de Fleury au président Poincaré, de 1726 à 1914 — ou même, juridiquement, jusqu'en 1928 — la monnaie française reste stable. Après le rapide et brutal épisode de l'assignat, le franc de germinal s'adapte presque exactement à la ci-devant livre tournois. En gros, réserve faite des ajustements que le bimétallisme impose par nature, l'unité monétaire légale a passé, des lendemains du système de Law à la veille de la première guerre mondiale, c'est-à-dire durant une extraordinaire pause de deux siècles, du rang alors décrié des variables économiques au rang honorable des constantes. Et d'un bout à l'autre de ces temps, réserve faite du *maximum* révolutionnaire et de

sa médiocre répétition de 1812, la libre concurrence a continué de régir le marché des produits. La lecture des prix s'en trouve évidemment facilitée.

Notre étude se situe dans ce cadre interséculaire où nous verrons se renverser ou se modifier profondément l'action de l'agriculture sur l'économie et sur la vie nationale. Elle sera tout entière consacrée au prix, pour établir un certain lien avec les grands problèmes posés par la communication de M. Jean Hamelin.

I. — SOURCES ET ÉLABORATIONS

Seuls nous intéressent, en vue de la présente communication, les prix des produits agricoles métropolitains sur le marché intérieur. Notre optique est celle de l'économie agricole intérieure.

Les sources du XVIII[e] siècle sont connues. Je renvoie à mon *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII[e] siècle* (1933) ainsi qu'à *la Crise de l'économie française à la fin de l'ancien régime et au début de la Révolution* (1944). On trouvera dans ces mêmes ouvrages des indices de produit élaborés. Leur ensemble esquisse le mouvement des prix agricoles intérieurs. On pourrait sans doute chercher à préciser l'esquisse, à combler certaines lacunes, à fortifier de nombreuses séries, à en créer d'autres, notamment pour le bétail sur pied, ainsi que pour les produits de l'élevage et de la basse-cour. Compte tenu des pondérations — et même sans en tenir compte — on peut penser que l'allure générale de la courbe ne serait pas sensiblement modifiée. Elle le serait d'ailleurs davantage à certains points de vue qu'à d'autres: les corrections atteindraient davantage le mouvement interannuel ou cyclique que le mouvement intercyclique ou de « longue durée ». Et, bien plus, naturellement, leur amplitude que leur orientation.

Si l'indice général des prix agricoles au XVIII[e] siècle, tel qu'il nous apparaît provisoirement et sommairement aujourd'hui, peut ainsi répondre, en gros, à certaines exigences de cette communication, il ne répond pas cependant à toutes. Il a moins besoin d'être complété dans le cadre national que décomposé et analysé dans le cadre régional. Alors apparaîtront, non plus, d'une année à l'autre, de simples variantes, mais, d'une région à l'autre, des distinctions parfois fondamentales: avant tout, de sensibles différences d'amplitude, dans la longue et la courte période.

L'état présent de notre information sur le mouvement des prix au XVIII[e] siècle ne nous permet encore d'entreprendre que très partiellement cette étude de prix régionaux comparés, et en la limitant à certains « gros fruits »: en premier lieu au froment,

alors article pilote essentiel et très représentatif de l'indice général dans la longue période.

Les sources du XIX^e^ siècle sont incomparablement plus vastes. Comme au XVIII^e^, la statistique des prix agricoles repose sur la mercuriale, ou sur des documents du type mercuriale, c'est-à-dire sur des relevés de prix de marché, effectués périodiquement et à de courts intervalles sous la responsabilité du maire de la commune et des pouvoirs publics. Ils ont parfois valeur de preuve. Le document, certifié par le maire, est transmis chaque quinzaine au sous-préfet, qui vise et transmet au préfet, qui vise et transmet au ministère. De même que le document de base, la filière s'apparente donc à celle de l'ancien régime. Le visa du sous-préfet sur le document municipal, ou l'état récapitulatif d'arrondissement constitué par la sous-préfecture, remplacent le vieil état de subdélégation. L'état récapitulatif de département, avec son prix moyen départemental de quinzaine, a pris la place de l'état récapitulatif mensuel de généralité. L'état national de quinzaine, avec son prix moyen national, tient lieu du Tableau général du royaume constitué jadis chaque mois. Ces relevés de prix portent toutefois sur un nombre d'articles beaucoup plus restreint que le vieil état royal. Mais tous les grands produits, ou qualités de produits, y figurent. La fréquence est plus haute. Et le réseau d'information locale considérablement plus serré.

Ces « mercuriales » de base constituent encore dans nos archives départementales des fonds considérables. Et alors que les états de généralité du XVIII^e^ siècle, ou les tableaux généraux du royaume, sont presque introuvables aux archives nationales, les états préfectoraux ou les récapitulatifs nationaux du XIX^e^ siècle y constituent d'immenses collections de registres. Ce fonds incomparable ouvre à l'histoire des prix intérieurs agricoles des perspectives d'exploitation relativement commodes ; et aussi, ce qui n'est pas moins précieux, d'égales perspectives à toute la gamme des contrôles statistiques sans lesquels il n'est pas de sûre exploitation du document.

Des publications administratives du XIX^e^ siècle, peu utilisées jusqu'à ce jour — et dont la critique est d'ailleurs à faire — ont déjà reproduit d'importantes séries pour une longue partie de la période.

Les très larges sources dont nous disposons pour le XIX^e^ siècle permettent donc de faire bien davantage que pour le XVIII^e^. Mais les collections des archives nationales n'ont fait encore l'objet que d'élaborations très partielles. On peut sans doute construire dès maintenant, à partir des indices de produit ou d'article, publiés par l'ancienne « Statistique générale de la

France », des indices généraux de prix agricoles depuis 1820. On n'obtiendra toutefois ainsi qu'une approximation sans bases solides. La « Statistique générale de la France » emprunte trop souvent ses chiffres agricoles à des marchés locaux ou à l'importation : or ce qui compte pour la masse des producteurs et des consommateurs français, c'est le prix intérieur moyen, établi sur tout un réseau de marchés ; et là encore, comme au XVIII^e siècle, le mouvement variera souvent de région à région. Dans les séries de l'indice de la « Statistique générale de la France », des produits essentiels font défaut, systématiquement ou pour de longues périodes : pomme de terre, vin. Enfin les chiffres ne sont pas pondérés : si bien que le poivre pèse parfois le triple du froment. Mais comme il arrive si souvent dans des constructions analogues, la valeur de fait des indices généraux agricoles ainsi obtenus pourra être très supérieure à leur valeur de droit. Les compensations statistiques font des merveilles, dès lors que la commune inspiration de la conjoncture anime les courbes particulières.

Finalement, certaines séries de la « Statistique générale de la France », complétées par les travaux de notre collègue Chabert, professeur à la faculté de Droit et des Sciences économiques de Strasbourg, ainsi qu'une information fondamentale tirée de la statistique des prix agricoles intérieurs, permettent un ensemble assuré de conclusions.

II. — BLOCAGE OU FREINAGE DES HAUSSES LONGUES (1733–1914)

On sait la signification économique des hausses longues de prix. Pour l'économie agricole comme pour l'économie industrielle, la hausse longue est un symptôme d'expansion. Symptôme plus net encore quand cette hausse se poursuit dans le neutralisme monétaire, sans dévaluations, sans majoration inflationniste. C'est bien le cas ici.

En plusieurs bonds, dans une chaîne de longs mouvements qui se relaient, les prix agricoles français, établis d'après les techniques de la longue durée, vont atteindre leur sommet absolu. Des derniers remous du système de Law au grand tournant de « 1873 » domine une tendance interséculaire à la hausse. Elle s'achève en 1873. De ce maximum d'altitude, on laisse au-dessous non seulement toute la chaîne des XVIII^e et XIX^e siècles, mais les plus lointains panoramas du XVI^e, toutes les « longues durées » antérieures que nous restitue la technique statistique d'aujourd'hui.

1. — L'offensive des prix : longue élasticité à la hausse jusqu'en 1817. Avec la paix monétaire retrouvée, après les remous

laissés par le passage du Système dans la vie économique française, les prix agricoles amorcent une montée de longue durée, qui, en gros, ira s'accélérant jusqu'en 1817. Le démarrage est lent, jusque vers 1760. C'est ensuite la grande époque physiocratique et l'explosion de prospérité des lendemains de la guerre de Sept Ans. A travers des temps de rémission et d'exaltation, à travers cette guerre mondiale de vingt ans de la période révolutionnaire et napoléonienne, où continuent de jouer plus ou moins les puissantes forces d'expansion du XVIII[e] siècle, le grand mouvement touche à son maximum, entre 1810 et 1820. Brutes ou élaborées, les moyennes mobiles désignent bien là un sommet. L'élan du prix et le progrès de la population ont entraîné celui de la production. Le vendeur aura finalement gagné sur les deux tableaux : sur le tableau de la valeur unitaire et sur le tableau des quantités. Mais plus encore sur le premier que sur le second.

Pour le monde agricole de cette époque, le drapeau tricolore aura sans doute apporté des difficultés religieuses, la conscription et la guerre. Mais aussi la fin de la dîme et des droits seigneuriaux, l'extension de la propriété — et le long bienfait des « bons prix », longuement saisi par la conscience collective des cadres paysans, à travers tout un ensemble d'années caractéristiques.

2. — Défensive des prix : reculs et avances, faible avantage final (1817–1873). Voici toutefois la rupture des temps faciles. L'essentiel de la hausse est alors acquis. Le reste de la période, jusqu'en 1873, ne fera que la consolider plus ou moins, après des reculs et des remontées ; et la renforcer, finalement, vers 1873.

Le tournant de 1817 marque donc pour l'agriculture française le début de temps incertains, parfois dramatiques, rapidement contradictoires, qui vont persister jusqu'à la veille du Second Empire. Période ainsi composite, ce large tiers de siècle qui unit 1817 à 1851. Aux deux extrémités, deux effondrements l'encadrent, qui rétrogradent brutalement le marché aux niveaux d'avant la Révolution française.

Le maximum absolu de 1817 reste donc sans lendemain. La chute se fait bien plus brutale que la hausse. Elle éclate comme déchaînée par une accumulation de forces longtemps contraintes, où la longue durée et le cyclique superposent leurs effets. L'événement foudroie le marché en juin : c'est un peu, deux ans après 1815, le Waterloo des prix. L'effondrement prend alors sa pente. Entre juin 1817 et le prix moyen de 1819, l'hectolitre de froment tombe de 45 frs 46 à 18 frs 42. Il se maintient plus ou moins à ce niveau puis fléchit entre 15 et 16 frs dans les années qui suivent. On sait l'émotion qui saisit alors fermiers et propriétaires. Les ultras dénoncent l'invasion des blés russes ; les libéraux, des blés « cosaques ». La législation se renverse. La contre-révolution

douanière triomphe, qui introduit pour la première fois en France l'échelle mobile à l'importation. Les mesures sont renforcées en 1821. Ce qui n'empêche pas d'ailleurs la baisse de persister. Non plus que la législation, qui durera quarante ans.

Mais le centre de la période, notamment de 1835 à 1847, est un temps de résistance et de remontée. A la différence de certains prix du marché industriel, et des prix coloniaux ou agricoles du marché international, les prix agricoles français opposent alors une solide résistance. Vient ensuite, de 1847 à 1851, un deuxième effondrement qui clôture la période.

Et voici maintenant, toujours dans le cadre de l'interdécennal, une nouvelle et ferme remontée. Le temps des bons prix du Second Empire et des débuts de la Troisième République est bien connu. Moyennes mobiles ou simples moyennes décennales se situeront alors légèrement au-dessus de celles du premier quart du siècle.

On s'arrêtera un instant sur les sommets des environs de 1873. Pour le coup d'œil. Ici culmine, en effet, au-dessus de la contraction de 1817–1851, cette longue hausse interséculaire réveillée au XVIII[e] siècle, vers 1733. Et même, en emboîtant toute la statistique sérielle disponible, d'autres chaînes de hausses longues et de baisses longues apparaissent dans le lointain, jusqu'aux lignes douteuses de la fin du moyen âge. La tendance majeure de l'ensemble est à la hausse de longue durée. Et nos sommets panoramiques la dominent.

La hausse s'est donc au total renforcée? Mais aussi essoufflée. L'écart est relativement faible, de notre belvédère, avec les fortes positions du début du siècle.

Et même, dans certaines régions, il y a eu baisse. A la différence du blé nordiste, dont le mouvement vigoureux a finalement dominé dans la longue période les prix nationaux, le blé « sudiste » reste à la fin du Second Empire, après une longue chute et un redressement limité, nettement au-dessous des moyennes mobiles des débuts du XIX[e] siècle. La contagion a gagné, à l'est, dans une vaste zone de départements.

3. — Chute finale: 1873–1913. Les années voisines de 1873 marquent un tournant décisif. A la différence de la contraction ambiguë de 1817–1851 — si violents que soient les effondrements qui l'encadrent — le grand recul, qui marque presque toute la fin du XIX[e] siècle, se poursuit plus régulièrement, plus progressivement. Mais il opère d'un bout à l'autre de la période sans forts paliers de résistance. Les moyennes du froment redescendent à celles de la fin de l'ancien régime; et l'indice général des prix agricoles à peu près à un demi-siècle en arrière, avant la revalorisation du Second Empire. De grands articles, comme la

viande et le bois, ont beaucoup mieux résisté que le froment. Il en est de même du vin, dont le phylloxéra a différé la baisse : mais elle fera son creux le plus marqué dans la première décennie de notre siècle.

Les prix agricoles opèrent cependant alors, depuis la décennie qui précède, un vigoureux redressement. Mais ils n'auront pas retrouvé avant la première guerre mondiale les hauts niveaux de 1873. Sans doute, la coupure de 1914 vient ici tout fausser. Elle n'a probablement pas laissé à la hausse longue, née vers 1896, le temps de se déployer tout entière. Elle marque d'autre part la séparation entre deux époques économiques difficilement comparables. Il ne saurait être question d'aborder ici ces problèmes. Ne regardons pas au-delà, mais en deçà, vers les 188 ans parcourus, et interrogeons les deux siècles sur certains aspects généraux de ce problème des prix, auquel l'économie agricole demeure constamment si sensible.

La première moitié (1733–1817) est faite d'une avance fondamentale, plus ou moins continue, et à forte amplitude. La seconde, de contradictions interdécennales qui tendent finalement à s'annuler plus ou moins. L'élan du XVIII^e^ siècle contraste avec les fréquents et brutaux coups d'arrêt du XIX^e^. Les prix perdent ainsi leur longue aptitude à monter, leur élasticité longue à la hausse. Et l'élan du XVIII^e^ siècle était déjà moins vigoureux que celui du XVI^e^. Tous ces problèmes seraient ainsi à reprendre dans un cadre chronologique et géographique beaucoup plus large. Nous nous y employons ailleurs. Il n'en saurait être question avec cette simple communication présentée, à côté de beaucoup d'autres, dans le cadre de notre conversation générale franco-canadienne.

Et bien moins encore il ne saurait être question d'étudier ici les conséquences sociales et les causes économiques d'un tel mouvement.

Mais on aperçoit bien les premières. C'est, pour le monde paysan des producteurs-vendeurs, considéré dans son ensemble, la fin ou la réduction du « don gratuit » de la hausse longue. A la différence du XVIII^e^ siècle, où le revenu agricole monte davantage sous l'action des prix que des quantités produites, le revenu du XIX^e^ siècle monte davantage par l'augmentation des quantités et les combinaisons de l'entreprise que par la montée séculaire des prix. L'avantage n'est plus « gratuit ». Il faut peiner, il faut payer.

Plus encore que le prix, la rente foncière s'essouffle. « 1873 » lui a porté le coup fatal. La débâcle du marché l'entraîne — en concurrence avec bien d'autres forces. Le vieux revenu historique des aristocraties, aux montées puissantes et sûres, le bénéficiaire traditionnel et privilégié de l'avance agricole, désigné

encore comme tel par les Physiocrates, cède le pas aux revenus actifs dans le dernier tiers du XIX^e siècle : au salaire et au profit fermier.

Abordera-t-on, d'un mot, les problèmes d'interprétation ? Nul doute, tout d'abord, qu'une partie de l'explication de l'alternance interdécennale des mouvements du XIX^e siècle vaille à la fois pour le secteur agricole et pour le secteur industriel, où ces mouvements concordent.

Mais le problème n'est pas là. Il s'agit d'expliquer le spécifique agricole. Comment rendre compte par exemple des blocages ou freinages de la hausse ? D'une certaine redistribution des revenus de la terre ? On revient alors à l'« industriel ». C'est toute la révolution industrielle qui est alors en cause, au-delà de la révolution agricole. On sait l'action qui en résulte, et sur la production nationale, et sur l'offre mondiale qui ajoute directement ou indirectement à la première. Thèmes connus. Encore plus connu celui de la révolution internationale des moyens de transport, qui mobilise l'offre mondiale et détruit l'influence haussière des vieilles terres marginales françaises, au bénéfice des espaces neufs du nouveau monde. Les vieux mécanismes ricardiens sont en échec. Moins connue, par contre, l'influence naissante d'une certaine saturation des besoins en produits de première nécessité. Et aussi la baisse du coût de production agricole sous l'influence d'un progrès « industriel » largement entendu. Moins connue, l'influence du taux du profit industriel, qui attire le capital fermier à la ville et réduit l'enchère passionnée des vieilles générations paysannes devant la terre à louer. Ajoutons l'attraction économique et psychologique de la ville elle-même : attraction accrue qui s'exerce tant sur le salaire (le salaire agricole monte peut-être plus vite que le salaire urbain) que sur le salarié des champs — et sur toutes les classes rurales.

Au début du XIX^e siècle, « l'industrie manufacturière » et « l'industrie agricole » coexistent encore plus ou moins à la vieille manière. Au début du XX^e siècle, l'industrialisation a bouleversé depuis longtemps structures et conjoncture longue — si lentes à varier — du vieux secteur « fermé » d'autrefois. La coexistence a évolué en pénétration et, dans une certaine mesure, en subordination.

III. — APAISEMENT DES HAUSSES COURTES

L'aptitude des prix agricoles à la hausse fléchit donc dans l'interséculaire. Elle fléchit aussi dans la courte période. Aux énormes poussées cycliques ou saisonnières d'autrefois se substituent finalement des mouvements apaisés, parfois d'origine

différente, et qui changent du tout au tout le caractère de la conjoncture courte.

1. — Signification économique et sociale des hausses courtes. On rappellera tout d'abord la signification généralement opposée de la hausse longue et de la hausse courte — du type cyclique ou saisonnier — dans l'histoire des prix agricoles. La première hausse, longue et progessive, est un symptôme d'expansion : prix et production, souvent aussi population, tendent alors à monter ensemble. La seconde, à la différence de ce qu'on observe dans l'économie industrielle, est un symptôme de contraction. Loin de correspondre à un élargissement périodique de l'investissement et des débouchés, à un temps d'affaires plus faciles, la poussée courte du prix agricole — branche du cycle étalée dans l'interannuel — a pour contrepartie la baisse antécédente de la production : mauvaise récolte ou série de mauvaises récoltes plus ou moins compliquées de mauvaises apparences, épuisement des stocks, déficit de produits substituables, etc. Et la chute générale des quantités s'accompagne souvent encore, dans un premier temps du XVIII[e] siècle, d'un recul plus ou moins grave de la population. Les Physiocrates distinguaient déjà les hausses longues et progressives des hausses courtes et convulsives. Avec les premières, « cherté foisonne ». Les autres sont des temps de pénurie, des temps difficiles.

Inégalement difficiles, sans doute, et tout historien s'y attend bien. La mauvaise récolte peut n'attaquer que telle ou telle céréale, ne déclencher qu'une crise partielle de subsistances. Ou bien la crise de subsistances sera générale, atteignant tout le groupe des produits de première nécessité, y compris la pomme de terre de la première moitié du XIX[e] siècle. La crise peut prendre un caractère plus large encore : ruiner la vigne par exemple, en attaquant, lors des années de grandes gelées fatales à toute la terre, en même temps le produit et le ceps, détruisant à la fois le revenu et le capital. Et de même la crise fourragère, par la sous-alimentation qu'elle impose au cheptel, conduit à la crise des produits de l'élevage et à l'épizootie. La crise agricole de sous-production sera ainsi — mais rarement — générale. Certaines récoltes de produits importants seront indemnes.

Faute de pouvoir étudier les crises de cette nature — au XVIII[e] siècle et même dans une bonne partie du XIX[e] — autrement que par de sommaires statistiques des quantités, on accordera une attention particulière à la poussée de prix dénonciatrice, ainsi d'ailleurs qu'aux commentaires décisifs, chiffrés ou non, des observateurs contemporains. Et la crise de subsistances, l'abstraite « crise agricole », prendra dès lors ses saisissants reliefs sociaux avec le camp des perdants, avec le camp des ga-

gnants. Je ne puis ici que renvoyer aux ouvrages cités déjà dans notre étude des sources.

Il n'y a finalement crise — « de subsistances », ou « agricole » — qu'en fonction des structures de la production agricole et de la société rurale. C'est dans une agriculture vivrière, céréalière, parcellaire, et sans moyens de transports à bon marché, qu'elle exerce ses ravages. Les plus terribles frappent la base sociale la plus large et la plus pauvre : le monde des journaliers, parcellaires ou dénués de propriété, qui subissent la mauvaise récolte, sans qu'il soit question pour eux de profiter des hauts prix. Vient ensuite une sorte de classe moyenne de chefs d'exploitation : une fois prélevées les quantités fixes de la semence et de la consommation domestique sur la récolte réduite de la mauvaise année, les quantités négociables baissent plus que n'ont monté les prix. Le groupe des fermiers — qu'il faudrait subdiviser — fait coup nul ou gagne. Le grand décimateur ou le grand champarteur de cette société seigneuriale — ou bien plus souvent son ayant droit : le grand fermier — est le gagnant de la catastrophe.

Que la catastrophe ne reste pas agricole, qu'elle ait sur toute la situation économique d'immenses retentissements, j'ai eu bien souvent déjà occasion de le dire, et combien de thèses ou de travaux français publiés dans ces vingt dernières années de le souligner !

L'agricole domine l'industriel, du marché des matières premières à la vente du produit. N'oublions pas que non seulement au XVIII^e^ siècle, mais très avant encore dans le XIX^e^, l'industrie, c'est le textile, qui tient dans l'économie industrielle la place que tiennent les céréales dans l'économie agricole. Et le « tertiaire » des villes, des bourgs, c'est avant tout le commerce d'alimentation. Une crise agricole, côté matières premières, à l'amont de l'industrie ou du commerce, y bouleverse ainsi déjà la conjoncture courte. Mais c'est surtout à l'aval, du côté des débouchés, que s'exercent les ravages. La crise agricole de sous-production évolue en crise de sous-consommation industrielle et commerciale. Dans la mesure où elle attaque, par la montée cyclique du prix des subsistances au-dessus d'un certain niveau, le pouvoir d'achat urbain, et, plus généralement de la masse des consommateurs populaires, la consommation susceptible d'être différée se réduit, en premier lieu la consommation textile. « Le prix des grains est le thermomètre des fabriques », disait au XVIII^e^ siècle la vieille inspection des manufactures. Et le gouvernement impérial tient à peu près, en 1868 — non sans excès ni sans y chercher avantage — un langage analogue à la tribune du Corps législatif.

De telles secousses ébranlent naturellement toute l'économie nationale. La balance du commerce, le change, et parfois la monnaie, la Banque de France, en subissent les atteintes : sur tous ces secteurs, les importations massives de céréales étrangères exercent une pression directe et détraquent les équilibres.

La catastrophe cumulative du vieux type superpose ainsi la crise des subsistances — c'est-à-dire la crise d'un produit vital ou d'un ensemble de produits vitaux — la déroute du pouvoir d'achat des masses, le chômage, aggravé par la surdemande de travail des petits exploitants sans récolte suffisante, la baisse du taux du salaire. Elle a dans l'agriculture son épicentre, et frappe ou menace tous les grands secteurs.

Le schéma du vieux type prend naturellement des formes diverses selon les crises. Il n'ignore pas la fluctuation dite « commerciale » qui peut s'y juxtaposer — mais sans avoir, et de loin, l'importance de l'autre dans la vie économique et sociale de la nation. Chacune de ces crises du vieux type naît dans un réseau d'épisodes qui lui est propre, sous tel ou tel climat économique antérieur, sous telle ou telle constellation d'événements. Le schéma lui-même évolue au cours des temps, notamment dans la première moitié du XIX^e^ siècle. Alors s'exerce, sur l'économie internationale, l'influence « dominante » de l'économie anglaise. Elle tend à régir le marché international des matières premières. Et naturellement, d'autre part, la crise cyclique anglaise a sur la France ses répercussions directes. Elles peuvent toutefois rester périphériques. Pour que la crise anglaise devienne une crise française, pour atteindre profondément la vie économique nationale, il y faut encore le concours des vieux mécanismes. Et, d'une façon plus générale, que la contagion anglaise soit ou non en cause, l'agricole joue toujours le rôle décisif. Entendons par là que seule la crise agricole compromet à la fois périodiquement et gravement la prospérité du textile, secteur principal de l'économie industrielle, ainsi que le chiffre d'affaires de la masse des détaillants urbains. Facteur unique ou facteur concourant, la fluctuation cyclique des prix agricoles — avant tout des prix des céréales — domine en poids et en force.

Voici cependant du nouveau, et d'une nouveauté capitale. Poids et force vont décliner au XIX^e^ siècle, non seulement par suite de la baisse relative du poids agricole dans l'économie métropolitaine, mais — ce qui est pour nous ici l'essentiel — par suite de l'énorme réduction de l'amplitude cyclique du mouvement des prix agricoles au cours de cette période.

2. — De la persistance à la disparition finale des hausses courtes. C'est donc le froment et l'ensemble des céréales panifiables que nous aurons en vue. On s'en tiendra tout d'abord à « ce qui saute aux yeux » sur notre diagramme, en utilisant les

procédés de mesure les plus sommaires et les plus critiquables, mais bien commodes dans le cadre de ce colloque. Il ne sera provisoirement question que du mouvement brut des prix, de lecture facile, et non de la déviation cyclique au mouvement de longue durée. La hausse « cyclique » sera ainsi évaluée d'après l'écart entre les prix moyens nationaux annuels les plus bas du cycle, et le prix moyen national annuel du maximum qui suit, l'évaluation de la hausse étant faite par rapport aux prix les plus bas.

L'écart est encore considérable durant les deux derniers tiers du XVIII^e siècle, sans dépasser toutefois sensiblement l'amplitude de 100%. C'est le cas pour les poussées de 1741 et de 1770. La grande hausse de 1789 n'est guère que de 50%. Substituera-t-on maintenant l'étude de la variation cyclique régionale, beaucoup plus concrète, à celle de la variation nationale? Il faudra distinguer entre les régions [1]. Là encore, le blé « sudiste », le blé des marchés méditerranéens venu de tous les horizons — et même, bien qu'à un moindre degré, celui des zones maritimes — déroulera (le plus souvent) ses courbes adoucies. Mais le climat économique continental est plus rude. Les déséquilibres plus marqués. Dans ces zones, l'amplitude de la variation dépasse celle du prix moyen national, sans s'élever toutefois de beaucoup au-dessus du doublement.

Énormes poussées sans doute, mais qui, toutes, sous-évaluent la réalité. Car l'écart entre les prix moyens annuels ne tient pas compte du mouvement saisonnier, et notamment des prix exaspérés de la soudure. On les évaluera avec prudence en faisant intervenir les moyennes mensuelles, et non les prix exceptionnels et parfois insolites de tel ou tel marché record. Alors l'écart des plus hautes années de maximum cyclique sera plus près du triple que du double. Et celui de 1789, de moitié, passe à près des trois quarts.

On voit ainsi la hauteur de la vague cyclique en période de tempête. Et cependant la hauteur s'est réduite par rapport au début du siècle et aux temps plus anciens. Du XVII^e au XVIII^e siècle, l'amplitude a baissé d'un cran. Du XVIII^e siècle aux dernières décennies du XIX^e, elle baissera d'un nouveau cran, pour disparaître presque, au début du XX^e.

La première moitié du XIX^e siècle n'en est pas moins marquée par de graves convulsions. A en juger d'après l'écart entre les moyennes annuelles, les grandes cimes de 1812 et de 1817 révèlent encore une hausse de l'ordre de 100%. Et l'on retrouve cette amplitude cinquante ans plus tard, en 1854–1856. Quant

1 *Cf. Annales d'Histoire sociale*, 1939, mon article sur « Prix et structure régionale ».

aux poussées de 50% — du type 1789 — on les retrouve jusqu'en 1847, en 1861-1862, en 1867-1868.

Cherchera-t-on maintenant à voir de plus près les choses en substituant à l'étude du prix brut, du prix global — seul pourtant perçu par la masse des contemporains — l'écart cyclique du prix moyen annuel au mouvement de longue durée? La nouvelle courbe nous apporte alors les mêmes enseignements que la première. Considérée dans son ensemble, l'amplitude générale de la variation apparaît sans doute à première vue plus aplatie. Les mouvements « absolus » perdent de leur force. Mais leurs ressemblances demeurent. D'un bout à l'autre de la période, persiste le même modèle de vagues, la même météorologie de tempête.

Et cependant, à l'âge où se terminent ces poussées du vieux type, des transformations, invisibles sur la courbe des moyennes annuelles, apaisent un peu déjà le mouvement des prix. Regardons la courbe des moyennes mensuelles, qui témoigne du mouvement saisonnier. Nous y voyons jouer, notamment au cours des deux dernières décennies, une certaine tendance à la réduction des amplitudes de ce mouvement. A l'atténuation du déséquilibre cyclique, prélude ainsi celle de la poussée de soudure des temps difficiles: le mouvement saisonnier ne majore que d'assez peu, dans l'ensemble, le doublement cyclique de 1854–1856. Non que ces difficultés de soudure aient d'ailleurs disparu pour autant. Non surtout que leur réduction soit régulière et progressive. Mais leur chute de degré transforme leur nature. Elles n'ajoutent plus, de marché en marché, l'énorme provocation de leur surenchère sur les prix déjà tendus au maximum.

Et surtout, de son côté, l'ère des tempêtes est sur le point de prendre fin.

Revenons à notre courbe des moyennes annuelles. De nouveau la frontière va passer vers « 1873 ». La réduction de la hausse courte se fait évidente jusqu'aux dernières années du siècle. Sur cette courbe, la poussée du prix — antérieurement de 100%, ou de 50% — n'est plus que du tiers ou du quart. En trois temps cycliques, en trois chutes progressives, les prix ont descendu une longue pente qu'ils ne remonteront complètement et durablement que dans une économie monétaire ou commerciale changée du tout au tout. L'épisode cyclique se retourne: l'élasticité à la baisse remplace l'élasticité à la hausse. Non que ces paniques de baisse soient en elles-mêmes nouvelles. La nouveauté est dans leur fréquence et dans leurs proportions.

Un dernier spasme réveille cependant la courbe autour de 1898. Mais les fluctuations se font ensuite insensibles jusqu'en 1914. Le blé et les céréales ont cessé d'être les grandes variables perturbatrices du pouvoir d'achat populaire.

Dans le neutralisme monétaire, dans un marché intérieur concurrentiel et que le protectionnisme français laisse, malgré tout, ouvert aux influences extérieures, l'*appeasement* court est fait.

Là encore, le problème des causes ne peut qu'être effleuré. On invoquera naturellement de nouveau la révolution des moyens de transport et l'approvisionnement mondial qu'il facilite : un approvisionnement surabondant, puisant lui-même à une sorte de récolte « mondiale » aux ciels compensés, et défiant ainsi plus ou moins la mauvaise chance météorologique. C'est en somme l'extension à la France d'un certain climat économique méditerranéen : et l'on évoque la Marseille de jadis, avec — au moins à divers temps — les courbes annonciatrices que dessine déjà son blé international.

Mais aussi, à côté d'une offre extérieure massive et en voie d'équilibre, voici maintenant une offre inférieure, elle aussi plus massive et plus constante. La récolte de froment, elle-même, s'équilibre. Si l'on hésite à dire que les variations de la récolte brute se sont atténuées sensiblement, nul doute que d'importants facteurs ont concouru à réduire l'écart des récoltes négociables. Le poids fixe de la semence et de la consommation domestique, proportionnellement plus fort sur la mauvaise année que sur la bonne, tend progressivement à s'alléger, grâce aux progrès de la productivité et à l'élévation du niveau de vie paysan. Des modifications analogues apparaissent du côté de la demande. Le comportement de l'acheteur a changé. Avec l'amélioration générale de la condition matérielle des masses, en bonne voie depuis les années 1860, le besoin des vieilles subsistances « vitales » a fléchi. Le marché des grains devient ainsi moins passionnel et perd ses caractères historiques.

Le blé cesse alors d'être la grande variable, ou l'une des grandes variables, de la conjoncture courte. L'économie des grains et des textiles, à commandement agricole, et où dominent les biens de consommation, fait place à l'économie de la métallurgie, à commandement industriel, où le branle est donné par les biens de production. Le passage de l'ancien régime économique au nouveau régime économique est celui de la domination de l'agriculture à la soumission de l'agriculture. Changement considérable, et, bien sûr, depuis longtemps préparé au cours de toute une économie intermédiaire. Mais c'est tardivement qu'il s'accomplit.

Ernest Labrousse.

2. — *RAPPORT de MM. JEAN HAMELIN et FERNAND OUELLET :*

Le mouvement des prix agricoles dans la province de Québec : 1760–1851

I. — LES SOURCES

Deux séries de documents nous fournissent des données sur les prix au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle. Ce sont les journaux et les cahiers de comptabilité des institutions religieuses: deux sources d'inégale valeur qui se complètent.

Les journaux donnent périodiquement — tantôt chaque semaine, tantôt chaque mois — le prix des denrées vendues sur les marchés de Québec et de Montréal. Il s'agit, semble-t-il, de bulletins émis par les *clercs du marché* qui assurent le bon ordre sur les marchés urbains. La grande sensibilité de ces prix à la conjoncture locale et internationale est une preuve de leur authenticité. Ces relevés constituent donc une source de première importance, comparable aux mercuriales françaises. Ils comportent néanmoins de nombreuses déficiences, dont la plus grave serait de nous fournir des renseignements limités dans le temps. Le premier journal, *la Gazette de Québec,* paraît en 1764. Il ne donne que le prix du pain tarifé chaque mois par les juges de paix. Durant les années 1780–1783, période de grande spéculation, il publie les prix de quelques produits agricoles. Le retour à la paix et au bas prix détourne l'attention des prix. *La Gazette* supprime son bulletin mensuel. Il faut attendre la montée des prix lors du blocus napoléonien pour retrouver dans *la Gazette de Québec* un bulletin mensuel sur les prix. De 1812 à 1830, *la Gazette* publie régulièrement la situation sur les marchés locaux. *Le Canadien* prend alors la relève. Déficients dans le temps, les journaux le sont aussi au niveau régional. Si les journaux nous renseignent assez bien sur la situation des marchés de Québec depuis 1812, ils sont presque muets sur les prix des marchés montréalais avant 1828. *La Gazette de Québec, la Gazette de Montréal,* le *Mercury,* ne fournissent que des données sporadiques qui ne permettent pas la construction de séries continues. C'est *la Minerve,* en 1828, qui commencera à publier des relevés réguliers des prix sur les marchés de Montréal. Ces données peuvent être complétées par les renseignements fournis par la *Montreal Gazette,* le *Montreal Witness* et le *Montreal Herald.*

Ce n'est pas avant 1840 que les prix apparaissent d'une façon régulière dans les journaux anglais. Une analyse méthodique des bulletins émis par les journaux révèle d'autres lacunes. Certains produits ne sont pas cotés régulièrement. Sans doute est-ce là le reflet des fluctuations dans le ravitaillement des marchés urbains et des déficiences de l'agriculture québécoise? Souvent on confond ou on alterne les mesures. La farine est cotée au cent livres, au quintal ou au minot; les patates le sont au minot, au sac, à la poche. La corde de bois mesurera tantôt deux pieds, tantôt deux pieds et demi ou trois pieds. Autant d'écueils qui réduisent la portée des journaux comme source d'une histoire des prix.

Il faut donc compléter et préciser les journaux par les cahiers de comptabilité des institutions religieuses: séminaire de Québec, monastère des Ursulines, paroisse Notre-Dame de Montréal (Sulpiciens). Ces archives ont le mérite de nous fournir des renseignements sur une période de temps beaucoup plus longue que celle des journaux, mais elles contiennent toutes les lacunes inhérentes aux archives privées. Elles ne livrent pas tous les prix qu'on aimerait posséder, sont vagues parfois sur les quantités ou les qualités. Archives privées et journaux ont un trait commun: ils fournissent peu de renseignements précis sur les bois et les toiles, si peu qu'on ne saurait en tirer de séries valables. A moins qu'un chercheur ne mette la main sur quelques sources inédites, les prix agricoles demeureront les seuls indices sériés d'une histoire globale des prix durant cette période.

Ces deux sources posent un problème intéressant: quelle est la signification du prix qu'elles ont retenu? S'agit-il d'un prix de gros ou de détail? En principe, il existait quatre catégories de prix:

1° *Le prix à l'exportation.* C'est le prix payé par les exportateurs de Québec et Montréal. Les journaux en font parfois mention dans des bulletins spéciaux. On ne saurait dire dans quelle mesure il se distingue du prix de gros sur le marché intérieur, car les quantités et les qualités diffèrent.

2° *Le prix de gros.* C'est le prix fixé par le négociant au commerçant ou au boucher. Les journaux le cotent toujours sous l'étiquette prix de gros.

3° *Le prix du marché.* Prix des denrées vendues sur les marchés publics des villes directement par les *habitants.* C'est un prix de semi-gros. La comparaison des bulletins montre qu'il existe peu de différence entre le prix de gros et le prix du marché.

4° *Le prix de détail.* Prix des denrées achetées chez le commerçant ou le boucher. *La Gazette de Québec* distingue vers 1808 entre le prix du marché et le prix des étaux. D'autres journaux font aussi état de cette distinction.

Dans les journaux, nous n'avons relevé que le prix du marché. Les archives privées fournissent tantôt le prix de gros, tantôt le prix du marché. On ne saurait toujours distinguer. Ainsi il y a tout lieu de croire que les archives des Ursulines fournissent le prix du marché de la Haute-Ville de Québec. L'expression utilisée par l'économe ne permet pas de doute : « Acheté au marché deux douzaines d'œufs ». D'ailleurs la comparaison entre les prix puisés dans les archives des Ursulines et ceux tirés des journaux conduit à cette conclusion :

BLÉ (coté en livres françaises)

		Prix du marché [1]	ASQ	AUQ
Mai	1780	12 à 15	12	12 à 15
Juin	1780	13-12-0 à 15	11	pas de prix
Mai	1782	11 à 12	10	12

[1] ASQ : Arch. Sém. de Québec; AUQ : Arch. des Urs. de Québec.

Il y a donc concordance entre les prix, sauf ceux du séminaire qui ont tendance à se maintenir à un niveau inférieur. Plusieurs raisons expliquent ce décalage. Le séminaire achète et vend en plus grosses quantités ; il vend ses produits à la ferme, ce qui supprime les frais de transport. Une comparaison sur une longue période montrerait qu'en temps de hausse les prix du séminaire montent moins vite et atteignent des paliers moins élevés que ceux du marché. En effet, les prêtres du séminaire ne sont ni des commerçants ni des spéculateurs. Ils sont profondément humains dans leurs relations commerciales, n'exploitant pas à fond les avantages d'une mauvaise récolte ou d'une forte demande. C'est pourquoi les prix du séminaire de Québec sont moins sensibles que ceux du marché à la conjoncture locale ou internationale. Mais ils n'en demeurent pas moins significatifs, car si le niveau des prix du séminaire se maintient inférieur à ceux du marché, le mouvement des deux séries est solidaire. Et c'est le mouvement qui nous intéresse le plus !

II. — CONSTRUCTION DES SÉRIES

Nous présentons nos séries en livres françaises que les textes officiels qualifient d'ancien cours. Il s'agit de la livre tournois en vigueur sous le régime français. Deux raisons motivent notre choix. Les archives privées — notre source de documentation la plus étendue dans le temps — cotent les prix en livres françaises jusque vers 1816–1820, puis en livres canadiennes jusqu'en 1851. En optant pour la livre française, nous n'avions pas à convertir les monnaies sur une période d'une soixantaine d'an-

nées. Ce choix réduisait et les calculs et la marge d'erreur. En effet, à partir de l'ordonnance du 29 mars 1787, la relation entre l'ancien cours et le cours canadien se stabilise à un chelin égale une livre française et quatre sols. Une table d'équivalence permet d'opérer les conversions quand nous utilisons les données des journaux qui cotent les prix en livre canadienne. Par contre, de 1759 à 1777, la relation officielle varie. L'ordonnance de 1759 fixe le rapport à un chelin égale une livre et quatre sols, celle de 1764 ramène le rapport à un chelin égale une livre. Dans quelle mesure les commerçants se sont-ils conformés à cette dernière ordonnance dans leurs transactions? nous ne le savons pas. Il se pourrait bien qu'on ait transgressé l'ordonnance de 1764. Certains commerçants montréalais n'utilisèrent-ils pas le cours d'York jusqu'à la révolution américaine? Convertir la livre française en livre canadienne entre 1764 et 1777 présente donc certains risques. Nous avons préféré ne pas les courir et conserver la livre française.

Les moyennes annuelles représentent en principe la moyenne des moyennes mensuelles, sauf durant les années antérieures à 1812 pour Québec et 1828 pour Montréal où il nous a fallu nous contenter souvent de la moyenne de quatre ou cinq chiffres répartis sur les quatre saisons. Cependant il y a des années statistiques creuses où nous n'avons trouvé des données que pour deux saisons. Cette situation se produit surtout en temps de mauvaises récoltes. En 1780, l'éditeur de la *Gazette* note: « Le prix des grains ne peut être constaté n'y en ayant point au marché. » Pour ne pas briser les séries statistiques, nous avons tenté des évaluations. Nous ne saurions alors indiquer, chaque fois que le cas se présente, pourquoi nous optons pour telle ou telle donnée. Il faudrait de nombreuses pages. Un exemple montrera la manière de procéder.

PRIX DU BLÉ ET DE L'AVOINE, 1760

		Blé		*Avoine*	
		AUQ	ASQ	AUQ	ASQ
Janv.	60	12	—	—	—
Févr.	60	13	—	8	8
Mars	60	—	9	—	—
				août 60	8
s. d.		—	12, 12, 6-3-0		6, 7-7-0
Janv.	61	—	4-4-0		
Févr.	61	4-4-0			

1. Nous éliminons la donnée de mars dans les ASQ. Neuf livres indiquent qu'il s'agit d'un prix de faveur ou d'un minot de blé de qualité inférieure. Aucune raison ne peut expliquer la baisse du prix du blé en mars 1760. Nous sommes à quelques mois

de la prise de Québec. Les stocks sont épuisés. C'est presque la famine. Même si Murray a pu faire venir du ravitaillement par terre en provenance de la Nouvelle-Angleterre, les quantités apportées ne sont pas assez considérables pour répondre aux besoins et justifier une telle baisse des prix.

2. Nous croyons que le prix du blé se maintient aux environs de 12 livres de janvier à août. Il a pu monter un peu plus de février à avril et baisser légèrement lors de l'ouverture de la navigation. Cependant le ravitaillement par mer empêche surtout les prix de monter durant la période de soudure. La stabilité du prix de l'avoine de février à août confirme cette opinion.

3. Nous établissons à cinq livres le prix moyen du blé de septembre à décembre. Le prix de 6-3-0 que l'on trouve sans mention de mois dans les ASQ est sans doute un prix de septembre. Si on en croit les prix de janvier et février 1761, les prix auraient eu tendance à baisser durant tout l'automne. Les années ultérieures pour lesquelles nous avons des chiffres montrent qu'il y a de grandes solidarités entre les prix de décembre et de janvier.

4. Nous pouvons donc supposer que, durant les huit premiers mois de 1760, les prix du blé ont gravité autour de 12 livres le minot et que la moyenne des 4 derniers mois serait de 5 livres. Voilà le raisonnement qui nous fait accepter comme relativement exacte la moyenne annuelle de 9-13-4.

Le calcul des mouvements à long terme n'a pas nécessité autant de distinctions. Nous avons utilisé les moyennes mobiles pour désaisonnaliser nos prix. A l'année dont nous recherchions la moyenne mobile nous avons ajouté la moyenne annuelle des six années antérieures et des six années postérieures, puis nous avons divisé la somme par treize.

III. — LE MOUVEMENT DES PRIX AGRICOLES

Les séries de prix agricoles que nous avons construites — dont nous reproduisons les deux principales courbes en appendice — permettent de distinguer deux périodes conjoncturelles de longue durée. Un mouvement de longue durée orientée à la hausse se dessine à partir des années 1730, s'accentue en 1793-1794 pour finir brusquement dans les années 1811–1816. Le Canada n'échappe donc pas à la conjoncture internationale de l'époque, mais il n'y participe vraiment qu'à partir de 1793. Dans les années antérieures, sauf accident comme la guerre d'indépendance américaine, le Canada demeure quelque peu en marge de l'essor qui caractérise les métropoles européennes. Il ne

possède pas de structures commerciales assez diversifiées et assez articulées à l'empire pour retirer tous les avantages de ce mouvement d'expansion. Les commerçants canadiens, aux prises avec la concurrence de la Nouvelle-Angleterre et de la Prusse sur les marchés britanniques et mal supportés par une économie agricole arriérée à la production aléatoire, éprouvent de la difficulté à s'imposer sur les marchés impériaux. Ces expériences difficiles se traduisent par une montée beaucoup plus lente des prix du blé sur les courbes canadiennes que sur la courbe anglaise. La conjoncture n'en demeure pas moins favorable. L'*habitant*, encouragé par le commerçant anglais, agrandit ses emblavures et améliore ses techniques. Dans les années 1790, alors que les marchés impériaux deviennent plus accessibles par suite de l'indépendance des colonies américaines, de l'industrialisation de l'Angleterre et du blocus napoléonien, le Canada est en mesure de saisir les opportunités de la conjoncture. Le mouvement des prix agricoles canadiens connaît une montée parallèle à celle des prix anglais.

Entre les années 1811 et 1816, la tendance se renverse. Un effondrement des prix annonce une période de stagnation, de malaises économiques qui s'étire sur une quarantaine d'années, soit jusqu'en 1848–1851. Le Canada, économie dominée, subit les contrecoups des difficultés qui assaillent la métropole. Autant il a été lent à entrer dans le tourbillon de la prospérité, autant il réagit rapidement au renversement de la conjoncture. C'est que le Canada de 1815 est rivé à la métropole par son bois et ses céréales que protègent les tarifs préférentiels : une crise sur le marché métropolitain se répercute tout de suite sur l'économie coloniale canadienne. Cette solidarité de l'économie canadienne et du marché métropolitain apparaît dans la similitude des mouvements qui affecte les courbes des prix du blé anglais et canadiens. Le défi que pose cette conjoncture défavorable est d'autant plus grave que le Québec, depuis 1802, évolue vers une crise des rendements agricoles, résultat de techniques déficientes. L'amélioration des voies de communication pour canaliser vers le Saint-Laurent la production du Haut-Canada et du nord-ouest américain, l'expansion de cultures et de techniques nouvelles pour améliorer l'agriculture, l'émigration aux États-Unis pour libérer les tensions démographiques et, au niveau politique, le nationalisme qui culmine dans la révolution de 1837 sont les réponses des différentes couches de la population aux difficultés des temps.

Ces mouvements de longue durée sont amplifiés ou amortis par des oscillations plus brèves, mais dont les répercussions psychologiques et les stimulants économiques commandent des rajustements immédiats. Ces oscillations qui impriment à la vie économique son rythme peuvent se classifier ainsi :

1760–1773: la reconstruction. Phase courte de récession. Elle commence par une chute des prix qui liquide la crise de la conquête. La lutte tenace des gouverneurs contre les spéculateurs porte ses fruits: les prix reprennent leur cours normal. Mais ils ont tendance, si on excepte les années de mauvaise récolte, à s'orienter vers la baisse, à l'encontre des prix métropolitains. Cette orientation révèle les difficultés des commerçants canadiens à conquérir les marchés impériaux. La rareté du numéraire, conséquence du non-paiement de la monnaie de cartes et du déficit de la balance commerciale, jointe à l'expansion rapide des activités agricoles, tend à accentuer le mouvement de la baisse des prix.

1774–1783: la guerre américaine. Le ravitaillement des armées crée une forte demande des produits agricoles canadiens. Au début la montée des prix est normale, en raison de récoltes exceptionnelles. Mais de mauvaises récoltes, à partir de 1779, accentuent la poussée inflationniste. Le gouverneur plafonne les prix; Londres désavoue son ordonnance. C'est une période de hauts profits pour les spéculateurs et les gros fermiers.

1783–1792: la dépression d'après-guerre. Sur le marché métropolitain, le prix du blé se détériore entre 1783 et 1786. Il baisse à un niveau égal à celui de 1761. Il remonte de 65% en 1787 et tend à faire palier jusqu'en 1794. La courbe du blé de Québec connaît un mouvement semblable: une baisse marquée jusqu'en 1786 précède un palier qui n'est rompu que par les années de mauvaises récoltes. Pourtant on relève une différence essentielle: les prix en Angleterre se stabilisent à un niveau de 65% supérieur à celui de 1761 alors qu'au Canada les prix accrochent à un niveau inférieur à celui de 1761. C'est la répétition de la stagnation antérieure à 1774. La croissance des villes et l'augmentation de la population en Angleterre favorisent le *landlord* anglais qui refuse de partager son gâteau avec les coloniaux. Les *corn laws* ne favorisent pas encore le Canada et la Prusse orientale demeure un concurrent agressif. Sur le marché des Indes occidentales, les Américains conservent leur emprise. Les Antillais désirent un approvisionnement stable que l'agriculture déficiente canadienne ne peut assumer.

1793–1804: l'articulation à l'empire. La famine de 1795-1796 en Angleterre permet aux prix anglais de gravir un nouveau palier et ouvre au blé canadien la porte du marché métropolitain. En effet, en 1773, les *corn laws* prévoyaient que, lorsque le blé s'élevait au-delà de 44s., la prime d'exportation cessait et, quand le prix dépassait 48s., les droits à l'importation disparaissaient. Un rajustement en 1791 fixe la norme des *corn laws* à 46s. et 54s. Cependant, à partir de 1793, le besoin de blé est si pressant et la montée des prix si rapide que la loi n'est pas

appliquée. En 1795-1796, on donne même des primes à l'importation. L'heure du Canada a sonné au moment même où le Canada connaît, grâce à la mise en valeur de nouvelles terres, des récoltes d'une exceptionnelle abondance, sauf celle de 1796-1797. Les exportations de 1793, les plus hautes depuis 1774-1775, dépassent 480,000 minots de blé et le sommet de 1802 évalué à 1,010,000 minots ne sera pas dépassé avant 1831. L'habitant jouit enfin de la prospérité impériale.

1804–1815: les changements structurels. La guerre des décrets commence officiellement en 1806: l'Angleterre déclare en état de blocus les côtes françaises de l'océan à la mer du Nord. Napoléon riposte par le décret de Berlin qui interdit tout commerce avec les Îles britanniques. Cette guerre totale ébranle l'Angleterre qui, depuis la fin du XVIII[e] siècle, ne se nourrit plus elle-même. En dépit d'efforts remarquables, l'Angleterre en 1810 produit à peine sa subsistance pour 43 semaines. Elle comble la différence par des importations. Cette forte demande sur le marché canadien imprime un vigoureux élan aux prix agricoles. Ces pressions inflationnistes sont accentuées par une diminution sensible de la production agricole et par la guerre canado-américaine.

La situation tragique dans laquelle se trouve l'Angleterre l'oblige à reviser son système commercial. Les lois de 1809 introduisent le tarif préférentiel sur le bois en faveur du Canada au détriment des intérêts de la Baltique et des États-Unis. Les tarifs préférentiels ont de fortes répercussions sur les structures économiques canadiennes. Le bois devient un pôle d'activité économique et d'intégration sociale qui se substitue à la traite des fourrures. La primauté du bois dans l'activité économique s'effectue sans difficulté, car l'agriculture bas-canadienne entre dans une période de difficultés.

1815–1821: le renversement de la conjoncture. Une série de mauvaises récoltes et la spéculation due à la guerre canado-américaine masquent le renversement de la conjoncture durant quelques années. L'année 1815 qui ouvre une ère de paix peut être considérée comme l'année tournante. Jusqu'à la fin de notre période, la guerre ne sera plus un facteur important dans la conjoncture locale ou internationale. Le retour à la paix pose de difficiles problèmes à la métropole. Les *landlords* qui ont investi dans leurs fermes veulent se réserver le marché anglais, d'où les nouvelles *corn laws* de 1815. Les manufacturiers anglais se cherchent de nouveaux débouchés: l'Europe appauvrie ne peut plus acheter les produits manufacturés anglais. Il s'ensuit une grave crise qui se manifeste par une chute brutale des prix de l'ordre de 62% entre 1812 et 1822 et de 51% entre 1817 et 1822 sur la courbe anglaise. L'économie canadienne subit les contrecoups de

cette crise. Sur la courbe de Québec, les prix baissent de 63% entre 1817 et 1821. Les commerçants s'inquiètent. Ils mettent au point un programme de canalisation du haut Saint-Laurent pour diminuer les coûts de transport.

1822–1839: l'acheminement vers la rébellion. Dominés par la conjoncture anglaise, les prix canadiens subissent des pressions déflationnistes. La similitude des fluctuations des courbes canadiennes et anglaises évoque la force de ces pressions. Cependant la détérioration de l'agriculture québécoise freine le mouvement vers la baisse. Les importations de blé en provenance des États-Unis et de l'Ontario, grevées par les frais de transport et les bénéfices des intermédiaires, maintiennent les prix vers la hausse.

La conjoncture défavorable et la détérioration des sols augmentent les tensions démographiques. A partir de 1822 commence le mouvement d'émigration vers les États-Unis qui s'accentuera dans les années 1840. Les habitants qui restent sur leur terre diversifient leurs cultures et retournent à une agriculture de subsistance. Les politiciens canalisent à leur profit le mécontentement paysan qui explose lors de la crise de 1837-1838. Tandis qu'en Angleterre le mécontentement s'exprime dans la ligue contre les lois sur le blé et le mouvement chartiste fondés en 1838, les *habitants* canadiens prennent les armes contre la métropole.

1840–1851: phase de transition. La contraction des prix s'accentue. De 1840 à 1851, à Québec comme dans la métropole, le prix du blé fléchit de 45% et les autres denrées agricoles suivent le mouvement. L'Angleterre réoriente sa politique commerciale. L'agitation libre-échangiste, consécutive à la hausse de 1839, conduit à une première réduction des droits sur les céréales, en 1842. La grande famine de 1846 amène l'abolition totale des *corn laws* et des tarifs préférentiels.

Aux difficultés de la conjoncture s'ajoutent, au Canada, les inquiétudes et les problèmes suscités par un bouleversement des structures commerciales. Période difficile où le niveau de vie des habitants diminue, où les inquiétudes des commerçants s'expriment dans le manifeste annexionniste.

CONCLUSION

Cette esquisse du mouvement des prix agricoles n'a rien de définitif. La compilation des cahiers de comptabilité des commerçants de l'époque permettrait de préciser certaines fluctuations; l'élaboration de séries statistiques relatives au trafic, au commerce, à la production leur donnerait une plus ample signification.

Cependant, d'ores et déjà, ces séries se révèlent un précieux instrument de contrôle des sources qualitatives et permettent un découpage de périodes organiques qui restituent à l'histoire générale son sens, son rythme et sa complexité.

Fernand Ouellet et Jean Hamelin.

Le MOUVEMENT du PRIX du FROMENT
en ANGLETERRE et en FRANCE
de 1802 à 1873
base: 1802–1873 = 100

prix anglais :————
prix français :– – – – –

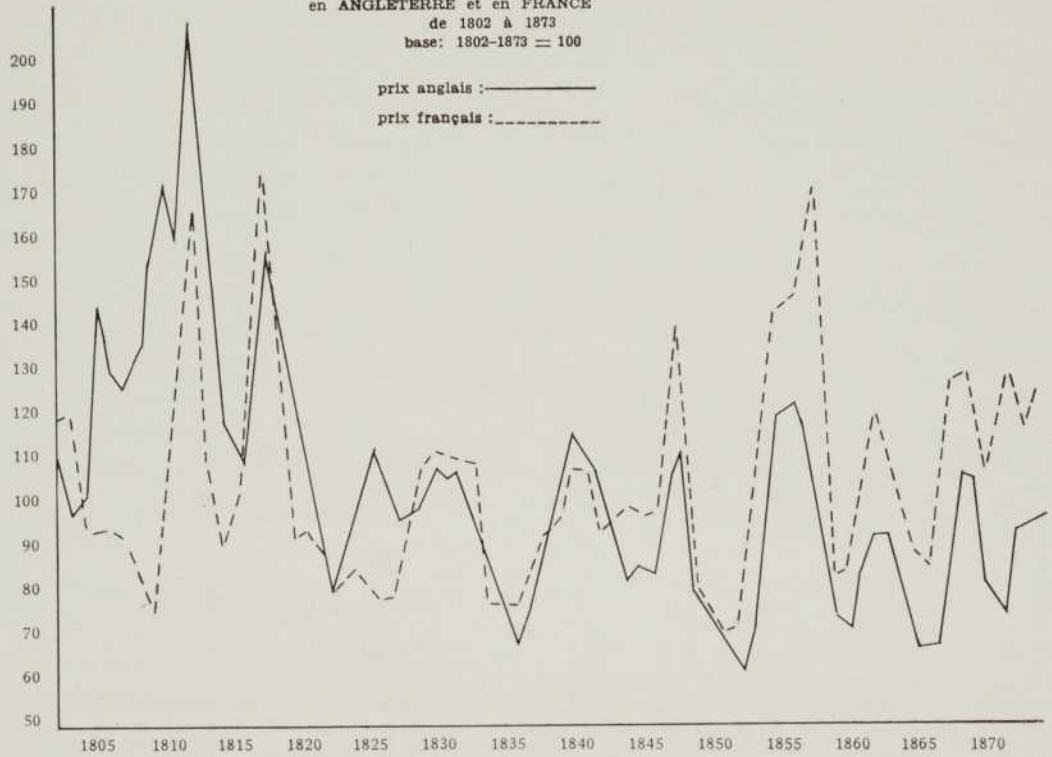

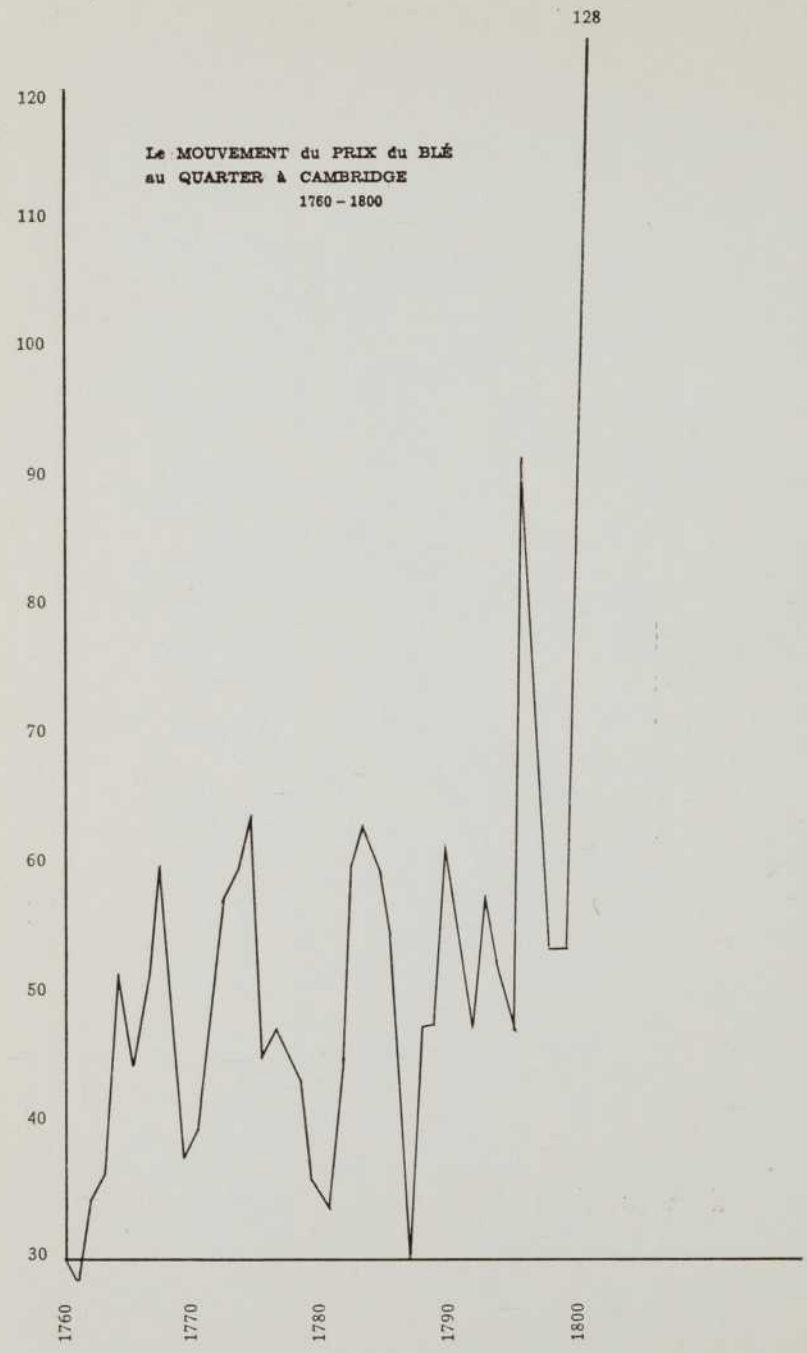
Le MOUVEMENT du PRIX du BLÉ
au QUARTER à CAMBRIDGE
1760 – 1800
128
120
110
100
90
80
70
60
50
40
30
1760
1770
1780
1790
1800

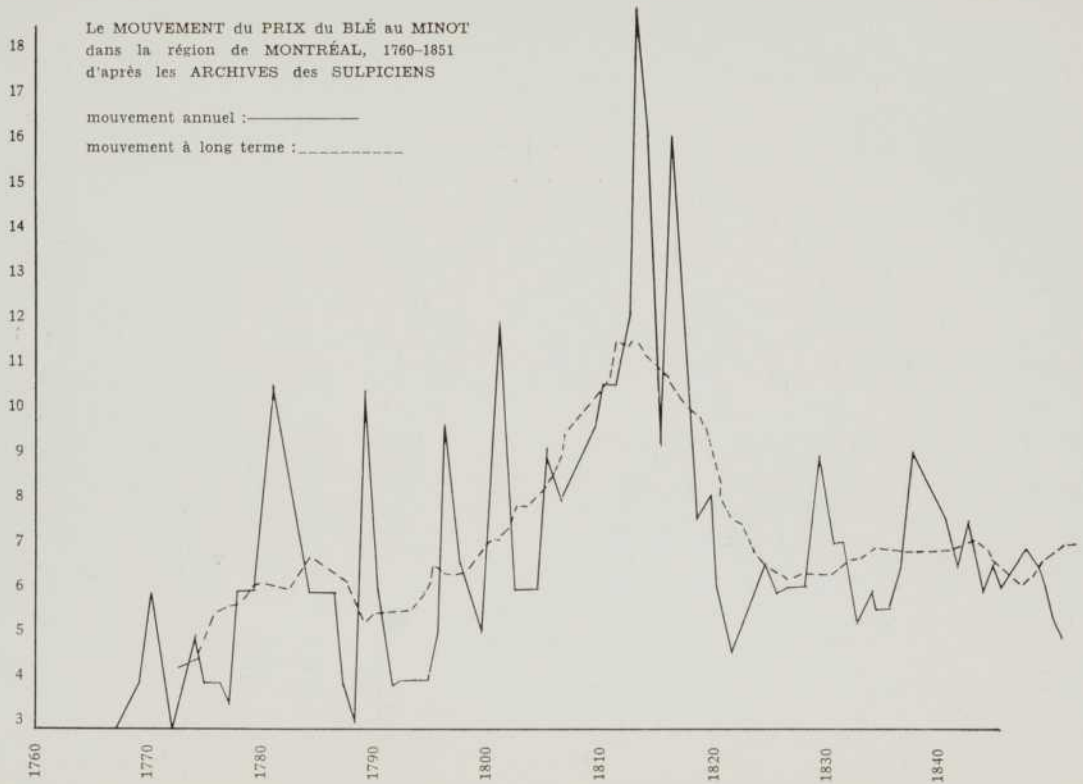
Le MOUVEMENT du PRIX du BLÉ au MINOT
dans la région de MONTRÉAL, 1760-1851
d'après les ARCHIVES des SULPICIENS
mouvement annuel :
mouvement à long terme :
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
1760
1770
1780
1790
1800
1810
1820
1830
1840

(LIVRES TOURNOIS)

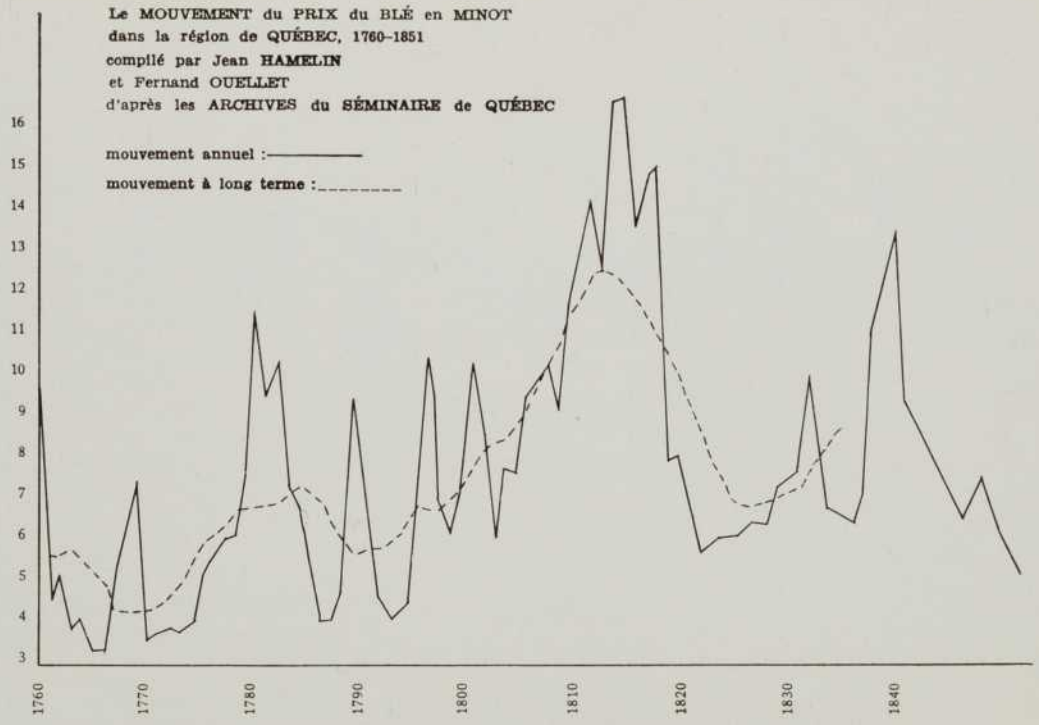

3. — *RAPPORT de M. ALBERT FAUCHER :*

Quelques aspects historiques du rôle de l'entreprise américaine dans la mise en valeur du plateau laurentien*

L'INFLUENCE américaine dans le développement économique du Canada s'est exercée de façon tantôt positive tantôt négative tout le long de la frontière transcontinentale qui sépare les deux pays ; et, à diverses périodes de leur existence, toutes les provinces l'ont subie, soit directement, soit indirectement. La province de Québec n'a pas échappé à cette constante de l'histoire canadienne.

Nous avons des exemples historiques de l'activité américaine dans la province de Québec dès le début de la période industrielle. Nous pouvons citer les textiles et l'amiante dans les Cantons de l'Est, les forges et les fonderies dans la région de Montréal. Mais nous négligerons ces cas, et d'autres plus récents, comme les manufactures, et les mines du Québec-Labrador, pour nous arrêter aux caractères historiques de la contribution américaine au développement du plateau laurentien.

Vers 1880, on pouvait dire que les grandes unités de production et, en particulier, la formation d'un complexe sidérurgique dans les États des Grands Lacs, de même que le développement des centres métropolitains, avaient modifié les cadres de l'entreprise. L'industrie sidérurgique et ses dérivées, l'industrie des métaux non ferreux et l'industrie de la pulpe et du papier, s'organisaient à l'échelle continentale et en fonction d'un marché nord-américain ou international.

A cette époque, des changements majeurs venaient de se réaliser, tant au Canada qu'aux États-Unis. D'une part, la dynamique interrégionale de l'économie américaine ne reposait plus sur l'axe mississipien. Les techniques nouvelles de transport et les institutions financières favorisaient plutôt l'intégration du Middle West aux États industriels de la Nouvelle-Angleterre et de l'Atlantique moyen ; et ce nouvel arrangement facilitait le développement de l'industrie lourde dans la région des Grands Lacs.

D'autre part, l'économie canadienne dépendait de moins en moins de l'axe laurentien qui, au temps du mercantilisme britannique, l'avait rendue partenaire dans le réseau des relations

* Voir en fin de texte (page 66) notre avertissement.

de l'Atlantique du Nord comme fournisseur de matières brutes ; elle avait essayé d'un certain marché commun avec les États-Unis, mais le régime de réciprocité canado-américaine n'avait duré que douze ans (1854–1866). Les exportations de bois à l'Europe étaient en déclin, les exportations de céréales de même. Les Canadiens alors assumaient la tâche difficile d'un rajustement sur un nouvel axe transcontinental et national.

Deux événements majeurs avaient marqué ces rajustements de localisation ou d'orientation des entreprises de part et d'autre : aux États-Unis, la guerre civile, au Canada, la Confédération. La guerre de sécession avait accéléré les intégrations régionales ; après la guerre civile, on organise la colonisation de l'Ouest. Au Canada, la Confédération entraînait la construction d'un chemin de fer transcontinental, et donc l'ouverture d'un vaste hinterland. Mais le chemin de fer du Pacifique canadien ne fut terminé qu'en 1885.

A peine l'économie canadienne avait-elle réalisé son infrastructure de transport et de communication que déjà l'entreprise américaine créait des axes de développement canado-américains. Des industries s'installent au nord du lac Supérieur (Sault-Sainte-Marie), d'autres à Sudbury, à Hamilton, à Montréal. Elles y apportent du capital, des techniques, du génie d'organisation. Elles y trouvent un marché canadien en croissance, elles peuvent même, en régime préférentiel, accéder au marché britannique, elles y extraient des matières brutes pour les industries américaines ou encore, si elles transforment au Canada ces matières brutes, c'est en vue d'un marché américain. Presque toutes les raisons historiques de localisation d'entreprise américaine au Canada sont réductibles à cette relation de complémentarité envisagée du côté américain.

Pour autant qu'il dépendait des techniques et du capital américains, le développement économique du Canada devait compléter l'économie américaine ou s'ajuster aux structures américaines. On pouvait rajuster les tarifs douaniers au besoin. Les frontières politiques parfois gênaient mais n'empêchaient pas la marche de l'entreprise capitaliste dans l'espace ; car les cloisons qui séparaient les entrepreneurs et les politiciens n'étaient pas imperméables.

Comme les richesses du Bouclier ne diffèrent pas tellement d'une province à l'autre (sauf peut-être en ce qui concerne les sites hydro-électriques), il n'était pas étonnant que la marche s'effectuât vers l'Ontario d'abord pour gagner le Québec ensuite. Dans le cas des métaux non ferreux, la marche était caractéristique.

Nous envisageons le sujet dans la perspective spatio-temporelle de l'entreprise nord-américaine ; et notre exposé comprend

trois cas d'histoire industrielle : (1) le fer, le charbon et les métaux non ferreux ; (2) l'énergie hydro-électrique, et (3) la pulpe et le papier.

I. — LE FER, LE CHARBON ET LES MÉTAUX NON FERREUX

La construction du Pacifique canadien et la colonisation des Plaines de l'Ouest créaient une demande domestique de matériaux de construction, dont l'acier pour la fabrication du rail et du matériel roulant de chemin de fer. C'était une occasion de monter une industrie domestique du fer et de l'acier. Mais où trouver le charbon et le minerai ?

Dans les Appalaches canadiennes, très peu de minerai approprié aux nouvelles techniques de l'acier, aucun dans les Basses Terres du Saint-Laurent. Dans les provinces centrales, pas de charbon bitumineux, quelques gisements de minerai Bessemer, au nord du lac Supérieur, que va exploiter une entreprise américaine de Sault-Sainte-Marie.

Dès 1897, Francis H. Clergue, un promoteur de Philadelphie, obtint une charte du gouvernement d'Ontario pour constituer la *Lake Superior Power Co.* et, en 1899, la *Consolidated Lake Superior Co. of Sault Sainte-Marie*, groupant *Lake Superior Power Co.*, *Lake Superior & Power Co.* (charte du Michigan), *Sault Sainte-Marie Pulp & Power* (charte d'Ontario) et *Tagona Power & Light Co.* (charte d'Ontario). Le siège social était situé à Philadelphie. Francis H. Clergue était un promoteur américain, représentant un groupe majoritaire de financiers de Philadelphie qui supportaient l'intégration des entreprises dans la région de Sault-Sainte-Marie, comprenant *Sault Sainte-Marie Pulp & Paper*, *Algoma Central and Hudson's Bay Railway*, un chemin de fer pour relier Sault-Sainte-Marie au district de Michipicoten, en vue de l'exploitation du minerai *Algoma Steel*, l'usine de production primaire, dont Clergue était président, *Algoma Tube Works Ltd.*, constituée par association de capitaux américains et canadiens.

L'aciérie de Sault-Sainte-Marie, entreprise bien intégrée, et la première à produire de l'acier Bessemer en territoire canadien, ne réussit pas à ses débuts à concurrencer le rail allemand et dut opérer en dessous de sa capacité de production. La demande des entreprises ontariennes, dont la construction du chemin de fer du Nord de l'Ontario en particulier, contribua à son relèvement, au cours de la première décennie du siècle.

L'entreprise sidérurgique de Sault-Sainte-Marie établit un cas bien concret de participation américaine au développement des ressources canadiennes. Attirée par la demande canadienne

de l'entreprise ferroviaire (on avait terminé le Pacifique canadien en 1885, on construisit deux autres transcontinentaux de 1900 à 1915, et le chemin de fer du Nord de l'Ontario) et par l'abondance de richesses naturelles (forêts de conifères, gisement de minerai, sites hydro-électriques), cette entreprise a ouvert deux courants d'influence des États-Unis sur le Canada : l'un technologique : Pittsburg–Sault-Sainte-Marie, l'autre financier : Philadelphie–Sault-Sainte-Marie.

Ce type de liaison est caractéristique d'une tendance dans l'histoire canadienne : l'établissement de succursales américaines en territoire canadien. En 1920, un représentant de la *Canadian Bank of Commerce* s'exprimait ainsi sur le sujet devant un groupe d'Américains de New York : Il nous semble, disait-il, « que les États-Unis comme nation doivent s'attendre à une diminution constante de leur commerce avec le Canada. Quant à l'industrie, toutefois, pour peu qu'elle possède de la vision et de l'esprit d'entreprise, cette perte peut être tournée à profit. Si les clients ne peuvent se rendre à l'usine, que l'usine aille aux clients. En d'autres termes, ouvrez une succursale au Canada. Avant la guerre, un grand nombre d'industries importantes des États-Unis s'étaient établies au Canada, et ainsi, non seulement elles évitaient le tarif mais elles s'assuraient qu'elles allaient participer à un marché en expansion constante. Depuis la fin de la guerre, ce mouvement s'est accusé davantage, et on estime que depuis un an près de 200 firmes américaines ont installé des succursales au Canada ou acquis des intérêts dans des industries déjà existantes. Indubitablement, l'avenir du Canada s'annonce brillant : ses richesses naturelles sont à peine exploitées, la question tarifaire, la situation de l'échange, son immense potentiel hydraulique, ses conditions de travail favorables et enfin, ce n'est pas le moindre avantage, l'opinion bien fondée d'être en position préférentielle vis-à-vis les pays britanniques, tels sont les facteurs qui ont plus ou moins influencé la décision des directeurs de ces industries de venir au Canada [1] ».

Ce mouvement de l'entreprise américaine vers le Canada était amorcé bien avant 1920 dans l'industrie manufacturière : et, dès le XIX[e] siècle, avec l'industrie textile, il avait atteint la province de Québec. Ainsi la barrière tarifaire et la présence ici de richesses naturelles et d'une main-d'œuvre conciliante auraient facilité l'industrialisation par les succursales américaines. Par ailleurs, le tarif protecteur sur le charbon, tout en favorisant les charbonnages des provinces Maritimes, aggravait le problème du combustible dans les provinces centrales, dans l'Ontario tout particulièrement, et préparait la formation de la Commission

[1] L. S. Patterson, 25 février 1920, cité dans *Canadian Annual Review*, 1920, 150.

hydro-électrique de l'Ontario, système de socialisation promu par Adam Beck.

L'exploitation des mines de nickel dans la région de Sudbury illustre davantage la complexité de la grande entreprise contemporaine et son caractère plurinational.

L'extraction de minerai nickel-cuivre ne commence effectivement qu'en 1886. Les compagnies *Canadian Copper, Dominion Mineral* et *H. H. Vivian* avaient installé des fournaises sur leur propriété respective pour la réduction du minerai. Il restait toutefois à résoudre deux problèmes: le raffinage de la matte et celui du marché.

Le promoteur et directeur de la *Canadian Copper*, J. A. Ritchie, était un Américain de l'Ohio. Il organisa l'expédition de la matte à une raffinerie de Virginie (*Orford Copper Co.*) qui venait de mettre au point la technique de raffinage. Mais on n'avait pas résolu le problème du marché. L'utilisation de ce métal demeurait fort limitée: on ne l'employait en fait que dans les arsenaux.

Le gouvernement de l'Ontario s'intéressait vivement à cette question du marché. C'est à sa requête que Charles Tupper, haut-commissaire du Canada à Londres, allait organiser des visites industrielles en Allemagne, en France et dans le Royaume-Uni, en compagnie d'un représentant de la Marine américaine et d'un représentant de la compagnie *Canadian Copper*. Au terme de ces visites, le gouvernement américain décidait d'utiliser un alliage nickel-acier dans la fabrication des matériaux de la Marine: le Congrès votait $1 million pour l'achat de matte en Ontario. Pour lors, on reconnaît dans la *Canadian Copper* une compagnie canado-américaine axée financièrement sur l'Ohio, technologiquement sur la Virginie, commercialement sur Washington.

Toutefois, on n'avait pas trouvé la solution définitive et satisfaisante au problème du marché, car *Canadian Copper* n'était pas le seul producteur. *H. H. Vivian & Co.* reliée à une société métallurgique de Swansea (pays de Galles) devait se confronter avec la société *Le Nickel* dominée par la finance Rotschild, qui exploitait les gisements de Nouvelle-Calédonie.

La bataille du marché donna lieu à de savantes combinaisons qui aboutirent à l'organisation de l'*International Nickel* contrôlée par le capital américain et enfin, en 1928, pour des raisons principalement légales, à l'*International Nickel Co. of Canada*. Nous ne voulons pas mettre en question cette stratégie du marché: nous la signalons seulement pour montrer les ramifications internationales d'une industrie.

Les capitaux que cette industrie du nickel et du cuivre nickélifère a mobilisés dans la région de Sudbury devaient ser-

vir de point de départ à l'exploitation minière du Bouclier. En 1916, une enquête menée par le gouvernement de l'Ontario évaluait à une dizaine de millions de dollars les investissements au site de Sudbury, section canado-américaine seulement. La structure du capital accusait une prédominance américaine.

La grande entreprise s'était lancée à l'assaut du rébarbatif Bouclier et l'exploitation minière entraînait des développements secondaires qui se supportaient mutuellement. La centrale hydro-électrique et le chemin de fer étayaient la marche : de Sudbury à North Bay, de là à Cobalt, Porcupine, Kirkland Lake dans l'Ontario, et de Kirkland Lake à Rouyn, Val-d'Or, Senneterre et Barraute dans le Québec.

Le gouvernement de l'Ontario avait préparé cette marche vers le nord en y construisant le chemin de fer du Témiscamingue et du Nord-Ontario dans le dessein d'ouvrir les zones argileuses du Bouclier à la colonisation agricole (1903–1906). Une filiale de ce chemin de fer, le *Nipissing Central*, devait relier le territoire ontarien au nord-ouest québécois.

On peut dire alors que l'intention agricole a précédé l'intention industrielle dans les constructions des chemins de fer. On avait construit le Pacifique canadien pour relier la plaine laurentienne aux prairies de l'Ouest. Au cours de la construction dans les zones arides du Bouclier, on découvrait un potentiel minier et, à cet endroit qu'on nommait Sudbury, des gisements de cuivre et de nickel. L'analogue se produisait au cours de la construction du chemin de fer de l'Ontario-Nord. On découvrit des gisements de cobalt, au nord de North Bay, gisements de surface et de teneur phénoménale. La découverte fut décisive.

Les revenus des mines d'argent de cobalt ont servi de capital initial vers le nord ; ils ont été réinvestis dans les mines d'or et de cuivre. Ainsi Cobalt a engendré Porcupine en 1909, lorsque le chemin de fer s'y rendit. Après Porcupine, les découvertes de Kirkland Lake, de Larder Lake, et enfin Rouyn-Noranda dans le Québec.

Avec Porcupine et les mines ouvertes subséquemment, on entrait dans une phase difficile de développement, tant au point de vue financier qu'au point de vue technique. Il ne s'agissait plus de mines de surface ou de minerai exploitable à ciel ouvert comme à Sudbury ou à Cobalt. Il fallait investir dans les puits souterrains, équiper ces puits d'étais, de pompes, d'ascenseurs et de ventilateurs, et il fallait construire des centrales électriques. Dans ce genre d'aménagement industriel, l'apport américain, technique et financier, n'était sûrement pas négligeable.

Dans le Québec, région de Rouyn et Val-d'Or, les mines de cuivre et d'or devaient avoir les mêmes exigences, étant donné que la zone abitibienne des gisements aurifères et cuprifères font

partie de la même formation géologique. La pénétration de l'entreprise s'y fit via l'Ontario. La finance américaine s'associa à la finance canadienne ; la Bourse des mines se développa à Toronto ; et Toronto fournit le capital technique. Ainsi le nouveau nord minier du Québec se trouvait polarisé par la métropole ontarienne.

La hausse du prix de l'or au cours de la grande dépression (établi à trente-cinq dollars américains l'once en 1934) a singulièrement favorisé le nord-ouest québécois. Grâce à la politique américaine de l'or, l'économie minière de la province devenait un secteur progressif.

II. — L'ENTREPRISE HYDRO-ÉLECTRIQUE ET L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM

La pénétration du capitalisme américain en territoire québécois au tournant du siècle procédait d'un besoin croissant de sources d'énergie et de matières brutes ; elle dépendait de la demande croissante d'énergie électrique des grands centres urbains et industriels, de la demande de métaux nouveaux de la sidérurgie, et de la demande de papier-journal.

Le développement hydro-électrique était né aux États-Unis des services publics d'éclairage et de transport en commun dans les grandes agglomérations urbaines ; il était soutenu ensuite par les industries de réduction des métaux, dont l'aluminium en particulier, ou autres grandes consommatrices d'énergie, comme l'industrie de la pulpe et du papier. La demande du papier-journal, en particulier, suivait la courbe d'expansion des centres métropolitains. C'était l'époque où s'organisaient les journaux à fort tirage, tels que le *New York Daily News*, *Chicago Tribune*, *New York Times*, les publications à bon marché, les nouvelles à sensation et les annonces illustrées. A la même époque, on voyait apparaître les syndicats de gestion groupant et contrôlant des firmes journalistiques et publicitaires. Cet industrialisme, qu'on associe à l'expansion des grandes agglomérations urbaines et métropolitaines, allait maintenant gagner de nouvelles régions ; il révélait l'importance des forêts de conifères et des sites hydro-électriques du Bouclier canadien. Les investissements américains dans ces nouveaux secteurs allaient ajouter de nouvelles dimensions économiques à la province de Québec et modifier le réseau des relations à l'échelle continentale. La province de Québec n'allait pas résister à l'avance des États-Unis. Ceux-ci offraient un marché, la technique et le capital ; celle-là des sources d'énergie nouvelle, des matières brutes

et des manœuvres. Ce type d'industrialisme illustre ce que Sombart appelle « la vertu agrégative » des techniques scientifiques.

La première trouée de l'industrialisme américain dans la section québécoise du Bouclier canadien fut faite à Shawinigan par l'*Aluminum Company of America* (ALCOA). Depuis 1890 environ, cette compagnie était engagée dans une politique d'acquisition de sites hydro-électriques, politique qu'elle considérait essentielle à son expansion future et, peut-être aussi, au maintien de son monopole.

En 1897, Jobin Foreman, un Américain, acquérait les droits sur la chute de Shawinigan pour $50,000. En 1898, J. E. Aldred fondait la *Shawinigan Water & Power Co.* ALCOA y pénétrait en 1899 et construisait une usine d'aluminium en 1900; et elle avait acquis un droit de préemption.

Cette tactique de préemption consistait à conclure avec les gouvernants, ou avec des compagnies déjà constituées, des contrats à clause restrictive *(restrictive covenant)*. En vertu de ces contrats, les fournisseurs d'énergie électrique s'engageaient à ne pas vendre d'électricité ou à ne pas céder de sites hydro-électriques aux autres producteurs éventuels d'aluminium. Ainsi, en 1895, ALCOA louait des terrains et achetait de l'énergie électrique de *Niagara Hydraulic Power* pour une période de 25 ans. La Compagnie d'électricité convenait de ne pas fabriquer d'aluminium et de ne pas vendre d'électricité à cette fin. En 1903, ALCOA passait un contrat semblable avec *St. Lawrence River Power Company*, Massena, N. Y., et en 1899, elle pénétrait dans la province de Québec. ALCOA concluait un contrat de dix ans avec *Shawinigan Water & Power Company*. Celle-ci s'engageait à fournir de l'électricité à une filiale d'ALCOA, *Northern Aluminum Ltd.*, opérant une fournaise et des générateurs électriques à Shawinigan. Le contrat contenait cette clause restrictive que la compagnie ne vendrait pas d'électricité à des concurrents éventuels de la *Northern Aluminum* [2].

Graduellement, ALCOA s'engageait dans une politique de développement, soit en achetant des centrales électriques (*St. Lawrence River Power Co., Long Sault Development Co.*, en 1907), soit en acquérant des sites déjà concédés à des individus par le gouvernement de la province de Québec.

Les premières concessions de sites hydro-électriques dans la région du Lac-Saint-Jean à des individus ou représentants de syndicats américains remontent au tournant du siècle.

Le 22 juin 1900, le Gouvernement concédait à B. A. Scott,

[2] Voir C. Muller, « Aluminum and Power Control », *The Journal of Land and Public Utilities Economics*, 1946.

au prix de $6,000, la rivière Saguenay à partir de la Chute à Caron, jusqu'à la ligne de division entre les Cantons Taché et Delisle (îles et terrains inclus), pour une puissance approximative de 200,000 c.v. Le concessionnaire devait y dépenser en travaux d'aménagement, dans un délai de trois ans, la somme de $1 million ou, à défaut de quoi, verser une amende de $6,000. La transaction fut conclue devant notaire en juin 1900, et l'amende fut payée en 1903. Cette même année, le gouvernement accordait des lettres patentes à la *Oyannel Company,* confirmant celle-ci dans ses droits de propriétaire. De la même façon Thomas L. Wilson, en décembre 1899, obtenait du gouvernement le lit de la rivière Saguenay depuis la rivière Shipshaw jusqu'en amont de la Chute à Caron (un potentiel estimé alors à 100,000 c.v.) pour la somme de $3,000, à condition d'y dépenser $300,000 dans un délai de quatre ans ; à défaut de quoi, le concessionnaire devait verser une amende de $7,000. Cette amende fut versée. De même, en juin 1900, L. T. Haggins acquérait le site hydraulique de la Grande Décharge, à partir du Lac-Saint-Jean jusqu'à la ligne de division des cantons Taché et Delisle (terrains et îles non inclus), un potentiel estimé à 200,000 c.v., à condition d'y dépenser $500,000 dans les quatre ans suivant la date du contrat ; à défaut de quoi, le concessionnaire devait payer en 1903 une amende de $9,000. Le paiement de cette amende le confirmait dans ses droits de propriétaire.

Ces droits et privilèges originaux passèrent à la *Quebec Development Co.* et au consortium Duke-Price. William Price, industriel anglo-canadien, propriétaire de moulins de pulpe, était un gros consommateur d'électricité. J. B. Duke, organisateur de l'*American Tobacco Co.* et président de *Southern Power Co.,* en Caroline du Nord, se joignit à Price pour constituer *Duke-Price Power Co. Ltd.,* propriété de *Quebec Development Co. Ltd.,* dont Duke possédait 62½% des parts. La nécessité de nouveaux investissements dans la région entraîna Davis, président de l'*Aluminum Company of America,* dans le sillage de Duke. Davis entreprit des négociations avec la famille Uihlein, financiers de Milwaukee, Illinois, intéressés à la production de l'aluminium et possédant des terrains de bauxite en Guyane britannique (Amérique du Sud) et une usine d'électrodes à Niagara, *Republic Carbon Co.* ; Uihlein s'associa à Davis et à la famille Mellon, actionnaires dominants de l'ALCOA. Davis acheta les droits de Price, s'associa à Duke dans le consortium Duke-Davis et, après la mort de Duke en 1925, l'ALCOA acheta 53½% du stock *Duke-Price Power Co.,* et signa un contrat de 50 ans avec cette compagnie pour l'achat de 100,000 c.v. par année de la centrale de l'Île Maligne.

Les capitalistes américains s'étaient taillé un empire dans la région du Lac-Saint-Jean. L'opinion publique s'en alertait et le journal nationaliste de Montréal, *le Devoir,* au cours de l'été 1925, entreprenait d'interroger le gouvernement sur ses transactions avec les capitalistes américains. Plus particulièrement, on voulait savoir ce que les concessions de sites hydro-électriques rapportaient à la province. Plutôt exaspéré, le premier ministre du Québec répondit aux critiques dans une conférence de presse qu'il accordait au journal *la Patrie,* en août 1925. Selon le premier ministre, le gouvernement ne faisait que respecter les contrats. Les Américains, disait-il, demandent tout simplement d'exploiter en 1925 ce que la province leur a concédé vingt-cinq ans plus tôt, et au prix de cette époque-là. Le premier ministre fit cette déclaration :

> M. Mellon, secrétaire d'État des États-Unis, MM. Davis et Duke sont intéressés dans le projet actuel. Ce sont des Américains. Eh, oui, et après? Est-ce qu'on oublie que ce sont des capitaux anglais qui ont fait New-York? Est-ce qu'on oublie aussi que l'énergie produite par la Chute à Caron ne devra pas sortir de la province et que les promoteurs du projet ont accepté cette condition *sine qua non* [3] ?

Rappelant que l'industrie de l'aluminium allait investir $75 millions pour constituer « un centre mondial de production d'aluminium », le premier ministre ajoutait certaines précisions qui mettaient en évidence la puissance de négociation de la finance américaine dans les transactions de ce genre.

> Nous n'avons même pas assez de capitaux américains intéressés dans nos entreprises. Car vous savez qu'il serait difficile de réunir 75 millions pour une affaire comme celle de la Chute en ne s'adressant qu'aux Canadiens. Nous avons besoin pour nous développer de l'or de nos voisins. Et cela, qu'on ne l'oublie pas, nous profite au premier chef. Croyez-vous, en bonne vérité, que si le capital américain n'était pas intéressé dans notre pulpe que nos industries du papier auraient un débouché naturel et facile aux États-Unis [4] ?

Ainsi la province de Québec, et du bon gré de ses gouvernants, avait confié la mise en valeur d'une part de ses richesses naturelles aux voisins du Sud. Pour autant qu'il y allait de l'entreprise hydro-électrique, la région du Lac-Saint-Jean devenait un fief industriel des États-Unis. La localisation d'une industrie de l'aluminium au Lac-Saint-Jean plaçait la province dans le contexte de l'industrialisme nord-américain. C'était un événement.

---

[3] *Le Devoir,* 18 août 1925.
[4] *Loc. cit.*

III. — L'INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER

Cette industrie fait ressortir davantage le rôle des États-Unis dans le développement économique de la province de Québec: (*a*) l'industrie de la pulpe et du papier requiert un marché vaste et soutenu, parce qu'elle exige une capitalisation massive; (*b*) l'industrie de la pulpe et du papier engendre des effets multiples de création et de développement.

Une analyse sommaire de ces deux propositions peut servir de préliminaire à l'exposé des quelques faits qui, à notre avis, fixeront les caractères les plus frappants de l'influence des États-Unis dans le développement économique de la province de Québec.

La consommation du papier et de carton aux États-Unis faisait un bond remarquable à la fin du XIX[e] siècle: il se maintint jusqu'en 1946 aux taux d'accroissement suivants, *per capita*[5]:

1899	57 lb
1919	119 "
1939	243 "
1946	377 "

La demande croissante de papier qui résultait de l'accroissement de la population et de la formation de centres métropolitains comme New York, Philadelphie, Chicago, Los Angeles, et qui résultait aussi de l'apparition des grands quotidiens et magazines, soulevait le problème de la rareté de matières brutes, suscitait des mouvements de « conservation des ressources » tant au Canada qu'aux États-Unis, et inspirait des velléités de politique réciprocitaire entre le Canada et les États-Unis.

Dès le début du siècle, la question du bois de pulpe devenait objet de discussion politique. Cette question mettait en cause le gouvernement des États-Unis et les divers gouvernements provinciaux. Depuis la fin du XIX[e] siècle, les États-Unis importaient du bois des provinces canadiennes en quantité croissante. Celles-ci, et dès 1900, commençaient à s'inquiéter de ce drainage de leurs forêts par les Américains et s'interrogeaient sur la possibilité d'une politique de restriction à l'exportation. On estimait à cette époque que les États-Unis consommaient la moitié de la production mondiale des scieries; et l'on prévoyait que les compagnies américaines devraient compter de plus en plus sur les forêts de conifères du Canada pour la fabrication du papier-journal. Déjà au début du siècle la province de Québec exportait 200,000 cordes de bois de pulpe aux États-Unis et le volume devait augmenter de 25% par année jusqu'en 1910.

[5] E. W. ZIMMERMANN, *World Resources and Industry*, 411.

Le président des États-Unis, dans son message au Congrès du 25 mars 1909, recommandait de placer le bois de pulpe sur la liste des produits admis en franchise, de même qu'une réduction du tarif douanier sur le papier importé de tout pays qui n'imposait pas de droit d'exportation sur le bois de pulpe. Déjà à cette époque, les manufacturiers américains admettaient ne pouvoir soutenir la concurrence des pulperies canadiennes à moins qu'on leur donnât accès aux forêts canadiennes, ou qu'on leur permît de se procurer du bois aux mêmes conditions que les pulperies canadiennes. Au Canada, on parlait d'imposer une taxe à l'exportation de bois, mais les opinions étaient partagées sur ce point. On ne pouvait le faire toutefois sans l'intervention du gouvernement central ; et pareille intervention aurait empiété sur la souveraineté des gouvernements provinciaux en matière de richesses naturelles. La province de Québec était opposée à la taxe sur l'exportation du bois et l'association forestière était d'avis qu'on devait plutôt, à l'exemple de l'Ontario, obliger les entreprises américaines à utiliser au Canada le bois du Canada en recourant à l'embargo. L'Ontario optait pour l'embargo en 1900, Québec en 1910, le Nouveau-Brunswick en 1911 et la Colombie en 1913. L'embargo s'appliquait à l'exportation de bois provenant des terres de la couronne. Les intérêts américains qui avaient obtenu des concessions forestières du gouvernement pour une superficie de 12,000 milles carrés ne pouvaient donc plus exporter aux États-Unis. En 1911, le gouvernement américain réduisait le tarif sur le papier-journal et, en 1913, il l'abolissait.

L'importance économique de l'industrie de la pulpe et du papier tient à sa complexité même. C'est une industrie à secteurs nombreux constituant, chacun en particulier, des types techniquement autonomes mais économiquement interdépendants. Un dollar investi dans la production d'une tonne de papier-journal entraîne un fort multiplicateur. On s'en rend compte à l'analyse du coût total du produit, ou à l'analyse des facteurs de localisation de l'usine. Ce n'est pas le lieu de le démontrer ici. Qu'il suffise de signaler trois secteurs d'activité correspondant aux stades de production : (1) l'abattage du bois et son transport de la forêt à l'usine ; (2) la consommation de l'énergie et du combustible ; (3) la fabrication de la pâte et du papier.

Il faudrait mentionner les effets sur le transport routier, ferroviaire et maritime, et les services qui s'y rapportent. Il faudrait mentionner également les effets sur l'industrie chimique. D'ailleurs, celle-ci, par l'effet d'entraînement initial venant du secteur du papier-journal soutenu par la demande américaine, a développé d'autres usages de la pâte de bois. Aujourd'hui la production de la pâte de bois n'est plus seulement fonction

de la demande de papier ou de carton, mais aussi de la demande de matériaux de construction, de plastique, de cellophane, etc.

Voilà donc une multitude de manufactures gravitant autour de l'entreprise hydro-électrique, et dont on peut dire qu'elles soutiennent et prolongent l'impulsion initiale des usines de pâte et de papier. Il semble bien, toutefois, que celles-ci n'exercent plus une influence primordiale sur le taux de développement industriel de la présente période. Certes, elles conservent leur importance absolue dans l'économie du Québec, mais elles ne marquent plus le rythme des investissements nouveaux.

Les nouvelles conditions d'échange : l'entrée libre du papier-journal sur le marché américain et l'embargo de la province accentuaient la tendance migratoire de l'entreprise américaine vers la province de Québec. Les régions de la Mauricie et du Lac-Saint-Jean, Ottawa-Gatineau, devaient recueillir la plus grande part des investissements américains dans les papeteries québécoises.

Durant la guerre 1914–1918, la demande croissante de journaux, de nouvelles et d'annonces, la hausse des prix stimulaient les investissements dans l'industrie du papier-journal. Dans le Québec il y avait en 1920 trente usines dont dix-huit fabriquaient de la pulpe et douze de la pulpe et du papier. Pour la plupart, elles étaient localisées en territoires nouveaux où elles apportaient l'électrification et des routes ; elles transformaient de simples hameaux ou camps forestiers en petites villes : Dolbeau, Kénogami, Grand-Mère, Shawinigan, La Tuque, Masson, Buckingham, East Templeton, etc. en témoignaient particulièrement. L'après-guerre, les années 1920 et, en particulier, 1924–1927 furent des périodes de capitalisation remarquable, avec *International Paper, Ste-Anne Pulp & Paper, Brompton Pulp & Paper,* et *Anglo-Canadian.* En 1950, on comptait cinquante-quatre usines de pulpe et de papier dans la province.

En 1900, une entreprise américaine dirigée par les quatre frères Clarke lançait des opérations forestières sur la Côte Nord, à 340 milles en aval de Québec, à seize milles de Sept-Îles, à cet endroit qu'on devait appeler Clarke City. Ils y construisirent une centrale électrique sur la rivière Sainte-Marguerite et, en 1908, une pulperie. La Tuque sur le Saint-Maurice débutait en 1900 avec *Brown Corporation,* une compagnie américaine de l'État du Maine.

L'industrialisation de la région de Chicoutimi–Lac-Saint-Jean n'a pas débuté avec la finance américaine. Plutôt, elle a débuté dans la pulperie à l'enseigne de l'entreprise canadienne-française. Elle s'est propagée ensuite avec l'entreprise anglo-canadienne ; enfin, elle s'est consolidée avec la collaboration des sociétés de gestion nord-américaines.

Les Dubuc, Gray, Jalbert et Perron sont, dans la région du Lac-Saint-Jean, des noms qu'on associe à la grande entreprise. La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi fut constituée en 1898 par les actionnaires de la Compagnie Électrique et avec du capital recueilli presque entièrement chez les Canadiens français. Pour l'époque, c'était une entreprise assez importante, puisqu'elle produisait trente-cinq tonnes de pulpe sèche par jour et employait une centaine d'hommes. L'usine avait coûté $125,000. Son marché principal était la Grande-Bretagne.

Une deuxième pulperie de capacité semblable et située à Jonquière sur la rivière aux Sables commençait à produire à l'automne de 1900. Elle était l'initiative de Joseph Perron. William Price s'en portait acquéreur en 1903. En 1901, Damas Jalbert ouvrait la Compagnie de Pulpe de Val-Jalbert, aux chutes de la Ouatchouan.

A la pulperie de Jonquière, en 1909, Price installait la première machine à papier et, en 1912, commençait la production de papier-journal. *Price Brothers Co.* construisait en 1911 une centrale électrique et un moulin à papier qui commençait à produire en 1913. Le site allait devenir Kénogami, la ville-sœur de Jonquière. Ces usines allaient subir des agrandissements successifs en 1917, 1920 et 1924.

Sur la petite Péribonka, le colonel B. A. Scott, propriétaire de la scierie de Roberval, ouvrait une petite pulperie qu'il vendait en 1917 à la compagnie Price, celle-ci voulant acquérir les réserves forestières plutôt que la pulperie elle-même. L'usine fut simplement abandonnée. Une autre petite usine sur la Métabetchouan (Saint-André-de-l'Épouvante) tomba, victime d'un incendie de forêt.

La Compagnie de Pulpe de Val-Jalbert, depuis 1910 propriété de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, passa aux mains de *Price Brothers* en 1927. Cette usine fut abandonnée, *Price Brothers* s'étant établie à River Bend (Petite Décharge) en 1925, et à Dolbeau (rivière Mistassini) en 1927.

La firme Price était, depuis 1914 environ, la plus grande consommatrice d'électricité dans la région ; et sa politique d'expansion entraînait une politique de participation au développement hydro-électrique. Elle se tourna vers le colonel B. A. Scott, qui était associé au *Quebec Development Co.*, alors propriétaire de sites sur la rivière Saguenay, comme nous l'avons dit précédemment. Or les projets de harnachement du Saguenay exigeaient des dépenses énormes. Aussi bien Price dut-il faire appel à la finance américaine. Il s'associa au magnat du tabac de Virginie pour constituer la firme Duke-Price ; et celle-ci assuma l'œuvre de *Quebec Development Co.*, et enfin Price vendit ses intérêts à Davis, président de l'*Aluminum Company of America.*

Avec le nouveau syndicat Duke-Davis les sites hydro-électriques de la région devenaient le fief de l'*Aluminum Company of America* [6].

Les syndicats financiers américains pénétraient dans la région de Chicoutimi–Lac-Saint-Jean pour y participer à l'aménagement hydro-électrique en association avec l'industrie de la pulpe et du papier d'abord, et avec l'industrie de l'aluminium ensuite. Les étapes sont caractéristiques. D'abord, l'industrie de la pulpe et du papier y avait construit les premières centrales électriques; ensuite, l'expansion de cette industrie allait poser un problème de rareté d'énergie dans la région, problème qu'on ne pouvait résoudre adéquatement, semble-t-il, sans recourir aux syndicats financiers américains. Enfin, ceux-ci allaient fournir une solution plus qu'adéquate aux besoins des industries déjà installées et y attirer l'*Aluminum Company of America*.

L'organisation était complexe, et il n'était pas facile d'identifier le processus des décisions.

Une enquête faite en 1935 par un professeur de Montréal nous révélait l'organisation pyramidale des industries de pulpe et de papier, et la liaison directe de certains producteurs avec des syndicats d'acheteurs, courtiers ou associations d'éditeurs de la grande presse américaine. Exemple (1935) : *St. Lawrence Corporation* (Montréal), société de gestion, gouvernait *St. Lawrence Paper Mills* (Trois-Rivières), *Brompton Pulp & Paper* (East Angus), *Lake St. John Power & Paper* (Dolbeau). Or *St. Lawrence Corporation* était fournisseur du syndicat américain Hearst, société de gestion pour un groupe de journaux américains. Autre exemple: le réseau d'usines de la *Canadian International Paper*, fief américain, était une filiale de l'*International Paper*, celle-ci étant elle-même filiale de l'*International Paper & Power* de Boston. Le réseau comprenait des usines à Trois-Rivières, Gatineau et Témiscamingue. L'*Ontario Paper*, filiale de la *Chicago Tribune*, construisait une usine à Baie-Comeau en 1936 [7].

L'*International Paper* contrôlait le marché nord-américain du papier-journal dans les années 1920 et faisait la vie difficile aux compagnies non associées à elle en coupant les prix. Pour éviter ou retarder la liquidation des usines les moins efficaces, ce qui eût entraîné des désastres sociaux, MM. Taschereau et Ferguson, respectivement premiers ministres de Québec et d'Ontario, décidaient d'intervenir en 1927 et, pour faire contrepoids à l'*International Paper*, invitaient quatorze compagnies à se constituer en cartel. *The Newsprint Institute* était constituée en

[6] Documentation, *Pulpe et Papier*, Société historique du Saguenay.
[7] V. Barbeau, *Mesure de notre taille*.

1928. Avec l'appui de ce nouveau cartel, leur créature en somme, les premiers ministres devenaient des négociateurs plus efficaces [8].

Les gains faciles de la période d'après-guerre, la tendance des entreprises à réinvestir leurs profits dans de nouvelles usines, la formation des sociétés de gestion nouvelles : autant de facteurs qui avaient contribué à la surcapitalisation et à l'expansion excessive de l'industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec jusqu'à la crise de 1929. Le gouvernement de la province y était pour quelque chose, indéniablement, par son empressement auprès des capitalistes américains et par son insistance à proclamer l'abondance des richesses naturelles de la province et la docilité de sa main-d'œuvre.

★

L'industrialisme du XX[e] siècle a mis en valeur les régions pourvues de pétrole et de potentiel hydro-électrique ; il s'est dirigé plus particulièrement vers les régions qui offraient, outre ces sources nouvelles d'énergie, des matières brutes comme le bois et les métaux non ferreux.

Dès le début du siècle, il pénétrait dans la province de Québec, reconstituant pour ainsi dire les courants historiques d'influence interrégionale que nous avons essayé de définir dans un cadre géographique [9].

L'impulsion venait des centres industriels et financiers et, pratiquement, de l'*entrepreneurship* qui opérait cette liaison essentielle à toute activité économique entre les ingénieurs ou les praticiens de la science et les « capitalistes », c'est-à-dire ceux qui risquent leur épargne ou celle des autres dans une affaire. Où nous voyons que les trois facteurs en cause dans notre exposé sont, du côté américain : la demande, la finance et l'*entrepreneurship*. Ce dernier facteur n'est qu'implicite dans notre modèle.

Quant à la mise en valeur du plateau laurentien, l'on n'oubliera pas que la présente étude est strictement et délibérément limitée aux caractères historiques de cette mise en valeur et, puisqu'il n'est pas question de développement récent, disons aux caractères originaux : la demande de « ressources » assumait, chronologiquement, l'allure d'une demande dérivée ou créée par des centres à caractère métropolitain déjà constitués. Une demande strictement « nationale » qui eût motivé la mise en valeur du plateau laurentien demeure encore incon-

[8] V. W. Bladen, *Introduction to Political Economy*, chap. VI.
[9] Allusion à la première partie (non imprimée) de notre étude.

cevable. La grande industrie est née au Québec sous le signe de l'internationalisme.

Le capital est le fruit d'une acquisition, ou d'une accumulation séculaire. A l'époque de la « deuxième révolution industrielle [10] », il est fortement concentré ou « institutionnalisé ». Son instrument d'opération est la compagnie de gestion à caractère international.

Quant à l'*entrepreneurship*, nous l'avons présenté comme une fonction « technologique » au service de la demande et du capital à la fois. L'avènement du gigantisme industriel au Québec a introduit un type d'entrepreneur qui doit opérer à l'échelle continentale ou internationale ; il doit, en tout cas, assumer de vastes espaces économiques comme base de calcul. L'entrepreneur traditionnel, celui de la petite et moyenne entreprise, n'en subsiste pas moins, mais il opère pour ainsi dire en second.

L'étude des cas que nous avons présentés (métaux, hydro, pulpe et papier) peut aider à comprendre la complexité de cette « révolution industrielle » qu'a subie la province de Québec depuis une cinquantaine d'années. Nous avons pu constater que des îlots économiques, plus ou moins importants dans l'économie du Québec d'autrefois, sont devenus des pôles de croissance, du fait de leur liaison financière, commerciale et technique avec des centre métropolitains des États-Unis.

Tout en ouvrant des perspectives nouvelles, cette liaison ne manquait pas de soulever des problèmes ou de mettre en question certaines valeurs traditionnelles. Nous rappelons, à titre d'exemple, la conception traditionnelle du rôle du gouvernement devant les problèmes que lui apportait le nouvel industrialisme. On se souvient en particulier de l'effort des premiers ministres du Québec et de l'Ontario pour constituer, en 1928, un cartel de quatorze compagnies. Dans une telle conjoncture, on pouvait voir les premiers ministres provinciaux négocier avec des dirigeants de sociétés de gestion américaines, tel M. Taschereau avec M. Graustein sur les questions de quota de production ou de prix. Le rôle traditionnel des ministres provinciaux assumait une importance nouvelle parce que ceux-ci devaient maintenant traiter avec des entreprises de type multi-national, en tant que dépositaires du domaine public (sous-sol, forêts, sites hydro-électriques). Les artisans de la Confédération avaient conclu de remettre au « gouvernement local », entendons provincial, la gestion des richesses naturelles. A l'époque, cette décision ne semblait pas grosse de conséquences. Le moins qu'on puisse en dire aujourd'hui, c'est que les artisans de la Confédération n'avaient pas tellement compté avec la variable technologique.

---

[10] Autre allusion à la première partie.

Ce que nous appelons technologie est un aspect de l'héritage social ; c'est un attribut de la culture. L'usage qu'on peut faire des matières brutes en dépend : à tel niveau technologique correspond tel usage. Et ce que nous appelons « ressources naturelles » assume le caractère même de la relativité historique. Dans cette perspective, on peut dire que l'entreprise américaine à la recherche de matières brutes modifiait la fonction traditionnelle du plateau laurentien et que, dès le début du siècle, elle envisageait la province de Québec comme région différenciée dans un univers capitaliste.

Mais la technologie n'est pas tout. La mise en valeur du plateau laurentien allait exiger la contribution de toutes les ressources : celles de la terre, celles des hommes et de leurs institutions, dont le gouvernement. Elle mettait en œuvre tout l'héritage de la communauté nord-américaine.

La connexité de tous ces facteurs que l'on peut désigner d'un terme général : les ressources, donnait lieu à des rapprochements de personnages aussi hétérogènes que le président de l'ALCOA, le ministre des terres et forêts, le premier ministre de la province et le président du *Newsprint Institute* de New York, dans un engagement de caractère international. D'une part, nous avions un président de compagnie de gestion, représentant de l'entreprise soi-disant privée, d'autre part, un premier ministre, responsable de la gestion des affaires publiques. Tous les deux discutaient pour ainsi dire sur un plan d'égalité. L'un fournissait la technique, la finance et le marché ; l'autre offrait un territoire qu'il voulait mettre en valeur et des manœuvres auxquels il voulait procurer de l'emploi. Il peut être facile aujourd'hui de blâmer un premier ministre et de dire de lui qu'il a livré à fort bon compte la terre du Québec aux étrangers ; mais dans ce temps-là, plusieurs citoyens du Québec n'y trouvaient rien à redire et louaient même sa puissance de négociation.

Le besoin de matières brutes orientait l'industrialisme américain vers le plateau laurentien (Bouclier). En acceptant de s'y associer, la province de Québec s'assurait un marché soutenu, des investissements de capital et une collaboration technique. Du même coup, elle s'engageait dans la voie d'un développement qui allait changer ses structures sociales.

★

Avertissement. — Il était difficile de traiter un sujet aussi complexe en quelque vingt pages. Malgré toutes les précautions que nous avons pu prendre, il en est résulté un exposé beaucoup plus long que ne l'autorisait la direction du Colloque. Aussi avons-nous décidé de n'en présenter que la seconde partie : *Quelques aspects historiques du rôle de l'entre-*

prise américaine dans la mise en valeur du plateau laurentien. Espérons que l'omission de la première partie ne nuira pas trop à l'intelligibilité de la seconde.

L'exposé intégral comprenait: 1° un essai de géographie historique: la position du problème dans la perspective spatio-temporelle; 2° une étude du rôle de l'industrialisme américain dans la mise en valeur du plateau laurentien, plus particulièrement de la portion québécoise du Bouclier canadien. C'est cette deuxième division de notre étude que nous présentons dans les pages qui précèdent.

Pour suppléer à l'omission de la première, le lecteur serait bien avisé de consulter les ouvrages suivants:

L. J. Burpee, *Historical Atlas of Canada*.

W. T. Easterbrook & H. G. J. Aitken, *Canadian Economic History*.

H. U. Faulkner, *Histoire économique des États-Unis d'Amérique*.

A. B. Hart, *American History Atlas*.

G. Taylor, *Canada, a study of cool continental environments and their effect on British and French settlement*.

Bibliographie sommaire de la partie présentée

H. G. J. Aitken, *et al.*, *The American Economic Impact on Canada*, 1959; ch. 5, M. Lamontagne, « The American economic impact on Quebec », Duke University Commonwealth-Studies Center.

H. F. Angus, éd., *Canada and Her Great Neighbour*, 1938.

J.-C. Falardeau, éd., *Essais sur le Québec contemporain*, 1953.

H. Marshall, *et al.*, *Canadian-American Industry*, 1936.

★

J. H. Bartlett, *The Manufacture, consumption and production of iron, steel and coal in the Dominion of Canada*, 1885.

V. W. Bladen, *Introduction to Political Economy*, 1941.

Canadian Pulp and Paper Association, *Reference Tables*.

J. H. Dales, *Hydroelectricity and Industrial Development, Quebec 1898–1940*, 1957.

W. J. A. Donald, *The Canadian Iron and Steel Industry*, 1915.

W. Y. Elliot *& al.*, *International Control in the non-ferrous Metals*, 1937.

J. G. Glover *& al.*, *The Development of American Industry*, 1946.

J. A. Guthrie, *The Newsprint Paper Industry*, 1941.

A. R. M. Lower & H. A. Innis, *Settlement and the Forest and Mining Frontier*, 1936.

O. W. Main, *The Canadian Nickel Industry*, 1955.

E. S. Moore, *American Influence in Canadian Mining*, 1941.

Ontario, *Report of the Royal Ontario Nickel Commission*, 1917.

Ottawa, *Commission royale d'enquête sur le charbon*, 1947.

Province de Québec, *Publications du Service Hydraulique*; *Rapports de la Commission de l'électricité*.

L. T. Stevenson, *The Background and Economics of American Paper Making*, 1940.

D. H. Wallace, *Market Control in the Aluminum Industry*, 1937.

E. W. Zimmermann, *World Resources and Industry*, 1951.

Albert Faucher.

4. — *COMMENTAIRE de M. ALFRED DUBUC :*

La première séance de ce très riche colloque a été particulièrement dense. (On nous a demandé de régler, dans notre discussion de ce matin, le sort de trois communications qui présentent, chacune, un très grand intérêt.) Celle du professeur Labrousse nous propose des critères qui permettent de déceler les transformations structurelles de l'économie française du XIX^e^ siècle, qui l'ont conduite peu à peu de l'économie agricole à l'économie industrielle. La communication des professeurs Jean Hamelin et Fernand Ouellet nous décrit le comportement des prix agricoles dans la basse vallée du Saint-Laurent durant la dernière moitié du XVIII^e^ siècle et la première moitié du XIX^e^. Finalement, le professeur Albert Faucher situe le cadre des premiers investissements américains au Canada à la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle.

Ces trois communications n'ont pas entre elles une homogénéité suffisante pour que nous puissions les affronter ensemble. Sans doute les préoccupations de MM. Hamelin et Ouellet rejoignent d'assez près celles de M. Labrousse; mais il ne m'a été donné qu'un temps fort limité pour jeter un regard rapide sur cette dernière qu'il m'aurait été avantageux d'analyser plus sérieusement. Quant à la communication de M. Faucher, son objet se situe, par les problèmes soulevés et la période historique considérée, un peu à l'écart de celui des deux autres; nous devrons en discuter séparément.

I. — Histoire des prix (Ernest Labrousse, Fernand Ouellet et Jean Hamelin)

La communication de mes amis Jean Hamelin et Fernand Ouellet a pour grand mérite de situer d'emblée l'histoire des prix dans les préoccupations de l'historiographie canadienne dont elle a été trop longtemps absente. Il n'y a pas de mouvements économiques qui n'aient des répercussions sociales et politiques dont l'explication fondamentale ne peut tenir qu'au facteur le plus profond qui les entraîne. Cette histoire des prix permettra, dorénavant, des recherches sur l'histoire des salaires, des profits et des mouvements dans la structure de répartition des revenus. Enfin pourra-t-on maintenant avoir accès dans l'historiographie canadienne aux problèmes véritables que se sont posés les hommes et les groupes sociaux à travers le développement économique et social de notre pays.

Pour la période étudiée, MM. Ouellet et Hamelin distinguent deux grandes tendances de longue durée: une première, de hausse, depuis 1760 jusqu'à 1815; une seconde, de baisse, depuis 1815 jusqu'en 1850. C'est à l'intérieur des cadres déterminés par ces mouvements de fonds que les problèmes de l'histoire du Canada devront dorénavant se situer, car ces mouvements sont significatifs, nous y reviendrons. Il ne nous surprendra pas de constater que ces points de retournement sont les mêmes pour l'économie française et que la tendance des mouvements accuse la même direction.

La communication de mes collègues pose certains problèmes fondamentaux qu'il y aurait avantage à discuter ici:

1° *Le problème de l'expression des prix.* Tous connaissent le long débat qui a opposé les historiens européens sur le mode d'expression des prix. Le problème se pose dans les termes suivants: les historiens étudient l'évolution des prix à des époques où la monnaie repose essentiellement sur le métal alors que les prix — et toutes les valeurs — s'expriment en monnaie de compte, qui n'a que des liaisons fort ténues avec le système des monnaies métalliques, des monnaies réelles; celles-ci circulent librement d'un pays à l'autre, mais la teneur métallique de chacune est différente et, ce qui complique encore davantage le calcul, le rapport légal de

la valeur de l'or à celle de l'argent diffère du rapport commercial — qui a tendance à être international — et diffère d'un pays à l'autre. Comment alors, dans une pareille structure, en arriver à une comparaison des mouvements de prix entre les divers pays et les diverses époques? Les historiens du XIX[e] siècle, période où l'on caressait le rêve d'une économie mondiale fondée sur un seul étalon de monnaie, l'or, avaient imaginé de transformer tous les prix en poids de métal; cela offrait, selon eux, le double avantage de permettre la comparaison des prix internationaux et de transposer les prix anciens en prix modernes. Le débat surgit lorsqu'on s'est aperçu que cette transposition de prix en métal déformait complètement le mouvement des prix. Lord Beveridge en Angleterre, dans les années 1930, donnait à ces prix la double expression: celle en monnaie de compte du lieu et de l'époque et celle en métal. Il n'y a aucun parallèle entre les deux courbes tirées de ces deux modes d'expression.

La deuxième prétention de pouvoir comparer les prix anciens avec les prix contemporains par l'intermédiaire du métal est aujourd'hui rejetée, les habitudes de consommation et le niveau du pouvoir d'achat enlevant à cette comparaison toute signification. La question qui se pose maintenant est la suivante: serait-il vraiment inacceptable de laisser tout simplement aux prix l'expression que les contemporains leur donnaient, c'est-à-dire en monnaie de compte, quitte à utiliser, pour les comparaisons internationales, la technique statistique des indices? Il m'a semblé au dernier congrès international d'histoire économique à Aix-en-Provence, en 1962, que l'on ne risque plus de faire surgir de vieilles querelles en proposant cette dernière solution. C'est celle que, déjà, François Simiand proposait.

Mais le problème de l'expression des prix en monnaie de compte se complique dans l'histoire canadienne, MM. Ouellet et Hamelin le soulignent fort bien. Dans un pays, normalement, il n'y a qu'une seule monnaie de compte qui sert à donner une valeur commune à tous les produits, à tous les services et à toutes les monnaies métalliques nationales et étrangères; c'est la raison d'être même de cette monnaie de compte. Or, au Canada, on a pris l'habitude, depuis le changement d'allégeance politique et à cause des particularismes monétaires des colonies américaines, de compter selon trois systèmes différents, parfois même quatre. Les Canadiens de langue française continueront longtemps à compter en livres tournois; ils le font encore partiellement aujourd'hui: la pièce de huit réaux, espagnole, qui circulait partout en Amérique — surtout celle que l'on frappait à Mexico ou à Lima — avait pris le nom de dollar de son origine germanique « thaler »; en se latinisant tout à fait, elle devint la piastre, et lorsque les États-Unis adoptèrent le dollar comme unité monétaire et, à leur suite, le Canada, la piastre continua à désigner ces nouvelles unités monétaires. Quant à la pièce espagnole de ¼ de dollar, elle reçut pour équivalent, en compte tournois, la valeur de 30 sous; et lorsque les Américains adoptèrent le système décimal pour leur monnaie, le ¼ de dollar devint 25¢; de même dans la monnaie canadienne; c'est pourquoi, encore aujourd'hui, dans le langage populaire, plus près de ses sources, la pièce de 25 cents continue-t-elle à être désignée par le vocabulaire tournois de 30 sous; comme si l'on n'avait pas assimilé comme une valeur culturelle propre le nouveau système monétaire canadien. Voilà, je crois, qui peut intéresser les sociologues et les anthropologues.

Au moment de la conquête, pour profiter de l'arbitrage, les marchands anglo-saxons imaginèrent d'utiliser, à Québec, le compte « Halifax », c'est-à-dire plus ou moins — il y a encore obscurité sur ce point — celui de Boston, à Montréal, le compte « York », c'est-à-dire celui de la colonie de New York. Murray dénonça et prohiba le système; ce qui lui coûta son poste de gouverneur. Mais le compte « York » réapparut plus tard à Kingston et à Toronto, au moment du partage des deux Canadas. Les comptes « Halifax » et « York » s'expriment tous les deux en « pound », « shilling » et « penny »; ils sont liés, chacun, à la valeur respective donnée au dollar espagnol dans les colonies de Massachusetts Bay et de New York; ces deux comptes — et c'est leur particularité — sont donc détachés de toute référence directe à une teneur métallique déterminée. Quant au compte des échanges entre le Canada et l'Angleterre, il s'exprimait en « pound sterling ». Tout ceci ne désigne que la monnaie de compte

et est parallèle à la multitude des pièces françaises, espagnoles, anglaises, américaines et portugaises qui circulaient à volonté sur notre territoire. Messieurs Ouellet et Hamelin ont choisi le compte canadien, c'est-à-dire le compte issu de la monnaie française, la livre tournois. Ils ont bien fait puisqu'en agissant de la sorte, ils collent à la réalité sociale fondamentale.

2° *Les mouvements économiques.* La deuxième série de questions qui naît de la communication de mes collègues et amis a trait aux mouvements économiques; nous rejoignons ici les préoccupations de M. Labrousse. Le problème du vocabulaire, si l'on veut éviter toute ambiguïté, a une importance primordiale; en effet, les mots « conjoncture », « tendance à long terme », « période conjoncturelle de longue durée » ne sont pas des synonymes et peuvent désigner des rythmes tout à fait différents d'évolution économique.

La variation saisonnière complète son déroulement à l'intérieur d'une année. Nos auteurs n'en tiennent pas compte; ils l'écartent en prenant comme donnée première une moyenne annuelle qu'ils définissent rigoureusement.

La conjoncture, mouvement de courte durée, se déroule sur un nombre de mois supérieur à 12. Les expressions « conjoncture », « fluctuation », « fluctuation conjoncturelle », « cycle de la conjoncture », « fluctuation ou mouvement cyclique », sont plus ou moins des synonymes. Nos collègues n'entendent pas s'arrêter, non plus, à ce mouvement de courte période; l'utilisation de la moyenne mobile de 13 ans a précisément pour effet d'en égaliser les saillies. Mais la conjoncture n'en pose pas moins de problèmes aux historiens; en effet, ce mouvement économique présente un déroulement différent selon qu'une économie est industrielle ou agricole; la conjoncture est liée à la structure. C'est l'objet même de la communication de M. Labrousse: l'expansion et la crise conjoncturelle ont des définitions particulières selon la structure à l'intérieur de laquelle elles se produisent. En économie agricole, et les remarques de M. Labrousse à ce propos sont exhaustives, la période de crise se définit par la hausse des prix; elle est provoquée par une insuffisance de l'offre, le plus souvent par une mauvaise récolte; d'où la répugnance à désigner la courte durée, en économie agricole, par l'expression de « cycle de la conjoncture »; les moteurs du mouvement sont extérieurs au circuit économique. En économie industrielle, au contraire, la crise est marquée par la chute des prix; la crise est sur-production ou sous-consommation, selon qu'on est optimiste ou pessimiste; elle est causée par une déficience de la demande effective, comme disent aujourd'hui les économistes.

La conjoncture, dans une économie industrielle, est animée de l'intérieur, par les mécanismes du circuit économique; elle s'entretient elle-même; d'où la répétition, plus ou moins régulière, qui permet de la qualifier de cyclique. Les économistes, dans un langage utile, parce que rigoureux même s'il est hermétique, décrivent la conjoncture industrielle par le jeu combiné de multiplicateur des revenus, sous la poussée d'un investissement initial, et de l'accélération de la demande dérivée des facteurs de production.

L'historien peut donc arriver à distinguer la structure agricole ou industrielle d'une économie selon le déroulement de la conjoncture; c'est le projet de M. Labrousse pour l'économie française tout comme ça avait été autrefois la démarche de Paul Rousseau pour l'économie anglaise. Celui-ci avait confronté trois variables: les prix du blé, variable déterminante dans une structure agricole, le prix de la fonte, pour une structure industrielle, et le bien-être social. Selon que le bien-être social évoluait en fonction des mouvements du blé ou de ceux de la fonte, Paul Rousseau en concluait que l'économie anglaise était agricole ou industrielle et marquait les étapes de l'évolution de celle-là vers celle-ci; il avait choisi, pour indice de bien-être, la nuptialité. Dans leur communication sur les rendements agricoles qu'ils nous présenteront cette après-midi, MM. Ouellet et Hamelin nous proposeront un dicton canadien du XIX^e^ siècle, fort savoureux: « Quand les années sont dures et qu'il n'y a plus comme on dit ni bled ni épouseur. »

Le problème de cette distinction entre conjoncture agricole et conjoncture industrielle se complique singulièrement dans le cas d'une éco-

nomie, comme celle du Canada, dont le produit national est principalement composé de produits agricoles exportés sur les marchés internationaux qui vivent, à compter du XIX^e^ siècle, au rythme des grandes nations industrialisées, ce qui a pour effet de tracer le contour général d'une conjoncture industrielle dans une économie agricole qui n'en connaît pas moins les crises d'insuffisance de la production. Les instruments d'analyse économique sont extrêmement utiles en histoire, mais aucun modèle ne réussit jamais à enfermer toute la réalité.

Je n'ai pu résister à la tentation de voler au père Benoît Lacroix l'occasion de chicaner M. Fernand Dumont sur la définition qu'il propose de la conjoncture. En effet, M. Dumont nous dira samedi que pour lui la conjoncture correspond à une période à l'intérieur de laquelle les structures sociales se transforment profondément: c'est une période de rupture des structures. Je veux bien que, à l'occasion d'une crise économique profonde, des structures sociales fondamentales soient rompues, mais de là à faire de la rupture des structures sociales la définition même de la conjoncture, c'est donner à ce critère une étendue beaucoup trop large qui le remplit d'équivoques.

En effet, c'est à l'intérieur des mouvements de longue durée Kondratieff, l'interdécennal de M. Labrousse, que les historiens et les économistes se sont entendus pour analyser les transformations des structures. Que ce soit pour François Simiand, Jenny Grezziotti Kretchmann, Schumpeter, Léon Dupriez, W. W. Rostow, Gaston Imbert et le Suédois Akerman, pour ne citer que ceux-là, le mouvement de longue durée Kondratieff — défini essentiellement par un mouvement de prix, c'est-à-dire de productivité et de répartition des revenus — se distingue principalement par le fait qu'il entraîne des phénomènes sociaux et politiques. C'est dans le rythme de ce mouvement que se produisent les distorsions structurelles fondamentales. Il serait inopportun de parler ici de déterminisme; c'est une notion philosophique liée à une certaine conception de la liberté individuelle. Mais les pulsations de la technologie, l'évolution du pouvoir d'achat, les transformations de la répartition des revenus sont des phénomènes qui échappent au monopole de l'économiste; ils deviennent objet d'analyse pour le sociologue; ce sont les données mêmes de l'historien des civilisations. Il est heureux que ce soient précisément ces mouvements de longue durée que MM. Labrousse, Hamelin et Ouellet ont étudiés; ils nous placent ainsi en plein cœur des problèmes fondamentaux de l'histoire sociale et de l'histoire politique.

3° *L'histoire des prix pose un troisième problème: celui de sa liaison à l'histoire monétaire.* Monsieur Labrousse se réjouit de la grande stabilité dans la définition légale de l'unité monétaire française à travers le XIX^e^ siècle; mais, bien sûr, cela n'exclut pas l'éventualité d'inflations et de déflations selon les pulsations, souvent violentes, du volume de la masse monétaire et de la rapidité de sa circulation. En effet, il est bon de le préciser, si les prix sont entraînés à la hausse ou à la baisse ce n'est pas seulement sous l'impulsion des mouvements de l'offre ou de la demande des produits; le niveau général des prix fluctue en outre suivant le gonflement ou la tension de la circulation monétaire. L'histoire du Canada est marquée par de nombreux moments d'inflations et de déflations très vives; or, l'inflation a un effet de répartition des revenus; elle a des conséquences nombreuses sur la croissance économique; elle est le moteur de croissance dans la mesure où elle ralentit la consommation et provoque une épargne; elle exerce, au contraire, un frein dans la mesure où elle hausse les prix à l'exportation. Maintenant que MM. Ouellet et Hamelin ont ouvert la voie par leurs travaux sur l'histoire des prix, la tâche sera facilitée à ceux qui voudront étudier les phénomènes monétaires.

4° *Un quatrième problème est posé tant par M. Labrousse que par MM. Ouellet et Hamelin: c'est celui du ciseau des prix et des revenus.* Il y a des moments — ils sont nombreux au XIX^e^ siècle — où les prix s'abaissent davantage que les salaires industriels ou, du moins, où ils se haussent moins rapidement; c'est le problème de la répartition du coût du développement économique; dans ce cas, le fardeau du développement est mis visiblement à la charge des populations agricoles. C'est presque

une constante de l'histoire du développement industriel, même pour la France qui avait tant choyé sa paysannerie durant la révolution de 1789.

5° *Messieurs Ouellet et Hamelin posent un cinquième problème: celui qu'ils appellent « le pôle d'activité économique »*. C'est à propos du remplacement du commerce des fourrures par la production forestière que mes collègues utilisent cette expression. Il est bon de se demander, à propos d'une économie coloniale, si l'exploitation poussée d'un secteur principal de l'économie pour une exportation de produits bruts vers la métropole correspond à ce que François Perroux appelle un pôle de développement, un secteur moteur. Surgit, ici, toute la discussion sur la théorie du *Staple Product*. Le problème est le suivant: peut-on considérer comme *Staple Product* le produit du secteur principal de l'économie que l'on exporte à l'état brut, sans valeur ajoutée, vers une économie dominante? Nous touchons ici au problème central de la communication de M. Albert Faucher sur les investissements américains au Canada et dans la province de Québec.

II. — Les investissements (Albert Faucher)

En effet, le problème des investissements américains au Canada est essentiellement celui, devenu classique, de la recherche, par une économie en voie de développement rapide, des matières premières qui lui manquent et des ressources énergétiques supplémentaires. Les investissements américains commencent à se diriger vers le Canada au moment où, le mouvement de frontière ayant atteint l'océan Pacifique et peuplé le Far-West, l'absence de certaines ressources (le bois pour la production de papier et les métaux non ferreux) et la rareté d'énergie dans l'Est (particulièrement l'énergie hydro-électrique qui vient de naître) imposent des freins à la production industrielle. Ainsi, au tournant du siècle, le Canada, parce qu'il peut satisfaire les besoins américains, tant par ses ressources que par les dépenses d'aménagement du territoire que ses citoyens vont consentir, et grâce au capital financier, à la technique et au génie d'organisation des Américains, entre d'emblée dans l'orbite de l'économie de la vallée de l'Ohio et du bassin des Grands Lacs.

La communication de mon ami Albert Faucher présente, elle aussi, bien sûr, des problèmes à notre discussion.

1° Monsieur Faucher a très bien démontré comment les investissements américains ont suivi les dépenses préalables d'aménagement du territoire effectuées par les Canadiens. Une partie considérable de l'épargne de ceux-ci est utilisée à des dépenses, dont la productivité ne peut être évaluée qu'en période d'une durée trop longue pour satisfaire les appétits des actionnaires, mais dont l'utilité est grande pour l'élévation de la productivité des investissements étrangers dans des territoires récemment accessibles. Qu'est-ce à dire, sinon que les entreprises américaines, en s'établissant en territoire canadien, ne doivent rencontrer que le coût économique immédiat de leur établissement; elles sont dispensées de comptabiliser le coût social du développement, qui retombe quasi entièrement à la charge des Canadiens eux-mêmes.

2° Un deuxième problème vient de l'analyse que M. Faucher donne du développement de l'industrie de la pulpe et du papier dans la région du Saguenay. C'est le problème de la possibilité de la concentration d'une épargne nationale et de la naissance des entrepreneurs. La deuxième moitié du XIX^{e} siècle avait été pour la province de Québec l'occasion de sa révolution agricole, retardée de plus de cent ans, nous le verrons cette après-midi. La révolution agricole avait été provoquée par la construction des chemins de fer, la spécialisation de la production agricole dans le secteur de l'industrie laitière, l'ouverture des marchés intérieurs et la participation aux marchés de l'Angleterre et des États-Unis pour l'exportation du fromage et du beurre. Cette expansion du commerce des produits agricoles du Québec avait provoqué la naissance d'une épargne qui, concentrée, viendra participer au grand essor industriel de la période 1895–1921. Cet essor industriel va permettre l'apparition, grâce à cette épargne

canadienne-française, de quelques grands entrepreneurs canadiens-français qui participeront, à l'instar de leurs collègues anglo-saxons et américains, à un marché de dimension mondiale. Ceci permet de reposer le problème de l'apparition des entrepreneurs dans des termes différents de ceux auxquels nous a accoutumés un certain masochisme collectif. On dit sans cesse que le faible développement économique de la province de Québec est dû en grande partie à l'absence d'une classe d'entrepreneurs. C'est l'inverse qu'il faut dire, la communication de M. Faucher nous y invite instamment. Il n'y a pas de classes d'entrepreneurs à travers toute l'histoire du Canada parce qu'il n'y a pas eu de développement économique continu dans la province de Québec. Des entrepreneurs se créent, que ce soit dans les entreprises publiques ou dans les entreprises privées, avec une rapidité étonnante lorsqu'on en a besoin. Les développements récents des pays du Tiers Monde le démontrent avec éloquence.

3° Un troisième problème est celui de la crise de 1921, dont l'importance est souvent masquée par la gravité de celle de 1929. C'est en 1921 que l'inflation d'après-guerre s'est subitement arrêtée et que s'est d'abord manifesté le surinvestissement de l'industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec. C'est de cette crise, et non d'une expansion économique comme on le prétend généralement, qu'est né le grand mouvement de concentration des entreprises auquel fait allusion M. Albert Faucher dans sa communication; la concentration des entreprises est un processus de lendemain d'inflation, c'est le fruit de la surcapitalisation.

La théorie économique voudrait que ce soient les entreprises les moins rentables qui disparaissent dans les crises économiques. La réalité historique nous impose de considérer que ce sont souvent les entreprises participant aux réseaux financiers les moins puissants qui disparaissent, indépendamment de leur rentabilité. C'est dans cette crise de 1921 que de nombreuses entreprises canadiennes-françaises ont été frappées sans pouvoir se relever parce que les groupes financiers auxquels elles étaient rattachées étaient incapables de les soutenir.

Par contre, les entreprises anglo-américaines qui bénéficiaient du soutien de vastes réseaux financiers internationaux se concentrèrent en d'immenses holdings qui groupèrent à la fois les entreprises de plusieurs secteurs industriels différents. Certains de ces holdings, dominés par des banques et des compagnies de gestion fort puissantes, réunirent des entreprises du fer et de l'acier, des textiles, de la pulpe et du papier et de l'électricité. Sir Herbert Holt pouvait, devant un comité parlementaire, se permettre l'insolence de refuser de révéler le nombre des entreprises dont il était administrateur, prétextant ne pas pouvoir se souvenir d'un chiffre aussi élevé.

Les gouvernements joueront le jeu de certains de ces groupes financiers lorsque des conflits extrêmement violents les opposeront les uns aux autres. Quand le premier ministre Taschereau consent à discuter de problèmes de production industrielle et de concentration des entreprises, il ne m'apparaît pas, comme à M. Faucher, que le gouvernement de la province de Québec entend mener une politique dynamique de développement industriel; j'ai plutôt l'impression que le premier ministre est utilisé par un groupe pour promouvoir ses intérêts à l'encontre d'un autre groupe financier.

4° Un quatrième problème naît de la description que M. Faucher suggère de la structure internationale de certaines entreprises qui investissent au Canada — comme l'International Nickel et l'Alcan — et qui, par l'importance de leurs opérations, dominent toute la vie économique de certaines régions. Ainsi, celles-ci sont appelées à entrer sur un marché de dimension mondiale sans aucune référence aux institutions politiques de leur province et de leur pays; ce n'est ni par le Québec ou l'Ontario, ni même par le Canada que ces régions entrent dans une solidarité internationale; c'est directement, par une entreprise gigantesque, qu'une région est appelée à vivre au rythme de la conjoncture mondiale.

Ceci pose d'abord le problème de l'inefficacité relative de certaines politiques économiques du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, si tant est que ceux-ci aient jamais voulu en mener de sérieuses. Mais l'on pourrait aussi faire naître, à ce propos, un problème

de psychologie collective: celui de l'intégration des Canadiens français à la solidarité internationale. Pour le moment leurs attaches sont strictement artificielles: tout comme ils participent au commerce international par leur travail dans une entreprise qui n'a que peu de référence aux institutions économiques et politiques de leur pays, de même ils participent à l'Empire et au Commonwealth parce qu'ils sont Britanniques — tout en se définissant comme Canadiens français, de même, aussi, ils sont appelés à partager les problèmes du Tiers Monde — dont la notion est totalement déformée par celle de mission — par l'intermédiaire d'une Église qui prétend « être de ce monde comme n'en étant pas ». Les Canadiens français ne se sentent pas citoyens du monde parce qu'ils n'ont jamais été appelés à la fraternité internationale pour eux-mêmes, pour leurs valeurs culturelles fondamentales.

C'est tout le problème du développement économique et social de la province de Québec et du Canada, de la structure économique canadienne, que M. Albert Faucher a soulevé par sa communication.

5. — *DISCUSSION*

● *Monsieur JACQUES ROUSSEAU tient à faire une remarque préliminaire :*

Pourquoi parler d'histoire économique comparée de la France et du Canada si ce n'est qu'il y a un élément humain commun à la fois à la France et au Canada ? Toutefois, sur le plan géographique, le Canada et la France sont des pays fondamentalement différents et c'est un aspect que l'économiste ne doit pas perdre de vue. La région de Montréal, celle de la production agricole dominante dans la province est à la même latitude que Bordeaux et Lyon, et cependant, à Montréal, il ne coule ni pomerole ni beaujolais. Le territoire agricole entre Montréal et Québec correspond à celui qui se trouve entre Malmoe et Stockholm. Nous sommes donc dans un pays qui, au point de vue climatique, ne ressemble pas à la France.

Qu'ont fait nos ancêtres? qu'ont fait les colons qui sont venus s'établir ici? Venus d'un pays sans hiver dans le sens canadien, ils ont transporté ici, et c'est un point fondamental, leur écologie humaine: ils ont essayé de reconstituer au Canada l'habitat poitevin ou normand. Dans la province de Québec, nous avons presque le bocage normand. L'agriculture québécoise a été constamment une lutte contre le milieu et non pas simplement une lutte pour un marché. Les problèmes agricoles de France, très sérieux actuellement, sont des problèmes de marché et non d'ordre écologique. Au Canada, en plus de ce problème économique, il y a eu en même temps lutte contre l'habitat. C'est un élément qu'il ne faut pas perdre de vue.

● *Monsieur LABROUSSE intervient, à la demande du commentateur, pour préciser sa pensée :*

Je n'insisterai que sur certains aspects de ma communication. Les mouvements « de longue durée » des prix sont d'une durée très diverse. Celui dont il est question, dans l'esquisse que vous avez sous les yeux, diffère à bien des égards du mouvement de longue durée classique, tel qu'il nous était présenté jadis par les maîtres de l'économie politique. Je pense à ceux de ma génération. Et qu'on m'excuse, ici, dans ce colloque à tonalité si « française », de citer le nom de ceux qui furent nos communs maîtres français: en premier lieu les Aftalion, les Lescure et les Simiand. La « longue durée » qui prévalait chez les économistes aux approches de la grande crise de 1929 était « interdécennale ». Son étude n'était d'ailleurs le plus souvent entreprise qu'à travers le XIX^e^ siècle et les premières décennies du XX^e^. Et la deuxième moitié du XIX^e^ siècle était alors beaucoup plus citée — et bien mieux connue — que la première. Simiand sans doute regardait très en arrière. Mais c'est sur le XIX^e^ siècle qu'il a fait porter l'essentiel de son effort scientifique. Et il n'a pas posé le problème des diverses catégories de mouvements de longue durée, qui varient non seulement selon leur « durée », mais selon leur nature, selon le produit ou service qu'ils intéressent, et selon leur époque.

Il ne peut être question d'aborder tous ces problèmes dans ces quelques mots. Nous nous en tiendrons sommairement aux diverses longueurs de la longue durée en matière de prix, et plus particulièrement de prix agricoles. Je n'ai d'ailleurs en vue qu'une convention de vocabulaire à l'usage du présent colloque.

Il y a déjà *longue durée* dans le mouvement que beaucoup d'historiens économistes français appellent intercyclique. Je l'ai défini essentiellement, jadis, comme un mouvement comprenant un cycle et tout ou fraction d'un autre cycle. Il va pratiquement au-delà de la décennie, sans atteindre à l'interdécennal. Il couvre entre 10 et 20 ans, se situant en général plus près du premier terme que du deuxième. Il révèle le plus souvent, dans un cadre chronologique limité, une longue et anormale poussée de hausse ou de baisse. Exemple de ces mouvements intercycliques: le long

recul de certains prix agricoles en France, dans les dernières années de l'Ancien régime.

Au-dessus de ce mouvement long — le plus réduit de tous — voici maintenant le mouvement de longue durée, du type classique: « l'interdécennal », dont je parlais tout à l'heure. C'est une chaîne de cycles, orientée tour à tour à la hausse ou à la baisse, et durant, au XIX^e^ siècle, environ de un quart à un tiers de siècle.

Troisième degré de la hiérarchie: au-dessus de l'interdécennal figure le séculaire ou l'interséculaire, s'inscrivant dans un siècle, ou même débordant le siècle. Telle la poussée française de hausse qui va de « 1733 » à 1817. Et la poussée du « XVI^e^ » siècle est plus longue encore.

Au-dessus de l'intercyclique, de l'interdécennal, du séculaire, de l'interséculaire, voici enfin la tendance majeure. Installons-nous par exemple sur les hauteurs de 1873, sur ce belvédère, sur ce maximum absolu de 1873. Que voyons-nous en regardant vers les siècles arrière? Toute une chaîne de cycles, avec de longs axes de hausse et de longs axes de baisse. Mais ce sont les premiers qui l'emportent. L'ensemble, fondamentalement, est orienté à la hausse et culmine en 1873. Portera-t-on le regard jusqu'à la première moitié du XVI^e^ siècle, jusqu'aux confins plus brumeux du XV^e^? Une immense chaîne de quatre siècles apparaît, avec sa tendance majeure à la hausse des prix agricoles.

Tendance inégale, bien sûr, tour à tour accélérée, ralentie, contrariée. Et nous laissant apercevoir aussi, dans une première partie de la courbe, des élans qu'on ne retrouvera plus. Il y a, dans cette longue histoire des prix agricoles — comme dans d'autres domaines de la vie économique — des temps de croissance, de ralentissement et de plafonnement. Mais j'anticipe. Laissons au débat qui va suivre ses chances de dégager de nouvelles orientations de recherches, de mettre en lumière de nouveaux problèmes, de nouvelles idées, qui prospéreront, aujourd'hui et plus tard, dans nos communes rencontres.

● *Monsieur FOHLEN :* J'ai une remarque au sujet de la courbe des prix qui a été tracée avec tant de soins par MM. Ouellet et Hamelin, et au sujet du mouvement général des prix. Il est évident que ce qui frappe dans la comparaison de ces courbes, c'est la similitude entre les courbes européennes et la courbe canadienne. Il me semble tout de même qu'il y a quelques différences: la première, c'est que, au moins pour la période après 1800, la courbe canadienne semble légèrement plus amortie dans ses mouvements que les courbes européennes. N'y aurait-il pas là une explication ou une raison? Et ce qui me semblerait plus important encore, c'est que le changement dans la conjoncture se situe tout de même à un moment différent au Canada et en France. Monsieur Labrousse citait tout à l'heure la date de 1817 comme étant le renversement d'une conjoncture en France, ce qui correspond effectivement à la courbe que nous avons. Ce qui me frappe, c'est qu'au Canada le renversement de la conjoncture se situe, semble-t-il, plus tôt, aux environs de 1810–1812.

● *Monsieur OUELLET :* On reconnaît d'une façon très nette sur les différentes courbes des prix l'existence de la crise agricole. A cet égard, la courbe du prix du foin est la plus significative. La crise agricole imprime, après le début du XIX^e^ siècle, une pression continue vers la hausse, ce qui signifie qu'après 1815 les prix ne fléchissent pas autant qu'on s'y attendrait. Il n'y a pas que la tendance générale des prix qui invite à la baisse mais aussi l'abondance plus ou moins grande, selon les moments, du ravitaillement en provenance du Haut-Canada et des États-Unis de même que l'amélioration progressive des transports.

Quant au renversement de la tendance majeure des prix, nous l'avons fixé en 1815. Il s'agit d'un choix qui n'a rien d'absolu. François Crouzet laisse entendre que, en Angleterre, ce renversement pourrait s'être produit dès 1809. La courbe du blé (moyennes mobiles) pour le Canada change d'allure en 1811. Préciser le moment exact du renversement de la tendance majeure implique la mise en présence de nombreux facteurs.

La croissance de la production au XVIII^e^ siècle est essentiellement conditionnée par l'abondance des terres et par l'accroissement des défri-

chements. Au XIX^e^ siècle, il se produit un écart entre les disponibilités du terroir et la croissance démographique. Les bonnes terres deviennent de plus en plus rares et la politique des seigneurs augmente cette rareté. On évolue donc, en raison même de la nature des techniques agricoles, vers une crise des rendements et vers le déclin progressif de la culture du blé. Les crises successives qui accompagnent ce déclin déterminent la montée de la culture de la patate et de l'élevage du porc.

● *Monsieur LABROUSSE :* Distinguons les prix agricoles et les prix industriels. Le renversement de la courbe des prix agricoles en France, au cours de cette période, au début du XIX^e^ siècle, eut lieu incontestablement en 1817. Mais pour les prix industriels, il y a vraisemblance que la zone d'inflexion se situe vers 1809–1811. Et c'est ici, d'ailleurs, que l'économie d'une politique se rencontre: 1809, lendemain et continuation de la guerre d'Espagne avec toutes ses répercussions internationales et ses implications sur l'exportation française. Et d'autre part, d'ailleurs, quand nous posons la question d'une ligne d'inflexion et d'un renversement, constituons des groupes homogènes de produits: demandons-nous s'il s'agit de prix agricoles ou industriels. Il n'y a pas de concordance automatique. Mais, pour revenir à la France de 1817, compte tenu de la prépondérance des produits agricoles, 1817 restera bien la zone d'inflexion générale.

Il s'agit non pas des prix d'un abstrait marché international des produits agricoles — si hétérogène, si divers au XVIII^e^ siècle — mais des articles du marché intérieur. Mon observation porte donc sur les produits de l'agriculture française, sur les grands produits agricoles intérieurs, dont les fluctuations de prix sont étudiées dans une perspective interséculaire. Je ne pense pas que ce soit une vue abstraite, puisqu'aussi bien elle répond à la question de savoir comment s'est développé le revenu agricole français dont les fluctuations témoignent si hautement sur celles du revenu national, au cours de cette période, où subsiste, en gros, l'économie du vieux type.

En un mot, dans cette hausse fondamentale, dans cette tendance majeure des prix, il y a une élasticité à la hausse qui va en décroissant. Je ne pense pas être sorti du concret historique.

● *Monsieur FORTIN :* Je me demande si le caractère international du marché canadien n'est pas justement fondamental pour la compréhension de l'histoire de notre milieu rural. J'ai l'impression suivante: c'est lorsque les métropoles sont en crise que nous sommes au Canada en période de prospérité. Nous connaissons une hausse des revenus correspondant seulement à une hausse de production. A l'inverse de ce que pensent les économistes, une hausse de production agricole au Canada n'implique pas un changement dans la technologie. On profite ici d'une hausse de revenus, mais on ne change pas la technologie, de sorte qu'au moment où la crise internationale est réglée, nous sommes dans un marasme plus grand qu'avant, parce que les métropoles ont ordinairement réglé leurs problèmes en améliorant leur technologie pour faire face à leur manque de production.

● *Monsieur HAMELIN :* Au XVIII^e^ siècle, un mouvement de longue durée orientée à la hausse se dessine à partir de 1730, s'accentue en 1793-1794 pour finir brusquement dans les années 1811–1816. Antérieurement à 1793, le Canada ne peut guère profiter de la conjoncture internationale, parce que son économie n'est ni diversifiée ni articulée à l'empire. L'indépendance des colonies américaines, l'industrialisation et le blocus sont les facteurs qui lancent le Canada sur la voie de la prospérité dans les années 1790.

Cependant l'agriculture québécoise, arriérée et déficiente sur le plan des techniques, ne peut répondre à la demande croissante du marché métropolitain. Les mauvaises récoltes et la baisse des rendements expliquent le déclin des exportations de céréales en provenance du Québec.

La crise agricole qui coïncide avec un essor démographique sans précédent engendre de fortes tensions démographiques qui se répercutent au niveau politique.

● *Monsieur MANDROU demande à ce moment s'il n'y aurait pas lieu de pousser plus avant, au XIX^e siècle, le parallélisme des courbes de prix:* Je suis très frappé de la concordance qu'il y a entre les sujets qui sont traités dans ces trois communications. Si nous allons au-delà des descriptions proprement dites, nous nous retrouvons toujours en présence d'économies à structure agricole, ce que M. Labrousse appelle une économie d'ancien régime, qui sont en train de se transformer sous des influences différentes. En France, dans la période de 1815–1914, c'est la révolution industrielle qui transforme cet ancien régime économique. Ici, vous êtes dans un ancien régime économique de style colonial, qui a changé de domination impériale, et qui va se renouveler d'abord simplement à l'intérieur d'un vieux cadre commercial. La révolution industrielle se fait à ce moment-là en Angleterre, entre 1750 et 1850. Mais les répercussions ne peuvent pas être les mêmes évidemment avec les distances, avec les coûts de transport dont parlait M. Ouellet, qu'à l'intérieur d'un seul pays comme cela s'est produit en France, au moins à partir de 1850. Et lorsqu'enfin intervient M. Faucher, il nous montre qu'au moment où le Canada atteint l'heure du grand commerce international, il ne l'atteint pas par ses propres forces, mais par des influences extérieures. Enfin, il y a des problèmes de capitaux, des problèmes d'investissements qui se posent aussi pour l'économie française du XIX^e siècle, et qui mériteraient des comparaisons beaucoup plus poussées. Ce qui frappe, c'est qu'au-delà de ces fluctuations où la politique et l'économie sont étroitement mêlées, vous arrivez à retrouver le grand rythme de la vie économique internationale du XVIII^e et du XIX^e siècle, c'est-à-dire à cette expansion qui se prolonge jusqu'en 1810–1817, et la récession qui suit jusqu'aux environs de 1850. Est-ce qu'au-delà de 1850 vous pouvez retrouver le mouvement de hausse qui a caractérisé l'économie européenne de 1850 jusqu'en 1873? Comment se fait-il que les fluctuations économiques des prix agricoles canadiens traduisent si bien le grand rythme de l'évolution économique internationale de la période de 1750 à 1850 ?

● *Monsieur HAMELIN :* Il est difficile de répondre à la question de monsieur Mandrou car nos recherches sur la seconde moitié du XIX^e siècle ne sont guère avancées. D'après la documentation recueillie dans les journaux et les publications statistiques du gouvernement fédéral, il semble que la conjoncture québécoise s'aligne sur la conjoncture anglaise. Le renversement de la conjoncture à long terme s'effectuerait entre 1848 et 1851. De 1851 à 1873, les prix seraient à la hausse; de 1874 à 1896, les prix seraient à la baisse.

Pourrait-on demander à M. Labrousse quels sont les critères qu'il a retenus pour analyser le passage de l'économie agricole à l'économie moderne?

● *Monsieur LABROUSSE :* Nous sommes, à cette époque, dans l'économie « intermédiaire ». La dernière crise dramatique de substances, c'est la crise de 1847. Mais la période 1854–1857 dénonce cependant une crise grave; et jusqu'en 1867 persistent les crises de cette nature.

Leur violence, comme on sait, tend à décliner au cours des âges. Il y a eu jadis la crise de subsistances du type *famine*. Prenons l'écart des prix moyens annuels et cherchons un critère parmi les plus simples. Entre le prix moyen annuel de l'année la plus basse et de l'année la plus élevée, on passe alors du simple au triple ou même parfois au-delà. De ces crises, il n'y eut plus d'exemples, en France, depuis le deuxième quart du XVIII^e siècle. Leur amplitude se réduit, tout en restant considérable: au lieu du simple au triple, on passe du simple au double. C'est l'amplitude maximum de la plus grande partie du XVIII^e siècle, et qui se poursuit jusqu'en 1854–1857. Mais l'histoire économique tient en réserve, au cours d'une même époque, bien des modèles de crise. A côté des crises à 100%, prennent place par exemple des crises à 50%, c'est-à-dire des crises caractérisées par une hausse de l'ordre de 50% entre la moyenne annuelle la plus basse et la moyenne annuelle la plus haute. A cet égard, les XVIII^e et XIX^e siècles abondent en fluctuations des deux amplitudes. La crise de 1867-1868 dépasse encore les « 50% ».

Rappelons encore que les amplitudes ne tiennent compte que de l'écart entre les moyennes annuelles. Le mouvement saisonnier, le paroxysme de

soudure disparaissent dans l'abstraction d'une telle moyenne. En le rétablissant, on le verrait lui aussi décliner, du XVIII[e] siècle au XIX[e]. La réduction de l'amplitude saisonnière se superposerait ainsi à la réduction de l'amplitude cyclique.

La crise de 1867-1868 est d'ailleurs la dernière. Après quoi les fluctuations s'apaisent, et, réserve faite du vif redressement de 1897-1898, deviennent presque insensibles au début du XX[e] siècle. Il faut retenir cette frontière — ou ce repère — de 1867-1868, qui marque chez nous la fin des crises traditionnelles de subsistances, à répercussion d'ailleurs progressivement affaiblie sur la vie économique générale.

Ce qui compte pour nous, historiens, ce n'est pas simplement la fluctuation économique en tant que telle, ce n'est pas seulement le fait économique en tant que tel, mais la perception sociale de ce fait économique. Et nous pouvons nous demander dans quelle mesure le mouvement long est socialement perçu. Qu'il ait des conséquences objectives — et capitales — personne n'en disconviendra. Qu'il soit invoqué par les théoriciens, les doctrinaires, les militants, ce n'est pas douteux. Que la mémoire collective des groupes en transmette le souvenir, on l'accordera pareillement. Mais ce n'est après tout que du passé plus ou moins lointain qu'on remémore. Ce passé ne produit pas sur la sensibilité collective l'effet de choc du mouvement court, qui est le mouvement présent. Mouvement qui cumule d'ailleurs le cyclique et la longue durée sous la forme globale où il frappe. La perception générale, populaire, massive du mouvement, s'effectue ainsi dans le cadre du mouvement court. C'est ce mouvement qui intéresse au premier chef l'histoire socio-politique — sans oublier pour cela l'arrière-plan de la longue durée.

● *Monsieur FOHLEN :* Je voudrais simplement ajouter une confirmation du point de vue industriel à ce que vient de dire M. Labrousse sur le point de vue agricole. Longtemps, en effet, les historiens de l'industrie ont pensé que la date de 1840 a été une frontière au sens européen du terme et non pas au sens américain, c'est-à-dire une limite *sine qua non* où on avait l'habitude d'arrêter, si on peut dire, la révolution industrielle de 1848. Des études plus récentes, des études surtout dans le secteur financier et dans le secteur industriel, montrent en réalité que la crise de 1867 est pour les peuples industriels la dernière crise agricole à laquelle ils eussent été vraiment très sensibles. Cette crise les reportait justement à 1848, à 1837, à toutes les crises que nous avions avant 1850. Mais après 1867, en effet, l'industrie n'est plus secouée par ce problème fondamental de la hausse des grains, de la hausse du pain, de la hausse des salaires, et ceci est confirmé d'ailleurs par les statistiques de la production de charbon, de la production de fonte. Il y a évidemment un renversement, à ce moment-là, une accélération dans la conjoncture qui, je crois, est liée en grande partie au traité de commerce très important pour l'évolution économique de la France au XIX[e] siècle; c'est lié également à l'application du procédé Bessemer et au renouvellement complet de la métallurgie. La métallurgie, jusqu'aux environs de 1860, était une métallurgie traditionnelle, tandis qu'à partir de 1875–1878, le produit nouveau, le produit révolutionnaire, c'est l'acier. C'est fondamental, car le principal client en ce sens, ce sont les compagnies de chemin de fer, avec la fabrication des rails en acier, ce qui introduit un changement fondamental dans l'économie industrielle.

2

JEUDI APRÈS-MIDI

Séance présidée par M. Jacques Henripin

OUTILLAGE ET RENDEMENTS AGRICOLES

1. — *RAPPORT de MM. JEAN HAMELIN et FERNAND OUELLET :*

Les rendements agricoles dans les seigneuries et les cantons du Québec : 1700–1850

Par ses implications globales et par ses conséquences, la question des rendements agricoles est des plus complexes et des plus significatives. C'est qu'elle débouche sur une multiplicité de réalités économiques, sociales, culturelles, psychologiques, voire même politiques. Aussi l'étude de la productivité de l'agriculture doit-elle tenir compte de la nature du terroir et des conditions climatiques. Mais ces facteurs ne sont pas seuls en cause. Les valeurs culturelles, les traditions agricoles, le niveau des techniques et la qualité de l'outillage influent au premier chef sur les rendements. Il est aussi d'autres réalités qui ont leur effet

direct en ce domaine. Ainsi l'existence et l'organisation des marchés, les moyens de communications, les structures sociales, la politique agraire et l'équilibre démographique sont autant de forces qui stimulent ou contrecarrent l'accroissement de la productivité. Enfin, puisque les rendements varient dans le temps et dans l'espace, il faut continuellement avoir à l'esprit la présence d'une conjoncture économique, générale et particulière, qui appelle au même titre que les changements d'ordre structurel des réactions psychologiques susceptibles d'agir en dernier ressort sur la rentabilité de l'activité agricole.

Ce n'est pas que l'historien se sente bien à l'aise pour mener à terme cette étude qui exige une documentation variée et précise. Dans l'ensemble, on peut prétendre que les documents d'ordre qualitatif ne manquent pas. La correspondance officielle, les correspondances privées, les relations des voyageurs et les grandes enquêtes conduites par la Chambre d'assemblée après 1800 constituent une source inégalable de renseignements. La situation de l'agriculture du Québec s'y reflète à chaque moment de même que le problème particulier de sa productivité. Au reste, ces séries de documents renferment souvent de précieuses indications quantitatives par ailleurs contrôlables.

On ne saurait toutefois s'en remettre en toute confiance aux seules sources qualitatives pour en arriver à cerner la question des rendements agricoles. Il faut de toute nécessité recourir aux séries chiffrées que nous ont léguées les contemporains. C'est ici qu'interviennent les recensements, instruments imparfaits de mesure sans aucun doute mais, en fin de compte, initiateurs d'une certaine vérité impossible à acquérir autrement. On a beaucoup calomnié les données fournies par ces enquêtes, souvent sans trop réaliser leur intérêt. Certains jugements des contemporains, pas toujours motivés, et l'observation d'erreurs par trop manifestes ont amené plusieurs historiens à mettre en doute la validité des recensements. Disons d'abord que ces critiques ne dépassent pas en général le stade négatif. Il est clair qu'on ne peut demander aux recensements que ce qu'ils peuvent donner. Après avoir localisé les erreurs évidentes, en avoir corrigé un certain nombre et écarté les données contestables, on en arrive à la conclusion que ces états restent dans leur ensemble significatifs. Des indices éclairants s'en dégagent, des tendances s'y expriment en toute netteté. Certes, il y a une erreur de base, la même à peu près partout, mais elle n'empêche pas une analyse fondée.

L'absence d'indications sur l'état de la production dans les recensements nominaux de la seconde moitié du XVIII[e] siècle est certainement la lacune la plus regrettable. Force est donc pour cette période de nous en tenir d'abord aux documents qualitatifs. Par contre, nous disposons, par l'entremise des séries

chiffrées concernant le trafic maritime et fluvial, d'un instrument de contrôle indispensable. Il devient alors possible de connaître la production négociée, c'est-à-dire de déceler avec assez de certitude les orientations spécifiques à chaque moment. Au reste, les courbes des prix agricoles sont loin d'être inutiles comme moyen supplémentaire de vérification. Quant aux recensements de la première moitié du XIX[e] siècle, ils se situent au niveau de la paroisse, du comté ou du district. S'ils révèlent assez bien la productivité des groupes, ils masquent cependant les comportements individuels qu'on ne peut rejoindre que par les comptabilités des seigneurs et les enquêtes. En définitive, on dira que cette masse de documents, tant qualitatifs que quantitatifs, constitue, en dépit de ses lacunes, un moyen de connaissance assez efficace.

I. — LA PRODUCTIVITÉ DE L'AGRICULTURE AU XVIII[e] SIÈCLE

Au moment où débute le régime britannique, l'agriculture du Québec n'avait pas encore conquis ses lettres de noblesse. C'est que la Nouvelle-France, quoi qu'en aient dit plusieurs historiens, n'avait pas été développée par un peuple de défricheurs. En effet, après plus d'un siècle de labeur, on ne compte, si on en croit le recensement de 1734, que 163,111 arpents en culture. Une telle performance n'aurait rien d'inquiétant si, du point de vue de rendements, on enregistrait une progression à peu près constante, si les rendements se situaient à un niveau convenable. En est-il ainsi ? Malheureusement, un état de choses contraire prévaut. Le rendement moyen à l'arpent est bien de 8 minots en 1668 mais, après 1685, on décèle des signes évidents de malaises : 4.5 minots en 1688, 4.5 en 1692, 6.5 en 1695 et 6.6 en 1698. Après 1700, le même contexte se perpétue. Entre 1706 et 1739, les rendements oscillent entre 4.8 et 6.7 minots à l'arpent. C'est seulement en 1712 et 1722 qu'ils atteignent un sommet intéressant : 7.4 et 8.2. Comment expliquer cette situation étonnante chez une population qui aurait eu, du moins l'a-t-on prétendu pendant longtemps, une vocation agricole bien décidée ?

La faible productivité de l'agriculture à l'époque française résulte d'un ensemble de facteurs dont plusieurs échappaient en partie au contrôle de l'*habitant*. On doit ici se rappeler que la Nouvelle-France était née sous le signe du commerce des fourrures. Bien avant qu'aucun blé ne soit ensemencé, le castor jouait déjà un rôle dominant dans les exportations et il servait même de monnaie. Aussi la traite des pelleteries fait-elle d'emblée figure d'activité rémunératrice par excellence. Elle attire non seulement par les gains plus ou moins prodigieux qu'elle laisse

entrevoir mais aussi par les merveilleuses aventures qu'elle promet. Dès les premières années de la colonisation française, se dessine le mirage de l'Ouest avec toute sa puissance envoûtante. Ce mythe de l'Ouest apparaîtra d'autant plus prenant que les traditions agricoles, artisanales ou professionnelles seront moins enracinées chez la plupart des immigrants. La traite des fourrures avec son culte des grands espaces est, bien plus qu'une activité économique parmi plusieurs autres, un pôle d'intégration sociale et le fondement d'une existence comportant ses propres habitudes de pensée et ses valeurs. Le monde des fourrures répugne aux besognes sédentaires, à la spécialisation des tâches et il crée le triomphe de l'homme à tout faire. En 1754, on dénombre 6,820 chefs de famille et 3,000 « voyageurs ». Le commerce des fourrures, qui reliait les basses terres du Saint-Laurent à l'Ouest prometteur et à la culture indienne, était le seul principe d'intégration de l'économie coloniale à celle de l'empire français. Facteur d'intégration économique et sociale, la traite des pelleteries est à l'origine de la plupart des rivalités commerciales et militaires qui accompagnèrent la colonisation française en Canada. Dès lors on assiste, dans ce contexte de guerre et de paix armées, au développement d'une société militariste prenant appui sur l'État et les structures féodales de la colonie. Le *paysan-coureur des bois* y fait figure d'éternel conscrit, ce qui influe au premier chef sur l'agriculture.

Entre les exigences du monde des fourrures et celles de la société rurale des basses terres du Saint-Laurent, il existe un conflit. Même si les impératifs de la traite des pelleteries dominent tous les autres, aux yeux de l'État et des individus, il existe des forces qui tendent, en réaction même contre les vibrants appels de l'Ouest, à l'édification d'une société plus stable, moins tributaire des intérêts et des influences culturelles des *Pays d'en Haut*. Aussi l'habitant canadien est-il sollicité par des valeurs contradictoires. Le monde des pelleteries est épris de mobilité, d'aventures, de rivalités, de gains faciles et il favorise un certain laxisme; celui des basses terres du Saint-Laurent recherche la stabilité, des traditions, le conformisme et il appelle le rigorisme. L'un repose sur le trafiquant de pelleteries et le coureur des bois; l'autre sur la terre, le seigneur, la femme et l'Église. Si un tel conflit a pu se produire et ainsi situer l'habitant en des allégeances contraires, c'est que l'agriculture n'a pas servi à intégrer l'économie coloniale à celle de l'empire français. C'est qu'elle est demeurée une agriculture de subsistance, de sorte que la simple possession du sol, facteur de sécurité morale et matérielle, a eu plus d'importance que sa mise en valeur. On comprend pourquoi la politique agraire de l'État supposa au point de départ et par la suite l'existence d'une agriculture liée avant

tout à l'auto-consommation familiale. Lorsqu'on analyse les décisions du gouvernement en matière de développement agricole, on arrive à la conclusion que ce dernier agissait moins en fonction d'une situation donnée, impliquant l'absence de marché extérieur, qu'en réaction contre l'emprise manifeste de la traite des fourrures. Les prohibitions contre la création des villages et la concession d'emplacement en dehors des villes en sont des signes évidents [1]. Tout dans cette politique vise à forcer l'habitant à acquérir une portion respectable du sol et à la défricher. On doit donc en inférer que, en agissant ainsi, l'État obéissait moins à des motifs économiques qu'à des préoccupations d'ordre social, moral ou politique.

C'est dans l'absence de débouchés extérieurs importants, autant que dans une immigration sans grandes traditions agricoles, qu'il faut chercher l'explication de la faible productivité de la ferme canadienne. Le fait d'être liée à une métropole, elle-même exportatrice de denrées agricoles, constituait un sérieux handicap pour la Nouvelle-France. Aucun espoir d'accès au marché français n'existait. Restaient les Antilles françaises et les pêcheries. Encore là de graves limitations apparurent. Était-il concevable, dans le contexte mercantiliste du temps, qu'une colonie fasse concurrence à la mère-patrie? Un texte de 1702 est particulièrement significatif à cet égard:

> Il a esté proposé à Sa Maté comme une chose bonne d'envoyer des Vaisseaux de Canada aux Isles de l'Amérique pour y faire le commerce reciproque des denrées et productions des deux colonies sur quoy Sa Maté est bien aise de luy expliquer, comme elle a fait cy-devant, que les colonies ne devant estre regardées que par rapport au Royaume il faut eviter avec soin qu'elles se fournissent l'un à l'autre les marchandises qu'elles ont accoutumé de tirer du royaume il ne conviendroit pas par exemple que le Canada fournist des farines aux Isles ny que les Isles donassent en echange du sucre au Canada, de qui ne se pourroit faire qu'au prejudice du commerce de La Rochelle, de Bordeaux, de Nantes et autres villes d'où on envoye des Vaisseaux en ces colonies ce qu'il faut avoir pour principe d'eviter [2]...

Quelles qu'aient été les entraves posées par le mercantilisme français face à l'expansion possible du trafic des céréales, il n'en reste pas moins vrai que les négociants locaux auraient pu être

---

1 Ces prohibitions n'expliquent pas à elles seules la lenteur du développement du village et d'une classe de commerçants et d'artisans stables dans les campagnes; elles indiquent une vision de choses et une intention. A l'origine, la mise de côté du village vint surtout de l'immigrant, dont le besoin d'indépendance primait le besoin de protection. Des souvenirs trop récents des situations qui existaient dans la métropole le rendirent sensible à ces orientations. Le petit nombre de villages à l'époque française est, selon nous, le fruit de conditions économiques peu propices à l'épanouissement général de ce cadre de vie communautaire et aussi de la permanence des craintes passées. Après 1760, les changements économiques favorisent l'expansion du village qui ne prendra jamais une ampleur considérable. Il est intéressant de noter que l'abandon par Murray des restrictions à propos des concessions d'emplacement déterminera en quelques années la croissance des marchands et des artisans, établis à l'état permanent dans les campagnes.

2 APQ, Ordres du Roi, série B, vol. 23, pp. 124-135.

plus sensibles au rôle de « suppléance » qui leur était assigné sur le marché des Antilles. Encore en 1701, leur action en ce domaine est presque inexistante. Un officiel écrit :

> Il faut un peu tems pour exciter les habitants du Canada et de l'Acadie à suppléer a ce qu'on ne peut tirer de France et il n'y en a point encore eu assez pour les accoutusmer a un commerce qu'ils n'ont point tenté [3].

Au cours de la première moitié du XVIII[e] siècle, il aura manqué à la Nouvelle-France d'avoir possédé une bourgeoisie d'affaires dynamique, capable de rencontrer toutes les possibilités du marché extérieur. Il n'est pas dit que cette présence indispensable n'aurait pas amené le mercantilisme à s'assouplir dans la pratique, comme il l'a fait en Nouvelle-Angleterre. Il y aura bien un certain nombre de négociants qui se maintiendront en contact avec les pêcheries et les Antilles mais ils n'étaient ni suffisamment nombreux ni suffisamment puissants pour développer un marché extérieur stable et imposant. Leur fonction de *suppléance* sera assumée pour une large part par les marchands de la Nouvelle-Angleterre. Ces commerçants n'ont pas été des stimulants efficaces de la production. C'est pourquoi ils sont beaucoup plus importants comme spéculateurs sur la rareté des produits agricoles que comme bâtisseurs d'un marché extérieur pour les céréales. Dès lors on comprend mieux la lenteur des progrès de l'agriculture à l'époque de la Nouvelle-France.

Ce contexte global rend compte du caractère particulier de l'exploitation agricole qui allait fleurir en Nouvelle-France. Disons d'abord qu'elle repose entièrement sur la culture du blé, cette céréale panifiable par excellence. Entre 1668 et 1716, celle-ci accapare de 71 à 74% de la récolte tandis que la part réservée à l'avoine se situe entre 8 et 12%. De 1716 à 1732, la récolte de blé représente de 52 à 69% de la moisson. Quant à l'avoine, elle enregistre un gain appréciable (24% en 1720), pour se maintenir jusqu'en 1831 à un palier oscillant entre 15 et 19%. Après 1732, le blé retrouve sa position dominante du passé : de 69 à 75% de la moisson.

La production annuelle du blé, une céréale exigeante entre toutes, supposait la mise en application de techniques éprouvées. Ainsi, plusieurs immigrants, imbus des traditions paysannes françaises, avaient implanté ici la pratique de l'assolement triennal qui consistait à ne semer du blé qu'une fois tous les trois ans sur la même parcelle. En effet, ceux-ci savaient que la répétition sur place des mêmes semences d'une année à l'autre affectait la qualité de la production et rendait impossible la régénération

[3] APQ, Ordres du Roi, série B, vol. 22, p. 5.

du terroir. Malheureusement cette règle fondamentale fut vite oubliée en terre canadienne, de sorte que la routine et la facilité devinrent la loi du plus grand nombre. L'habitant divisa bien sa terre en plusieurs parcelles mais il mit de côté le principe de la rotation annuelle. Dès lors on le vit semer du blé sur la même portion de sol jusqu'à épuisement complet. Ensuite il répétait le même procédé sur les autres parties de l'espace défriché. La dégénérescence de l'assolement triennal en assolement à trois temps correspondait à un recul général des pratiques agricoles alors reconnues comme valables. Des labours superficiels, peu ou point de hersage avec un outillage très souvent délabré [4], telle était la préparation qu'on donnait au sol avant de recevoir une semence plus ou moins adéquate du point de vue de la qualité. Quant au fumier accumulé durant l'hiver par les quelques animaux de la ferme, on le jetait dans les rivières ou on le laissait pourrir derrière l'étable. Il n'est donc pas étonnant que les récoltes aient été infestées de mauvaises herbes, de chardons et de puces. Les dirigeants gouvernementaux eurent beau, à partir de 1667, émettre ordonnance sur ordonnance pour forcer les habitants à éliminer les chardons, ce fut peine perdue. Enfin le paysan de la Nouvelle-France laissa la réputation d'un terrible destructeur d'arbres. Vers 1850, un observateur anglo-saxon dira : le principe de l'agriculture canadienne-française est la détérioration du sol. Cela était vrai en 1850 mais cela l'était davantage en Nouvelle-France.

En fait, l'agriculture canadienne-française obéissait, en raison même de ses techniques, à des forces qui assuraient le fléchissement progressif des rendements. Les rendements n'étaient jamais aussi élevés qu'après le défrichement. Par la suite, ils s'abaissaient d'année en année, ne se relevant temporairement qu'à l'occasion des changements de parcelles ou de l'extension de l'espace défriché. Aussi l'exploitation agricole devient-elle, après la période de surproduction du XVII[e] siècle qui correspondait à une phase de mise en valeur de terres nouvelles, extrêmement vulnérable aux variations atmosphériques et aux épidémies. Un calcul rapide indique que, de 1706 à 1756, les habitants de la Nouvelle-France eurent à affronter quinze années de mauvaises récoltes. Cette instabilité dans la production rendait difficiles, sinon impossibles, des prises de position fermes sur le marché extérieur. Tous ces traits de l'agriculture canadienne-française révèlent le caractère contestable des conceptions qui assimilent la mentalité de l'habitant canadien à celle de la paysannerie française. Ces généralisations, fondées sur l'existence d'une communauté d'origine, de traditions et d'institutions, ne

[4] L'examen de plusieurs centaines d'inventaires après décès apporte cette conviction.

tiennent pas compte de la différence des milieux et des conditions locales ni même de la nature de l'immigration française. Sans nier ces affiliations premières, il importe néanmoins de mettre davantage l'accent sur les influences proprement canadiennes. L'habitant canadien n'est pas exclusivement lié au terroir, il est mobile, individualiste à l'extrême, possède un besoin très marqué de prestige et il a un goût du luxe et de la rivalité [5]. Certes il est particulièrement traditionnaliste et routinier mais il répugne aux occupations sédentaires et spécialisées. Sa mentalité a été façonnée par le contexte particulier dans lequel il a vécu. La seigneurie et le village ne sont pas les véritables cadres de son existence communautaire. Isolé sur sa ferme, face au seigneur, au curé et à l'État, il se rattache d'abord et avant tout à la famille, source de ses valeurs, et ensuite à la paroisse. De là l'éternelle difficulté de l'annexer positivement à d'autres structures aux horizons plus larges et plus laïes.

Murray, qui a observé l'agriculture du Québec en 1760, la décrit, non sans raison, comme une des plus mauvaises chez les peuples civilisés. Évidemment ce témoignage, qui concerne surtout les techniques utilisées, se situe au point le plus critique de la crise qui, depuis 1756, affectait toute l'activité agricole. La plupart des habitants avaient pris une part active au conflit, abandonnant les fermes aux soins des femmes, les spéculateurs avaient profité d'une façon scandaleuse de la rareté des denrées alimentaires et la guerre avait, en beaucoup d'endroits, fait des dégâts considérables. Tout cela, auquel s'ajoutait la banqueroute du papier-monnaie, donnait l'impression d'une misère indicible, appelée à se perpétuer pendant longtemps. On aurait pu croire que, dans cette conjoncture dominée par la défaite, l'habitant canadien se sentirait écrasé sous le poids de ses malheurs. Mais son fatalisme foncier autant que le spectacle des scandales de la fin de l'ancien régime l'aidèrent à reprendre confiance en l'avenir. Il faut dire aussi qu'il reçut un support étonnant de la part des commandants militaires qui s'employèrent avec fermeté à briser les mécanismes de la spéculation et à le stimuler dans son effort de reconstruction. L'habitant canadien de 1760 n'est pas, comme l'ont prétendu des historiens en mal de cataclysmes et d'options inéluctables, un être dont les ressorts psychologiques sont brisés. En quelques années de travail, il parvient à relever le niveau de sa production. Dès lors débute pour lui une conjoncture nouvelle qui signifiera peu à peu l'intégration de l'activité agricole à l'économie impériale. Aussi les quarante dernières années du XVIII[e] siècle sont-elles parmi les plus prospères de

[5] Voir F. Ouellet, « La mentalité et l'outillage de l'habitant canadien de 1760 : A propos d'un document sur l'Encan » Dans *BRH* (1956).

l'agriculture du Québec, celles où elle affiche avant 1850 les plus hauts rendements.

La cession du Canada à l'Angleterre n'avait provoqué dans l'immédiat aucun changement fondamental dans les structures économiques de la colonie. Le mercantilisme restait à l'honneur mais les dirigeants gouvernementaux, inquiets de l'influence de l'Ouest, fondaient des espoirs sur l'avenir agricole du pays. En effet le commerce des pelleteries conserve toujours sa primauté, 78 à 76% des exportations totales en 1769-1770. Jusqu'aux dernières années du siècle, il représente au minimum la moitié des envois globaux de la colonie. C'est dire que son attrait continue à s'exercer dans la vie du Québec; mais, à mesure que se fait le progrès démographique, des individus de plus en plus nombreux échappent à son message ou se libèrent de son emprise. Il reste aussi que cette activité n'est plus exactement ce qu'elle était à l'époque française. Elle a maintenant donné naissance à une bourgeoisie locale qui ne craint pas de diversifier ses investissements. Cette classe de commerçants, dont la majorité est anglo-saxonne, en arrive avec le temps à prendre en mains le développement de l'économie du Québec et elle s'intéresse en particulier au trafic des denrées agricoles. Entre 1770 et 1788, les envois de produits agricoles constituent de 20 à 36% des exportations totales. Sensible à toutes les éventualités de profits, éprise de liberté d'action face aux velléités de dirigisme, cette bourgeoisie prend pied sur le marché des Indes occidentales anglaises, où pourtant s'affirme la présence incontestée de la Nouvelle-Angleterre, et par la suite, lorsque l'agriculture britannique devient déficitaire, sur le marché anglais lui-même. Bien sûr, comme les handicaps du passé sont loin d'être abolis, les possibilités demeurent limitées mais un effort sérieux est fait pour les assumer. Ces négociants ne se contentent pas de jouer un rôle sur le marché extérieur, ils œuvrent à l'intérieur de la colonie. Ils construisent des moulins bien équipés pour transformer les blés, ils stimulent et orientent la production selon les besoins. On les voit inciter les habitants à tenter l'expérience de cultures nouvelles, par exemple le chanvre et la patate. On les voit de même prodiguer les conseils techniques au producteur. On peut dire que l'État et les commerçants sont en un sens devenus les précepteurs de l'habitant industrieux.

Cet habitant, qu'on aurait cru quelques années plus tôt presque insensible à l'appel du marché, va devenir après 1760 de plus en plus soucieux d'accroître sa production de façon à tirer de son travail un revenu croissant. Dès lors la production augmente d'année en année jusqu'au jour prochain où elle laisse un surplus pour l'exportation. Si, avant 1770, les envois de céréales sont peu importants, c'est que le paysan et le négociant

en sont encore à une période de reconstruction et d'aménagement. Par contre, à partir de 1771, le processus de croissance au niveau de la production et des rendements s'accélère. En 1774, les exportations de blé peuvent être évaluées au minimum à 500,000 minots, soit presque autant que la production des meilleures années de l'époque française. Pourtant rien d'important n'était changé dans les structures de la production, si ce n'est que la culture de la patate gagne peu à peu du terrain. Le blé demeure le fondement essentiel de l'agriculture du Québec. On doit cependant noter que les récoltes sont alors trop abondantes pour les possibilités d'absorption du marché extérieur. D'où cette tendance déflationniste des prix qu'on décèle entre 1760 et 1774. Ces moments de surproduction allaient cependant cesser avec la révolution américaine.

Fait inusité, la guerre n'arrêta pas ce mouvement de hausse. Elle stimula plutôt l'expansion du marché intérieur, ce qui explique la réduction appréciable des exportations au cours de la crise militaire. D'ailleurs, les hauts prix qui prévalurent alors incitèrent le paysan à produire davantage, à demander à sa terre le maximum de ce qu'elle pouvait rendre. Jusqu'en 1779, cette évolution favorable ne connaît pas d'arrêt. Mais l'habitant, poussé par l'appât du gain, avait défriché et ensemencé sans répit, au point que les sols finirent par s'épuiser. La crise agricole qui va de 1779 à 1784 en est la conséquence directe.

L'année 1785 marque le début d'une nouvelle phase d'ascension. Jusqu'à cette époque le marché métropolitain avait été presque fermé, en raison même de l'échelle mobile fixée par la loi impériale de 1773, mais, à partir de 1785, la hausse des prix anglais favorise la colonie. La nouvelle loi sur les céréales, adoptée en 1790, paraît plus avantageuse que la précédente mais elle n'élimine pas tous les obstacles qui empêchent l'entrée du blé canadien en Angleterre. Ce n'est qu'à partir de 1795 que la hausse des prix fut telle qu'elle rendit inopérantes toutes les restrictions imposées par les *Corn Laws*. Dès lors les exportations vers la métropole atteignent des sommets inconnus auparavant. Ainsi l'année 1801 fait-elle figure de record : plus d'un million de minots de blé sont expédiés du port de Québec. On n'arrive même pas à exporter tout le surplus de la récolte.

Cette intégration progressive de l'agriculture du Québec à l'économie impériale fut le principal moteur de l'expansion de la production agricole, en particulier de celle du blé. Elle est aussi responsable, dans la mesure où intervient l'attrait des ventes à l'extérieur, d'un certain essor de l'élevage des animaux de boucherie. Ainsi, en 1765, 46.7% des paroisses n'ont en moyenne que deux à trois porcs par unité agricole alors que, en 1784, 56.7% des paroisses en possèdent en moyenne de trois à cinq par

ferme. L'élevage des bêtes à cornes suit en gros la même progression : en 1765, les paysans, dans 58.6% des paroisses, ont de quatre à dix bêtes à cornes en moyenne par exploitation ; en 1784, la proportion des paroisses pour le même nombre de bestiaux est de 85.2%. Il reste cependant que cette association plus intime avec l'empire ne fut pas le seul facteur de progrès. Une analyse attentive du mouvement des prix indique, même si la courbe des moyennes mobiles sur treize ans révèle une hausse légère quelque peu comparable à celle qui apparaît sur la courbe anglaise, que la tendance majeure des prix est à la baisse jusqu'en 1792. N'eût été la guerre de la révolution américaine, cette orientation dépressive aurait sans doute été plus marquée. Ces tendances déflationnistes ne résultent pas seulement du phénomène de surproduction déjà signalé ; elles expriment un certain état anémique de l'économie coloniale, lequel rappelle à plusieurs points de vue l'époque française. Cette conjoncture défavorable appelait une diversification de la production agricole et débouchait sur un renouveau des techniques. Le Québec n'était cependant pas mûr pour la révolution agricole. La médiocrité du revenu paysan devait l'inciter à envisager une réduction de ses dépenses et l'introduction de cultures nouvelles trouvant aisément preneurs dans la métropole. Si l'habitant répondit assez mal aux appels en faveur de la culture du chanvre ainsi qu'à ceux en vue d'une amélioration des techniques, par contre il obéit assez bien à une conjoncture qui exigeait le développement de l'artisanat domestique. En 1765, dans 81.2% des paroisses, la moyenne des moutons par ferme se situe en bas de quatre ; vingt ans plus tard, la moyenne s'établit, dans 65.8% des paroisses, de quatre à seize moutons. La seule amélioration technique importante réside dans une utilisation plus généralisée du cheval comme animal de trait. En 1765, dans 96.4% des paroisses, les habitants ont moins de deux chevaux en moyenne ; en 1784, cette proportion tombe à 76.4%. Le cheval, instrument de luxe et de prestige, tend à devenir avec les années un facteur de progrès économique.

Après 1792, la conjoncture redevient favorable. L'expansion du marché extérieur, la montée extraordinaire des prix qui dure jusqu'en 1815, la croissance démographique, l'accélération des défrichements, tout cela stimule le paysan à produire davantage. Ses revenus augmentent au rythme de sa production [6]. Dès lors il peut donner libre cours à des penchants somptuaires enracinés depuis longtemps. C'est pourquoi il délaisse quelque peu l'élevage du mouton pour s'habiller avec des tissus britanniques.

[6] F. Ouellet et J. Hamelin, « La crise agricole dans le Bas-Canada (1802-1837) ». Dans *Études rurales* (1962), pp. 37s.

Si l'élevage du bœuf et du porc semble se maintenir, il faut l'attribuer à la permanence des foyers de consommation extérieurs. En réalité, ce phénomène d'expansion rapide avait quelque chose de superficiel au même titre que la prospérité qui l'accompagnait. L'accroissement de la production et des revenus débouchait, non pas sur une amélioration générale et marquée des techniques et de l'outillage, mais sur les dépenses somptuaires. L'habitant vivait sur les acquisitions du passé et sur les faveurs d'un territoire encore capable d'absorber tous les surplus de population. Seule une élite d'origine britannique, établie autour des villes, et quelques Canadiens français seront un ferment de renouveau technique. La minorité écossaise, si puissante dans le secteur commercial, avait apporté avec elle la ferveur révolutionnaire de l'agriculture britannique.

Au total, on peut prétendre que l'agriculture du Québec a été, de 1760 à 1801, beaucoup plus productive. Elle devient d'ailleurs rémunératrice et elle affiche une stabilité inconnue auparavant. A part la crise prolongée qui va de 1779 à 1784, on ne relève que trois années de mauvaises récoltes : 1769, 1789 et 1795. On la trouvera donc moins vulnérable aux accidents atmosphériques et aux épidémies. Quant aux rendements, ils doublent ceux de la première moitié du XVIII[e] siècle. Il est difficile, en raison de l'absence de données quantitatives certaines et étendues, de les cerner avec précision mais on peut accepter les témoignages de Meiklejohn et d'Anderson, deux spécialistes en la matière, qui les situent entre dix et douze minots à l'arpent. Il est évident que cette moyenne n'est pas valable pour la période 1779 à 1784 mais elle semble assez bien correspondre à la réalité de ce demi-siècle. Une telle évaluation ne permet pas non plus de rejoindre les comportements individuels, ceux de l'élite agricole et ceux de la masse. Ainsi, selon Anderson, le cultivateur industrieux et compétent parviendra sur une terre nouvellement défrichée à des rendements de 30 à 40 minots de blé à l'acre. En réalité, ajoute-t-il, le mode de culture utilisé en Canada fait tomber la productivité à 10 ou 12 minots par acre, souvent même à 4 ou 5 minots. Ces observations valables en 1816 l'étaient aussi avant 1802. A part cette élite dont nous avons signalé la présence, la masse des habitants en était restée aux méthodes traditionnelles. Sur les terres défrichées depuis longtemps, la productivité était certainement décroissante, en tout cas fort variable. Les statistiques accumulées à propos de cinq métayers de Murray Bay, pour les années 1838–1849, indiquent des variations annuelles s'échelonnant entre 3.3 minots par minot semé à 9.2 minots. Ainsi les rendements varient considérablement en courte période et ils diffèrent d'une façon non moins manifeste entre les individus, tout dépend de leurs motivations et de leurs capacités

techniques. Si, de 1760 à 1802, les rendements ont été plutôt élevés dans l'ensemble, ce n'est pas le résultat d'une transformation au niveau des techniques agricoles. Les témoignages des voyageurs continuent à porter sur le caractère primitif des pratiques de la majorité des habitants. L'accroissement de la productivité après la cession dépendait au premier chef de l'expansion des défrichements. Autrement dit: pour produire davantage, le paysan défrichait et ensemençait davantage; quant à ses fils, ils mettaient en valeur des terres neuves qui pendant un certain temps permettaient une meilleure productivité.

C'est dans l'abondance des concessions de terres et dans la marche rapide des défrichements qu'il faut chercher l'explication ultime des rendements relativement élevés de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. L'étonnante croissance de la population canadienne-française s'opère alors dans une conjoncture où les espaces disponibles sont encore énormes. Fait à noter, les seigneurs, parce que l'activité agricole devient rentable et parce qu'ils voient enfin l'opportunité d'augmenter les taux des cens et rentes, encouragent les fils d'habitants à acquérir des terres. A la fin du siècle, on verra même certains seigneurs consentir aux paysans industrieux des abats temporaires de droits seigneuriaux afin de les inciter à défricher. Cette poussée de concessions se reflète déjà dans le recensement de 1784. En 1765, dans 57% des paroisses, l'habitant possédait en moyenne de 75 à 150 arpents de terre; en 1784, cette proportion s'élève à 67%. Mais rien ne révèle mieux cette poussée des défrichements que l'évolution démographique des vieilles paroisses dans un contexte où presque tout rural était un paysan. Entre 1784 et 1822, l'augmentation de la population dans 48% de ces paroisses se situe entre 100 et 300%; dans 83% des jeunes paroisses, elle oscille entre 100 et 500%. Tout cela permet de comprendre l'importance primordiale du facteur défrichement dans l'agriculture du Québec après 1760. L'accroissement de la production et des rendements ne fut pas le fruit arrivé à terme d'une révolution dans les techniques. C'est pourquoi la crise agricole qui s'enracine après 1802 pour se perpétuer jusqu'en 1850 va poser avec acuité ce problème des pratiques qui jusque-là avaient fleuri dans la mise en valeur du terroir québécois.

II. — LA CRISE DES RENDEMENTS DANS LES SEIGNEURIES (1802–1850)

La stabilité relative qu'on observe après 1760 dans les structures économiques et sociales de la colonie, autant que le mieux-être dont jouissait l'habitant canadien, expliquent le caractère sain de ses réactions face aux réalités qui l'entourent. Bien sûr

l'habitant reste fataliste, mobile, routinier, très peu ouvert au progrès mais il n'a pas encore acquis cette attitude de repliement sur soi qu'on lui trouvera au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il est sensible à ce qui se passe sur son terroir mais aussi aux forces qui se meuvent dans l'Ouest. Ses horizons débordent donc les basses terres du Saint-Laurent. Le commerce des fourrures le lie aux Pays d'en Haut et la culture du blé lui fournit, en plus de sa nourriture, des attaches concrètes à l'empire britannique. Au début du XIX^e siècle, on assiste en quelques décennies à une rupture d'équilibre. Aussi la crise des rendements agricoles est-elle la première d'une série de transformations qui touchent l'économie et la société du Québec et les plongent dans un climat d'instabilité chronique. Ces changements économiques engendrent des tensions sociales et des conflits politiques qui aboutissent aux affrontements nationalistes.

A une prospérité qu'on peut qualifier à certains points de vue de factice, succède à partir de 1802 une période caractérisée par un effondrement progressif des rendements agricoles. Le recul des exportations de blé (31%) au cours de la première décennie du siècle traduit en toute netteté l'engagement de ce processus. Ce n'est pas la demande qui fléchit, c'est la production qui fait défaut. Évidemment les contemporains n'ont pas eu une conscience claire de ce renversement de la situation. Il faut dire que les prix exceptionnels des denrées agricoles de même que les brassages issus du déclin du commerce des fourrures et de la montée spectaculaire du commerce du bois étaient des événements propres à masquer l'identité d'un phénomène dont la portée n'apparaîtra qu'à long terme. D'ailleurs les menaces de guerre canado-américaines occupaient les esprits et, en conséquence, elles favorisaient peu la compréhension d'une évolution tellement récente. Seuls quelques individus plus sensibles ont eu l'impression confuse que quelque chose d'inusité mais d'inadmissible se produisait dans le secteur agricole. La crise de 1805 sera là pour les alerter. Au reste, la réaction paysanne devant cette mauvaise récolte est déjà l'indication d'une entrée dans un âge nouveau habité par les malaises agricoles.

Au cours de la guerre de 1812, les exportations de blé subissent une nouvelle diminution de 32%. Encore là la situation n'est pas propice à un examen des choses. On attribuerait cette nouvelle défaillance de la production à la conjoncture militaire et aux épidémies qui affectèrent les récoltes. Il reste néanmoins que les observateurs les plus lucides, en l'occurrence des individus engagés dans le trafic des céréales et des seigneurs, ont réalisé la présence d'un nouvel état de choses dans l'activité agricole. La grande enquête de 1816 est des plus significatives à cet

égard [7]. Interrogé, Desbarats affirme que le blé ne rend plus dans le district de Québec que de deux à cinq minots par minot semé. Il ajoute cependant que les bons agriculteurs obtiennent de 10 à 20 minots de blé par minot ensemencé. Il note enfin que lui-même a récolté 33 pour un. Duchesnay n'est guère moins explicite. Dans le district de Québec, affirme-t-il sans hésitation, les rendements sont : le blé, 4 à 5 pour un ; blé d'Inde, 10 à 12 ; le sarrasin, 20 à 60 ; avoine, 10 pour un ; pois, 7 à 8 ; orge, de 12 à 15 minots pour un. Quant aux représentants du district de Montréal, ils signalent des rendements plus élevés à Montréal qu'à Québec mais tous s'accordent sur le caractère primitif des techniques. Le témoignage d'Anderson est de tous le plus intéressant. Anderson s'efforce de comparer l'agriculture québécoise à la culture anglaise. En Angleterre, dit-il, les rendements doublent ceux du Canada pour les grains et les triplent pour le blé. Après avoir signalé le déclin de la productivité, il évalue le rendement moyen à l'acre à 8 ou 9 minots. On peut dire que tous ces témoignages mettent en lumière l'évolution régressive de la productivité. Les statistiques concernant les cinq métayers de Murray Bay, tous restés attachés jusqu'en 1838 à la culture du blé comme production principale, fournissent un exemple frappant de ce processus du recul des rendements au moment où la production du froment tombe [8]. A partir de 1838, les rendements moyens annuels du blé sont : 5.6 minots pour un, 9.2, 5.7, 3.2, 4.5, 3.5, 3.3, 7.2, 4.4, 5.2, 6., 5.2. Le rendement moyen pour ces douze années est de 5.2 minots par minot de blé ensemencé.

Les cinq années commençant en 1818 marquent une nouvelle étape dans ce mouvement en arrière. Les exportations de blé diminuent de 86%. On pourrait attribuer ce malaise à la contraction temporaire du marché anglais et à la défaillance radicale des prix qui en résulte. C'est là un facteur d'explication, qui n'est pourtant pas le principal. Cette autre baisse des exportations permet de saisir différemment le problème de la crise des rendements. La crise commerciale met en évidence le fait suivant : le blé du Québec n'a maintenant droit de cité sur le marché impérial qu'après celui des États-Unis et du Haut-Canada. Cela paraît d'autant plus étonnant que les producteurs du Québec étaient nettement en avantage du point de vue des coûts de transport. La qualité inférieure du froment produit dans le Bas-Canada rend compte de cette situation. C'est au cœur même de cette conjoncture que se fait l'enquête agricole de 1822. Appelés à témoigner, Peter Brunet et W. Meiklejohn font peu état du problème posé par la contraction du marché britannique qui, selon eux, ne constitue qu'une difficulté secondaire appelée à

[7] JALBC (1816), app. E.
[8] APQ, Papiers Fraser.

disparaître d'une année à l'autre. La question leur apparaît beaucoup plus vaste puisqu'elle concerne surtout l'effondrement progressif de la culture du blé et de la productivité [9]. C'est pourquoi tous deux s'attachent à analyser cette orientation dont Meiklejohn, un exportateur de céréales, situe l'origine en 1802. Faute de recensement, ce dernier n'en arrive pas moins, après une laborieuse évaluation, à fixer à 6 minots par arpent le rendement moyen du blé dans le Bas-Canada.

Après 1823, malgré d'étonnants sursauts à certains moments, les prédictions de Meiklejohn relatives au fléchissement catastrophique de la culture du blé et de la productivité se réalisent. Dès lors le Bas-Canada passe du rôle d'exportateur à celui de consommateur. Aussi les enquêtes sur la situation de l'agriculture québécoise se multiplient et toutes mettent l'accent sur les déficiences de la productivité. Avec ces enquêtes et les données des recensements décennaux, on arrive à cerner assez bien la réalité de la crise.

En 1831, le rendement moyen à l'arpent est de 7.7 pour le Bas-Canada, 6.4 pour les seigneuries du district de Québec, 7.8 pour celles de Montréal et 7.4 pour celles des Trois-Rivières. Si ces rendements paraissent trop bas, parce qu'ils ne tiennent pas compte de l'assolement (environ un tiers de l'espace cultivé est laissé en jachère), en revanche ils sont un pauvre indicatif de la productivité en ce qui concerne le blé ; on peut tenter, en s'inspirant des données issues de l'activité des métayers de Murray Bay, une évaluation qui tienne compte du fait que le blé ne constituait plus qu'une portion secondaire de la récolte alors que la patate avec son rendement plus élevé en était maintenant l'élément principal. Si on se fie à ces éléments de comparaison, on dira qu'en 1831 le rendement global était de 7.7 tandis que celui du blé, si on ajoute le 30% pour l'assolement, ne dépassait pas 5.9 minots à l'arpent, ce qui est peu considérable pour une année de bonne récolte. En 1844, le rendement total conserve un niveau à peu près égal à celui de 1831 : 7.6 minots à l'arpent. En réalité, le caractère stationnaire de la situation n'est pas aussi marqué qu'on pourrait le croire. Dans 61.9% des paroisses seigneuriales, le rendement est inférieur à huit minots à l'arpent alors que dans 25% des autres il s'échelonne entre 8 et 10 minots. En 1831, ces proportions étaient de 79.7% et de 12%. Encore ici l'expérience des métayers de Murray Bay qui reflète l'image de la province permet de comprendre cette orientation. La réduction de la production du blé, l'accroissement de celle de l'avoine et de la patate sont les principaux facteurs responsables de cet état stationnaire. Le rendement du blé continue sa marche descen-

[9] JALBC (1823), app. T.

dante ; il ne serait plus en 1843 que de 3.1 minots à l'arpent, tandis que la plus haute productivité de l'avoine et de la patate compenserait cette perte. Il reste cependant qu'on peut déceler, à travers ces cheminements, certaines indications de progrès. Le recensement de 1851-1852 en fait foi.

En 1851, la crise des rendements sévit toujours, de sorte que l'entreprise agricole demeure peu rentable. Mais, dans un recensement beaucoup plus précis que les précédents, on relève des signes manifestes d'amélioration. Ainsi le rendement global est passé de 7.6 minots à l'arpent à 9.6 boisseaux à l'acre pour l'ensemble du Québec. On ne saurait attribuer ce relèvement à l'extension de la culture de la patate, puisque cette dernière traverse alors une phase de crise. Ce regain de vie a sans doute son origine dans la renaissance temporaire de la culture du blé. Depuis 1800, l'aire du blé n'avait cessé de reculer. Le spectacle d'une productivité presque nulle avait amené un grand nombre de paysans à abandonner complètement cette production. Mais, à partir de 1845, cette dernière connaît une nouvelle faveur. Des habitants qui n'avaient pas ensemencé de blé depuis bon nombre d'années tentent à nouveau cette expérience qui ne réussira que partiellement. D'autres sèment du blé sur des espaces nouvellement défrichés et, enfin, certains cultivateurs, imbus de l'esprit de réforme et dotés de meilleures techniques, empruntent la même voie. Tout cela explique l'augmentation de la production et de la productivité du froment en 1851. Le rendement moyen à l'acre est de 7.4 minots tandis que l'éventail de la productivité au niveau des comtés indique que, dans 62.1% des comtés, le rendement moyen est inférieur à 8 minots et que, dans 24%, il se situe entre 8 et 10 minots. Dans les autres secteurs de la production, on enregistre une situation identique : le rendement moyen de l'orge est de 11.5, du seigle, 7.4 ; des pois, 6.1 ; de l'avoine, 15.1 ; du sarrasin, 10 ; du maïs, 17.8 ; de la patate, 60.4 ; du navet, 89.8. Évidemment ces chiffres concernent l'ensemble de la province, les zones seigneuriales et les cantons. En conséquence, ils ne tiennent pas compte du décalage existant entre les premières et les dernières. Ils ne tiennent pas compte non plus de la diversité des comportements individuels et de ceux d'une élite de plus en plus nombreuse et effective.

En effet, cette élite existe dans chacune des paroisses et autour des villes. Sa présence suffit à faire monter le rendement moyen d'une façon appréciable. Dans Beauharnois, les rendements sont à Saint-Timothée et à Saint-Clément de 11.9 et de 12.3 minots à l'arpent en 1831. Près de Québec, banlieue Saint-Jean (28.3), rivière Saint-Charles (13.8), Beauport (10.1) et Sainte-Foy (11.5). A Montréal et Lachine, ils sont de 13.4. En 1844, l'existence d'une élite d'agriculteurs, sensibles au progrès

technique et aux impératifs de la conjoncture, est plus évidente encore. Les documents qualitatifs en fournissent de nombreux exemples individuels fort significatifs.

Il reste néanmoins qu'en 1851 l'agriculture du Québec, malgré les progrès encourus avec le temps, reste dans un état de crise. Si on la compare à celle du Haut-Canada, qui vient à peine d'acquérir grâce à la canalisation du Saint-Laurent un statut favorable, on est frappé par l'ampleur du retard québécois. Le Bas-Canada est déclassé non seulement du point de vue volume et valeur de la production, il est, fait décisif, en arrière du point de vue technologique. La production agricole de la région des Grands Lacs double celle du Québec. Cette supériorité ne provient pas d'abord de la meilleure qualité du terroir, pas plus, au reste, d'un avantage démographique [10]. Elle découle d'une productivité plus grande. Les rendements moyens pour le blé, le maïs, le seigle, les pois et l'avoine sont respectivement de 77%, 33%, 23%, 55% et 30% plus hauts à l'ouest qu'à l'est. Dans 14 comtés du Haut-Canada, le rendement du blé oscille entre 16 et 20 boisseaux à l'acre alors que, dans les 21 comtés les plus productifs du Québec, il se situe entre 9 et 15 boisseaux à l'acre. De plus, on enregistre dans 31 cantons du Haut-Canada des performances allant de 18 à 26 boisseaux de blé à l'acre. C'est dans l'industrie laitière, cette dernière née de l'activité agricole, qu'existe l'écart le plus considérable. La vache de l'Ontario produit suffisamment de lait pour fabriquer 53 livres ¾ de beurre et 7 livres ½ de fromage ; celle du Québec est plus modeste : 33 livres de beurre et 1 livre ¾ de fromage. Évidemment ces données ne tiennent pas compte des habitudes respectives de consommation. Liées à d'autres indices, elles illustrent à leur façon le retard technique de l'agriculture du Québec en 1851.

Parker, dans son texte sur les malaises agricoles, attribue le recul de la production du froment et l'expansion de la culture de l'avoine à l'épidémie de la mouche à blé qui déferle sur la province après 1831. Cette interprétation ne résiste pas à un examen des faits. Les changements dans la structure de la production agricole qu'on observe dès la première décennie du siècle avaient leur source première dans l'effondrement de la production du blé et des rendements, de sorte que l'épidémie de la mouche à blé ne fit qu'accélérer un phénomène en pleine progression [11].

---

10 Les populations et les nombres d'occupants de terres sont sensiblement égaux dans le Haut-Canada et dans le Bas-Canada en 1851.

11 W. H. Parker, « A new look at unrest in Lower Canada in 1830's », *CHR* (1959), pp. 209-218. Sans nier toute importance majeure à cette épidémie, on doit cependant éviter de l'exagérer. Il est quand même significatif que les grandes enquêtes répétées de l'époque sur la situation de l'agriculture et sur les crises (celle de 1833 en particulier) font à peine état des dévastations de la mouche. Par contre, elles mentionnent souvent la « rouille », produit inévitable de la répétition annuelle du blé sur la même parcelle. Voir D. Faucher, « L'Assolement triennal en France », *Études rurales* (1961), pp. 7-18.

Jusqu'en 1802, l'habitant du Québec avait trouvé dans le blé le fondement de son alimentation et la source d'un revenu d'appoint. Aussi le blé occupait-il la majeure partie de l'espace cultivé. En 1809, un observateur écrit: « Il est très bien connu que le pain est, à la lettre, le « Soutien de la vie » pour les gens pauvres de ce pays [12]. » Un dicton populaire, qui avait encore cours en 1846, illustre bien l'importance du blé au début du XIX[e] siècle: « Quand les années sont dures et qu'il n'y a plus, comme on dit, ni bled ni épouseurs [13]. » Vers 1800, le blé occupait certainement de 60 à 70% de la récolte. Dès lors on assiste à un déclin rapide jusqu'en 1831. A cette date, le blé ne représente déjà plus que 21% de la moisson. Douze ans plus tard, sous l'effet du fléchissement catastrophique des rendements et de la mouche à blé, la part du blé tombe à 4.4%. Au cours des dix années suivantes, la culture du froment reprend un peu le terrain perdu (15.3%) mais ce n'est là qu'une reprise temporaire. En 1831, le nombre de minots produits par unité agricole est de 64.6; en 1844, il est de 12.3 et, en 1851, il revient à 32. Ce processus, dont l'aboutissement sera la disparition presque totale de la culture du blé, est d'ailleurs plus marqué dans les deux districts les moins propices à la venue du froment. En 1831, 45% des paroisses des districts de Québec et des Trois-Rivières ont une production de moins de 50 minots de blé par ferme. A Montréal, où la qualité du sol est meilleure, seulement 31.2% des paroisses ont une production moyenne inférieure à 50 minots. Alors que, en 1831, 37.9% des paroisses seigneuriales affichent des moissons de moins de 50 minots de blé en moyenne, en 1844 cette proportion s'élève à 98.3% et, en 1851, à 83.7% des comtés.

Il serait erroné de croire que cette évolution a été le fruit d'une décision volontaire et consciente de l'habitant. Au contraire, tout l'attachait à la culture du blé. Sa conception traditionnelle de l'agriculture, la rentabilité de cette céréale par rapport aux autres denrées de même que l'expansion du marché intérieur et extérieur maintenaient les habitudes acquises en ce domaine. Aussi le déclin de la culture du blé apparaît-il comme le fruit arrivé à terme, après une série de crises, de la baisse inexorable de la production et de la productivité. Même là l'habitant cherchera, lorsqu'il en verra l'opportunité, à revenir vers le passé. Encore ici l'exemple des cinq métayers de Murray Bay aidera à comprendre cette transition vers la culture de la patate et de l'avoine. Tous étaient parvenus tant bien que mal à conserver au blé un statut presque dominant, soit de 35 à 50% de la moisson en 1838. Dès lors s'amorce le changement majeur: régres-

12 *Gazette de Québec*, 9 nov. 1809.
13 *Le Journal de Québec*, 21 juillet 1846.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

sion de la production, des rendements, de la part réservée au blé dans les semences et recours à d'autres productions de remplacement. La production moyenne du blé passe de 184 minots en 1838 à 11 en 1844; le rendement moyen dégringole de 5.6 à 3.3 tandis que la part du blé n'est plus que de .9% en 1844. Mais les métayers ne se découragent pas. Jusqu'en 1849, production, rendement et percentage dans la moisson augmentent: 130 minots, 5.2 minots pour un, 16% de la récolte. Il reste cependant que, à la fin de cette crise, la patate et l'avoine sont devenues les principaux éléments de la production. Au début de la récession, la culture de la patate avait pris une avance considérable: 36%, 43.3% et 53% de la récolte entre 1841 et 1843. Quant à l'avoine qui, en 1838, gardait la même proportion qu'aux XVII[e] et XVIII[e] siècles (19%), elle n'acquiert la primauté que le jour où débute la maladie de la patate: 50%, 38, 32, 35 et 44% de la récolte de 1845 à 1849. Ainsi la conséquence première de l'effacement du blé a été son remplacement immédiat dans la production par la patate [14]. C'est en raison même de sa valeur nutritive que la pomme de terre fut appelée à prendre la relève du blé. Au XVIII[e] siècle, elle servait à l'alimentation des porcs. Mais la violence même des crises du début du XIX[e] siècle et leur succession rapide obligent les habitants à consommer la patate et ainsi elles préparent la voie à une orientation nouvelle de la production. Au reste, les recensements confirment cette vision des choses.

En effet, en 1831 et 1844, la pomme de terre se situe au premier rang: 46% de la récolte. La proportion des paroisses où la production moyenne par ferme dépasse les 50 minots est dans ces deux recensements de 95.1% et de 93.7%. Les départs de la production de l'avoine furent plus lents: 19% en 1831, 33.8% en 1844. Si, à partir de cette date, l'avoine conquiert le haut du pavé, on doit attribuer cette situation à l'épidémie qui affecte la patate. En 1851, la part de l'avoine est de 44.9%. Quant aux céréales panifiables, elles avaient encore peu d'avenir: 1.5 et 1.6% en 1844 et en 1851. Il en fut de même pour l'orge qui servait à alimenter les distilleries. Restent les pois qui tout au long de cette période conservent leur rôle secondaire mais indispensable dans l'alimentation.

La chute des rendements et de la production du blé dans les seigneuries du Québec fait donc figure de moteur vers un changement radical de la structure de la production agricole. Elle détermina aussi des modifications importantes au niveau de l'alimentation paysanne. Désormais le pain sera de moins en moins au centre du menu de l'habitant; il sera remplacé, tout en conser-

[14] JALBC (1819), app. p.

vant une valeur primordiale, par la patate, le lard, les pois, le lait et le beurre. Quant au navet, une autre culture nouvelle issue des mêmes transformations, il sera affecté à la nourriture des animaux de la ferme. Ici les chiffres sont significatifs de cette évolution. En 1831, 7.4 bêtes à cornes par ferme et 5.6 porcs. Mais, après 1840, cette évolution sera contrariée sérieusement par les difficultés de la conjoncture générale. Le déclin de la culture du blé signifiait aussi une baisse importante du revenu paysan. Ainsi en 1851, le prix moyen du blé était de 4 chelins; celui de l'avoine, de 1 chelin; de la patate, 1 chelin, 3 deniers; de l'orge, 3 chelins. Si on songe que seul le blé rejoignait un marché étendu alors que les autres denrées n'avaient accès qu'à un marché local, on comprend les conséquences globales des orientations nouvelles. Non seulement l'habitant perd contact avec les réalités impériales, non seulement il voit ses revenus amoindris, mais il se trouve placé au centre d'une révolution qui, parce qu'il ne l'a pas désirée et qu'il l'accepte mal, crée chez lui un malaise et une instabilité profonde. La crise des rendements, qui commande à plus ou moins longue échéance la disparition du blé sur le terroir québécois, prépare l'habitant à l'aventure nationaliste.

La crise de la productivité qui n'affectait pas seulement le blé mais l'ensemble de la production de l'habitant avait sa source dans les pratiques agricoles de la majorité des cultivateurs du Québec. Nombreux furent ceux qui expliquèrent cette situation par le manque d'espace disponible et par les abus du colonialisme. Certains y virent même la main d'une Providence désireuse d'éprouver la foi des croyants. En réalité, l'étonnante multiplicité des enquêtes sur les malheurs agricoles et leurs résultats autorise à mettre d'abord l'accent sur le problème des techniques. La première grande enquête que nous avons relevée situe nettement la question sur ce terrain de sorte que les analyses subséquentes ne feront que confirmer, développer et, parfois, nuancer ce diagnostic peu rassurant. Les déficiences au niveau des façons culturales sont particulièrement mises en relief. Anderson y voit la cause première de tous les maux. C'est pourquoi il s'efforce de confronter, en indiquant les remèdes, le système d'assolement en vigueur au Canada français avec les régimes à rotations multiples mis en œuvre en Angleterre. Dans le Québec, dit-il en songeant à l'épuisement des sols, aucune rotation ne devrait être de moins de 8 ou 9 années. Si tous les témoignages sont unanimes sur les lacunes de l'assolement à trois temps, ils ne le sont pas moins dans la dénonciation des autres méthodes utilisées par l'agriculteur moyen: labours superficiels, drainage inadéquat, outillage défectueux, manque d'engrais, pullulement des mauvaises herbes, des chardons et des puces, destruction in-

considérée des arbres, dégénérescence des animaux de la ferme, trop grande étendue de l'espace mis en semence, absence de pâturages verts, abandon prolongé de la récolte sur le champ après la coupe et, finalement, mauvaise qualité de la production. La dégradation de l'agriculture canadienne-française au début du XIX[e] siècle impliquait une rénovation des techniques. Pourtant, d'une année à l'autre jusqu'en 1850, on entend les mêmes refrains concernant la situation déplorable de l'exploitation agricole moyenne. En 1817, un observateur écrit, à propos de la qualité de la démarche de l'agriculture :

> Since the introduction of cultivation into Canada, it has often been a matter of surprise that the progress of its improvement had continued so very slow; so much so, that many of the oldest inhabitants over the country can perceive no visible difference between the culture half a century back, and that of this time. This reason for this apathy will be discovered in hereditary prejudices and a general want of education, and consequently of useful intelligence among the Farmers. This is much to be regretted, for wherever the Canadians see good examples, none are more to follow them, and even make some improvements as local circumstances may suggest [15].

Deux ans plus tard, le rapport annuel de la société d'agriculture de la région de Montréal pour 1819 se faisait l'écho du besoin de transformations des méthodes agricoles.

> Le défrichement des terres augmente rapidement; il a été introduit de nouvelles méthodes de culture; celle des patates est devenue presque universelle; on commence enfin à sentir l'importance de l'usage de l'engrais animal; mais l'usage des substances soit végétales ou minérales pour cet objet est presque inconnu. et la culture d'ancien usage dans cette province est bien peu améliorée. La vieille routine est, en trop de cas, le seul guide que suivent nos cultivateurs dans leurs travaux. La plupart des cultivateurs comprennent peu les profits d'une laiterie et de l'engrais des animaux. A peine un d'en eux a-t-il adopté la coutume de semer avec son grain les graines des plantes qui après la moisson fourniraient aux troupeaux un pâturage abondant en même temps qu'elles auraient l'effet de détruire les mauvaises herbes. Ces plantes ensevelies ensuite par la charrue fourniraient, en se décomposant, un engrais suffisant au moins pour une récolte, et elles auraient en même temps l'effet plus important de conserver le sol dans un état de fertilité constante. Cette pratique serait naturellement suivie de la succession de culture, méthode malheureusement peu connue en ce district, mais pratiquée en d'autres pays avec les plus heureux résultats. Le Cultivateur Canadien n'a pu avoir jusqu'à présent dans son art d'autre lumière que celle qu'ont eue ses Ancêtres [16].

Un autre texte de 1846, choisi parmi des centaines d'autres de même nature, reprend exactement le même thème. Il s'agit du rapport annuel de la société d'agriculture de Beauharnois :

---

15 *Gazette de Québec*, 18 septembre 1817.

16 JALBC (1819), app. D.

> Il regrette de dire que dans les campagnes habitées par les habitants d'origine française, qui comprennent à peu près les deux tiers de la seigneurie de Beauharnois, on n'entend encore que médiocrement l'économie et la conduite d'une ferme; on fait des progrès sans doute mais ces progrès ne sont pas proportionnés à la dépense et aux peines qu'on se donne pour améliorer l'agriculture. On pratique un mode de culture qui appauvrit le sol, sans employer le fumier ou d'autres procédés pour rendre à la terre les sucs que chaque récolte lui enlève. On donne si peu d'attention à la culture des légumes qu'on ne peut élever des bestiaux faute de subsistance; de là l'absence générale des engrais. Quoique les mauvaises récoltes depuis dix ans aient diminué les ressources de l'habitant, cependant le comité ne peut attribuer leur mode de culture défectueuse à leur dénuement. Il est évident qu'ils font assez d'argent pour l'employer à d'autres objets qu'à la culture de leurs champs; il faut donc en chercher la cause ailleurs et en accuser l'absence générale de l'éducation et le peu d'économie dans leur intérieur et leur vêtement [17].

Cette lenteur, cette répugnance même de l'habitant à accepter les innovations, phénomène qu'on attribuera désormais autant à une conjoncture qui le prédisposait à se replier avec agressivité sur ses traditions qu'au manque d'instruction et à sa mentalité, rend compte de l'épuisement progressif du sol bas-canadien après 1800. La jalousie, la méfiance excessive à l'endroit des Britanniques l'éloignent de contacts et d'échanges profitables. Au reste, les hommes politiques font tout en leur pouvoir pour exacerber les sentiments nationalistes, de sorte qu'une prise de conscience en profondeur des causes réelles des malaises agricoles sera presque impossible. William Patton écrira en 1850 : « les terres étant toutes usées pour avoir été épuisées en tirant toute la richesse sans jamais y mettre [18]... » L'attachement excessif du paysan à ses habitudes traditionnelles le poussera à chercher une solution dans le sens même de ses conceptions passées. Aussi le voit-on, en réaction contre une productivité déclinante, ensemencer sa terre au maximum. En 1831, dans 40% des paroisses, les habitants ont en moyenne plus de 50% de l'espace cultivé ; en 1844, cette proportion passe à 45% ; en 1851, 58% des paroisses ont plus de 40% de la superficie en culture. De là la difficulté grandissante de maintenir un minimum de rotation et de pâturages. On comprend le caractère précaire de la production des fourrages, qui se reflète dans les variations brutales du prix du foin. Ceci veut dire, au surplus, que l'habitant, dans de très nombreux cas, a été conduit à empiéter, voire même à sacrifier ses réserves de bois. L'ampleur des importations de bois de chauffage en provenance du Haut-Canada le prouve abondamment. Il reste

---

17 JALC (1846), app. J. Beauharnois se situe à un endroit où les tensions furent les plus fortes entre l'agriculture anglaise et la canadienne-française. D'ailleurs le seigneur de Beauharnois, Ellice, mit sur pied une véritable politique de rénovation des techniques et des pratiques.

18 JALC (1850), app. TT.

que cette attitude ne constituait qu'un palliatif temporaire, inapte à résoudre le problème de la rénovation des techniques. Les crises de plus en plus nombreuses, en état de permanence après 1831, ramenèrent par leur violence même le cultivateur à la perception de cet impératif majeur. En effet les mauvaises récoltes, résultat des conditions atmosphériques et d'une agriculture éminemment vulnérable, apparaissent maintenant comme de véritables malheurs collectifs, qui minent le fatalisme paysan et ancrent le paysan dans l'agressivité. Un texte de 1837 illustre bien la situation tragique créée par la faillite des moissons.

> La détresse va toujours augmentant dans les paroisses St. François et St. Georges et même dans toute la Beauce. Les chemins étant devenus impraticables par le gonflement des rivières ont réduit les habitans à la plus excessive misère. Les moins affligés, i. e. les meilleurs habitans, sont eux-mêmes épuisés. Ils ont fait tout en leur pouvoir pour aider les autres et les empêcher de mourir de faim, en vendant ou en pretant le peu de blé et de farine qu'ils réservaient pour eux, espérant s'en procurer bientôt de Québec. Nos pauvres cultivateurs sont désolés, non seulement de souffrir la faim cette année, mais de se voir exposés à la même détresse l'année prochaine, une bonne moitié des deux paroisses devant rester sans culture. La plupart n'ont pour toute nourriture qu'un peu de sucre qu'ils font dissoudre dans l'eau. On en trouve même qui n'ont d'autre moyen de mourir de faim que de manger les animaux qu'ils trouvaient morts le long des chemins. Joignez à cela la picote et les fièvres scarlatines qui se font sentir dans ces nombreuses familles et faites-vous, si vous le pouvez, une idée de l'état des pauvres habitans de la Beauce [19]...

Ce contexte de misère, dominé par une crise plus ou moins totale à partir de 1833, apparaît dans un autre texte de 1837 :

> Une lettre des Trois-Pistoles, en date du 30 déc., dont on nous a donné communication, fait un affreux tableau de la misère qui règne à cet endroit. Elle est telle que plusieurs habitans mangent leurs chevaux... Les récoltes ont manqué depuis quatre ans et beaucoup d'habitans n'ont pas une patate. Les plus aisés ont à peine pour eux et leurs familles, en bien ménageant [20].

Il ne faudrait pas croire, malgré cet attachement du paysan à des méthodes dont il fut la première victime, qu'aucune amélioration technique ne s'est produite tout au long de ces cinquante années. Peu à peu, la masse paysanne a été entraînée plus par nécessité que par conviction d'ailleurs, certainement par besoin de prestige, à modifier l'un ou l'autre aspect de sa démarche. Très souvent les rapports des sociétés d'agriculture font état des progrès encourus à l'échelle de la province, en particulier en ce qui a trait aux labours, à l'outillage et à l'emploi des engrais

[19] *Le Canadien*, 26 mai 1837.
[20] *Le Canadien*, 9 janvier 1837. Voir notre texte dans *Études rurales* (1962), p. 54.

naturels. Mais ce mouvement de réforme ne constitua jamais une vague de fond susceptible de reléguer dans l'oubli les pratiques ancestrales. Il ne fut nullement à la mesure des pressions exercées sur l'habitant par les sociétés d'agriculture. D'ailleurs ces associations n'étaient pas sa création, elles étaient encore moins le fruit d'une prise de conscience en profondeur de la part de la masse. A l'origine, elles répondaient aux aspirations d'une petite élite agricole et aux inquiétudes des dirigeants gouvernementaux, surtout à celles des trafiquants de céréales. L'appui accordé par les clercs, les avocats, les notaires et les médecins à ces organismes de promotion agricole ne suffisait pas à gagner la masse aux objectifs poursuivis. La majorité des paysans restèrent passifs face à ces sollicitations. Les sociétés d'agriculture devinrent même un autre terrain où allait se dérouler la lutte raciale. « Je crois, disait William Boa, que la principale cause de ce manque de popularité est la disproportion entre les connaissances agricoles et la population anglaise et française. Les premiers sont moins nombreux, mais ayant plus d'habileté que les Français, leurs voisins, ils ont gagné la plus forte partie de l'argent donné en prix. Il en est résulté de la jalousie, et la conséquence est qu'il n'y a qu'un petit nombre de Français qui assistent aux expositions de la Société. L'homme qui marche avec une béquille s'aperçoit bien qu'il ne peut courir avec celui qui a ses deux jambes parfaites [21]. » A Beauharnois, on fut même obligé de diviser la société en deux sections : une française et une anglaise.

Le maintien des vieilles techniques héritées de l'époque française supposait, à une époque de croissance rapide de la population, l'existence d'un terroir suffisamment étendu pour absorber tous les surplus démographiques. En effet le système agricole canadien-français reposait sur l'abondance du terroir et sur une très faible densité de population. En 1851, la densité de la population était de 29.3 habitants au mille carré dans le Haut-Canada et de 4.4 dans le Bas-Canada. Même si on tient compte de la plus forte concentration des espaces cultivables dans l'Ouest que dans le Québec, il n'en reste pas moins vrai que la faible concentration des individus dans le Bas-Canada résultait aussi des structures et du régime agraire. Le peuplement « en bord de l'eau », la division du terroir en unités isolées et le caractère primitif des techniques, tout cela impliquait un gaspillage d'espace énorme.

Au XVIII[e] siècle, malgré son étonnante prolifération, le groupe canadien-français ne s'était heurté à aucun obstacle sérieux dans son expansion. Progrès économique, progrès démographique et richesses en terres neuves allaient de pair. Rien ne

[21] JALC, app. T.

permettait même d'entrevoir le jour où le territoire serait saturé d'habitants. Cette marche en avant fut d'ailleurs accompagnée, à la fin du siècle, d'une fructueuse diversification des occupations. L'expansion du village en est le signe le plus manifeste au niveau rural. Désormais une distinction s'imposera entre les éléments ruraux et les éléments agricoles.

Mais, dès le début du XIX^{e} siècle, la situation tend à se transformer peu à peu. Ce n'est pas qu'on assiste à un freinage dans la croissance démographique. Celle-ci continue son mouvement ascendant. Il en est de même de certaines classes sociales, alimentées par les collèges classiques, qui furent les premières à ressentir les conséquences des malaises agricoles et les limitations imposées à leur expansion par le faible potentiel de l'économie canadienne. Tel fut le cas des professions libérales; tel sera celui des petits commerçants canadiens-français. Ces deux groupements sociaux, en quête de stabilité économique, de prestige politique et de reconnaissance sociale, subissent maintenant les contrecoups d'un déséquilibre qui s'introduit dans le monde rural entre l'offre et la demande des terres non défrichées.

L'arrêt presque complet des concessions de seigneuries après 1760 fait maintenant sentir ses effets. La croissance démographique a été telle que, déjà à partir de 1810, on est au seuil d'une sorte d'encombrement du territoire seigneurial. En 1822, un peu partout dans la province, on a pris conscience de ce grave processus et, quelques années plus tard, l'inquiétude a gagné les habitants et les politiciens. L'évolution démographique des vieilles paroisses, celles qui apparaissent dans le recensement de 1765, traduit parfaitement bien cette réalité. Ces paroisses sont les premières où on enregistre un surcroît de population lié à la rareté et à l'épuisement du terroir. En 1822 et 1825, 26.2% de ces paroisses voient leur population diminuer; entre 1825 et 1831, cette proportion s'établit à 21%; entre 1831 et 1844, 22.9%; entre 1844 et 1851, 20.6%. Quant aux paroisses fondées entre 1765 et 1825, elles expriment la même tension: de 1822 à 1825, la population fléchit dans 35.7% de ces paroisses; dans 16.9% au cours des sept années suivantes; dans 30.1% pendant la décennie 1831–1844 et dans 31.5% au cours des dix années postérieures. Au reste, le même mouvement de saturation se fait jour dans les paroisses établies à la veille de 1844: 9.6% ont une diminution de population alors que l'accroissement est inférieur à 10% dans 28.5% de ces paroisses entre 1844 et 1851. Alors que la population totale double en gros en moins de vingt-huit ans, l'augmentation pour la période (1822–1825)–1851 est inférieure à 50% dans 71% des vieilles paroisses et dans 58% des plus jeunes. Ces tensions entre l'espace disponible et la population

aboutissent au morcellement des terres [22] dont on relève l'évidence dans les recensements : en 1765, dans 57% des paroisses, l'étendue moyenne de la ferme est inférieure à 100 arpents ; en 1831, ce pourcentage atteint 65% et, dix ans plus tard, 74%. En 1851, 75.7% des occupants de terre ont moins de 100 acres et 26.2% moins de 50. Ces chiffres ne représentent finalement que des minimums puisqu'ils ne tiennent pas compte de l'existence d'un mouvement parallèle toujours plus prononcé après 1800 de concentration des terres aux mains d'une minorité.

La division des terres n'était qu'une panacée inapte à résoudre, en dehors d'une rénovation des techniques agricoles, le problème majeur de l'espace. La croissance démographique du Canada français et l'exiguïté du territoire seigneurial deviennent telles que l'habitant ne pouvait maintenir son agriculture dans les voies traditionnelles. Au surplus, il faut signaler l'attitude des seigneurs qui deviennent au début du siècle avares de concessions de terres. Cette politique inusitée a contribué à hâter et à rendre plus aiguës les tensions démographiques. Dès 1820 les habitants se plaignent de ne pouvoir établir leurs fils sur des terres. Alors se développe un prolétariat rural dont la majorité attend tout des entreprises forestières. Malheureusement l'exploitation forestière ne peut encore donner de l'emploi à tous ces chômeurs plus ou moins chroniques. Entre 1831 et 1851, les non-propriétaires représentent une proportion de 43 à 45% par rapport aux propriétaires. En 1831, ce rapport est de 27% dans le milieu rural. Évidemment, pour corriger cette situation alarmante, on pouvait ouvrir de nouveaux territoires à la colonisation. Ainsi les cantons auraient fort bien pu jouer ce rôle d'exutoire pour les surplus de population. Les dirigeants canadiens-français ont même exigé la conversion en seigneuries de toute la portion occupée par les *townships*. Même si le gouvernement avait accédé à ces revendications, on peut se demander si les problèmes auraient été résolus. La répugnance relative des Canadiens français à s'établir dans les cantons ne provenait pas de leur seule hostilité, pourtant bien entretenue par les politiciens, à l'endroit de la tenure anglaise. Un réseau fort complexe de motivations les détournaient de la conquête de ces territoires situés à l'arrière des seigneuries. « Le Canadien, écrit un observateur en 1847, aime la société de ses semblables ; il ne peut s'en passer ; il lui faut autour de lui ses amis d'enfance, ses vieux parents ; il n'a plus le cœur au travail dès qu'il n'a plus en vue la cheminée du

22 Le morcellement des terres était déjà inscrit dans le Droit coutumier qui proclamait un partage du patrimoine entre les enfants au moment du décès ; par contre la *donation* ou le rachat par un seul héritier des parts des autres ayants droit limitaient les conséquences désastreuses qu'aurait eues une application intégrale des prescriptions du droit coutumier en cette matière. Le morcellement dont il est question dans notre texte est issu de la rareté du terroir dans le contexte de la croissance démographique.

toit paternel ; son courage faiblit lorsque son oreille ne saisit plus le tintement bien-aimé des cloches de son village [23]. » Il semble que l'intention profonde des habitants canadiens-français était tout simplement, comme ils l'ont fait, de déborder peu à peu les frontières des seigneuries et non pas d'aller s'installer en plein secteur de colonisation. Ils n'étaient pas, à cette époque, psychologiquement préparés à tenter cette aventure, que ce soit dans des seigneuries ou dans des cantons. Le discrédit qui de plus en plus pesait sur l'activité agricole auprès de la jeunesse interdisait le succès d'entreprises systématiques de colonisation. Forcés de quitter un milieu où ils n'avaient ni terre ni travail, les fils d'habitants optèrent pour l'immigration aux États-Unis, où l'industrie promettait de hauts salaires. D'autres, découragés par la faible productivité du terroir et les dettes, prirent le chemin du mid-ouest américain. Toutes ces réactions ne peuvent se comprendre que dans le contexte de la crise agricole, de l'anarchie politique qui en résulte. La crise des rendements et les tensions démographiques implantèrent aussi la conviction qu'une menace mortelle pesait sur la société canadienne-française. L'immigration *massive* en provenance des îles britanniques qui déferle sur la province après 1815 tend à renforcer cette croyance. L'explosion nationaliste qui en sort provient à la fois de l'intériorisation de ce péril et de l'incapacité des classes paysannes à accepter le défi de la révolution des techniques. L'immigrant et surtout le capitaliste anglais deviennent alors des ennemis irréductibles. Le premier ne cherche-t-il pas une portion de sol à mettre en valeur ou un emploi dans l'exploitation forestière et la construction navale ? Quant au second, il apparaît, par son activité et par les réformes qu'il préconise, comme un danger face à une paysannerie endettée. Ce climat psychologique, fait d'agressivité, de repliement sur soi, d'attachement désespéré au passé et d'accusation de l'autre, ne fut nullement propice à une amélioration rapide des techniques agricoles. A la longue, il stérilisera les efforts de ceux qui œuvrèrent dans le sens d'une redéfinition des objectifs de l'exploitation agricole moyenne.

Le mouvement des prix comme l'ensemble de la conjoncture économique eut une influence capitale sur les rendements agricoles. Il faut dire que, en un sens, l'habitant souffrit du précieux stimulant qu'aurait constitué une saine orientation des prix vers la hausse. En effet la montée séculaire des prix se poursuivit jusqu'en 1815. Par contre, immédiatement après, on assiste à un brusque renversement de la tendance à long terme de sorte que le mouvement des prix s'engage vers la baisse jusqu'en 1850. Ce changement engendre au Canada un climat de difficultés

[23] *Le Canadien*, 26 mars 1847.

qui pèse lourdement sur l'ensemble de l'activité économique [24]. Tous les secteurs en sont atteints. Les commerçants qui voient décroître avec régularité leur marge de profits ont un intérêt majeur à réduire leurs frais. Dans ce contexte, la baisse des salaires apparaît comme une solution temporaire, inapte à résoudre les problèmes fondamentaux de l'entreprise. Dans ce pays toujours dominé par le capitalisme commercial, où le facteur distance était primordial, la question des transports devient d'autant plus vitale que le Bas-Canada ne pouvait plus jouer son rôle de pourvoyeur de l'étranger dans le trafic des denrées agricoles. C'est pourquoi, à mesure que décline la production de blé du Québec, les trafiquants de céréales sont obligés de se ravitailler dans le Haut-Canada et dans les États-Unis. D'où les appels incessants des marchands anglais en faveur de réformes, non seulement dans les pratiques agricoles mais dans les structures économiques, sociales et juridiques du Bas-Canada. La concurrence américaine rendait encore plus urgente l'amélioration des moyens de transport, en particulier la canalisation du Saint-Laurent. Le Canada, qui n'était encore qu'un pays sous-développé, avait un pressant besoin de capitaux qui ne pouvaient venir que de la métropole à un moment peu propice à l'immigration des fonds britanniques. La confusion générale qui régnait alors dans le Bas-Canada, puissant obstacle aux réformes en profondeur, réduisait au minimum la possibilité de canaliser les investissements anglais vers le Canada qui faisait toujours figure de parent pauvre par rapport aux États-Unis. Le progrès même des idées libre-échangistes en Angleterre rendait plus urgente la mise en place d'un minimum d'équipement économique.

Le programme des marchands rencontra une opposition farouche de la part de la majorité de la population canadienne-française. Les marchands eurent contre eux la troupe des politiciens issus des professions libérales, dont le désir était de s'inscrire comme l'élite politique et sociale du Canada français, mais aussi la masse des petits trafiquants régionaux de céréales qui, d'une façon ou d'une autre, vivaient de la crise agricole. Ces petits spéculateurs, forts en politique et en nationalisme, craignaient que la canalisation du fleuve n'accentue la baisse des prix agricoles et ne détruise leur négoce. Ce sont eux qu'on retrouve derrière le *parti patriote* et la rébellion de 1837. Il faut dire aussi que les paysans qui n'avaient jamais perdu espoir de voir renaître la culture du blé dans le Bas-Canada les appuyaient. Évidemment ils auraient payé le blé moins cher mais ils gardaient la conviction que, une fois la canalisation réalisée, c'en était fait de la culture du blé sur leur terroir. A partir de 1829,

[24] Voir notre texte, dans *Études rurales* (1962), pp. 525s.

la Chambre d'Assemblée mettra bien en œuvre un programme imposant d'investissements dans les routes terrestres mais, faute d'une législation de voirie efficace et libérée des vieilles prescriptions seigneuriales en cette matière, le nouveau système routier ne produira pas les bienfaits qu'on en attendait. En revanche, il deviendra pour une législature, qui assumait maintenant des fonctions exécutives, un fructueux système de patronage politique. La même situation prévalut dans l'organisation de l'éducation au niveau primaire, dont on escomptait tellement d'avantages du simple point de vue agricole [25]. L'habitant ne pourra compter sur l'excitant qu'auraient signifié des moyens de communications peu coûteux. Si, par suite de l'échec de l'insurrection de 1837-1838, la question de la canalisation du Saint-Laurent sera finalement résolue, celle des communications locales ne recevra pas l'attention qu'elle méritait. En 1828, l'habitant de Sainte-Foy, celui de Beauport et de Charlesbourg considéraient le transport de leurs produits au marché de Québec comme une entreprise coûteuse et hasardeuse. Dans la région de Montréal, le problème des coûts de transport se posait dans les mêmes termes. Que dire alors de ceux qui ne résidaient pas en bordure du fleuve [26].

Ajoutée à la crise des rendements, la baisse prolongée des prix agricoles accentuait le déclin du revenu paysan et rendait plus difficile l'affectation d'une portion de son revenu à l'amélioration de sa ferme. C'est là une des caractéristiques fondamentales de cette période. Le caractère brutal de la première phase de baisse des prix (1815–1822), compliquée par la contraction du marché extérieur, anémia à fond l'économie coloniale et atteignit durement l'habitant ainsi que tous ceux dont le bien-être dépendait d'une façon ou d'une autre de l'agriculture. Il s'ensuivit un fléchissement des salaires, des revenus, une dévalorisation marquée de la propriété foncière et, au total, un état généralisé de malaise. En 1821, un observateur écrit :

> Le travail à la journée, qui se payait encore une piastre l'année dernière dans plusieurs chantiers, ne se paye plus qu'un écu, le journalier se nourrissant lui-même. La valeur de toute espèce de propriété diminue à-peu-près dans la même proportion. La viande de boucherie est la seule production dont le prix se soutienne, et cela seulement par la rareté des animaux propres à la boucherie, qui est suite inévitable du manque de bonne nourriture, et pour laquelle il n'y a pas d'autres remèdes que d'améliorer notre agriculture [27].

---

25 F. Ouellet, « L'enseignement primaire: responsabilités des Églises ou de l'État (1801-1836) », *Recherches sociographiques* (1961), pp. 171-187.

26 C'est une époque où des particuliers construisent des routes et des ponts à péages ou « des chemins à barrières ».

27 *Gazette de Québec*, 11 juin 1821.

La gravité même de la crise révéla des solutions profitables à longue échéance. Certes on insista sur la rénovation des méthodes, cet impératif majeur du temps, mais on suggéra des moyens efficaces de parer aux conséquences désastreuses de la baisse des prix. L'accent fut alors posé sur toutes les formes d'activité susceptibles de réduire les importations, d'assurer un ravitaillement adéquat du marché local et de contrebalancer le déclin du revenu paysan. Ainsi des efforts furent faits en vue de promouvoir le développement de brasseries et de distilleries. Mais la réponse de l'habitant ne fut pas à la hauteur des anticipations. Comme producteur, ce dernier était en principe bien disposé à fournir les grains nécessaires à l'alimentation de ces entreprises mais, à titre de consommateur vraiment attaché au rhum, il se refusera pendant longtemps à modifier ses habitudes. C'est seulement après 1830 que les brasseries et les distilleries du Bas-Canada pourront rejoindre suffisamment le marché local. Encore là l'état précaire des récoltes empêchera d'abaisser suffisamment les coûts de production pour pouvoir concurrencer la production d'Angleterre. En 1851, seulement 7 distilleries et 13 brasseries dans le Québec pour 102 distilleries et 50 brasseries dans le Haut-Canada. Il en sera de même du sucre d'érable et des manufactures de textiles. Par contre, l'habitant se révéla plus sensible aux sollicitations de la conjoncture en faveur de l'élevage, en particulier de celui du mouton. Évidemment les choses ne seront pas faciles pour lui. Il avait déjà pris l'habitude de s'habiller avec les fameuses « manufactures britanniques ». Au reste il attachait une forte dose de prestige à toutes les dépenses somptuaires, surtout à celles qui avaient trait à l'habillement. Mais la nécessité fit force de loi de sorte que le paysan accorda par la suite beaucoup d'attention à la fabrication de l'étoffe et de la toile de lin « du pays ». En 1765, dans 81.2% des paroisses, la moyenne des moutons par ferme est inférieure à quatre; en 1831, 1844, 1851, dans la majorité des paroisses (76.9%, 84.9%, 94.5% des comtés), la moyenne se situe entre quatre et seize moutons.

Mais, après 1823, la conjoncture redevient plus favorable, en ce sens que le producteur jouira d'un marché extérieur et intérieur plus étendu et plus diversifié. Il aura par conséquent l'opportunité d'accroître et d'améliorer sa production. En plus des débouchés métropolitain et antillais, l'habitant vit le marché local acquérir des proportions inconnues auparavant. La diversification de la population, le commerce du bois, le ravitaillement des centaines de navires qui venaient chaque année au port de Québec, la construction navale, de même que l'immigration massive, étaient plus que jamais des stimulants précieux pour le cultivateur. Cette masse de consommateurs avait besoin de pain, d'avoine, de patates, de chevaux, de poisson, de produits laitiers

et de viande. Encore fallait-il que l'habitant soit sensible à l'appel du marché et à ses exigences. En réalité, la majorité des agriculteurs entrèrent dans la voie du progrès quantitatif mais ils faillirent sur le plan qualitatif. L. Moreau, de la paroisse Saint-Philippe, déclarait en 1851 devant un comité d'enquête :

> Cependant il ne suffit pas de connaître les différentes espèces d'animaux, qui peuvent être élevés avec quelque espoir de succès et de profit, mais qu'il est de première nécessité de pourvoir aux moyens de leur fournir des aliments abondants et de bonne qualité, dans toutes les saisons de l'année, permettez-moi de vous observer qu'on n'atteindra jamais le but auquel vous visez sans changement radical dans le mode de culture suivi à présent dans cette province [28].

Les raisons qui expliquent le recul du blé, on les retrouve aussi à l'origine de l'incapacité des paysans de s'adapter aux besoins du marché dans le secteur de l'élevage. Si le blé souffre de la « rouille », signe évident de lacunes dans l'assolement, la laine, le beurre, le bœuf et le porc, venant de l'exploitation moyenne, n'en sont pas davantage considérés comme des « objets de commerce ». Ils sont au sens le plus restreint du mot des *produits domestiques*. La dégénérescence du cheval « canadien » est aussi un trait de cette période et la manifestation d'une croissance quantitative anarchique. Pourtant les habitants industrieux voyaient en ce domaine s'ouvrir les plus encourageantes perspectives. Les seuls habitants riches, « à part les usuriers, ces fléaux de campagnes », disait Boucher-Belleville, sont ceux qui s'adonnent à l'élevage sur une assez grande échelle [29]. Dans 30.8% des paroisses, la moyenne des porcs par ferme est supérieure à six ; dans 10.8% des paroisses, la moyenne des moutons par exploitation s'élève au-dessus de seize ; dans 16% des paroisses, le nombre moyen des bêtes à cornes par tenancier se situe entre 10 et 20 unités. Malheureusement cette minorité active n'est pas assez nombreuse ni puissante pour ravitailler seule les principaux marchés, où s'affirme la primauté des produits des cantons, du Haut-Canada et des États-Unis. Un besoin de protection se fait sentir parmi les éleveurs et les tanneurs bas-canadiens. Mais ce protectionnisme sera lent à venir de la part d'une Chambre d'Assemblée dont la majorité croit au libre-échangisme.

A partir de 1831 on assiste jusqu'en 1836 à une nouvelle phase de baisse des prix, qui ne concerne cependant pas toutes les denrées. Cette orientation est d'autant plus étonnante à première vue que la faillite des récoltes sévit à l'état endémique dans le Québec. C'est aussi le moment où la mouche à blé exerce ses

[28] *Ibid.*, app. J.
[29] *Ibid.*, app. J.

ravages. Évidemment cette conjoncture n'est pas favorable au réaménagement des fermes même si beaucoup d'habitants peuvent trouver un revenu d'appoint dans l'exploitation forestière et la construction navale. La pauvreté et les dettes demeurent le lot du paysan moyen. Heureusement la patate rend assez bien de sorte que ce dernier pourra maintenir les positions acquises dans le secteur de l'élevage. En réalité, la baisse des prix de la plupart des produits agricoles provenait de l'abondance du ravitaillement venant de l'Ouest. Le producteur de bestiaux et de porcs du Bas-Canada s'en trouve défavorisé sur ses propres marchés. Cette concurrence du Haut-Canada ne se relâchera temporairement qu'au cours de la crise générale de 1837.

Entre 1840 et 1850, se produit une nouvelle phase de déclin des prix. Ici c'est l'agriculture capitaliste qui est mal en point. L'émigration aux États-Unis et les travaux publics ont pour effet de maintenir les salaires à un niveau plus élevé que les prix. A. Kilborne déclara qu'un engagé gagnant $7 par mois se tire mieux d'affaire que le paysan. Charles Penner ajoute que les fermes ne rapportent que l'intérêt des capitaux investis mais ne remboursent ni le capital « ni le temps, ni le trouble [30] ». L'éleveur de bestiaux est le premier atteint. Kilborne affirme qu'il est obligé de vendre son bœuf aux deux tiers du prix. Encore là la concurrence étrangère, surtout celle des États-Unis, provoque une réaction protectionniste. On s'en prend aussi aux spéculateurs à qui on attribue la responsabilité des fluctuations dans le prix du bœuf. Si l'élevage pour la boucherie apparaît dans son ensemble peu rémunérateur, par contre tous les observateurs sont unanimes à envisager l'avenir du côté de l'industrie laitière, déjà fortement engagée dans le Haut-Canada. La production du beurre, telle que mentionnée dans le recensement de 1851, est significative de cette orientation nouvelle.

III. — LES RENDEMENTS DANS LES CANTONS (1792–1850)

En 1760, le territoire seigneurial, qui s'étendait en bordure des deux rives du Saint-Laurent et de quelques-uns de ses affluents, cesse presque effectivement de s'accroître. Dès lors débute une longue période d'hésitation au sujet de l'adoption d'un système de colonisation ajusté aux besoins du pays. Les défenseurs du régime seigneurial, qui auront beau jeu aussi longtemps qu'une immigration massive n'interviendra pas pour modifier l'équilibre des forces démographiques, préconisent le maintien de la tenure féodale et ils proposent même de ne concéder les

30 JAIC (1846), app. TT.

terres de la couronne qu'en seigneuries. Par contre les adversaires du système en suggèrent l'abolition et son remplacement par la tenure en franc et commun socage. Enfin, un troisième groupe se rallie à un compromis : l'intégrité du territoire seigneurial sera préservée temporairement mais toute nouvelle concession de terres devra être faite selon les conceptions anglaises. Jusqu'en 1783, les dirigeants gouvernementaux, en dépit des décisions opposées de 1763 et de 1774, ne parviennent pas à mettre au point une politique ferme à cet égard. Il fallut attendre la fin de la guerre américaine et de l'arrivée des Loyalistes pour qu'une telle politique prenne forme. D'ailleurs cette immigration loyaliste détermine une révision globale de la situation du Canada dans l'empire. Aussi l'Acte constitutionnel de 1791 expose-t-il un ensemble de mesures dominées par les impératifs culturels plutôt que par des considérations d'ordre économique. On assiste donc à une division du Canada en deux provinces distinctes : le Haut et le Bas-Canada. Dans le Haut, futur déversoir de la majorité des immigrants britanniques, on introduit le système des townships ; dans le Bas, où la majorité était française, on maintient le régime seigneurial. Telle quelle, cette solution paraissait incomplète en regard même de l'esprit qui avait dicté la nouvelle législation. Aucune option n'existait pour l'immigrant britannique qui désirait s'établir dans le Québec tout en échappant à la tenure seigneuriale. La métropole crut devoir tenir compte des désirs des Loyalistes et prévenir ceux des futurs immigrants d'origine anglaise. D'autres motifs non moins importants inspirèrent la création des cantons. Les dirigeants voyaient dans les townships de l'est un territoire tampon destiné à assourdir l'influence de la démocratie américaine. Pour cela, il fallait que l'aménagement des cantons reflétât l'esprit des institutions de la métropole. Enfin, des raisons d'ordre social furent à l'origine de cette création. Les townships devaient servir à engendrer, puisque le régime seigneurial avait fait faillite sur ce point, une classe de grands propriétaires terriens capables de faire équilibre aux forces démocratiques libérées par l'introduction des structures parlementaires.

Malheureusement, ces prévisions ne se réalisèrent pas. Faute d'un mouvement d'immigration soutenu après 1791, faute d'une action cohérente de la part d'une administration mal préparée à son nouveau rôle, le territoire des cantons resta presque désert. En principe, il devait servir de base au développement d'une agriculture de type capitaliste mais il deviendra le refuge de spéculateurs pas toujours intéressés à en mousser la mise en valeur. Le patronage s'infiltra rapidement dans la distribution des terres de la couronne de sorte que les fonctionnaires s'y taillèrent de vastes domaines. En 1809, près de deux millions d'acres

avaient été remises aux mains de particuliers, dont plusieurs étaient incapables d'en assurer le défrichement. Telle était en gros la situation à la veille de 1812. Le système avait des défauts mais il n'était pas mauvais en soi. Certaines réussites indiquent qu'en d'autres circonstances il aurait produit des résultats fructueux.

A partir de 1815, la question des cantons se pose en termes fort différents. C'est le moment où débute l'immigration massive en provenance des îles britanniques et où apparaissent les premiers signes de surpeuplement dans les seigneuries. Aussi l'avenir des townships fait-il l'objet de vigoureuses controverses, politisées à l'extrême. Partis politiques et groupes sociaux s'affrontent en un duel dont l'enjeu est le régime seigneurial et la tenure en franc et commun socage. Les commerçants anglais mettent en cause l'existence du système féodal en faveur d'une tenure plus libre étendue à toute la province. Les politiciens canadiens-français revendiquent avec non moins d'acharnement la généralisation de leur système traditionnel. Les premiers obéissent à des motifs économiques, exigeant la disparition des entraves à la mobilité de la propriété foncière, tandis que les seconds voient dans la seigneurie une institution au service de la nationalité. Cette querelle aura d'importantes répercussions sur le développement des cantons entre 1815 et 1840.

En effet, les Canadiens français contrôlent d'une certaine façon, par l'entremise d'une force majoritaire, le *parti canadien* qui devient ensuite le *parti patriote*, les structures politiques de la colonie. C'est dire qu'ils disposent des pouvoirs nécessaires pour entraver l'action de leurs adversaires. Certes, la métropole qui joue son rôle d'arbitre entre les factions adverses n'est pas disposée à uniformiser les structures agraires autour du régime seigneurial ; mais elle n'est pas davantage prête à libérer la voie au franc et commun socage. C'est donc en s'opposant à certaines mesures que la Chambre d'Assemblée va freiner la mise en valeur des cantons et à la fois lui imprimer une allure particulière.

En 1819, la population des townships se chiffre à 26,916 habitants. Elle est formée d'immigrants d'origine britannique et américaine. Mais ces nouveaux établissements n'entendent pas vivre en économie fermée, axée sur la seule subsistance. Ils ont besoin d'un marché stable et aisément accessible pour leurs produits. Comme ils assimilent la propriété agricole à la propriété capitaliste, ils éprouvent vite la nécessité d'institutions juridiques propres à favoriser et à garantir la mobilité des biens fonciers. C'est à ces deux points de vue que la population des cantons se heurte à la Chambre d'Assemblée.

La question des bureaux d'enregistrement, si vitale pour les capitalistes de la province, l'était davantage dans les nou-

veaux territoires de colonisation. Il était entendu que le droit civil anglais aurait cours à ces endroits. Mais la mise en pratique de ce droit était-elle possible sans organisation judiciaire locale et surtout sans organismes pour enregistrer les droits réels conformément à une conception des hypothèques comme « spéciales et publiques » ? L'opposition canadienne-française à cette formule nouvelle, étrangère, disait-on, aux traditions juridiques de la colonie, provoqua, en même temps qu'elle imposait un frein aux investissements capitalistes, l'invasion des cantons par les notaires qui y étendirent le droit coutumier français. Mieux valait un système qui considérait les hypothèques comme « générales et secrètes », que rien du tout. Les observations faites en 1828 indiquent que les règles du droit coutumier prévalaient partout dans les cantons. En agissant ainsi les politiciens canadiens-français avaient conscience de préparer la voie, si ce n'est à une inévitable conversion des cantons en seigneuries, du moins à leur occupation par les surplus démographiques des vieilles paroisses plutôt que par les immigrants. Les incertitudes au sujet de l'enregistrement des hypothèques durèrent jusqu'à la fin de la période révolutionnaire. La question des moyens de communications fut de beaucoup la plus importante. Tout le progrès économique de ce territoire en dépendait. Une agriculture progressive et s'inspirant des techniques pratiquées dans la métropole était-elle possible si elle ne se reliait au marché ? En somme, l'avenir économique de ce nouvel espace était d'une certaine façon tributaire des décisions de la législature en cette matière. Malheureusement la Chambre d'Assemblée refusera jusqu'en 1828-1829 de considérer favorablement les plaintes de cette population. Il n'est pas étonnant que des coûts de transport excessifs aient limité sérieusement les possibilités de mise en valeur d'un riche terroir. Une requête faite en 1821 par les producteurs des cantons de Shipton, Kingsey, Simpson et Wendover [31] établit qu'il leur en coûte respectivement à l'aller et au retour vingt et trente dollars par tonneau pour transporter leurs produits et leurs marchandises de Richmond à l'embouchure de la rivière Saint-François. Ils ajoutent de plus que les difficultés de la navigation sont telles que le trajet n'est réalisable qu'en vingt jours. De 1821 à 1823, les protestations et les remarques parfois acerbes viennent de partout. Évidemment les cantons ne font pas tous face à une situation aussi tragique mais tous sont limités par des coûts élevés de transport qui les empêchent de profiter de tous les avantages offerts par les marchés de Québec et de Montréal. Les plus désavantagés à cet égard doivent vivre en économie fermée. Les autres, ceux qui ont plus ou moins accès

[31] JALBC (1820-1821), app. P.

aux marchés locaux, cherchent des débouchés du côté américain. Ce défaut d'articulation à l'économie de la vallée du Saint-Laurent et le type de tenure feront apparaître, aux politiciens canadiens-français, les townships comme un territoire ayant plus d'affinités avec les États-Unis et le Haut-Canada qu'avec le Québec. Entre 1815 et 1829, les habitants des cantons réalisent la plus grande partie de leurs échanges avec les Américains. Un vaste système de contrebande fait passer les produits d'un côté à l'autre de la frontière. En 1821, on évaluait à 50,000 louis par an les achats faits chaque année aux États-Unis par la population des townships [32]. En 1829, la Chambre d'Assemblée, imbue du désir de se concilier cette partie fortement américanisée de la province, consentit finalement à créer un système routier mettant en contact les villes et les nouveaux établissements. Elle se refusa cependant à modifier les anciennes lois relatives à l'entretien des routes, de sorte que quelques années après leur construction les nouveaux chemins étaient devenus impraticables. Ces améliorations contribuèrent cependant à rapprocher la population des townships des basses terres du Saint-Laurent. En dépit de ces changements et de ceux encourus après 1840, le problème des coûts de transport continua à influencer le développement démographique et économique de cette portion de territoire.

Malgré ces handicaps, la population des cantons augmente avec une certaine rapidité. En 1825, elle dépasse les 38,000 habitants et, cinq ans plus tard, les 70,000. En 1844, elle se chiffre à 106,419 personnes tandis que, en 1851, elle atteint presque les 175,000. Mais la modicité même de cette progression, en regard de la croissance des Canadiens français, prouve que l'attitude de la Chambre d'Assemblée a porté ses fruits. De 1825 à 1831, seulement 5,349 immigrants britanniques se fixent dans les townships et les autres prennent le chemin des États-Unis, du Haut-Canada ou, encore, s'établissent dans les seigneuries. Le nombre de ceux qui ont opté pour le territoire seigneurial est de 16,268. Les cantons n'exercent donc qu'un attrait réduit sur l'immigrant écossais et anglais. Ils attireront davantage les Irlandais et, dans une certaine mesure, les Américains. A mesure qu'on approche de 1850, ces observations deviendront de plus en plus justes. Il serait inexact de croire que les Canadiens français ont dédaigné complètement les townships. Ils y ont pénétré selon leur méthode. C'est pourquoi on doit plutôt parler de débordement du territoire seigneurial en direction des cantons. Ce n'est donc pas le fruit d'un mouvement systématique de colonisation ; c'est une poussée lente, fruit de tensions démographiques permanentes dans le voisinage seigneurial, et dont le point de départ se

[32] JALBC (1820-1821, 1823, 1829).

trouvait à la frontière seigneuriale. En 1831, les Canadiens français forment de 20 à 25% de la population des cantons; en 1844, cette proportion atteint 29.7% et, dix ans plus tard, 39%. En plus de leurs valeurs culturelles, ces éléments transplantent sur leur nouveau terroir leurs techniques agricoles, souvent même dans ce qu'elles avaient de plus immuable. Ce n'est qu'au cours des années 1846–1848 que se dessinera, en réaction contre l'ampleur de l'émigration aux États-Unis, un mouvement organisé dont l'objectif sera de canaliser vers les townships les surplus démographiques des seigneuries. Car, à cette époque, la volonté de préserver à tout prix le régime féodal était singulièrement affaiblie tant chez les tenanciers que chez les politiciens.

Dans ce contexte particulier, les townships ne pouvaient être une réplique fidèle du Haut-Canada ou des seigneuries. Les circonstances n'étaient pas les mêmes. Ainsi la question des coûts de transport y avait-elle une résonance qui ne se retrouve pas au même degré dans les établissements en bordure du fleuve, que ce soit à l'est ou à l'ouest. Tout cela allait influer sur la nature de la production agricole et sur les rendements. A certains endroits les possibilités de contacts avec le marché étaient tellement réduites que l'exploitation moyenne dut s'organiser en fonction de la seule recherche de la subsistance. La misère n'était alors que le seul lot du colon. En Gaspésie, l'activité agricole devient le complément indispensable de la pêche tandis qu'au Saguenay le colon fut d'abord un bûcheron. Partout cependant l'activité forestière accompagnait à des degrés divers la culture du sol. Ainsi la production de la potasse devint à tous les endroits une fonction du colon. Il existait des différences, parfois radicales, entre un canton et l'autre. Le facteur ethnique eut même son importance. Selon qu'un township fut peuplé de Canadiens français, d'Irlandais, d'Anglais, d'Écossais ou d'Américains, la structure économique, l'éventail de la production et les rendements y étaient divers. Selon le cas, par exemple, la laine sert à fabriquer soit l'étoffe du pays, soit la flanelle. Il reste cependant qu'on relève à travers tout ce territoire des orientations bien spécifiques. Les rendements y sont plus élevés et les productions dépendantes au premier chef de l'accessibilité des marchés. L'agriculture y est donc d'une façon générale plus sensible au marché, plus capitaliste que dans les seigneuries. Elle se rapproche de celle pratiquée par l'élite dont nous avons observé la présence dans certaines seigneuries situées près des villes.

L'étendue moyenne de la propriété foncière y est beaucoup plus considérable que dans les seigneuries: de 100 à 300 arpents dans 77% des cantons en 1831; en 1844, ce pourcentage est de 74. Dans 12% des townships en 1831 et dans 16.9% en 1844,

la ferme moyenne a plus de 300 arpents. Par contre, la proportion de l'espace cultivé y est nettement moins élevée : dans seulement 4% de ces établissements récents, le pourcentage de la terre en culture dépasse 40% ; dix ans plus tard, il n'est encore que de 9%. En somme un régime de petite propriété fleurit dans les cantons. L'absence de pressions démographiques n'empêche pas en beaucoup de cas une meilleure utilisation de l'espace.

On aurait pu s'attendre à ce que l'agriculture des cantons se spécialise autour de la culture du blé. L'ampleur de la demande autorisait cette option. Pourtant il n'en fut rien. En 1831 et en 1844, dans 89% des cantons, la production moyenne du blé par ferme est inférieure à 50 minots. Il faut attribuer cet état de choses à des coûts de transport prohibitifs. C'est pourquoi on assiste à la veille de 1851, avec l'amélioration des routes, à un léger progrès en ce domaine. La même situation prévaut quant à la culture de l'avoine : en 1831, pour 86% des cantons, la production moyenne par ferme est en bas de 50 minots. A partir de là une tendance différente se dessine : les plus de 50 minots forment 53% des cantons. En réalité, le cultivateur n'a cherché dans les céréales panifiables, blé et seigle, que ce dont il avait besoin chez lui. Le reste de son effort portera sur l'élevage. L'importance de la culture de la patate et du maïs dépendait de cette préoccupation capitale. En 1831 et 1844, 50% des cantons et seulement 6% des paroisses seigneuriales récoltent plus de 200 minots en moyenne par exploitation. On doit aussi ajouter que les townships firent figure de leaders dans l'expansion de la production du sucre d'érable.

Il n'est donc pas étonnant que les rendements aient été beaucoup plus hauts sur ces terroirs que dans les paroisses seigneuriales. Des terres non épuisées, des techniques en général supérieures et des productions à productivité plus élevée rendent compte de cet état de choses. Ici on doit dire que les statistiques, parce qu'elles englobent les prairies artificielles dans l'espace cultivé, reflètent à un moindre niveau le décalage réel qui existait entre les cantons et les seigneuries. Telles quelles, elles demeurent fort significatives. En 1831 et 1844, dans 79 et 80% des cantons, les rendements moyens franchissent le cap des 8 minots à l'arpent ; dans 31 et 26% des townships, ils sont supérieurs à quatorze.

Dans les cantons assez bien situés, les efforts du cultivateur portèrent surtout sur l'élevage. Le recensement de 1831 permet de reconnaître en toute facilité cette spécialisation de la ferme. Dans les comtés de Stanstead et de Missisquoi, le nombre moyen d'animaux par exploitation s'échelonne entre 18 et 38 pour les moutons ; entre 13 et 23 pour les bêtes à cornes ; entre 6 et 19

pour les porcs. En 1831, dans 23.6% des townships, le nombre moyen de moutons par unité agricole se situe au-dessus de 16; en 1844, cette proportion est de 21.5%. Dans les paroisses seigneuriales, ces rapports sont, pour les mêmes années, de 10.8% et de 2.8%. Un état de choses identique existe à propos de l'élevage du cheval et du porc. En 1831, le nombre moyen de bêtes à cornes par ferme est supérieur à 10 dans 36.3% des townships et dans 16.3% des seigneuries; en 1844, les pourcentages respectifs de ces deux territoires sont de 27% et de 8%. Ces exploitations agricoles où existe la spécialisation utilisent très souvent une main-d'œuvre extra-familiale. A. Kilborne, de Stanstead, raconte que son voisin emploie de 15 à 20 ouvriers agricoles [33].

Tout au long de cette période, les producteurs de viande sont sans doute favorisés par la forte demande qui existe dans les villes de Québec et de Montréal. Mais leur situation n'est pas de tout repos. La concurrence américaine réduit considérablement leurs chances d'en arriver à une sorte de monopole de fait. Un droit de 15% sur les importations d'animaux de boucherie est appliqué par les États-Unis alors que le Québec demeure résolument libre-échangiste. De 1823 à 1830, les cultivateurs des townships exercent pression sur pression afin que la législature leur accorde la même protection. Finalement celle-ci fera droit à leurs revendications, de sorte que jusqu'en 1840 ils pourront soutenir avec avantage cette concurrence.

A partir de 1841, l'agriculture des cantons connaît de nombreuses difficultés. La concurrence des États-Unis et celle du Haut-Canada agissent avec autant de force qu'avant 1830. La baisse des prix et la stabilité relative des salaires placent les producteurs de viande dans une situation précaire. A. Kilborne nous dit que son voisin a été forcé de réduire sa main-d'œuvre de plus de la moitié. La maladie de la patate y frappe plus durement qu'ailleurs. Les townships opteront-ils désormais pour la culture du blé? Des coûts de transport exorbitants leur interdisent une orientation par ailleurs désirable. Kilborne déclare à cet effet que le transport d'un minot de blé de Stanstead à Montréal coûte deux chelins en été et trois chelins, six deniers en hiver. Dès lors on comprend pourquoi les cultivateurs des townships ont emprunté la tendance générale qui poussait à la mise en place de l'industrie laitière.

Fernand Ouellet et Jean Hamelin.

[33] JALC (1846), app. TT.

2. — *RAPPORT de M. ROBERT-LIONEL SÉGUIN :*

L'équipement aratoire prémachiniste aux XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles

En Nouvelle-France, l'outillage agricole n'est pas le fruit d'une longue évolution, comme c'est le cas dans la plupart des autres contrées du monde. C'est que le peuplement du Canada reste une entreprise marquée du sceau de la spontanéité. Les premiers colons traversent les mers avec tous les instruments nécessaires à la culture du sol. Ces outils, couramment en usage dans les secteurs ruraux d'Europe, sont de fer. Malgré mille précautions, fourches, râteaux, houes, serpes, faux et faucilles se brisent ou se détériorent à l'usage. Comment les remplacer? Comme la production manufacturière et industrielle est un monopole métropolitain [1], l'habitant, ingénieux, s'en fabrique de bois.

L'ÉQUIPEMENT INDIGÈNE

Les méthodes et l'équipement indigènes sont trop primitifs pour que le colon puisse en tirer profit. Chez l'autochtone, les travaux de la terre sont généralement réservés aux femmes [2]. L'Indien, qui cultive ordinairement le maïs et la citrouille, ne connaît rien du labourage et du hersage. Tout aussi sommaire est sa façon d'ensemencer les champs. Chez les Hurons, de dire Sagard, « les femmes nettoyent bien la terre entre les arbres, et beschent de pas en pas une place ou fosse en rond, où elles sement à chacun 9. ou 10. grains de Maiz [3] ». Pour hâter la germination, le grain est « premièrement choisy, trié et fait tremper quelques iours en l'eau [4] ». A son tour, Lescarbot note que l'indigène parsème son sol arable de petits tertres circulaires au lieu de le déchirer en sillons parallèles.

« Ils (les Indiens) assemblent leur terre, observe-t-il, en petites mottes éloignées lvne de l'autre de deux piez, et le mois

1 On devra attendre jusqu'au 4 août 1729 avant qu'un arrêt du Conseil d'État permette au négociant montréalais François Poulin, sieur de Francheville, d'exploiter les mines de fer de la seigneurie de Saint-Maurice.

2 Les Algonquins méprisent les travaux des champs et les trouvent indignes des hommes. Par contre, les Iroquois se livrent avec soin aux tâches agricoles. (Cf. Dierville, Relations / du voyage / du / Port Royal / de / l'Acadie, / ou de / la Nouvelle France, / etc., (A Amsterdam, M. DCCX.), 197).

3 Gabriel Sagard Theodat, *Le grand voyage / DV Pays des Hvrons /, situé en l'Amérique vers la Mer / douce, és derniers confins / de la nouuelle France, dite Canada. /*, (2 vol., A Paris, M. DC. XXXII), 1: 134.

4 *Loc. cit.*

de May venu ils plantent leur blé dans ces mottes de terre à la façon que nous faisons les féves, fichans vn baton, et mettans quatre grains de blé separez l'vn de l'autre dans le trou [5]... » Lafiteau corrobore ce témoignage en 1724. « Les champs qu'on doit ensemencer, dit-il, ne se rangent [*sic*] point par guerets, par sillons selon la méthode d'Europe; mais par petites mottes rondes de trois pieds de diametre. On fait neuf trous dans chacune de ces mottes, & dans chaque trou on jette un grain de Bled d'Inde qu'on a soin de couvrir [6] ».

Une technique aussi archaïque ne nécessite pas l'emploi d'un équipement agricole perfectionné. Aussi, l'Indien ne dispose-t-il que de trois ou quatre instruments de bois ou de silex qui sont de grossières répliques d'outils en usage chez les paysans européens. Dès 1558, écrit Thevet, les femmes indigènes « remuent [la terre] avec certains instruments faits de lôgues pierres [7] » qui ne seraient qu'une version indigène de la pioche française. Une fois qu'ils ont semé les grains, les Hurons les « rafraischissent auec une petite pelle de bois, faicte en la forme d'vne oreille, qui a vn manche au bout [8]... » S'agit-il d'une sorte de louchet? Parlant des Armouchiquois, Lescarbot enchaîne à son tour: « tous ces peuples cultivent la terre avec vn croc en bois [9] ». Au XVIII[e] siècle, d'après Lafiteau, ce croc se transformerait en un araire primitif, manié à bras d'homme [10]:

> On ne se sert point pour cela de la Charrue, non plus que de quantité d'autres instruments du Labourage, dont l'usage ne leur est pas connu (les Indiens), & ne leur est pas nécessaire. Il leur suffit d'un morceau de bois recourbé, de trois doigts de largeur, attaché à un long manche qui sert à sarcler la terre & à la remuer légèrement.

Ne disposant pas de bêtes de trait pour tirer une lourde machinerie, l'autochtone s'en tiendra à ces quelques instruments. Enfin, sa vannerie lui fournit les « semoirs » destinés aux ouvrières agricoles. Le Jésuite précise à ce propos: « La Maîtresse du Champ, dans lequel on travail [*sic*], distribue à chacune des travaillantes le grain de semence qu'elles reçoivent dans de petites Mannes ou Corbeilles, de quatre ou cinq doits de hau-

---

5 Marc Lescarbot, *Histoire / de la Novvelle / France / Contenant les navigations, découvertes, et habitations faites par les François ès Indes Occidentales et Nouvelle-France sous l'avœu et autho-/rité de noz Roys Tres-Chrétiens, et les diverses fortune d'iceux en l'execution de ces choses, / depuis cent ans jusques à hui. /*, (3 vol. A Paris, M. DC. XII), III: 807.

6 [Joseph-François] Lafiteau, *Mœurs / des / sauvages ameriquains, / compare'es aux mœurs / des premiers temps, /*, (4 vol., A Paris, MDCCXXIV.), III: 69.

7 André Thevet, *Les / Singvlari -/ tez de la Fran -/ ce antarctique, av-/ trement nommée Amerique: & de/plusieurs Terres & Isles de/couuertes de nostre/temps./*, (A Paris, 1558,), 153.

8 Sagard, *op. cit.*, I: 134.

9 Lescarbot, *op. cit.*, III: 807.

10 Lafiteau, *op. cit.*, III: 69.

teur, & d'autant de largeur, de maniére qu'elles peuvent frapper jusques au nombre des grains qu'elles donnent [11]. »

L'ÉQUIPEMENT CANADIEN

I. *Le défrichement.* Dès le milieu du XVII[e] siècle, rares sont les fermes qui n'ont pas leur croc à défricher. L'outil consiste en deux dents de fer emmanchées. Nicolas Godé, un habitant de Ville-Marie, a déjà le sien en novembre 1657 [12]. Vers le même temps, autre présence d'un croc de fer chez le tabellion Jean de Saint-Père, également de Montréal [13].

II. *Le labourage.* En avril 1541, un espion espagnol, posté à Saint-Malo, surveille l'appareillage des vaisseaux en partance pour le Canada. A ses dires, les voiliers de Cartier transporteraient mille choses, dont « des vtilz à labeurer la terre et vingt hommes laboureurs [14]... » Il s'agirait de bêches, de pioches et de houes. D'autre part, nous relevons la présence de « 24 besches pour labourer [15] » sur le rôle des personnes, des marchandises et des animaux envoyés à Québec en 1619.

Au Canada, la bêche et la pioche sont généralement préférées à la houe. Composée d'une lame de fer emmanchée verticalement, la bêche se manœuvre facilement entre les pierres et les racines. « Alors que l'homme, de dire Benoît, doit relever la houe au-dessus de sa tête et lui imprimer une grande force en la faisant retomber pour frapper la terre, il substitue à cette force vive celle de la pesanteur dans le mouvement de la bêche [16]. » L'usage de cet outil agricole remonte aux premières heures de la Nouvelle-France. Ainsi, le 26 mai 1660, il y a déjà « Une Mechante beche [17] » à la ferme du Montréalais Jean Vallet. Ce qui caractérise la bêche canadienne du XVII[e] siècle, c'est l'emboîture pour recevoir le manche. L'instrument n'a pas de douille ; sa partie supérieure étant faite en coquille, précisément pour y mettre le manche qu'un rivet tient en place. Cette particularité

---

11 *Ibid*, II: 69.

12 Inventaire des biens meubles de deffunt Nicolas godé, 7 novembre 1657. Greffe de Bénigne Basset, minute n° 5. A.J.M.

13 Inventaire des biens meubles de deffu[t] jean de saint pere, 15 novembre 1657. Greffe de Bénigne Basset, minute n° 7. A.J.M.

14 H. P. Biggar, *A collection of documents relating to Jacques Cartier and the sieur of Roberval*, (Ottawa, 1930), 275. — Publications of the public Archives of Canada, No. 14 — (Cf. Rapport d'vn espion espagnol sur les armements de Jacques Cartier, Saint-Malo, avril 1541.)

15 Champlain (Samuel de). *Les Voyages de la Nouvelle France Occidentale dicte Canada, faits par le S[r] De Champlain Xainctongeois, Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, & toutes les Descouvertes qu'il a faites en ce pais depuis l'an 1603, jusques en l'an 1629. Ou se voit comme ce pays a este premierement descouvert par les François, sous l'authorité de nos Rois très-Chrestiens, jusques au regne de Sa Majesté à present regnante Louis XIII.* (A Paris, Chez Claude Collet, M. DCXXXII.), livre IV chap. VIII.

16 Fernand Benoît, *Histoire de l'outillage rural et artisanal*, (Paris, 1947), 29.

17 Inventaire des biens meubles du deff[t] Jean Vallets — 26 mai 1660. Greffe du notaire Bénigne Basset, minute n° 157. A.J.M.

est commune aux bêches du Moyen Âge [18]. En 1961, un pareil outil est trouvé à Cap-Rouge, près de Québec, lors de fouilles archéologiques sur ce qu'on croit être le site du fort Cartier-Roberval [19]. Il y en a un autre au musée de Tadoussac.

Par ailleurs, quelques habitants possèdent une houe. A la fin d'octobre 1675, il y a « Une houe amanchée [20] [*sic*] » dans les bâtiments du seigneur d'Autray. Au mois d'août 1676, monsieur de Cressé afferme sa terre de Champlain à Élie Prevost. Le métayer reçoit plusieurs outils d'agriculture, dont deux houes [21].

L'hoyau [22] est plus rare que la houe, même si on l'utilise tôt sur les bords du Saint-Laurent. Le 12 avril 1647, Jacques Badault, laboureur à bœufs de La Rochelle, se rend en l'étude du notaire Teuleron, du même lieu, pour y parapher un accord par lequel il s'engage à se rendre en Canada, avec sa femme, pour y ensemencer et cultiver la terre que les Jésuites possèdent à Québec. Badault disposera de divers instruments aratoires, dont « deux hoyaux [23] ».

Comme l'attestent de nombreux actes notariés, les labours se font indistinctement « à la pioche et à la charrue », du moins jusqu'au deuxième quart du XVIII[e] siècle. La pioche, le plus courant de nos instruments manuels de labourage, fait de l'excellent travail dans un sol tressé de racines. Chaque ferme en possède deux ou trois exemplaires. Rappelons une toute première mention. Le 2 juillet 1651, un estimateur prise quatre pioches à la ferme de Léonard Barbeau, habitant de Montréal [24].

Le terrien utilise encore le piochon [25] qui n'est autre chose qu'un petite pioche. Vers la fin de juillet 1690, un tel instrument, évalué à une livre et cinq sols, se trouve chez le Montréalais Urbain Tessier [26].

Mais les pioches françaises viennent à s'user. Par ailleurs, il en faudra de nouvelles pour répondre aux besoins d'une main-d'œuvre agricole toujours plus nombreuse. Dès le milieu du XVII[e] siècle, le Canadien fabrique des pioches de bois qui ne

---

18 M. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, (6 vol., Paris 1871). II: 486-487.

19 Communication de monsieur Silvio Dumas, de Québec.

20 Inventaire des biens et bâtiments de la seigneurie Dautray, 25 8[bre] 1675. Greffe du notaire Thomas Frérot. A.J.M.

21 Bail de ferme fait par Monsieur de Cressé à prevost & françoise Huguerre — 5 aout 1676. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n° 189. A.J.M.

22 Sorte de houe à lame aplatie en biseau.

23 Convantions [*sic*] les R P Jésuites de la mission de Canada, Badault et sa femme — avril 1647. Minutes de Teuleron, notaire à la Rochelle — Registre de l'année 1647, folios 55-56. Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle.

24 Inventaire Des meubles de deffunt Léonnard Barbeau — Du 2[e] Juillet 1651. Greffe de Jean de Saint-Père. A.J.M.

25 Vers la fin du XVIII[e] siècle, le piochon s'applique également à un outil de charpentier. Il s'agit d'une sorte de pioche étroite et aiguisée pour creuser les mortaises le long des poteaux de granges ou de maisons.

26 Inventaire des biens de deffunt urbain Teyssier dit Lavigne — 28[e] & 29[e] Juillet 1690. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n° 1721. A.J.M.

seraient qu'une branche d'arbre recourbée et appointie. C'est notre premier instrument de bois. Le 18 juin 1663, les héritiers de Jacques Testard disposent déjà d'« Une pioche en bois » valant deux livres [27].

Exceptionnellement, la charrue sera utilisée dans la première partie du XVII^e siècle. S'inspirant des techniques agricoles de leurs provinces d'origine, les Canadiens adoptent la charrue à rouelles ou à avant-train. Celle à âge ne remonte qu'à la fin du XVIII^e siècle. Par ailleurs, la nature du sol laurentien ne se prête pas à l'emploi de l'araire dental.

La charrue à rouelles apparaît sur les monuments figurés dès le XI^e siècle. L'âge est horizontal et posé sur l'essieu, auquel est fixé un timon avec palonnier [28]. C'est l'ancêtre de notre charrue à rouelles, qui se compose de la perche, du pleuma, des rouelles, des frettes, de l'essieu, de l'entrant-pas, du coutre, du soc, du versoir et de la chaîne.

La lourde machine est tirée par des bœufs d'abord attelés sous le joug de cornes. Le joug de garrot ne serait pas antérieur au XVIII^e siècle. Occasionnellement, la charrue à rouelles est traînée par des chevaux. Marie de l'Incarnation le confirme en 1667 : « Sa Majesté, dit-elle, a encore envoyé des chevaux, & on nous a donné, pour notre part, deux belles juments et un cheval, tant pour la charrue que pour le charroi [29] ».

En Nouvelle-France, l'adoption définitive de la charrue est différée pour trois principales raisons. Certaines pièces, comme le versoir, les rouelles et le soc, sont façonnées par un ouvrier spécialisé qui n'habite pas toujours la seigneurie. D'autre part, chaque ferme ne possède pas, du moins au début, la paire de bœufs indispensable à la traction de la longue machine. Aux recensements de 1666 et 1667, la colonie compte peu de bovins. Néanmoins, le 5 mai 1670, le Conseil Souverain autorise Pinette et Tougeat à se servir, pendant toutes les semences, « des deux beufs [*sic*] et de la charue » d'André Renault, habitant de la seigneurie de Guaderville [30]. Les bœufs de labour sont cependant plus nombreux vers la fin du XVII^e siècle. Certaines étables en logent un nombre surprenant. A Montréal, le 1^er décembre 1693, un estimateur compte « Neuf bœufs de labour » dans les bâtiments des Le Ber [31]. Un dernier inconvénient retarde l'avènement de

---

27 Inventaire des biens meubles de deffunt Jacques Testard s^r de la forest — 18 juin 1663. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n° 269. A.J.M.

28 VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, II: 490-491.

29 *Lettres de la venerable Mere Marie de L'Incarnation premiere svperieure Des Ursulines de la Nouvelle France.* (A Paris, chez Louis Billaine, au second Pillier de la grande Salle du Palais, au grand Cesar. M. DC. LXXI.)

30 *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, (6 vol., Québec, 1885-1891), I: 620.

31 Inventaire des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le Sieur Jacques Le Ber et dame Jeanne Le Moyne sa feme — Le 1^er decembre 1693. Greffe du notaire Benigne Basset, minute n° 2259. A.J.M.

la charrue à rouelles. C'est qu'on peut difficilement la manœuvrer entre les souches et les racines calcinées par le feu des abatis.

Les premiers labours à la charrue sont faits à Québec, par Guillaume Couillard [32]. Selon Champlain, les compagnies responsables du défrichement de la colonie « ostoient toute esperance pendant leur temps. de voir le bœuf sous le ioug pour labourer, iusqua ce qu'un habitant du pais (Couillard) recherchast les moyens de relever de peine les hommes qui travalloient ordinairement à bras, pour labourer la terre, laquelle fut entamée avec le Soc & les bœufs, le 27. d'Avril 1628 [33]... ».

La charrue à rouelles ne tarde pas à devenir le plus nombreux de nos instruments aratoires. Des fouilles, entreprises dans de vieux minutiers, permettent d'en dénombrer quelque trois cents durant la seule période de 1650 à 1700. Contentons-nous des premières mentions. Le 7 novembre 1657, un estimateur se rend chez Nicolas Godé, de Montréal, où il trouve « Une paire de Roue Non ferrée Avec Une charrue Neuve » valant vingt-quatre livres [34].

Il arrive que la charrue ait un essieu de fer. En juin 1673, Jeanne Mance possède « deux charrues garnies avec leurs essieux de fer les roues non ferrées [35] ». Ces machines se trouvent à la ferme de l'Hôpital de Montréal. Le 26 novembre 1674, le sieur Remy loue sa terre du même lieu à Saint-Amour, qui reçoit « deux Essieux de fer de charrue, deux chesnons trois Socs, trois Coustereaux, deux Coustres quatre chevilles le tout de fer, avec Un bois de charrue, et deux paires de rouelles dont l'Une est Vielle [36] ».

La fabrication d'une charrue occasionne quelquefois des disputes qui sont réglées devant les tribunaux. Le 20 janvier 1682, Pierre Perthuy et le taillandier montréalais Michel Poirier s'adressent au bailliage du même lieu pour obtenir justice. Il appert que Poirier a « fait marché de Lequipage dune charrue avec le demandeur a quarante livres en rabattant une planq de Six livres, ce qui a esté desnié » par la partie adverse [37].

Le 11 avril 1716, la pesanteur approximative d'une charrue à rouelles nous est donnée, pièce par pièce, lors d'un bail entre

---

32 Gendre de Louis Hébert.

33 CHAMPLAIN (Samuel de), *Les Voyages de la Nouvelle France Occidentale, op. cit.*, Livre 1er, chap. V

34 Inventaire des biens meubles de deffunt Nicolas godé — 7 novembre 1657. Greffe de Bénigne Basset, minute nº 5. A.J.M.

35 Inventaire des biens meubles, Titres et Enseignements de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de l'hospital de Montréal — 1673. 19' juin. Greffe de Bénigne Basset. A.J.M.

36 Un memoire des Besthiaux, autres meubles Ustancilles fournis aud St amour voe. fermier par Monsieur Remy du 26' Novembre 1674. Greffe de bénigne Basset, minute nº 1041. A.J.M.

37 Registre du Bailliage, juridiction de Montréal, 1665–1682, p. 472v. A.J.M.

Jacques Denoyon et Léger Martin. Retenons que le locateur fournira [38] :

> Une paire de rouelles de Charrues garNie de frette toutes neuve Un soc en bon Estat pour Labourer pesent [sic] dix huit Livres un coutre tout neuf peseant [un blanc] Un Coutreau pesant deux Livres trois Carteron Une Chaine de Cinq maille deux Chevilles de fer Une Charrue toute neuve sont Convenus Les d partie que Si Le Susd soc Casse a Cause qu'il Est Vicié Et fendu Lad Steben Le ferra racommander [sic] à ses fres Et En Ce cas Led preneur payera pour Le temps quil Sen sera servit a dire de Jean a Ce Connoissant Un Vent tout neuf quatre amarres pour attacher Les bestiaux...

On note différentes techniques de labourage à la charrue. Allant visiter les guérets de Robillard à la ferme des Pauvres, le 2 mai 1688, les arbitres Saint-Gemme, Tessier et Prud'homme « ont Trouvé sur les Terres dIcelles dix arpents de Gueret a deux façons et trois arpents à une façon [39]... ». Par ailleurs, lorsque la veuve Migeon afferme sa terre aux époux Boulard, le 13 octobre 1695, il est entendu que « L'est pre' Laboureront & Cultiveront Lesd Terres par solz & façons Convenab' sans Les desoller ny desaisonner [40] ». Occasionnellement, la charrue labourera un sol parsemé de chicots. En juillet 1710, on procède à l'inventaire des biens de Gabriel Gyart, habitant de Contrecœur. Il est question du labourage d'« un arpent & trois Cartz darp^tz a la Charrue sans Estre Essouchée [41]... ».

III. *Le hersage et les semences.* Le hersage précède et suit immédiatement les semences. Les dents de la herse canadienne sont de bois ou de fer. Pour couper le labour, on utilise une machine plus lourde et armée de longues chevilles. Au XIX^e^ siècle, on se servira du scarificateur, sorte de grosse herse carrée, qu'on dirige par un manche-sep, fixé au milieu du train.

Les premières herses sont triangulaires. Pierre Galipeau, un colon montréalais d'origine poitevine, en possède déjà deux en avril 1667 [42]. En juin 1673, Jeanne Mance dispose d'une herse à « cheville de bois [43] », lesquelles sont généralement d'orme, de chêne ou d'érable. Au XVIII^e^ siècle, le train de l'instrument est souvent de fer. Le 14 février 1730, il s'en trouve un chez Étienne

---

38 Bail de la ferme a Jacques denoyon donné à Leger Martin, Le 11^e^ avril 1716. Greffe de Marien Tailhandier, minute n° 580, A.J.M.

39 Estima^on^ par s^te^ Gemme, Teyssier & preudhomme pour les gueretz de la ferme de la grange des peauvres — 2^e^ may 1688. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n° 1024. A.J.M.

40 Inventaire des meub' utancilles & bestiaux remis ez mains de La Loire & sa femme par Les Dames Religieuses hospitallierres de Montréal — 16 may 1688. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n° 1044. A.J.M.

41 Inventaire des biens de Guyart & hannegrave sa deffunte femme 17 juillet 1710. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n° 8555. A.J.M.

42 Memoire des meubles & Ustancilles remis à Gilles Gillipeau [sic] et Pierre Rebours — 17 avril 1667 — Greffe de Bénigne Basset, minute n° 367. A.J.M.

43 Inventaire des biens meubles, titres et Enseignements de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de L'hospital de Montréal — 19 juin 1673 — Greffe de Bénigne Basset, minute n° 1730. A.J.M.

Goguet, habitant de la côte Saint-Léonard, près de Montréal [44]. La herse vaut généralement quelque quatre livres. Il en coûtera plus si les dents sont de métal. Parmi les multiples effets prisés à la ferme d'Étienne Alaire, en février 1778, notons « une herse avec ses dents de fer [45] » évaluée à huit livres. La herse rectangulaire date de la même époque. Elle consiste en deux « panneaux », reliés, entre eux, par une tige de fer passée dans des organeaux. Les « herses à finir » sont habituellement de forme rectangulaire. A train plus léger et à chevilles plus fines, elles recouvrent les semences d'une mince couche de terre. Au XIX[e] siècle, nous aurons la herse circulaire, sorte de lourde machine, d'environ six pieds de diamètre, en usage surtout dans la région de Québec. Tiré par des bêtes, l'instrument tourne autour d'un axe en émottant le sol.

Contrairement à la charrue, la herse est généralement tirée par des chevaux. Vaudreuil et Raudot en conviennent dans une lettre au Ministre le 2 novembre 1710. « Il est vray Monseigneur, disent-ils, quil y a beaucoup de chevaux en cette Colonie, ce mal vient en partie de ce que les habitans ne peuvent s'en passer. Il en faut pour herser la terre [46]... » D'ailleurs, le hersage se pratique partout dès la fin du XVII[e] siècle. Le 10 avril 1713, Mathurin Bault prend possession de la ferme Steben, à Boucherville. Le locataire s'engage à « labourer La terre Et La Cemer Et hersser Comme il appartien [47] ».

Quelles sont les dimensions de l'instrument? « Les herses, précise le naturaliste Kalm au mois d'août 1749, sont de forme triangulaire; deux des côtés ont six pieds de long, le troisième en a quatre. Les dents, comme le reste de l'instrument, sont en bois, longues d'environ cinq pouces, et distantes d'autant les unes des autres [48]. »

L'habitant sème son grain « à la volée », c'est-à-dire en le tirant d'un sac de toile qu'il porte en bandoulière, pour ensuite l'éparpiller, par poignées, sur le sol. Exceptionnellement, dispose-t-il d'un semoir à traction animale? Ce n'est pas impossible, car, le 13 juillet 1726, il y a « un Vieux drille » à la ferme de Michel Taillon [49].

Si Furetière ignore cet instrument en 1701 [50], Bescherelle en

---

44 Inventaire d'Estienne Goguet et Marie Vaudry. Le 14[e] février 1730. Greffe de Nicolas Chaumont. A.J.M.

45 Inventaire des Biens de la Communauté de feu Etienne alaire et Marie Marguerite fortin vivant Son Epouze. 1778. 23 février. Greffe de M. F. Cherrier, minute n° 623 A. J. M.

46 *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1946-1947, 388. MM. de Vaudreuil et Raudot au Ministre, 2 8[bre] 1710.

47 Bail à ferme d'une terre par Marguerite Steben a mathurin bault. 10[e] advril 1713. Greffe de Marien Tailhandier, minute n° 439. A.J.M.

48 Pierre KALM, *Voyage en Amérique*, (2 vol., Montréal, 1880), II: 143.

49 Invantaire a la Requeste de marie forget Veuve de deffun Michel Taillon — du 13[e] Juliet 1726. Greffe de François Coron. A.J.M.

50 Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire / universel, / contenant generalement / tous les mots françois / tant vieux que modernes, / & les termes de toutes / les sciences et des arts, /* etc., (3 vol., A la Haye, et a Rotterdam, 1701).

parle, au XIX^e siècle, comme d'une machine servant à la fois de charrue et de semoir. Tiré par un ou deux chevaux, le drille répand les grains dans les rigoles qu'il creuse et qu'il enterre par la suite [51].

Au XIX^e siècle, les cultures spécialisées nécessiteront l'usage de deux autres instruments aratoires: le semeur à mil et le marqueur à blé d'Inde. Le premier consiste en une caisse de planchettes d'environ huit pieds de longueur, sur seulement quatre pouces de largeur et autant de hauteur. L'instrument s'accroche au cou. Le fond est percé d'une rangée de trous sur lesquels glisse une longue baguette, actionnée par un levier vissé à la paroi de la boîte. Le mil s'échappe par les trous en dirigeant le levier, de droite à gauche.

Le marqueur à blé d'Inde est fait d'une bille de bois traversée par quatre ou cinq chevilles, à égale distance. En traînant cette bille, les dents de bois raclent le sol et tracent de petits sillons parallèles où on sème le maïs. Grâce à cette opération, les longues tiges pousseront en rangs symétriques.

IV. *L'entretien du sol.* Certaines opérations favorisent la germination des grains et visent au bon entretien des champs. Arrive-t-il à l'habitant de vouloir niveler ses emblavures à l'aide d'un rouleau, ce qui facilite le travail des moissonneurs? Cette pratique serait rarement observée en Nouvelle-France. Cependant, retenons que, le 11 avril 1693, Susanne Cognon, veuve d'Élie Beaujean, de Saint-Martin (près de Montréal), s'engage à ensemencer les terres du sieur Nafrechaux qui ne pourra « rien prétendre pour Lad semance, ny Lad Cognon pour Les travaux que fera fe' po' semer Roulle[r] & batre Les Grains [52]... ». Les verbes « Rouller & batre » les grains signifient deux opérations distinctes. Il ne s'agit donc pas d'un rouleau à dépiquer, mais d'un instrument pour aplanir le sol.

Il faut encore sarcler les plantes si on ne veut pas qu'elles soient étouffées par les mauvaises herbes. En octobre 1693, le Montréalais Philibert Boy possède « un sarcloir fourchu [53] ». Le sarclage constitue généralement une des principales obligations du métayer ou de tout locataire terrien. Le 11 avril 1716, Jacques Denoyon afferme son lopin à Léger Martin qui devra « Cemer, Sarcler moissonner et En granger le tout En temps et saisons Et En bon père de famille [54] ». Par ailleurs, lorsque Marguerite

---

51 M. Bescherelle, *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, (2 vol., Paris, 1858), I: 1038.

52 Marché pour Semer fait Entre le s^r Nafrechoux & Cognon veufve dhelye Beaujan — 11^e 1693. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n° 2367. A.J.M.

53 Inventaire des mubles [*sic*] dellaises par Le s^r phillibert Boy au s^r perthules marer servantz Aux Escolles de Cette ville — 6^e 3^bre 1693. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n° 2665. A.J.M.

54 Bail de La ferme à Jacque denoyon donnée à Léger martin. Le 11^e avril 1716. Greffe de Marien Tailhandier, minute n° 580. A.J.M.

Steben loue sa terre à Mathurin Bault, le 10 avril 1713, celui-ci s'engage à « Cemer sercler moissonner Et engranger Le tout En temps et saisons [55] ».

Le bon rendement du sol dépend largement d'un drainage efficace. Très tôt, l'habitant creuse de nouveaux fossés ou recalle les anciens au louchet. En France, cet outil est une espèce de bêche, alors que, au Canada, il désigne une étroite pelle de bois garnie d'un fer tranchant. Un tel instrument, valant une livre, appartient au sieur Jacques Testard en juin 1663 [56].

Si le Canadien ne profite pas pleinement des engrais, il en utilise néanmoins pour fertiliser ses terres. « On fume les friches au printemps », précise le naturaliste Kalm en 1749 [57]. L'épandage se fait avec le croc à fumier, l'un de nos plus anciens outils aratoires. Le 17 avril 1667, il y en a déjà deux chez Gilles Galipeau et Pierre Rebours, habitants de Montréal [58].

V. *Fenaison et moisson.* Une grande partie de l'équipement aratoire sert à la récolte du foin et des céréales. Le blé est d'abord coupé à la faucille, selon une antique méthode que Benoît fait remonter au X[e] millénaire avant notre ère [59]. Au Canada, l'instrument est tranchant ou dentelé. Néanmoins, on utilise de préférence la faucille à dents parce qu'elle égraine moins les épis. Soulignons que la coupe des céréales est également confiée aux femmes. D'aucunes, telle la grand-mère du chanoine Groulx, à Vaudreuil [60], se font un point d'honneur de mener leur planche [61] plus rapidement que leurs compagnons masculins.

La grande maniabilité de l'outil lisse donne lieu à la légende de la *faucille enchantée*, une des narrations les plus connues du folklore agricole français. Ce thème viendrait du secteur pyrénéen, où les ouvriers terriens adoptent l'instrument tranchant lorsqu'ils descendent de la montagne pour travailler dans la plaine. Besognant plus vite que leurs compagnons d'en bas, les montagnards seront accusés de confier leur travail à des insectes « enchantés » qui sont emprisonnés dans le manche de leur faucille [62]. Ce récit fabuleux a gagné le Canada, où Marius Barbeau l'a recueilli à Saint-Joachim de Tourelle [63].

Quoi qu'il en soit, on envoie déjà douze faucilles à Québec

---

55 Bail à ferme d'une terre par Margueritte Steben a mathurin bault. Le 10[e] advril 1713. Greffe de Marien Tailhandier, minute n° 439. A.J.M.

56 Inventaire des biens meubles de deffunt Jacques Testard s[r] de la forest — 18 Juin 1663. Greffe d'Antholne Adhemar, minute n[e] 269. A.J.M.

57 Pierre Kalm, *op. cit.*, 11: 221.

58 Mémoire des meubles & Ustancilles remis à Gille Gillipeau et Pierre Rebours — 17 avril 1667. Greffe de Bénigne Basset, minute n° 367. A.J.M.

59 Fernand Benoît, *op. cit.*, 43.

60 Abbé Lionel Groulx, *Les Rapaillages*, (Montréal, 1919), 81.

61 Partie d'une emblavure comprise entre les rigoles.

62 Arnold Van Gennep, *Manuel de folklore français contemporain*, (9 vol., Paris, 1943-1958), VII: 2331.

63 *The Journal of American folk-lore*, July-September, 1920, vol. 33, n° 129, (New York, 1920), 217.

en 1619 [64]. Dans la région de Montréal, on en trouve quatre autres chez Michel Chauvin, dès février 1651 [65].

En Nouvelle-France, on emploie simultanément la faucille et la faux, mais cette dernière est préférée pour la fenaison. En France métropolitaine, on tente cependant de couper les emblavures à la faux, du moins dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Cette innovation ne se fait pas sans heurt, car l'usage de cet instrument, précise Benoît, « accroît la proportion du *raspai*, c'est-à-dire des épis qui échappent à la faux et non à la faucille, et sa manœuvre brutale fait égrener les épis trop mûrs [66] ». Par ailleurs, une pareille technique dessèche la terre en la privant d'un engrais naturel. A tout événement, il y a déjà « une douzaine de faux avec manche » dans la cale d'un voilier, qui mouille à Québec en 1619 [67]. A Montréal, l'outil sert encore à couper le mil entre les souches. Le 17 avril 1667, deux habitants du lieu, Gilles Galipeau et Pierre Rebour, disposent de « deux faux à faucher [68] ».

L'emploi fréquent de la faux a tôt fait d'user le taillant qu'il faut « rebattre » régulièrement. Nombre de fermes disposent d'un « battement », consistant en une enclume et un marteau. Dans la seule région montréalaise, nous en dénombrons une bonne soixantaine durant la dernière partie du XVII[e] siècle. Contentons-nous d'une première mention. Toujours en avril 1667, Galipeau et Rebour possèdent « Une forge à battre les faux [69] ». Le faucheur doit également aiguiser son outil plusieurs fois par jour. Aussi, il n'ira pas aux champs sans mettre une pierre dans son coffin, sorte d'étui de bois accroché à la ceinture [70]. En mars 1685, le seigneur de Châteauguay a « Vingt Une pierres a faux a Six sols piece [71] ». On note semblable coutume en France, notamment au pays Basque.

L'avènement du javelier, au XIX[e] siècle, révolutionne la technique agricole d'alors. Ces larges faux, garnies d'un râteau de bois qui recueille les tiges à mesure qu'elles tombent et les empêche de se mêler, simplifient de beaucoup le travail des javeleurs. C'est un premier pas vers la mécanisation des fermes. L'outil a d'abord été préconisé par l'agronome français Jean-François Rozier, dans son *Cours d'Agriculture* publié en 1786. Le protonotaire Perrault et le secrétaire de la Société d'agricul-

64 CHAMPLAIN, *op. cit.*, Livre 1[er], chap. V.

65 Invent[re] des biens meubles de Michel Chauvin dit S[te] Susanne — Du 5[e] febr[r] 1651. Greffe de Jean de Saint-Père. A.J.M.

66 Fernand BENOÎT, *op. cit.*, 45.

67 CHAMPLAIN, *loc. cit.*

68 Mémoire des meubles & Ustancilles remis à Gilles Gillipeau et Pierre Rebours — 17 avril 1667. Greffe de Bénigne Basset, minute n[o] 367. A.J.M.

69 *Loc. cit.*

70 On en a trouvé dans la région de Longueuil.

71 Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne — 27[e] mars 1685. Greffe de Bénigne Basset, minute n[o] 68. A.J.M.

ture de Montréal, William Evans, en vantent, tour à tour, les qualités en 1831 [71a] et 1836 [72]. Mais l'agriculteur canadien ne paraît pas l'adopter définitivement avant le milieu du siècle.

Les premiers javeliers [73] sont fabriqués par l'habitant. Plus tard, il confie ce travail à des artisans spécialisés. L'instrument compte au moins cinq variétés, selon la forme des appuis (entre le manche et le râtelier). Ces appuis, de bois ou de fer, sont droits ou arrondis.

Outil de vigneron, la serpe n'est pas d'usage courant en Nouvelle-France. Il y en a cependant une chez le Montréalais Léonard Barebeau, dès juillet 1651 [74]. La même année, Jean Boudreau en possède deux qui valent quatorze livres [75]. Ce prix diminue à la fin du régime français, précisément en avril 1746, alors que les « deux Serpe [*sic*] de fert » de la famille Beauchemin, de la Pointe-aux-Trembles, ne sont prisées qu'à cinq livres [76].

Par ailleurs, la culture des pois est fort répandue au Canada, où elle assure une bonne part de l'alimentation des hommes et des bêtes. Cette récolte nécessite l'usage du « crocheton », version canadienne de la serpette française. L'outil, en forme de demi-lune, est plus lourd et s'adapte mieux aux besoins de notre agriculture que la serpe des provinces métropolitaines. Le « crocheton » ne serait pas antérieur à la fin du XVII[e] siècle. Souvent manié par des femmes, il sert à « crocheter », c'est-à-dire à couper la tige des pieds de pois.

Étant à Québec au mois d'août 1749, un naturaliste suédois observe que « peu de gens connaissent la pomme de terre, et l'on n'y cultive ni l'espèce commune ni la patate des Bermudes [77] ». On s'étonnerait du contraire au Canada, où ce tubercule comestible ne sera ordinairement pas cultivé avant le XIX[e] siècle. C'est alors que l'habitant aura un croc à patates, généralement façonné par le forgeron du village. L'outil a trois longues dents et sert à retirer la racine du sol.

VI. *L'emmeulage et l'engerbage.* Dès que les faneurs terminent leur travail, il faut ramasser le foin [78] pour l'engranger ou le mettre en meulon. Le râteau canadien est fait de fer, du moins jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, alors qu'on en fabrique

---

71a Joseph-François PERRAULT, *Traité d'agriculture pratique: de la grande et moyenne culture, adaptée au climat du Bas-Canada.* (Québec, 1831), pp. 98-99.

72 William EVANS, *Traité théorique et pratique de l'agriculture adapté à la culture et à l'économie des productions animales et végétales de cet art en Canada.* (Montréal, 1836-1837). 168.

73 L'instrument s'appelle fauchon en France.

74 Inventaire Des meubles de deffunt Leonnard Barbeau — Du 2[e] Juillet 1651. Greffe de Jean de Saint-Père. A.J.M.

75 Invent[re] et Ventes des Meubles de Deffunt Jean Boudeau — Du 14[e] May 1651. Greffe de Jean de Saint-Père. A.J.M.

76 BeauChemin V[e] Leonard — Invantaire [sic] 1746. Le 15 avril 1746. Greffe de François Comparet. A.J.M.

77 Pierre KALM, *op. cit.*, II: 91.

78 Le blé est lié en gerbes. Celles du XVII[e] siècle sont environ deux fois plus grosses que celles qui tombent de nos moissonneuses modernes.

également de bois. L'instrument ne serait pas trop courant dans la région montréalaise, où nous n'en dénombrons qu'une dizaine durant la seconde moitié du XVII[e] siècle. L'Hôtel-Dieu en possède déjà un en novembre 1676 [79]. Un autre « Rasteau de fer » se trouve chez le marchand Jacques Le Ber en décembre 1693 [80]. Exceptionnellement, il y en a un en bois à la ferme des Frères Hospitaliers de Montréal, dès l'automne de 1747 [81].

Par contre, l'habitant possède différentes variétés de fourches. Les premières sont de fer et ont deux doigts. Au début de février 1651, il y a « Une fourche de fer » chez les Chauvin, de Montréal [82]. Jeanne Mance a « Une fourche a deux doigts » en juin 1673 [83]. Occasionnellement, l'outil a trois fourchons, comme celui qui est accroché dans les bâtiments de la seigneurie d'Autray en octobre 1675 [84]. Le Canadien utilise la fourche de fer jusqu'à la dernière partie du XVIII[e] siècle. A Chambly, les Létourneau en possèdent une en mai 1757 [85]. Enfin, en 1796, il s'en trouve une autre chez les Rocque, à Saint-Charles-sur-Richelieu [86].

Mais le Canadien fabrique déjà des fourches de bois à deux ou trois fourchons. Ces instruments, fort rudimentaires, sont faits de branches d'érable ou de frêne. Par la suite, les fourches seront d'une facture plus soignée. On les fera d'une barre de bois, fendue en languettes à une extrémité. Une fois écartées par de petits triangles de bois, ces languettes forment les fourchons. L'outil en a deux, trois et même quatre.

Reste le « broc » à charger les gerbes sur la charrette. D'abord fait de fer, on en rencontre peu dans la région montréalaise. Un habitant du lieu, Gilles Galipeau, en possède un en avril 1667 [87]. En décembre 1693, il s'en trouve trois au magasin de Jacques Le Ber [88]. Au XIX[e] siècle le « broc » est remplacé par la fourche à javelle. Cet instrument de bois, à longs fourchons,

---

79 Inventaire de Lhotel dieu — le 23[e] 9[bre] 1676 — Greffe de Bénigne Basset, minute n° 1351. A.J.M.

80 Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le sieur Jacques Le Ber Et Dame Jeanne Le Moyne, Sa feme'. 1[er] décembre 1693 au 6 octobre 1694. Greffe de Bénigne Basset, minute n° 2259. A.J.M.

81 Inventaire des biens de l'Hopital general des Frères Hospitaliers de Montréal. Du 4 au 18 septembre 1747. Greffe de Danré de Blanzy, minute n° 3349. A.J.M.

82 Inve[re] des biens meubles de Michel Chauvin dit S[te] Susanne — Du 5' feb[er] 1651 — Greffe de Jean de Saint-Père. A.J.M.

83 Inventaire des biens meubles, titres et Enseignements de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de L'hospital de Montréal — 19 juin 1673 — Greffe de Bénigne Basset, minute n° 927.

84 Inventaire des biens et Batiments de la seigneurie de Dautray 25 8[bre] 1675. Greffe de Thomas Frérot. A.J.M.

85 Inventaire a la Requeste de joseph letourneau — Du 24[e] de may 1757. Greffe d'Antoine Grisé, minute n° 37.

86 Inventaire des Biens de feu Charles Roque et Josette Roi son Epouse — 1896 — Greffe de J. M. Mondelet, minute n° 462. A.J.M.

87 Mémoire des meubles & Ustancilles remis à Gilles Gillipeau et Pierre Rebours — 17 avril 1667 — Greffe de Bénigne Basset, minute n° 367. A.J.M.

88 Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le sieur Jacques Le Ber Et Dame Jeanne Le Moyne. Sa feme'. 1[er] décembre 1693 au 6 octobre 1694. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n° 2259. A.J.M.

sert à entasser les gerbes sur le chartil ou à les retourner pour qu'elles sèchent mieux dans le champ. Son manche est plus court que celui de la fourche à foin. L'habitant, notamment celui de Charlevoix, fabrique sa propre fourche à javelle d'une branche d'arbre. En d'autres secteurs, tel celui des Trois-Rivières, la pièce est faite par un artisan du village. La facture n'en est que plus soignée et de petites vis de bois règlent l'angle des fourchons. Durant la seconde moitié du XIX[e] siècle, plusieurs de ces fourches sortent de l'atelier de Joseph-Trefflé Désaulniers, charron de Saint-Prosper, comté de Champlain.

VII. *Le battage.* Il y a diverses façons de battre le blé à la main. Les plus courantes sont le dépiquage, le chaubage et le battage au fléau. La première consiste à étendre les gerbes de blé sur une surface plane et à les faire fouler par des animaux, notamment des chevaux comme en Provence. Par contre, *chauber* des céréales signifie les frapper, par poignées, contre un mur, une dalle ou une planche. Ces méthodes — du moins le dépiquage — ne sont jamais employées en Nouvelle-France, où on s'en tient au battage au fléau, comme dans les provinces de la Manche.

En novembre 1676, il y a trois fléaux à l'Hôtel-Dieu de Montréal [89]. Étant à Beaupré le 2 mai 1684, La Hontan précise qu'« On ne bat point les Gerbes sur le champ; on les serre dans la Grange à la manière de nos Provinces Septentrionales, & l'on ne prend le fléau qu'en Hyver, parce qu'alors le grain se sépare plus facilement de l'épi [90] ». Cette besogne est confiée aux soldats qui passent les longs mois de l'hiver chez l'habitant [91].

Le fléau se compose de deux pièces principales: le « batte » et le « maintien », qui sont raccordées, entre elles, par des chapes passées l'une dans l'autre. Il arrive que les chapes soient retenues par un lacet de cuir ou même un organeau de fer. Comme le « maintien » du fléau canadien est ordinairement plus court que celui de l'instrument français, on en conclut que nos batteurs se tenaient plus penchés au travail. Quoi qu'il en soit, les fermes disposent déjà de cet outil vers le milieu du XVIII[e] siècle. Le 21 août 1759, Bigot informe Montcalm que « toutes les maisons d'habitant sont garnies de flos [92] ».

Le Canadien fabrique encore une large pelle de bois, taillée d'une seule pièce. L'instrument sert à ramasser le grain après

89 Inventaire de Lhotel dieu — Le 23[e] 9[bre] 1676. Greffe de Bénigne Basset, minute n° 1351. A.J.M.

90 La Hontan (Louis Armand de Lom d'Arce, baron de), *Voyages dans l'Amérique septentrionale, Qui contiennent une Relation des différens Peuples qui y habitent; la nature de leur Gouvernement: leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion, & leur manière de faire la Guerre:*, (2 vol., A Amsterdam, M. DCC. XXXXI.) 1: 12-12.

91 La Hontan, *Memoires de l'Amerique septentrionale, ou la suite des voyages*, (A la Haye, M. DCCIV.), 77.

92 A. G Doughty, *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham*, (6 vol., Québec, 1901), IV: 60. Bigot à Montcalm, le 11 Aoust 1759.

le battage ou à le remuer dans les greniers. Un colon de Champlain, Jean Bérard, en a déjà un en septembre 1677 [93].

VIII. *Le vannage.* Il faut vanner les graminées, une fois qu'elles sont battues. C'est la dernière opération avant de les envoyer au moulin banal. Pour l'accomplir, l'habitant dispose du van et du crible. Le Canadien fait toujours son van de planchettes, alors que le Français le tresse d'osier. Toutefois, il arrive que l'instrument canadien soit foncé de toile de lin. A preuve, ce « mechant vent de lin » trouvé, chez les Frères Charon, de Montréal, en septembre 1747 [94]. Chaque ferme possède son van de bois. Les Chauvin ont déjà le leur en février 1651 [95]. En 1796, celui de Charles Rocque, de Saint-Charles-sur-Richelieu, sera adjugé à Joseph Roy pour la minime somme de dix sols [96].

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, crible et tarare ne sont pas synonymes comme aujourd'hui. La première appellation désigne plutôt « un grand cercle de bois large de trois droigts [*sic*], & d'une peau de parchemin entièrement percée par des trous de differente figure [97] ». Dans des greniers, il y a des cribles à pied qui « sont composez d'une grande auge élevée, où l'on verse le grain, qui en coulant sur de petites planchettes de bois, & sur plusieurs rangs de fil d'archal, s'évente & se nettoye, tandis que la poudre & les ordures coulent le long d'une peau qui est au derrière [98] ».

En somme, le crible n'est qu'une sorte de tamis. Nous le trouvons tôt à Montréal, où, le 25 novembre 1676, un estimateur évalue à quarante sols « Un Crible a pois, assez bon » qu'il y a chez Pierre Desautels [99]. D'autre part, en décembre 1693, il y a « Sept Cribles a bled a Vingt Sols piece » dans le magasin de Jacques Le Ber [100].

L'intendant Hocquart importe dix cribles cylindriques de 1722 à 1734. Six vont à Québec et quatre à Montréal. Dans les moulins banaux, ces instruments sont mis à la disposition de l'habitant moyennant six deniers par minot de grain vanné. Pour inciter les censitaires à s'en prévaloir, défense est faite,

---

93 Inventaire des biens de feu Jean Bérard La Reverdia de Manereuil, 18 septembre 1677. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute nº 297. A.J.M.

94 Inventaire des biens de l'Hôpital général des Frères Hospitaliers de Montréal. Du 4 au 18 septembre 1747, & 2 octobre 1749. Greffe de Danré de Blanzy, minute nº 3349. A.J.M.

95 Invre des biens meubles de Michel Chauvin dit Ste Susanne. Du 5e febr 1651. Greffe de Jean de Saint-Père. A.J.M.

96 Inventaire des Biens de feu Charles Roque et Josette Roi son Épouse — 1796. Greffe de J. M. Mondelet, minute nº 462. A.J.M.

97 Antoine Furetière, *op. cit.*, I.

98 *Loc. cit.*

99 Inventaire des Biens Meubles et Immeubles dellaissez apres Le Decez de Deffunte Marie Reny Jadis feme' de pierre Desautels. 25e Novembre 1676. Greffe de Bénigne Basset, minute nº 1354. A.J.M.

100 Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le sieur Jacques Le Ber Et Dame Jeanne Le Moyne Sa feme'. 1er décembre 1693 au 6 octobre 1694. Greffe de Bénigne Basset, minute nº 2259. A.J.M.

le 8 février 1734, de vendre du blé non criblé, à peine de cent livres d'amende [101].

Dès 1732, il y a des cribles à pied chez les seigneurs du Sault-à-la-Puce, de Petit-Pré, de Beauport, de Pointe-de-Lévis, de Saint-Nicolas et de Sainte-Famille [102]. Plus tard, en 1735, Hocquart en fait venir un autre pour la ferme des Hospitalières, à Saint-Augustin. A Montréal, en 1747, des cribles endommagés se trouvent sous les hangars des Frères Charon [103]. Enfin, le 22 avril 1807, un correspondant du *Courrier de Québec* conseille à ses lecteurs de cribler les grains pour les préserver des vers de terre et des insectes.

Le tarare, qui apparaît vers le milieu du XIX[e] siècle, sera toujours désigné sous le nom de crible. La machine est fabriquée, durant les mois d'hiver, par des menuisiers tels que Louis Lecompte [104], de Pointe-Claire. Après lui, viendront les Tessier (Très-Saint-Rédempteur de Vaudreuil), les Desjardins (Rigaud) et les Farand (Saint-Clet).

IX. *L'horticulture.* Dès le XVII[e] siècle, chaque habitation canadienne a généralement son jardin, surtout à Montréal et Québec. Rien d'étonnant que les instruments d'horticulture soient plus nombreux à la ville qu'à la campagne.

Par exception, la ferée, dont l'appellation vient de l'Aunis et de la Saintonge, se rencontre autant dans les secteurs urbains que ruraux. Cette sorte de louchet sert indistinctement au labourage des jardins et au curage des fossés [105]. Mentionnons une toute première présence à Montréal. Le 4 novembre 1689, la *ferée* de Jean Roy, boucher du lieu, est adjugée à Louis Juillet pour la somme de trois livres [106].

Le labourage de l'enclos potager se fait souvent à la *pelle à bêcher*. L'aubergiste montréalais Pierre Busson en a une dès avril 1689 [107]. Occasionnellement, l'horticulteur canadien utilise le « broc », aux dents minces et longues, comme celles des instruments qui sont à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie en novembre 1676 [108].

L'habitant ne se servirait pas souvent de la serfouette, car il ne s'en trouverait qu'une seule dans le secteur montréalais.

---

101 Archives coloniales du Canada, corr. gén., 61, 1734, fol. 3. Règlement de MM. de Beauharnois et Hocquart qui établit des cribles dans partie des moulins de la colonie, 8 février 1734. Cf. Émile Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France*, (Paris, 1905), 377.

102 G. E. Marquis, *Le Régime seigneurial au Canada*, (Québec, 1931), 14.

103 Inventaire des biens de l'Hopital général des Frères Hospitaliers de Montréal. Du 4 au 18 septembre 1747. Greffe de Danré de Blanzy, minute n° 3349. A.J.M.

104 Fils de Michel et Geneviève Rapin, il voit le jour à la Pointe-Claire le 27 décembre 1794. Au même endroit, le 16 février 1830, il épouse Josephte Pilon, fille de Joseph et de Marie Brunet.

105 Georges Musset, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, (5 vol., La Rochelle, 1929-1948), III: 28.

106 Inventaire des biens de deffunt Jean Roy deschatz boucher — 4[e] 9[bre] 1689. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n° 1532. A.J.M.

107 Inventaire des meubles & esfectz de pierre busson subtil — 23[e] avril 1689 — Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n° 1438. A.J.M.

108 Inventaire de lhotel dieu — le 23[e] 9[bre] 1676. Greffe de Bénigne Basset, minute n° 1351.

Nous sommes en avril 1708 et le rarissime outil, valant une livre et cinq sols, appartient aux Perthuys qui ont pignon sur la rue Notre-Dame [109].

On ameublit le sol à la binette qui prend le nom de *gratte* dès le XVII[e] siècle. Cet outil horticole est martelé d'une seule pièce ou se compose de deux morceaux de fer battu. Il s'agit de la douille et du grattoir que l'on rive ensemble. Le 6 novembre 1662, le Montréalais Pierre Pigeon dispose déjà de « trois Grattes de fer a dix Solz piece [110] ». En octobre 1771, les cinq autres qui sont à Vaudreuil, sous le hangar de Louis Séguin [111], vaudraient quelque quinze sols chacune.

S'il ne pleut pas, il faut arroser suffisamment les plantes si l'on veut faciliter leur croissance. En Nouvelle-France, le jardinier dispose de la chantepleure et de l'arrosoir. La première appellation désigne un gros ustensile trué [112]. Au mois de mars 1685, le seigneur de Châteauguay en possède une douzaine qui sont prisées à douze sols chacune [113].

L'arrosoir est généralement en cuivre. Incidemment, le cuivre jaune est préféré au rouge. Par exception, la pièce sera quelquefois en fer-blanc. En juillet 1693 [114], il s'en trouve une chez la veuve de Varenne qui demeure rue Saint-Vincent, à Montréal.

X. *Force motrice.* Avant que s'opère la cassure définitive entre l'ère prémachiniste et la période d'automation, l'habitant fabrique des engins pour actionner les batteuses, les cribles et même les barattes. Citons l'*égraineuse à vent,* la *roue penchée* et le *marche-à-terre.*

L'*égraineuse*, mise en mouvement par une roue à vergues comme le moulin à vent, se compose d'un train de madriers, sur lequel tournent un sillon en bois et en tôle, ainsi que deux roues également de bois. Des courroies relient les roues au sillon. La machine est juchée à une dizaine de pieds au-dessus de la « batterie », pour qu'elle soit à la même hauteur que la roue à vergues qui se trouve à l'extérieur. Cet équipement est particulier aux régions de L'Islet et de Kamouraska. On le retrouvait chez les insulaires de l'île d'Orléans et de l'île aux Coudres.

Le *marche-à-terre*, courant dans Charlevoix, consiste en un

---

109 Inventaire des biens de deffunt s[r] pierre perthuys — 18 Avril & Jo[r] suivans 1708. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n[o] 7943. A.J.M.

110 Estat des biens et effets quapporte Pierre Pigon en la communauté de biens de la V[e] Simon Le Roy — 6 Novembre 1662. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n[o] 251. A.J.M.

111 Inventaire des Biens de feu Louis Séguin de Vaudreuil en son vivant époux de Marie-anne Raizenne. — le 8[e] 8[bre] 1771. Greffe de Thomas Vuatier, minute n[o] 1142. A.J.M.

112 Antoine Furetière, *op. cit.*, I.

113 Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne — 27[e] mars 1685. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n[o] 1617. A.J.M.

114 Inventaire fait a la req[te] de Dame Marie Boucher Veufve de Rene Gaultier s[r] de Varennes des biens dudit S[r] de Varennes 1[er] Juillet 1693. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute n[o] 2424. A.J.M.

grand cercle de bois, d'une dizaine de pieds de diamètre, placé, horizontalement, sur un axe d'une trentaine de pouces de circonférence. Ce cercle, garni d'alluchons, roule à quelque dix pieds au-dessus du sol et actionne un arbre de couche, à l'extrémité duquel se trouve une roue d'environ trois pieds de diamètre et sur laquelle passe la courroie de la batteuse ou du crible. Enfin, deux perches sont fixées, en diagonale, au pivot de la machine. Des bœufs ou des chevaux, attelés à ces perches, tournent autour de l'axe pour mettre l'engrenage en mouvement.

La *roue penchée* est une sorte de manège circulaire, à plan incliné et actionné par un animal piétinant sur place. Lorsqu'il tourne autour de son axe, ce mécanisme met en marche un arbre de couche qui fournit l'énergie nécessaire aux machines.

Reste la presse à foin et à paille, fonctionnant à bras d'homme. Elle consiste en une haute caisse de bois, assemblée à mortaises et placée sur deux lourds sommiers, taillés à la hache. Un rouleau se trouve à chaque extrémité des sommiers. Le foin et la paille sont jetés dans la caisse. Un câble, dont chaque bout est attaché à un des rouleaux, passe par une fente pratiquée sur les côtés de la boîte. On n'a plus qu'à tourner les rouleaux, avec un levier, pour que le câble se raidisse et que le contenu de la caisse soit foulé ou pressé à volonté.

Pour conclure, disons que l'habitant a toujours disposé d'un équipement aratoire qui se compare avantageusement à celui de tous les paysans du monde.

Robert-Lionel SÉGUIN.

3. — *COMMENTAIRE de M. ALFRED DUBUC :*

Les deux communications que nous allons discuter cette après-midi ont cet avantage de présenter entre elles plus d'homogénéité que celles de ce matin. Sans doute M. Séguin s'attache-t-il à un problème moins général que celui que nous présentent MM. Ouellet et Hamelin, mais l'on admettra volontiers que le problème technique de l'outillage est un des aspects principaux du problème des rendements agricoles. Une autre difficulté naît du fait que M. Séguin s'attache davantage à la Nouvelle-France, tandis que MM. Ouellet et Hamelin traitent largement de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle et portent leur intérêt principal sur la première moitié du XIX[e] siècle.

Comme ce matin pour les prix, il faut constater que les travaux de MM. Ouellet et Hamelin sur les rendements agricoles sont remarquables. Quelle patience dans la recherche, que de précisions dans les résultats, que d'audace dans l'interprétation! Confrontée avec ces travaux, l'historiographie canadienne devra reprendre plusieurs de ces conclusions; l'évolution politique et sociale extrêmement mouvementée de la première moitié du XIX[e] siècle, le repliement de la société canadienne-française sur elle-même et son retour à des structures plus proches de la société traditionnelle reçoivent une compréhension beaucoup plus profonde lorsqu'ils sont mis en face de la détérioration générale des rendements agricoles, de la baisse de la production et de l'arrêt des exportations.

Les facteurs principaux de la baisse des rendements agricoles dans la basse vallée du Saint-Laurent seraient, selon MM. Ouellet et Hamelin, les suivants: 1° la détérioration des techniques agricoles; 2° le surpeuplement des seigneuries; 3° le mouvement long de baisse des prix; 4° le régime seigneurial, par opposition au régime anglo-saxon de concession des terres en franc et commun socage.

Je propose que nous traitions cette après-midi uniquement du premier et du second problème; nous avons amplement discuté de mouvements de prix, ce matin, et nous discuterons demain des problèmes du régime seigneurial.

Le facteur le plus important de la baisse des rendements agricoles serait le manque d'adaptation de la technique agricole, ce que nos amis appellent, dans un langage magnifique, « les façons culturales ». Ces façons culturales n'auraient pas profité des nouvelles méthodes répandues partout depuis les expériences hollandaises, anglaises et allemandes; la basse vallée du Saint-Laurent serait restée absente à la révolution agricole qui se propageait partout en Occident.

Les déficiences de la technique agricole se sont manifestées dans tous les domaines: jachère et assolement, labours superficiels, drainage inadéquat, outillage défectueux, faible amendement des terres, mauvaises herbes, déboisement irrationnel, dégénérescence du bétail, semences trop nombreuses, absence de pâturage artificiel, mentalité traditionnelle et absence de formation technique du paysan. Tels sont les problèmes que soulèvent MM. Ouellet et Hamelin dans leur communication.

Je veux bien qu'on traite ici de la mentalité traditionnelle du paysan; tous ont cependant compris que, lorsque M. Fernand Ouellet — et je présume que M. Jean Hamelin lui a laissé à ce propos carte blanche — déplore le fait que le paysan manquait « d'horizons plus vastes et plus laïcs », il ne s'agit pas de deux types d'horizons différents, mais que, dans l'abondance de son vocabulaire, M. Fernand Ouellet nous sert deux synonymes. Retenons cependant pour la discussion, puisque le temps nous est compté, deux de ces nombreux problèmes: celui de la jachère et celui de l'outillage, quitte, dans la discussion, à reprendre l'un ou l'autre des autres problèmes, à la convenance de chacun.

1° La *jachère* dont il est question est-elle vraiment l'une des deux ou des trois phases régulières de la rotation des cultures dans le système de l'assolement biennal ou triennal? ou n'y aurait-il pas ici abus du

terme dont se seraient rendus coupables les contemporains eux-mêmes? Il m'apparaît que le mot jachère, dans le contexte de l'économie agricole de la basse vallée du Saint-Laurent, durant la première moitié du XIX^e^ siècle, désigne plus simplement la mise en friche, pour une période relativement longue et indéterminée, d'une parcelle de sol appauvri par des emblavures fréquentes et répétées.

Il n'est pas dit, d'ailleurs, que ce mode d'exploitation représente en soi une allocation irrationnelle des ressources disponibles, compte tenu des coûts respectifs des facteurs de production. Ce mode de culture n'était certes pas le propre de la basse vallée du Saint-Laurent, mais commun à toutes les colonies nord-américaines, pour m'en tenir à ce continent. L'épuisement des terres de la Georgie et des Antilles anglaises, par la culture répétée du tabac et d'autres plantes épuisantes, est un exemple, parmi d'autres, de ce problème général. La discussion de celui-ci pourrait nous conduire à la prise en considération de ce mode de développement caractérisé par l'expression: mouvement de frontière; et il nous faudrait admettre que la frontière, en s'avançant sur les terres nouvelles, fait le vide derrière elle, en quelque sorte. Au fait, c'est au moment de l'ouverture à la colonisation de la haute vallée du Saint-Laurent que se produit la chute des rendements de l'agriculture du Bas-Canada.

Avec la fin du XVIII^e^ siècle et surtout au XIX^e^, le problème de l'assolement se pose dans des termes nouveaux. Depuis les innovations hollandaises adoptées rapidement en Angleterre, il ne s'agit plus de laisser le sol se reconstituer par lui-même en lui accordant une période sans cesse renouvelée de repos. Il s'agit, au contraire, d'abandonner la jachère tout en permettant au sol de retrouver constamment les nitrates dont il a besoin par l'ensemencement de plantes reconstituantes, telles le trèfle, le sarrasin, la luzerne. Ainsi pouvait-on espérer cultiver d'une façon productive et économique l'entièreté de la superficie du sol arable. Dans ces circonstances, l'absence de jachère, au début du XIX^e^ siècle, peut être expliquée dans d'autres termes que le retard technologique; encore faudrait-il cependant, bien sûr, prouver que l'on avait substitué à la jachère la culture de ces plantes reconstituantes des sols.

2° Le deuxième aspect du manque d'adaptation de la technique agricole est fourni par l'étude de l'*outillage*. D'entrée de jeu, disons que les positions de M. Séguin d'une part, et de MM. Ouellet et Hamelin d'autre part, sont diamétralement opposées. MM. Ouellet et Hamelin mettent sur le dos d'un outillage défectueux le manque d'adaptation des façons culturales; M. Séguin, quant à lui, termine sa communication sur ces mots: « Pour conclure, disons que l'habitant a toujours disposé d'un équipement aratoire qui se compare avantageusement à celui de tous les paysans du monde. » Je crois que notre intérêt, cette après-midi, tiendra à la confrontation de ces deux thèses.

Les recherches de M. R. Séguin et sa communication démontrent la richesse insoupçonnée des archives judiciaires et des papiers notariés. Pour un anthropologue (les recherches de M. Séguin me semblent se situer plutôt au niveau de l'anthropologie qu'à celui de l'économie), le notaire est un témoin privilégié capable d'apporter une connaissance étendue d'une communauté rurale. Sa fonction sociale est considérable tant à l'intérieur du groupe qu'à titre d'intermédiaire avec l'extérieur. Il est pour le monde laïc ce qu'est le curé pour le monde religieux; d'où la concurrence, quand ce n'est pas le conflit, entre les deux. Sur le plan économique, tout comme le curé, le notaire concentre les épargnes de sa communauté locale et les investit à l'extérieur. Mais sur le plan professionnel, le notaire est l'instrument dans les obligations de toutes sortes: formation de sociétés, contrats de vente et de location, reddition de services, contrats de mariage, testaments; l'inventaire après décès, acte notarié, est précisément l'écrit qui donne la meilleure description des objets qu'a utilisés le défunt et que vont se partager ses héritiers. Telles sont les sources principales desquelles, avec une patience remarquable, M. Séguin tire la connaissance extrêmement détaillée de l'outillage agricole en Nouvelle-France.

Mais ces documents, éminemment utiles pour l'anthropologue, ne fournissent pas la réponse à toutes les questions que se posent l'économiste et le sociologue. S'ils décrivent l'outil, l'instrument de culture, ils

disent néanmoins fort peu de leur diffusion et du moment de leur rejet et de leur remplacement.

L'état des techniques agricoles et particulièrement de l'outillage au moment de la conquête pose un problème particulier. Selon MM. Ouellet et Hamelin, l'outillage est désuet. Certes M. Séguin démontre bien comment dans la fabrication des nombreux outils on a dû, en Nouvelle-France, abandonner souvent le fer pour lui substituer le bois. Bien sûr, les coûts comparatifs des matériaux entre la France et le Canada expliquent dans plusieurs cas cette substitution; techniquement, certains outils ne perdaient rien à être fabriqués de bois plutôt que de fer; le choix du matériau tenait ici à la cherté de son substitut. Ceci me paraît vrai pour tous ces outils d'emmeulage et d'engerbage que décrit M. Séguin; mais il me semble que les effets de la substitution ont dû être plus graves pour tous ces outils nécessaires au défrichage, au labourage et au hersage; ces pièces de bois, qui sont introduites les unes après les autres en remplacement des pièces de fer, rendaient certainement moins efficace le travail de plusieurs de ces outils.

Messieurs Ouellet et Hamelin font état du rapport du gouverneur Murray, en 1760, déplorant les retards de la technique agricole dans la basse vallée du Saint-Laurent. Je ne crois pas qu'il faille accuser trop sévèrement le paysan canadien, car ce rapport se situe précisément à l'époque où l'Angleterre, adoptant les techniques agricoles de la Hollande, prenait les devants sur plusieurs autres nations. Il est remarquable qu'à la même époque, un auteur anglais, le grand spécialiste des problèmes agricoles, Arthur Young, décrivait les techniques de la France et mentionnait que plusieurs régions marquaient le pas sur l'agriculture anglaise.

Les recherches de MM. Ouellet et Hamelin marquent un effort, trop rare dans l'historiographie québécoise, pour arriver à une description quasi-statistique du développement économique d'une des périodes les moins bien connues de notre histoire, à cet égard. Période de crises politiques, mais, au préalable, de crises économiques nombreuses et profondes et de dépression de longue durée des productions agricoles. Dans la rébellion de 1837-1838, Creighton avait déjà vu le conflit opposant les groupes d'intérêt agricoles aux groupes d'intérêt commerciaux; MM. Ouellet et Hamelin y voient l'aboutissement d'un long processus de baisse des productions. Le régime seigneurial en serait-il responsable? Nous en discuterons demain.

Peut-être, monsieur le président, ai-je simplifié à l'extrême les positions des deux groupes antagonistes; cela aura en tout cas l'avantage de les opposer bien franchement.

4. — *DISCUSSION*

● *Monsieur LABROUSSE aborde d'abord le problème du défrichement et il en vient à la conclusion que les défrichements ont accusé assez peu de progrès au XVIII^e siècle, alors qu'il subit un net recul au XIX^e siècle.*

Au sujet des rendements, M. Labrousse pose un problème de méthode: un mouvement de prix de marché à marché, dit-il, cela peut être supposé plus ou moins solidaire. Mais rien de plus différent que le niveau de production d'un terroir voisin à un terroir voisin. Si bien qu'une règle de méthode s'impose: ne comparer une fois de plus que le comparable, c'est-à-dire la production d'un même terroir à un moment et à un autre, à divers âges de la production. Il faut ensuite que l'enquête représente un échantillonnage suffisant, équilibré, et qu'il représente un minimum de cas susceptibles d'aboutir à des conclusions générales.

Monsieur Labrousse pense qu'on pourrait arriver à des résultats valables sur la question des rendements par l'étude sérieuse des baux de dîmes. Il termine en soulignant, d'une part, la différence très sensible entre le cas français où toutes les terres sont en culture et le cas canadien où tous les espaces sont libres et, d'autre part, l'identité des problèmes de méthode.

Après l'intervention de M. Labrousse sur les problèmes de méthode, la discussion se porte sur la question des techniques agricoles.

● *Monsieur DUMONT :* Est-ce qu'il n'y a pas ambiguïté sur le mot technique agricole? On pourrait peut-être proposer une distinction entre technique proprement dite et méthode. On pourrait sans doute imaginer une pure hypothèse qu'au XIX^e siècle, au Canada, les techniques agricoles, la plupart d'ailleurs ayant été importées, pouvaient quand même être assez avancées mais que les méthodes qu'on utilisait pour les mettre en œuvre étaient dépassées. C'est un phénomène qui se produit très souvent dans les populations qu'on appelle archaïques. Vous avez souvent la présence de techniques assez avancées mais l'ensemble du système ne permet pas de les mettre en œuvre de façon efficace.

● *Monsieur OUELLET :* Il faut distinguer entre technique et outillage. La présence sur une ferme d'un outil plus perfectionné ne signifie pas nécessairement que la technique soit améliorée. Tout dépend de la motivation qui avait été à l'origine de cette innovation et de l'utilisation qui en est faite par la suite. Le facteur *prestige* est bien souvent à l'origine d'une nouveauté mais cela ne veut pas dire un changement de technique. L'abandon de la charrue à rouelles en faveur du *Swing Plough* n'implique pas inévitablement une modification de la façon traditionnelle de faire les labours.

● *Monsieur GALARNEAU :* Les auteurs du rapport sur les rendements agricoles, MM. Hamelin et Ouellet, constatent facilement, tout au long de leur travail, l'état arriéré des pratiques agricoles, des techniques agricoles, aux XVIII^e et XIX^e siècles. D'une part, les colons français ont apporté avec eux les pratiques qu'ils connaissaient au XVII^e siècle, c'est-à-dire la culture du blé selon des modes traditionnels. Or la plus grande partie de la population française venue au Canada est arrivée au XVII^e siècle. En France, le renouvellement des pratiques agricoles ne s'est effectué qu'après 1760, avec le mouvement physiocratique. Or, à ce moment-là, il y a eu la coupure entre la France et le Canada. D'autre part, les Anglais sont arrivés ici au moment où leur révolution agricole était en marche depuis 1730, mais ils ne sont pas établis sur les terres. Donc, les Anglais n'ont pas installé leurs innovations agricoles. Je crois que ces deux facteurs pourraient expliquer, en partie, cet état arriéré de nos pratiques agricoles. Enfin, il y a un troisième aspect: on constate, par exemple, en Angleterre, à la fin du moyen âge, après les ravages de la grande peste, de la guerre de Cent Ans, de la guerre des Deux-Roses

qu'il y avait eu une détérioration des pratiques agricoles. On est arrivé, par exemple, à ignorer l'usage des engrais, à peu près comme ici aux XVIII[e] et XIX[e] siècles. Est-ce que, par suite du transfert des populations européennes en Amérique, par suite du non-renouvellement qui n'est pas venu de France à cause de la conquête, et parce que les Anglais n'ont pu s'établir sur les terres au Canada, un certain nombre de pratiques agricoles se seraient perdues?

● *Monsieur OUELLET :* Il existe dans le Bas-Canada deux types d'agriculture. L'une est progressive et britannique. Elle est le fait de cultivateurs résidant autour des villes et en certains cas dans les campagnes. Ce type d'agriculture apparaît d'abord au XVIII[e] siècle sous l'influence des Écossais qui avaient apporté avec eux la ferveur révolutionnaire de l'agriculture anglaise. Cette influence s'est communiquée avec le temps à une petite minorité d'agriculteurs canadiens-français. L'autre type d'agriculture est pratiqué par la masse canadienne-française. Même si les deux systèmes coexistent, il reste que le premier exerce une pression sur le second. Ce sont les Britanniques qui obtiennent l'appui d'une certaine élite canadienne-française qui crée les sociétés d'agriculture.

Mais les sociétés d'agriculture ne rallient que bien faiblement l'*habitant*. Peu motivé à rénover ses techniques, individualiste et sensibilisé au nationalisme, celui-ci ne s'engage pas dans la voie du renouvellement agricole. A l'intérieur des sociétés, il est incapable de se classer d'égal à égal avec le cultivateur écossais. De là, ces malaises qui apparaissent et qui obligent parfois à créer deux sections, une groupant les Anglais et l'autre, les Canadiens français, à l'intérieur d'une même société d'agriculture. Le nationalisme qui gagne le monde rural est un obstacle à une prise de conscience de la nécessité vitale de rénover les pratiques agricoles. Au XVIII[e] siècle, ce durcissement des mentalités n'existe pas. Par conséquent, l'habitant paraît mieux disposé à suivre certains conseils qu'on lui donne. Avec la naissance du nationalisme, on assiste à une valorisation des traditions et à un refus entêté d'accepter les innovations. Cette réaction psychologique est particulièrement importante.

● *Monsieur FOHLEN intervient ensuite et pose le problème de l'abandon du défrichement et de l'émigration aux États-Unis :* Le rapport Ouellet-Hamelin est excellent et soulève deux problèmes fondamentaux pour le Québec: le premier, c'est un problème politique, car leur étude débouche en effet sur la révolte de 1837 et donne ainsi une explication à un phénomène qui, jusque-là, était surtout expliqué en termes politiques. L'éclairage nouveau que nos amis Ouellet et Hamelin apportent sur la révolte de Papineau, les changements dans l'organisation du Canada entre 1837 et 1841, qui en sont la conséquence directe, sont vraiment un apport de premier ordre. Ils apportent également un éclairage sur l'émigration des Canadiens français aux États-Unis, qui est un des grands problèmes de l'histoire américaine très peu étudiés jusqu'à présent. Mais il est un point qui, à mes yeux, n'est pas suffisamment explicite et sur lequel je me pose un certain nombre de questions: nous sommes ici dans un pays neuf; dans les pays neufs, les sols se dégradent très vite. Je pense, d'autre part, qu'avec une alternance céréales-pommes de terre ou patates, on pouvait tout de même trouver un équilibre que, semble-t-il, on n'a pas trouvé. Enfin, je me pose la question suivante: pourquoi n'ont-ils pas défriché de nouveaux sols? Pourquoi, au lieu d'aller s'engager aux États-Unis, dans des conditions assez misérables, ne sont-ils pas allés défricher de nouveaux sols du côté de l'Ouest? Car vous nous dites dans votre rapport, monsieur Ouellet, que la production la plus importante du XVIII[e] siècle s'explique surtout par le défrichement. Pourquoi ces défrichements n'ont-ils pas continué au long du XIX[e] siècle, non pas dans le Québec, mais du côté de l'Ouest? Or, ils ne sont pas allés vers l'Ouest, ils sont allés vers le Sud.

● *Monsieur OUELLET :* La question du peuplement des cantons est des plus complexes et fait appel à une multitude de facteurs. Ainsi le conflit de *leadership* qui oppose les capitalistes et les professions libérales

a eu une influence décisive. Ces dernières, qui aspirent au leadership politique, social et national, voient dans les cantons un terroir réservé exclusivement à la nation canadienne-française, un territoire à convertir en seigneuries. Leur attitude au niveau politique visait essentiellement à empêcher les Britanniques, les résidents et les immigrants, de s'établir en masse dans ces régions.

Quant aux habitants, sensibilisés au message nationaliste, ils éprouvent une sorte de méfiance à l'égard de la tenure anglaise. Ils sont aussi motivés par la crainte des immigrants. D'ailleurs, parmi les ruraux, une sorte de discrédit pèse sur l'agriculture.

En général, les Canadiens français ont préféré avant 1840, lorsqu'ils n'émigraient pas aux États-Unis, simplement déborder le territoire seigneurial au lieu de se fixer en groupe dans les cantons. Le cas de la seigneurie de La Salle est des plus significatifs à cet égard. Aux États-Unis, les manufactures les attirent ainsi que le Mid-Ouest. Le Haut-Canada n'inspire à peu près pas les émigrants canadiens-français. Le facteur nationaliste a certainement joué. Dans l'ensemble, la question reste complexe.

● *Monsieur HAMELIN :* Ces courants migratoires devraient être replacés dans le contexte nord-américain. On a l'impression qu'il existe des zones d'attraction qui varient suivant les périodes. Ainsi, aux environs de 1800, c'est le Canada qui avec ses terres en friche constitue une zone d'attraction pour les gens de la Nouvelle-Angleterre. Par contre, dans les années 1840, alors que la Nouvelle-Angleterre développe son industrie manufacturière, l'espérance d'un meilleur niveau de vie attire les Canadiens. Plus tard, au tournant du siècle, l'Ouest canadien deviendra une zone d'attraction. Je crois que c'est dans cette optique qu'il faudrait aborder l'explication des courants migratoires.

● *Monsieur DUBUC :* Je crois que la rareté monétaire a constitué un facteur important. Le régime seigneurial, sur le plan économique, représente un système de relations sociales qui permet la moindre utilisation de la monnaie, qui favorise les paiements en nature et en services. Notre régime seigneurial, maintenu jusqu'en 1854, n'a pas échappé à cette caractéristique: nos paysans n'utilisaient pas, pour leurs transactions, le même volume de monnaie que celui qui aurait été nécessaire dans une économie de marché libre.

De plus, les monnaies métalliques qu'utilisaient nos paysans n'avaient pas une circulation ouverte. Les pièces françaises, à la conquête, n'avaient pas été l'objet d'un décri et continuaient, depuis, à circuler parmi les paysans. Non pas, comme le présente habituellement l'historiographie canadienne, pour des motifs de préférence culturelle, mais parce que le système les y forçait; les pièces, en trois quarts de siècle, s'étaient usées, avaient été rognées: bref, elles étaient fortement dévaluées: elles ne pouvaient plus circuler ailleurs que dans cette économie agricole qui se refermait de plus en plus sur elle-même. Et, par le jeu des opérations d'arbitrage, les grands marchands d'export-import semblent avoir profité du système en se procurant, aux Antilles françaises ou à Saint-Pierre et Miquelon, pour leur stricte valeur métallique, les pièces les moins valables de ces colonies, les plus usées et rognées et en les introduisant dans la circulation canadienne pour la pleine valeur légale exprimée à leur face même.

On jouera le même jeu avec la monnaie de cuivre, frappée en Angleterre durant les guerres napoléoniennes, mais démonétisée par la suite. Les Wellington tokens, frappés à l'effigie du grand général anglais, seront les plus fameuses de ces pièces. N'ayant plus de valeur monétaire en Angleterre, les grands marchands peuvent se les procurer au coût du métal; mais, au Canada, on leur donne leur valeur monétaire. Il y a eu une exploitation considérable du paysan par la monnaie.

Lorsque se répandra, avec la fondation des banques depuis 1817, la monnaie de papier, le paysan, lui aussi, verra rapidement l'utilité du billet et voudra l'utiliser. Mais il en sera retenu, car, lorsqu'il présentera à la banque ses pièces métalliques pour obtenir des billets, on lui imposera des frais supplémentaires de 2%.

Je serais prêt à affirmer que pour se procurer les terres des townships, dans le Bas comme dans le Haut-Canada, le paysan ne dispose pas de monnaie acceptable. D'ailleurs, que va-t-il chercher dans les manufactures américaines? Un revenu, bien sûr, mais un revenu monétaire, des liquidités qui seront acceptées dans toutes les transactions commerciales. Cette monnaie liquide, il va l'introduire au pays, soit en l'expédiant à sa famille, soit en y revenant lui-même après quelques années de travail.

Tout ceci, bien sûr, pour le moment, n'est qu'hypothèse de travail; les documents que j'ai consultés ne permettent pas encore une connaissance étendue du phénomène, mais je crois l'hypothèse suffisamment fondée pour poursuivre des travaux dans ce sens.

3

VENDREDI 11 OCTOBRE

Séance de la matinée
présidée par M. Jean-Charles Bonenfant

LA SEIGNEURIE MÉDIÉVALE ET LA SEIGNEURIE CANADIENNE

1. — *RAPPORT de M. ROLAND SANFAÇON :*

Les seigneurs poitevins et l'économie des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles

A LA CONDITION de n'être pas perdus de vue, il semble bien que le temps ni le lieu ne puissent, ni même ne doivent arrêter ceux qui s'adonnent à l'histoire comparée. Ainsi, R. Boutruche, dans son livre sur la seigneurie et la féodalité, qui traite de l'Occident médiéval principalement, n'a pas craint de rechercher des éléments de comparaison aussi bien dans l'Égypte antique que dans le Japon médiéval et moderne [1]. La chose se comprend facilement: des peuples contemporains connaissent souvent des

[1] *Seigneurie et féodalité*, Paris, tome I, 1959. (Collection historique Paul Lemerle.) Voir pp. 219 à 291 pour l'histoire comparée.

civilisations fort différentes qui n'offrent aucun point de comparaison, ce qui ne serait pas le cas des genres de vie très analogues qu'ont pu posséder ces mêmes peuples à des siècles fort éloignés.

Mais toute histoire comparée est difficile et, pour faire œuvre valable, l'historien doit tenir compte de tous les facteurs particuliers qui peuvent venir fausser l'interprétation des rapprochements. Le Canada a longtemps connu un régime seigneurial hérité en grande partie de la France médiévale. A priori, il est donc possible au médiéviste d'apporter une contribution intéressante à la compréhension de l'histoire canadienne. Mais pour que les situations propres au moyen âge et à la France de cette époque soient bien comprises et ne fassent pas l'objet de rapprochements malencontreux, nous avons essayé d'être précis et, de ce fait, des problèmes peu nombreux, mais à notre avis très intéressants et très révélateurs, retiendront seuls ici notre attention.

D'une part, le comportement des seigneurs pendant les grands défrichements des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles; d'autre part, leur réaction face à une économie plus évoluée au cours du XIII^e^ siècle. Et encore! Nos exemples seront choisis à peu près uniquement dans le Haut Poitou qu'il nous a été donné d'étudier plus particulièrement.

I. — LE COMPORTEMENT DES SEIGNEURS POITEVINS PENDANT LES DÉFRICHEMENTS DES XI^e^, XII^e^ ET XIII^e^ SIÈCLES

Entre l'époque contemporaine et l'antiquité, les grands défrichements des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles ont certainement été l'un des facteurs les plus déterminants de toute l'évolution de l'agriculture européenne. Dans l'antiquité, en effet, on n'avait guère mis en culture que les terres les plus légères et les plus fertiles. Or, les études précises, menées dans plusieurs régions, ont permis de constater qu'à peu de choses près les cultures et les bois occupaient déjà à la fin du XIII^e^ siècle les zones qu'ils conservent encore de nos jours très souvent. Une œuvre considérable, visant à mieux utiliser les ressources de la nature, avait donc été réalisée [2]. Mais par qui?

★

Deux raisons fondamentales pourraient expliquer l'absence de contrôle des seigneurs dans la marche des défrichements et les transformations du peuplement. D'une part, les pouvoirs

[2] Georges DUBY, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1962. Tome I, pp. 139 à 169.

des seigneurs sur leurs dépendants étaient peut-être encore trop mal établis, trop mal définis surtout. Certains paysans ont pu s'échapper et se tailler une tenure dans des zones boisées, laissées sans surveillance. D'autre part, les seigneurs ont pu être détournés de leurs intérêts économiques et de l'exploitation de leurs domaines par leurs ambitions militaires.

La première explication est certainement sérieuse et sans doute assez particulière aux institutions seigneuriales naissantes. En effet, les historiens ont pu distinguer quatre sortes de dépendances ou seigneuries et ont essayé de leur donner des noms. Ils parleront volontiers de seigneurs fonciers, lorsque le pouvoir du seigneur découle de la concession d'un bien foncier, la tenure. Lorsque les seigneurs détiennent la haute justice et le pouvoir de commandement, le ban, et que, de ce fait, ils réclament des corvées pour la construction de leur château, des services de guet, des péages et des « banalités » de toutes sortes, il s'agira de seigneurs justiciers ou banaux. Si l'on est esclave ou serf, le seigneur sera le maître ou le seigneur personnel. Enfin, les officiers d'administration, les sergents, des artisans habiles feront partie de la seigneurie « domestique », parce qu'ils sont indispensables à la vie de la maison seigneuriale et qu'ils y vivent très souvent [3].

Voilà qui n'est pas simple ! Mais tout se complique encore pour les deux raisons suivantes. D'une part, les assises territoriales de la seigneurie sont pratiquement insaisissables. La tenure paysanne est généralement composée de multiples parcelles dispersées qui peuvent relever de seigneurs fonciers différents. A son tour, la seigneurie foncière est composée de tenures diverses et de réserves seigneuriales choisies au hasard des bonnes terres. La seigneurie justicière, enfin, mieux délimitée souvent, comprend normalement plusieurs seigneuries foncières. On s'explique que les médiévistes soient absolument incapables de reconstituer avec précision les limites territoriales des seigneuries, limites qui variaient d'ailleurs au gré des ventes, des échanges, des donations, des partages successoraux, des concessions de fiefs et de tenures. D'autre part, les diverses dépendances sont terriblement enchevêtrées. Déjà, les assises territoriales font qu'un paysan puisse relever de plusieurs seigneurs fonciers pour les diverses parties de sa tenure et que le seigneur banal puisse être encore un autre homme. Mais il peut aussi arriver qu'un serf obtienne une tenure d'un seigneur foncier différent du maître de sa personne, qu'un tenancier accepte un poste de sergent d'un autre seigneur que celui de sa tenure... Mais cela suffit peut-être.

[3] Ces questions sont fort discutées et ces distinctions ne sont pas admises unanimement, il s'en faut. Cet exposé est conforme à celui qu'en donne G. Duby (*Op. cit.*, t. II, pp. 415 à 461) parce qu'il correspond, semble-t-il, parfaitement à ce que nous avons nous-même observé en Poitou.

Cette complication particulière des institutions a pu favoriser les paysans dans certains cas. Des exemples concrets nous le prouvent. Au sud de Poitiers, dans le terroir de Bouresse, seigneurie foncière des moines de l'abbaye de Nouaillé, quelques familles paysannes proches parentes, les Bouteleus, étaient venus s'installer, probablement dans les friches, et elles avaient fondé le hameau de la Boutelière. Depuis longtemps déjà, ces gens étaient soumis à divers devoirs, aux « coutumes », comme on disait, des seigneurs banaux voisins, les châtelains de Lussac-lès-Châteaux, lorsque d'autres paysans y arrivèrent, qui peut-être s'y cachèrent plus ou moins pour ne rien rendre à ces châtelains. Mais entre 1155 et 1157, une enquête fut menée, qui révéla bien leur présence. Devaient-ils les « coutumes » ? Si les Bouteleus étaient « coutumiers » à cause de la terre, il ne fait aucun doute, les nouveaux venus l'étaient aussi. Mais si les Bouteleus devaient leurs « coutumes » pour avoir été autrefois des dépendants personnels des châtelains, les autres en étaient libres. Mais au fait, les « coutumes » qui pesaient sur les Bouteleus avaient-elles seulement un fondement juridique, étaient-elles justes, dans cette terre autrefois sans habitant ? Questionnés par les enquêteurs, les paysans des hameaux voisins, les officiers seigneuriaux eux-mêmes répondirent évasivement qu'ils n'en savaient rien [4]. Et au fond, ne peut-on pas supposer que les moines de Nouaillé ont pu eux-mêmes plus ou moins clandestinement accueillir les deux groupes successifs de paysans ? Au milieu du XI[e] siècle, leurs terres de Bouresse et de Mazerolles n'avaient-elles pas été abandonnées par leurs tenanciers à cause des exactions de ces châtelains [5] ? C'était peut-être une revanche...

On le voit donc, seigneur foncier, châtelain, seigneur des personnes entraient facilement en conflit. On aboutissait à une concurrence telle entre les seigneurs que plusieurs paysans obtinrent bientôt des seigneurs désireux de les voir s'établir chez eux des franchises fort appréciables, notamment dans des villes comme Poitiers, mais aussi à la campagne [6].

D'autre part, on ne saurait le nier, les seigneurs ont été

---

[4] « Dicebatis tamen quosdam homines appellatos Boteleus terram illam habitare et abitasse. Qui sicut dicebatur consuetudinarii dominis Luciaci per multa tempora extiterant, et pro sua non pro consuetudine illius; confirmationem alios homines terram illam excoluisse addiciebatis, qui in nullo servitio dominis illis erant obnoxii. Quod si servitia illa a consuetudine terre procedent, nulla ratio obstabat quin dominis illis servire deberent [...] [Un autre] nesciebat tamen, sicut ipse confitebatur, an iuste an iniuste, an propter terram, an propter hominum illorum consuetudinem habuerint. » (*Chartes de l'Abbaye de Nouaillé de 678 à 1200*, publ. par dom P. de Monsabert, dans *Archives historiques du Poitou*, t. XLIX, 1936, n. 215, p. 335.)

[5] *Ibid.*, n. 142 (1077-1091), pp. 224 à 226.

[6] Sur la ville de Poitiers, on pourra consulter Prosper Boissonnade, *La ville et la commune de Poitiers... (1100-1328)*, dans *Archives historiques du Poitou*, t. XLIV, 1923, pp. XIII-LXXXVIII. (Introduction au « Recueil de documents concernant la commune et la ville de Poitiers », publ. par E. Audouin.) Pour la campagne, des textes très nombreux pourraient évidemment être cités, depuis la fin du XI[e] siècle. Contentons-nous de celui-ci: « Volentes mansionarii quicumque in predictis locis[...] in futurum, ab omni exactione, tellia, pedagio, redevancia et costuma quolibet sint liberi et immunes. » (*Cartulaire de l'abbaye de Chambon*, publ. par Hugues Imbert, Niort, 1876, n. IV (1221), p. 32.)

assez souvent troublés par des conflits armés, au point d'en oublier leurs domaines. Ainsi, au début du XIII[e] siècle, plusieurs paysans ont dû profiter des troubles occasionnés par la reconquête française des fiefs plantagenêts pour se tailler clandestinement des tenures dans des friches. C'est ce que l'on fit non loin de Poitiers, derrière Bonneuil-Matours, dans la forêt comtale de Moulière, laissée alors à l'abandon. Après le rétablissement de la paix, c'est une enquête menée sur l'ordre d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, qui nous apprend que des officiers ont pu dans certains cas faire la concession des espaces boisés à ceux qui voulaient les défricher, mais que souvent on ne savait pas de quel seigneur relevaient les essarts [7].

★

Malgré tout, nous croyons que les seigneurs ont été fort intéressés par l'exploitation économique de leurs dépendances, par les défrichements et par l'accroissement démographique. Et cela, pour toutes les raisons suivantes.

D'abord, avec Marc Bloch [8], plusieurs historiens avaient sans doute beaucoup exagéré l'aspect militaire de la vie noble au moyen âge. Un examen plus attentif des textes nous porte maintenant à croire que la noblesse continua longtemps à se transmettre par la naissance et que le caractère noble du métier des armes ne s'affirma guère qu'avec la fin du XI[e] siècle, avec les croisades, peut-être [9]. Et à ce sujet, des relevés rapides que nous avons effectués dans les documents de l'Ouest de la France semblent corroborer cette histoire plus nuancée. D'ailleurs, en Poitou, aucun texte ne révèle l'existence de troubles qui fussent comparables à ceux que nous venons de signaler et qui auraient détourné entièrement les seigneurs de l'exploitation de leurs seigneuries.

Au contraire, au milieu du XI[e] siècle et dans la suite, avec le début des défrichements, nous voyons des seigneurs ecclésiastiques ou laïcs concéder systématiquement leurs bois [10]. Peu avant 1070, ce sont les moines de Saint-Florent-lès-Saumur qui reçoivent des « hotes », ainsi qu'on appelle les nouveaux venus, dans

---

7 *Comptes et enquêtes d'Alphonse de Poitiers*, publ. par Abel Barbonnet, dans *Archives historiques du Poitou*, t. VIII, 1879, surtout pp. 82, 93, 99 et 109. Textes cités en traduction par G. Duby (*L'économie rurale...*, I, pp. 328 à 331 avec photo aérienne et carte d'état-major).

8 *La société féodale*, t. II, Paris, 1949 (1re édition 1940), pp. 7, 31 à 38, 58 à 60 et 69.

9 G. Duby, *La noblesse dans la France médiévale*, dans *Revue historique*, CCXXVI, 1961, pp. 1 à 22. Voir aussi Léopold Génicot, *La noblesse au moyen âge dans l'ancienne « France »*, dans *Annales, E.S.C.*, 17, 1962, pp. 1 à 22.

10 Notre texte donne des exemples pour les seigneurs ecclésiastiques. Il est probable que seule une documentation défectueuse nous empêche de mieux voir les entreprises des seigneurs laïcs. Cependant, en 1221, le châtelain de Monthoiron donnait aux Cisterciens de la Merci-Dieu des terres qu'il venait ou était en train de faire défricher. (*Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Merci-Dieu (Bécheron)*, publ. par Etienne Clouzot dans *Archives historiques du Poitou*, t. XXXIV, 1905, n. XCII, pp. 85s.)

des bois à mettre en culture [11]. On leur impose une redevance nouvelle alors en Poitou comme en bien d'autres régions de France, le terrage ou le champart. Cette redevance sera proportionnelle à la récolte, et c'est généralement la sixième gerbe des céréales qui reviendra au seigneur. Que cette redevance révèle le sens pratique des seigneurs, dans les zones de défrichement, on le comprendra facilement. Avant de tirer une récolte de sa tenure, pendant qu'il la défriche, le nouveau tenancier n'avait rien à rendre. Mais de plus, en recevant des revenus variables selon les récoltes, les seigneurs s'obligeaient à contrôler mieux les champs. Le désir d'un gain supérieur peut seul expliquer ce surcroît de peines à une époque où les officiers seigneuriaux étaient de plus en plus insoumis [12].

Mais on ne s'arrêta pas là. En 1121, les moines de l'abbaye de Saint-Maixent concédaient héréditairement une terre à une famille paysanne. Au départ, le tenancier recevait avec la terre deux bœufs, deux ânes, quarante moutons et la moitié de la première semence. Si, selon les termes du contrat, les moines n'avaient plus à donner d'autres animaux dans la suite, ils s'engageaient à fournir tous les ans la moitié de la semence, moyennant quoi la moitié des récoltes devait chaque automne leur revenir [13]. C'était un contrat de métayage, où seigneur et tenancier étaient très intimement liés dans l'exploitation de la terre. Les documents poitevins des XI[e] et XII[e] siècles n'en donnent pas d'autres contrats explicitement, mais au hasard de la documentation, nous entrevoyons qu'il y en eut d'autres, peut-être plus nombreux qu'on ne le croirait de prime abord [14].

Cependant, il faut l'avouer, bien des points de l'exploitation seigneuriale nous demeurent inconnus, faute de documents explicites. En effet, les textes médiévaux nous parlent surtout des questions litigieuses. Or, chaque seigneur foncier, à peu d'exceptions près, devait connaître assez bien ses domaines. Il lui était facile de les exploiter avec ses tenanciers, sans jamais avoir recours aux documents écrits. Peu de problèmes, en effet, se sont posés dans ces siècles où la population augmentait sans doute

---

11 *Chartes poitevines de l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur*, publ. par Paul MARCHEGAY dans *Archives historiques du Poitou*, t. II, 1873, n. LXXV, p. 103.

12 Cela a été observé dans maintes régions. (G. DUBY, *L'économie rurale...*, t. II, pp. 458 à 461.) Le Poitou ne fait pas exception, ainsi que le prouvent de très nombreux textes. Citons celui-ci seulement: « Similiter serviens percipiet per se consuetudines suas. » (Archives départementales de la Vienne, H. Nouaillé, 30, ann. 1232.)

13 « Tali conventione tradidi illis (terram), ut semper illi et progenies eorum habeant ad agricolandam in medietatem, aliam habeat sanctus Maxencius; tradidique in primis eis duos boves et duos asinos et XL oves et non amplius, nec eis nec successoribus eorum aliquid traditurus, nisi medietatem seminum » (*Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'Abbaye de Saint-Maixent*, publ. par Alfred RICHARD, dans *Archives historiques du Poitou*, t. XVI, 1886, n. CCLXXIII (1121), pp. 300s.).

14 Trois autres textes peuvent encore être cités: « Meteriam meam de Mazeriis quam agricolabat Martinus mercenarius meus » (*Ibid*, n. CXCVIII (1098), p. 231); « In terragiis et in decimis horum locorum quintam partem habeat serviens [...], exceptis meteeriis, que omnino absolute prioris sunt in omnibus » (*Cartulaire de Saint-Cyprien*, n. 41 (V. 1155), p. 36); « Census de meditariis pro terris quas colunt circa Cyconiam hereditario » (*État du domaine du comte de Poitou à Chizé (XIII[e] siècle)*, publ. par Abel BARBONNET, dans *Archives historiques du Poitou*, VII, 1878, p. 140 (V. 1245)).

plus vite que les champs à ouvrir aux céréales, si bien que les seigneurs n'eurent jamais trop de craintes de manquer de bras pour cultiver leurs terres. Malgré tout, pour des raisons que nous entrevoyons mal, les moines de Saint-Cyprien de Poitiers, vers 1110, ceux de Nouaillé au XIII^e^ siècle ont fait rédiger plusieurs listes de censitaires où furent bien notés les cens et rentes, voire les corvées qu'ils devaient [15]. Au XIV^e^ siècle, lorsque les famines, les guerres et les épidémies faucheront une bonne partie de la population, les seigneurs recourront plus souvent à l'écrit afin de mieux s'attacher leurs dépendants [16]. Tout ceci montre bien que les cens et les rentes, que les nouvelles redevances créées plus récemment par les seigneurs continuaient toujours de les intéresser, beaucoup plus peut-être qu'on ne le croirait. Et une observation précise des documents nous en apporterait sans doute encore maintes preuves directes et indirectes.

En fait, cependant, les problèmes les plus nombreux qu'eurent alors à régler les seigneurs furent ceux des « coutumes » et des droits banaux de toutes sortes, qui en cette époque de leur apparition avaient des limites territoriales souvent contestées. On a vu comment des paysans ont pu profiter de cette rivalité entre les seigneurs pour échapper à l'un ou à l'autre. Mais la réaction seigneuriale ne se fit nullement attendre. Autour de 1100, les châtelains de Morthemer renonçaient bien à toutes les « coutumes » qu'ils percevaient sur une terre alors déserte des moines de Saint-Cyprien, mais si les moines voulaient la repeupler, il leur était bien interdit d'y recevoir les « coutumiers » des donateurs [17]. C'était un premier frein à la libre concurrence entre les seigneurs pour gagner la faveur des paysans. Au XIII^e^ siècle, les seigneurs poussèrent plus loin. Ils s'entendirent souvent entre eux pour garder leurs dépendants dans une totale soumission. En 1218, quatre châtelains constatent qu'ils possèdent tout l'ensemble de la région de la Saisine, en Gâtine, et décident de percevoir partout des droits identiques [18]. Tout se réglait entre les seigneurs, et les paysans ne pouvaient guère échapper à de telles combinaisons du pouvoir.

Cette situation fut d'ailleurs surtout celle des bourgs, où des seigneurs laïques et religieux s'associèrent pour exploiter à fond la population. Bien sûr, dans des agglomérations assez importantes comme Poitiers ou Niort, les bourgeois ont joui de libertés assez importantes. Mais presque partout, les droits des

---

15 *Cartulaire de Saint-Cyprien, n. 40 (V. 1110)* pp. 34s.; n. 42 (V. 1110), pp. 37 à 43; Archives départementales de la Vienne, H Nouaillé, liasses de Bouresse.

16 Par exemple, les comptes de l'archevêché de Bordeaux de 1343-1344 ne donnent que les arrérages. (R. Boutruche, *La crise d'une société. Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1947, p. 250.) Dans la suite, on sera plus précis.

17 « Terram que est deserta sine heredibus haberent liberrime, sed eorum consuetudinarios non receperunt. » (*Cartulaire de Saint-Cyprien*, n. 383 (1087-1115), p. 235.)

18 Alfred Richard, *Inventaire analytique des Archives du château de la Barre*, Saint-Maixent, Niort et Paris, t. II, 1868, p. 152.

seigneurs, s'ils ne furent plus arbitraires, furent fixés nettement à leur avantage. En 1169, Guillaume IV l'Archevêque, châtelain de Parthenay, donnait avec ses descendants un de ses bourgeois de Secondigny à l'abbaye de l'Absie pour que celle-ci puisse percevoir sur lui toutes les « coutumes » et tout service que ce bourgeois devait à Guillaume l'Archevêque [19]. C'est donc par sa dépendance même vis-à-vis de son seigneur que cet homme et ses descendants se méritent le titre de « bourgeois », titre qui est pourtant synonyme de liberté, très souvent. On voit ainsi jusqu'à quel point l'évolution des institutions et de la société médiévales a été contrôlée par les seigneurs.

II. — L'ÉCONOMIE DU XIII[e] SIÈCLE ET LA RÉACTION DES SEIGNEURS

D'ailleurs, pour peu qu'ils aient été en contact avec un monde économique plus évolué, les seigneurs ont su à l'occasion se donner une autre mentalité, surmonter maintes difficultés, s'adapter. Quelques exemples empruntés à la région de Poitiers illustreront notre propos.

Autour de la capitale poitevine, en effet, les bois étaient au haut moyen âge très abondants. Dans les textes les plus anciens que nous ayons, plusieurs châtelains et seigneurs voisins, plusieurs abbayes, prieurés ou collégiales de Poitiers ou des environs possédaient déjà de larges sections de ces bois. Le comte de Poitou, cependant, avait encore la part du lion. Aussi, aux XI[e] et XII[e] siècles, ses générosités à l'égard des monastères anciens ou nouveaux, à l'égard des seigneurs laïques ne peuvent être comptées. Et tous ceux-ci, à leur tour, concédèrent de gré ou de force ou insensiblement des droits d'usage nombreux et variés aux paysans des environs, généralement leurs tenanciers. On comprendra quel fut bientôt l'enchevêtrement des droits de possession de toutes sortes, si l'on ajoute que même les seigneurs partageaient avec des seigneurs et paysans voisins leurs droits d'usage sur des sections de bois mal délimitées. En somme, à une époque où les bois étaient nombreux et de peu de valeur, chacun y avait trouvé à se servir et s'était acquis des droits solides, mais difficiles à définir. A une époque où l'argent comptait peu dans la vie économique, on avait encouragé des pratiques d'entraide qui, tout compte fait, satisfaisaient sans doute tout le monde.

Mais cette situation n'allait pas durer. D'une part, les seigneurs attirés par des profits supérieurs firent défricher de

[19] « Adhuc dono illis unum burgensem apud Secondiniacum, Petrum videlicet Malardea et successores ejus cum domo sua, liberos ab omni cosduma et servitio mihi pertinente, et concedo in perpetuum. » (*Cartulaires et chartes de l'abbaye de l'Absie*, publ. par Bélisaire Ledain, dans *Archives historiques du Poitou*, XXV, 1895, p. 81.)

nombreux bois. Et les bois furent bientôt très rares. D'autre part, avec la croissance des villes (Poitiers est tout à côté) et de l'économie monétaire, le bois prit une valeur marchande et put être évalué précisément en argent. Les bourgeois de Poitiers en furent bientôt de gros acheteurs. Citons, entre autres, la grosse vente de 510 arpents de bois effectuée en 1246 par le comte de Poitou à plusieurs bourgeois qui s'engageaient à payer leurs dettes par versements réguliers, calculés sur plusieurs mois et années [20]. Même le bois mort et les cendres trouvaient acheteurs [21]. A Montreuil-Bonnin en 1246, du bois mort avait été affermé à des vitriers [22], et en 1247 on vendait des arbustes, des buissons [23].

Mais, en fait, le comte était à peu près le seul à posséder des bois en quantité suffisante. Pour faire des opérations semblables, les autres possesseurs laïques et ecclésiastiques durent d'abord mieux délimiter leurs droits respectifs. En 1221, l'abbesse de Sainte-Croix et Bouchard de Marle, seigneur de Montreuil-Bonnin, s'entendaient pour ne jamais vendre de bois que d'un commun accord [24]. La plupart du temps, cependant, on préféra partager les bois avec précision et être libre de les exploiter à sa guise. Dès 1198, le chevalier Guillaume Penet et les chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand plaçaient des bornes entre leurs bois respectifs [25]. En 1231 et en 1233, Hugues de Lusignan partageait avec précision des bois qu'il avait possédés longtemps en commun, d'une part, avec les moniales de Sainte-Radegonde, d'autre part, avec les moines de Nouaillé [26].

Cela était loin de suffire. Les possesseurs ne pouvaient ni essarter, ni vendre de bois, en somme disposer librement de leurs biens, sans porter atteinte aux droits d'usage de toutes sortes. Ils partirent en guerre contre eux, de connivence avec le comte cette fois. Lorsque l'on fait une coupe dans les bois comtaux, les usagers doivent attendre la sixième feuillaison avant d'y réintroduire leurs bêtes en pacage [27]. En 1293, les moines du Pin perdaient leurs droits d'usage dans la forêt de Montreuil et durent payer au roi, comme tout le monde, ce qu'ils y prenaient [28]. En 1297, le nombre des charretées de bois était

20 *Comptes d'Alphonse de Poitiers (1243-1247)*, publ. par Abel Barbonnet, dans *Archives historiques du Poitou*, t. IV, 1875, p. 14.

21 *Ibid.*, p. 11.

22 *Ibid.*, p. 137.

23 *Ibid.*, p. 139.

24 Archives départementales de la Vienne, H St-Cyprien, 50, 30 mars 1245.

25 *Documents pour l'histoire de l'église de Saint-Hilaire-de-Poitiers*, publ. par Louis Rédet, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1re série t. XIV, 1847, n. CLXXXII, p. 211.

26 *Layettes du trésor des chartes*, t. III, publ. par Joseph de Laborde, Paris, 1875, pp. 158 à 160. Archives départementales de la Vienne, coll. des sceaux, n. 48 (déc. 1233).

27 Bélisaire Ledain, *Histoire d'Alphonse, frère de Saint Louis, et du comté de Poitou sous son administration*, Poitiers, 1869, p. 118.

28 Henri de Berranger, *Documents financiers sur la sénéchaussée de Poitou aux XIIIe et XIVe siècles*, dans *Archives historiques du Poitou*, t. LII, p. 197.

déterminé pour les trois monastères de Sainte-Croix, de Saint-Hilaire-de-la-Celle et de Montierneuf [29]. D'autres seigneurs imitèrent ou devancèrent le comte ou le roi. En 1184, les moniales de la Trinité interdisaient à leurs usagers de Nieuil-l'Espoir de couper du bois, sauf pour la construction des maisons [30]. On songea notamment à interdire les usages dans des zones limitées, les « défens » ou les « forêts » [31]. La plupart du temps, d'ailleurs, ces « défens » ne visaient qu'à permettre une exploitation maximale des bois [32].

La lutte contre les usagers n'était pourtant pas facile. Au terme de l'enquête qu'elle avait exigée sur les droits des habitants de Montreuil-Bonnin et de Béruges dans ses bois, l'abbesse de Sainte-Croix, peu avant 1270, dut s'avouer vaincue. Compensation cependant, les services et droits que lui devaient en retour les usagers furent énumérés en bonne et due forme [33]. En 1286, les chanoines de Fontaine-le-Comte limitaient d'une façon draconienne les droits d'usage des bourgeois de Poitiers: des tarifs étaient prévus selon la quantité de bois (déterminée par le moyen de transport) que l'on prenait, et de peur sans doute qu'on abîmât de trop bons arbres, une liste des instruments utilisables dans les bois était dressée [34]. Mais en 1297 la commune de Poitiers fut assez forte pour imposer aux chanoines un partage des bois [35]. D'ailleurs, les chanoines avaient sans doute désiré cette clarification des choses, eux qui par la même occasion payaient 150 livres le rachat de certains droits d'usage d'un terroir voisin, pour pouvoir en couper les bois à volonté [36]. Quant aux moniales de la Trinité, désireuses de poursuivre une exploitation rentable des landes, des bois et des brousses de la Chaboissière, près de Nouaillé, elles durent établir un système complexe d'alternance pour ne pas frustrer les habitants de Nouaillé des droits de pacage qu'ils y avaient pour leurs bêtes. Ces terrains furent divisés en deux parties égales. De l'une, on pourrait couper et vendre le bois. Pendant les trois années suivantes, les nouvelles pousses seraient interdites à la dent des bêtes. Alors, l'autre partie serait coupée et les bêtes, à l'exception des chèvres et des boucs, envoyées dans la première. Et le rythme devait continuer de trois ans en trois ans. Toutefois les

29 *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers*, publ. par dom P. DE MONSABERT, dans *Revue Mabillon*, IX, 1913-1914, n. XXIII, p. 280.

30 Archives départementales de la Vienne, carton 12 (la Trinité), n. 8.

31 Sur le renforcement des forêts et défens en Occident, voir G. DUBY, *L'économie rurale...*, t. I, pp. 244 s.

32 Ainsi en va-t-il dans un bois de Saint-Cyprien, Archives départementales de la Vienne, H St-Cyprien, 50, août 1250.

33 *Documents... de Sainte-Croix*, dans *Revue Mamillon*, IX, 1913-1914, n. XXVII, pp. 264s. et 267.

34 E. AUDOUIN, *Recueil de documents concernant la commune et la ville de Poitiers*, dans *Archives historiques du Poitou*, t. XLIV, 1923, n. CXXVI (1286), pp. 175s.

35 Archives départementales de la Vienne, H Fontaine-le-Comte, 15, 23 janv. 1297 nouv. st.

36 Même charte qu'en note 35.

moniales se réservaient même de tout mettre en culture, auquel cas les animaux auraient droit à la vaine pâture après les récoltes [37].

CONCLUSION

Une première conclusion se dégage tout de suite de la dernière partie de notre exposé. Les seigneurs, du moins les religieux que nous montrent les documents, ont été amenés au XIII[e] siècle par la force de l'évolution économique à rechercher de nombreux profits en dehors même des cadres seigneuriaux. Bien plus, les droits d'usage dans les bois, qu'autrefois leurs ancêtres avaient sans doute concédés largement en se réjouissant de multiplier leurs dépendants, apparaissaient comme un handicap à la libre disposition et à la vente de ces biens. Grâce à des restrictions, à des partages, à des rachats, c'est une partie des liens de dépendance qui disparaissait. Cette libération des biens et des individus conduisait à une meilleure exploitation des ressources naturelles, à une protection des bois, à une sorte de sylviculture encore rudimentaire, mais qui dans ses intentions était toute moderne. Ne recherchait-on pas le gain, le profit économique en dehors de toute autre considération, en dépit des dépendances humaines plus anciennes?

Cependant, notre première partie nous l'a bien montré: il n'y eut pas au XIII[e] siècle, du moins en Poitou, de véritable crise de la seigneurie. Au contraire! Les seigneurs auraient profité de l'abondance de la main-d'œuvre pour mieux dominer, pour mieux asseoir leurs pouvoirs de toutes sortes sur les hommes.

Au XIV[e] siècle seulement, avec les crises démographiques, la seigneurie connaîtra une véritable crise dans plusieurs régions. L'étude de R. Boutruche pour les environs de Bordeaux a montré comment les seigneurs manquèrent bientôt de bras et durent accorder aux paysans des conditions si faciles que leurs revenus s'en trouvèrent affaiblis [38]. Plusieurs nobles cherchèrent alors des compensations en dehors de la seigneurie. Mais cette fois, le temps n'était guère propice à la vie économique et l'on gagna plutôt les armées [39] ou l'entourage de plus grands princes que soi pour redorer ses blasons [40]. Souvent, la seigneurie fut à ce

---

37 *Chartes et documents poitevins du XIII[e] siècle en langue vulgaire*, publ. par Milan S. La Du, dans *Archives historiques du Poitou*, t. XLVII, 1960, n. 38 (1267), pp. 67s.

38 R. Boutruche, *La crise d'une société...*, pp. 301 à 312.

39 Des seigneurs bordelais se sont lancés dans le commerce des vins. Mais il s'agirait là de cas assez exceptionnels. En Italie, par exemple, les seigneurs profitent plutôt des troubles pour se construire des châteaux en montagne à partir desquels ils se livrent à une sorte de banditisme sur les environs. (Jacques Heers, *L'Occident aux XIV[e] et XV[e] siècles. Aspects économiques et sociaux*, Paris, 1963 (Coll. « Nouvelle Clio »), p. 97). Des orientations analogues se retrouvent en France. (R. Boutruche, *La crise d'une société*, pp. 345 à 349.)

40 R. Boutruche, *Op. cit.*, pp. 350 à 353.

point perdue de vue qu'on la concéda à des fermiers pour de longues années. Ainsi des seigneurs nombreux ont-ils pu percevoir des revenus sans doute inférieurs, mais des revenus assurés qu'ils recevaient sans peine, en vivant au loin [41].

Toutefois, depuis le milieu du XV^e siècle, l'exploitation seigneuriale redevint intéressante avec le retour de la paix, la reprise de l'économie et la nouvelle croissance démographique. Ainsi que l'ont montré les études du D^r L. Merle pour le Poitou [42], les seigneurs purent de nouveau au cours du XVI^e siècle, comme parfois aux XII^e et XIII^e siècles, s'associer intimement à leurs tenanciers pour l'exploitation de la terre dans des contrats de métayage.

Ces cycles qu'il faudrait sans doute nuancer, mais qui semblent bien enjamber les siècles, montrent comment l'histoire de la seigneurie et des seigneurs du moyen âge a de nombreux points communs avec d'autres périodes. Il semble donc qu'il ne soit pas interdit, à la condition d'être prudent, d'étendre ces ramifications à d'autres lieux et que les historiens de la vie seigneuriale canadienne puissent trouver dans l'étude du moyen âge quelques éléments de comparaison et de compréhension.

Roland Sanfaçon.

41 G. Duby, *L'économie rurale...*, t. II, pp. 583s.

42 *La métairie et l'évolution de la Gâtine poitevine de la fin du moyen âge à la Révolution*, Paris, 1958.

2. — *RAPPORT de M. FERNAND OUELLET :*

Le régime seigneurial dans le Québec : 1760–1854

Le régime seigneurial canadien a fait l'objet de vues opposées, voire même de maintes controverses, tant chez ceux qui en ont vécu l'expérience que chez les historiens. Les uns, d'origine anglo-saxonne, ont vu dans ce système une reproduction exacte de la féodalité médiévale ; les autres, canadiens-français nationalistes, l'ont défini en termes de réplique améliorée, sinon perfectionnée à l'extrême, de la seigneurie française du XVII^e^ siècle. Les premiers en avaient observé le fonctionnement, il faut le mentionner, au moment de sa dégénérescence, tandis que les seconds n'en avaient perçu que l'évolution première. Si le professeur Creighton a pu parler pour le XIX^e^ siècle de féodalité décadente, par contre les défenseurs de ce régime ont représenté le seigneur sous les traits d'un simple agent de colonisation, presque insensible à l'attrait des intérêts matériels, ou sous ceux d'un bon père, protecteur de ses censitaires. Si on veut replacer la « féodalité » canadienne dans des perspectives plus justes, il semble qu'il faille se défaire en tout ou en partie de ces schèmes, distinguer, sous l'apparente fixité des structures, les lignes de forces qui en commandent l'adaptation et le mouvement.

I. — APERÇUS GÉNÉRAUX SUR LA SEIGNEURIE EN NOUVELLE-FRANCE

En effet, si on tient compte des vues de la métropole, on ne peut qu'être frappé par les ressemblances qui existaient entre la seignerie française et sa contrepartie canadienne. Les droits et devoirs respectifs des seigneurs et des censitaires y sont en gros les mêmes : cens et rentes, droit de quint, lods et ventes, aveu et dénombrement, foi et hommage, terrier, censier, droit de retrait, corvée, justice, droits honorifiques et réserves. D'ailleurs le tout sera régi après 1664 par la Coutume de Paris. Envisagé dans cette perspective, le système seigneurial canadien apparaît comme un effort pour implanter dans la colonie les structures agraires et les catégories sociales de la métropole. A ce titre, n'était-ce pas un moyen d'édifier une aristocratie foncière, d'asseoir les privilèges de l'Église et finalement d'établir des liens de dépendance entre les paysans et les élites ? La mère-patrie imposait son modèle à la colonie et elle y projettera bientôt ses propres difficultés.

Il serait faux de croire que le roi de France aurait voulu sciemment introduire au Canada une féodalité de type médiéval [1], c'est-à-dire centrer sur la seigneurie des fonctions et des pouvoirs qui incombaient aux agents royaux. Dès 1663, la crainte de voir se développer en Nouvelle-France une féodalité échappant au contrôle de la monarchie se manifeste en toute netteté dans la politique de l'État. L'évolution récente de la colonie et les préoccupations particulières des dirigeants français à cette époque de renforcement pénible de l'autorité royale imprimaient à ces craintes une allure de réalité contraignante. Dès lors il apparaît que les officiers royaux ont pour mission d'empêcher que ne se développe sur place une classe de grands féodaux. Les recommandations faites à l'intendant, de surveiller les ecclésiastiques déjà trop largement dotés de terres et les seigneurs laïcs, relèvent de cette vision des choses. Désormais l'intendant sera l'instrument des volontés royales autant sur le plan des concessions de seigneuries, qu'il fera plus tard conjointement avec le gouverneur, que du point de vue fonctionnement du système. Il n'est donc pas étonnant qu'une des fonctions principales de l'intendant ait été de régler les litiges entre seigneurs et censitaires, et que le roi ait voulu réduire au minimum les attributions des seigneurs en matière judiciaire. A partir de 1645 et surtout de 1663, les justices royales assument progressivement les responsabilités déjà dévolues à beaucoup de seigneurs en matière de haute et de moyenne justice. Finalement, seuls les seigneurs les plus riches et les plus stables tiendront des cours de basse justice. Les registres de Notre-Dame-des-Anges font foi de l'existence effective de justices seigneuriales. Du point de vue militaire, on assiste à une évolution semblable. Les guerres iroquoises et les nombreux conflits avec la Nouvelle-Angleterre auraient pu valoriser au maximum le rôle militaire du seigneur. Encore là le pouvoir royal est méfiant. Il s'ensuit donc une sorte de partage des responsabilités entre l'agent royal au niveau local, en l'occurrence le capitaine de milice, et le seigneur. Il ressort de cette analyse superficielle que l'évolution du régime seigneurial en Nouvelle-France reflète à la fois le désir des autorités d'en faire un cadre économico-social respectant les exigences du pouvoir royal et la crainte de voir se perpétuer dans la colonie les problèmes particuliers de la métropole. Envisagés selon ces vues et dans la mesure où elles influencèrent le réel, le régime seigneurial canadien et son complément le droit coutumier ont contribué d'une façon ou d'une autre à engendrer des attitudes et à façonner une mentalité. Le régime seigneurial portait en lui une

1 F. Ouellet, « Les Archives du gouvernement en Nouvelle-France », *Revue de l'Université Laval* (1958), pp. 3-21.

conception de la propriété, déterminait les rapports entre l'homme et le sol, entre lui et les élites, entre lui et l'État. Il a aussi, parce qu'il fut confronté avec les exigences locales, suscité des réactions qui ne se définissent que par rapport aux valeurs dont il avait la promotion. Transplanté dans la vallée du Saint-Laurent, il subira de même l'épreuve de l'adaptation aux conditions locales.

Une des premières circonstances locales, qui s'imposa à l'attention des dirigeants et spécifia l'évolution de la seigneurie, fut l'absence sur place d'une noblesse terrienne et d'épée qui au point de départ aurait donné une allure authentique à l'institution. On assistera bien à une maigre immigration de petite noblesse de province comme à l'ennoblissement d'individus méritants. Mais était-ce suffisant pour étayer les tendances aristocratiques ou féodales du système? Seuls les ecclésiastiques et une minorité de laïcs feront figures d'éléments agissants et stables à l'intérieur de cette structure. Le gouvernement fut donc obligé d'accorder des seigneuries à l'élite locale: commerçants, notaires, militaires, fonctionnaires méritants et autres. La vulgarisation du titre de seigneur ne pouvait laisser l'habitant indifférent. En tout cas, elle réduisait considérablement le prestige réel du seigneur. D'autre part, pour que le régime seigneurial remplisse le rôle qui lui fut assigné, il fallait que la classe des seigneurs manifestât une certaine stabilité et présence. Ces conditions étaient d'autant plus importantes que les traditions étaient récentes et peu enracinées chez la plupart des propriétaires de seigneuries. Encore là la mobilité fut un des traits les plus distinctifs du seigneur de la Nouvelle-France. La traite des fourrures et l'armée le sollicitèrent d'une façon presque permanente. Souvent absent et parfois résidant dans les villes, le seigneur n'était en de trop nombreux cas qu'un personnage lointain. Il ne fut certes pas un animateur, à quelques exceptions près, pas plus au reste qu'un « agent de colonisation ». Dans la mesure où il représentait le système et ses valeurs, où il jouissait des privilèges attachés à son statut social, il reflétait le type idéal du seigneur. Par contre, ses absences répétées et son désintéressement furent une des causes qui expliquent pourquoi la seigneurie ne devint pas l'unité sociale prépondérante dans la colonie. La famille et ensuite la paroisse prirent vite le pas sur la seigneurie. La répugnance de l'*habitant* à se considérer comme un *paysan* en est l'indication certaine. Ce qui ne signifie pourtant pas qu'il fut indifférent à l'institution et aux normes qu'elle lui proposait.

La faible immigration, qui affecta aussi la composition de la classe seigneuriale, influa sur l'évolution même de la seigneu-

rie [2]. Si on songe qu'en 1754, alors que les deux rives du fleuve et certains affluents étaient concédés en seigneuries de moyenne grandeur, il n'y avait dans la colonie que 55,000 habitants, on comprend la situation précaire de beaucoup de seigneurs. Le recensement de 1765, fait au niveau des paroisses qui couvrent souvent plusieurs seigneuries, révèle que 24 paroisses avaient moins de 500 habitants, 40 de 300 à 500 personnes, 31 de 500 à 1,000 et seulement 5 paroisses ayant plus de 1,000 âmes. Dans ces conditions, on peut se demander quels revenus la majorité des seigneurs pouvaient-ils tirer de leurs fiefs. Leur intérêt majeur n'était pas lié aux 163,000 arpents de terre en culture espacés sur un territoire aussi vaste. On peut se demander enfin si, à l'intérieur de communautés rurales aussi restreintes, les rapports de seigneur à censitaire conservaient, en dépit même des prétentions du premier, leur sens. Il est certain qu'ils n'avaient pas la même tonalité, du moins aux yeux du paysan, que dans la métropole.

D'ailleurs l'organisation même de la seigneurie favorisa l'indépendance de l'habitant et respecta ses propensions à la mobilité. On aurait pu croire que les immigrants français, confrontés avec le péril iroquois, se grouperaient en villages. Cette solution offrait des avantages possibles sur les plans militaire et économique, de sorte qu'avec le temps le village serait devenu le principal foyer de la vie rurale. Les projets de Talon à cet égard rencontrèrent une forte opposition de la part des immigrants. Il semble bien que leur besoin d'indépendance ait prévalu en regard d'une solution qui risquait d'amener une exploitation communautaire du sol et de les rendre beaucoup plus dépendants à l'endroit des élites. L'habitant préféra être seul sur sa terre, prendre appui sur la famille et posséder une sortie sur la voie fluviale plutôt que d'entrer dans un système dont l'aboutissement lui paraissait une aliénation de son indépendance. La découverte presque spontanée d'une solution définitive ne s'explique qu'en fonction du désir d'éviter des situations connues antérieurement dans la métropole et de profiter de tous les avantages de la vie coloniale. Car l'habitant n'est pas voué à la seule culture de la terre ; il est lui aussi attiré et envoûté par l'Ouest prometteur.

Le rôle primordial du commerce des fourrures, de même que l'attrait qui en résulta, eut des répercussions importantes sur la vie dans les seigneuries. Ni le seigneur, ni le censitaire ne résistèrent à l'appel de l'Ouest. La possession du sol, garantie de sécurité morale et matérielle pour l'habitant et, en plus, d'un certain prestige social pour le seigneur ne satisfaisait pourtant ni l'un ni l'autre. Fait beaucoup plus grave, le trafic des pelle-

[2] Nous avons pris connaissance de la thèse de M. Cole Harris sur la seigneurie en Nouvelle-France. Ce travail corrige les interprétations de Monro, Morin, G. Frégault et M. Trudel.

teries et la course des bois détournent de la mise en valeur des seigneuries. C'est là une des préoccupations constantes des dirigeants politiques qui s'alarment de la lenteur des défrichements, de la tendance des immigrants à aller dans les villes et de l'insécurité qui en provient pour l'ensemble de la colonie. Au reste, la course des bois qui met l'habitant en contact avec la culture indienne est un pauvre instrument de promotion des valeurs culturelles de la métropole. Au total, le commerce des fourrures situe l'habitant dans un univers qui cadre mal avec les visées profondes du système seigneurial et les conceptions politiques et sociales existantes. Dans cette perspective, on comprend les efforts répétés des intendants qui, en réaction contre l'attrait du trafic du castor, vont faire adopter des mesures propres à forcer la mise en valeur des seigneuries et des lots individuels. Les obligations de *tenir feu et lieu* et de défricher sous peine de rattachement des concessions au domaine du roi ou du seigneur ressortissent à cette situation, qui inquète fort l'Église.

L'absence presque complète d'intégration de l'agriculture aux courants commerciaux marqua plus encore l'évolution du système seigneurial en Nouvelle-France. De sa nature, le commerce des fourrures était inapte à produire le peuplement intensif de la colonie. Seule une agriculture rémunératrice pouvait stimuler la mise en valeur du terroir et donner au seigneur une juste notion de son importance. Cette conjoncture éminemment défavorable garantissait déjà la mobilité du seigneur et des habitants. Elle explique le désintéressement de beaucoup de seigneurs dans le développement et l'administration de leurs fiefs. La terre n'a pas, excepté dans les villes, une grande valeur marchande. Elle est abondante mais, en fin de compte, sa possession est peu rentable. On ne doit pas s'étonner que les taux des cens et rentes aient peu varié dans le temps et dans l'espace tout au long de l'époque française. Cela n'implique pourtant pas l'existence d'un taux fixe et immuable. Si les variations sont peu prononcées, c'est que la situation de l'agriculture demeure sensiblement la même pendant tout le régime français. On peut même prétendre que, si l'influence modératrice de l'intendant a pu se maintenir, c'est en raison même de cette stabilité. Il reste cependant que, à mesure que l'activité agricole devient quelque peu rémunératrice, les taux des cens et rentes ont tendance à emprunter la même voie. Il est certain aussi que la concentration démographique autour des villes a contribué à donner plus de valeur à la propriété foncière et à inciter les seigneurs à des élévations de droits. On observe aussi des variations qui sont fonction des régions et de la qualité du terroir. Mais, dans l'ensemble, l'impression en est une de fixité. C'est que le capitalisme commercial n'a pas encore pénétré le secteur agricole et qu'il

y a encore peu de place pour les spéculations. Tout cela explique pourquoi le régime seigneurial, avec les restrictions qu'il imposait à la mobilité de la propriété foncière, ne produit pas le spectacle d'une institution mésadaptée. Pourtant il existe des signes de déficiences dans le fait qu'un cadre aussi global ne soit pas devenu le centre de la vie rurale.

II. — LE DÉCLIN DES SEIGNEURS CANADIENS-FRANÇAIS (1760–1801)

On aurait pu croire que les Britanniques seraient impitoyables à l'égard du régime seigneurial. Les premières enquêtes faites sous le régime militaire attribuent le sous-développement de la colonie à cette institution autant qu'aux monopoles qui existaient dans le trafic des pelleteries. Il faut dire aussi qu'en principe la « liberté britannique » cadrait assez mal avec les exigences féodales. « When I want to take out my first deeds, my English blood was so offended at the servile conditions, that I absolutely spurned the concern [3] », déclarait un immigrant anglais. En fait, la politique de 1763, qui visait à édifier une colonie commerciale et à stimuler l'immigration, impliquait à plus ou moins longue échéance la fin du système seigneurial. Sans le support du droit coutumier, cette institution était vouée à disparaître. On comprend pourquoi l'État n'a pas éprouvé le besoin de continuer, comme l'avait fait l'intendant, à surveiller les agissements des seigneurs. Le greffier du Terrier n'était qu'un gardien des registres mais non pas un élément actif à l'intérieur du système. L'attitude des seigneurs est elle-même influencée par cette situation. Carleton écrit en 1769 :

> En outre, plusieurs personnes qui ont acheté des seigneuries dans cette province, parmi lesquelles se trouvent des Canadiens, ont refusé jusqu'à présent de payer au receveur-général de votre majesté, le droit de mutation ou la cinquième partie du prix d'achat, dû à votre majesté en vertu de la Coutume de Paris lors de l'admission de tout nouveau seigneur. Les acquéreurs anglais disent que cette partie de la Coutume de Paris se trouve présentement abolie par l'introduction des lois d'Angleterre et les seigneurs canadiens de leur côté prétendent que ce droit ne deviendra dû à votre majesté, que lorsqu'ils auront été régulièrement mis en possession de leurs seigneuries et investis des droits et juridictions qui y sont attachés, par les fonctionnaires de votre Gouvernement proposés à cette fin, et qu'ils auront été admis à prêter le serment de loyauté et à rendre hommage à votre majesté, ce qui n'a pas encore été fait [4].

Cette situation confuse était fort propice à un changement d'attitude de la part des seigneurs à l'endroit des censitaires.

[3] Enquête de 1843, p. 48.
[4] DC (1759–1791), pp. 324ss.

Ceux-là ne prirent pas de temps à comprendre la portée du nouveau code de lois qui tendait à considérer les seigneurs comme ayant la faculté de disposer librement de leurs biens. Une nouvelle conception de la propriété était apparue dans la vallée du Saint-Laurent qui rendait illusoires les restrictions passées. Carleton écrit :

> La société de Jésus a aussi donné à bail près de Québec, des terres pour vingt-et-un ans; bien que d'après la loi française l'affermage ne doit pas dépasser neuf ans. Et pour éluder cette restriction, l'on s'est basé sur la présomption que les restrictions concernant l'affermage des terres, imposées aux propriétaires par la Coutume de Paris, avaient cessé d'être en vigueur. En vertu du même principe, plusieurs propriétaires de seigneuries, canadiens aussi bien qu'anglais, ont fait des concessions de terres non défrichées, dans les limites de leur seigneuries, moyennant des redevances plus élevées qu'ils n'avaient le droit d'exiger au temps du gouvernement français, sans égard à la règle ou coutume en vigueur aux temps de la conquête, qui leur imposait des restrictions dans ces cas [5].

Tout cela ne signifie pas que les seigneurs canadiens-français étaient devenus partisans d'une abolition du système seigneurial, qu'ils auraient consenti à libérer les censitaires de leurs obligations. Les incertitudes de l'époque ouvraient la voie à l'opportunisme. La remise en vigueur de la Coutume de Paris n'endiguera pas cette orientation.

Peu de temps après la mise en application de la *Proclamation royale* de 1763, les Britanniques réalisent la vanité de leurs espérances relatives à l'accélération du développement économique et de l'immigration. L'agitation qui règne en Nouvelle-Angleterre apporte elle aussi la conviction que la métropole doit redéfinir les objectifs de sa politique. Dès lors la question seigneuriale se pose en termes différents. Puisque l'Angleterre ne peut compter sur l'appui d'une majorité britannique et d'une colonie fortement commercialisée, elle définira une nouvelle politique axée sur les institutions héritées de l'époque française. C'est dans cette perspective que le régime seigneurial et la Coutume de Paris prennent tout leur sens.

Les premiers gouverneurs avaient eu l'impression que la classe des seigneurs exerçait une influence profonde sur la société. A leurs yeux, le régime seigneurial et le droit coutumier tendaient à maintenir dans la colonie une société hiérarchisée, de sorte que la présence d'une aristocratie foncière et militariste paraissait indispensable dans la conjoncture présente. C'est pourquoi les premiers gouverneurs se firent les promoteurs d'une réinstallation du droit français et de la protection des cadres seigneuriaux. La législation de 1774, tout en laissant la porte

[5] *Ibid.*, pp. 323s.

ouverte à la tenure anglaise, consacrait ces conceptions. Un texte de Knox est particulièrement significatif, comme une multitude d'autres, des préoccupations des dirigeants anglais à ce sujet :

> Le Général Carleton soulève contre les clauses additionnelles les mêmes objections que Lord Hillsborough et, quant à la dernière condition, il ajoute que les seigneurs français ne désirent pas changer leurs tenures pour le moment; qu'avant de leur concéder cette faveur, il faut attendre que ceux-ci apprennent à l'apprécier et en fassent la demande; et lorsqu'il y aura lieu d'en agir ainsi, la couronne pourra changer le mode de tenure quand elle le jugera à propos, sans cette clause, et faire une distinction judicieuse en ne concédant cette faveur qu'à ceux qui l'auront méritée par leur conduite. Il ajoute aussi que la tenure en seigneurie donne à la couronne un grand pouvoir sur les seigneurs, pouvoir qui disparaîtra par le changement de l'ancienne tenure, en franc et commun socage; et que les seigneurs mal disposés seront pour cette raison les premiers à profiter de la permission de changer leurs tenures, pour se soustraire au pouvoir de la couronne et pour commettre les méfaits sans contrainte [6].

Ce texte nous situe au cœur même des implications politiques du régime seigneurial. Il se situe à une époque où le gouvernement éprouve le besoin d'avoir bien en mains les élites et, par l'entremise du clergé et des seigneurs, les habitants. C'est une époque où sont mis de côté les revendications des commerçants et leurs appels en faveur du système parlementaire.

Cette politique éprise d'absolutisme, de catégories aristocratiques et de mise en tutelle de l'habitant dure jusqu'en 1786 au moment où l'Angleterre décide de ne concéder désormais que sous forme de seigneuries. Entretemps cependant, des circonstances nouvelles poussaient à d'autres options. La montée du capitalisme commercial et l'immigration loyaliste suscitaient des tensions entre les institutions féodales et l'esprit nouveau. Une tenure plus libre, mieux accordée aux aspirations des Britanniques, et l'établissement des institutions parlementaires engendrent des pressions en vue de l'abolition du système seigneurial. Mais, jusqu'au début du XIX^{e} siècle, la timidité même de ces demandes, signe évident de tensions réelles assez réduites, ne peut induire une politique en ce sens. Il reste néanmoins que, après 1760, le fonctionnement du régime seigneurial se fait dans un contexte différent de celui qui existait en Nouvelle-France. L'agriculture dispose maintenant de débouchés extérieurs importants et elle tend, par conséquent, à devenir une activité rentable. De plus la croissance démographique s'accélère au point de permettre aux détenteurs de fiefs de vivre de leurs terres. Enfin, à partir de 1792, on assiste à une hausse extraordinaire des prix qui influe directement sur le comportement des seigneurs.

[6] DC (1759-1791), p. 369.

Cette situation nouvelle fait peu à peu entrer la terre dans le circuit commercial et, d'année en année, elle acquiert plus de valeur. Désormais elle intéresse les commerçants et la spéculation apparaît. Les marchands anglais, malgré la répulsion qu'inspirent de prime abord les rapports féodaux, n'hésitent pas à acquérir des seigneuries. Au cours de la première décennie qui suit la conquête, leurs transactions portent sur 24 seigneuries, 3 parties de seigneuries et 10 arrière-fiefs. A partir de 1771, les achats et ventes de fiefs se maintiennent à un rythme à peu près continu. Jusqu'en 1831, ils manipulent 84 seigneuries, 35 portions de seigneuries et 35 arrière-fiefs. Ainsi, avec le temps, se constitue une classe de seigneurs anglo-saxons, commerçants pour la plupart, qui considèrent le régime seigneurial comme une propriété de type capitaliste qui leur procure, au surplus, la façade aristocratique. Certains, tels William Grant, Gabriel Christie et Gugy, monopolisent plusieurs seigneuries. Ils apportent à l'administration de leurs terres le même souci de gagner que dans leurs entreprises commerciales. Protestants pour la plupart ou lointains, parce qu'ils résident souvent dans les villes, ils ne rejoignent que bien faiblement le censitaire. Aussi apparaîtront-ils au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle comme des exploiteurs. D'ailleurs la majorité d'entre eux deviendront des adversaires résolus d'un système qui entravait leur activité économique. Au XVIII^{e} siècle cependant, le besoin de prestige l'emporta sur les considérations d'intérêts économiques, qui n'étaient pas aussi pressantes qu'elles le deviendront par la suite.

Le nouveau statut de l'agriculture entraîne une augmentation continue des taux des cens et rentes. Ainsi qu'ils l'avaient fait par le passé, les seigneurs jouent, en fonction de la conjoncture, sur les modes de paiement en argent ou en nature. Le droit de banalité devient plus rémunérateur qu'autrefois. Autour des villes et à l'intérieur, les lods et ventes constituent une source plus appréciable de revenus. On assiste donc à une utilisation plus fréquente du droit de retrait. Les réserves se multiplient dans les contrats de concessions et s'instaure, en de nombreux cas, la pratique du *titre-nouvel* vis-à-vis les habitants endettés. Le régime devient donc plus onéreux pour les censitaires qui, depuis la disparition de l'intendant, ont perdu tout défenseur. Comme les recours en justice sont extrêmement coûteux, l'habitant doit plier l'échine. De là son mécontentement et ses récriminations. La situation était donc propice à une modification du système qui n'avait pas encore pris l'allure d'une institution nationale intangible. Mais les seigneurs laïcs et les clercs veillaient à leurs intérêts tandis que le gouvernement voyait toujours dans le système un contrepoids à l'expression

des tendances démocratiques. Cuthbert se fera en 1822 le défenseur du régime seigneurial parce qu'il constituait, disait-il, un rempart contre la démocratie américaine alors que le franc et commun socage y conduisait en ligne droite.

Même si les seigneurs canadiens-français se sont pliés aux orientations spécifiques de l'époque, leur situation n'alla pas en s'améliorant. En perdant la protection des représentants du roi de France qui l'avaient favorisé dans le commerce des fourrures et dans l'armée, le seigneur canadien-français avait été forcé de se confiner désormais à l'administration de ses terres. Cela signifiait dans l'immédiat une perte considérable de revenus mais de même la possibilité de rendre ses terres profitables. Pour cela, il fallait qu'il soit un leader dans la mise en valeur de son fief, qu'il fasse preuve d'initiative et non de passivité. On le verra bien emprunter la voie qui conduisait à une augmentation des cens et rentes mais il aura tendance à assister au mouvement plutôt qu'à le diriger. Cette attitude l'empêcha, en de très nombreux cas, de profiter des occasions qu'il avait d'étendre son domaine et d'y stimuler la production. Évidemment ses revenus se sont accrus avec le temps mais pas aussi vite que les prix et ses dépenses. Il a continué à vivre en fonction de son rang social plutôt qu'en regard de ses disponibilités. De là un endettement progressif qui atteint une forte proportion de la classe seigneuriale. Papineau ainsi que nombre de ses contemporains nous ont laissé des témoignages saisissants au sujet du déclin de cette « ancienne noblesse » plus apte à la dépense somptuaire qu'au gain.

On comprend pourquoi, après 1760, cette catégorie de seigneurs devient extrêmement chatouilleuse quant à ses droits et ses privilèges. Dans son effort de relèvement, elle recherche la protection du gouvernement. Elle veut des postes administratifs, elle vise aux carrières militaires et désire des pensions. Son conservatisme, aiguisé par ses malaises financiers, se dresse contre toute évolution. Aussi le gouvernement va-t-il peu à peu l'abandonner à son sort. A la fin du XVIII[e] siècle la décadence des anciennes familles est suffisamment engagée pour que désormais elles ne puissent aspirer à jouer un rôle déterminant dans les structures politiques et sociales. L'heure des commerçants et des professions libérales est arrivée.

III. — LA CRISE DU RÉGIME SEIGNEURIAL (1802–1854)

Les premières années du XIX[e] siècle augurent mal pour l'avenir du régime seigneurial. En 1800, avait lieu le rattachement à la couronne des seigneuries jésuites. L'année suivante,

une commission d'enquête recommandait l'abolition de ce système. C'est alors que débute un mouvement visant soit à l'abandon complet de cette tenure en faveur du franc et commun socage, soit à une réforme en profondeur qui toucherait à la fois la seigneurie et le droit coutumier. A l'origine et au cœur de cette offensive, on trouve les capitalistes. Imbus du désir d'étendre leur action à tous les secteurs de la vie économique, ces derniers ont maintenant vraiment pris conscience de l'obstacle que représente la féodalité dans une société où l'esprit capitaliste et ses institutions pénètrent chaque jour davantage. Aussi les *lods et ventes*, surtout dans les villes, deviennent-ils un objet de mécontentement profond et d'opposition. C'est qu'ils pèsent non seulement sur la valeur originelle du sol mais aussi sur la valeur acquise. Tous, à l'exception du seigneur, en souffrent : le paysan est moins atteint que le commerçant et, ce dernier, moins que l'entrepreneur industriel. Problème complémentaire des hypothèques, telles que définies dans la coutume et telles qu'elles s'insèrent dans les structures seigneuriales de façon à privilégier le seigneur par rapport à tout autre créancier. Un climat d'insécurité plane sur les entreprises capitalistes au point que le seul moyen sûr d'acheter une terre sans risques subséquents était de la faire vendre, d'accord avec le vendeur, sur ordonnance de la cour. Il faut dire que cette procédure était onéreuse. Quant aux prêts hypothécaires, à peu près rien, si ce n'est la bonne foi de l'emprunteur, n'en garantissait le remboursement. Ellice, le seigneur de Beauharnois, n'hésite pas à déclarer que la féodalité avec tout ce qui l'entoure freine les investissements, dévalue la propriété foncière, détruit l'initiative et incite le capitaliste à faire fructifier en dehors de la province les bénéfices réalisés même dans la gestion d'une seigneurie. Entre la propriété capitaliste et la propriété seigneuriale, il existe maintenant un conflit chronique. Les marchands anglais transigent de moins en moins au niveau des fiefs : de 1812 à 1821, leurs transactions ne concernent que 2 seigneuries, 2 parties de seigneuries et 1 arrière-fief ; de 1832 à 1851, 2 seigneuries, 2 portions et 3 arrière-fiefs. C'est un signe manifeste de la fin d'une époque.

L'état de crise entretenu par le maintien intégral du régime seigneurial et du droit qui le supporte provient à la fois de ces tensions, des nouvelles façons d'envisager la gestion d'une seigneurie de même que des conditions prévalant à cette époque. Le développement du commerce du bois, qui devient vite le secteur le plus productif de l'économie du Québec, était suffisant à lui seul pour agir sur le comportement des seigneurs tant au niveau de la distribution des terres que des réserves. La crise agricole, la croissance démographique, source d'une forte demande de terres, et la réduction de l'espace disponible sont des

phénomènes capitaux qui déterminent les seigneurs à veiller avec soin à leurs intérêts. La baisse des prix, qui affecte les revenus, favorise une réaction destinée à maintenir ces derniers à un niveau au moins stable.

Dès le début du XIX[e] siècle, l'attitude des seigneurs au sujet des concessions de terres change du tout au tout. Au XVIII[e] siècle, ils avaient eu intérêt, dans une conjoncture qui les servait, à concéder sur demande et gratuitement, du moins dans les endroits où il n'existait pas de pression démographique. Ils avaient même consenti à l'habitant des avantages temporaires. Mais, au XIX[e] siècle, la situation n'est plus la même. Le seigneur devient réticent, avare même de concessions de terres non défrichées. Un témoin explique ainsi l'attitude des seigneurs en 1825: « parce que les présents propriétaires ne veulent pas concéder ces terres désirant tirer avantage de l'augmentation de la valeur des propriétés foncières afin de pouvoir en retirer par la suite de plus fortes rentes et autres droits lucratifs [7] ». Les seigneurs restreignent donc, là où il y a des espaces disponibles, le rythme de la distribution afin de provoquer une augmentation de la valeur des terres non concédées. Les terres en *bois debout* deviennent alors éminemment précieuses et les *bonnes terres* sont gardées avec un soin jaloux. Même si les seigneurs n'ont pas, en principe, le droit de vendre les lots non défrichés de leur censive, ils usent de subterfuges. C'est le règne des pots-de-vin qui commence et s'étend peu à peu à toutes les seigneuries dont l'administration était conduite tant soit peu sur une base d'affaires. En 1833, Michel Leclerc, habitant de Lotbinière, déclare qu'il a versé au seigneur du lieu 137.5 louis pour l'obtention de trois terres destinées à l'établissement de ses fils [8]. Cet achat indirect ne le libérait pourtant pas des droits payables par tout censitaire. De son côté, J. Lemay, cultivateur, affirme qu'il y a huit ans il est devenu *squatter* en raison même du refus du seigneur de lui concéder; par la suite ce dernier l'a obligé à déguerpir. De plus le seigneur l'a forcé à prendre un *titre-nouvel* pour ses deux autres terres. Ce ne sont là que des exemples entre des centaines d'autres de même nature. De même le système des concessions fictives prit une ampleur inconnue auparavant. Enfin, beaucoup de seigneurs confisquèrent des terres acquises sans titre par des habitants qui désiraient leur forcer la main. Ils pouvaient donc les vendre sans crainte de recours en justice. Bien sûr tous les seigneurs n'agissaient pas ainsi mais le mal était suffisamment étendu pour que l'opinion publique en fût saisie.

[7] JALBC (1825), vol. 34.
[8] JALBC (1832-1833), app. NN.

Une situation semblable prévalut à l'endroit des *cens et rentes*. Ces derniers, au lieu de décroître avec les prix, continuent leur ascension ou se figent à un palier établi au moment de la hausse. Dans les deux cas, le censitaire était le perdant. Papineau, le plus ferme défenseur de la théorie des taux fixes, concédera toutes ses terres de 1812 à 1837 à un taux identique mais de trois à neuf fois supérieur à ce qu'il était sous le régime français: 6 minots 2/3 de blé (la production du blé était déficitaire à cet endroit de grande exploitation forestière) et 14 livres tournois, 16 sols et 3 deniers, soit un minimum de 9 sols par arpent en 1812. Enfin la pratique des *titre-nouvels* obtient une plus large diffusion que par le passé dans les terroirs anciennement concédés.

Les seigneurs ne se contentent pas d'agir sur les taux des cens et rentes, ils ajoutent dans les contrats des droits tombés en désuétude ou qui ne figurent pas dans leurs propres titres. Les corvées, les droits de chasse et pêche, surtout dans les endroits favorablement situés à ce point de vue, reviennent à l'honneur. Dans la seigneurie de Shoolbred [9], les censitaires payent deux livres sterling, 13 chelins de cens et rentes pour une terre de 100 arpents et ils doivent remettre 1/8 de leur pêche au seigneur. De plus ce dernier vend les emplacements de pêche, se réserve le bois de construction et exige la moitié de la récolte de foin sur les « prés naturels ».

Mais, comme la mobilité de la propriété foncière s'est considérablement accrue, en particulier en milieu urbain, les propriétaires de seigneuries font preuve de diligence à l'égard de cette source appréciable de revenus. Les récriminations contre ce droit viennent de partout: des habitants, des petits propriétaires urbains et surtout des capitalistes. Afin de calmer les revendications, les Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, réduisent le tarif des lods et ventes de 1/12 à 1/18. La vigilance des détenteurs de fiefs ne se dément pas non plus à propos du droit de retrait, si utile pour mettre la main sur un terrain avantageux ou pour faire valoir leur droit de premier créancier hypothécaire.

Enfin les seigneurs multiplient les réserves dans les contrats de façon à s'approprier le bois de construction et les sites avantageux pour la création de moulins. Quant à la récupération des sites cédés à une époque où cette question avait peu d'importance, ils possédaient les moyens légaux de les reprendre. Il n'est pas étonnant que l'habitant, déjà fortement ébranlé par la crise agricole, ait vu son sort empirer d'année en année et ses dettes s'amonceler. En 1840, la seigneuresse de Saint-Hyacinthe écrit:

[9] JALBC (1835-1836) app. EEE.

> Tu vois toi-même qu'avec des années de disette et les 2/3 des censitaires qui ne veulent pas payer en arrière sur les intérêts échues des proces à soutenir et contre les censitaires qui refusent de payer et contre les empiétations des voisins qui prétendent qu'il n'est pas juste que les places de moulins se trouvent chez nous quand ils n'en ont pas chez eux en conséquence ils demandent que malgré 93 ans dans la famille et 2 jugements de cour nous maintenant en possession du terrain contre les mêmes prétentions, nous voulions bien reculer de quelque mille acres les bornes, seulement jusqu'à ce qu'ils aient atteint ces places de moulin tant convoité, recherché, désiré.

Des paysans endettés, des seigneurs pas toujours enrichis par ces pratiques ou des seigneurs riches et impitoyables, une telle situation ne pouvait qu'être fertile en contestations. De 1841 à 1843, 1/5 des actions intentées en cour du Banc de la Reine le furent par les seigneurs contre leurs censitaires; 1/5 des ventes judiciaires furent faites à l'instance des propriétaires de fiefs. Même dans ce contexte, il est difficile de postuler un accroissement extraordinaire de fortune chez les seigneurs. Il est certain cependant que les marchands, propriétaires de fiefs, en profitèrent largement. Entre 1822 et 1841, les revenus bruts de la seigneurie de Beauharnois [10], propriété de Ellice, passent de 514 livres sterling à 6,736; d'autre part, les frais de régie montent de 503 livres à 2,727. Il ne faudrait pas croire que tous furent dans le même cas. Des différences appréciables, tant au niveau des attitudes que des revenus, existaient entre les nombreuses catégories de seigneurs: capitalistes, commerçants, professionnels, « vieilles familles » et ecclésiastiques. Des différences existaient aussi entre les seigneuries très anciennement peuplées et les plus récentes du point de vue mise en valeur. Les uns respectèrent au maximum et les autres, à des degrés fort divers, les exigences de la tradition. La modération de certains n'a toutefois pas empêché la crise du régime seigneurial d'éclater et de se résoudre finalement en 1854. La commission d'enquête de 1843, après avoir décrit les vices et les lacunes du système, affirme en conclusion:

> Telle est l'opération d'une tenure dont les défenseurs et les partisans proclament partout l'excellence sans pareille et prétendent qu'elle est particulièrement adaptée à l'état et aux besoins des habitants de cette province; mais les habitans eux-mêmes sont loin d'envisager la question sous le même jour; ils désirent un changement et ne diffèrent seulement que relativement au mode ou à la nature de ce changement. Ils déclarent hautement que les charges qu'on leur impose sont intolérables, et que si la Législature ne vient à leur secours, une ruine inévitable les attend [11].

Le rapport de 1843 n'était pas le premier à alerter l'opinion à ce sujet et dans les mêmes termes, visant les mêmes déficiences.

---

10 JALC (1843), app. F.
11 JALC (1843), app. F.

Mais il marquait le début d'une offensive victorieuse dont la loi de 1854 est l'aboutissement.

IV. — LE RÉGIME SEIGNEURIAL : ÉPOUVANTAIL À ANGLAIS OU BOUCLIER DE LA NATION CANADIENNE-FRANÇAISE

La disparition du régime seigneurial ne se produira pas sans une forte opposition qui allait tenir pendant cinquante ans. Fait étonnant, ce ne sont pas les seigneurs de vieille souche, pas plus au reste que les marchands anglais, propriétaires de fiefs et ennemis du système, qui furent le plus puissant obstacle à l'abandon de la tenure féodale. Certes les ecclésiastiques tenaient à la conserver avec autant de conviction que les anciennes familles seigneuriales mais seuls ils auraient été incapables d'en prolonger l'existence. Ce sont plutôt les professions libérales, nouvelle élite sociale et politique, qui tiennent avec acharnement à la survie des cadres seigneuriaux.

Au début du XIX^e^ siècle, les professions libérales aspirent, en raison de leur instruction et de la défaillance de l'élite laïque traditionnelle, à la reconnaissance sociale et au leadership politique. Si la politique leur semble un moyen tellement irremplaçable de promotion sociale, c'est que leur situation économique, dans un contexte défini par une croissance excessive de leurs effectifs et par la crise agricole qui les affecte directement, est des plus précaires. Les professions libérales se heurtent aux marchands anglais qui n'entendent pas confier à d'autres groupements sociaux le soin de veiller à leurs intérêts à l'intérieur des structures parlementaires, dont ils inspirent le fonctionnement. Cette nouvelle élite canadienne-française s'ouvre à cette époque de changements aux idées libérales et au nationalisme. De là cette fonction qu'elle s'assigne de porte-parole d'une nationalité éprise du désir de préserver à tout prix l'intégrité de ses institutions traditionnelles. A ce titre, le régime seigneurial et le droit coutumier français ne sont pas seulement des valeurs de tradition mais aussi, à leurs yeux, des valeurs nationales intangibles. Le *parti canadien* et son successeur, le *parti patriote*, qui au niveau politique représentent les intérêts et les aspirations des professions libérales, se portent à la défense des structures seigneuriales. Des intérêts particuliers et immédiats se mêlent intimement à ces options. Les notaires, désormais si actifs en politique, vivent des moments d'agitation, d'anxiété, qui les portent au radicalisme. Ce sont eux qui sont les plus sensibles à tout ce qui peut affecter la *Coutume*, la conception traditionnelle des hypothèques et le système seigneurial. La crainte de la tenure anglaise et du droit civil anglais, porteur d'une conception diffé-

rente du notariat, les enracine dans le conservatisme. Dans leur esprit, c'est leur prestige social et leur gagne-pain qui est lié à la permanence de ces cadres traditionnels perçus comme irréformables. Les avocats, dont plusieurs sont seigneurs, manifestent une égale sensibilité à l'égard de toute velléité de réformes de ces institutions. L'enquête de 1821 sur les seigneuries et les cantons est des plus significatives à cet égard. Même si, à travers plusieurs témoignages, les lacunes du système éclatent au grand jour, le comité de la Chambre d'Assemblée ne retient que la validité incomparable de la tenure seigneuriale [12]. Les abbés J. Demers et T. Bédard, porte-parole du séminaire de Québec, y affirment que ce régime a l'immense mérite de procurer de la terre à bon marché et, par ses prescriptions, d'assurer la stabilité sociale. Au contraire, le système anglais, qui favorise la mobilité de la propriété, est propice à l'édification d'un régime de grande propriété et d'un prolétariat agricole. L'un décourage la spéculation tandis que l'autre s'inspire d'un vaste désir d'accumulation des biens. L'un est en accord avec les traditions morales et religieuses des Canadiens français, l'autre les menace. Cuthbert, un seigneur anglais de vieille souche, parlant du franc et commun socage dira : « la tendance évidente qu'ont ces concessions de terres à mettre toutes les classes de la société sur un même niveau et à produire cet esprit républicain qui a été si fatal à la Grande-Bretagne. L'expérience m'a convaincu de la facilité avec laquelle la basse classe des Anglois, Écossois et Irlandois, se portaient d'une liberté raisonnable à une liberté effrénée, lorsqu'elle se trouvait à portée de la politique américaine et de la transition facile qu'il y a de l'opposition à l'indépendance : au lieu que l'on peut assurer que le langage, les Coutumes, les Inclinations et même les préjugés des Canadiens assurent la continuation de leur fidélité et de leur support au Gouvernement britannique, et présentent un obstacle insurmontable à ce qu'ils deviennent américains ».

L'enquête de 1821 mit le comité au courant des déviations du système de sa pureté originelle ou de ses tendances inévitables. En 1824, la Chambre d'Assemblée mit au point un projet de loi qui stipulait, en reproduisant les édits de Marly, l'obligation de concéder sous peine de rattachement des terres au domaine du roi ; il proclamait implicitement la fixité des taux [13]. Ce bill ne fut pas adopté. On en sentit bien le caractère illusoire.

Après 1830, de nouveaux arguments furent émis en faveur du régime seigneurial par les nationalistes. Les idées démocratiques deviennent alors leur credo. Pourtant il était difficile de concilier l'esprit de ce régime avec les conceptions libérales et dé-

12 JALBC (1821), app. U.
13 JALBC (1823-1824), app. R.

mocratiques. Encore là, on parviendra sans peine à découvrir le joint doctrinal qui ajustait la féodalité à une idéologie démocratique placée au service des idéaux nationalistes. C'est pourquoi la seigneurie et le droit coutumier français font maintenant figures d'instruments propres à établir dans les faits une démocratie sociale libérée du capitalisme. Le droit successoral français et la seigneurie apparaissent dans cette perspective comme les moteurs infaillibles de l'égalité des conditions. Quant au seigneur, il n'y est qu'à titre de *gardien de l'égalité*. On ne pouvait trouver mieux pour justifier la pérennité des cadres seigneuriaux et nier toute urgence de réformes. D'ailleurs on suggérait à cette époque une réforme de la Coutume de Paris, qui s'inspirerait du Code de Napoléon, et la conversion du système féodal en franc alleu roturier, ce qui aurait signifié en même temps la fin de tous les droits les plus contestables en regard des besoins actuels. Mais les *chefs patriotes* firent tout pour empêcher une révision qui aurait donné satisfaction aux marchands anglais et même aux habitants. En réalité, ce désir de maintien du régime seigneurial et de la coutume dans leur intégrité, comme la question des hypothèques, était dictée par la lutte que les patriotes livraient à l'Anglais et au capitaliste. Le système seigneurial devient dans leur esprit un épouvantail destiné à éloigner les immigrants, à bloquer les capitalistes, en même temps que le bouclier de la nation canadienne-française [14]. Ces valeurs nouvelles attachées à ces institutions ont permis aux politiciens de détourner l'agressivité des censitaires vers les marchands, de sorte que les habitants ont en partie fabriqué leurs malheurs. Il faut dire cependant que la crainte du capitalisme était fortement enracinée chez une population endettée. Dans cette conjoncture, le système des hypothèques secrètes parut une protection efficace contre les créanciers autres que le seigneur.

L'échec de la rébellion de 1837-1838 contribua à clarifier le climat qui entourait ces conflits. Au sein de la population canadienne-française, des éléments authentiquement libéraux prennent la tête d'un mouvement qui, malgré la résistance des seigneurs et des nationalistes de la vieille garde, va triompher en moins de quinze ans [15]. Évidemment les luttes seront vives. Les partisans du système proclament l'inviolabilité de la propriété individuelle et dressent aux yeux de tous l'épouvantail du socialisme et du communisme. Les conceptions des théoriciens de l'École du droit naturel et des physiocrates, celles qui servent cette thèse, sont mises à contribution pour légitimer ces options de défense. Quant aux libéraux, ils se réclament des idées de

[14] M. Maurice Séguin a soutenu dans sa thèse que le régime seigneurial a été effectivement le bouclier de la nation canadienne-française.

[15] F. Ouellet, « L'abolition du régime seigneurial et l'idée de propriété », dans *Hermès* (1954), pp. 22-36.

Rousseau relatives à l'origine sociale de la propriété et ils mettent l'accent sur la primauté de la liberté. Il reste néanmoins que la prise de conscience décisive s'est faite au niveau du censitaire. De 1840 à 1850, ce dernier a appris à voir clair dans ce problème et à discerner la solution nécessaire. En 1854, on adoptait finalement une loi qui, sans liquider le régime, enlevait les principales entraves à l'activité capitaliste et rendait possible avec le temps une disparition complète.

Fernand Ouellet.

3. — *COMMENTAIRE de M. ALFRED DUBUC :*

C'est à une gageure que M. Roland Sanfaçon nous convie ce matin. Au-delà du temps, par-delà les frontières, il nous propose d'analyser le régime seigneurial dans plusieurs de ses constantes. Il analyse le comportement des seigneurs poitevins du XI[e] au XIV[e] siècle et nous propose ce modèle pour servir à notre compréhension du régime seigneurial canadien du XVII[e] au milieu du XIX[e] siècle. Avec loyauté envers son collègue, M. Fernand Ouellet accepte de jouer le jeu et apporte à sa thèse un soutien remarquable.

Pour M. Sanfaçon, le comportement des seigneurs varie selon le déroulement des périodes de croissance et de stagnation économique. En temps d'expansion, le seigneur est plus libéral ; ses relations avec ses censitaires sont beaucoup moins institutionnalisées ; le chercheur, d'ailleurs, trouve relativement peu d'écrits qui expriment des relations contractuelles. Au contraire, en période de crise, le seigneur devient plus tatillon dans l'interprétation des obligations de ses censitaires ; il fait revivre certains droits périmés et c'est par des contrats écrits, souvent notariés, qu'il engage la fidélité de ses dépendants.

Monsieur Ouellet a cru déceler le même processus dans l'évolution de la seigneurie canadienne. Durant la première moitié du XIX[e] siècle, les terres seigneuriales sont surpeuplées, les rendements agricoles se détériorent, la production diminue, les prix et les revenus agricoles subissent un mouvement de baisse plus important que celui qui entraîne les salaires industriels. Alors, le seigneur canadien devient plus rigide dans ses exigences envers ses censitaires et, lui aussi, comme son collègue poitevin du XIV[e] siècle, fait revivre d'anciennes obligations périmées.

Cette analyse de la relation entre le rythme de l'activité économique et le comportement des entrepreneurs agricoles est fort intéressante ; elle peut être transposée sur le plan de l'activité industrielle et commerciale ; déjà le grand Henri Pirenne avait interprété dans ces termes la transformation dans le comportement des entrepreneurs de l'industrie flamande au Moyen Âge, le XIII[e] et le début du XIV[e] siècle marquant, en même temps que l'essor de l'industrie et du commerce, une époque de libéralisme, la fin du XIV[e] et le XV[e] siècle, entraînant, avec la stagnation économique, l'institutionnalisation des rapports sociaux et économiques et le juridisme dans les structures économiques et sociales. Nous touchons là à un problème d'histoire des civilisations : celui de la succession de ces grandes vagues de libéralisme qui marquent l'histoire de l'humanité, celle du XIX[e] siècle n'étant certes pas la première.

★

L'analyse du régime seigneurial canadien que M. Ouellet nous propose apporte à notre connaissance des faits qui permettent d'expliquer le maintien jusqu'en 1854 de cette institution française d'ancien régime et de mieux comprendre l'évolution de la société canadienne durant la deuxième moitié du XVIII[e] siècle et la première moitié du XIX[e]. Mon collègue insiste, par exemple, sur ce que Creighton avait jadis rapidement esquissé et que l'on pourrait appeler le *pacte aristocratique* du XVIII[e] siècle.

Les premiers administrateurs de la colonie devenue britannique sont des militaires qui participent pour la plupart à cette petite noblesse des armes que l'on rencontre dans tous les pays d'Europe du XVIII[e] siècle. C'est quasi spontanément qu'ils vont établir des liaisons de solidarité de classe avec la noblesse foncière canadienne, qui n'a, bien sûr, que fort peu en commun avec la haute aristocratie française de l'époque, mais qui ne s'en définit pas moins en terme de classe dominante ; il y aurait lieu d'approfondir l'analyse de cette réunion du 21 février 1766 d'une vingtaine de seigneurs de la région de Montréal (M. Ouellet nous décrit les seigneurs des environs des villes comme plus prospères que les autres) ; à cette réunion, ils définissent leur rôle économique

et social dans la société nouvelle, réclament le maintien du régime seigneurial et précisent leur opposition à la bourgeoisie des marchands.

Les administrateurs britanniques, de plus, saisiront rapidement l'avantage qu'il y a d'amadouer l'Église et de l'utiliser, grâce à la domination qu'elle exerce sur la paysannerie, pour maintenir cette population dans le calme et la protéger de la contamination des valeurs républicaines venues de Philadelphie ou de la Commune de Paris ; son activité sociale et économique et la prédication des valeurs de religion rempliraient cette fonction aseptique. Pour cette tâche, on lui offrait le monopole quasi-total de la sécurité sociale et de l'éducation.

Ce pacte social, auquel les administrateurs britanniques convièrent les seigneurs canadiens et l'Église catholique, ne fut jamais verbalisé, bien sûr, mais il fut certainement conscient chez Carleton, devenu Dorchester, chez Haldimand et, en Angleterre, chez Grenville. Il va donner naissance à une véritable opposition de classes entre les intérêts liés à la production agricole et les intérêts du commerce et de la production industrielle, entre la noblesse et la bourgeoisie. Alors que partout ailleurs en Occident la révolution industrielle transformait profondément toute la structure sociale et politique, on créait ici, à rebours du courant de l'histoire, une société d'ancien régime. Les seigneurs anglo-saxons, qui succéderont peu à peu aux seigneurs canadiens, voudront profiter eux aussi de l'avantage du système. M. Ouellet cite l'opinion, d'une lucidité remarquable, de Cuthbert, l'un des seigneurs anglo-saxons du XIX[e] siècle :

> ... L'on peut assurer que le langage, les coutumes, les inclinations et même les préjugés des Canadiens assurent la continuation de leur fidélité et de leur support au gouvernement britannique, et présentent un obstacle insurmontable à ce qu'ils deviennent américains.

Il devait quand même sourire, ce seigneur protestant, de voir ériger sur sa seigneurie une paroisse catholique vouée à la dévotion de saint Cuthbert.

Monsieur Ouellet décrit les problèmes liés au maintien obstiné du régime seigneurial à travers toute la première moitié du XIX[e] siècle. Au-delà des problèmes économiques, M. Ouellet analyse les luttes politiques provoquées par l'évolution du régime et son abrogation. Selon lui, par son obstination à conserver intactes toutes les institutions françaises et à refuser toute possibilité de réformes, la nouvelle bourgeoisie professionnelle a entravé le développement économique; c'est à l'intérieur du régime que le long processus d'appauvrissement des terres et d'abaissement des rendements agricoles, discuté hier après-midi, s'est produit.

On doit poser, je pense, la question de savoir si l'on a vraiment voulu abroger le régime et si seule l'opposition de l'assemblée législative explique son maintien. Je crois que la réponse est négative; il me semble que les Anglo-Saxons n'ont pas fait front commun sur ce problème. D'une part, la majorité des membres du Conseil exécutif du gouverneur représentait encore les intérêts des producteurs agricoles, ou bien à titre de propriétaires de seigneuries, ou bien à celui de spéculateurs sur les grands domaines des terres de la Couronne; ils avaient manifestement solidarité d'intérêt avec la classe des paysans canadiens. D'autre part, l'administration coloniale de Londres voyait dans le maintien des structures d'une société d'ancien régime le meilleur moyen d'éviter que la bourgeoisie commerciale et industrielle anglo-saxonne, — ces « bourgeois conquérants », dirait Morazé — ne prenne trop de libertés, trop d'importance et ne répète la révolution des colonies américaines.

La nécessité d'abroger le régime seigneurial n'est devenue urgente, aux yeux des groupes de pression les plus puissants, que le jour où les exigences du développement industriel et les intérêts de la classe dominante, devenus solidaires, se heurtaient de front à l'institution elle-même; c'est l'union politique des deux Canadas, l'achèvement de la construction des canaux du Saint-Laurent et l'arrivée des chemins de fer qui ont permis à la grande bourgeoisie commerciale et industrielle de devenir la classe dominante; la construction des chemins de fer était rendue impossible par les structures du régime seigneurial. C'est ce processus qui explique que c'est durant la décennie 1850–1860, durant la première grande

vague de croissance accélérée de l'économie canadienne, que l'on ait accepté d'abroger le régime.

Ce problème pose celui de l'interprétation du nationalisme de la nouvelle bourgeoisie professionnelle, issue de la classe paysanne, qui apparaît au début du XIX[e] siècle et que M. Ouellet nous décrit fort bien. En se faisant le défenseur du régime seigneurial et surtout en s'opposant à toute réforme du régime, cette nouvelle bourgeoisie a été dupée en ce sens qu'elle a fait le jeu des groupes de pression les plus puissants, intéressés à la spéculation foncière et au maintien des prix à la baisse.

★

L'appauvrissement des seigneurs canadiens pose à l'historiographie canadienne un problème extrêmement complexe qui demeurera sans réponse tant que des études plus approfondies n'y apporteront pas plus de lumière. Le régime seigneurial accordait au seigneur le monopole de l'investissement agricole; nul autre que le seigneur ne pouvait construire de moulins: moulins à vent, moulins à eau... pour moudre la farine, scier le bois, carder la laine, fouler les tissus; sur les rivières, seuls les seigneurs pouvaient avoir des traversiers. Or, dans cette deuxième moitié du XVIII[e] siècle — hausse de longue durée, — les prix et les revenus agricoles connaissent des sommets jamais atteints auparavant, l'agriculture de la basse vallée du Saint-Laurent participe au réseau commercial de l'empire britannique par ses exportations aux Antilles et en Angleterre. Il semble à première vue que se présentait au seigneur canadien l'occasion de valoriser sa fonction d'entrepreneur agricole et son prestige social.

Certes, les vagues d'inflation — comme celle de la révolution américaine et encore davantage celle de la guerre de 1812 — ont-elles toujours pour effet de déprécier la valeur monétaire des revenus fixes, comme les cens et rentes. Certes, aussi, et pour M. Fernand Ouellet cela semble un facteur important, le seigneur canadien s'est adonné à des « dépenses somptuaires », à des consommations ostentatoires, diraient les sociologues; les habitudes de consommation ne sont pas toujours en relation avec les revenus, mais ont souvent pour objet de définir un statut social. Tout ceci est valable, bien sûr, mais n'apporte pas une réponse satisfaisante au problème posé: celui du désintéressement, de la part des seigneurs, de leur fonction d'investissement et de l'abandon entre les mains des commerçants de l'administration des divers moulins. Le seigneur canadien a laissé, en outre, à des marchands anglo-saxons ou à des commerçants locaux — ceux-ci vont bientôt constituer une partie de la nouvelle petite bourgeoisie autochtone — la commercialisation des produits agricoles de la seigneurie. Il n'a pas accumulé l'épargne de ses censitaires dans les profits de son exploitation.

Évidemment, même s'il a le monopole de l'investissement agricole, le seigneur n'est pas le seul demandeur d'épargne dans sa seigneurie; il doit affronter la concurrence du curé et du notaire qui exportent souvent une partie de l'épargne de la population de la seigneurie. Le notaire investit parfois l'épargne de ces clients dans des entreprises commerciales et industrielles urbaines. Quant au curé, il évolue à l'intérieur d'un marché financier qui dépasse les limites de la seigneurie: celui du diocèse, qui marque la dimension de l'unité de sécurité sociale. D'ailleurs, le curé sait utiliser les mouvements d'inflation pour attirer l'épargne vers la construction ou l'agrandissement de son église.

En tout état de cause, le problème reste sans réponse définitive; il risque d'inquiéter les économistes en attaquant le postulat fondamental de la « maximation » sur lequel repose l'analyse économique du comportement de l'entrepreneur. Voici, en effet, toute une classe d'entrepreneurs qui, collectivement, refuse de maximiser les avantages économiques qui lui sont propres et qu'elle a su, de surcroît, se faire protéger par un monopole institutionnel.

Le seigneur canadien aurait-il trouvé, dans l'activité politique à laquelle il était convié par le *pacte aristocratique*, le prestige social qu'il ne devait plus dorénavant motiver par sa fonction économique. Voilà ce qui pourrait intéresser les anthropologues parce que ce processus, loin

d'être unique dans l'histoire des sociétés, marquerait un indice d'un retour vers certaines caractéristiques de la société traditionnelle.

★

Voilà, monsieur le président, pour ce matin, large matière à discussion. Par-delà la seigneurie canadienne, pourrons-nous même, pour répondre au désir de M. Roland Sanfaçon, rejoindre la seigneurie française, non seulement au Moyen Âge, mais à la fin de l'ancien régime lorsque se sont posés les problèmes de l'éclatement des structures seigneuriales ?

4. — *DISCUSSION*

● *Monsieur Jean HAMELIN demande d'abord à M. LABROUSSE de préciser quels étaient les droits seigneuriaux en France à la fin du XVIII[e] siècle et quelles étaient leurs incidences sur le budget paysan.*

● *Monsieur LABROUSSE :* Certains droits sont évidemment considérables. Mais sous la rubrique d'un même droit, le tarif est très différent, je ne dis même pas d'une province à une autre, mais d'une localité voisine à une autre. Prenons deux exemples: lods et ventes, et champart, si l'on veut. S'il s'agit des lods et ventes, soulignons bien que c'est un droit de mutation. C'est notamment à l'occasion d'une vente de biens fonciers qu'il se perçoit. Première observation: il est proportionné à la valeur du bien vendu. C'est une sorte de taxe sur le capital perçue à l'occasion d'une mutation. Le droit représente par exemple — théoriquement — le douzième, ou le sixième, ou plus encore de la valeur du bien au tarif des droits, et c'est là un pourcentage considérable. Mais une chose est de savoir quel est le pourcentage du droit sur le bien et quel est le pourcentage du droit sur le revenu. Je dirais que, ainsi formulée, la question n'est pas susceptible de réponse, car d'un côté nous avons affaire à un capital, et d'un autre côté à un revenu. Ainsi donc il m'est impossible de dire, concrètement, quelle est l'incidence, sur les revenus du redevable, d'un droit prélevé à l'occasion de la vente d'un bien immeuble.

Pour le champart, c'est autre chose. Le droit est prélevé sur la récolte brute, donc sur un élément essentiel du revenu de la terre. Le pourcentage est parfois très réduit. Parfois aussi il équivaut à un fermage.

● *Monsieur MANDROU :* Je voudrais reprendre la question un peu différemment, parce que je ne crois pas qu'il faudrait limiter les problèmes du régime seigneurial, et le problème comparatiste du régime seigneurial au problème des droits, du taux des droits et des structures économiques que cela implique.

Le régime seigneurial français, au début du XVII[e] siècle, c'est évidemment un ensemble de droits... C'est là une psychologie en ce sens que les structures collectives du travail paysan sont commandées en partie par un seigneur. Tout le système fait que le seigneur a plus que son mot à dire dans la fixation de la date des vendanges et de la moisson. Or sur ce plan se pose le problème des origines, c'est-à-dire du transfert qui s'est fait tout au long du XVII[e] siècle. Quels sont les gens qui viennent chez vous et quel est le type de régime seigneurial qu'ils apportent? Je voudrais citer un texte, qui est un mémoire d'un gentilhomme poitevin, destiné à Richelieu, en 1626, gentilhomme qui s'appelle Isaac de Razilly, et qui pose l'ensemble du problème colonial.

Il dit en substance qu'il faut à tout prix que des gentilshommes français partent là-bas, précisément pour maintenir les structures sociales ou maintenir le même régime qui existe en France, et qu'il n'est pas possible qu'on se contente de mettre des marchands dans les compagnies coloniales et que l'on confie l'exploitation et la mise en route de la Nouvelle-France à des gens qui ne sauront pas ce que c'est que le régime seigneurial; c'est toute la construction sociale qui sera menacée. Il ajoute évidemment qu'un certain nombre de seigneurs de sa région ont été malmenés par les ravages des guerres de religion et ont perdu de l'argent; il faut donc susciter des vocations de ce côté, encore une fois dans le but de maintenir le régime seigneurial. Je crois qu'il pense à ce moment-là non seulement aux droits, mais aussi à l'ensemble de la structure sociale en place.

● *Monsieur TRUDEL demande ensuite si le régime seigneurial et ses droits onéreux n'ont pas empêché les Britanniques de s'établir sur les rives du Saint-Laurent :* On a dit assez souvent et assez longtemps que

c'était la paroisse qui avait assuré la survie du groupe ethnique. Or, dans la paroisse, il n'y a pas les éléments nécessaires pour empêcher un groupe ethnique d'être noyé par l'immigration anglaise massive, qui commence à ce moment-là, car la paroisse ne peut rejeter, hors de son domaine géographique, ces immigrants qui veulent se mêler à la population. Les immigrants qui arrivent ici sont intéressés à retrouver leur monde propre. Or ils ne peuvent le faire sur les deux rives du Saint-Laurent, parce qu'il y a le régime seigneurial. S'ils entrent comme censitaires dans le régime seigneurial, ils auront à remplir des devoirs qui répugnent souverainement à des Britanniques, surtout si le seigneur est un Canadien français. Et s'ils entrent dans la seigneurie comme seigneurs, ils auront des devoirs à remplir envers les censitaires, ce qui répugne encore à des Britanniques. De toute façon, ils ne pourraient pas reconstituer leur monde britannique. C'est pourquoi ils vont s'établir d'abord dans les Cantons de l'Est, ou tout juste à la frontière de l'aire seigneuriale. C'est le régime seigneurial qui les éloigne, et non la paroisse.

● *Monsieur OUELLET :* Le régime seigneurial, « épouvantail à Anglais », c'est là une généralisation qui ne doit pas être acceptée sans d'importantes nuances. Certes les Britanniques n'aiment pas en général ce système qu'ils assimilent à la féodalité. Au XVIII[e] siècle, la faiblesse de l'immigration britannique, imputable à la lenteur de la croissance économique et aux conditions qui prévalent en Angleterre, explique assez bien la faible proportion de Britanniques dans les seigneuries. Mais, dans la mesure où ces derniers décident de s'établir dans la vallée du Saint-Laurent, ils sont bien forcés d'accepter le système seigneurial. Certains d'entre eux seront même convertis à cette institution d'Ancien Régime. Le seigneur Cuthbert en est un exemple. Pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, les Britanniques ne s'en prennent pas vraiment à la seigneurie. Ils achètent des fiefs et des terres des anciens seigneurs.

Le problème des Loyalistes est quelque peu différent. Parce qu'ils forment un bloc assez imposant, ils peuvent exiger un mode de concession de terres conforme à leurs traditions et à leurs ambitions économiques.

Il est évident que si les Britanniques avaient eu en tout temps le choix, ils auraient préféré le système du franc et commun socage. Mais, en général, au lieu de s'établir dans les cantons sans l'appui que constituent un réseau routier et l'accès au marché, ils optèrent pour le territoire seigneurial. De 1825 à 1831, 6,000 Britanniques, Irlandais pour la plupart, se fixent dans les townships et 16,000 optent pour les seigneuries. C'est dire que, derrière ces choix, il y avait de multiples motivations.

Pourquoi, parmi la masse d'immigrants qui arrivent après 1815, n'y a-t-il qu'une faible proportion qui choisisse le Bas-Canada? Il faut y voir tout un ensemble de facteurs économiques, démographiques, politiques et institutionnels, parmi lesquels le régime seigneurial n'est qu'un facteur parmi tant d'autres. La rareté du sol et l'épuisement des terres n'étaient certes pas des attraits bien puissants. Il y a même l'existence d'organisations de transport qui, pour une part, vivent du transport des immigrants vers le Haut-Canada. Cette idée que le régime seigneurial a servi de bouclier à la nation canadienne a été inventée par les défenseurs de cette institution au moment où on la remettait en question.

● *Monsieur BRUNET :* Je voudrais parler du *pacte aristocratique*, de cette entente qui s'est imposée entre les administrateurs britanniques, la classe seigneuriale et le clergé. Cette entente était inévitable. Il en est ainsi dans tout pays occupé. Nos ancêtres avaient à choisir entre le paternalisme du gouverneur ou celui des commerçants britanniques établis dans la colonie. Ils ont jugé préférable de se placer sous la protection du gouverneur qui représentait le roi. N'oublions pas qu'ils étaient alors profondément et spontanément monarchistes. A cause du nouvel équilibre social, le clergé sera appelé à exercer une influence plus grande que celle qu'il avait avant la conquête. Quant aux seigneurs, nous sommes en présence d'une classe qui a perdu son ancien prestige. N'a-t-elle pas été vaincue sur les champs de bataille? Dans toute société, lorsque l'ancienne classe dirigeante, après avoir perdu la guerre, se voit obligée de collaborer avec l'occupant, elle n'a plus auprès de la masse du peuple

le prestige dont elle jouissait auparavant. On le constate dans l'attitude des censitaires: lorsque, par exemple, les autorités britanniques, pendant la révolte de Pontiac, voulurent lever une compagnie de volontaires, les Canadiens ne marchèrent pas. On éprouva de la difficulté à réunir trois cents volontaires alors que, quatre ans auparavant, quelque dix-huit mille Canadiens participaient à la défense de leur patrie. Il en fut de même au moment de l'invasion américaine en 1775. Nos ancêtres n'ont nullement suivi les directives du clergé et des seigneurs qui appuyaient les autorités britanniques.

Quand on parle des dépenses somptuaires de la classe seigneuriale, ne peut-on pas se demander si celle-ci ne les juge pas nécessaires pour se donner du prestige auprès du peuple? De plus, quelques membres de la classe seigneuriale tenteront de profiter du système représentatif pour augmenter leur autorité. Ces gens appartenant aux anciennes classes dirigeantes se présenteront aux élections de 1792. Mais le suffrage universel, particulièrement en Amérique, n'a jamais favorisé le maintien d'une aristocratie. Un parti populaire se forma graduellement et la classe seigneuriale cessa peu à peu de jouer un rôle important dans la vie politique.

En ce qui concerne l'abolition du régime seigneurial, j'ai longtemps cru que la construction des chemins de fer avait été l'un des principaux facteurs de cette réforme. Les recherches de M. Georges-Étienne Baillargeon, qui a longuement étudié le régime seigneurial au XIX^e^ siècle, démontrent que les entrepreneurs de chemins de fer n'ont pas joué dans l'abolition de celui-ci le rôle qui leur est habituellement attribué. En voici la raison: les entrepreneurs de chemins de fer, ayant besoin des capitaux métropolitains, s'efforcent de ne pas provoquer d'inquiétude dans les milieux financiers de Londres. Au Canada, l'abolition du régime seigneurial s'est accomplie sans violence, sans spoliation. Il n'en fut pas ainsi dans la plupart des pays du monde. Les entrepreneurs de chemins de fer abordèrent avec beaucoup de prudence la question afin de ne pas effaroucher les capitalistes et les épargnants anglais.

● *Monsieur DUBUC :* Mon commentaire proposait une nouvelle interprétation du rôle de la petite bourgeoisie professionnelle. Je relève un point de l'intervention de M. Brunet, le problème du prestige de la classe des seigneurs. Je crois que la classe des seigneurs canadiens n'a pas été profondément marquée, dans son statut social, par la conquête; au contraire, elle a pu garder tout son prestige de classe aristocratique, en le partageant avec les éléments de petite noblesse de l'armée occupante.

Il se forme à Québec et à Montréal une « société » de nobles où se rencontrent les cadres supérieurs de l'armée victorieuse et les seigneurs canadiens; ce qui va provoquer le ressentiment et l'opposition, d'une part, des marchands britanniques et des quelques marchands canadiens demeurés sur place, d'autre part, de la paysannerie.

La grande réunion des seigneurs de la région de Montréal, au printemps de 1766, est très significative. Sous la présidence du plus illustre d'entre eux, le seigneur de l'île de Montréal, supérieur des Sulpiciens, ces seigneurs, que M. Oullet nous a décrits comme les plus prospères de toute la colonie, vont tenter de fixer un comportement collectif, une politique de classe appropriée aux événements récents. Le gouverneur s'inquiète de cette réunion mais, malgré les pressions de son conseil, il ne l'interdit pas et se contente d'y envoyer un observateur.

C'est beaucoup plus tard que les seigneurs canadiens perdront leur prestige et il me semble que c'est précisément au moment de leur appauvrissement, de la diminution de leur fonction économique.

● *Élargissant le débat, M. SANFAÇON voudrait qu'on distingue entre crise du régime seigneurial et crise de la seigneurie :* La troisième partie de la communication de M. Ouellet s'intitule *la crise du régime seigneurial, 1802–1854*. Je me demande s'il n'aurait pas mieux valu distinguer entre crise du régime seigneurial et crise de la seigneurie. Je constate que la seigneurie, au lieu d'être en crise, connaît une période d'affermissement, de durcissement, comme jamais la seigneurie n'en avait connu auparavant. On le voit à plusieurs traits: les seigneurs ne s'inté-

ressent vraiment qu'à partir de ce moment-là à l'exploitation de leur seigneurie, si bien que la seigneurie comme telle n'est pas du tout en crise. C'est au contraire une période d'affermissement; on arrive alors à une sorte de régime seigneurial qui finit par être fort analogue à celui que l'on pouvait trouver en Europe. C'est peut-être à ce moment-là que survient la crise du régime et non celle de la seigneurie parce qu'on réagit contre la seigneurie. Mais la seigneurie comme telle s'affermit. On recourt à des droits plus anciens que l'on avait oubliés, on retourne ainsi aux corvées et même aux revenus de la récolte de foin. Je pense que cela prouve que le seigneur veut raffermir la seigneurie, et c'est à ce moment que la seigneurie va disparaître. Pour ma part, je ne crois que le censitaire ait joué un rôle essentiel dans la disparition de la seigneurie en 1854, lors de l'abolition générale. J'enchaînerai cette première observation à une seconde qui lui est reliée. C'est le problème du revenu du seigneur. Les revenus pour le seigneur ont été très longtemps au Canada extra-seigneuriaux: par exemple, les fourrures et l'armée. Tout cela montre que le seigneur avait des préoccupations extra-seigneuriales extrêmement importantes, si bien que la seigneurie comme telle n'avait pas une vitalité très grande. Il faudrait étudier avec précision l'importance relative des revenus extra-seigneuriaux et des revenus seigneuriaux proprement dits dans la seigneurie, à toute période de son évolution. D'autre part, si la seigneurie comme telle est une organisation qui implique d'abord l'agriculture, il serait certainement très utile de distinguer deux sortes de revenus: les revenus qui n'ont pas d'implication agricole et ceux qui ont trait directement à l'agriculture. Par exemple: quelle est l'importance des revenus de justice, de chasse et de pêche, de lods et ventes? Dans les revenus du type purement agricole, il faudrait distinguer évidemment plusieurs secteurs: d'abord celui de la réserve puis celui des cens et rentes et autres redevances. Il faut distinguer entre deux sortes de revenus, les revenus qui sont fixes et les revenus qui sont à quart de fruit.

● *Monsieur OUELLET :* Peut-on vraiment parler d'affermissement du régime seigneurial? Il est certain que le système de la seigneurie est remis en question par les conditions économiques et sociales qui prévalent après le début du 19e siècle. Cela est tellement vrai que les capitalistes devenus seigneurs sont les premiers adversaires du système. Leur gestion des seigneuries qu'ils possèdent s'inspire avant tout du désir de gagner. D'autre part, la baisse des prix les invite à réagir contre la baisse des revenus qui plane sur l'exploitation seigneuriale. De là ces multiples dérogations à l'esprit du système: régime des pots-de-vin, ventes fictives, augmentation des droits, spéculation accentuée. La mobilité de la propriété est en contradiction avec les exigences profondes de la seigneurie. D'ailleurs les capitalistes qui souhaitent la fin de la féodalité et l'entrevoient, transigent moins au niveau des seigneuries. Il n'en est pas moins vrai que l'intrusion des marchands dans le monde des seigneurs a indirectement renforcé ces derniers et le régime qui leur servait de support.

● *Monsieur SANFAÇON :* Je ne dis pas qu'il y a eu affermissement du système parce qu'il a été combattu dans les idées, mais affermissement du pouvoir du seigneur sur les censitaires, de la seigneurie comme telle. Si, par exemple, l'explication de la disparition de la seigneurie doit se trouver chez les censitaires d'abord il importerait d'insister sur ce fait que la seigneurie et le pouvoir du seigneur comme tel se sont affermis. Et, d'autre part, on affirme souvent que le seigneur n'est pas un capitaliste, mais selon des études récentes, celle de Louis Merle sur la Gâtine par exemple, il est démontré que les premiers à s'intéresser à une exploitation plus rentable de la terre, et à concéder en métayage et non pas dans les anciennes tenures dont les profits étaient moins importants, les premiers ont été les seigneurs de ces anciennes noblesses, et non des capitalistes qui sont venus après.

● *Monsieur OUELLET :* Les marchands devenus seigneurs se comportent en marchands. Leur désir de gagner prime toute autre considération. Certains seigneurs de vieille souche et les ecclésiastiques ont tendance à rester plus fidèles aux attitudes paternalistes d'autrefois.

Pendant cette période, on a le spectacle d'une bourgeoisie capitaliste conservatrice en matière politique mais progressive dans les domaines économique, social et juridique. La bourgeoisie des professions libérales, au contraire, est progressive en politique mais réactionnaire sur les plans économique, social et juridique. Qu'elle adhère aux idées réformistes, libérales et démocratiques, cela ne l'empêche pas de s'opposer au capitalisme, de défendre avec la dernière vigueur le régime seigneurial, la Coutume de Paris et même le statut traditionnel de l'Église. En réalité, son attachement au libéralisme et à la démocratie, malgré un certain caractère d'authenticité, demeure superficiel. Ces deux idéologies font plutôt figure d'instruments nécessaires en vue de promouvoir les objectifs nationalistes, à savoir la préservation de l'héritage traditionnel. On sent très bien toutes les contradictions de sa position.

La bourgeoisie des professions libérales et davantage encore les politiciens qui la représentent n'ont pas vraiment été conscients de la gravité de la crise agricole. On les trouve bien comme patrons de sociétés d'agriculture, on les voit devant les comités d'enquête déplorer les malheurs de l'*habitant*, mais ce ne sont là que des prises de position superficielles. Comme hommes politiques, ils ont surtout utilisé la crise agricole et les tensions qu'elle provoquait dans le monde rural, à des fins strictement politiques. Au lieu d'insister sur l'urgence d'un renouvellement des techniques, ils ont travaillé à rejeter sur l'Anglais et le capitaliste la responsabilité des difficultés qui existaient dans le milieu rural. Ils ont cherché à exonérer le régime seigneurial de tout blâme.

● *Monsieur LABROUSSE :* Lorsque le temps de la guerre a été révolu, quand s'est posé pratiquement, politiquement dans la vie canadienne le problème de la seigneurie canadienne, à ce moment-là le précédent de la révolution française a-t-il été évoqué? Et a-t-il été attractif ou répulsif?

● *Monsieur OUELLET :* Au moment de la révolution française, la population du Québec n'était pas mûre pour en accepter les objectifs et les valeurs. Ses dispositions profondes allaient même à l'encontre des idéaux proposés par la France révolutionnaire et républicaine. Déjà d'ailleurs une attitude semblable prévalait à l'endroit de la république américaine. Il est certain que les élites étaient résolument hostiles aux idées républicaines. Comment expliquer cette réaction?

Disons d'abord que l'évolution économique et sociale réalisée depuis 1760 tendait à confirmer le maintien de l'Ancien Régime économique et social. En 1793, la puissance de la bourgeoisie et la présence du capitalisme n'étaient pas telles qu'elles puissent remettre vraiment en question les anciens héritages. D'autre part, la prospérité qui règne dans le Bas-Canada suscite un mouvement d'admiration pour les institutions britanniques. On peut même parler d'anglomanie tant cette conjoncture contribue à valoriser le rôle de la métropole. L'entrée de l'Angleterre dans les guerres de la révolution accroît son prestige aux yeux des habitants de la vallée du Saint-Laurent. Pour les élites canadiennes-françaises, elle fait figure de défenseur du « Trône et de l'Autel ». Il n'est pas étonnant dans ces circonstances que la peur des idées de la révolution française ait dominé les élites pendant cette période. Celles-ci deviennent hypersensibles à toute dérogation aux idées reçues. La chasse aux sorcières devient même une pratique courante.

Cette admiration pour les institutions anglaises, pour la métropole elle-même, ne se dément pas même après l'éclosion du nationalisme. L'Angleterre est alors perçue, et cela jusqu'en 1825, comme la protectrice de la nation canadienne-française. Ce n'est qu'après cette date que débute vraiment une réaction qui tiendra peu à peu à englober dans une seule réprobation la dépendance coloniale et la bourgeoisie capitaliste britannique.

● *Monsieur LABROUSSE :* Je me félicite naturellement de ce beau et large débat qui vient de s'instituer. Mais je voudrais rappeler les questions que j'ai posées et complémentairement celles que je n'ai pas posées. Le problème n'était pas, dans ma pensée, celui des rapports de la révolution française et du Canada français. Je sais bien d'autre part que

la perception collective de la révolution française par le Canada français n'a pas été une perception homogène, elle se fait à travers des cadres mentaux. Elle se fait à travers des groupements sociaux, des catégories sociales, ou des classes sociales. Cela n'est pas une question. Pas davantage je n'ai demandé l'accueil que le Canada français a laissé pendant la révolution à sa législation antiseigneuriale. Mais ma question était la suivante: lorsque le temps de la guerre a été révolu, quand se sont posés pratiquement, politiquement dans la vie canadienne les problèmes de la seigneurie canadienne, à ce moment-là le précédent de la révolution française a-t-il été rappelé et a-t-il été attractif ou répulsif?

● *Monsieur OUELLET :* Je pense qu'il a été répulsif, parce que l'élite même qui était associée plus ou moins au libéralisme, pour qui le libéralisme était l'instrument, n'a pas plus adhéré aux doctrines libérales de l'époque qu'aux doctrines démocratiques. C'est-à-dire que cette élite se pose en défenseur du régime seigneurial. L'exemple de la révolution française, pour guérir certains maux politiques après 1830, ne sera absolument pas évoqué; au contraire, on se taira au sujet de cet exemple pour maintenir l'intégrité des structures économiques, politiques et sociales traditionnelles. Et c'est là qu'il y a un conflit, une division qui est extrêmement difficile c'est-à-dire les rapports entre ces libéralistes, cet esprit démocratique, et un nationalisme qui est foncièrement conservateur. On a le spectacle d'une bourgeoisie capitaliste progressive sur le plan économique alors que notre bourgeoisie des professions libérales, associée aux petits marchands de campagne, est évidemment conservatrice sur le plan économique et social et sur le plan juridique.

● *Monsieur DUBUC :* J'aimerais apporter quelques éclaircissements au problème soulevé par la question de M. Labrousse: celui de l'interprétation de la révolution française au Canada; c'est le même problème que celui de la réaction à l'égard de la révolution américaine, quelques années auparavant. Il tient précisément à l'efficacité du pacte aristocratique que j'ai mentionné.

Quand les armées américaines envahirent le territoire canadien à l'automne 1775 et occupèrent la vallée du Saint-Laurent jusqu'au printemps 1776, c'est chez l'habitant canadien que logeait et se nourrissait le soldat américain. Il ne fallut pas moins que la menace d'excommunication et le refus des sacrements pour refroidir ces sympathies.

Les prêtres français, sécularisés en quelque sorte par les divers gouvernements révolutionnaires, qui circulèrent dans nos campagnes, ne venaient certes pas diffuser les principes républicains. La révolution française est apparue ici comme un complot contre l'Église et les valeurs de religion; seule notre allégeance britannique a eu le bienfait de nous en protéger. Cette interprétation s'est propagée jusqu'aujourd'hui dans notre système d'enseignement; rarement a-t-on fait allusion aux réformes fondamentales des structures sociales, économiques et politiques apportées par la révolution française.

On voit nettement l'efficacité extraordinaire de ce pacte social. L'Église a joué le jeu du seigneur qui craignait la revendication paysanne. Et, ce faisant, ensemble, ils soutenaient le régime britannique.

deuxième section

HISTOIRE DES MENTALITÉS

1

Séance du vendredi après-midi
présidée par M. Napoléon LeBlanc

PSYCHOLOGIE COLLECTIVE, COLPORTAGE ET FOLKLORE

1. — *RAPPORT de M. ALPHONSE DUPRONT :*

Réflexions pour une histoire de la psychologie collective

Dans notre esprit universitaire, encore si marqué d'encyclopédisme et des certitudes d'un monde clos, l'habitude, voire le réflexe, est de définir. A cette façon de penser très XIX^e^ siècle, le XX^e^ siècle avancé en son âge tend à en substituer une autre, celle de poser des « existences ». Aussi bien, que définir quand tout bouge alentour et en nous ? Les synthèses constituées il y a sept siècles définitivement épuisées ou presque, éclatement du monde, accélération de l'histoire et toutes les formules plus ou moins magiques où nous dissimulons notre vertige, toute réflexion sur notre temps et sur nous-mêmes nous contraint aujourd'hui à inventorier l'existant, dans sa triple dimension historique, actuelle et « prospective », à faire de nos « sciences de pointe » des explorations du donné, une constitution de « matériau » et une mise en place de ce matériau — d'aucuns disent « mise en

situation » — dans la conscience d'un univers organique et de service humain des « sciences humaines ».

Telles la conjoncture et les attitudes neuves. Elles imposent, pour réfléchir concrètement à une problématique d'une histoire de la psychologie collective, d'en dégager d'abord les positions « existentielles ». Celles-ci m'apparaissent comme suit :

1° Si une psychologie sociale existe — au niveau des « sciences sociales » elle est aujourd'hui fort prospère — dans l'équilibre des sciences humaines, une histoire de la psyché collective existe tout autant. Elle affleure constamment, présente et passée, cette psyché collective, dans nos vies quotidiennes. Journal, cinéma et moyens audio-visuels de tous genres, s'ils nous conservent l'illusion de n'être pas totalement conditionnés par des schèmes mentaux communs, ou bien n'existeraient pas ou bien ne nous fixeraient pas, s'ils ne satisfaisaient chaque jour à la manifestation d'un langage, de poncifs, d'images collectives, de mécanismes d'interprétation devenus habituels à notre déchiffrement du monde et à notre communication avec autrui.

Ce qui est notre certitude immédiate est anthropologiquement et spirituellement évident. La sociologie contemporaine retrouve ici les traditions religieuses les plus anciennes. Dès qu'il y a plusieurs il y a âme. Qui dit société dit esprit. La conscience même du corps social — cette biologie d'être ensemble — est présence d'âme. Au-delà des interprétations réductives, qu'elles soient matérialistes ou qu'elles soient spiritualistes, toute existence sociale s'établit, connaturellement, dans la vie d'une psyché et, à quelque niveau de conscience que ce soit, dans l'ambivalence ou l'équilibre du corps collectif et de l'âme collective. Aucune histoire économique, la plus descriptive, la plus conjoncturelle ou la plus abstraite soit-elle, qui n'implique un commerce humain, une bourse de valeurs spirituelles.

2° Pour évidentes que soient ces données d'existence, elles ne deviennent conscientes et donc contraignantes qu'en notre temps. Celui-ci, au regard de l'histoire que l'on disait jadis « universelle », paraît bien en effet se définir historiquement par la découverte de réalités collectives, c'est-à-dire de réalités en quoi les hommes vivent ensemble, et selon cette distinction, voire cette élection, qu'il y a à être ensemble. Même les sociétés les plus élémentaires ont leur distinction, elles aussi, de corps et d'âme.

Nouveauté de notre temps? Sans doute, mais nouveauté seulement pour la conscience claire ou libérée. Cette découverte d'un monde du collectif est, dans l'expérience proche de la vie mentale de l'Occident — proximité d'une bonne dizaine de siècles —, comme un troisième temps organique d'une « esquisse des progrès de l'esprit humain ». Toute société traditionnelle,

en effet, comme l'est, dans sa vie essentielle, la société médiévale, procède de la surnature et de la révélation : toute conscience sociale est théologie ; la vie commune, ordre de Dieu ou eschatologie. Avec les ruptures modernes, le dialogue s'est engagé entre Dieu seul et l'homme seul. Dialogue normalement anthropocentrique, et tout anthropologisme est privation partielle d'être. La conscience d'une société indépendante, plus ou moins affirmée par la philosophie des lumières, ne pouvait se manifester pleinement que par étapes : étape utopique et métaphysique ; étape du cœur et de la sensibilité ; étapes des formes politique ou économique ; étape biologique et démographique. Peut-être même la totalité d'une société indépendante, se disant libérée de toute révélation, mythique ou tradition, ne pouvait-elle être manifestée que dans la conscience d'un « monde fini », monde désormais contraint, pour s'équilibrer dans sa double présence temporelle et sa mission d'éternité, à s'analyser soi-même.

Les réalités collectives s'imposent, vitales, quand nous nous découvrons enfin entre nous. Même si l'astronautique nous projette hors de la planète, nous sommes d'autant plus contraints, gravement, inéluctablement, sainement, à nous reconnaître enracinés dans l'humain et donc porteurs d'âme. Socialismes et communismes sont autant de signes précurseurs que l'humanité retrouve, après pour l'Occident quasi sept siècles de pratique « absolutiste » de salut individuel, les attentes, la thérapeutique ou les charismes du salut commun.

Toute méthodologie et toute réflexion de problématique concernant ces réalités collectives enfin impérieuses, réalités éminentes des « sciences humaines », est donc engagement au plus profond de nous, dans la dynamique créatrice, voire salvatrice d'un temps neuf.

Il m'importait de le dire, en une manière de profession de foi pour donner à la méditation tâtonnante que j'ai l'honneur de vous présenter sa portée de gravité en même temps que la mesure de ses limites et même de ses fragilités.

3° Ces réalités collectives, que je n'entreprendrai pas de définir, mais que nous saisirons chemin faisant, après les avoir situées historiquement dans l'instance de notre temps, on peut tenter d'en dégager la matière par deux voies au moins.

L'une part de ce que nous vivons aujourd'hui et qui se dit civilisation de masses. Ambitieuse promotion sociale des masses peut-être, mais il y a, dans ce vocable bâti en alliance de mots au premier abord surprenante, le secret d'une dynamique.

Une civilisation de masses se définit par la quantité et la cohésion même de cette quantité, qui peut être soit gravité soit panique. Autrement dit il n'y a pas de quantité sans quelque

réalité d'âme. Plus même la quantité est massive, ou immense, plus elle contraint l'âme, fût-ce l'âme animale et saine du troupeau. A terme aussi, du moins dans une perspective d'immanence, la quantité s'ordonne en qualité. A fortiori quand il s'agit d'atteindre à ce niveau de conscience commune et d'élévation satisfaite qui, depuis la seconde moitié du XVIII[e] siècle, s'appelle la « civilisation ». L'épanouissement conscient d'une civilisation de masses, et donc l'équilibre de notre monde, exigent et l'acceptation résolue de la quantité et l'analyse de la qualité en elle, c'est-à-dire un accouchement d'âme, des valeurs et des hiérarchies, expressions et cautions de l'équilibre atteint. Toute approche des réalités collectives ne trouvera ainsi sa justesse que dans l'étude interdépendante des données quantitatives et des élaborations qualitatives. Mathématique et psychologie doivent aujourd'hui conjuguer leur règne et leurs vertus pour une maîtrise lucide de notre monde. Quelle mathématique et quelle psychologie ? Si la question doit ici être posée, ce n'est pas le lieu d'y répondre.

A l'ambivalence quantité/qualité correspond cette autre, d'anthropomorphisme humain, du corps et de l'âme. Il y a un corps social qu'inventorient ou que soignent aujourd'hui la démographie, la biologie sociale, l'économétrie, les différentes formes de médecine sociale etc., toutes sciences qui débouchent nécessairement sur un constat d'âme. Il y a une âme sociale qui s'informe dans « les attitudes devant la vie », les façons de se nourrir, les modes, les disciplines ou les sublimations religieuses des forces irrationnelles, les traditions orales et écrites, les morales et les codes, et toutes les libérations qui s'expriment dans les créations intellectuelles, plastiques et musicales. Chacune des sciences qui s'attribue l'exploration de tel ou tel secteur de cette âme sociale doit se découvrir dépendante des réalités nourricières du corps. Dans le présent, c'est l'évidence même ; mais, pour la conscience du passé, c'est une nécessité de l'objet, car la donnée même du passé est unique, et doit donc être traitée comme telle. Ne faisons pas que le savoir de tête, mais pratiquons que l'étude de la psychologie et de la sociologie historique ne saurait aboutir et conclure, et d'abord se développer, si elle ne grandit pas en étroite interdépendance avec les sciences historiques du corps social. A notre mesure, une seule discipline, c'est déjà beaucoup ; les temps sont cependant venus d'interdépendre.

Ce qui pose l'urgence de méthodes collectives de recherche et de synthèse. Mais ici encore, qu'il suffise d'avoir dit le besoin, besoin qui doit grandir en ascèse de connaissance. Au champ français, le Seignobos et Langlois aura longtemps été, sans doute trop longtemps, le manuel du savant de cabinet, plus ou moins fiction de méthode. J'appelle quant à moi de mes vœux la prise

de conscience d'une méthode, qui soit attitude, c'est-à-dire style d'exploration, de rencontre, d'analyse, et discipline ensemble.

Ces ambivalences dites et fondamentalement posées pour toute conscience équilibrée des réalités collectives contemporaines, donc pour toute recherche aujourd'hui entreprise d'histoire de la psychologie collective, me sera-t-il permis de déblayer le progrès de notre réflexion commune de quelques équivoques? Équivoques réductionnelles du paresseux, il va sans dire. Ainsi l'histoire de la psychologie collective ne saurait être seulement l'histoire des idées, à quoi nous sommes habitués; pas davantage l'histoire des mentalités sans autre, non plus que cette « psychologie des peuples » façonnée courageusement depuis plus d'un bon demi-siècle par des pionniers ou des prophètes. Je sais bien que l'histoire de la psychologie collective est aussi vieille que l'histoire, mais dans la conscience que nous en prenons aujourd'hui, il y a l'acceptation de l'entière geste inconsciente, la reconnaissance des précurseurs et l'exigence surtout de donner à cette discipline neuve qui cherche sa justice la puissance de sa matière intégrale, la lucidité de la mise en place. Toute science en acte n'est-elle pas progrès de mise en ordre? Car c'est bien d'ordre qu'il s'agit, et par l'ordre de la vie même, de connaître et de servir, quand il nous paraît indispensable de ne pas enfermer trop vite notre effort créateur, soit dans des complexes habituels, soit dans des champs trop étroits. Aucune humeur de jeu de massacre en nous, mais une innocence lucide.

Ainsi il ne saurait y avoir histoire d'âme collective qu'« enracinée »: c'est soumission d'incarnation, réalité même de l'âme collective. Voilà pourquoi une histoire de la psychologie collective est d'une autre nature, d'une autre puissance de préhension aussi que l'histoire des idées. A cette dernière reconnaissons le mérite d'avoir, par rapport aux besoins enseignants, doctrinaux, philosophiques, de l'esprit moderne, introduit le sens de l'histoire dans des disciplines qui se suffisaient d'être extra-temporelles. Mais, selon que sait la sagesse populaire, une idée est si peu de chose; quand elle s'enfle jusqu'à se prétendre idée-force, c'est qu'elle est expression du besoin psycho-social du milieu, de l'époque pour lesquels elle est force. Les idées-force sont instruments d'une volonté de puissance, ondoyante et diverse infiniment, mais source ou exigence créatrice. La fragilité de l'histoire des idées, c'est d'être abstraite, partielle, et de prétendre se suffire à soi-même, ou presque. Elle procède d'une époque, exultante de lumières, où l'on pensait que les idées mènent le monde. D'où les longs débats passionnés, obstinés et aveugles, sur les rapports des idées philosophiques et de la Révolution française. Quelle ivresse à proclamer que les philosophes avaient changé la face des choses et illuminé un monde sinon plus sage,

du moins plus juste. Une histoire sans idées devait cependant constater que cette Révolution n'a cessé, quasi dès ses commencements, d'être une « révolution » déjà faite, que la bourgeoisie, dans le bon usage des idées, s'est substituée à ce qui avait été invention et fronde aristocratique, ou bien que ce qui avait été, autour de 1770, matérialisme éclatant et résolu avait mis plus d'un bon siècle à faire école, pour être très vite dépassé. Incontestablement, toute cette génétique de la Révolution française s'inscrit dans un « procès » plus ample, sociologique et spirituel, voire mythique, que l'histoire des idées, trop linéaire, ne parvient pas à saisir. Autrement vigoureuse, et soumission souveraine à l'existant, la position marxiste qui fait de l'idée expression du besoin social, une nourriture non empyréenne que se donnent milieux, groupes humains, classes ou nations.

Reste cependant que l'histoire des idées a servi, qu'elle peut et doit encore servir: les inventaires analytiques pour une période donnée des idées circulant dans les livres; l'exploration des contenus d'une idée déterminée, c'est-à-dire d'une représentation collective ou d'une notion, voire d'une idée-force ou commune dans une société historique donnée ; la mise en évidence, au long des circulations, d'idées ou de thèmes, de temps forts et de temps faibles. Rien que de solide en tout cela, et du bon matériau pour l'histoire de la psychologie collective. Même bornée aux idées, qui sont le plus souvent des notions ou des images collectives, et limitée cependant à la préhension des idées, à l'expression littéraire ou livresque, imprimée en tous les cas, qui ne représente tout de même qu'un aspect de la création d'âme collective, l'histoire des idées demeure utile, à condition qu'elle s'accepte exploration, dissection plus ou moins subtile de matériel, et qu'elle se veuille ouverte en d'indispensables dépassements, vers l'enracinement social ou le besoin d'âme. Donc sans conclusions enseignantes, mais éclairantes seulement. Autrement dit, entre l'histoire des idées habituelles et l'histoire de la psychologie collective, il y a cette différence de niveau d'existence que marquent, dans leur puissance humaine, les verbes de transmettre, voire exprimer, et de faire, faire son univers mental, son monde de représentations, sa société de communication, de rêves ou d'espérance.

Avec l'histoire des mentalités ou la psychologie des peuples, un pas est fait, et d'importance, pour le déchiffrement du secret créateur. Pour l'une et l'autre des deux disciplines, on peut dire, semble-t-il, qu'elles sont provinces d'une histoire de la psyché collective, et provinces organiques. Mais l'une et l'autre doivent se replier sur un ensemble ou collectif déterminé, société, milieu historique, peuple. Leur démarche est de synchronie, synchronie qui peut avoir tendance, une fois définie en termes précis, à cris-

talliser en formules et donc à défier le temps. D'autant que l'une et l'autre comportent je ne sais quoi d'à la fois passif et abouti, qu'implique à soi seul le mot de « mentalité ». Je lui trouve quant à moi une saveur à la vérité provinciale avec une pointe de vétusté, du moins une charge de passivité solidement arrimée. Sans doute allons-nous, répétant le vieil adage, cristallisation de sagesse horatienne et bourgeoise. Mais la *mens* n'agite plus la masse ou la matière. Cristallisée en « mentalités », elle est surtout habitudes, patrimoine mental, traditions à longueur de vie reçues, ou spécificité établie, étiquetée, de sociétés, de groupes, de milieux. D'ailleurs, selon que livre le langage commun, à propos des individus, il y a une bonne et une mauvaise mentalité ; « mentalité » ne se suffit pas à soi seul. Cette concrétion d'âme a besoin d'un support, sociologique ou éthique, et même spirituel. Et mentalité n'est pas caractère. Entre la notion de « mentalité » et celle de caractère, il y a toute la différence, disons pour aller vite, d'entre une réalité féminine et une réalité virile. Plus de contraction temporelle, de durcissement aussi, dans la notion de caractère par rapport à mentalité, plus contingente, plus insinuante et donc plus subtile.

Une histoire d'âme intégrale se doit de lier mentalités et caractères. Et ce, dans la lucidité de deux dangers, quant à une spiritualité de l'histoire, que comportent dans leur existence séparée tant histoire des mentalités que psychologie des peuples. L'un est la tentation extra-temporelle, qu'elle s'appelle d'éternel ou bien d'universel. L'histoire est, de par son génie même, analyse de ce qui se fait, donc genèse de mentalité, de caractères, de psychologie. Histoire des mentalités et psychologie des peuples n'auront de vertu et donc de valeur historique que si elles demeurent lucidité d'un façonnement, explication dans leur création même de structures mentales collectives. Aucune induction d'éternel au partir d'elle, ni sans doute de constantes de l'esprit humain. L'autre est la dissolution tant du contenu historique que de l'âme collective en une juxtaposition ou une hiérarchie de « mentalités », ou de complexes psychologiques. L'histoire des mentalités tend, par discipline propre, en synchronies successives ou éparses : sa vertu, son service aussi, est de discontinuité. Quant à la psychologie des peuples, elle postule une organisation stable du monde, des groupes humains fixés. Dangereusement, toujours par discipline propre et par vertu, elle dissocie le collectif étudié de ceux par rapport auxquels il se définit. Or toute genèse, dans une société des hommes, est analyse d'interréactions, donc d'interdépendances. L'historique n'a chance d'atteindre à l'équilibre de l'entier que s'il reconnaît coexistants et nécessaires l'un à l'autre, continu et discontinu, et plus encore s'il éclaire cette conscience de l'altérité, que redé-

couvrent aujourd'hui psychologies et métaphysiques et qui est tout à la fois clef d'une lecture du monde, pratique de communion humaine, thérapeutique spirituelle libératrice des dialectiques et des philosophies discursives de l'histoire.

Ce qui nous conduit, ambitieux d'une histoire de la psychologie collective capable de toute sa matière, à un minimum de réflexions simples de méthode. Réflexions qui, à la vérité, concernent toute histoire quelle qu'elle soit, mais qui prennent, pour une histoire de la psychologie collective, une instance particulière.

Première réflexion, d'évidence même. Si l'histoire pour notre expérience commune, voire quotidienne, est continuité, singulièrement l'historien, homme d'une époque déterminée, saisit le passé à travers l'immanence du temps où il vit, et où il compose son histoire. Tout le problème surgit ainsi d'une sacro-sainte et combien artificieuse « objectivité » posé comme si nous étions statues de pierre. Dans l'élaboration d'une histoire de la psychologie collective, plus que dans aucune autre histoire, serais-je tenté de dire, l'immensité du passé est sur nous, écrasante ou imprégnante, déséquilibrante d'une luxuriance de sollicitations, infiniment plus que nous ne le savons. Vivre dès lors la fiction de la « non-dépendance » est tout uniquement se couper de la matière. Quel que soit le complexe mental ou spirituel que nous étudions, il nous concerne par quelque côté et souvent au plus intime, donc au plus silencieux de nous. L'attitude de vérité est d'accepter la dépendance, c'est-à-dire la participation, et de savoir que nous ne pouvons faire ni plus ni mieux que de nous interroger. Nous, à savoir la matière, et nous ou la matière en nous, nous-même, nous-même dans un collectif toujours présent, même quand nous nous faisons séquestrés de cabinet. Marc Bloch, dans un texte souvent cité, éclaire la vertu interrogatrice de l'historien : dialogue avec les documents, qui, à la vérité, est polylogue. Pour l'histoire de la psychologie collective, il n'y a pas d'autre démarche valable que celle de l'analyse. Une analyse qu'il faut entendre autrement que cette rythmique assez élémentaire de décomposition et de recomposition — recomposition que l'on a pu appeler synthèse — où s'est complue la mentalité scientiste et technicienne du siècle passé. L'analyse d'aujourd'hui est psychanalyse : elle est puissance de délier ce qui était lié, cristallisé, ankylosé. Délier, non pas défaire, ni décomposer. Au sens le plus spirituel, voire subtil et peut-être social du terme, elle est distinction. Pousser le plus avant possible l'analyse investigatrice, dans une démarche de distinction entre la matière et nous, devenir ainsi clairvoyants de notre matière dans une liberté qui ne tranche ni ne fausse aucun lien, c'est là notre sens d'aujourd'hui de l'objectivité. Objectivité qui, si nous la

voulions effort entier pour nous soumettre à la matière, consisterait d'ailleurs à pratiquer une analyse remontant le cours du temps, à rebrousse-poil de nos habitudes d'aujourd'hui où nous descendons sans cautions ni précautions le cours de l'histoire — analyse régressive du présent où nous vivons jusqu'à la période historique qu'il nous importe d'étudier. Ainsi rien ne serait mal traité et chaque chose en sa place : notre découverte de l'histoire serait de vie, et non pas l'aménagement d'un musée au gré de nos commodités ou de nos infirmités sensorielles. Mais nous sommes encore fort loin de cette soumission vraie à la matière de l'histoire. La pratique, sans préalables ni préventions, de l'analyse, devrait quasi naturellement nous en donner l'aisance, puis le besoin. Dans cette certitude que si l'histoire est toujours genèse, l'analyse est la lecture spirituelle de la genèse.

L'autre « condition » de méthode procède aussi de la nature de l'histoire. Celle-ci est *res gestæ* ; elle dit le geste, les faits et les faits ne peuvent être qu'un schéma de ce qui a été vécu, une abstraction expressive qui s'enracine certes dans le vécu, mais qui n'en garde qu'une part minime, comme elle contient encore moins du voulu, et aussi peu que possible du jeu des forces infraconscientes. Histoire événementielle et nationalité de l'histoire ont une connaturalité évidente, celle de traiter l'abstrait, au demeurant indispensable au génie même de l'histoire. Sans abstraction, signes ou conventions, il n'y aurait pas en effet d'histoire, tant se fait chaque jour plus immense la masse même du passé. Cette abstraction est en définitive conscience et l'histoire elle-même le récit de ce qui dans le passé, à des degrés fort divers, fut conscient. Au-delà ? Il y a tout le reste, et surtout les forces obscures et sans cesse agissantes de l'anima collective. L'histoire du conscient immédiat est quasi faite ; celle du subconscient ne le sera jamais intégralement.

Entre cet acquis évident et cet effort de lucidité, sans quoi il n'y aura ni liberté ni lumière de l'histoire, une voie s'impose, qui n'est même pas une *via media*, mais qui est celle de l'étude humaine : retrouver les liaisons possibles, les « allers et retours » ou les transferts entre le donné historique conscient et les forces collectives obscures. Au plan de la psychologie individuelle, les choses sont parfaitement nettes : la conscience est une zone de lumière, violemment éclairée au milieu d'une infinité de présences. Ce choix que fait nécessairement toute histoire, il est acte de conscience, mais conditionné par une foule d'activités ensevelies et présentes. Aucune histoire d'âme ne peut plus aujourd'hui s'en tenir à la conscience : la vie ne se partage plus. Alors il faut d'une part manifester les racines de l'abstraction historique dans le non-dit, le vécu plus ou moins intégral de l'histoire, d'autre part tenter l'exploration des profondeurs, à

travers le temps et comme dans une épaisseur d'éternité humaine pour provoquer des remontées, des retours, des réminiscences, des éclairs fugitifs au partir de la subconscience collective, qui est à la fois instance du présent et patrimoine millénaire de l'expérience humaine.

Là encore, une seule méthode, l'analyse, à proprement dire même, une psychanalyse, puisqu'il faut ressusciter l'enseveli; et, dans cette méthode, le critère de tous le plus essentiel, le plus simple et le plus difficile, l'évidence. D'une histoire explorante de la psyché collective, je dirais volontiers qu'elle est, dans quasi tous les aspects d'elle-même, une histoire « évidentielle ». Au chapitre des évidences l'une des premières est qu'une histoire de la psyché collective dans sa vie du temps, participe de l'immensité de l'histoire. Il faut donc tailler dedans, avec sûreté et délicatesse, des directions d'analyse. Pour descendre de la philosophie à l'atelier d'artisan, j'en profilerai trois, concernant successivement les études quantitatives dans une analyse d'âme collective, l'histoire des notions et représentations collectives et ce que j'appelle psycho-sociologie du sacré.

Une lecture d'âme collective est incontestablement la quantité. Outre que l'histoire traditionnelle demeurait « pelliculaire », sans chercher les enracinements en la matière humaine grouillante et pâtissante, la quantité intervient désormais en histoire au moins sous deux aspects, la mesure même du nombre des choses saisies, ce qui revient à déterminer la quantité des hommes, usagers, possesseurs, voire créateurs, et la durée, c'est-à-dire l'épaisseur du temps. Dans une thèse récente, au demeurant remarquable, M. Mauzi étudiant l'idée de bonheur au XVIII^e^ siècle, commence par jeter par-dessus bord toute la littérature qui indéfiniment se répète. Son propos est le singulier; le nôtre, à l'encontre, dans une histoire de la psychologie collective, doit être surtout le commun. Non pour nous complaire en lui, mais parce qu'il est expression extérieure des besoins d'une société, soit qu'elle redise, soit qu'elle se conditionne. Ce qu'un texte illustre, même à nombreuses éditions livre avec incertitude, les « clichés » ou les mécanismes verbaux d'une époque le manifestent lumineusement. Compter les notions ou images collectives les plus employées dans les cahiers de doléances pour les États généraux de 1789 ou dans les débats des dits États pour l'année 1789 par exemple, découvre un univers habituel, un système de références communes, une intercommunication qui est aveu d'âme collective. Ou bien, comme l'entreprend la VI^e^ section de l'École des Hautes Études, dans une enquête sur *Littérature et Société au XVIII^e^ siècle*, dénombrer, dans les titres de livres publiés durant tout le siècle, les mots les plus instants, les plus redits, ou les plus neufs — car compter se fait en deux sens, par

le plus et par le moins — est une analyse de conscience commune : car rien ne parle plus, au-delà des mots même, qu'un titre, pour l'oreille du chaland, la transmission de bouche à oreille, et d'oreille à bourse, aussi bien qu'il parle à la vue dans la présentation typographique. Pour la surgie et la circulation des notions, il en est de même : l'état civil d'une naissance notionnelle s'établit par le patient dénombrement des apparitions, le chiffrage progressif d'une insistance, et aussi par la mise en évidence, toujours chiffrée, d'un usage qui s'affaiblit et des progrès d'une notion nouvelle. En ce dernier cas, comme l'on peut l'établir par exemple au long du XVII^e^ siècle, pour les représentations collectives de Chrétienté et d'Europe, il y a transfert.

Cet abord de l'âme collective par le chiffre est l'indiscrétion même, voire le viol. Mais la matière aussi exige ; elle ne parle pas autrement. L'exploration quantitative est beaucoup moins externe qu'elle ne paraît : elle s'établit à un premier niveau de profondeur de l'histoire. Elle est lecture des masses ; elle est aussi manifestation des rythmes, voire des cycles. Peut-être y a-t-il des cycles fortuits. Une étude de M. Estivals sur la production du livre en France au XVIII^e^ siècle établit, dans le mouvement des publications, une rythmique à la vérité curieuse. Aucune raison d'explication n'en apparaît : la chose n'existe pas moins. Elle doit être désormais inscrite dans la phénoménologie du siècle, car que sert d'expliquer, si nous n'acceptons pas d'abord toute la richesse de la matière, et d'abord ses étrangetés. Ce que donne l'analyse quantitative est un brut intangible, intouchable comme l'histoire même. A deux conditions expresses. L'une, disons de discipline mathématique : le dénombrement, pour l'établissement de séries, doit porter rigoureusement sur une chose déterminée, un mot, une image, une représentation collective, un thème iconographique bien défini. Ce qui pose le problème conséquent des variations et donc de l'estimation de l'importance de ces variations : problème qu'il faut, dans la pratique du dénombrement, réduire autant qu'il est possible, dans cette discipline que la recherche du quantitatif brut ne doit jamais mutiler la vie. L'autre condition est posée par la réalité même du matériau en histoire. Celui-ci est survivance, et il y a, sans doute heureusement pour l'histoire, souvent plus de disparitions que de conservations. Dénombrer sans tenir compte de la proportion du conservé par rapport au perdu serait vivre la gageure insensée de l'imaginaire, et traiter comme une demeure habitée les pierres branlantes d'un vieux château en ruines. Aussi tout dénombrement quantitatif doit-il être au sens le plus strict sondage, c'est-à-dire dénombrement d'une matière parfaitement définie, donc chiffrée — par exemple le nombre d'ouvrages de même sorte, d'inventaires après décès, de testaments, de cata-

logues de collections ou de bibliothèques dépouillés, ou bien la fixation, tout ou partie, d'une grande œuvre inventoriée. Ce chiffrage brut, qui est la mesure arithmétique du sondage, doit immédiatement chercher ses relativités quantitatives: celles-ci sont infiniment nombreuses, mais la plus importante demeure l'estime du détruit.

Retrouver juste ce qu'il faut le sens de l'absence en histoire est à coup sûr la seule possibilité de vouloir sans jamais l'atteindre la « résurrection intégrale ». Le détruit, dira-t-on, ne se mesure pas. Sans doute, mais il s'estime. A condition, bien entendu, de trouver le biais d'une approche. Soucieux de retrouver, s'il le pouvait, les images de dévotion de l'archidiocèse d'Avignon dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, images d'autant plus expressives qu'elles correspondaient à une ranimation de la vie religieuse, à un combat d'influences entre thèmes et formes de l'art italien de la Contre-Réforme et des traditions françaises plus médiévales, M. Venard, après de patientes recherches, devait constater que quasi toutes les œuvres d'époque avaient à ce jour disparu des églises comtadines. Donc l'absence totale. On pouvait penser à d'immenses dépouillements des catalogues des musées, des collections privées, des ventes, pour glaner peut-être quelques indications. Il y avait aussi la voie des archives notariales, par chance conservées. D'où une recherche des prix faits qui, par fortune, existaient. Certains, par plus grande fortune encore, donnaient des descriptions précises de l'œuvre à exécuter. Expérience exceptionnelle sans doute, faite de hasards heureux, mais elle permettait d'abord de confirmer l'absence (l'absence confirmée garde toujours la trace d'une présence) et d'autre part, si dans une faible mesure, de pressentir ce que représentait le disparu.

Confirmer l'absence en sachant l'importance seulement quantitative de ce qui a disparu, c'est d'ailleurs éclairer un choix — à la vérité choix de l'histoire et du temps postérieur à la période étudiée. Ou bien choix contemporain, comme l'on pourrait, par exemple, d'après le dépouillement quantitatif des catalogues très précis qui nous restent, manifester l'ordre des valeurs, l'univers mental des hommes qui, au moment de la fermeture des couvents parisiens ont opéré, dans le Paris révolutionnaire, le tri des richesses considérables des bibliothèques des maisons religieuses. A la vérité, l'indication majeure du quantitatif dans une histoire d'âme est celle du choix. Choix passivement éclairé, mais qu'il devient très possible de ranimer en ses vertus actives. Et manifester les choix, c'est retrouver puissance d'âme, quasi l'acte créateur, du moins une frange de volonté ou d'acceptation.

Cet aveu du choix, que l'événement, voire les séquences d'événements, même traduites en causalités, sont incapables de

nous donner, transforme naturellement la quantité en qualité. La quantité dit préférence, donc besoin humain. Tri des besoins humains, qui est analyse psychologique. Ce qui tout à la fois exige une arithmétique précise de la quantité et nous en libère. La quantité est donnée existentielle et préalable, pour l'analyse, elle se lira en tendances ou même en impressions. Elle permet aussi, dans son éclairage lucide, les comparaisons ou les rapports, à traduire moins en pourcentages absolus — ce qui serait inepte — qu'en proportions amplement relatives. Ainsi s'ébauche, dans la massivité et le clair-obscur des documents une histoire des tendances, qui est une analyse, dans la vie du temps, de ces entre-deux d'âme collective, pulsions, émotions, mémoires, lucidités éphémères, imaginations ou attentes, où se façonne le besoin des collectivités humaines. On parle volontiers aujourd'hui d'histoire sérielle. Un peu vite, comme de tant d'autres choses. Mais il est certain que la série immédiate, c'est-à-dire fournie par des fonds d'archives bien conservées (correspondances administratives ou diplomatiques par exemple) ou reconstituée, permet, avec la moindre intervention arbitraire de l'historien, cette triple lecture qui est organique de toute histoire de la psychologie collective : établissement du commun ou de l'habituel ; mise en évidence du singulier, du novateur, du trait qui peut être parfois de fulgurance ; aveu de besoins permanents de l'âme humaine, ou de l'espèce.

La quantité dont nous venons de traiter est une quantité brute, immédiate, soit donnée par la massivité des documents, soit laborieusement manifestée par la collection sérielle : elle est celle du plus et du moins. Il est une autre réalité de quantité, moins préhensible et déjà toute qualitative, parce que largement marquée du besoin, de l'épreuve ou de la main des hommes, cette patine de vie ou cet aveu de nécessité que comporte la durée. Fernand Braudel a lumineusement mis en valeur, quant à l'analyse économique et sociale, l'importance de la longue durée. Il en va de même au champ de l'âme et de l'esprit. Or notre histoire jusqu'ici trop narrative ou descriptive se souciait peu de la durée. A l'encontre même, redire, retrouver, répéter, n'est point de son génie qui a besoin de faire fourmiller le divers dans le monotone. Nous avons appris cependant dans la pratique de l'histoire un certain nombre de choses qui ouvrent autant de perspectives sur la justice de la durée dans la vie du temps. L'une, essentielle, est que si les peuples heureux n'ont pas d'histoire, les grands bouleversements, qu'ils soient soudains ou qu'ils soient amples, laissent eux aussi peu de traces. A y bien réfléchir, le donné existentiel d'une histoire immédiate est étroit. Ainsi les épidémies, même dévastatrices, laissent en général peu de traces dans les documents de l'année, dans les institutions. La

peur paraît après, surtout si les épidémies se renouvellent : d'une part l'empreinte émotive de la mémoire collective ne se manifeste qu'après l'événement, parfois longtemps après ; d'autre part, la contracture, qui s'établit après les retours, les attendant, les favorisant, en élargissant l'*aura*, n'est discernable dans son activité créatrice que sur une durée temporelle d'une certaine ampleur. L'ébranlement, toujours révélateur des fonds, ne s'appréhende pas dans l'instant : son aveu doit être déroulé dans le temps, dans cette analyse qui est la seule explication qui ne fausse pas.

Autre évidence maintenant établie : le « mental collectif » a une tendance conservatrice. Les esprits suivent. Modes, mutations, révolutions, mettent du temps à s'établir, et ce qu'elles ont établi, plus de temps encore à disparaître, quand déjà le devant de la scène a changé. Massivement, il y a une discordance entre le fait et le représenté, ou l'interprété, pire encore le vécu. Perspectives qui nous découvrent tant l'une que l'autre une vie des profondeurs que nous ne pouvons appréhender que dans l'épaisseur massive du temps.

Ici éclatent nos cloisonnements étroits de l'histoire. Une conscience de l'autorité dans la société moderne, de l'équilibre qu'elle représente entre les besoins sacraux et la mise en forme civile, n'est possible qu'à l'échelle de tout notre patrimoine historique, antiquité, Moyen-Âge et temps modernes liés. De même l'analyse de l'ordre de nature en correspondance à un ordre de surnature. Intrications ou continuités obvies. Mais il y a plus. Nous pressentons aujourd'hui que les grands besoins de l'âme collective, ses aveux — matériau de toute anthropologie générale — ne se libèrent ou ne s'expriment qu'à longueur de temps. L'histoire événementielle le pressentait bien, qui, d'un événement-clé cherchait les prolongements et les conséquences : l'événement n'a quasi pas de réalité sans son avant ni son après. Cela peut se lire en dynamique de continuité ; cela s'éclaire de plus en plus pour nous en cette correspondance essentielle : d'une part les mouvements créateurs en histoire ont une amplitude d'autant plus lente qu'ils transforment davantage ; d'autre part l'âme collective est à la fois leur théâtre et leur lieu d'enregistrement le plus sûr. Le plus puissant et le plus créateur est le plus secret, le plus caché. Nous ne sommes pas loin de retrouver les ésotérismes maudits. Et cependant ésotérismes et traditions ne sont que des figures diverses, inégalement entières à coup sûr, de cette certitude humaine, vieille, semble-t-il, comme l'histoire des hommes, qu'il y a un trésor transmis, non seulement des connaissances mais aussi des secrets du monde et de la vie.

Si nous ne vivons plus les conditions d'une civilisation traditionnelle, avec initiation, enseignement, lecture éternelle et

cyclique de la genèse de l'univers, notre seule approche du trésor est le déroulement de l'histoire, pour atteindre partout où il est possible le niveau des profondeurs. L'histoire des grandes traditions, voire des transmissions ésotériques, doit éclairer et la genèse des acquisitions enseignantes ou initiatiques de l'espèce et l'acte de l'âme collective pour se satisfaire et s'exprimer et l'aveu de ses besoins d'être. Ai-je besoin d'ajouter qu'à ce niveau d'une histoire des profondeurs, déroulée dans l'épaisseur du temps, nous nous libérons de toute explication mécaniste ; nous tentons d'approcher le « faire ». Il n'y a pas d'autre philosophie de l'histoire, humaine, rien qu'humaine, collectivement et modestement humaine.

L'histoire des notions, ou sémantique historique, est une autre province de l'histoire de la psychologie collective. Elle a l'importance que nous attachons de plus en plus à tous les faits et aspects du langage ; elle se propose, à un premier niveau, de fixer apparition, circulation, usage et disparition des mots-clé, images collectives, concepts abstraits d'un vulgaire déterminé durant une période d'histoire ; au même niveau, elle analyse, au partir du langage, les complexes d'expression d'un milieu, d'une époque, les associations, les correspondances, les transferts, tout cet ensemble verbal qui, dans une société donnée, permet la communication entre les hommes. Ces descriptions faites — elles ne sont pas aisées —, l'histoire des notions peut, à un autre niveau de profondeur, déceler comment les collectifs humains font leur langage, diagnostiquer du moins les services du langage, et par eux, exigences, nostalgies, information créatrice de l'âme collective. Ce qui a une valeur anthropologique évidente mais non moins une vertu thérapeutique, pour nous contraindre, nous qui cherchons le passé des mots, à la précision du langage.

La vie des mots, à condition bien entendu qu'ils circulent, c'est, pour tout ensemble historique, une analyse de l'univers mental de cet ensemble humain. Ce que les hommes se disent postule un ordre du monde, explicite et implicite, et des données communes, sur quoi il y a accord, ou du moins correspondances. Au-delà du curieux, il y a l'humain. Ainsi curieuse l'apparition du vocable *gaz*, qui ne commence à se répandre en Europe occidentale que dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, à mesure qu'apparaît la chose, avec les découvertes de la chimie moderne. Première évidence, qui peut devenir règle de méthode : quand un mot est employé, c'est qu'il est nécessaire. Le langage collectif est, de par sa nature même, économe de mots et peu fantaisiste. Mais comme vocable, gaz existait déjà, forgé, semble-t-il, par Van Helmont, sur le vieil anglais ghost ou ghast, c'est-à-dire fantôme. L'aveu est ici double, d'une part, d'une époque qui, pour des raisons complexes, par rapport à ces aspects nouveaux

de la matière qu'elle libère, oxygène, hydrogène, etc., hésite à leur donner un nom neuf, ou n'en trouve en elle ni la capacité ni le besoin, d'autre part d'un fantasme habituel où il faut écrire la réalité neuve, comme pour s'accoutumer à elle. La chimie moderne inscrit ainsi quelques-unes de ses plus importantes découvertes, qui font craquer la classification millénaire de la physique aristotélicienne, dans l'imagerie d'un univers intermédiaire, subtil, impalpable mais présent et que je serais tenté d'appeler, avec le vocabulaire d'aujourd'hui, parapsychologique. Quelle autre voie que le sondage sémantique aurait pu nous rendre sensibles ces besoins et ces profondeurs d'âme où demeure évidente telle racine humaine de la science moderne? De même à travers les textes du XVIII^e siècle, suivre les destins de l'usage de *citoyen*, et ce comparativement à l'usage de *sujet*, est lecture, indirecte mais de toutes la plus sûre, d'une mutation mentale, à la fois émancipation, idéalisation et définition de la société politique neuve. Dans le vocabulaire politique, qui s'établit en pratique commune dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'idée de *nation* devient progressivement envahissante: elle est le corps de la société politique nouvelle, face à l'autorité traditionnelle du Roi. Rien d'autre, et ce rien d'autre dit que la Révolution française est une révolution politique, que cette révolution politique n'a pas, pour des raisons à déterminer, forgé le vocabulaire propre de son besoin, mais qu'elle a eu recours à une expression née, au début des temps modernes, dans la vie des universités occidentales, mot latin dont le génie est de traduire les liens de naissance, d'origine, d'appartenance à une terre déterminée. Face au Roi, la Nation est mère, et sentir grandir, dans la pratique verbale, ce matriarcat résolu, n'est point sans conséquences essentielles pour l'intelligence, aux profondeurs, de la Révolution même, et des images collectives par quoi elle pourra être régnante et durable.

Bien entendu, le matériau d'une histoire des notions est obtenu principalement par des dépouillements quantitatifs: il les faudra de plus en plus considérables, et il se peut fort bien que la machine électronique devienne un instrument indispensable de la lecture profonde de l'âme collective, en sa genèse, ses satisfactions, ses usures d'images ou de mots-clé, organiques d'un commerce humain, dans la vie du temps. Lecture que nous ne conduirons d'ailleurs valablement que si nous arrivons, au prix d'un effort considérable d'organisation dans la recherche historique collective, à analyser les correspondances qui s'imposent, époque par époque, voire dans une longue durée, entre les quatre modes d'expression essentiels, l'oral, l'écrit, le plastique, le musical.

Il est temps de nous rendre compte que quasi toute notre historiographie s'élabore seulement sur des sources écrites; pour

le moderne et le contemporain surtout, où nous avons consenti l'ivresse plus pernicieuse qu'il ne semble du papier seul. A une époque où l'on parle, non moins partiellement d'une « civilisation de l'image », et d'autant peut-être que les hommes n'ont pas encore appris à recevoir et lire les images, nous nous devons, par vertu d'historien, et par respect du donné intégral, d'établir laborieusement des tableaux parallèles des différents modes d'expression collective, à longueur d'histoire humaine. Chronologie de la communication débouchant sur une anthropologie du langage ; à notre connaissance, quasi-rien n'en existe encore. Il est donc trop tôt pour en parler, mais en inscrire le dessein en nous, mettre en œuvre lentement, modestement, résolument sa réalisation, me paraît être le geste vrai d'une humanité qui se penche sur son passé, pour y trouver conscience, science et sapience.

Province pour moi plus essentielle encore de l'histoire de la psychologie collective, l'exploration de la vie des mythes et de la vie du sacré. Fils obstinés et quelque peu paralysés de l'esprit moderne, nous usons encore et abusons des comparatismes ; or comparer le plus souvent aboutit à un vocabulaire abstrait et rationnel de signes et d'équivalences, donc à une lecture intellectuelle et inanimée de la vie. Pas davantage une « sociologie religieuse » n'est en soi suffisante : dénombrer demeure lecture extérieure de la pratique collective et une sociologie n'est humaine que si elle est résolument psycho-sociologie.

Au-delà de ces réflexions de méthode, il y a à mon sens beaucoup plus et qui tient à la nature même de l'histoire. Dans un beau livre récent, Jean Lacroix pose la connaturalité existentielle de l'histoire et du mystère. L'histoire, me semble-t-il, postule autre chose qu'elle-même ; que tout soit histoire sans autre est vertige et démission spirituelle, minimisation coupable de la présence et du destin humains. L'historique exige le mystère ; sans jamais atteindre à épuiser le mystère, il est lumière du mystère. Soleil et ombre, quelle figure plus nécessaire à notre épanouissement vital ! En un autre langage, Mircea Eliade, il y a quelque dix ans, profilait notre tâche. « L'histoire d'un symbolisme, écrivait-il, est une étude passionnante et d'ailleurs complètement justifiée, car c'est la meilleure introduction à ce que l'on a appelé la philosophie de la culture. » Et, plus loin, cette exemplarité, qui doit être au centre de notre méditation méthodologique : « L'homme des sociétés archaïques a pris conscience de soi-même dans un « monde ouvert » et riche en signification : il reste à savoir si ces « ouvertures » sont autant de moyens d'évasion, ou si, au contraire, elles constituent l'unique possibilité d'accéder à la véritable réalité du monde. » La voilà l'histoire intégrale, c'est-à-dire celle qui cherche ascétiquement, spirituellement, l'extrême limite de ses possibi-

lités. Résurrection ? Ne nous envoûtons plus de ce leurre ; mais approche la plus poussée possible du mystère et du sacré. Nous l'accomplirons par l'histoire des mythes, des symboles, la description à la fois immense et ténue des grands actes de la vie sacrée, l'analyse des catégories mentales — toujours hypothèses de travail collectif ou nécessités de structure d'âme — qui composent notre vision du monde ou notre ordre de valeurs.

Quelques exemples permettront d'éclairer ces réflexions vitales. Au chapitre des mythes, ces mythes que nous ne cessons de fabriquer et qui, selon le génie du mot, sont autant de fils conducteurs des voies de l'âme collective, celui de la Ville. Il y a la Ville-Sainte et il y a la Ville-Mère ; il y a la Ville Éternelle et il y a la Cosmopolis. Les images de la ville aussi, longtemps close en ses murailles, hérissée de tours et de toits, étroite et verticale ; les origines mythiques, qui font la précellence historique de telle ou telle capitale. A l'arrière-plan, l'image sans doute originelle, telle qu'on la trouve sur un puissant chapiteau de Vézelay, de la Ville Paradis terrestre. Car le Paradis, c'est-à-dire la terre des confins de l'histoire et du départ de l'histoire, est, ou bien nature, donc campagne, ou bien ville ; et cette ville s'est longtemps, quasi millénairement appelée Jérusalem. Comment ne pas penser à tous ces profils mythiques, enfouis et présents dans la conscience collective de notre Occident, quand nous nous ruons aujourd'hui dans l'immensité de la ville, que longtemps prophètes et visionnaires ont stigmatisée Babylone ? Le drame de l'homme d'aujourd'hui dans la métropole moderne, il est inscrit dans le déchiffrage patient et exorcistique des mythes de la ville à travers notre histoire.

Se dégageant d'un inventaire des pèlerinages dans l'Europe moderne (XV^e^–XIX^e^ siècles) que nous avons minutieusement entrepris à l'École des Hautes Études, deux approfondissements s'imposent maintenant à nous, dans le progrès de la recherche. L'un, dans l'histoire des continuités, des transferts, des enracinements du pèlerinage, qu'il soit de chrétienté, qu'il soit à l'échelle d'un pays, d'une province, voire quasiment local, établit l'existence d'un espace sacré et de la nécessité de parcourir cet espace pour que pèlerinage il y ait. Espace sacré, autrement intégral, de souffle et de passion humains que celui où s'est établie la notion moderne de l'espace, désacralisée, visualisée, quantitative ; espace sacré, qu'il nous faut, sous l'une ou l'autre forme, retrouver ou garder, même quand nous semblons aujourd'hui ne plus vivre qu'un espace multi-kilométrique, dévoré par la machine. L'autre approfondissement éclaire la thérapie collective. Dans le pèlerinage, avec le miracle, les saints guérisseurs, le légendaire même, il y a guérison, c'est-à-dire retour d'harmonie, harmonie du corps, harmonie du corps et de l'âme, harmonie au

cosmique et aussi harmonie aux autres, ceux qui furent au pèlerinage, aujourd'hui et autrefois, et même ceux qui ne vinrent pas et qu'il faut convaincre. Curations évidentes où, sans mettre en quelque façon que ce soit la grâce divine en question, mais comme pour aller à sa rencontre, les groupes humains se font, dans une sublimation évidente, thérapeutes de soi. Comment ne pas nous pencher sur ce mystère de la thérapie collective, aux confins de la nature et de la surnature, dans un progrès résolu d'histoire acceptante du mystère ?

Au terme de cet interminable exposé, interminable comme les perspectives qui nous sont offertes et que j'aurais voulu ouvert comme elles, me permettrez-vous de ne pas conclure, mais de vous faire entendre une autre voix, ni de professeur ni d'historien, mais de prophète, de visionnaire, d'un génie préhensif de l'expérience humaine intégrale. En voici, dans *la Guerre et la Paix* de Tolstoï, l'intuition pionnière : « Après avoir renoncé à la doctrine antique de la soumission imposée par la Divinité, de la volonté du peuple à un unique élu, et de la soumission de cette volonté à la Divinité, il devient impossible à l'histoire de faire un pas sans se heurter à des contradictions si elle ne choisit pas de deux choses l'une : ou bien revenir à la croyance antérieure de l'intervention directe de la Divinité dans les affaires humaines, ou bien donner une explication précise de cette force qui produit les événements et qu'on appelle puissance. » De la puissance collective, le marxisme aura été pour notre temps une lucidité de conscience et une vérité d'incarnation. Une histoire de la psychologie collective, si elle se donne les moyens de se faire intégrale, doit, dans l'équilibre de l'esprit et du corps, devenir lumière et école de la puissance humaine — puissance créatrice ou puissance soumise — et nous rendre ainsi la virilité de nos destins.

Alphonse Dupront.

2. — *RAPPORT de M. ROBERT MANDROU :*

Littérature de colportage et mentalités paysannes (XVII^e et XVIII^e siècles)

Notre compréhension des économies et des sociétés rurales d'Ancien Régime ne cesse de s'améliorer : depuis les fameux *Caractères Originaux* de Marc Bloch [1] jusqu'aux tout récents volumes de Georges Duby [2], ce passé de la France rurale se fait plus clair, plus accessible. Ces progrès de notre connaissance dans les vastes domaines des techniques, de l'économie, de la vie sociale, rendent d'autant plus sensible le retard avec lequel se fait la reconstitution des attitudes mentales : la psychologie collective des paysanneries d'autrefois demeure en grande partie « conjecturale [3] ». Ce retard tient d'abord à la documentation : alors que, pour la plupart des autres groupes sociaux, les archives nous offrent de quoi reconstituer les comportements, et les attitudes mentales exprimées, la vie paysanne ne peut guère être atteinte que dans ses actes : ventes et achats de biens, conflits de droits, comptes d'exploitation des seigneurs, révoltes... Des bourgeois et des nobles, nous savons ce qu'ils faisaient, mais aussi ce qu'ils disaient vouloir faire : mémoires, livres de raison, discours en justice, délibérations d'assemblées politiques, nous sont offerts en abondance. Les paysans, par contre, n'écrivent pas ; ne laissent pas trace de leurs volontés, même les dernières ; analphabètes dans leur immense majorité, ils ne sauraient avoir le goût de l'écrit qui se manifeste si fréquemment dans les autres groupes : ils ne nous parlent pas.

La littérature de colportage permet cependant de corriger en partie cette vue pessimiste [4] : à condition de prendre l'exacte mesure de son utilisation. Chacun sait ce qu'a été du XVII^e au XIX^e siècle le livre de colportage : un petit livre in 12 ou in 16,

---

1 Marc Bloch, *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, Oslo, 1931 ; seconde édition, Paris, 1951.

2 Georges Duby, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, 2 vol., Paris, 1962.
Les deux ouvrages de Duby et de Bloch représentent les deux jalons extrêmes d'une abondante production, qu'il n'est pas nécessaire de citer ici. Renvoyons plutôt à la bibliographie que donne G. Duby en tête de son premier volume.

3 Nous avons évoqué de façon très générale ce problème dans le premier chapitre de l'*Histoire de la Civilisation française*, publié en collaboration avec Georges Duby en 1958. Cf. *Histoire de la Civilisation française*, tome I, p. 249-274.

4 Elle n'est d'ailleurs pas la seule ressource de l'historien : les témoignages des autres groupes sur les comportements paysans ne sont pas rares. Sans parler de morceaux de bravoure littéraire, comme la tirade de La Bruyère, il est fréquent de voir les livres de raison évoquer la vie paysanne, s'apitoyer sur le sort des champs en période de famine, etc. Les Archives judiciaires et ecclésiastiques fournissent aussi une documentation indirecte de poids. Mais aucune de ces ressources n'égale en richesse la littérature de colportage.

parfois même in 32 de 8 à 120 pages, que le mercerot portait à travers les villes et les champs, au fond de sa caisse, mêlé aux articles de ménage, de couture qu'il vendait de porte à porte. Des libraires de Troyes, Rouen, Caen, Lyon, Paris ont fait leur fortune avec l'édition de ces livrets, dont les ballots circulaient à travers toute la France dès le début du XVII^e^ siècle. C'est au principal centre d'édition, Troyes, que cette littérature doit son nom habituel de *Bibliothèque bleue*, dont le succès se maintint jusque dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Ces livres se répandaient donc à travers toute la France ; rien ne nous permet de dire plus en ville qu'aux champs ; sans doute plus dans le Nord que dans le Midi, en raison de la longue résistance de la langue d'oc à la pénétration du français. Mais l'important est bien de voir pourquoi cette abondante littérature nous informe valablement des mentalités rurales ; s'il est vrai que ces paysans ne lisent pas, ils connaissent pourtant le contenu de ces livres par l'intermédiaire d'une institution essentielle à leur vie quotidienne : la veillée au cours de laquelle, « le lecteur » du village, bon élève du curé, ancien soldat qui a vécu quelque temps en ville [5] fait pour tous la lecture des livres que le colporteur lui a vendus. Ainsi contes de fée (appelés aussi contes bleus, contes borgnes ou contes du loup), vies de saints, complaintes et cantiques sont-ils ressassés, soir après soir (au moins pendant la mauvaise saison), finalement connus jusqu'au moindre détail, dans la mesure même où le petit marchand ne passe pas chaque semaine pour renouveler le stock.

Il est assurément hasardeux d'utiliser une telle documentation : les Oudot, Garnier et autres libraires troyens ne nous ont pas laissé d'archives sur la diffusion de leur production ; même pas sur leurs tirages ; il n'est pas possible non plus d'établir une identité grossière entre les thèmes de pensée véhiculés par ces livrets et les traits de mentalité paysanne que nous souhaitons révéler. Si nous pouvons admettre en effet aujourd'hui qu'un dialogue s'établit entre les éditeurs et le grand public, si bien que les *best sellers* peuvent être considérés comme représentatifs d'une demande, d'un tour d'esprit, pour la bibliothèque bleue semblable raisonnement est plus aléatoire : il s'impose pour les seuls grands titres dont de très nombreuses rééditions sont attestées par les catalogues ; il est acceptable au niveau des grands thèmes qui constituent l'armature d'un genre, d'une famille d'ouvrages. Mais ces réserves dûment mises en place, il faut bien reconnaître que la littérature de colportage éclaire admirablement, et d'un jour souvent neuf, les mentalités paysannes.

5 Nous admettons qu'il y a toujours, dans le plus petit village, quelque garçon à qui le curé a appris à lire sans trop de peine pour servir la messe, et qui a gardé le goût de la lecture. Mais partout où la réforme s'est répandue, il n'y a plus de problème : le protestant tient à savoir lire, les « lecteurs » sont légion.

I. — LA BIBLIOTHÈQUE BLEUE : VUE RAPIDE SUR SON HISTOIRE ET SON CATALOGUE

Retracer l'histoire de la bibliothèque bleue, c'est-à-dire des éditions troyennes et de leurs concurrentes, n'est pas de notre propos, quel que soit l'intérêt d'une étude approfondie ; des érudits locaux ont publié à la fin du siècle dernier d'estimables monographies qui permettent de dégager ici l'essentiel de ce qui importe à notre sujet [6].

Trois dynasties d'imprimeurs-éditeurs ont dominé le marché troyen du livre populaire : les Oudot, qui ont eu l'initiative, lançant entre 1590 et 1600 la formule du livre petit et bon marché sur papier très grossier, utilisant des caractères très ordinaires et déjà fatigués, illustré de bois et vignettes, sans grand lien entre image et texte, mal rogné, mal broché, vendu deux sols et parfois moins cher encore. Jusqu'en 1760, la famille Oudot a fait sa fortune en éditant romans mythologiques, contes et vies de saints. Les Garnier, qui prennent place en force aux côtés des Oudot dans les années 1680, sont les grands producteurs du XVIII[e] siècle, et ils finiront, en 1769, par racheter le fonds Oudot. Enfin, au XIX[e] siècle, le dernier grand éditeur est Baudot qui a repris l'ensemble des fonds troyens et multiplié les éditions jusqu'en 1863, c'est-à-dire jusqu'au moment où les tracasseries policières du Ministère de l'Intérieur provoquent la ruine de l'édition populaire.

Cependant dès la seconde moitié du XVII[e] siècle, Troyes a fait école à travers la France : les contrefaçons sont d'autant plus faciles que ces petits livrets sans noms d'auteur ne sont protégés par aucun privilège et paraissent hors de tout contrôle (bien que la censure royale ait prétendu à plusieurs reprises s'occuper d'eux). Les Chalopin à Caen, les Oursel à Rouen, les Duchesne à Paris, les Huguetan à Lyon ont reproduit à qui mieux mieux les mêmes ouvrages que les libraires troyens [7]. Lorsque Charles Nisard et la commission d'examen des livres du colportage fondée le 30 novembre 1852 au Ministère de l'Intérieur [8] entreprennent l'étude critique de cette littérature, ils

---

[6] *Cf.* notamment Alexandre Assier, *La bibliothèque bleue depuis Jean Oudot, I[er], jusqu'à M. Baudot (1600-1863)*, Paris, 1874. Émile Socard, *Étude sur les almanachs et les calendriers de Troyes (1497-1881)*, Troyes, 1882; Louis Morin, *Les Garnier, imprimeurs et libraires à Troyes*, Paris, 1900.

[7] Il ne faut pas tenir pour négligeables les autres éditeurs, les Avenet, André, Briden, Bourgoin, Blanchard, Michelin, Nicot, Nicolas Le Rouge; chacun d'eux, avec une ou deux presses (alors que Jean Oudot (1622-1672) en a six), participe à cet essor de l'imprimerie troyenne.

[8] Cette commission a entrepris une « épuration » qui a été si sévère que le livre de colportage en est mort: une réglementation tatillonne, l'obligation d'estampiller chaque exemplaire ont eu raison de cette branche de l'imprimerie. Charles Nisard a tiré de son secrétariat à la dite Commission un livre imposant qui demeure le seul ouvrage consacré à l'ensemble de cette production, mais son titre « *Histoire des livres populaires ou de la littérature du colportage depuis le XV[e] siècle jusqu'à l'établissement de la Commission d'examen des livres du colportage (30 novembre 1852)* », Paris, 1854, est fallacieux: il s'agit surtout de l'état de cette littérature à la mi-XIX[e] siècle.

retrouvent, à travers toute la France, le même fonds repris inlassablement depuis des décennies, — pour ne pas dire des siècles. Bonne preuve au demeurant de l'importance de cette littérature, que ce succès constamment réaffirmé [9].

Nous en prendrons d'autant plus aisément la mesure que nous savons combien l'imprimerie « ordinaire » était une industrie de luxe : le livre « normal », tel qu'il se fabrique aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, imprimé avec soin sur un papier solide, relié veau avec titre gravé en lettres d'or, coûte très cher. Au point que les imprimeurs, qui paient le papier, le matériel, et les ouvriers typographes, ont toujours beaucoup de peine à vivre : accablés de dettes, ils doivent tous faire appel à des mécènes, plus ou moins désintéressés, — ou aux commandes régulières de villes, d'évêques, de couvents [10]. Sauf les libraires-imprimeurs de livrets de colportage : ici, les prix de revient sont considérablement amenuisés : papier très commun, caractères et bois souvent repris de travaux antérieurs ; point de frais de reliure... Non seulement les libraires troyens et leurs émules ne semblent pas pâtir des mêmes difficultés financières que leurs collègues mieux établis ; mais la multiplication des entreprises rivales prouverait bien que cette branche de l'édition a été, plus que toute autre, florissante.

★

Libelles, livrets, pamphlets et textes officiels de quelques pages : les colporteurs ont donc transporté, vendu toute cette littérature à travers la France entière pendant des siècles. La fréquence des rééditions, des répétitions fait que l'étude de ce fonds est d'autant plus fructueuse. Laissons de côté les plaquettes qui reproduisent les ordonnances royales, les règlements urbains, les jugements de Parlement ; de même les courts pamphlets politico-religieux, qui font écho aux luttes du XVI^e^ siècle. Tous ces textes ne font pas partie, à proprement parler, de la bibliothèque bleue, même s'ils ont eu leur place dans les ballots des libraires, et les boîtes des mercerots. Reste encore, au catalogue de la bibliothèque troyenne, une masse considérable : notre analyse porte finalement, après maints recoupements et confrontations, tant à Paris qu'à Troyes, sur plus de 350 titres [11]. Esquissons ici

---

9 La comparaison de catalogues de différents libraires est ici précieuse : Pierre Brochon l'a fait pour les catalogues troyens Oudot et Baudot dans son livre, au titre un peu ambitieux, *Le livre de colportage en France depuis le XVI^e^ siècle, sa littérature, ses lecteurs*, Paris, 1954. Cf. aussi René Hellot, *La Bibliothèque bleue en Normandie*, Rouen, 1928.

10 Inutile d'insister sur ce point. Mieux vaut renvoyer au récent ouvrage de L. Febvre et H.-J. Martin, *L'apparition du livre*, Paris, 1958, notamment aux pages 162, 192 et 326-375.

11 Les historiens de la *Bibliothèque bleue* donnent du catalogue une estimation beaucoup plus imposante : 8.000 titres, dit Assier. Assurément ces petits livres n'étaient pas de conservation facile, et beaucoup se sont perdus sans rémission. Mais surtout Assier ne tient pas compte des doublets souvent identiques ou un titre à peine différent. Recoupements et éliminations ont été effectués par nous pour dresser notre propre inventaire.

une présentation globale rapide ; elle nous permettra d'avancer ensuite plus aisément notre étude des multiples rapports entre mentalités rurales et livres de colportage.

Devant son nom aux contes de loup, la bibliothèque bleue contient évidemment un nombre imposant de contes de fée, où Perrault, Madame d'Aulnoy, Madame Murat et quelques autres (la plupart du temps non nommés d'ailleurs) ont fourni beaucoup de titres : féeries du style *l'oiseau bleu, la grenouille bienfaisante,* et grands mythes comme Gargantua et Till Eulenspiegel représentent 20 pour cent du fonds inventorié. Ce n'est pourtant pas le groupe le plus imposant : les ouvrages religieux viennent de loin en tête, représentant plus du quart de l'ensemble [12] : vies de saints, cantiques, pratiques et dévotions, voire quelques ouvrages de doctrine. Un autre cinquième du fonds est encore fourni par les livrets qui relèvent d'une rubrique, « Arts populaires » : romans et historiettes, couplets, bouts rimés burlesques, chansons profanes, théâtre burlesque, comique et tragique — auxquels nous avons joint les quelques « classiques » qui ont pris place dans la bibliothèque des colporteurs : fables de La Fontaine et d'Ésope, trois pièces de Corneille, et des traductions abrégées de l'Arioste, de Quevedo, du Tasse. Au total, ces trois groupes : féerie, religion, arts populaires représentent donc les deux tiers de l'ensemble.

Le tiers restant n'est pourtant pas d'importance négligeable : certes les ouvrages traitant de sciences et de techniques ne sont pas nombreux ; quelques traités d'arithmétique, cinq de médecine, trois guides de voyages, un livre de cuisine, un de jardinage, un maréchal expert, un grand Albert et un petit Albert... Mais sous cette rubrique figurent les Almanachs, qui ont fait l'objet du plus grand nombre de rééditions : le *Grand Compost* (ou calendrier) *des bergers* [13] est certainement le livre le plus imité, le plus copié de toute la bibliothèque bleue : Almanach du bon laboureur, du campagnard, Almanach des bergers, Nouvel Almanach..., autant de contrefaçons qui prolifèrent jusqu'au XIX^e^ siècle. Représentant également à peu près un huitième de l'ensemble, les ouvrages dont le thème principal est un aspect de la vie sociale : métiers, jeux, éducation des enfants et des adultes. Viennent ensuite les quelques titres qui ont pour objet l'amour (romans et pasquilles), le Crime, et surtout la Mort (*la grande danse macabre des hommes et des femmes* [14] est

---

12 Ce classement (mythologie, religion, arts populaires, sciences et techniques, vie sociale, sentiments, histoire de France) n'est pas celui de NISARD, *op.* cité (note 8) ; ni celui de P. BROCHON (note 9).

13 *Le Grant Kalendrier et Compost des Bergiers avecq leur astrologie, et plusieurs aultres choses.* Imprimé nouvellement à Troyes par Nicolas le Rouge, sd.

14 *La grande danse macabre des hommes et des femmes précédée du dict des trois morts et des trois vifs, du débat du corps et de l'âme et de la complainte de l'âme damnée.* Troyes, 1641. (Réédition sans cesse recommencée jusqu'au XIX^e^ siècle d'un ouvrage publié en 1486.)

également un très grand titre) ; et enfin les ouvrages où le mythe et l'histoire de France se confondent en une légende épique : exploits de Charlemagne, des quatre fils d'Aymon, de Godefroy de « Boulion », de Richard Cœur de Lion...

De ce très rapide classement peuvent se dégager trois traits caractéristiques : en premier lieu, la prépondérance des œuvres qui font intervenir le surnaturel, religieux ou féerique : contes, vies de saints, cantiques miraculaires, occultisme, légendes plus ou moins historiques, représentent largement plus de la moitié du catalogue. Ce groupe traduit assurément la recherche d'une évasion mythique ou mystique ; alors que — second trait en contraste — les livrets consacrés à la vie quotidienne ne tiennent pas une grande place : guère plus du quart (donc moitié moins que la littérature d'évasion) en additionnant ouvrages de techniques et de sciences, calendriers, descriptions (encore que souvent burlesques) des métiers, conseils d'éducation, dévotions et jeux. Enfin l'abondance des ouvrages qui portent la marque burlesque — tout le secteur des « arts populaires » et les livres de métiers et surtout la grande série des Danses Macabres — constituent autant de témoignages d'une sensibilité « baroque », exubérante, oscillant du rire aux larmes avec une extrême facilité.

Ces caractères généraux rapidement indiqués, nous pouvons maintenant examiner ce qu'apporte cette littérature aux mentalités paysannes : et tout d'abord en quoi elle s'adresse particulièrement au monde des champs.

II. — UNE LITTÉRATURE POUR RURAUX ? LA PLACE FAITE AUX PAYSANS DANS LA BIBLIOTHÈQUE BLEUE

En fait la littérature de colportage ne semble pas écrite pour les gens des campagnes spécialement : si les allusions à la vie des champs sont assez fréquentes pour que puisse s'en dégager une image de la vie rurale, seul un type d'ouvrage paraît destiné au public des villages : l'Almanach.

En 1671, Nicolas Oudot possède en catalogue treize titres d'almanachs ; ses concurrents de la seule ville de Troyes en éditent autant. En dépit de la variété des titres, et de la fantaisie de « prognostications » variées dont les auteurs tiennent à meubler leurs recueils, tous ces almanachs doivent beaucoup au Vieux Compost des Bergers, et comprennent tous les mêmes rubriques : un calendrier mensuel, accompagné d'un catalogue des Saints de chaque jour, illustré d'images des travaux agricoles, ornées de quelque sage sentence du style : « Aout doit faucher et fener par plaisir, Mettre en grange et battre et rentrer ».

Ensuite vient une abondante partie astrologique; signes des jours de la semaine, disposition du monde, figures pour connaître les heures de nuit, nature des douze signes — qui tiennent une très grande place dans l'almanach, reviennent en question, sous d'autres rubriques. En troisième lieu, diverses considérations sur le corps humain et les physionomies, notamment l'interprétation morale des traits. Le métier de berger constitue habituellement une quatrième partie, exaltant « l'honneur et estat de bergerie », contant les manières de « cognoistre le temps », et les faits et gestes des animaux, domestiques et sauvages. Puis vient une longue prédication chrétienne et morale: arbres des vertus et des vices, tableau de l'enfer, recueil de prières, Dict des Trépassez, Oraisons à Notre Dame... Les premières éditions du Compost ajoutaient à cela différentes recettes concernant les maladies, la cuisine, un petit traité « pour savoir soubz quelle planette l'enfant est né avec la propriété des douze signes... » Mais les éditions ultérieures ne les ont pas toujours conservés; de même ont-elles parfois changé l'ordre des cinq têtes de chapitre que nous venons d'énumérer.

L'ensemble n'en présente pas moins une relative cohérence; il implique une certaine conception des hommes et des choses. Le monde des bergers, dominé qu'il est à la fois par les déterminismes astrologiques et par les leçons d'une morale chrétienne, présente, tout compte fait, une vue assez simple de la Création: l'homme est un tempérament, une complexion humorale (les quatre complexions qui correspondent aux quatre éléments: air, terre, eau, feu), et en même temps un déterminé astrologique: le jour de la naissance, le signe du zodiaque... Les visages et les corps traduisent ces déterminations (bien plus d'ailleurs celle des astres que celle des complexions), non sans quelques contradictions dont les auteurs se tirent tant bien que mal [15]. Sur le monde naturel, dans lequel vivent les gardiens des troupeaux, le calendrier n'est pas prolixe: aucun conseil pour les soins des animaux, les travaux des champs. Sans nul doute, les us et coutumes du travail de la terre se transmettent de génération en génération sans que l'almanach puisse en compléter, préciser ou redresser les leçons. Point non plus de descriptions des arbres ou des herbes, même pas au paragraphe des recettes médicales: le ciel, c'est orages et tempêtes, que mouches et « arondes » annoncent. Les bêtes, compagnes de chaque jour, sont traitées de façon anthropomorphique: le corbeau porte le deuil, le paon est hautain et fier. Seul le chien est l'objet de quelque attention:

15 Cette connaissance astrologique et naturelle de l'homme converge dans une physiognomonie. « Ceulx qui ont le visaige petit et court et qui ont gresle col... signifient personne de moult grand cueur, hastive et ireuse »... etc. Mais les « signes » contraires s'annulent-ils ? « Bergers dient: car pour ce qu'il y a de divers signes en l'homme et en la femme qui sont aulcunes fois contraires l'aug à l'aultre, l'on doit juger plus communément selon les signes du visage, et premièrement des yeulx, car ce sont les plus vrays et les plus probables. »

tout berger souhaite avoir « un bon mastin loyal et hardy ». Les paysages enfin sont « beaux » : « beaux champs », « beaux prés de fleurs », « beau sentier »... Quant aux rapports humains, ils sont dominés d'abord par une morale chrétienne simplifiée, réduite aux dix commandements, illustrés par un tableau grandiloquent des vertus et des vices, et par une évocation terrifiante de l'Enfer : de belles planches représentent les tourments qui attendent orgueilleux, envieux, ireux, paresseux, avaricieux, gloutons et luxurieux. Les auteurs ne semblent pas d'ailleurs se faire illusion sur l'efficacité de cette prédication : tout au plus, nous dit-on, le dixième des humains échappe à l'enfer. Mais en dehors de cette prédication très traditionnelle, le berger retiré du monde, content de son sort, semble animé d'un égalitarisme assez simplet : sa houlette, c'est la crosse de l'évêque, l'épée du seigneur. Il fait « fi de richesse et de soucy », qui sont le lot des grands de ce monde [16].

Les paysans se reconnaissaient-ils dans cet univers borné ? Le ciel encombré de présages et de comètes, de signes du zodiaque difficiles à dire, l'horizon plus accessible des champs, des sentiers et des prairies, des animaux familiers, tout ce paysage sans château, ni couvent, ni ville surtout (qui n'est jamais nommée), ces bergers bien équipés avec panetière, houlette, grand couteau, fouet et enfin la musette « pour soy esbatre en mélodie »..., le tableau nous paraît presque idyllique. Peut-être est-ce une des raisons de son grand succès ?

★

Hors du « Grant kalendrier des bergiers », les images de la vie rurale sont rares dans la bibliothèque bleue : quelques allusions, ici et là, un mot en passant, au hasard d'une phrase ; assez peu de choses.

Au rayon des ouvrages techniques, nous l'avons dit, rien n'est consacré aux travaux des champs ; seul le jardinage a fait l'objet de quelques rapides recueils de recettes : « enter, planter et semer avec les remèdes contre les moucherons, limaçons et autres bêtes qui gâtent les jardins » ; *le Jardinier français* enseigne à cultiver les arbres et herbes potagères, avec la manière de conserver les fruits et faire toutes sortes de confitures... [17] Les livres de médecine (*Médecin des pauvres, Médecin charitable*) où sont enseignées les manières « de faire et préparer en sa mai-

16 « On parle de grant seignourie
D'avoir donjons, palais puissans;
Est il liesse plus serie
Que de regarder ces beaulx champs ? »

17 Au XIX[e] siècle apparaissent dans les catalogues de nombreux livrets vétérinaires : « le parfait bouvier, trésor du laboureur, contenant l'art de connaître, d'élever et de guérir le taureau, la vache... etc. » ; « le Trésor du Laboureur ou l'art de guérir les chevaux et bêtes à cornes, par Jacques Richelet, artiste vétérinaire de Lyon » ; etc.

son avec facilité et peu de frais les remèdes propres à toutes maladies » ; il s'agit de recueils de recettes simples, économiques, où les herbes et les peaux de bêtes tiennent une grande place [18]. Là se borne la sollicitude de ces ouvrages. De même, un livret d'occultisme se trouve contenir, entre cent autres destinées à assurer bonheur et prospérité, une conjuration qui permet de garder les chevaux en bonne santé ; tout cela ne va pas loin.

Pourtant hors de leur travail, les paysans peuvent retrouver dans les livres de colportage maints échos de leurs préoccupations quotidiennes ; en particulier pour tout ce qui concerne leur vie religieuse. La richesse de la bibliothèque troyenne, en ce domaine, leur offre une gamme très variée de récits bibliques (sous forme de cantiques), de vies de saints, de petits guides de pratique (où la santé des chevaux et des bovins tient aussi parfois sa place). *La Grande Bible renouvellée ou Noels nouveaux* est un recueil de cantiques contant la vie de Jésus découpée en épisodes. Les multiples éditions de cette « Bible » présentent d'ailleurs beaucoup de variantes autour du thème essentiel qu'est la naissance de Jésus ; ici un chant met l'accent sur l'immaculée conception, ou plus exactement sur le rôle de Joseph : sur le chemin de Nazareth à Bethléem, « le bon saint Joseph commençait à compter ses soupçons fâcheux » ; un autre raconte avec maints détails les mésaventures de Marie et Joseph à Bethléem, les hôtelleries fermées aux pauvres, les maisons toutes pleines, puis les cadeaux des bergers et bergères. Cantiques, maximes tirées de l'Écriture sainte constituent assurément un corpus, une « doctrine de l'Église » qui fait écho à l'enseignement dominical. De même les paysans demeurent-ils encore dans leur univers mental familier lorsqu'un petit guide d'indulgences, un recueil de prières leur propose une dévotion, parfois recommandée avec une louable insistance : « cette confrérie est assurément l'une des plus avantageuses du Christianisme, puisque l'on y dit annuellement plus de 40.000 messes et plus de 2 millions de chapelets [19] ».

Mais il convient surtout de mettre l'accent en dernier lieu sur la relative fréquence des allusions épisodiques à la vie paysanne. Deux thèmes contradictoires alternent en effet dans ce domaine : tantôt nous avons affaire à de véritables substituts idéologiques, tant l'existence des ruraux se trouve exaltée, peinte sous des couleurs pour le moins inattendues : dans des contes de fée, les bergers sont plus beaux et plus aimables que les fils de Rois ; un couple de vieux paysans réunit toutes les vertus imagina-

[18] Faut-il préciser que ces recueils sont souvent des répertoires de recettes superstitieuses? contre les maux des yeux, porter sur soi une dent de blaireau ou un œil de loup...

[19] Extrait de « la Sainte Confrérie ou Confédération d'amour de Notre Dame auxiliatrice, érigée à Munich par autorité de feu son altesse sérénissime Électorale de Bavière, et confirmée par Notre Saint Père le Pape Innocent XI le 18 août 1684 ».

bles. Dans la *Danse Macabre,* qui passe en revue impitoyablement tous les types sociaux, le laboureur et le berger, la bergère et la femme de village sont les moins mal traités: « La mort ay souhaité souvent », dit le Laboureur, et sa femme est tout aussi résignée: « Je prends la mort vaille que vaille, bien en gré et en pacience. » Tous ont échappé aux vanités du monde, alors que bigots, marchands, bourgeoises, grands de tous rangs sont fort maltraités. Cette « leçon » se retrouve d'ailleurs parfois très directe dans des ouvrages de moindre renom que la Danse. *L'enfant sage à trois ans,* petit livret de 24 pages in 32, composé en demandes et réponses, est péremptoire: « Quelle espérance ont tous les marchands? — Peu, car ce qu'ils acquièrent leur vient souvent par fraude et tromperie. » « Que dis tu des Laboureurs de la terre? — La plus grande partie seront sauvés, car ils vivent de leur simple gain, et le peuple de Dieu vit de leur travail [20]. » En sens inverse, l'histoire du bonhomme Misère est un conte vivement mené pour expliquer comment la misère durera aussi longtemps que le monde, jusqu'à la fin des temps, parce que le vieil homme Misère a réussi à tromper la mort elle-même [21]. Plus que les précédents stéréotypes, cette image est évidemment conforme à ce que nous savons de la condition paysanne.

Cependant l'important est de voir que, si la littérature de colportage n'est visiblement pas écrite pour le seul monde des campagnes, du moins lui fait-elle une place qui n'est pas négligeable. Des almanachs, où les bergers jouent un si grand rôle qu'ils semblent le centre du monde, jusqu'à ces allusions cursives éparses dans toutes sortes d'autres récits, nous pouvons reconnaître une présence: un monde familier aux gens des campagnes, plus évoqué grossièrement que décrit, parfois même transfiguré, mais un monde auquel les ruraux peuvent s'identifier; en même temps ils peuvent y puiser, outre les connaissances astrologiques que leur prodiguent les almanachs, un sentiment de la dignité de leur fonction, que la vie quotidienne dans sa rudesse ne leur permettait pas toujours d'éprouver. Même si le livre de colportage n'apportait à ses lecteurs-auditeurs des villages rien d'autre que cette valorisation de leur place dans la société, son rôle serait déjà immense. Mais la bibliothèque bleue leur apporte encore autre chose.

---

20 Extrait de *l'Enfant sage à trois ans, contenant les Demandes que lui fit l'Empereur Adrien, et les réponses de l'enfant.* Signalons que cet enfant sage est plus prudent à l'endroit des chevaliers: Que dis tu des Chevaliers? – Je n'en dis ni mal, ni bien.

21 *Histoire nouvelle et divertissante du Bonhomme Misère, qui fera voir ce que c'est que la Misère, où elle a pris son origine, comme elle a trompé la mort, et quand elle finira dans le monde,* in 12 de 11 pages « qui s'imprimait encore au XIX[e] siècle ».

III. — AU-DELÀ DES HORIZONS RURAUX : UNE OUVERTURE SUR D'AUTRES MONDES

Nous retrouvons immédiatement, au cœur même de cette littérature, la classique opposition entre villes et campagnes : les modes de vie urbains tiennent une grande place dans le catalogue dont nous avons évoqué plus haut le contenu. En outre, itinéraires de voyages, récits historiques (ou parahistoriques), traités d'occultisme offrent des échappées encore plus larges à « ce petit monde quasi fermé » que constitue toujours, peu ou prou, une communauté villageoise.

Bourgeois, marchands, advocats — bourgeoises, marchandes, sont traitées sans tendresse, nous venons de le voir, dans la *Grande Danse Macabre*. L'accent est mis sur l'abondance des biens : « Grant mal me fait si tost laissier, rentes, maisons, cens, norritures [22]. » Mais aussi sur la facilités de la vie urbaine : la bourgeoise se lamente : « mes grans joyes et délices me viennent icy a remort. Ma conscience fort me mord des folies faictes en ma jeunesse [23]. » C'est bien un autre monde, une autre façon de vivre que révèlent les ouvrages plus particulièrement destinés à la clientèle urbaine des colporteurs : et d'abord les livrets consacrés à la « civilité puérile et honnête » qui enseignent les rudiments de l'écriture et les bonnes règles de la tenue quotidienne : devoirs envers Dieu, les parents, les précepteurs, habillement, maintien du corps et du visage dans toutes les rencontres à l'église, à table, au jeu. De même les secrétaires qui fournissent des modèles tout rédigés, de lettres pour toutes les circonstances : compliments, consolations, protestations d'amitié, séduction, coquetterie, infidélités — en même temps d'ailleurs que des dialogues et des lettres de commerce [24] : lettre à une demoiselle en lui envoyant un lacet qu'elle avait demandé pour un présent de noces, lettre pour persuader à un ami d'épouser une personne qui n'est point belle, pour inviter un ami à une petite débauche... Ces quelques titres donnent déjà la mesure du dépaysement.

Les métiers urbains, qui sont traités en style quasi burlesque, doivent donner la même impression : imprimeurs, relieurs, doreurs, boulangers, chirurgiens, clercs de procureurs, domestiques de maisons se lamentent sur les misères de leurs années d'apprentissage et sur leur condition présente. « J'endure autant de mal que dans un purgatoire », « forçat de galère », est le ton habituel

---

22 C'est la réponse du bourgeois à la mort qui lui a lancé « Bourgeois hastez vous sans tarder. Vous n'avez avoir ne richesse qui vous puisse de mort garder ».

23 Les deux aspects sont étroitement liés : la Mort dit à cette bourgeoise « vos beaux gorgias empésez n'y font rien, ne large sainture ». De même la marchande pleure : « Qui gardera mon ouvrouer tandis oue je suis mal à l'aise. Mes gens ne feront que jouer ».

24 Exemples de ces deux types d'ouvrages : *La Civilité honnête pour les enfants, qui commence par la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire; Le nouveau secrétaire du Cabinet, contenant des modèles de lettres, sur les différens sujets qui se présentent dans la vie; avec quelques avis sur le cérémonial qu'on y doit observer.*

de ces plaintes. Et s'il est un métier qui n'est pas présenté par ces compagnons sous ce sombre jour, celui de savetier, le contraste saisissant qu'il offre par comparaison laisse entrevoir une « fonction urbaine » hors rang assez impressionnante : les « compagnons de la manicle » imposent sept ans d'apprentissage (« quand ce serait un grand de l'état »), possèdent des institutions rigoureuses (le mot, le « cabaret syndical », la ripaille), jouent un rôle important dans la vie quotidienne de la rue, renseignés qu'ils sont sur tout et sur tous, veillant au respect du repos dominical, jouant presque le rôle d'une police auxiliaire : tout ceci donne assurément une image de la ville aussi complexe que peut paraître simple en regard l'organisation sociale du village.

Dans le même sens, encore, devait aller dans ce domaine tout ce qui relève d'un art populaire urbain : roman, farce burlesque, chanson profane, théâtre... Passe encore pour le roman, genre peu achalandé au XVII[e] siècle, et même au XVIII[e] [25] ; il s'agit simplement d'historiettes galantes contant sans préciosité quelque infidélité : *le raccommodement, la maîtresse fidèle, la guinguette de Surenne* [26]. Le répertoire burlesque est beaucoup plus imposant : facéties, dialogues « poissards », catéchismes parodiques, éloges funèbres et sermons dérisoires, poèmes « tragi-poissardi-comiques », c'est là tout un domaine d'accès presque difficile à force de jeux de mots, de contrepèteries, sans parler du vocabulaire argotique. *Le déjeuner de la Rapée*, — pour prendre un exemple [27], est un long dialogue « d'un ton poissard » ou « d'une voix enrouée » où « la fille de la Ango, fruitière des Halles », et « Margot la profiteuse », dite aussi « la mal peignée, reine des Halles », tiennent le babil avec une verve volubile et grasse pour raconter bal et déjeuner du dernier jour de Carnaval, dans quelque mauvais lieu parisien ; cascades d'injures, complaintes grivoises, chansons et discours à boire en constituent les morceaux de bravoure. A ces récits dialogués, nous pouvons joindre les farces burlesques (*Devoir des savetiers, l'intrigue des filous*), voire les pièces de Cyrano (*Arlequin, empereur de la lune*) ou Scarron (*le Jodelet*) qui relèvent de la même veine

25 Le roman populaire au sens moderne du mot suit une évolution comparable à celle du roman « littéraire » ; rare au XVII[e], enrichi de maints titres au XVIII[e], le genre prend un essor foudroyant dès le début du XIX[e] ; et son succès se maintient jusqu'à la fin.

26 « *La femme mal conseillée et le mari prudent ou la guinguette de Surenne* » ; le titre dit tout l'essentiel.

27 *Le déjeuné de la Rapée du discours des Halles et des ports.* Édition revue et augmentée des Étrennes aux riboteurs et des chansons avec un extrait de l'Inventaire des Meubles et Effets trouvés dans le Magasin d'une des harangères de la Halle ; et une liste des plus rares curiosités trouvées dans le même magasin. Mais l'embarras du choix est grand dans ce domaine : mentionnons les nombreuses éditions des *Étrennes à Messieurs les Riboteurs ; les suppléments aux Écosseuses ou Margot la mal peignée en belle humeur et ses qualités* ; dans le genre prédication parodique : *Sermon prononcé par le Révérend Père Esprit de Tinchebray, Capucin*, dans l'Église des Dames Religieuses de Haute Bruyère, le 22 juillet 1694, fête de sainte Madeleine.

tragi-comique, et qui s'adressent visiblement au public urbain [28]. Enfin les nombreux recueils de chansons profanes que comportent nos catalogues troyens vont dans le même sens: chansons d'amour (au sens moderne de l'expression: amours non partagés, lassé, transi, fidèle, tourmenté), chants à boire, ritournelles de la vie parisienne (les boulevards, la foire de Bezons), rengaines militaires (malheurs du soldat quittant sa garnison, campagnes royales), tous ces refrains [29] à la rime facile sont également évocateurs d'une vie foncièrement différente de celle des champs, en dépit de sa relative proximité.

★

Mais la bibliothèque bleue offre encore d'autres élargissements d'horizons à ceux qui souvent font appel à la caisse du colporteur. Dans l'espace d'abord, avec les récits de voyages: les *fidèles conducteurs* pour la France ou l'Espagne ne sont certes pas légion; de plus ils n'offrent guère que des itinéraires, établis sur le modèle fourni par la *Guide des Chemins de France,* de Charles d'Estienne, en 1552: c'est-à-dire des listes d'étapes qui signalent très brièvement (outre la durée des parcours) les curiosités locales (châteaux, ruines, célébrités), quelques auberges, les ressources régionales... Rien de très excitant au demeurant, à moins que l'itinéraire ne soit commenté par quelque ancien soldat ou quelque pèlerin retour de Compostelle. Auquel cas cependant prendrait forme une image encore confuse [30] d'une France divisée en provinces grossièrement délimitées et sillonnée par une dizaine de grands itinéraires rayonnant à partir de Paris.

Plus original est certainement l'apport du livre de colportage pour ce qui touche l'histoire, les perspectives temporelles. La douzaine de titres que comporte ce secteur du catalogue [31] ne traite point à proprement parler d'histoire, même lorsque « les figures des Roys de France » sont complétées par une « chronologie » des Papes et des Empereurs; il s'agit plutôt d'une mythologie historique reprise en grande partie des chansons de geste et dominée par les conquêtes de Charlemagne et les exploits de ses compagnons ou adversaires: Roland, Olivier, Galien,

28 A fortiori, *le Cid, Polyeucte, Cinna,* la *Sophronie* du Tasse sont-elles des pièces trop « littéraires » pour les lecteurs-auditeurs paysans de l'époque.

29 Un sondage portant sur 160 chansons appartenant à plusieurs recueils de « chansons nouvelles sur plusieurs airs nouveaux » donne les proportions suivantes: 60% de ces couplets sont des chansons d'amour; 25% des refrains à boire; le reste se répartissant à peu près également (soit 5% chaque) entre rengaine militaire, ritournelle parisienne et récit rimé d'aventures.

30 D'autant plus confuse que le Fidèle conducteur, s'il tient à montrer « exactement les raretez et choses remarquables qui se trouvent en chaques villes et les distances d'icelles », ne joint à son texte ni carte, ni plan.

31 Une douzaine de titres dans le catalogue XVII[e]-XVIII[e] siècle; la bibliothèque s'est enrichie au XIX[e] siècle de nombreux récits sur l'Empire — souvenirs et anecdotes — qui constituent un des fonds essentiels de la légende napoléonienne.

Fierabras, les quatre fils Aymon, etc.[32] En dehors de ce cycle épique, quelques opuscules sont consacrés à des héros antiques, Jason et Alexandre le Grand, et médiévaux : Godefroy de Bouillon, Duguesclin et Jeanne d'Arc[33]. Ces récits où interviennent entre autres la fée Mélusine, Maugis le magicien, le cheval Bayart constituent un légendaire presque merveilleux qui rejoint dans son inépuisable fécondité le mythe non moins célèbre des « grandes et inestimables chroniques du grand et énorme Gargantua », qui fait aussi carrière dans les caisses de colportage (en dehors de Rabelais). Ce passé mythique présente donc les mêmes « charmes » que les féeries des contes et restitue en même temps au cœur de récits merveilleux une dimension historique où trouvent place les rois de France, depuis Clovis, les révoltes féodales et l'évangélisation chrétienne de l'Europe et la lutte contre les Infidèles : il solidarise ses lecteurs avec l'évolution d'une communauté, nationale et chrétienne, et c'est là l'essentiel.

Reste enfin l'ouverture sur l'imaginaire, qu'offrent les livrets d'occultisme, dont le contenu rejoint en partie les éléments d'astrologie du calendrier des bergers, mais avec plus d'ambitions : Secret des Secrets[34], bâtiment des receptes, manuels de Magie naturelle, grand ou petit Albert, tous ces recueils livrent autre chose encore que les récits merveilleux : le moyen de connaître soi-même les secrets de la nature. Depuis la révélation des signes de la main et de la lecture des astres, jusqu'aux tours de cartes et de prestidigitation, nous avons là un vaste répertoire de « connaissances » absconses, exprimées souvent de façon sibylline, qui débouche tout naturellement dans la pratique de la Magie noire ; mais en fait les ouvrages de sorcellerie proprement dite sont l'exception : *le grand Grimoire* ou *l'art de commander leurs esprits célestes aériens, terrestres, infernaux* (avec le vrai secret de faire parler les morts, de gagner toutes les fois qu'on met aux loteries, de découvrir les trésors cachés) est le seul titre qui relève de cette catégorie ; et sa « science » se borne à des formules incantatoires et parodies de prières. Sans doute l'in-

---

32 Principal titre: *La Conqueste du grand Charlemagne, Roy de France et d'Espagne, avec les faits et gestes des douze pairs de France et du grand Fierabras, et le combat fait par Luy contre le petit Olivier qui le vainquit. Et des trois frères qui firent les neuf épées, dont Fierabras en avait trois pour combattre ses ennemis.*

33 Jeanne d'Arc vient à la suite d'une légende « féministe » intitulée *La patience de Griséldio* (Miroir des femmes vertueuses) sous le long titre « L'histoire admirable de Jehâne la pucelle, native de Vaucouleur, laquelle, par révélation divine et par grant miracle fut cause de expulser les Angloys tant de France, Normandie que aultres lieux circonvoysins, ainsi que vous verez par la dicte histoire, extraicte de plusieurs croniques de ce faisant mention ».

34 « Le Secret des Secrets de Nature, extrait tant du petit Albert qu'autres philosophes hébreux, grecs, arabes, chaldéens, latins et plusieurs autres modernes. Enrichis de plusieurs autres secrets de Cornelius Agrippa, Merac, Tremegiste, d'Arnosa, de Villeneuve, de Cardan, d'Alexis Piemontais, et de diverses figures pour l'instruction des subtilités de la main. »

trusion dans ce domaine paraissait-elle aux Oudot, Garnier et consorts plutôt dangereuse [35].

★

Ainsi, la littérature de colportage constitue-t-elle un élément important des mentalités paysannes; quelles que soient les prudences qu'impose leur utilisation, force est bien de reconnaître que les petits livres bleus apportaient au monde paysan de l'Ancien Régime un enrichissement psychologique, qui relayait et renouvelait les données des traditions orales — qui sont pour nous à jamais perdues. En bref, nous pouvons dire que l'étude de la bibliothèque troyenne non seulement nous permet d'approcher les thèmes majeurs que les Veillées des chaumières entretenaient dans la psychologie paysanne, mais encore elle nous aide à saisir comment cette littérature qui est au premier chef de compensation et d'évasion a pu longtemps faciliter la soumission à un destin, matériel et moral, accablant.

Mais la littérature de colportage nous révèle en outre l'existence d'une véritable culture populaire, — différente de la culture « classique [36] » telle que notre système éducatif nous la fait connaître, — culture dont les caractères originaux s'aperçoivent sans peine, à travers la rapide analyse que nous venons de faire: transmission à la fois orale et écrite; prégnance liée à une institution qui implique un véritable rite collectif; dominantes esthétiques très limitées (dialogues et récits) et morales (réalisme teinté de christianisme), autant de traits qui amènent à se poser le problème d'une double tradition culturelle française: l'une populaire, méconnue depuis un siècle, sans contacts avec la littérature classique, sauf la présence dans nos catalogues de quelques pièces de Corneille et d'un choix de fables de La Fontaine et sauf l'utilisation par quelques « grands » écrivains (Rabelais, Victor Hugo) de certains thèmes populaires; l'autre, que le goût, les nécessités scolaires et sociales du XIX^e siècle ont fixée *ad æternum*, au prix d'une méconnaissance globale des sentiments, des passions, des croyances qui animèrent durant des siècles la majorité des Français.

Robert MANDROU.

35 A côté du grand Grimoire, il existe quelques récits diaboliques, « Le Chevalier qui donne sa femme au diable », par exemple; aussi un ou deux titres, qui témoignent du recul de la « croyance infernale », dans l'esprit du XVIII^e siècle philosophique: « les béquilles du diable boiteux ». Nous avons sans nul doute affaire à un domaine réservé, où la tradition orale jouait le plus grand rôle.

36 Classique n'est évidemment pas pris au sens strictement littéraire, classique opposé au romantique.

3. — *RAPPORT de M. LUC LACOURCIÈRE :*

La tradition orale au Canada

Il est assez étonnant de constater que, en regard des nombreuses histoires de la littérature écrite, il n'existe pas d'histoires correspondantes de la littérature orale. Cette lacune est d'autant plus paradoxale au Canada français que l'existence de cette littérature ou de la tradition orale, bien qu'elle ait été longtemps négligée, n'a pas, comme l'autre, été mise en doute. On sait pourtant depuis deux siècles, par les allusions fréquentes des premiers voyageurs étrangers, anglais, américains, français, allemands ou autres, à nous visiter, après 1760 et même avant, par les emprunts timides des premiers écrivains canadiens du XIX^e^ siècle, et surtout par les prospections directes des enquêteurs, musiciens, littérateurs, ethnographes et folkloristes auprès des petites gens de la campagne et quelquefois des villes, qu'une multitude de légendes, de superstitions, d'anecdotes, de contes et fabliaux, de chansons, de dires, de formulettes de toutes sortes, de proverbes, de dictons et de jeux de mots, etc. se sont transmis de bouche en oreille sans l'aide de l'écriture et continuent encore à circuler, bien que moins fréquents aujourd'hui, parmi ceux qui sont restés éloignés des livres et de l'écriture.

L'objet de ce rapport sera d'étudier brièvement ce qu'est cette littérature traditionnelle, de scruter les mécanismes de sa propagation dans les milieux populaires, d'en rechercher l'origine parfois très lointaine et d'en mesurer la signification ou la portée documentaire, esthétique et psychologique. Mais auparavant que d'examiner les faits eux-mêmes, il me semble indispensable de poser quelques questions de principes sur la problématique de cette littérature.

Est-on justifié de désigner ainsi l'ensemble des traditions orales d'un pays ou d'une région? Certes si l'on s'en tenait à la stricte définition qui est la « connaissance des belles-lettres », ou « l'ensemble des productions littéraires d'une nation, d'un pays, d'une époque » (Littré), supposant à la fois des auteurs, des livres et des lecteurs, nous serions loin de notre compte. Mais de même que les lettres, avant de représenter les caractères de l'alphabet, désignent les sons ou les articulations de ces mêmes caractères, de même une certaine recherche dans l'expression parlée a devancé, chez tous les peuples, l'usage de confier les pensées et les sentiments à l'écriture. Admettons, si l'on y tient, que le mot littérature appliqué à des productions de l'esprit

présumé inculte (en regard de l'enseignement scolaire), et qui théoriquement ne sont pas écrites, est un emploi métaphorique, à peu près comme le mot culture quand il sert à désigner autre chose que la culture d'un champ.

Ceci dit, il faut immédiatement souligner de notables différences dans l'étude de la littérature orale, en ce qui concerne les auteurs, leurs textes et leur public. Ce sont là probablement les points qui déroutent le plus l'esprit universitaire habitué à se pencher sur des œuvres datées et signées. L'auteur ou le compositeur populaire, que l'on n'appelle jamais écrivain — et pour cause —, est un inconnu qui est pour ainsi dire absent de la littérature orale. Son œuvre, à quelque genre qu'elle appartienne: conte, légende ou chanson, nous est parvenue par le creuset anonyme d'une foule d'intermédiaires dont seuls les derniers dépositaires nous sont habituellement connus. L'auteur n'a été en somme que le premier et lointain chaînon dans la succession des témoins transmetteurs. Bien plus, son œuvre ne paraît avoir commencé d'être représentative que le jour où elle a été suffisamment séparée de lui pour qu'il n'en puisse plus contrôler ni la diffusion ni l'évolution; c'est-à-dire lorsqu'elle est devenue le bien collectif d'un groupe plus ou moins étendu dans l'espace et le temps. Alors chacun, selon son tempérament, est susceptible de la traiter à sa guise, la transformant plus ou moins consciemment au cours des âges et l'adaptant volontiers à des circonstances nouvelles et imprévisibles.

Il s'ensuit que la chronologie sur laquelle s'appuie fondamentalement l'histoire des auteurs et de la littérature écrite est ici complètement bouleversée. Le temps et la durée n'ont plus les mêmes dimensions que dans l'œuvre écrite. Il est en tout cas assez difficile et parfois téméraire de circonscrire la littérature orale à un siècle déterminé ou d'encadrer efficacement sa composition dans un espace de temps trop rigoureux. Mais il y a encore plus embarrassant. Dans certains cas, pour les contes en particulier, les lieux et même la langue d'origine ne nous sont pas connus autrement que par des conjectures.

Par ailleurs, et c'est encore une différence essentielle, les œuvres traditionnelles ne parviennent pour ainsi dire jamais jusqu'à nous en une version unique et encore moins dans la version originale telle que l'a conçue son auteur. Et si par exception il arrivait que l'on connût et l'auteur et la date de composition et la forme originale d'une telle œuvre, ces données, par leurs précisions mêmes, suffiraient à la rendre suspecte en tant que tradition orale. Car il n'existe pas d'édition ou plutôt de forme *ne varietur* dans les œuvres folkloriques. La transmission même des textes et la folklorisation des thèmes nécessitent et expliquent les nombreuses variantes dont il n'y a pas deux

en tous points semblables, pourvu qu'elles proviennent vraiment de témoins indépendants l'un de l'autre. Cette mobilité ne produit pas que des déformations d'un texte initial que l'on serait d'abord porté à croire parfait, à l'origine. Contrairement à l'œuvre écrite qui, elle, est arrêtée dans son développement formel le jour où l'écrivain a décidé de la livrer au public, l'œuvre orale transmise de mémoire à travers plusieurs siècles est en quelque sorte en perpétuel devenir. Elle est spontanément recréée pour chaque performance. Toutefois les changements, sauf dans le cas des oublis fragmentaires et des innovations conscientes, ne sont ordinairement pas brusques. Ils peuvent ne se produire qu'insensiblement, avec une lenteur telle qu'en certains cas ils sont à peine perceptibles d'une génération à l'autre.

Cependant, en même temps que la mobilité indispensable, on remarque une égale stabilité entretenue par la répétition conformiste et intentionnelle d'un texte musical ou parlé. C'est d'ailleurs cette apparente fixité qui a permis, en ce qui concerne la langue et le folklore canadiens, de parler d'une tradition française d'ancien régime (pour la langue, on est allé jusqu'à dire : langue du XVII[e] siècle, langue de Racine, de Bossuet, etc.), aussi fidèlement conservée que si elle eût été protégée sous une épaisse couche de neige ou de glace. Une telle image, concrétisée d'ailleurs depuis longtemps par Rabelais dans le conte des paroles gelées pendant l'hiver et que l'on réentend au dégel du printemps, ne doit pas faire illusion. Cette congélation séculaire aurait le tort de supprimer la durée, c'est-à-dire la vie, entre les points extrêmes des traditions nées en France et retrouvées au Canada. Nos descendants dans quelques siècles pourront avec plus de vraisemblance reprendre cette image en écoutant les enregistrements que l'on fait depuis le début du XX[e] siècle.

Pour nous c'est par ces témoignages contemporains que nous pouvons le mieux accéder à cette littérature, pour ensuite remonter à l'aide de jalons plus ou moins anciens vers les antécédents et parfois les sources de ce qu'on pourrait appeler un certain âge d'or de la tradition orale. La démarche du folkloriste est donc ascendante comme une généalogie, dont elle n'a pourtant pas la sécheresse, qui va à la découverte des ancêtres. C'est pourquoi l'informateur, sa personnalité, son tempérament, le milieu géographique et humain dans lequel il vit ou a vécu, les conditions sociales plus ou moins favorables à l'exercice de son art, ont une importance égale au répertoire de ses connaissances traditionnelles.

Arrêtons-nous un instant sur ce témoin avant d'évaluer son savoir. Il est moins rare que difficile à trouver. C'est pourtant un être exceptionnel même si, dans la vie courante, rien ne semble le différencier de son entourage. Il ne fait généralement pas

profession, comme les aèdes antiques ou les troubadours ou les jongleurs, de transmettre la tradition. Il a quand même souvent dans son milieu la réputation qu'il mérite, celle d'être bon conteur, bon chanteur, bon connaisseur des légendes « d'en premier ». Sa compagnie est recherchée dans les veillées, dans les noces, dans les fêtes, dans les chantiers, dans toutes les circonstances de la vie quotidienne où chacun doit se produire. Mais assez souvent de nos jours ce témoin qui a pris de l'âge est laissé à l'écart et replié en lui-même. Son talent, moins apprécié de son entourage qui est distrait par les rumeurs et modes de la ville, demeure inutilisé. Comme les vieux objets, meubles et outils de fabrication domestique que l'on a remplacés par des produits manufacturés à bon marché parce qu'ils étaient un peu usés, l'ancien répertoire oral a été lui aussi relégué dans les entraits de la mémoire et supplanté par les boniments de la télévision et les chansons à la mode. On a parfois l'impression, depuis l'invention de la télévision, que chaque écran qui pénètre à l'intérieur d'un foyer, même le plus traditionnaliste, est une sorte de cheval de Troye. Par lui arrivent tant de voix nouvelles qui parlent de partout et à tout moment qu'elles achèvent de perturber le vieux fonds oral élaboré lentement pendant des siècles.

Il nous est difficile de mesurer la part considérable du répertoire qui est déjà irrévocablement perdue. Cependant nous pouvons nous faire une idée assez juste de celle qui a été sauvée de l'oubli et continue de l'être grâce à l'obstination de quelques douzaines de folkloristes. Elle est immense. Elle a été formée par la notation sous dictée d'abord, avec Ernest Gagnon et quelques précurseurs du XIX^{e} siècle, puis par des enregistrements sur cylindres Edison réalisés à partir de 1915 par Marius Barbeau et ses collaborateurs du Musée National du Canada (institution qui continue de patronner la prospection), et en troisième lieu par l'équipe des Archives de Folklore de l'université Laval qui depuis 1944 a accumulé dans ses classeurs une soixantaine de collections sonores sur disques et rubans magnétiques représentant une telle masse de textes traditionnels qu'il faudrait deux mille heures pour les écouter tous. D'autres collections aussi ont été constituées par diverses sociétés régionales d'histoire ou de simples particuliers travaillant pour eux-mêmes. Tous ces documents n'ont pas encore été dépouillés et analysés. Mais on se fera une idée de leur importance numérique par quelques chiffres tirés des catalogues spécialisés que les Archives de Folklore s'emploient à constituer.

Environ 6,000 noms de personnes figurent à l'index des informateurs et 4,000 toponymes à celui des lieux visités par les divers enquêteurs. Le total des enregistrements inédits atteint

le chiffre impressionnant de 20,000 pièces (dont 7,119 sont des copies des collections françaises du Musée National).

Mais les catalogues analytiques regroupant sous un titre commun toutes les versions de chansons, ou sous les cotes des classifications internationales celles des contes et des thèmes légendaires sont encore plus significatifs, parce qu'ils contiennent, en plus des collections sonores, le dépouillement systématique des livres et imprimés de folklore canadien. Que l'on en juge. Pour les chansons, près de 40,000 variantes d'environ 3,500 types différents; pour les contes, près de 7,000 versions identifiées de quelque 900 types, et pour les légendes et anecdotes historiques, au-delà de 10,000 variantes. Pour le reste: jeux, formulettes, dictons, proverbes, blasons et dires divers, il est à peu près aussi difficile actuellement de les dénombrer que de compter les mots de la langue. Tout cet ensemble tend à former le corpus complet des traditions populaires canadiennes et de la littérature orale.

Mais il est grand temps d'arriver au contenu de ce corpus. Il est formé, comme nous venons de le voir, par l'addition de quelque 6,000 répertoires individuels qui sont autant d'anthologies que chaque informateur s'est constituées oralement, selon son goût, son tempérament, son milieu familial ou de travail, et aussi, d'une certaine façon, selon son instinct créateur. D'après les renseignements que donnent les informateurs, c'est habituellement pendant la jeunesse, souvent avant la quinzième année, que la mémoire emmagasine le plus de contes et de chansons. Mais le maintien vivant de cette mémorisation est lié, il va sans dire, à l'usage plus ou moins fréquent qu'on en fait non seulement en public, mais aussi en son particulier. L'habitude de rythmer certains travaux solitaires par des chants est tout aussi importante pour la conservation du répertoire que les exécutions devant le groupe familial et local. Pour les conteurs, plusieurs nous ont dit les repasser en eux-mêmes afin de ne pas les oublier.

Il y aurait bien des remarques à faire sur les anthologies personnelles des informateurs. Retenons seulement qu'il n'en existe pas deux en tous points semblables. Quant à leur étendue numérique, on a relevé chez quelques individus la connaissance de deux cents, trois cents et même cinq cents chansons. Les plus remarquables conteurs ont fourni jusqu'à cent contes, de quoi former dix recueils comme celui de Perrault. Ce sont là des cas exceptionnels, bien sûr, mais qui sont de notre temps. Un conteur de vingt-cinq longs contes d'une heure environ et un chanteur de plus de cinquante chansons sont dans la bonne moyenne. Plusieurs sont à la fois conteurs et chanteurs.

Il serait trop long d'inventorier séparément même quelques-unes de ces anthologies individuelles, pour en analyser chaque pièce. Nous le ferons plutôt globalement, quitte à sacrifier les nuances régionales dans la répartition géographique des thèmes,

telle que nous la connaissons aujourd'hui. Cette répartition est d'ailleurs étroitement dépendante des lieux choisis par les collecteurs pour la cueillette des matériaux et n'a pas une valeur absolue.

Ce qui frappe à première vue dans le corpus traditionnel, c'est le caractère hétéroclite de ce qui est véhiculé par la mémoire populaire, pour les chansons surtout. Les romances et rengaines pseudo-littéraires, les anciens succès du café-concert, les chants patriotiques et guerriers du XIX^e siècle, très souvent issus de l'imprimé, de colportage ou autre, voisinent fréquemment avec les complaintes épiques, tragiques et religieuses, les chansons bachiques, satiriques et les rondes à danser plusieurs fois séculaires, sans oublier le gai chansonnier qui a conservé la verdeur, voire la crudité de Gaulthier-Garguille et des chanteurs du Pont-Neuf. Les informateurs n'ont guère conscience de ce qui est ancien ou récent. Pour eux, il suffit qu'une chanson leur soit venue d'une grand-mère ou d'un grand-père pour qu'elle soit vieille. Leur mémoire juxtapose donc des traditions appartenant à des époques différentes, comme les tableaux naïfs des peintres primitifs qui situent décors et personnages sur un même plan sans souci de la perspective.

Le folkloriste, lui, essaie de départager tout ce butin. Il commence par éliminer ce qui procède des imprimés récents et n'a pour ainsi dire pas provigné en variantes dignes d'intérêt. Il a pour le faire un certain nombre de critères thématiques, stylistiques et prosodiques dans les détails desquels il serait trop compliqué d'entrer présentement. Pour les pièces auxquelles il reconnaît l'intégrité traditionnelle, il juge que chacune mérite qu'on en fasse la monographie selon la méthode historico-géographique qui est à la base de notre Catalogue de la chanson folklorique française. Jusqu'ici un très petit nombre de nos 3,500 chansons-types ont reçu pareil traitement. Mais si l'on en juge par les aperçus nouveaux, autant d'ordre général que particulier qu'une quinzaine de monographies d'anciennes chansons ont apportés à nos connaissances de la tradition, nous pouvons présumer qu'il y a encore beaucoup à découvrir tant dans les faits que dans leur interprétation.

Mais il est un autre point à signaler à propos du répertoire canadien des chansons. Non seulement il s'est contenté de répéter, avec variantes adaptées au Nouveau Monde, le vieux fonds français, mais il s'est aussi enrichi de créations autochtones selon les procédés archaïques de composition, moules, clichés et prosodie, qu'une classification des formes actuellement en cours révélera bientôt.

Dans ces quelques considérations sur le répertoire chanté, je n'ai pas cru devoir citer de textes en exemples. On y suppléera

facilement en se reportant aux recueils connus qui sont nombreux et facilement accessibles.

Je n'en citerai pas davantage pour les contes dont le répertoire, avons-nous dit, est d'environ 7,000 versions identifiées d'après le catalogue international Aarne-Thompson. Je ferai toutefois remarquer qu'à l'exception des quelque deux cents pièces notées en sténographie par Marius Barbeau ou sous dictée par quelques anciens collecteurs, tous les autres, soit la presque totalité des textes, ont été enregistrés sur rubans magnétiques depuis 1944, c'est-à-dire à une époque où l'on croyait couramment que la pratique du conte oral avait cessé au Canada. De fait, elle a diminué un peu partout, mais pas depuis assez longtemps pour que l'intervention des folkloristes ne la puisse faire revivre, au moins le temps d'en capter l'expression.

Dans son ensemble le répertoire des contes est plus homogène que celui des chansons. Je veux dire qu'il ne s'est pas autant que ce dernier augmenté de versions en provenance de l'imprimé, ou, s'il l'a fait, c'est la plupart du temps en reprenant à l'écrit un bien qui était primitivement le sien. L'inventaire des types de contes a ceci de particulier qu'il déborde la seule tradition canadienne et même la française. Il nous conduit directement à la comparaison internationale aussi bien pour les contes animaliers, merveilleux et religieux que pour les contes facétieux. Les éléments constitutifs, thèmes et motifs, sont universels et appartiennent à un vieux fonds indo-européen dont on n'a pas fini de percer le mystère. Mais ils sont canadiens par la langue, par une certaine tonalité, par les traits accessoires et quelques épisodes secondaires.

Pour compléter le triptyque des grands genres de la littérature orale, il reste à dire un mot des légendes et anecdotes historiques que nombre de littérateurs continuent de confondre avec les contes populaires. La légende, contrairement au conte qui est pure fiction, se présente avec une apparence de fondement historique. Elle engage, à quelque degré, la crédulité de ceux qui la propagent. Plus diffuse et moins bien ordonnée en récits complets, elle nous parvient par bribes. Chaque informateur est libre d'y ajouter son expérience personnelle, en l'occurrence l'appui de témoignages circonstanciels dont le but évident est d'anéantir les objections que pourrait susciter le scepticisme des auditeurs. Les thèmes sont aussi universels que ceux des contes, mais ils ont besoin pour survivre de bien s'ancrer dans les détails localisés et personnalisés de conditions concrètes. Terreur des historiens qui les pourchassent et les réfutent, elles ont souvent fait la joie et la fortune des littérateurs qui les exploitent. En effet, de tous les genres traditionnels oraux, ce sont les légendes qui se prêtent le mieux à la littérarisation écrite. C'est pourquoi

leur étude est plus étroitement liée à un inventaire parallèle de la littérature écrite qui d'ailleurs renforce en ce domaine la tradition orale. « C'est écrit dans un livre » constitue une preuve aussi évidente que « c'est arrivé à mon père » dans l'esprit populaire.

Au demeurant, il y a bien des catégories de légendes, celles qui ont trait au monde fantastique et surnaturel et qui entraînent quelques craintes et pratiques superstitieuses, celles qui sont étiologiques et prétendent expliquer l'origine ou le pourquoi des phénomènes naturels, celles qui sont plus directement rattachées à l'histoire et à des personnages ayant eu une existence réelle. Et ce n'est pas là un classement méthodique et complet. D'ailleurs les classifications internationales et nationales des légendes ne sont encore qu'à l'état d'ébauche. Cependant les bases en ont été jetées lors du congrès international tenu à Anvers, en septembre 1962.

Dès maintenant se dégage de l'examen des légendes une loi générale qui en justifie l'étude et l'approfondissement. C'est qu'elles sont, à leur manière, un document de l'esprit humain. La part de vérité qu'elles contiennent est plutôt d'ordre psychologique et esthétique que témoignage historique. En ce sens elles nous informent davantage sur ceux qui les conservent que sur ceux dont elles parlent.

Ces considérations nous amènent à poser la question finale de cet inventaire incomplet et trop rapide de la littérature orale. Quelle est l'ampleur et la valeur du contenu historique des chansons, contes et légendes? Avant de répondre je reprendrai la question différemment, oubliant pour un instant la littérature orale. Lors de ses enquêtes, le folkloriste pose beaucoup de questions sur la vie et les expériences personnelles de ses informateurs, sur leurs parents et grands-parents. Ils peuvent en général répondre avec assez de précision sur les deux générations qui les ont précédés. Mais au-delà de la troisième les notions s'embrouillent. Et à moins d'avoir recours à des documents écrits, concessions de terres, inventaires de biens, contrats et autres actes notariés, ou documents consignés dans des registres et livres de raison, on plonge dans l'inconnu du passé tout aussi noir que celui de l'avenir. Ce qui est vrai des gens du peuple l'est de nous tous qui prétendons à la culture. Ce l'est aussi des peuples. La mémoire collective se trouble à son tour, au-delà de la troisième génération, à moins d'avoir sous les yeux des monuments, sites, édifices, livres et manuscrits qui la raffermissent et renouvellent dans le souvenir les situations et les personnages du passé. Je n'en veux comme témoignage que le peu de renseignements précis (indépendants des livres et enseignements divers) que nous apportent les questionnaires sur des événements majeurs

de l'histoire canadienne, tels que la révolution de 1837-1838, la guerre de Sept Ans, la dispersion des Acadiens et la cession du Canada à l'Angleterre.

La mémoire populaire serait-elle naturellement oublieuse des faits historiques? Il serait excessif d'exiger d'elle une vérité que les historiens ont tant de peine à atteindre. Les gens du peuple n'exercent pas individuellement ni collectivement le difficile métier de Clio avec ses obligations multiples. Cependant leurs synthèses des événements sont des simplifications, leurs souvenirs des hommes sont des idéalisations, ou des noircissements des actions mémorables. D'où la préférence marquée pour les héros qui sortent de l'ordinaire, entre autres, les saints et les criminels. Mais tous ceux-là, la poésie populaire s'en saisit; elle les transforme en types et les élève en exemples. Et ils deviennent ainsi sujets de chansons et de légendes. Rien ne s'oppose plus alors à la perpétuation tenace de leur souvenir pendant plusieurs siècles, sous le patronage de la mère des muses, la grande Mnémosyne.

Luc Lacourcière.

4. — *COMMENTAIRE du R. P. BENOÎT LACROIX, O.P. :*

Les problèmes qui nous préoccuperont désormais sont, en fait, de deux ordres: problèmes d'histoire de psychologie collective et problèmes de mentalités.

I

Pour sa part et dans un exposé qui résiste déjà à tout résumé, monsieur le professeur Dupront s'engage résolument dans la voie de l'histoire *ouverte*: ouverture aux sciences psychologiques et ouverture aux sciences sociologiques. A la base du texte de M. Dupront, il y a, à notre avis, un présupposé inavoué bien qu'évident: le *réel à connaître*, le passé, objet de l'histoire, sera toujours plus vaste, et plus global que le *réel connu*. Ou encore: il est arrivé et il arrivera toujours plus de faits en histoire (*Geschichte*) que l'historien pourra en *connaître*... et raconter (*Historie*). Le *passé*, comme tel, contient une richesse latente, une surabondance, une vie intérieure (M. Dubuc rappelait hier la pulsation humaine d'un simple fait économique) que l'historien a le devoir de respecter et de récupérer dans la mesure du possible. Pour ce faire, tout historien doit préserver en lui la *vision globale* du passé et sans cesse lutter contre l'histoire « close ».

Dans cette perspective, globale et universelle, toute science ou discipline qui tend à redonner au *fait historique* ses dimensions oubliées ou perdues, soit dimensions intérieures (ici la psychologie peut aider), soit dimensions extérieures (ici la sociologie), devient une auxiliaire essentielle. Aux deux dimensions traditionnelles du *fait historique*, étant au dire de Cicéron la *géographie* et la *chronologie*, ajoutons deux autres composantes au moins: la psychologie et la sociologie. Autrement et si, au nom d'une trop étroite dépendance du texte, on ne s'en remet qu'au seul fait particulier, date et localité, on risque alors de n'écrire qu'une histoire narrative, descriptive, périphérique, purement *pelliculaire* et sans intérêt pour les hommes d'aujourd'hui.

Concrètement? Concrètement l'historien met au premier plan de ses intentions celle de considérer non plus le seul fait matériel (*res gesta*), mais de vérifier plutôt le *fait humain*. Le *passé humain* est la première préoccupation de l'histoire « globale ».

Un second postulat, avoué cette fois: l'homme n'est tel qu'altruiste. L'homme n'est totalement lui-même qu'*en société*. Le *passé humain* du nouvel historien devrait être, dans ce cas, celui de la collectivité humaine. Nous avons, précisément, la chance que n'ont pas eue Hérodote, Grégoire de Tours ou même Ranke: notre temps se passionne pour l'*homme collectif*. Sciences humaines, psychologie sociale, anthropologie culturelle, psychanalyse du fait de masse, etc., profitons de tout cet acquis, ouvrons l'historiographie à la psychologie collective.

Cette historiographie de la psychologie collective est légitime, à son tour, dans la mesure où elle tient compte de deux réalités essentielles: 1° les sociétés ont un corps et une âme; 2° l'âme d'une société est ce qu'il y a de plus fondamental en elle. Cette âme collective, cette *âme sociale*, cette *psyché collective*, c'est mon devoir, en tant qu'historien, de la raconter et de l'expliquer à *mes contemporains*. Bien sûr, le document est encore essentiel; l'histoire reste la connaissance des faits; mais le document n'est plus le commencement ni la fin de tout. Le commencement et la fin de tout, devrais-je le redire, c'est le *fait humain social*.

Et l'histoire des idées? Et l'histoire des mentalités? L'histoire des idées et celle des mentalités sont valables, mais dans la mesure où elles sont incarnées dans le plus vif du concret politique, économique et religieux d'une époque. Une idée n'est vraie, en historiographie du moins, que si j'en connais non seulement le contenu, mais aussi l'*enracinement*

sociologique. Si, d'autre part, je ne relie pas l'étude des mentalités à celle des caractères qui forgent et font les époques, je risque fort l'abstraction.

Une fois affirmés et le fait et l'importance de l'histoire de la psychologie collective, un mot de méthodologie. Que penser, quoi faire si le réel est plus vaste que notre perception, s'il se passe beaucoup plus d'histoire que nous pouvons en raconter? Le devoir de l'historien est justement de respecter cette « faiblesse », de laisser l'histoire comme elle se présente à lui, de la laisser *ouverte*, en genèse perpétuelle, de la servir dans son *devenir*. Pourquoi toujours conclure ? Pourquoi toujours prouver? L'interrogation ferait beaucoup mieux. Pourquoi désirer l'absolue certitude en historiographie? Plutôt, j'ai le devoir de rendre le passé humain vivant et de l'étudier comme tel. Je dois l'éveiller, l'analyser, le psychanaliser même, et ne jamais conclure trop vite.

C'est la porte ouverte au mystère? pourquoi pas? Il ne faut ni craindre ni cacher le mystère, il a toujours existé en historiographie. Ce n'est pas en l'ignorant ou en le couvrant de pseudo-certitudes que je le supprimerai. Le mystère du passé sera justement respecté si l'historien s'intéresse à la psychologie des profondeurs, à la motivation de telle conduite sociale, s'il raconte le passé, non plus le seul et froid passé du document, mais le passé *humain*, le passé *collectif* dans son devenir. Alors l'historien aura, grâce au donné social et psychologique, ouvert l'histoire au « mystère ». Ceci vaut mieux que les certitudes closes d'une histoire trop certaine pour être celle des hommes de cette terre.

Sensible à tout ce qui signifie le passé humain, à tout ce que proposent les textes au plan de la conscience et même au plan du subconscient, l'historien n'est plus limité par les documents. Ou plutôt, le document devient pour lui l'appel au passé humain qu'il signifie. Bien entendu, il faudra choisir, trouver des directions d'analyse, opter pour certains thèmes, idéologies. Mais qui ne choisit pas? L'historien « moderne » choisit ici de servir les idéaux de l'âme collective. La difficulté même de son choix en garantit la noblesse, tout comme il enrichit celui qui l'accepte.

En somme, monsieur Dupront propose d'abandonner l'esprit de synthèse et de système pour revenir à l'interrogation. Il veut qu'on abandonne l'abstrait pour revenir au concret; qu'on introduise même le quantitatif en histoire, qu'on s'intéresse à la durée, à la statistique, à tout ce qui révèle l'usage commun, le cycle des préférences, la vie collective, bref à tout ce qui enrichit la connaissance. L'historiographie *intégrale* n'hésite ni devant le donné économique, ni devant la sémantique, ni devant la lexicographie. Elle cherche, par exemple les mots-clefs d'une situation, les images favorites d'une période, d'un milieu. Le langage n'est-il pas déjà un *fait collectif*?

Et voilà! La vérité historique est devenue interrogation, genèse, enquête, analyse et psychanalyse du passé social. L'historiographie s'ouvre à des dimensions psycho-sociologiques. On risque peut-être d'être moins certain, moins on sera catégorique en tous cas. Monsieur le professeur Dupront nous promet, par ailleurs, un dynamisme qu'on n'aurait plus si on restait fixé au cadre purement matériel de l'historiographie traditionnelle.

II

De cette fresque plutôt vaste, détachons, avec le professeur Mandrou, un aspect pittoresque du collectif. Interrogeons-nous sur les rapports qui peuvent ou ne peuvent pas exister entre deux formes de culture collective, la culture savante ou « classique », et la culture *populaire*. La première est urbaine; l'autre est surtout caractérisée à la campagne. Jusqu'à quel degré une mentalité collective paysanne est-elle ouverte, sensibilisée par le livre *populaire*? La *Bibliothèque bleue* des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles pose un cas. Voici une forme de culture urbaine *populaire*. Les paysans ne lisent pas; pourtant, ils connaissent le contenu de ces livres: « par

l'intermédiaire du lecteur du village qui... fait pour tous la lecture des livres que le colporteur leur a vendus ».

Je laisse à vos bons soins de relire la description de cette littérature telle que vous la propose sereinement le professeur Mandrou. Pour nous l'interrogation débute au moment où nous nous interrogeons sur le fait que cette littérature de colportage ne semble pas écrite pour des gens de la campagne, même si les allusions à la vie des champs y sont fréquentes. Jusqu'à quel degré cette littérature *écrite* en milieu urbain deviendra-t-elle campagnarde et orale? Va-t-elle marquer les paysans, ou pas? Comment rebondit-elle dans leur vie pratique? Les paysans puisent à cette littérature à cause de son côté utilitaire, pittoresque, fabuleux; mais vont-ils pour autant prolonger les revendications agressives des auteurs de la bibliothèque bleue?

De toute manière, cette littérature constitue, comme le dit le professeur Mandrou, un élément important des mentalités paysannes. « L'étude de la bibliothèque troyenne nous permet d'approcher les thèmes majeurs que les veillées de chaumières entretenaient dans la psychologie paysanne, mais encore elle nous aide à saisir comment cette littérature qui est au premier chef de compensation et d'évasion a pu longtemps faciliter la soumission à un destin, matériel et moral, accablant. »

Et alors? La littérature de colportage nous mettrait-elle en face d'un fait historique qui va au-delà même des conditions de lieux et de temps: la permanence en toute société quelque peu évoluée d'une double culture, d'une double sensibilité, celle d'une élite et celle du peuple? La littérature de colportage, littérature populaire urbaine, vulgariserait la culture d'une certaine élite, l'élite *intermédiaire*, et colorerait à son tour la mentalité paysanne en lui permettant en quelque sorte de rejoindre l'*âme totale* du milieu français de l'époque. On aurait — j'interprète, au risque d'inquiéter M. Mandrou — trois niveaux de culture: la culture urbaine d'une élite réservée aux grandes idées et aux grands livres; une culture urbaine « populaire » qui *vulgarise* quelques « hautes » idées de l'élite, grossissant ou simplifiant, ajoutant au besoin pittoresque et fabuleux; enfin une culture paysanne, antérieure, orale, quoique ouverte à l'influence urbaine par l'élite intermédiaire. Bref, le comportement paysan devant une influence urbaine, devant une tradition orale mise en action par une littérature « moyenne », n'est pas à simplifier outre mesure et M. Mandrou l'a bien montré.

III

Monsieur le professeur Lacourcière vient plutôt rejoindre les perspectives du professeur Mandrou par ses exigences de vérification. Préoccupé du *fait* oral, dont il veut sauver la pureté contre toute analyse prématurée, le directeur-fondateur des Archives de Folklore de Québec évite exactement ce que le professeur Dupront propose: une interprétation psycho-sociologique des faits. Pour lui le folklore est une discipline particulière qui doit, au nom des mêmes principes d'humanisme historico-social évoqués par monsieur Dupront, sauver son objet contre les présupposés qui empêchent de le voir. La méthode et l'objet du folklore ne sont pas nécessairement ceux de l'historiographie.

Quand même, M. le professeur Lacourcière se rapproche du professeur Dupront dans une commune volonté de libérer l'historiographie d'une servitude trop exclusive à l'égard du document écrit. Lui aussi se montre très intéressé à la vie intérieure des humains, mais d'une autre manière. Cette fois, l'enquêteur, par son dialogue avec l'informateur, est passé au premier plan. C'est au lieu même de ce dialogue que s'élaborent les sciences folkloriques.

Revenons aux *faits*. Il existe une littérature orale canadienne-française. Celle-ci est apparue avant la littérature écrite. Contrairement à cette dernière, son existence n'a jamais été mise en doute. Cependant, cette littérature orale n'obéira jamais aux mêmes canons littéraires et esthétiques que la littérature écrite. Ainsi, le mouvement de longue durée dont avait parlé le professeur Dupront prend une importance capitale en littérature orale. Par ailleurs, une géographie du conte qui serait trop

précise, l'unanimité dans la datation, la version unique, sont mal vues en littérature orale. Autre point, on n'est pas historien d'une tradition orale comme on est sociologue. Autre, en effet, est la méthode ascendante du folkloriste soucieux de sens généalogique et autre est la *méthode globale* du sociologue préoccupé de structurer le collectif. Mais quand même le folkloriste peut parler de reflet d'une mentalité. Lui aussi peut évoquer l'humain. Le folkloriste y arrive par un autre chemin, nous l'avons dit. La rencontre de l'informateur avec le raconteur de contes et de légendes, le chanteur, la connaissance de légendes, est le terrain par excellence du folklore *fait humain social*.

Le passé humain, la mentalité populaire canadienne-française; le folkloriste les connaît donc *de visu et de auditu*. Six mille informateurs au moins ont été depuis 1944 interviewés par l'équipe des Archives de Folklore; 4,000 lieux particuliers ont été visités; des milliers d'enregistrements de contes et chansons. Or, chaque pas, chaque fiche, représente une rencontre où l'humain est vu et entendu. Le folkloriste écoute, observe le fait à l'état pur; il l'enregistre sans l'impureté du commentaire. La mentalité collective, il la connaîtra lui aussi, mais d'une autre façon: à la manière orale. Ainsi il sait que son conteur n'a guère conscience du temps; qu'il *juxtapose*, analyse peu. Le récit a ses mots préférés, sa thématique particulière. Le folkloriste reconnaît au passage, dans les mots et les sons, le vieux fonds français, le procédé archaïque, la tonalité pittoresque; il sait que le conteur invoque un monde plus universel que le chanteur. Bref, le folkloriste s'intéresse aussi à la mentalité collective; mais pas tellement pour la définir, l'analyser ou la psychanaliser que pour la retrouver telle qu'elle est et nous l'offrir ainsi, sans glose. Le chemin qui conduit le folkloriste à l'universel est assez particulier et plutôt individuel. Mais il est sûr. Nous, de la civilisation *écrite*, reconnaissons les mérites de cette méthode d'autant plus admirable qu'elle met au dialogue l'homme savant (folkloriste) et l'homme des champs et qu'elle s'applique à une matière où se mêlent agréablement fantaisie et vérité, image et réalité.

5. — *DISCUSSION*

● *Monsieur TRUDEL demande aux rapporteurs s'il existe une différence nettement établie entre tradition orale pure et tradition orale influencée par la littérature écrite :* Monsieur Mandrou a fait une étude des livres de colportage: ces livres étant lus par le peuple, qui apprenaient au peuple des récits, des légendes, des traditions, est-ce qu'on a commencé une enquête sur ces livres de colportage au Canada français? Comment peut-on affirmer que telle tradition orale est de la tradition orale pure et simple? Est-ce qu'il se pourrait, par exemple, que telle tradition orale vienne d'une littérature écrite répandue par ces livres de colportage, s'ils ont existé? Est-il bien sûr que ce soit de la tradition orale? Est-ce que cette tradition orale ne viendrait pas de livres de colportage répandus dans les campagnes?

● *Monsieur MANDROU :* Le même problème se pose en France. Pensez bien que, si nous avons cette espèce de point de cristallisation que représente la rédaction et la mise en circulation de ces livres de colportage à partir du début du XVII[e] siècle, il y avait bien évidemment en France une littérature orale antécédente.

● *Monsieur LACOURCIÈRE :* Je ne nie pas l'existence de la littérature de colportage, et elle a d'ailleurs certainement existé. Même si nous n'en avions pas d'exemplaire dans nos bibliothèques, nous pourrions savoir que ces ouvrages ont circulé. D'ailleurs, M. Mandrou a commencé à faire à la bibliothèque de l'université Laval l'inventaire de cette littérature de colportage. On ne les trouve plus en circulation, chez les paysans, mais on en retrouve le contenu dans la littérature orale. De sorte que la littérature de colportage dans l'ensemble de la tradition orale n'est qu'un cas particulier qui, à un moment, s'est stabilisé. Il y a évidemment des thèmes qui descendent de la littérature disons aristocratique vers la littérature populaire, qui viennent des récits hagiographiques. Nous avons eu ici à l'université une thèse qui illustre bien ce cas-là: c'est la vie d'Eustache dans la littérature populaire, dans les récits de colportage et dans les cantiques traditionnels et dans la tradition. En faisant la comparaison de ce qui venait des récits hagiographiques des différentes éditions populaires, des récits de colportage, des cantiques, on s'aperçoit que malgré tout cela, malgré toute cette influence écrite, il y a dans la tradition orale un récit de Placide Eustache contenant une quantité d'éléments qui ne sont dans aucune de ces sources écrites. Et je crois que le remaniement constant de ces thèmes dans la tradition orale nous amène à conclure à cette permanence de l'oral, appuyé à un certain moment par l'écrit, mais aussi indépendant de l'écrit. Cette influence écrite, on la retrouverait peut-être plus encore dans les chansons d'imagerie que dans la littérature de colportage proprement dite. La chanson d'imagerie est un peu postérieure à la Bibliothèque bleue. Elle est de la fin du XVIII[e] siècle et surtout du XIX[e] siècle. Là encore, on a eu énormément de peine à retrouver des images de Ramousseau, colportées par les coureurs de côtes, une illustration entourée de petits couplets, du cantique de Saint-Alexis, d'Amont et Henriette, d'Adam et Ève. Pourtant, tous ces textes-là sont de la tradition orale.

● *Monsieur DUPRONT :* C'est tout le problème des rapports de l'écrit et de l'oral, voire plus largement la coexistence de certaines formes de style oral qu'on démarque de ces civilisations écrites. Il y a de l'oral qui procède de l'écrit et il y a de l'écrit qui est de l'oral; je voudrais vous en donner un exemple tout à l'heure. Mais il me paraît particulièrement important de nous éclairer nous-mêmes par les recherches comme celles que conduit M. Lacourcière, pour nous redonner, par rapport à la recherche de l'histoire moderne quant à la psychologie collective, le sens de l'oral. Et j'arrive à mon exemple: récemment j'ai eu l'occasion, sur les travaux qui ont été faits en Sorbonne, de regarder comment les ana-

lystes réagissaient sur les enquêtes faites dans les diocèses. L'une, célèbre, de 1774 dans l'archevêché de Reims, avec un nombre considérable de réponses curieuses, et les autres, M. Mandrou d'ailleurs les connaît aussi, faites dans le diocèse d'Orléans, avant et pendant l'épiscopat de Dupanloup. Dans les deux cas, les analystes réagissaient selon ce que j'appellerais la mentalité écrite. Or, en fait nous étions là en présence des documents de gens qui, depuis 20 ou 30 ans, vivaient uniquement en parlant; ils ne savaient plus s'exprimer par l'écrit: la chose très importante est là. Retrouver dans ce qui (pour nous) nous arrive par le truchement de l'écrit quelque chose qui est transmis, par voie orale, c'est infiniment plus difficile que ce que je vous ai esquissé, mais il faut que nous gardions derrière l'écrit le sentiment de cette présence d'oral transmis, qui peut être quelques fois de l'écrit oublié.

● *Monsieur FALARDEAU pose ensuite le problème de la récurrence des thèmes dans la tradition orale* : M. Lacourcière a aiguisé notre curiosité dans sa communication. Il me semble que cette curiosité demanderait à être davantage satisfaite. Est-il possible de nous donner certaines indications: quels sont les mythes sous-jacents ou explicites à ces contes et ces légendes? Y a-t-il des types de héros que l'on retrouve? Y a-t-il certains thèmes récurrents dans le domaine très hétéroclite des dictons et des proverbes?

● *Monsieur LACOURCIÈRE :* Dans les contes et les chansons, dans les légendes, on recherche toujours le type. On a de multiples exemples concrets des variantes qui se rattachent à un type. J'ai fait allusion aux personnages qui, ayant eu une existence réelle, ont quelques chances de passer à l'histoire, par exemple, les saints, les criminels et les hommes forts. Le père Labrosse est passé à la légende. Pourquoi se souvient-on aujourd'hui du père Labrosse et raconte-t-on des légendes sur lui, alors que dix autres missionnaires jésuites, qui travaillaient avec lui et en même temps que lui, sont complètement oubliés? C'est parce que, évidemment, il avait une popularité de son vivant, qu'il y avait aussi la popularité d'un site, celui de la chapelle de Tadoussac, où il est censé être mort. C'est autour de ce site que s'entretient sa légende et que son histoire va grossissant.

Il y a plusieurs thèmes à cette légende: il y a les miracles qu'on attribue au père Labrosse: un incendie arrêté, les cloches de toutes les missions où il a circulé se mettent à sonner d'elles-mêmes pour annoncer sa mort. Et on raconte ces histoires comme si on y croyait vraiment; et on y croit effectivement. Cette légende a été écrite presque un siècle après la mort du père Labrosse. Les versions écrites qu'on en a données vers 1865 ont eu une répercussion sur la littérature orale. Aujourd'hui, on réfère aux versions des abbés Mailloux, Casgrain et Lapointe, mais on retrouve également des détails qui ne sont pas donnés par eux. Ce qui montre que la légende continue de vivre. On ne peut pas confondre les légendes du père Labrosse avec celles d'autres personnages; mais la tradition orale parfois les fusionne. C'est encore le cas de la Corriveau.

● *Monsieur SAVARD :* Est-ce qu'il y a des périodes qui sont plus particulièrement sensibles à l'éclosion des légendes? Ou encore est-ce que ces périodes sont reliés à des moments de bouleversement historique? Y a-t-il un rapport, par exemple, entre l'éclosion de la légende de la Corriveau et un certain bouleversement dans la psychologie collective canadienne-française du temps?

● *Monsieur LACOURCIÈRE :* Comme je l'ai dit dans mon texte, il n'y a pas de périodes privilégiées pour la fabrication des légendes. La légende est toujours particulière. Dès qu'on remonte un peu loin on constate que les grands événements historiques influencent assez peu la légende. Sur ce point, voyez le peu de renseignements précis de tradition orale qu'on peut obtenir sur la guerre de Sept Ans qui a quand même été un événement capital. Il y a eu des chansons sur les campagnes de la guerre de Sept Ans aussi longtemps que les Canadiens connurent la victoire. Mais sur les défaites il y en a eu peu. Et ces chansons ne se retrouvent à peu près plus dans la tradition orale.

● *Monsieur DUPRONT :* La mémoire collective travaille dans l'extra-temporel et dans l'extra-spatial: des choses qu'on ne peut pas localiser. C'est un plan, si vous le voulez, dont nous devons tenir compte. Il y a temps fort et temps faible, il y a surtout des manifestations, des disparitions et des retours; c'est ici d'ailleurs que je souhaiterais un jour ou l'autre une méditation alternée avec les économistes, car il est certain que, au bout de certains rythmes de longue durée, il y a des retours qui s'imposent; du point de vue de certaines notions, les représentations collectives, les grandes images du monde, voilà les deux plans qui me paraissent importants: je voudrais, par rapport à la question soulevée tout à l'heure par M. Falardeau, essayer aussi de dégager le sens de nos méthodes parallèles par rapport à telle ou telle création légendaire. La méthode que propose et poursuit M. Lacourcière me paraît la méthode parfaite; il disait cette chose qui, à mon sens, est très importante: pour chaque tradition particulière, il faut suivre une marche régressive. Ce qui peut nous amener à certains moments dans ces premières attitudes à expliquer en quelque sorte le pourquoi, la concrétion légendaire autour de tel personnage, autour de tel événement, autour de telle localisation. Il y a aussi un rapport dans le sens de l'approfondissement de l'analyse; ce que nous appellerons l'expression fonctionnelle. Il est certain que cette mentalité collective choisit, et choisit en général l'expression de certains besoins profonds qui sont, cela est parfaitement marqué dans le rapport de M. Lacourcière, l'extraordinaire, le merveilleux sage vétérinaire dont on vous parlait tout à l'heure, et c'est autour de tel ou tel personnage plus ou moins historique, de telle ou telle localisation et de tel ou tel détail concret que la fabrication en quelque sorte de légendaire cristallise avec ce besoin tout à fait naturel d'accentuer l'intensité. Ce qui nous amène au-delà en quelque sorte de l'explication de chaque légende particulière à une analyse du fonctionnement de l'âme collective; et c'est ainsi qu'on peut arriver à cette autre question beaucoup plus fondamentale à mon sens que vous posiez tout à l'heure, celle de l'inventaire des archétypes: il faut un inventaire d'ensemble considérable pour que l'on puisse arriver à désigner, sur un plan qui dépasse l'histoire et qui devient anthropologique, de grandes avenues de la fonction créatrice de la psyché collective. Sur le plan méthodologique, j'insiste sur deux choses qui me paraissent devoir être soulignées dans un colloque comme le nôtre. Nous sommes tous des modernes, que nous le voulions ou non; et il est certain que du point de vue, si vous le voulez, de la fonction historique ou de la présence historique, l'esprit moderne s'est défini par l'écrit contre l'oral, et, d'autre part, par le profane refusant le sacré. Nous avons, par conséquent, dans le souci d'une lecture historique des profondeurs à rétablir l'équilibre. J'ajoute, pour qu'il n'y ait aucun heurt entre nous, que ce sacré n'est pas un sacré d'église. Je dirais que par définition, par manifestation, il est extra-temporel, et je pense enfin ne choquer personne, mais tout juste en disant qu'il est de panique.

● *Monsieur GALARNEAU :* Est-ce qu'en France les colporteurs étaient, en même temps que des colporteurs d'almanachs, des colporteurs de nouvelles et même colporteurs de traditions populaires? Je pose cette question parce que, sur les bords du Saint-Laurent, il y a eu des colporteurs, au XIX^e^ siècle, qui transportaient évidemment de menues marchandises, mais qui colportaient aussi des traditions populaires, par exemple des légendes. C'est ainsi que la légende napoléonienne s'est établie solidement dans nos campagnes grâce à des colporteurs qui étaient d'anciens soldats de la grande armée, qui avaient émigré en Amérique après 1815.

● *Monsieur MANDROU :* Je crois qu'il faut revenir cette fois-ci à la distinction entre villes et campagnes. Savoir si le colporteur du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle a dans son sac autre chose que des aiguilles, du fil et des petits livres, ce n'est évidemment pas facile. Et il est bien entendu qu'il fait étape d'un village à l'autre; par conséquent il peut participer à la veillée et, comme tout étranger entrant dans une communauté tout de même assez stable à l'époque, il a des choses à raconter le soir. Quant à savoir ce qu'il raconte, c'est un autre problème. Nous savons que dans

les villes, et dès le XVI[e] siècle, circulent des livres de colporteurs mais aussi des placards, des feuilles volantes, que l'on affiche, et qui relatent un événement et en particulier un événement politique. L'événement politique, de portée nationale au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, me paraît souvent difficile à définir; mais l'événement politique de portée urbaine ou de portée parisienne est beaucoup plus facile à définir parce que d'une part nous pouvons retrouver aux archives nationales, en particulier, des quantités de ces petits placards qui racontaient un événement précis. D'autre part, nous sommes certains que ces placards ont été commentés sur la place publique, ce qui fait par conséquent un niveau d'information très différent de celui des campagnes. Mais, encore une fois, je ne veux pas vous dire que le colporteur qui, nécessairement, va de la ville à la campagne, ne serait-ce que pour renouveler ses provisions, le colporteur ne transporte pas dans les campagnes certaines nouvelles politiques, qu'il ne les commente pas, ni ne les déforme de lui-même, alors que dans les villes, ces textes imprimés sont affichés et sont l'objet de commentaires à la fois dans l'atelier et sur la place publique.

● *Monsieur LACOURCIÈRE :* On n'a pas étudié au Canada tout le détail de ce que le colporteur avait dans sa cassette. Le colporteur ne me semble qu'un cas parmi ces métiers ambulants d'autrefois: les tabellions aussi étaient ambulants, les mendiants, les quêteux, qui allaient colporter des légendes et des contes autant que le colporteur qui, lui, portait cassette. Dans les *Originaux et détraqués* de Fréchette, si vous vous rappelez, il y a le portrait d'un colporteur de nouvelles de cette façon-là. Non seulement il colportait des informations générales, mais encore des informations particulières sur les familles; il connaissait les relations de familles et il donnait l'équivalent de la correspondance, il se chargeait même des lettres avant l'institution de la poste.

Dans la tradition canadienne, un des facteurs d'information a été sûrement, sous l'ancien régime, le voyageur. Le voyageur qui est allé dans les pays d'En-Haut racontait au retour toutes sortes de légendes, d'histoires qu'il avait apprises, et il excitait la curiosité des jeunes gens. Il suscitait en eux le désir de faire les mêmes expéditions. On en voit très bien l'expression dans un des premiers romans canadiens qui s'intitule *La terre paternelle*, de Patrice Lacombe. Un vieux voyageur exerce une influence sur le fils qui va abandonner la terre pour s'en aller en expédition dans les pays d'En-Haut. C'est comme une sorte de colportage.

On a noté à plusieurs reprises que la diffusion du folklore canadien des contes et des chansons s'est faite non seulement dans le milieu paysan, mais surtout dans les milieux forestiers, dans les chantiers. Les conditions étaient favorables dans les chantiers où il y avait des rassemblements temporaires d'hommes venant de toutes les régions. Là s'exerçait une forme de colportage qui diffusait en quelque sorte la tradition.

Je pourrais apporter un autre exemple concret qui a fait l'objet de quelques débats. C'est celui de deux héros du temps de guerres iroquoises: Dollard et Cadieux. Dollard a laissé quelques traces de son héroïsme dans les documents contemporains autour de 1663. Puis la nuit se fait pour lui pendant presque deux siècles. On ne parle plus de lui. Dollard est mort pour la tradition orale. Puis il surgit vers la fin du XIX[e] siècle chez les historiens, et suscite énormément d'intérêt. Ce n'est pas un héros de la tradition orale populaire. Par contre, Cadieux l'est, dont l'action a été peut-être moins spectaculaire. C'était un chasseur de fourrures qui s'est sacrifié dans certaines circonstances, dans un combat contre les Iroquois. La tradition orale a conservé le souvenir de ce combat. Aucun document écrit contemporain (1709) ne parle de Cadieux, alors que sa légende est encore vivante. Son culte, si je puis dire, a toujours été entretenu sur l'Île-au-Calumet, dans l'Outaouais, où tous les voyageurs qui passaient là s'arrêtaient devant une croix de bois sur sa tombe. Les voyageurs prenaient même de petits éclats de bois sur la croix et les plaçaient dans la pince de leurs canots comme porte-bonheur. Ce culte de Cadieux s'est donc entretenu sur les lieux jusqu'à 1898 alors qu'on a substitué à la vieille croix de bois un monument de pierre qui est toujours là. Alors Cadieux, héros de la tradition orale des guerres iroquoises, qui n'a pas laissé de documents dans la tradition écrite, reste un héros populaire,

tandis que Dollard, lui, n'est connu que par le canal d'une certaine tradition écrite.

● *Monsieur DUPRONT :* A propos de Cadieux, vous avez un fait qui, à mon sens, est extrêmement significatif, c'est le rythme de participation par les éclats de bois, qui établit en quelque sorte un rythme de pèlerinage; tandis que Dollard paraît beaucoup plus superficiel.

● *Monsieur SÉGUIN :* Quand on parle des voyageurs, c'est-à-dire de ceux qui vont dans les pays d'En-Haut, n'est-on pas porté à exagérer un peu certains traits de leur caractère? Il faut faire une distinction entre le coureur de bois et le voyageur. Le premier est un type du XVII^e^ siècle et de la première partie du XVIII^e^, alors que le second est nettement du XIX^e^. Le voyageur, tel qu'on l'entend dans les récits folkloriques, désigne plutôt le forestier. On vient de nous tracer l'image d'un voyageur jovial. Je me demande si elle ne représente pas de préférence ce forestier du XIX^e^ siècle. En somme, le coureur de bois des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles pouvait-il afficher une telle gaieté de cœur, si l'on songe aux difficultés du trajet et à toute la contrainte dont il était l'objet de la part des autorités de la colonie?

● *Monsieur LACOURCIÈRE :* Je ne vois aucune opposition entre le métier dur de voyageur, les conditions rigoureuses de travail auxquelles il devait se soumettre et sa gaieté proverbiale. Il n'y a absolument pas d'incompatibilité entre les deux. C'est entendu que le métier était dur. Les voyageurs le savaient d'ailleurs et on essayait précisément, en leur montrant les difficultés de ce métier, de les en détourner. Mais le désir d'avancer vers l'aventure et peut-être aussi de s'émanciper, de s'échapper de son milieu, de s'évader l'emportait. Il y a une filiation entre le coureur de fourrures et le bûcheron ambulant: l'un est l'héritier de l'autre. Et le répertoire oral traditionnel de l'un est passé à l'autre au moment où l'on est passé de la fourrure au bois. On voit dans les variantes des quelque 300 refrains de la chanson des *Trois canards*, par exemple, que ce fut une chanson d'aviron, une chanson de voyageur, une chanson du « bois-carré » de drave, etc. Les refrains de cette chanson évoquent toute l'évolution des métiers forestiers et des travailleurs ambulants.

● *Monsieur DUMONT :* Je voudrais poser une question à M. Dupront pour lui demander de prolonger certaines indications de son texte. Il nous dit quelque part que l'histoire de la psychologie collective n'est pas récente, mais ce qui lui apparaît récent, c'est l'acceptation de l'antique geste inconsciente. Et j'en arrive à une analogie qu'il propose, qui me paraît extrêmement intéressante entre la psychanalyse et l'histoire. Je crois que, pour une fois justement, c'est une position neuve de la question: on se contente ordinairement de dire que l'historien devrait utiliser de temps en temps les ressources de la psychanalyse, utiliser les ressources de la sociologie. Mais le fait de proposer une sorte de parallèle entre la psychanalyse et l'histoire, de faire de l'histoire, si j'ai bien compris, une sorte de psychanalyse, ça me paraît très intéressant. Monsieur Dupront accepterait-il qu'on pousse un peu plus loin l'analogie, et qu'on prenne une notion psychanalytique particulière, une notion centrale, la notion de rationalisation, c'est-à-dire cette interprétation systématique que nous faisons de notre moi, de notre situation largement inspirée par des processus inconscients, et qu'on projette cette notion sur l'historiographie? N'y aurait-il pas des formes d'historiographie qui relèvent de ce que j'appellerais justement la rationalisation, c'est-à-dire le simple prolongement de ces interprétations systématiques que des individus ou des groupes sont bien obligés de se donner eux-mêmes? Il me paraît par exemple que l'histoire politique du XIX^e^ siècle a été en grande partie une rationalisation de ce type. Et il y aurait peut-être une autre forme de l'historiographie, qui se proposerait justement une sorte d'exploration des processus, de ces processus inconscients, de ces visions du monde qui sont sous-jacentes à ces rationalisations. Et à ce moment-là, je pense à Michelet et, incidemment aussi, au petit livre de Barthes qui est ambigu évidemment, parce qu'à travers ce livre, on voit bien l'inspiration, le grouillement de l'inconscient Michelet; mais Barthes, à mon avis, a

utilisé une mauvaise méthode en appliquant la psychanalyse à Michelet, ce qui fait deux psychanalyses superposées.

Si cette interprétation avait quelque intérêt, je dirais qu'elle devrait être étendue à la sociologie. Le sociologue s'intéresse beaucoup aux phénomènes de pensée collective qu'il ramasse à mon avis trop souvent dans le terme de culture qui est incontestablement trop vague, et dans le terme idéologie qui est beaucoup plus précis, mais qui relève de la rationalisation. Le sociologue est fréquemment amené à penser que, lorsqu'il s'agit d'interpréter la pensée collective, il suffit de la situer dans les conditions de structure sociale en relation avec les phénomènes économiques, alors que nous devrions peut-être nous rendre compte qu'il y a souvent plus dans le mental qu'il y a dans les structures elles-mêmes. Autrement dit, nous devrions travailler aussi dans le processus inverse en pensant que, si la société et les structure sociales jugent l'authenticité de la culture, la culture aussi nomme la société.

● *Monsieur DUPRONT :* Il est certain qu'il n'y a rien de neuf dans le rapprochement psychanalyse-histoire. Inspirons-nous de ce qu'a fait la psychanalyse pour définir la psychanalyse historique, mais ne nous laissons pas emporter par la conformité verbale, car ce serait présupposer dès le commencement que la matière collective et la matière individuelle coïncident, ce que nous n'avons aucun moyen de savoir. Je crois qu'il faut procéder par analogie et partir de ce premier point fondamental qu'existe à l'heure actuelle la psychologie des profondeurs. Ce que je redoute par-dessus tout, c'est la mécanisation trop hâtive. Ne faisons pas des psychologues ou des psychanalystes professionnels de l'histoire avant de savoir de quoi nous parlons. D'autre part, je crois à l'existence d'une psychanalyse historique, je l'ai jadis écrit. Cette psychanalyse historique se proposerait en quelque sorte, et avec une méthode proche de celle de M. Lacourcière, de remonter le temps à l'encontre de ce parachutage extra-temporel que font les historiens, qui consiste à aller se situer en l'année 1515 ou 1498. Je calcule l'opération parfaitement arbitraire par rapport à l'historien qui travaille en 1963, par rapport au mental collectif et à une vie en quelque sorte concrète, existentiellement engagée. Il n'y a pas d'autre voie à mon sens que de remonter le cours du temps. C'est là où l'on pourrait penser à une psychanalyse historique.

Prenez par exemple un problème qui paraît, à mon sens, capital: les représentations collectives, disons nationales, à l'échelle de la vieille Europe que se sont faites les uns des autres. Il y a une typologie en quelque sorte de l'Italien, de l'Allemand, du Français les uns par rapport aux autres, qui s'est développée d'ailleurs grâce aux autres dans l'Occident moderne. Mais cela commence déjà chez les chroniqueurs du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. Il est certain par exemple qu'autour de la représentation de la frontière, autour de la représentation de l'État, des sentiments du collectif, des caractères spécifiques, il y a des indescriptibles génétiques à établir qui devraient être, qui pourraient être une psychanalyse historique. Je ne vais pas plus loin sur ce plan [disons] de la confrontation collective, de la rencontre du groupe. On peut penser aussi aux rencontres de civilisations ou aux rencontres de cultures, sur lesquelles je serai extrêmement prudent.

Il y a encore ce que j'appelle « sociologie du sacré ». Je crois que nous entrons dans le domaine de l'archétypique. C'est l'éternel problème, si vous le voulez, de ce qui est donné dans la jeunesse historique et de ce qui peut avoir une existence extra-temporelle. Sur le plan de ce qui est donné dans le domaine historique, il y a une psychanalyse possible. Y en a-t-il par rapport à l'extra-temporel, éternel, je ne sais pas. Je m'efforce d'être net dans ma réponse.

Je dirais que, époque par époque, il y a enfin un système de lecture du monde qui sera pris dans les trois dimensions du monde, et je pense que ce qui serait essentiel pour arriver justement à atteindre en profondeur la lecture d'une mentalité collective que nous arriverions à reconstituer, ce serait de faire concourir infiniment plus de disciplines que la seule discipline historique, c'est-à-dire psychologie et histoire. Ce système de lecture que chaque époque fabrique pour soi, cette expression de vision du monde, qui nous vient d'Allemagne, peut être prise d'une façon passi-

ve ou d'une façon active; autrement dit, situons à chaque moment du temps les grands collectifs créant leur vocabulaire de lecture ou de prise de possession du monde. C'est ce que nous devrions, dans une lecture d'histoire intégrale, arriver à reconstituer. Et il est bien entendu que je dépasse de beaucoup les possibilités d'histoire traditionnelle. Nous débouchons — et je suis heureux de le dire ici en particulier car j'y crois beaucoup, c'est au centre de notre lutte — nous débouchons sur la méthodologie des sciences humaines, dont le premier article me paraît être la recherche collective inter-discipline.

● *Révérend Père LACROIX :* Ayant surtout étudié l'historiographie traditionnelle qui se définit par le récit du fait particulier et individuel, j'éprouve certaines inquiétudes. Je vous les soumets. Devant le *matériel collectif*, objet de l'histoire nouvelle, on peut se demander ce qui va arriver à l'histoire: si le particulier et l'individuel sont ainsi dissous dans le grand tout collectif?

Est-ce à nous, historiens, d'être à la fois sociologues et psychanalystes? Notre rôle n'est-il pas, au contraire, de déterminer le particulier et l'individuel? de raconter les faits tels que vus, entendus, codifiés dans le passé? Bien sûr, Jung a rendu de grands services à la religion en absorbant la psychanalyse, mais qui en a profité davantage: la religion ou la psychanalyse?

Dissoudre le fait particulier dans la considération globale, c'est risquer d'en perdre le contenu, comme de perdre de vue l'essentiel qui est d'abord le récit et non l'explication « moderne ». D'autre part je suis d'accord avec votre idée de la concordance des disciplines. Peut-être est-ce simplement que les textes anciens se prêtent mal à certaines perspectives de l'histoire globale ?

Dernière inquiétude! Que faire dans ce monde interdisciplinaire de l'historien solitaire, *v. g.* paléographe, éditeur, qui a besoin d'être seul? Est-ce la fin du savant isolé?

● *Monsieur DUPRONT :* D'abord, il y a une donnée sur laquelle nous serons d'accord: civilisation de masse, civilisation industrielle, on l'appellera comme on voudra, nous sommes entrés dans un temps de manifestations collectives. Par conséquent soyons concrets, soyons existentiels, essayons de maintenir là-dessus l'ambivalence passé et présent, ce qui me paraît très important. Je ne serai pas par contre, et je m'en excuse, mon révérend Père, tout à fait d'accord avec vous en pensant que, jusqu'à la Renaissance, c'est le fait particulier, c'est l'individuel qui se manifeste dans le document historique. Il se trouve que moi aussi je fais des incursions indiscrètes dans le moyen âge. Si documents collectifs il y a, les documents en particulier des chroniqueurs du moyen âge, je n'ai besoin que de vous rappeler les récits des historiens des Croisades qui sont éminemment des textes collectifs, c'est-à-dire que ce sont des textes qui racontent un fait collectif. Et il n'y a pas de la part de l'historien une interprétation de la collectivité. Il y a certes un historien, à condition que nous sachions qu'il y a un historien, mais dans beaucoup de cas, par rapport aux textes du moyen âge, l'historien est anonyme. Nous sommes parfaitement d'accord. Nous le situons par conséquent dans des milieux d'où la chronique procède. Autrement dit, si vous voulez du collectif dans les témoignages (et je dirai collectif jusque dans l'écriture) vous m'avouerez que, dans les deux cas, nous sommes en présence de documents et nous n'avons que le titre. Je ne pense pas du tout (et cela je suis prêt à vous en faire la démonstration sur nombre de cas) que, jusqu'à la Renaissance, l'histoire traite le particulier, l'individuel. Il est alors des perspectives d'exemplarité, des perspectives autour de tel ou tel personnage individuel, désindividualisées à des fins de représentation collective. Prenez Godefroy de Bouillon, prenez Pierre Lermite, je parle de choses que je connais bien; prenez saint Louis, le cas de saint Louis est typique. Toute notre création historiographique de saint Louis est une création sociologique, et la démonstration pourrait en être faite sur nombre de textes.

D'autre part, je voudrais vous enlever toute inquiétude quant à la psychanalyse. J'ai dit tout à l'heure, et j'y reviens, que je parle de psycha-

nalyse historique; j'ajouterai: méfions-nous de la psychanalyse comme telle. On ne met pas pareil instrument dans toutes les mains, et surtout on ne généralise pas de l'individuel au collectif. Mais quand je parle de psychanalyse, je veux dire analyse d'un esprit collectif. Le mot est peut-être mauvais, peut-être fallait-il trouver autre chose, c'est pourquoi je parle de psyché plus volontiers. Quant à l'insondable, j'y tiens, car je tiens au mystère. Et quand je parle de sociologie du sacré, je dis qu'il faut faire sa place au mystère dans l'histoire. Une des choses que je reprocherais volontiers à une historiographie rationalisée comme celle dont parlait M. Dumont tout à l'heure, c'et de supprimer la place du mystère, ou plus exactement de la vie du mystère de l'histoire. Vous voyez en quel sens je situe la direction de l'analyse. Et je pense en particulier que, par rapport à cela, les textes du moyen âge sont infiniment prêts à recevoir pareille méthode. Voulez-vous que je vous en donne des exemples? La vision de Jérusalem dans les textes du XI^e^, du XII^e^ et du XIII^e^ siècle; les représentations de Jérusalem, le vocabulaire parfois de Jérusalem, qui expriment cette vision de la ville sainte dans le mental collectif de l'Occident me paraît une chose fondamentale. Et j'ajouterai, à partir du XIII^e^ siècle, les représentations de Rome qui, permettez-moi de l'ajouter, n'a jamais réussi à devenir ville sainte. Il n'y a pas l'ombre de critique dans mon esprit, bien entendu, ce ne serait pas la peine de s'occuper de ces choses pour en parler avec tant de légèreté, disons en voltairianisant, car Voltaire fut un homme sérieux, très sérieux. Voyez-vous où s'orientent les choses? Par exemple, si nous considérons les cultes des saints à travers le moyen âge, retrouvons si vous le voulez les chemins de Saint-Jacques, alors que les historiens espagnols étudient cela comme une espèce de cristallisation du phénomène national (et cela a été certainement important), il y a par contre tout le problème de la vie par rapport à un collectif de l'espace sacré. Ce n'est pas parce que nous avons perdu le sens de ces notions que ces gens-là n'ont pas vécu. C'est en ce sens que je parle de l'histoire intégrale.

2

SAMEDI 12 OCTOBRE

Séance de la matinée
présidée par M. Michel Brunet

IDÉOLOGIES, LITTÉRATURE ET HISTORIOGRAPHIE

1. — *RAPPORT de M. JEAN-CHARLES FALARDEAU :*

Thèmes sociaux et idéologies dans quelques romans canadiens-français du XIX^e siècle

On peut voir la littérature comme une très vaste et très profonde rêverie. Tous le reconnaîtront volontiers s'il s'agit des poètes. Plusieurs seront moins spontanément d'accord dans le cas des romanciers. A bien y regarder cependant ceux-ci inventent des personnages animés de visions et de passions et engagés dans des aventures qui, directement ou indirectement, appartiennent à un univers humain particulier. En ce sens, les œuvres littéraires sont les reflets d'une société. Mais les créateurs romanesques perçoivent leur société d'une façon sélective. Les

traits qu'ils en détachent correspondent à des préférences latentes. Consciemment ou inconsciemment, ils sont des redresseurs de torts. Soit qu'ils acceptent ou qu'ils rejettent leur société, soit qu'ils la condamnent ou qu'ils ambitionnent de la transformer, ils expriment à son sujet un vœu global. Pour autant, les œuvres littéraires sont aussi des actes ludiques et oniriques. Il appartient au psychologue et au sociologue de les lire dans cette perspective et de mettre à jour les richesses documentaires de toutes sortes qu'elles recèlent.

Une telle exégèse est singulièrement légitime dans le cas de la littérature canadienne-française. Les lettres canadiennes vivent encore la période de leurs enfances [1]. Même si elles ont abordé tous les genres et si elles comptent des œuvres qui s'imposent par la qualité de leur expression et par leur authenticité, elles ne sont pas sorties de l'« âge expérimental où une littérature cherche à se définir — l'âge carolingien [2] ». Elles sont nées, au XIX[e] siècle, par des œuvres politiques et polémiques, par des œuvres poétiques et aussi par quelques œuvres romanesques. Ces dernières sont peu nombreuses et peuvent maintenant faire sourire par la naïveté de leur composition, par leur style déclamatoire, par leur ambition moralisatrice. Mais n'est-ce pas durant cette phase où les écrivains découvrent l'usage qu'ils peuvent faire de l'expression littéraire qu'il y a davantage possibilité de trouver dans leurs œuvres des indications révélatrices de leur rapport avec la société et de la signification que celle-ci prend à leurs yeux?

C'est une réponse à cette interrogation que nous voulons tenter d'illustrer dans le présent essai. Nous avons choisi, dans la littérature du XIX[e] siècle canadien, trois romans qui nous semblent typiques et qui se situent à des moments différents de l'histoire : *Charles Guérin*, de P.-J.-O. Chauveau [3], *Jean Rivard*, d'Antoine Gérin-Lajoie [4], *Robert Lozé*, de Errol Bouchette [5]. Nous avons soumis chaque œuvre à un interrogatoire sociologique en tâchant de déterminer comment l'auteur y a décrit ou transposé la société de son époque. Nous nous sommes arrêté à certains traits psychologiques et professionnels des héros de ces histoires, aux attitudes qu'ils manifestent, aux classes sociales de leur milieu. Nous avons surtout cherché à dégager l'idéologie propre à l'auteur de chaque œuvre. Si, par idéologie, nous entendons toute « définition » de la situation d'un ensemble social qui est proposée à la fois comme diagnostic et comme projet d'action,

---

1 Benoit Lacroix, o.p., *Vie des lettres et histoire canadienne*, Montréal, Éditions du Lévrier, 1954, 42.

2 *Ibid.*

3 P.-J.-O. Chauveau, *Charles Guérin, roman de mœurs canadiennes*, Montréal, G. H. Cherrier, Éditeur, 1853.

4 A. Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, scènes de la vie réelle*: tome I, *Jean Rivard, Le Défricheur*; tome 2, *Jean Rivard, Économiste*; deuxième édition, Montréal, J.-B. Rolland & Fils, 1877.

5 Errol Bouchette, *Robert Lozé*, Montréal, A.-P. Pigeon, 1903.

il n'y a aucun doute que chacune des œuvres dont nous traitons repose sur une structure idéologique. En découvrant celle-ci, nous pouvons mieux déterminer l'ampleur de la rêverie de leurs auteurs et nous parvenons peut-être aussi à jeter un jour nouveau sur l'histoire des idées dans le Canada français du XIX[e] siècle.

PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DE TROIS ROMANS

I. — *Charles Guérin*

Le récit. Charles Guérin est l'une des toutes premières œuvres romanesques des lettres canadiennes. Son histoire se déroule principalement dans une localité de la rive sud du Saint-Laurent, à l'est de Québec. Nous sommes en 1830. Le père de la famille Guérin, marchand prospère et propriétaire d'une vaste ferme, est mort prématurément, laissant sa femme avec « une succession encombrée, des affaires difficiles » (29). Celle-ci est forcée par un négociant jerseyais, un M. Wagnaer, qui est devenu acquéreur de plusieurs créances contre son mari, à se départir du fonds de commerce et d'une élégante maison. Elle refuse cependant, par attachement et par intérêt, de vendre deux terres qui lui restent et que traverse un cours d'eau qui pourrait être, un jour, exploité industriellement. Au moment où débute le roman, Pierre et Charles ont terminé leurs études et doivent décider de leur avenir. Pierre est désespéré. Il a constaté que, dans ce pays, les carrières intéressantes sont inexistantes ou déjà occupées. Dans une longue lettre à sa mère, il décrit son idéal, ses tentatives, les refus essuyés. Il a rêvé d'une « vie active, créatrice » (38). Il aurait voulu, par exemple, être « dans sa localité le chef du progrès... établir quelque manufacture nouvelle » (39). Mais ceux à qui il a soumis ses projets l'ont éconduit. Sa décision est prise : il va s'exiler.

Charles, de son côté, a rêvé jusqu'à présent de devenir prêtre. Son attrait semble discutable et on lui propose un sursis. « Pour faire quelque chose en attendant » (50), il s'engage dans l'étude du droit, comme des centaines d'autres, presque malgré lui. Il s'inscrit comme clerc chez un avocat réputé de Québec, M. Dumont. Ses études ne lui apportent que déceptions et soucis. Il devient l'ami de deux étudiants, l'un, futur médecin, idéaliste et généreux jusqu'à l'abnégation, Jean Guilbault ; l'autre, futur avocat, réaliste et arriviste jusqu'aux compromis les plus aveuglants, Henri Voisin. Durant un voyage de repos que lui propose son patron chez un cousin cultivateur, dans la campagne montréalaise, il devient amoureux de la fille de ce dernier, Marichette.

Mais une amitié imprévue a rapproché Louise Guérin, sa sœur, de la fille de Wagnaer, Clorinde. Charles délaisse Marichette pour s'attacher à Clorinde. Sa mère l'a juridiquement émancipé et désigné comme propriétaire des terres familiales. Ayant capricieusement changé d'attitude envers Wagnaer, elle imagine son fils, une fois marié à Clorinde, entreprenant en société avec Wagnaer l'exploitation de la rivière du domaine familial, installant un moulin, créant une petite ville. Charles se voit « cumulant le commerce et la profession » (63). Mais les naïfs Guérin ont compté sans la fourberie de Wagnaer. Celui-ci, de connivence avec Henri Voisin, compromet Charles dans une complexe affaire d'endossement de billet. D'intrigue en intrigue, il le contraint à vendre la terre familiale dont il devient, en sous-main, le propriétaire réel.

La ruine oblige madame Guérin et sa fille à aller habiter Québec, comme des pauvresses. La mère meurt durant une foudroyante épidémie de choléra. Les dénouements mélodramatiques s'accumulent : l'ex-patron de Charles, aussi victime de l'épidémie, lui lègue ainsi qu'à sa nièce Marichette, la plus grande partie de sa fortune ; Pierre Guérin, à la suite d'une rocambolesque odyssée européenne, réapparaît soudain, devenu prêtre, pour bénir la dépouille mortelle de sa mère. Il bénira par la suite le mariage de Marichette et de Charles car celui-ci « a fait ses adieux à l'étude du droit » (336). Il a décidé d'aller cultiver les terres de son beau-père. Quelques années plus tard, ayant constaté qu'un grand nombre de jeunes ruraux émigrent aux États-Unis, il les entraîne à venir, dans une région du nord-montréalais, « fonder une nouvelle paroisse » (339).

Diagnostic de la société. Sur cette trame, l'auteur tisse une hétérogène tapisserie d'aventures et de dissertations d'où se détache épisodiquement le dessin de certains traits de la société canadienne-française de l'époque. L'état de cette société est tel que, au moment où ils le découvrent, les jeunes hésitent à l'affronter. Pierre Guérin, défaitiste, opte pour la fuite. La toute première page de l'ouvrage, dans un passage classique, décrit le petit nombre de carrières qui s'offrent aux jeunes Canadiens français instruits : « ...chacun sait que dans notre pays, il faut se décider entre quatre mots... il faut être médecin, prêtre, notaire ou avocat. En dehors de ces quatre professions, pour le jeune Canadien instruit, il semble *qu'il n'y a pas de salut* » (2). Pour réaliser le seul état de vie qui l'attire — « une vie qui ne fasse pas vivre qu'un seul homme, une vie qui fasse vivre beaucoup de monde, par l'industrie... » (38) — Pierre aurait eu besoin seulement d'encouragement, d'un peu d'argent, d'un bref apprentissage dans le commerce. Mais il n'y a rien à faire : « le gouvernement nous ferme la porte de ses bureaux, le com-

merce anglais nous exclut de ses comptoirs, et nous nous fermons la seule porte qui nous reste ouverte, une honnête et intelligente industrie » (40). Les choses, espère-t-il, iront « peut-être mieux dans ce pays d'ici quelques années » ; mais « il n'a pas le temps d'attendre » (41).

La condition des Canadiens français instruits qui consentent à attendre est décrite au cours d'une discussion, un soir, entre Charles et ses deux camarades : « Eh bon Dieu, demande Henri Voisin, est-ce que nous avons un pays, nous autres ?... je voudrais bien savoir si le Canada est un pays pour quelqu'un ? Deux longues lisières, à peine habitées, à peine cultivées, de chaque côté d'un fleuve, avec une ville à chaque bout : de petites villes, du milieu desquelles on voit la forêt qui se termine au pôle. » (54) A son avis, ils sont devant un dilemme : ou se laisser anglifier ou s'américaniser. « Voyons, ajoute-t-il, nous sommes serrés entre l'émigration d'Angleterre et la population des États-Unis. Il n'y a pas à regimber. Si vous ne voulez pas être anglais, soyez yankees ; si vous ne voulez pas être yankees, soyez anglais. Choisissez ! Vous n'êtes pas un demi-million ; pensez-vous être quelque chose ! » (56). Ce qui importe, avant tout, « c'est le bien-être matériel de la génération présente » (55). Ce bien-être exige l'anglification. « Croyez-vous, dit-il encore, que nous y gagnions beaucoup à nous isoler, et que si nous étions... complètement anglifiés, nous serions maltraités comme nous le sommes ? » (55). Charles Guérin et Jean Guilbault cependant se préoccupent de l'avenir de leurs descendants et de la masse des Canadiens français qui doivent survivre. L'essentiel, aux yeux de Guérin, est que ses enfants ne doivent pas « parler une autre langue, suivre une autre religion » que la sienne (54). Il faut tout mettre en œuvre pour assurer une continuité. « Tâchons d'être une nation d'abord... » (54). Or, déclencher le processus d'anglification proposé par Voisin entraînerait une conséquence fatale : « pour quelle raison voudriez-vous que nos instruits, une fois anglifiés, ne s'alliassent point avec les nouveaux venus, pour exploiter le pauvre peuple ?... » (55) — « C'est précisément, ajoute Guilbault, ce qui est arrivé à notre noblesse d'autrefois. Aussi est-elle tombée... le peuple l'a énergiquement flétrie du nom de *noblaille*, tout comme il aurait dit *valetaille* » (55). Il faut empêcher une telle tragédie de se répéter. Le peuple doit pouvoir compter sur sa nouvelle noblesse, « la noblesse professionnelle, née du peuple, et qui a succédé à la noblesse titrée » (55-56).

Les professions. Ce sera l'ambition d'un Charles Guérin d'assurer une continuité historique, de « faire une nation », en participant à l'élaboration de cette nouvelle noblesse qui doit en être l'inspiration et le modèle. Mais la genèse d'un avocat, à cette époque, est frustratoire. Il n'y a pas d'université, pas d'en-

seignement formel du droit. L'aspirant à la pratique légale doit se faire accepter (« passer un brevet ») chez un patron sous la lointaine direction duquel il s'initie, par l'étude solitaire et par l'expérience d'une cléricature d'au moins quatre ans. L'observation de leur milieu professionnel remplit les jeunes clercs de pessimisme. Très tôt, Charles Guérin constate que la profession est encombrée. Il faudra, lui répète-t-on, dix ans, quinze ans, avant de « se faire une clientèle » (62) et encore celle-ci n'est-elle pas assurée ni définitive. « Tout l'espace est occupé » (85) pour les avocats comme pour les autres professionnels. Il en résulte des conséquences déplorables : ou les jeunes gens s'enfuient, ou ils tâtonnent longtemps pour n'arriver à rien, ou ils se consument dans l'obscurité et la misère, ou ils se jettent dans le charlatanisme et l'intrigue (85-86). « L'émigration forcée, l'oisiveté forcée, la démoralisation forcée, voilà tout ce que l'on offre à notre brillante jeunesse, dont on s'efforce de cultiver et d'orner l'intelligence pour un pareil avenir » (86). Le droit pourrait être une science ; il n'est qu'un pénible métier. Très peu d'avocats parviennent, comme le consciencieux patron de Charles, M. Dumont, à une modeste célébrité grâce à un travail obscur et patient. Réussir, dans cet univers, ce sera s'associer à ceux qui sont déjà favorisés par le sort. Henri Voisin résume ainsi la technique que doit utiliser quiconque « veut arriver » : il doit viser à un mariage qui lui apportera à la fois une dot et une clientèle. « Un avocat doit se marier plus en vue de son beau-père qu'en vue de sa femme. Or, il n'y a que trois espèces de beaux-pères possibles ; le beau-père avocat, le beau-père seigneur et le beau-père gros marchand de campagne... Mais le beau-père marchand est le meilleur beau-père... Il est toujours à présumer (qu'il) deviendra seigneur : alors ça nous fait deux beaux-pères dans un. C'est une économie toute claire » (80-81).

Charles Guérin vient tout près, sans préméditation, de réaliser la troisième de ces possibilités par le mariage dont il rêve un temps avec Clorinde Wagnaer. Mais il apprend à ses dépens que, pour un Canadien français, vouloir s'approcher trop près d'un Anglais, c'est répéter la fable du pot de terre et du pot de fer (13). L'auteur fait de Wagnaer le symbole de tout ce que les activités économiques, telles que pratiquées par les Anglais, ont d'inhumain. Wagnaer le négociant, l'usurier, le combinard, a juré que c'est lui qui exploiterait la rivière du domaine des Guérin. Il a déjà incité le seigneur du lieu à exercer lui-même ce privilège en sa faveur. Devant le refus du seigneur et devant le refus de madame Guérin de lui vendre ses terres, il a décidé d'en devenir, coûte que coûte, propriétaire. Il y parvient puisque, pour lui, tous les moyens sont bons. « Ce sont mes principes, explique-t-il à son factotum, François Guillot... J'essaie d'abord

à exploiter les gens à leur profit... Quand les gens sont assez bêtes pour ne pas me laisser faire, alors tant pis pour eux, je les exploite comme je puis. Car il faut toujours exploiter. Il faut tout tourner à son profit, sans se gêner pour personne... C'est là la règle fondamentale du commerce » (21).

Les classes sociales. Wagnaer l'Anglais triomphe économiquement. Il triomphe aussi socialement. Charles Guérin, à l'époque de sa cléricature, lorsqu'il logeait chez un ménage d'ouvriers, a noté combien ceux-ci étaient sensibles à la distance qui les sépare de ceux qui, comme lui, ont « leur pain gagné » (71). Bien que tout le destine à « la classe instruite », sa position sociale est ambiguë. Son père, marchand campagnard, était « en droit de tenir ses voisins à une respectueuse distance » (107). Sa mère qui avait « quelques prétentions à la noblesse » est devenue, après la mort de son mari et la décadence de sa fortune, encore davantage consciente de sa « dignité » (107). Charles « aurait cru déroger en portant des attentions à la fille d'un habitant » (107). Clorinde dont il s'éprend est, pour lui, socialement accessible. Mais Wagnaer aura vite établi de nouvelles distances. Wagnaer sait à l'attention de qui se signaler — le curé, le seigneur du lieu — pour obtenir la considération publique. Il connaît les techniques de l'ascension sociale. Le moment venu, durant la belle saison, il donne un bal qui rassemble chez lui « toute la société de l'endroit » ainsi que des estivants qui sont « de la meilleure société de Québec et de Montréal », y compris des membres de la caste dominante entre toutes, des officiers de la garnison de Québec (168). Wagnaer, qui est déjà parvenu à « primer par sa richesse sur une étendue de vingt à trente lieues » et « à dominer tous les gentilshommes et les bourgeois disséminés dans cet espace » (168), a décidé de « poser par une fête splendide la base (d'une) existence nouvelle... d'inaugurer et de substituer une domination d'un autre genre au règne de terreur qu'il avait fait peser jusque-là sur ses voisins » (168-169). « D'usurier et de créancier impitoyable, le marchand enrichi (vise) à se transformer en grand seigneur magnifique et hospitalier » (169). Une réussite de cette nature est interdite à un Charles Guérin. Wagnaer brise son ambition d'accéder à une « noblesse professionnelle » qui allait devenir la nouvelle élite de la société canadienne. Le pot de fer réduit en miettes le pot de terre. L'existence de Charles Guérin, en définitive, se solde par un échec.

Idéologie. L'idéologie proposée dans *Charles Guérin* pourrait, semble-t-il, se résumer de la façon suivante. La société canadienne-française vit sous le despotisme du conquérant anglais. La noblesse qui en constituait autrefois l'élite est ruinée ou réduite à un rôle de subalterne. Les habitants des campagnes

qui constituent l'élément de continuité de la société vivent une existence routinière et asservissante. Ils offrent cependant à quelques-uns de leurs fils ce qu'ils peuvent de mieux : l'instruction. Ces jeunes instruits pourraient être les agents d'un élan nouveau. Grâce à eux, « l'énergie de toute une population bien employée et constamment employée finirait par user à la longue la chaîne du despotisme anglais » (41). La voie de cette libération est d'ordre économique : il faudrait (c'est le rêve de Pierre Guérin) créer quelques industries. Mais de telles entreprises sont impossibles : les Canadiens français influents sont indifférents ; le capital est massivement aux mains des Anglais. Dans cette conjoncture, une conclusion s'impose aux idéalistes impatients : quitter le pays. Au grand nombre de ceux qui, malgré tout, demeurent, un objectif impérieux s'impose : coincés entre le despotisme anglais et le péril d'américanisation, ils doivent œuvrer à « faire une nation » dont ils formeront l'élite professionnelle. Mais les quelques professions auxquelles les a préparés leur instruction ne les engagent que dans des activités auxiliaires. Ils subissent l'écrasante domination économique et bureaucratique des Anglais. Ceux-ci seuls, tel un Wagnaer, possèdent l'argent et savent comment l'utiliser comme facteur de richesse et de puissance. Reste une alternative : ou bien, comme un Henri Voisin, consentir allégrement à participer, en parasite, aux activités économiques déprédatoires, sans avoir d'ailleurs l'assurance ni de la fortune ni du prestige ; ou bien, comme un Charles Guérin et un Jean Guilbault, en tournant le dos à tant de turpitudes, aller reconstituer, dans une région encore vierge, une nouvelle société à partir de ses fondements élémentaires. Pour ceux qui acceptent d'y vivre, la société canadienne-française est un cul-de-sac. Y demeurer oblige, malgré tout, à en sortir : reculer d'où l'on est pour se diriger ailleurs où tout est à reprendre depuis les débuts. « Faire une nation », ce sera « faire une paroisse ».

II. — *Jean Rivard*

Le récit. Le dénouement qui est imposé à Charles Guérin devient, dans le roman de Gérin-Lajoie, le début d'une épopée. *Jean Rivard,* en effet, est une glorification de la vie agricole. L'histoire en est toute simple. Elle commence à l'automne de 1843 dans le village de Grandpré, à l'ouest des Trois-Rivières, sur la rive nord du Saint-Laurent. Jean Rivard est l'aîné d'une famille de douze enfants. A 19 ans, il a terminé sa classe de rhétorique lorsque son père meurt. Il doit décider immédiatement l'orientation de son existence. Il consulte son curé. Celui-ci, après un long discours, l'objurgue « d'embrasser la carrière agricole »

(I, 13) [6]. Jean Rivard accepte allégrement cette mission. Il y a, au sud du Saint-Laurent, d'immenses régions inexploitées. C'est là qu'il ira. Il acquerra une terre. Il sera pionnier, défricheur, colonisateur, cultivateur progressiste. Il part avec un compagnon, François Gagnon, qui sera son aide et son admirateur. Le roman de Gérin-Lajoie est un diptyque. Une première partie, *Jean Rivard, Le Défricheur*, décrit par le détail l'arrivée de Jean Rivard en forêt, la technique des défrichements, les premières semailles, l'ardeur indomptable des deux compagnons, la planification de l'exploitation de leur domaine, leurs réussites miraculeuses. Attirés par son exemple, des compatriotes de Grandpré et des environs viennent s'établir sur des lots voisins. Une route est construite. Il se forme une petite agglomération du nom de Rivardville. Deux ans seulement après son établissement, Jean Rivard est assez prospère pour se marier et amener sa jeune épouse participer à son destin. Le second roman, *Jean Rivard, Économiste*, continue à décrire, non plus seulement l'ascension d'un Jean Rivard à qui tout réussit, mais la croissance, autour de lui et grâce à lui, d'une localité qui se dote successivement de toutes les structures nécessaires à sa vitalité. Jean Rivard est le maître incontesté de Rivardville. Comme témoignage suprême de leur estime, ses vassaux l'élisent député de leur comté. Dans un *Épilogue* lyrique, l'auteur feint de rendre visite, « quinze ans après », à un Jean Rivard qui lui confiera les recettes de son succès en lui faisant contempler le petit royaume dont il est le chef et le modèle après en avoir été l'artisan.

Les professions. On a dit du personnage de *Jean Rivard* qu'il était « une créature du patriotisme, de la confiance en l'avenir » [7]. Disons plutôt qu'il incarne un mythe : celui du cramponnement à la terre. Tout au cours de l'œuvre, l'auteur fait échanger d'interminables lettres entre son héros et un ancien camarade de collège, Gustave Charmenil, qui poursuit à Montréal des études de droit. Ces lettres orchestrent le thème du contraste entre l'état d'agriculteur et celui du professionnel ; entre la grandeur de l'un et la servitude de l'autre.

Déjà, par les propos du curé que Jean Rivard est allé consulter avant son départ, nous avons appris que le quart seulement des avocats « vivent exclusivement de l'exercice de leur profession » (I, 9) et que les trois autres quarts « se retirent découragés », pour se jeter dans le journalisme, dans le commerce ou dans des spéculations plus ou moins licites (I, 10). Toutes les lettres de Charmenil insistent sur ses déboires d'étudiant.

---

[6] Nous avons utilisé la seconde édition de *Jean Rivard* qui réunit les deux tomes de l'ouvrage en un seul volume. Dans toutes nos références, le chiffre I renvoie au premier tome, *Jean Rivard, Le Défricheur*; le chiffre II, au second tome, *Jean Rivard, Économiste*.

[7] Louvigny de Montigny, *Antoine Gérin-Lajoie*, Toronto, The Ryerson Press, collection *Makers of Canadian Literature*, 1925, 94.

« Sais-tu, écrit-il, à quoi ont tendu tous mes efforts, toutes les ressources de mon esprit, depuis deux ans ? A trouver les moyens de ne pas mourir de faim... C'est là, mon cher ami, le sort de la plupart des jeunes gens qui, après leurs études, sont lancés dans les grandes villes, sans argent, sans amis, sans protecteurs, et sans expérience de la vie du monde » (I, 42). Et encore : « une grande partie des jeunes gens instruits... ne vivent... qu'en tirant le diable par la queue » (I, 75). Combien de fois il a désiré se voir simple journalier, homme de métier, travailleur vivant de ses bras (I, 165) ! Dans son désespoir, il a même songé à s'expatrier (165). Obligé « d'écrire pour les gazettes, de traduire, de copier, d'enseigner le français et de faire mille autres choses » (167), il redoute le moment où il devra se présenter à l'examen d'admission à la pratique du droit (167). Une fois reçu avocat, il continue à s'adonner à toutes sortes de besognes d'appoint en attendant la clientèle. « Il y a plus d'avocats que de causes » (II, 60). Les avocats ne vivent que du fruit de la chicane. Pour se faire connaître, ils sont à l'affût de toutes les contestations électorales qui leur servent de prétexte à de violentes et vaines harangues sur toutes les questions politiques du jour (II, 60-61). Si Charmenil vante platoniquement l'attrait qu'offre la grande ville en tant que lieu privilégié du mouvement du commerce et de l'industrie, de la floraison « des idées nouvelles... des découvertes dans le domaine des sciences et des arts » (II, 87), c'est pour décrire aussitôt les misères des « familles entières réduites à la dernière abjection par suite de la paresse, de l'intempérance ou de la débauche de leurs chefs » (II, 90).

Tout considéré, ce sont les lettres de Charmenil qui, plus que celles de Jean Rivard, font l'apologie de la vie rurale. « Que sommes-nous, écrit-il, à côté de vous, héros de la civilisation, modèles de toutes les vertus, qui ne vivez que pour faire le bien ? Nous sommes des nains et vous êtes des géants » (II, 91). Les lettres de Jean Rivard, on le devine, exaltent inlassablement la mission qu'il s'est donnée. Il ne veut pas être un agriculteur quelconque. Il a choisi la vie agricole comme la plus noble des « professions ». Il a une vocation : il veut être un colon et un cultivateur modèle. Il réalise de façon joyeuse les plus héroïques prodiges d'audace, de confiance et d'endurance. Il applique à son entreprise un esprit méthodique, calculateur. De bonne heure, il prend l'habitude de tenir un registre de ses recettes et de ses dépenses (I, 189 ; II, 193). Après un an d'exploitation, il sait ce que lui a coûté et ce que lui rapporte chaque portion de sa terre. La plus grande partie des volumes composant la bibliothèque qu'il acquerra au fur et à mesure des années traiteront d'agriculture : « des ouvrages spéciaux sur toutes les divisions

de la science, sur la chimie agricole, les engrais, l'élevage des animaux, le jardinage, les arbres fruitiers, etc. » (II, 181).

L'ambition patriotique de Jean Rivard s'étend aux dimensions de toute une communauté. L'une des principales causes qui depuis cinquante ans a empêché l'exploitation des terres vacantes a été l'absence de chemins publics à travers les forêts (I, 146). Du jour où, largement à son instigation, une route est ouverte dans le canton dont il est pionnier, « des centaines de jeunes gens, des familles entières », viennent s'établir « avec empressement au milieu de ces magnifiques forêts » (I, 154). Il leur prodigue ses conseils, leur fait partager sa vision du village à venir, de la ville qui fera parler d'elle. « Je voudrais, écrit-il à Charmenil, la constituer, s'il était possible, en une petite république » (II, 116). Sous son impulsion, Rivardville se dote d'artisans et de quelques marchands, d'une paroisse, d'un bureau de postes, d'un conseil municipal, d'un système scolaire.

Les écoles... Aux yeux de Jean Rivard qui est féru des idées de M^gr^ Dupanloup, c'est l'éducation qui ferait « de nous, Canadiens, une population pleine de vigueur... intellectuelle et morale » (II, 125). « Songe donc, écrit-il encore à Charmenil, à l'influence qu'une classe de cultivateurs instruits exercerait sur l'avenir du Canada ! » (II, 122). Il veut « élever les obscures fonctions d'instituteur à la hauteur d'une profession » (II, 135). Il fait accepter par ses concitoyens l'idée d'un *Lycée* dont le directeur, que l'on appellera le *Professeur*, sera tenu, en plus de remplir la fonction de bibliothécaire de la paroisse, de donner, le dimanche, des conférences techniques et d'information générale aux adultes (II, 135-136). Les écoles doivent être des institutions « où le fils du cultivateur (acquiert) les connaissances nécessaires au développement de son intelligence et celles plus spécialement nécessaires à l'exercice de son état... à la science agricole » (II, 121).

Enfin, au cours de son développement, Rivardville voit s'organiser une association qui pourvoit à l'établissement de quelques manufactures. Celles-ci seront des facteurs complémentaires de la prospérité agricole. Les ouvriers de ces fabriques « appartiennent à la classe agricole ; ils donnent à l'association le temps qu'ils ne peuvent employer avantageusement sur leurs terres. Ainsi, en hiver comme en été, les habitants de Rivardville font un utile emploi de leur temps. Nul n'est oisif et personne ne songe à quitter la paroisse » (II, 203).

Les classes et les relations sociales. L'univers social que reconstitue Jean Rivard dans sa « république » est d'une homogénéité absolue. La vie rurale est de caractère fraternel. La société est une grande famille. Tous partagent un même idéal moral et les seules distinctions qui séparent les individus et les groupes

tiennent au degré de générosité dans la pratique des vertus. « Là, toutes les classes sont en contact les unes avec les autres ; la diversité de profession ou d'état n'y est pas, comme dans les villes, une barrière de séparation ; le riche y salue le pauvre qu'il rencontre sur son chemin, on mange à la même table, on se rend à l'église dans la même voiture. Là, ceux qui ne sont pas unis par les liens du sang le sont par ceux de la sympathie ou de la charité... » (I, 66).

Aussi bien, l'« Anglais » étranger et dominateur est absent de cet univers. Il existe cependant un personnage anglais. C'est l'honorable Robert Smith, le propriétaire du canton de Bristol de qui Jean Rivard a acheté son lot. C'est aussi lui qui, à la suggestion de Jean Rivard, a fait construire le chemin qui traverse le canton. En présence du héros Jean Rivard, tous les obstacles s'effacent : le plus insurmontable d'entre tous, l'Anglais, est utilisé magiquement comme instrument de réalisation de l'irrésistible rêve. Il est vrai cependant que la paroisse-modèle de Rivardville compte « plusieurs familles irlandaises », mais toutes, dit le curé, « se distinguent par des habitudes industrieuses et par leur attachement inébranlable au culte catholique. Jusqu'à présent, l'accord le plus parfait n'a cessé de régner entre elles et le reste des habitants... Plusieurs mariages contractés avec leurs voisins d'origine française contribuent encore à cimenter l'union et la bonne harmonie qui n'a cessé d'exister entre les deux nationalités » (II, 217).

Idéologie. Jean Rivard est un héros dans tous les sens du terme. Des traits apparemment anodins soulignent ce caractère. Les quatre livres qu'apporte Jean Rivard dans sa solitude sont, en outre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, les *Aventures de Don Quichotte*, *Robinson Crusoé* et une *Histoire populaire de Napoléon!* Le fidèle François Gagnon se définit lui-même tantôt comme Sancho Panza, tantôt comme le lieutenant du « Petit Caporal », de l'« Empereur », de « Sa Majesté » (I, 50). L'entreprise de défrichement du lot est comparée à la campagne d'Italie (I, 80-81) ; le feu des souches et des abattis évoque l'incendie de Moscou (I, 84) ; la maison de Jean Rivard construite pour sa future épouse sera « rien moins que le Palais de l'Empereur... Fontainebleau ou le Luxembourg, qu'on allait décorer pour recevoir l'impératrice Marie-Louise » (I, 182).

Ce démiurge Jean Rivard a comme mission de reconstruire le type de société idéale que l'auteur projette pour son peuple. Le peuple canadien-français doit non seulement survivre mais progresser. Il ne doit plus tolérer le malaise qui compromet son existence. Or, la jeunesse rurale instruite se dirige en masse vers les villes, dans quelques professions libérales étranglées. La plupart y végètent, succombent à la misère ou s'en vont à l'étran-

ger. S'en vont aussi à l'étranger des centaines de jeunes ruraux découragés par la stagnation de leur milieu. Une solution s'impose : encourager la jeunesse instruite à embrasser la carrière agricole, car l'agriculture est la première, la seule source durable d'une prospérité réelle. Il y a, dans la campagne québécoise, de vastes étendues de terre non défrichées dans des régions fertiles. Il ne faut pas attendre que ce soient d'autres — entendons, les Anglais — qui viennent occuper ces régions pour ne laisser aux Canadiens français que les rebuts et, par la suite, les engager à leur service (I, 20). Il faut reconquérir ce sol, l'occuper et le faire fructifier de façon systématique et communautaire. Il faut reconstituer une société rurale, harmonieuse et prospère, dotée d'institutions religieuses, politiques et économiques fondamentales. La vie agricole seule favorise la pratique des vertus telles que les commande la religion. Le gouvernement local incite à l'initiative politique : il est un apprentissage de l'esprit public que les Canadiens français n'ont pas encore eu l'occasion d'acquérir par suite des institutions sous lesquelles ils ont vécu durant le régime français et de celles qui les asservissent maintenant sous la domination anglaise (II, 118). Cette initiative politique doit de toute urgence instituer des écoles qui formeront de futurs agriculteurs pourvus de toutes les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à l'exercice progressiste de leur carrière. Le principal souci d'un gouvernement devrait être de créer et de multiplier les fermes-modèles (II, 213-214). A la prospérité engendrée par l'agriculture et le commerce qui en dérive viendra s'ajouter la prospérité complémentaire d'une activité industrielle établie « au milieu des campagnes » (II, 205) et exempte des inconvénients qui ont causé les déchéances morales des pays d'Europe (II, 204).

III. — *Robert Lozé*

Le récit. Cette nouvelle de Errol Bouchette raconte la carrière de deux frères, Robert et Jean Lozé. Nous sommes à la fin du XIX[e] siècle. Robert Lozé, jeune avocat, habite Montréal. Au début de sa carrière, il se laisse entraîner, « parce qu'il faut vivre », à certaines pratiques peu avouables de sa profession. Ses relations platoniques avec une aristocrate montréalaise lui offrent des occasions à la fois de connaître la société brillante et équivoque dans laquelle celle-ci évolue et les misères humaines qu'elle cherche à secourir. Insatisfait de lui-même, il décide un séjour de repos dans sa famille, dans une localité de la rive sud du Saint-Laurent, à l'est de Québec. Il retrouve là une voisine, Irène de la Gorgendière, dont il est épris et qui s'éprend de lui. Pourra-t-il cependant jamais se rendre digne d'elle et être accepté

par son père, médecin et député à la Législature de Québec? Celui-ci le soumet à l'épreuve: il sera candidat, à sa place, à une élection prochaine. Robert Lozé, malgré des efforts exaspérés, n'est pas élu. Sa honte est à son comble.

C'est alors qu'apparaît son frère Jean, radieux d'une gloire dont seule sa mère connaît confidentiellement l'origine et les étapes. A l'âge de 14 ans, Jean Lozé est allé aux États-Unis, près de Chicago, où il est devenu ouvrier, puis contremaître, dans une usine de transformation des « essences forestières ». A force d'observation, il a inventé un nouveau procédé de production. Son brevet d'invention l'a rendu célèbre et redoutable. Il a été retenu par son usine comme actionnaire et comme directeur. Il nourrit cependant un plus ambitieux dessein: celui d'établir une exploitation au sein de la forêt canadienne. Il acquiert, dans une région du sud québécois, d'immenses terrains; il construit une usine; il installe des machines. A proximité d'une voie ferrée et en vue d'un port naturel sur le fleuve, il crée le centre d'un royaume dont il sera le chef. Il rend visite à sa famille le jour où il a épousé la fille de son ex-patron américain.

Cette apparition d'un Jean Lozé qui appartient déjà à la légende est un défi pour Robert. Celui-ci décide de commencer une vie nouvelle. Il se replonge dans la pratique de sa profession qu'il conçoit dorénavant comme une vocation. Il est incorruptible et studieux. On remarque ses écrits dans les publications de jurisprudence. Les avocats recherchent ses conseils. Il se voit confier l'administration d'intérêts importants et de grandes propriétés. Il est à son tour célèbre. Il pourra se fiancer. Il a pu s'élever au niveau de Jean. Celui-ci, durant ce temps, c'est-à-dire en moins de deux ans, a fait de son village industriel « une ville neuve et florissante » et un port actif. Le jour du mariage de Robert et d'Irène, dans l'église de cette ville, sera celui d'une « apothéose » consacrant un double destin glorieux.

Les professions. Nous voici de nouveau en face d'un important personnage de roman qui est avocat. Les deux étapes qui découpent sa carrière sont par elles-mêmes révélatrices d'une antinomie interne à la profession. La description de ces deux étapes par l'auteur, si schématique soit-elle, souligne des composantes de chacun des termes de cette antinomie.

Robert Lozé est d'abord victime des misères et des petitesses de son métier. Sa destinée l'a « voué à la chicane » (16). Il est un parasite social. « Son existence se consumait dans cette sombre officine des miasmes sociaux, où ceux qui travaillent ne cherchent pas toujours à curer ou à guérir, mais s'appliquent à extraire un peu d'or de la suie, en murmurant: *opportet vivere!* » (16). Il est « aux rangs inférieurs » de la profession, là où la congestion se fait sentir. Avocassier sans scrupule, il est acoquiné

à la catégorie la plus répréhensible du système économique, celle des *collecteurs*. On désigne ainsi des mandataires dont la fonction est de récupérer, au nom des fournisseurs, les créances de clients qui ont dépensé, la plupart du temps, au-delà de leurs moyens (104-105). Quelle est la cause de cette impréparation à jouer un rôle social plus constructif ? — le « séminaire » où il a poursuivi ses études et où des « ilotes en habit noir » lui ont inconsciemment préparé un guet-apens (20). Robert Lozé est également mal préparé au rôle de candidat politique. L'épreuve de l'élection à laquelle le soumet son beau-père l'oppose à un candidat qui est secondé par un de ces avocats sans vergogne que décrivait Charmenil à Jean Rivard.

Durant la phase rédemptrice de sa carrière, Lozé devient un apôtre qui a compris sa vocation. Il découvre les devoirs qui justifient et ennoblissent son état. « L'avocat, s'il a une raison d'être, doit faire plus qu'obéir à la lettre des lois » (101) : « il faut pouvoir peser ces lois dans la balance, découvrir comment, quelquefois dans leur forme, plus souvent dans la manière de les appliquer, elles s'écartent du droit et de la charité » (102). Il combat la « plaie sociale » du crédit à la consommation et participe à la fondation d'une caisse populaire (104-105, 107). Il sera récompensé de sa vertu et on lui confiera la gérance de sommes et de biens considérables. Il devient expert dans les placements sûrs et productifs. Il découvre « les grandes compagnies à fonds social... qui ont la haute main sur les banques, les transports, les entreprises d'utilité publique et un grand nombre d'industries » (164). Du même coup, il déplore que la plupart de ceux qui, dans notre société, disposent de capitaux, se désintéressent de ces compagnies, car ainsi « non seulement leurs revenus se trouvent diminués, mais ils ferment les portes de tous ces établissements à leurs enfants, puisque, naturellement, ce sont les actionnaires qui, en définitive, nomment les employés et leur ouvrent ainsi des carrières multiples et importantes » (164). L'ex-avocat de bas étage est devenu le visionnaire de la haute finance !

Le personnage central de cette œuvre est cependant Jean Lozé. Comme Jean Rivard, il incarne un mythe : celui des miracles de l'activité industrielle. C'est par la force des circonstances que Jean Lozé a émigré aux États-Unis, mais c'est par une application intense de toutes ses qualités morales et intellectuelles qu'il est devenu inventeur. Fort de son expérience et de la puissance économique que lui vaut cette invention, il donnera à la « profession » de chef d'industrie un lustre qui la rendra égale sinon supérieure aux autres professions. « Dire que ces gens-là, s'exclame-t-il, se croient supérieurs aux maîtres de l'industrie moderne, lesquels doivent être des savants et des sociologues en

même temps que des hommes pratiques ! » (58). Nous sommes « un peuple puissant, un peuple créateur, nous possédons le génie artistique, l'amour de l'idéal. Fausse orientation, voilà la cause véritable de notre apparente impuissance » (57). Jean Lozé est essentiellement le magicien d'une révolution économique. « Cet endroit deviendra sous ma main une ruche... Le Québec méridional, le Nouveau-Brunswick sont aujourd'hui les tributaires de la Nouvelle-Angleterre... Leurs richesses tomberont dans mes creusets et dans mes haut-fournaux. Je les accroîtrai au centuple, je les distribuerai dans l'univers ; et le port vaste et vide qu'on aperçoit de ces sommets s'animera bientôt sous la puissance créatrice de l'industrie » (57). La ville de Jean Lozé (comme celle de Jean Rivard !) croît comme par enchantement. Quelques années seulement et « dans ce paisible hameau, un souffle créateur avait passé. Sur la hauteur s'est dressée l'usine qui bientôt déverse dans la plaine un flot inépuisable de richesses. La foule est accourue pour les recueillir, elle les entasse sur les quais qui s'avancent dans la mer, où de grands vaisseaux les prennent pour les répandre aux quatre coins du monde » (166). Dans l'usine, on peut « admirer toutes les merveilles de l'industrie moderne, moins extraordinaires pourtant que la condition des ouvriers. Ici, point de figures fatiguées ou revêches. Ces hommes, ces femmes comprenaient leur travail, ils savaient que leurs enfants recevaient une saine et solide instruction ; dans leurs demeures régnait un modeste bien-être, pour eux l'économie était possible et l'ambition légitime pourrait librement s'affirmer » (167).

Les classes sociales. Le brouillard d'irréalité qui enveloppe Jean Lozé empêche celui-ci de percevoir les caractères de la société réelle à l'intérieur de laquelle il va créer une société nouvelle. A l'instar de Jean Rivard, il est possédé par un rêve auquel viennent magiquement s'articuler toutes les pièces nécessaires à la réalisation du rêve. Ainsi, dit-il, en comparant la condition des ouvriers contemporains à ceux de l'ancienne Égypte, « l'industriel moderne ne commande pas à des esclaves mais à des citoyens, dont il fait les conducteurs intelligents des forces immenses de la nature domptée » (58).

Robert Lozé, par contre, se heurte aux structures sociales concrètes. Jeune avocat, il note avec dépit les supercheries dont doit faire étalage celui qui, étant passé par le collège, ambitionne de devenir « un monsieur » (17-18) : il faut « jeter sa défroque de campagnard, endosser la redingote et le chapeau de soie... pérorer... distribuer des poignées de mains et des sourires », afin de pouvoir être, un jour, « monsieur le candidat, monsieur le député, l'honorable monsieur... » (18). Qu'y a-t-il de commun entre un tel « monsieur » et des gens qui, comme le jeune ouvrier

Bertrand, comme tous ses clients, gagnent « leur vie par le travail de leurs mains » ? (18). Qu'y a-t-il de commun, d'autre part, entre Robert Lozé et les familiers du salon de Madame de Tilly, « dernières épaves d'un passé aristocratique ? » (30). Il voit dans ces « curiosités sociales » des « êtres qu'il comprenait fort peu, qui lui paraissaient composés d'erreurs et de préjugés, et qui pourtant le forçaient au respect » (30). Ces « petits seigneurs de campagne » dont Philippe Aubert de Gaspé a fait une peinture « aussi fidèle que charmante » représentent une « génération et une caste » en voie de disparition (31). Quel peut être, dans une société si étrangement constituée, le statut d'un « monsieur » ? Robert Lozé résoudra cette énigme en s'élevant moralement au-dessus de la condition des avocats ordinaires et en devenant l'administrateur des grands propriétaires de capitaux.

Idéologie. Le mythe représenté par Jean Lozé est au pôle opposé de celui de Jean Rivard. « Le Canada, déclarait Jean Rivard, peut être à la fois pays agricole et pays manufacturier » (II, 205), et son aventure avait eu comme objectif de réaliser le premier terme de la proposition. L'aventure de Jean Lozé ambitionne de prouver la primauté absolue du second terme.

On a glorifié, jusqu'à maintenant, une société dont le premier souci devait être le défrichement et l'agriculture. Cet idéal est insuffisant car une telle société est vouée à un recommencement indéfini. Les Canadiens français ne doivent pas être « de simples défricheurs, vendant trop souvent à autrui leurs pénibles sueurs » (168-169). Ils doivent être des maîtres. A l'ancien idéal, il faut substituer celui d'une société qui vise en tout premier lieu à exploiter industriellement ses richesses naturelles. La justification et le modèle de cet idéal nouveau sont tirés de l'histoire : « l'industrie et le commerce firent successivement de Carthage, des comptoirs grecs, de Venise et de Gênes, les arbitres du monde... Ce sont eux aussi qui feront notre puissance à nous Canadiens français » (137). Trois éléments sont nécessaires pour réaliser cette puissance. Nous possédons les ressources naturelles. Nous possédons un vaste capital humain dont on a laissé les talents naturels improductifs ou que l'on a laissé se disperser aux quatre vents de l'Amérique. Le moyen de canaliser ce capital humain vers la création industrielle est de répandre l'instruction, « surtout l'instruction industrielle parmi les écoliers, parmi les ouvriers, parmi tous ceux qui désirent pousser plus loin leurs études. Que les choses du développement industriel deviennent familières à tous » (138).

Mais comment obtenir le troisième élément, l'argent, qui est survenu à Jean Lozé de façon magique et sans lequel les deux premières catégories de ressources demeurent improductives ? La réponse est que nous possédons « un gouvernement provincial

autonome », possesseur de ces richesses nationales inépuisables. Celles-ci ne lui permettent-elles pas « d'emprunter presque à l'infini?... Qu'ont fait tous les pays industriels du monde, sans en excepter les États-Unis?... Le monde entier, l'Europe surtout, est là avec des capitaux disponibles qui attendent des placements... » (139). La province de Québec « a tout ce qu'il faut pour devenir un des grands peuples industriels du monde... Si les Canadiens français libres ne savent pas exploiter les richesses de leur province, s'ils se laissent supplanter par d'autres, ils auront mérité le sort qui les attend... » (139).

L'idéologie sous-jacente à *Robert Lozé* fait éclater celle de *Jean Rivard*. Elle a l'ampleur d'une philosophie politique globale qui veut assumer le présent et l'avenir, avec un claironnant accent d'assurance.

DEUXIÈME PARTIE : COMPARAISON DES TROIS ROMANS

I. — *Romans et réalité historique*

Comparons maintenant les idéologies de ces trois œuvres en notant leurs similitudes et leurs contrastes. En tout premier lieu, relions chacune au moment historique du XIX[e] siècle canadien qui lui a servi de décor ou de point d'appui.

Les années où se situe *Charles Guérin* (1830–1832) sont celles d'une époque tragiquement troublée de l'histoire canadienne. L'ancienne gentilhommerie coloniale française s'est tournée avec assez de sympathie vers les militaires et les fonctionnaires anglais. Des représentants de deux classes nouvelles, celle des marchands et celle des professions libérales, commencent à disputer aux marchands et aux dirigeants anglais leurs prérogatives et leurs privilèges [8]. Les Canadiens français ont obtenu l'Acte de Québec et la Constitution de 1792 mais leurs chefs politiques doivent continuer à lutter opiniâtrement contre l'administration du Bas-Canada. C'est l'ère de Louis-Joseph Papineau. Les ressentiments s'accumulent chez les « patriotes ». Ce sera bientôt la révolte de 1837-1838.

P.-J.-O. Chauveau qui écrit après ces événements n'y fait guère d'allusion directe. Les conditions labyrinthiques dont il entoure l'existence de Charles Guérin permettent cependant d'en imaginer la désespérante gravité. En effet, l'idéologie de *Charles Guérin* implique un état social dont les principales avenues de salut et de progrès sont condamnées. Le Canada français est politiquement et économiquement dominé par les Anglais. Ceux

[8] Léon Gérin, « L'intérêt sociologique de notre histoire au lendemain de la conquête », *Revue Trimestrielle canadienne*, I, mai 1915, 13.

qui voudraient constituer une élite nouvelle se heurtent à eux comme aux remparts d'un univers interdit. L'exploitation industrielle dont rêve Pierre Guérin est, pour l'instant, une pure utopie et il s'exile d'un pays qui l'empêche de réaliser son idéal. Les turpitudes, les vexations, les roueries dont est victime Charles Guérin font de son existence un insuccès. Aucune carrière n'est possible pour lui dans ce jeu de marionnettes dont les ficelles sont manipulées par des pouvoirs maléfiques. Pourtant, c'est « l'ère de la liberté » dans le monde. La France est « libre et puissante dans l'ancien monde » (57). Guérin et ses camarades se sont demandé, l'espace d'un moment, en cette année mil huit cent trente qui « est une grande année pour le monde » (57), si la France ne viendrait pas aider leur « Nouvelle France dans le nouveau monde » (57) ; si « le premier coup de canon d'une révolution » n'attirerait pas « des centaines et des milliers de Français » (57) qui viendraient faire ici ce qu'ils ont fait pour la Nouvelle Angleterre — les libérer du joug des Anglais? Mais c'est là une autre utopie. Le seul salut possible est le refuge dans la vie rurale, en utilisant au mieux les institutions d'avant la Conquête...

Avec *Jean Rivard*, nous sommes transportés seulement une quinzaine d'années plus tard (1843–1845). La révolution de 1837-1838 a eu lieu et s'est soldée par un vain holocauste. Le rêve de Papineau et des patriotes de créer une république française indépendante a échoué. Les révoltés ont été exécutés, emprisonnés ou exilés. Lord Durham a rédigé son *Rapport* visant à l'assimilation des Canadiens français. Ceux-ci ont été réunis de force aux Canadiens anglais dans un gouvernement d'Union des deux Canadas. Le fragile statut politique de la nation canadienne-française exige une constante alerte. Duvernay et Viger ont fondé, en 1834, la Société nationale Saint-Jean-Baptiste sous la devise: « nos institutions, notre langue et nos droits » et Duvernay a lancé le mot d'ordre: « emparons-nous du sol! » La situation économique est pitoyable. Des tentatives d'entreprises commerciales et industrielles se sont heurtées à des oppositions dans tous les milieux [9]. L'absence de politique agricole a entraîné la désertion des campagnes: les *habitants* canadiens ont commencé à émigrer vers les villes américaines. L'Assemblée du Canada-Uni a édicté, en 1841, une loi scolaire qui incite les villages et les municipalités à se doter de commissions scolaires et d'écoles, mais, dans plusieurs régions, l'application de cette loi est entravée par l'apathie sinon l'opposition populaires.

Au moment cependant où Gérin-Lajoie écrit et publie *Jean Rivard* (1863–1865), un grand souffle patriotique a traversé la

[9] Michel Brunet, « Trois dominantes de la pensée canadienne-française: l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme », *Écrits du Canada français*, III, Montréal, 1957, 50.

vie intellectuelle et littéraire canadienne-française. La publication de l'*Histoire du Canada* de Garneau (1845–1848) a ranimé le culte du passé. L'École littéraire de Québec à laquelle appartient Gérin-Lajoie est une école patriotique. La publication de *Jean Rivard* est, en elle-même, un acte de patriotisme. Par cette épopée qui plane au-dessus des événements contemporains, l'auteur veut faire partager à ses lecteurs la vision des vertus et des entreprises agricoles qui, dans le passé, ont été l'essence même de la grandeur canadienne-française et qui seules pourraient, répétées dans le présent, sauver la nation en lui redonnant une égale grandeur.

On ne peut résumer en quelques traits les conditions sociales de la fin du XIX[e] siècle qui est l'époque de la fable de Robert et Jean Lozé. La mise en marche de la Confédération canadienne depuis 1867, la construction de chemins de fer transcontinentaux et une politique protectionniste du gouvernement fédéral ont favorisé l'économie canadienne dans son ensemble. Avec la création d'une province de Québec, les Canadiens français ont obtenu la reconnaissance d'une partie de pays et d'un gouvernement qui sont leurs. Néanmoins, l'intérêt politique canadien-français continue à se porter principalement sur la scène fédérale. A proprement parler, il n'existe guère de politique provinciale. Le gouvernement québécois, stimulé et secondé par la majorité des publicistes, accorde une priorité de principe à l'agriculture bien que l'exode rural se poursuive à une cadence alarmante.

L'économiste Errol Bouchette fut presque le seul, au tournant du siècle, à proclamer que « l'arme par excellence d'un peuple... c'est la supériorité économique [10] » et à proposer au gouvernement du Québec une audacieuse politique d'encouragement à l'industrie. Au mot d'ordre de Duvernay qui avait animé un Jean Rivard, « emparons-nous du sol ! » il oppose cet autre mot d'ordre : « emparons-nous de l'industrie [11] ! » Son récit mythique est une transposition romanesque des thèses qu'il avait déjà élaborées comme base d'une politique canadienne-française [12]. Son panégyrique de Jean Lozé traduit une vision d'avenir : celle d'une victoire définitive fondée sur une solide puissance industrielle.

II. — *Contrastes et similitudes*

Malgré les contrastes qui les opposent, les idéologies de ces romans sont reliées par des liens profonds. On aura aussi noté

[10] Errol Bouchette, *Emparons-nous de l'industrie*. Publié par l'Imprimerie Générale, Ottawa, 1901, 39.

[11] *Ibid.*, 40.

[12] En outre de l'étude mentionnée ci-haut, voir *Études sociales et économiques sur le Canada*, Montréal, La Compagnie de publication de la revue canadienne, 1905.

qu'elles sont de plus d'une façon complémentaires et que chacune retient certains éléments de celle qui l'a précédée.

Chacune de ces idéologies a comme base un postulat identique: la nation canadienne-française doit durer. La permanence de la collectivité ainsi que la permanence d'une mission qu'elle a à remplir sont affirmées avec insistance. Néanmoins, plusieurs des personnages de nos romans, à tour de rôle et en des termes souvent identiques, subissent la tentation de l'exil, du départ définitif. L'un d'entre eux, Pierre Guérin, y succombe. Pour tous les autres, s'expatrier est une sollicitation lancinante, quasi obsessive, toujours à la portée du désir. Charles Guérin y songe à des moments de lassitude. Gustave Charmenil fait souvent allusion au goût qu'il aurait de partir. Dans une de ses lettres à Jean Rivard, évoquant ce que sont devenus quelques-uns de leurs anciens camarades de collège, il en désigne trois sur cinq qui ont quitté le pays pour tenter l'aventure aux États-Unis ou au Mexique... Pour des raisons qui sont peut-être profondément liées à cet attrait, à ce besoin du départ, le héros principal de chacun des romans doit, pour réussir, quitter son milieu d'origine: Charles Guérin, après ses déboires, abandonne le pays québécois pour aller vivre et fonder une paroisse dans la région montréalaise; Jean Rivard quitte sa paroisse natale pour aller coloniser les cantons au sud du Saint-Laurent; c'est aux États-Unis que Jean Lozé devient d'abord célèbre avant de venir faire bénéficier ses compatriotes de sa découverte et de sa richesse. Le succès est une chose qui s'obtient seulement ailleurs que chez soi ou qui doit être d'abord consacré ailleurs que chez soi.

A ce thème se greffe celui de la « carrière » des héros des romans. Charles Guérin finit par opter pour l'agriculture, mais par un choix second, à la suite de l'échec de ses expériences de futur avocat. C'est, au contraire, par un choix initial, délibéré, que Jean Rivard entre dans la vie agricole comme on entre en religion: la vocation d'agriculteur est l'alpha et l'oméga de la grandeur morale et de la prospérité matérielle. Jean Lozé ne nie pas l'importance de cette vocation mais il l'estime d'intérêt secondaire. Elle ne peut même réaliser les bienfaits qu'on en attend que si elle est étayée par une autre activité humaine qui est le prérequis de tout progrès et de toute richesse: l'entreprise industrielle.

Il est intéressant de noter que, dans les trois cas, cette carrière est de nature économique et non politique. L'idéal social incarné par chacun de ces héros s'explique aisément si l'on songe aux pénibles conditions de vie des cultivateurs et des travailleurs urbains canadiens-français au XIX^{e} siècle. Sous un autre angle, cependant, cet idéal étonne car l'activité qui a effectivement absorbé toute la pensée et toutes les énergies de ceux qui cons-

tituaient l'élite intellectuelle bourgeoise canadienne-française du XIX^e siècle fut éminemment le combat politique. D'Étienne Parent à Honoré Mercier, journalistes, avocats, écrivains, chroniqueurs ou pamphlétaires eurent à jouer un rôle politique. Le « grand homme » canadien-français du XIX^e siècle est un être politique, que son nom soit Papineau, Lafontaine ou George-Étienne Cartier. A quoi tient le silence sur ce type de héros? Ou dirons-nous que les auteurs ont cru lui trouver un équivalent suffisant en inventant un autre type de livres: celui qui devient « chef » d'un petit royaume qu'il a créé: Charles Guérin dans sa paroisse, Jean Rivard à Rivardville, Jean Lozé dans sa petite ville industrielle?

Quoi qu'il en soit, ces romans ne traitent des questions proprement politiques que de façon indirecte ou épisodique. Charles Guérin et ses camarades discutent de politique mais seulement comme d'une activité problématique dans laquelle ils ne se sentent pas immédiatement engagés. L'auteur de *Charles Guérin* remarque d'ailleurs: « De quinze à vingt ans nos compatriotes sont tous plus ou moins des hommes d'état. Il y en a très peu, par exemple, qui le sont dans un âge plus avancé... Quel dommage que tous ces précoces dévouements ne puissent être utilisés?... » (53) Dans l'esprit des personnages comme dans les allusions des auteurs, l'activité politique se réduit à l'activité « électorale ». De celle-ci, on ne souligne que les aspects oratoires, polémiques ou tracassiers. Des deux personnages dont les romans disent qu'ils sont ou qu'ils ont été députés, nous ne connaissons rien de leurs activités en tant que députés: le docteur De la Gorgendière va prendre sa retraite et, de Jean Rivard, l'auteur nous dit seulement qu'il est élu comme candidat indépendant après avoir fait, comme seule « promesse » à ses électeurs, qu'il votera à la Chambre « selon sa conscience » (II, 149).

Les thèmes de la carrière et de la vie électorale convergent vers le personnage de l'avocat. Les sentiments que révèlent les romans à son sujet sont ambigus. D'une part, comme l'affirment Charles Guérin et ses camarades, l'avocat ambitionne de jouer un rôle de dirigeant dans les rangs de l'intelligentsia professionnelle qui va succéder à l'ancienne noblesse. Ce désir cependant tourne à la dérision. Les existences d'avocats ou de futurs avocats: Charles Guérin, Henri Voisin, Gustave Charmenil, Robert Lozé durant ses débuts, sont entravées par la misère, l'insuccès ou le demi-succès. Ce sont d'autres que les avocats qui réalisent les espoirs qu'on avait fondés sur eux. Ce sont des colons-agriculteurs ou des industriels. De la profession légale, nous connaissons surtout les pratiques équivoques, les frustrations, les déboires. Au mieux, l'avocat est appelé à jouer un rôle auxiliaire: c'est Henri Voisin qui devient un instrument entre les mains de Wagnaer; c'est Charmenil qui vient aider par ses discours le succès

de la campagne électorale de Jean Rivard. Robert Lozé, il est vrai, est une exception, mais en partie seulement : si, durant la deuxième phase de sa vie il parvient à la renommée grâce à une pratique intègre de sa profession, son succès principal est dû à son association avec les propriétaires de capitaux ; s'il accède aux paliers de la puissance, c'est par suite d'une identification avec les détenteurs de cette puissance. L'avocat Robert Lozé devient éminent surtout parce qu'il devient, lui aussi, un auxiliaire : celui des dirigeants économiques.

La continuité entre les trois romans est encore manifeste dans l'importance que chacun accorde à l'éducation. Dans *Charles Guérin*, on déplore qu'elle soit si piètre, si dissociée de la nature (10) et qu'elle déracine du milieu rural. Ne préparant qu'aux professions libérales, elle ne laisse au jeune homme instruit qui souhaite une autre activité, « qu'un parti à prendre, s'il (est) riche, et deux s'il (est) pauvre ; ne rien faire du tout, dans le premier cas, s'expatrier ou mourir de faim, dans le second » (20). Charles Guérin devenu fondateur de paroisse a comme premier souci, aussitôt construite une modeste église, de bâtir une maison d'école et d'engager un instituteur régulier et un instituteur nomade « qui, l'hiver, parcourt les endroits éloignés » (343). Jean Rivard, aussitôt que Rivardville a été érigée en paroisse, qu'on y a obtenu le service de la poste et qu'on a institué un gouvernement municipal dont il est le maire, adjure ses concitoyens de se prévaloir de la loi scolaire de 1841 et d'établir sans plus tarder un système scolaire local. Deux chapitres entiers (XIII, XIV) de *Jean Rivard, Économiste* exposent avec éloquence les réformes que voudrait apporter Jean Rivard au système canadien d'éducation. « — de toutes les réformes désirables... la plus urgente, la plus indispensable... la base de toutes les autres » (II, 119). « Si j'étais roi, proclame-t-il, j'emploierais une partie de mon revenu à répandre l'éducation dans mon royaume... Dans chaque paroisse de mon royaume, l'École-Modèle s'élèverait à côté de la Ferme-Modèle » (II, 119-120). Le genre d'éducation agricole dont rêve Jean Rivard est dans la logique de la primauté qu'il accorde à l'agriculture. Aussi bien, celui que prône Jean Lozé aura comme fonction éminente, selon la logique de sa philosophie économique, de répandre « l'instruction industrielle » (138).

Chaque œuvre illustre l'importance transcendante d'un cadre traditionnel de la vie communautaire canadienne : la paroisse. L'*Épilogue* de *Charles Guérin* s'intitule typiquement *La Nouvelle paroisse*. Nous y voyons Charles, précurseur de Jean Rivard, « dès qu'un certain nombre de colons se furent fixés à demeure sur leurs terres », demander « l'érection canonique et civile d'une nouvelle paroisse » (341). Il obtient de l'évêque un jeune prêtre qui n'est nul autre que... son frère Pierre. Il construit une église

et un presbytère. Le curé apporte « à l'œuvre naissante le concours de son zèle, de son activité, de son intelligence décuplés par les forces imposantes de la religion » (341). Et il est rare, ajoute l'auteur, « que le verdict populaire ne soit pas en sa faveur » (342). Quant à Jean Rivard, sa mission colonisatrice n'acquiert son sens complet que du jour où sa petite localité commence à recevoir la visite régulière d'un jeune missionnaire. Dans ce cas aussi, le prêtre est un intime du héros: c'est Octave Doucet, un ancien confrère de collège de Jean Rivard. Deux ans plus tard, la paroisse de Rivardville est érigée et c'est cet abbé Doucet qui en est nommé curé (II, ch. IV). Les relations entre les deux amis, le maire et le curé, sont d'une idyllique harmonie: « on pouvait voir, écrit l'auteur, quelquefois les deux amis, seuls au milieu de la nuit, dans la chambre de Jean Rivard... s'entretenir avec bonheur... des changements qu'ils allaient réaliser pour le bien de leurs semblables et la plus grande gloire de Dieu. C'étaient le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se soutenant l'un par l'autre et se donnant la main » (II, 36). Dans *Robert Lozé* enfin, nous apprenons aussi qu'au centre de l'agglomération industrielle dont Jean est le créateur il a tôt fait construire une « jolie petite église » (168).

Serons-nous ensuite étonnés si, dans deux des trois romans, les auteurs font résumer et, en quelque sorte, consacrer leur idéologie par la bouche des prêtres? Lors du mariage de Jean Rivard dans sa paroisse natale de Grandpré, le curé, à la fin du repas de noce, s'adressant aux nouveaux époux, affirme que la carrière agricole qu'ils entreprennent « est plus propre qu'aucune autre à assurer le bonheur de l'homme » (I, 203). Lors de la visite que fait l'auteur à Rivardville, « quinze ans après », il passe « plus de trois heures au presbytère » à écouter le curé Doucet qui non seulement fait sienne la philosophie de Jean Rivard mais la transforme en un système complet de réformes économiques et sociales » (II, 209–219). De même, c'est une allocution prononcée par le curé lors du mariage de Robert Lozé qui consacre l'apothéose de Jean et qui en tire les enseignements: « notre œuvre n'est que commencée... A chaque génération une part est assignée... La nôtre est d'exploiter notre domaine, c'est de procurer à nos enfants la prospérité matérielle... La richesse ainsi acquise nous permettra de porter au loin sur ce continent l'éblouissant flambeau de la vérité, de la civilisation et du progrès... » (169).

Pour que le « message » des romans soit compris, reçu et accepté, les auteurs estiment nécessaire de le faire communiquer par ceux à qui la société reconnaît le privilège d'*avoir le dernier mot*.

Jean-Charles Falardeau.

2. — *RAPPORT de M. FERNAND DUMONT :*

Idéologie et conscience historique dans la société canadienne-française du XIX^e siècle

Sur le thème du présent essai, j'ai entrepris, il y a quelques années, une recherche qui devrait donner lieu bientôt à un ouvrage assez considérable. Je voudrais présenter ici certaines hypothèses de base et quelques perspectives d'ensemble de mon étude, en espérant qu'elles offriront matière féconde à la discussion. Je me sens obligé de m'excuser, dès l'abord, de traiter un sujet aussi vaste en quelques pages et de paraître ainsi sacrifier allégrement la recherche historique à la spéculation sociologique.

I. — UN PROBLÈME : L'HISTORIOGRAPHIE COMME PHÉNOMÈNE SOCIAL

Depuis Dilthey et Weber, pour réagir contre des vues conventionnelles quant à l'objectivité, la réflexion contemporaine sur la connaissance historique a beaucoup insisté sur l'importance de la subjectivité de l'historien dans l'interprétation du passé. Comme en une sorte de corollaire, elle a souligné fortement aussi les remaniements incessants des points de vue sur le passé en fonction des situations changeantes où les hommes s'interrogent à la fois sur l'histoire à faire et sur l'histoire à écrire.

Sans rejeter les considérations de ce genre, on peut observer que la mise en relation de la subjectivité de l'historien et de la masse des événements ne s'effectue pas directement et que, du même coup, tous les points de vue théoriquement possibles ne sont pas appliqués à la matière historique. La subjectivité du chercheur ne s'exerce pas seulement sur les « faits », mais aussi par référence à ce que nous appellerions volontiers des « traditions historiographiques ». Ce serait trop peu dire à ce sujet que de mettre en cause simplement la culture préalable des historiens comme suffisant à expliquer le consensus relatif que l'on remarque entre eux quant à tel découpage en périodes, à la signification de telle institution, au rôle de tel personnage. A côté de traditions plus ou moins diffuses, espèces de lieux communs de la conscience historienne, il existe de véritables structures préalables de la perception historique par rapport auxquelles peuvent précisément jouer les variations des points de vue des divers historiens. Ainsi, on distingue aisément, dans l'historiographie canadienne-française, des écoles diverses, dont certaines se sont d'ailleurs

violemment opposées ; pourtant, à un plan plus profond, on retrouve aussi des schémas communs à toutes (importance décisive de la césure de la Conquête, primauté des luttes politiques dans la vision de la société canadienne-française d'après 1791, etc.).

Ces « traditions historiographiques » manifestent une relative stabilité de la connaissance historique ; elles offrent ainsi de curieuses analogies avec la continuité de la théorie dans les disciplines considérées comme plus « scientifiques » que l'histoire. Mais, l'enracinement est assez différent : elles sont plus près des traditions sociales proprement dites et toutes proches de ce que la sociologie appelle des « idéologies ». Le phénomène est particulièrement net dans le cas des historiographies nationales : ces traditions permettent aux membres d'un groupement ou d'une société globale de disposer d'une définition existentielle de la communauté qu'ils forment en offrant une image explicite du destin qui les rassemble.

C'est dans la ligne de ces réflexions [1] que nous avons entrepris nos recherches sur l'historiographie canadienne-française. De toute évidence, l'étude des « traditions historiographiques » ne saurait être fructueuse que si elle est faite dans une perspective génétique ; bien plus, dans le cas d'une historiographie nationale, la formation de celle-ci doit être mise en relation avec la genèse même de la société globale correspondante. Ce qui nous a amené aux grandes questions suivantes (dont la liste n'est évidemment pas exhaustive) : comment la constitution de cette tradition a-t-elle été préfigurée par des idéologies d'un autre genre ? quels ont été les groupes ou les strates sociales particulières qui, à l'intérieur de la société globale, ont défini ces thèmes préalables à l'historiographie proprement dite ? A quelle crise profonde de la société en question l'historiographie a-t-elle servi d'issue ? Ces grandes interrogations procèdent toutes d'une même hypothèse centrale : l'idée de « destin » qui devait donner un sens au passé et à l'avenir de la société canadienne-française s'est dessinée avant la naissance de l'historiographie — celle-ci venant consacrer tout autant que remanier une conscience historique antérieure et s'insérer, comme fait social particulier, dans un contexte sociologique plus large où sa fonction était déjà préfigurée de quelque manière.

Nos hypothèses de tantôt sur les « traditions historiographiques » en rejoignent d'autres, on le voit, sur la nature de la nation en tant que type de société globale. On sait que les sociologues comme les historiens ont toujours eu beaucoup de difficultés

[1] Dont on trouvera des prolongements dans mon article, « Idéologie et savoir historique », à paraître dans le prochain numéro des *Cahiers internationaux de sociologie*. A propos du Canada français et sur un thème voisin de celui qui est traité ici, on me permettra de renvoyer à mon chapitre : « L'étude systématique de la société globale canadienne-française », dans *Situation de la recherche sur le Canada français* (ouvrage réalisé sous la direction de Fernand DUMONT et Yves MARTIN), Québec, Presses de l'Université Laval, 1962, 277-293.

à définir la nation. Évoquer, au sein d'un peuple, un certain sentiment d'appartenance ne suffit pas. La recherche d'éléments plus objectifs de la structure sociale est décevante ; ces facteurs paraissent varier beaucoup d'une nation à l'autre et même, pour une nation donnée, selon les phases historiques. Et les groupements, à l'intérieur d'une nation, ne sont pas toujours d'accord sur les mêmes facteurs : on le voit bien, au Canada français, par les discussions sur la « nation canadienne-française » et sur « la nation canadienne ». Ce qui nous amène à penser que, pour définir une nation, parmi tous les éléments de la structure sociale, il faut privilégier les idéologies : ce sont elles qui constituent vraiment la nation, en réunissant au sein d'une certaine « théorie », des conditions préalables comme la communauté de religion, de langue, etc., et tout en se nourrissant de la conscience diffuse de traits distinctifs et d'une relative opposition à autrui (c'est-à-dire à d'autres nations) [2]. On voit aussitôt que cette « théorie » vécue qui fonde la nation comme telle n'est pas nécessairement l'œuvre de toute la communauté : une structure du pouvoir, des groupements particuliers joueront alors, au sein de la société globale en question, un rôle de médiation ; nous faisons l'hypothèse que l'historien prolonge, en quelque sorte, l'œuvre de ces groupements.

La démarche que nous avons suivie dans nos recherches sur la conscience historique au Canada français se trouve ainsi quelque peu indiquée. Après avoir essayé de caractériser l'originalité de la structure sociale du Canada français des origines au milieu du XIX^e^ siècle, nous avons essayé d'en dégager les types de pouvoirs sociaux, en insistant particulièrement sur l'avènement de la bourgeoisie. Nous avons ensuite étudié, beaucoup plus minutieusement, la formation de l'idéologie par laquelle ces pouvoirs et cette bourgeoisie ont défini leur situation et, solidairement, celle de la société canadienne-française. Nous nous sommes attardé, davantage encore, sur la conjoncture des années 1840–1860 où se marquent à la fois la crise de la bourgeoisie et celle de la société et où, par ailleurs, apparaît l'historiographie. Il s'agissait alors de montrer comment l'historiographie naissante est venue s'insérer dans ces processus sociaux, appelée par eux, mais leur donnant aussi une signification nouvelle. Nous sommes là à un premier point d'achèvement d'un processus d'ensemble : l'his-

[2] Il y a là, je crois, un problème analogue à celui que pose la tribu aux anthropologues. Dans un article récent, Paul Mercier écrit à ce propos, en reprenant certaines indications de S. F. Nadel : « A la série de questions suivantes : l'ethnie se définit-elle par l'origine commune de ses membres ? est-ce une unité culturellement homogène ? est-ce une unité linguistiquement homogène ? est-ce une unité de genre de vie ? est-ce une unité politiquement organisée, ou au moins un ensemble à l'intérieur duquel la coopération entre les éléments composants est intense et constante ? — on ne peut donner de réponse uniformément positive ou négative. S. F. Nadel concluait que la réalité ethnique ne peut jamais être cernée objectivement ; un groupe ethnique, c'est la théorie que ses membres s'en font. Il faut ajouter que les bases de cette théorie ne sont pas partout les mêmes ; elles sont en continuité avec les structures sociales et la culture du groupe considéré, comme l'a souligné M. Fortes. » (« Remarques sur la signification du « tribalisme » actuel en Afrique noire », *Cahiers internationaux de sociologie*, XXXI, 1961, 65.)

toriographie apparaît déjà alors dans sa réciprocité avec la société globale.

C'est cette partie de nos recherches que nous résumerons, laissant de côté, pour les fins du présent travail, les schémas d'explication proprement dits dans les œuvres de nos premiers historiens, de même que leur consolidation et leurs modifications chez les historiens postérieurs.

II. — LA FORMATION D'UNE SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE

Il est de soi bien difficile de caractériser en quelques traits une structure sociale sur une période de deux siècles. Sans qu'il soit nécessaire d'insister sur les limitations du présent essai qui nous forcent à faire court, il faut reconnaître que la tâche est relativement aisée pour la société canadienne-française des origines aux années 1840.

Pendant très longtemps (un siècle tout au moins), la Nouvelle-France a d'abord été un comptoir où les établissements de colonisation proprement dits eurent de la peine à s'implanter. Les riches ressources qui s'offraient au commerce des fourrures, la très faible immigration, l'intérêt plutôt sporadique de la Métropole pour la colonie ont contrecarré assez facilement les intentions des groupes religieux intéressés, pour des motifs missionnaires, à des établissements plus stables dans cette portion du Nouveau-Monde. Même plus tard, une structure économique un peu stable n'a pas pu s'édifier sous le régime français. A cela, les historiens de l'économie ont donné les explications décisives: faible population, manque de main-d'œuvre qualifiée, concurrence avec une Métropole qui surveillait minutieusement ses intérêts.

Au début du XVIII[e] siècle, la population se stabilise quelque peu. Le recul des territoires de récolte des fourrures paraît en avoir été la cause essentielle. Mais la population qui se concentre ainsi est bien petite: en 1700, la colonie ne compte encore que 15,000 habitants environ [3] répartis, au surplus, en plusieurs agglomérations [4]. Surtout, un sociologue ne saurait manquer d'être frappé par la distance énorme entre les deux pôles d'organisation d'une aussi petite population. D'une part, cette société dont la texture est si lâche, est insérée dans un système étatique dont Tocqueville a admirablement décrit l'action à la fois tatillonne et abstraite; une politique si mal enracinée dans la réalité vivante des provinces françaises s'exerçait ici par-dessus l'Atlantique!

[3] HENRIPIN, Jacques: *La population canadienne au début du XVIII[e] siècle*, Institut national d'études démographiques, Presses universitaires de France, 1954, 3.

[4] HENRIPIN (*op. cit.*) mentionne 82 paroisses pour 1721.

D'autre part, les fragments d'une toute petite population trouvent tout naturellement les conditions d'une vie sociale de plus en plus restreinte dans le rang, cette unité locale qui fut d'abord plus importante que la paroisse et à laquelle le Canada français a donné figure originale [5]. Les habitants y connaissent des relations personnelles d'une très grande intensité.

A la fin du régime français, la colonie est déjà ainsi orientée vers la « folk society ». Plusieurs historiens canadiens-français nous ont accoutumés à considérer la Conquête anglaise de 1760 comme une coupure radicale. Du point de vue qui nous occupe, il faut y voir, je pense, la source de facteurs nouveaux de développement de tendances antérieures.

La population rurale devient plus dense. La seigneurie contribue à structurer davantage la population, mais, du même coup, elle l'isole — et pour longtemps — du nouveau voisin anglais. M. Séguin l'a bien indiqué : « En 1850, le nombre des Britanniques est ridiculement bas dans les seigneuries. Sur 110,000 Britanniques environ dans la zone seigneuriale, près de 50,000 habitent Montréal et Québec. Les 60,000 autres sont perdus au milieu de 550,000 Canadiens. Dans les seigneuries rurales, on rencontre un Britannique contre neuf Canadiens. Bien plus, le régime trace, de chaque côté du fleuve, une bordure qui rend difficile aux Britanniques la colonisation des cantons derrière les seigneuries. » Le régime seigneurial assure aux Canadiens français « un peuplement homogène parfaitement déterminé [6] ».

L'agriculture s'enlise dans la routine. Phénomène tout à fait important aussi, l'éducation primaire décline : en 1789, 4,000 personnes seulement sur 140,000 savent lire [7] ; en 1825, dans une pétition politique de 87,000 personnes, 78,000 adhérents n'ont pu marquer leur accord que par une croix, ne sachant pas écrire leur nom. La religion assure un rôle important dans la cohésion de cette société traditionnelle : elle assimile des attitudes paysannes, mais, par la face qu'elle tourne, grâce à la hiérarchie, sur la société beaucoup plus vaste, elle devient très tôt une force puissante et, d'une certaine manière, un des éléments les plus décisifs de ce qui sera la future nation consciente d'elle-même.

Indépendamment de notre brève analyse, plusieurs témoignages de l'époque nous amènent à caractériser le milieu canadien-français de la première moitié du XIX[e] siècle par référence au type sociologique des « sociétés traditionnelles ». Parmi les éléments d'un dossier considérable, rappelons ce passage du rapport

---

[5] Sur le rang, voir DEFFONTAINES, P.: « Le rang, type de peuplement rural du Canada français », *Cahiers de géographie*, Université Laval, 5, 1953, 32 p.; HAMELIN, L.-E.: « Le rang à St-Didace de Maskinongé », *Notes de géographie*, 3, Université Laval, 1953; DERRUAU, Max: « A l'origine du rang canadien », *Cahiers de géographie de Québec*, I, oct. 1956, 39-49.

[6] SÉGUIN, Maurice: « Le régime seigneurial au pays de Québec, 1760-1854 » (2[e] article), *Revue d'histoire de l'Amérique française*, I, 4, mars 1948, 520.

[7] GROULX, Lionel : *L'enseignement français au Canada*, Montréal, 1931, I, 51.

de Durham où, en 1839, les Canadiens français sont décrits comme « une race d'hommes habitués aux travaux incessants d'une agriculture primitive et grossière, habituellement enclins aux réjouissances de la société, unis en communautés rurales, maîtres des portions d'un sol tout entier disponible et suffisant pour pourvoir chaque famille de biens matériels bien au-delà de leurs anciens moyens, à tout le moins au-delà de leurs désirs. Placés dans de telles circonstances, ils ne firent aucun autre progrès que le premier progrès que la largesse de la terre leur prodigua... La Conquête n'a pas changé grand'chose chez eux... Ils sont restés... une société vieillie et retardataire dans un monde neuf et progressiste [8] ». Il est vrai que Durham n'aimait pas les Canadiens français. Mais pour lui faire écho, on peut citer cette observation du grand leader canadien-français que fut Louis-Joseph Papineau : « Nos gens ne veulent ni des Anglais ni du capital anglais, il n'ont aucune ambition au-delà de leurs possessions actuelles, et ne veulent jamais aller plus loin que le son des cloches de leurs propres églises [9]. »

III. — POUVOIRS ET ÉLITES

Dès les débuts de la colonie française, les contestations d'autorités furent très vives entre, d'un côté, les pouvoirs économique et politique et, de l'autre, le pouvoir ecclésiastique. Ces diverses puissances représentaient les deux grandes tendances de la structure sociale naissante : le comptoir commercial et l'établissement agricole. Cette lutte, on s'en souviendra, se déroulait dans un contexte écologique très lâche et au sein d'une population bien restreinte.

Peu à peu se constitue une sorte de bourgeoisie commerciale, enrichie surtout par la traite des fourrures. Mais la structure économique de l'époque ne permet pas de faire des investissements susceptibles de provoquer un développement économique en profondeur. Par ailleurs, cette bourgeoisie ne dispose pas de mécanismes politiques pour s'exprimer efficacement au niveau de la société globale : le Conseil souverain est largement composé de bourgeois, mais les membres n'en sont pas élus, et d'ailleurs cet organisme connaîtra un rapide déclin ; des assemblées, un syndic des marchands ne pourront faire que des représentations limitées et sporadiques.

Là aussi, la Conquête anglaise apporte une sorte de confirmation à des structures sociales déjà nettement esquissées. La

[8] *Le rapport de Durham*, présenté, traduit et annoté par Marcel P. Hamel, 1948, 80, 81, 82.
[9] Cité par Derbishire. Voir « Stewart, Derbishire's Report to Lord Durham on Lower Canada », publié par N. Storey, *Canadian Historical Review*, 51, 1937, 57.

bourgeoisie, dont nous avons dit les faibles racines, est rapidement évincée du commerce des fourrures par les marchands anglais. Les seigneurs — qui n'avaient jamais été très puissants — voient encore décliner leur prestige. L'Église devient progressivement le pouvoir le plus important. Elle est beaucoup plus libre et plus puissante qu'elle ne l'était depuis le début du XVIII[e] siècle : elle constitue la force intermédiaire toute désignée entre le nouveau maître colonial et le peuple [10].

Mais bientôt apparaît une nouvelle bourgeoisie d'un type tout à fait différent du précédent. Elle est composée de jeunes hommes issus du peuple qui ont fréquenté les collèges classiques (dont le nombre augmente rapidement) et embrassé des professions libérales : ce sont des avocats, des notaires, des médecins. A cette nouvelle élite, sortie d'une société traditionnelle, se posera vite l'urgence très concrète de trouver des emplois un peu conformes à sa jeune ambition. Le problème est d'autant plus aigu que les jeunes professionnels canadiens-français deviennent rapidement très nombreux [11]. Le régime constitutionnel de 1791, en créant une Chambre d'Assemblée, leur fournit une plateforme pour formuler ce que l'on peut appeler, sans abuser du terme, leur « conscience de classe ». Très vite, on le sait, une vive lutte s'établit entre l'Assemblée, d'une part, le Gouverneur et le Conseil, de l'autre. Elle prendra bientôt aussi l'allure d'un conflit national : le Gouverneur et le Conseil représentent l'élément anglais, mais tout autant le contrôle des emplois publics. Ainsi se juxtaposeront les conflits d'intérêts entre des classes et l'opposition des Canadiens français et des Anglais.

Que cette bourgeoisie ait été, au début, acceptée par le peuple comme son porte-parole naturel est un fait certain et s'explique, nous semble-t-il, assez facilement. Fils du peuple, ses membres gardent les attitudes essentielles de la paysannerie dont ils sont issus. Ils ne ressemblent guère à ces « bourgeois conquérants » qui, ailleurs, ont construit l'économie moderne et qui furent peu soucieux d'exercer directement le pouvoir politique. Il s'agit bien d'une élite nouvelle, mais qui reste celle d'une société traditionnelle. On en verra une illustration frappante dans la carrière du plus éminent de ses représentants. Partisan des idéologies libérales européennes les plus avancées, applaudissant à la démocratie de 1848, Papineau défendra pourtant le régime seigneurial. On cite de lui ce propos : « Je suis un grand réformiste pour les changements politiques nécessaires, mais je suis un grand conservateur pour la conservation du droit sacré de

10 Sur ce point, voir mon étude « Réflexions sur l'histoire religieuse du Canada français », dans *l'Église et le Québec*, Montréal, 1961, 47-67.

11 Voir les chiffres compilés par Fernand Ouellet en appendice à son article : « Mgr Plessis et la naissance d'une bourgeoisie canadienne », *Rapport de la société canadienne de l'histoire de l'Église catholique*, 1956, 98-99; voir aussi Vachon, André, *Histoire du notariat canadien (1621-1960)*, Québec, 1962, 82ss.

propriété [12]. » Le « droit de propriété », ici, ne l'oublions pas, nous renvoie à une sorte de mentalité féodale, et non pas à la possession bourgeoise.

Issus d'un milieu populaire très particulier, ces bourgeois s'identifient donc largement avec lui [13]. Bien plus, s'établit, au départ, une correspondance singulière des intérêts. Retenons seulement quelques faits. En 1805, on discute des modes de taxation : les Anglais plaident pour la taxe foncière, les leaders canadiens-français, pour la taxe douanière. En 1807, les représentants français, de condition modeste naturellement, réclament une indemnité parlementaire : les Anglais s'y opposent. Plus généralement, à la Chambre et ailleurs, les Anglais combattent les coutumes juridiques des Canadiens français ; tous nos historiens l'ont dit. Mais, par-delà, il semble bien que c'était à notre type de structures sociales qu'ils s'opposaient au nom d'un autre. Ils ont vu, dans notre société, un obstacle à l'expansion de l'économie commerciale moderne. A cette attitude, les nouveaux bourgeois canadiens-français s'opposeront au nom de leur propre épanouissement ; le peuple sera d'accord avec eux, car il sentira confusément que sont engagées, dans l'enjeu de ces luttes, les conditions légales de son genre de vie traditionnel. Tout en prenant conscience de leur propre situation, les nouveaux bourgeois définiront spontanément la nation canadienne-française en formation. Au début des luttes parlementaires, *le Canadien*, journal « patriote », oppose en termes fort caractéristiques (18 janvier 1807) « les marchands de Montréal » et « la Chambre d'Assemblée ».

Ainsi, prenant leurs assises profondes dans la société traditionnelle du XIX^e siècle, deux pouvoirs concurrents vont contribuer à définir, selon des axes assez divergents, la nation canadienne-française. D'un côté, l'Église est la seule organisation sociale d'ensemble qui ait survécu à la Conquête, trouvant même dans ce changement un renforcement de son autorité. Par contre,

---

12 Cité par CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, Québec, VI, 172.

13 *Le rapport de Durham* comporte des vues pertinentes sur les attitudes de ces jeunes formés aux disciplines classiques, mais dont les semelles ont gardé quelque trace de la terre paternelle: « Ainsi les personnes les plus instruites de chaque village appartiennent dans la société aux mêmes familles et au même rang de naissance que les habitants illettrés que je viens de décrire. Ils leur sont attachés par tous les souvenirs de l'enfance et par les liens du sang. La plus parfaite égalité règne toujours dans leurs relations; celui qui est supérieur par l'instruction n'est séparé du paysan singulièrement ignare qui le coudoie, par aucune barrière d'usages ou de fierté ou d'intérêts. Il réunit donc l'influence que lui donnent les connaissances supérieures et l'égalité sociale; il exerce alors sur le peuple un pouvoir que ne possède, je crois, aucune classe instruite d'aucune partie du monde. » (Édition HAMEL, *op. cit.*, 84.) De son côté, Toussaint POTHIER, un contemporain hostile au « parti populaire », a fait là-dessus de judicieuses remarques dans un *Mémoire* adressé au Gouverneur, en 1829: « Dans ce pays, les circonstances ayant contribué à élever les diverses classes au même niveau, le pouvoir représentatif ne peut manquer de conférer au peuple un plus grand ascendant ici qu'en Angleterre. Les éléments d'une aristocratie font défaut dans ce pays de même que le rang et la fortune, et par conséquent, il n'y a pas de catégorie indépendante et intermédiaire dont les intérêts sont liés également à la stabilité du gouvernement et à la prospérité du peuple, pour s'interposer entre l'exercice indu du pouvoir de la part de la couronne et l'accaparement déréglé du contrôle de la part des Communes. » (« Mémoire de l'honorable Toussaint Pothier » (1829) publié dans: *Rapport sur les travaux relatifs aux Archives publiques*, appendice F, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1913, 96.)

émerge une classe nouvelle dont les intérêts propres sont intimement liés, selon d'autres lignes de structures, à ceux de la communauté. Assez longtemps en sympathie, il était fatal que ces deux puissances entrent en conflit dans l'exercice de leur autorité sur le peuple : dessinée dès les débuts du XIX^e^ siècle, la querelle se manifesta durant plusieurs décades, mais avec la prédominance croissante de l'Église. Ici encore, l'explication peut être trouvée dans la structure de la société : s'identifiant avec les intérêts populaires, les leaders, même incroyants, ne pouvaient manquer de reconnaître que la religion était un facteur essentiel de la solidarité sociale et un élément fondamental de la nation canadienne-française dans sa différenciation d'avec l'Anglais [14].

IV. — IDÉOLOGIES ET SOCIÉTÉ GLOBALE

Étant donné ce que nous avons dit de la structure sociale et des élites, on n'est pas surpris de constater l'absence, sous le régime français, d'idéologies définitrices de la communauté. Les Canadiens se rattachent alors à la société globale française. Ce qui n'exclut évidemment pas, chez eux, le sentiment d'une différence par rapport aux Français [15]. Mais, entre ce sentiment et la conscience nationale, il y a autant de distance (et du même ordre, sans doute) qu'entre une attitude et une idéologie. A cette époque, l'élite ne disposait ni des structures de soutien, ni des mécanismes politiques d'expression qui auraient permis de traduire ses attitudes en définition explicite de la communauté.

Aux lendemains de la Conquête, la présence de l'Anglais, la rupture d'avec l'ancienne société globale vont provoquer évidemment un renforcement du sentiment de différence. Et comme il y a, à la même époque, consolidation de la société traditionnelle, le sentiment du « Nous » trouvera des racines profondes ; mais cela ne suffira pas encore pour qu'émerge la nation.

D'ailleurs, le conflit des deux races mettra du temps à prendre un caractère « officiel » et continu : l'invasion du Canada en 1775 rallie rapidement le clergé, les nobles et la bourgeoisie à la cause anglaise, bien que le peuple adopte en général une attitude différente. Les lignes d'opposition prennent leur figure permanente au début du XIX^e^ siècle, au moment où commence

---

14 Sur ce point aussi, l'attitude de l'incroyant Papineau est exemplaire: « Le catholicisme, écrit-il à son fils, est partie de notre nationalité qu'il faut avouer en toute occasion. L'opposition au catholicisme est moins souvent indépendance de conviction ou de caractère que flagornerie pour un gouvernement protestant, ce qui, pour un Canadien, serait lâcheté. » Cité par Lionel GROULX: « Les idées religieuses de Louis-Joseph Papineau », dans *Notre Maître le passé*, 2^e^ série, Montréal, 1936, 199.

15 Dans son ouvrage sur *La civilisation en Nouvelle-France* (Montréal, 1944), M. Guy Frégault a réuni les textes essentiels qui montrent cette différenciation (voir pp. 267 et suiv.). Mais il en tire la conclusion, à mon avis tout à fait excessive, que « les Canadiens du XVIII^e^ siècle avaient une conscience nationale » (p. 269).

à s'exprimer, à l'Assemblée, la nouvelle bourgeoisie canadienne-française. Nous avons déjà indiqué, à partir de la situation de la nouvelle classe sociale, que ce conflit revêtait fatalement une triple signification : luttes d'intérêts propres au gouvernement en question, survivance ethnique et, plus profondément, contraste de deux types de structures sociales. C'est au sein de ce conflit qu'émergent peu à peu les premières définitions de la nation. Ajoutons que la vision que l'adversaire se faisait du groupement canadien-français a sans aucun doute contribué à renforcer la consistance de celui-ci [16].

Deux étapes essentielles doivent être distinguées dans l'évolution des idéologies de la nouvelle bourgeoisie définissant la nation canadienne-française.

Jusqu'aux années 1830, les Canadiens français sont considérés en solidarité avec l'Angleterre, comme peuple britannique : dans leurs revendications, les leaders s'appuient sur les libertés anglaises. On a ainsi parlé du « britannisme des patriotes ». Pour comprendre les processus de genèse des interprétations de notre passé préalables à l'historiographie proprement dite, il importe de souligner la conception du régime français qui paraît avoir été unanime à cette époque. Dans un discours de 1820 à ses électeurs, Papineau exalte la colonisation britannique du pays en la comparant à la colonisation française. Au sujet de cette dernière, il écrit : « Rappelons-nous que sous le gouvernement français (arbitraire et oppresseur), à l'intérieur comme au dehors, les intérêts de cette colonie avaient été plus souvent négligés et mal administrés que dans aucune autre partie de ses dépendances. D'après ses calculs, le Canada ne paraît pas avoir été considéré comme un pays qui, par la fertilité du sol, la salubrité du climat et l'étendue de son territoire, aurait pu être, dès lors, la demeure paisible d'une vaste et heureuse population ; c'était plutôt un poste militaire dont la faible garnison était condamnée à vivre dans un état perpétuel de guerre et d'incertitude — souvent aux prises avec la famine — sans commerce, si ce n'est l'exercice des monopoles accordés à des compagnies privilégiées — la propriété publique et privée fréquemment pillée — la liberté personnelle violée chaque jour — et, d'année en année, le petit nombre des

[16] Voici, par exemple, ce qu'écrivait le gouverneur Craig, en une phase très aiguë du conflit, à propos de « la bande d'avocats et de notaires sans principes » qui dominait l'Assemblée : « Ils ne possèdent aucune propriété, n'ont rien à perdre et tout à gagner dans un changement qui résulterait de leurs menées ou dans la confusion où ils pourraient jeter la province. Ces hommes sont graduellement devenus plus audacieux à mesure qu'ils ont considéré la puissance française établie plus solidement par les succès de Bonaparte en Europe. Cela est manifeste. L'opinion générale de tous ceux avec qui l'on peut parler à ce sujet est qu'ils s'efforcent de préparer les voies à un changement d'allégeance et à un retour au régime français... Malheureusement la grande masse du peuple est empoisonnée; elle attend cet événement, elle en fait le sujet de ses entretiens secrets. On m'assure qu'il circule une chanson où Napoléon est signalé comme celui qui expulsera les Anglais. » (Cité par CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, III, 213.) Craig donne ainsi une image largement excessive de la cohésion du groupe canadien-français, mais cela a dû justement contribuer à la conscience de soi du groupe lui-même.

habitants traînés loin de leurs foyers et de leurs familles pour aller verser leur sang, en semant le meurtre et la dévastation [17]... »

Vers les années 1828–1830, la définition de la situation et de l'avenir de la communauté se modifie. Une scission se produit à l'Assemblée: une fraction (sous la direction de Neilson) continuera de revendiquer des réformes administratives; une autre, la plus puissante, avec Papineau, ira au-delà pour réclamer des bouleversements constitutionnels. Cette dernière demandera, en particulier, en plus du contrôle des revenus, l'élection du Conseil législatif. Le « britannisme » fait alors place au « républicanisme »: sans qu'on soit annexioniste, le modèle américain se substitue au modèle britannique. Le rêve d'une république canadienne-française autonome commence à se dessiner. Les fameuses *Résolutions* votées par les parlementaires en 1834, malgré leur incohérence manifeste, permettent de découvrir des modifications essentielles dans la définition du Canada français. Si nous laissons de côté les résolutions qui résument les griefs concrets et circonstanciés de l'Assemblée, trois dimensions nouvelles sont perceptibles: les manifestations d'idéologie républicaine, les menaces de scission d'avec l'Angleterre, l'affirmation (nouvelle, on le voit) de la grandeur française [18].

Avec cette nouvelle orientation, l'opposition entre les leaders et le clergé devient de plus en plus vive. L'Église va s'opposer à la nouvelle idéologie. D'autre part, les attaques contre le clergé vont se manifester au grand jour. La proposition de Bourdages, en 1831, visant à rendre plus « démocratiques » les élections des marguilliers, donne lieu à des manifestations d'attitudes beaucoup plus générales [19]. Le pouvoir ecclésiastique ne sera pas seulement perçu comme le concurrent de celui des leaders, mais ces

---

17 Et voici un extrait d'une lettre d'un autre leader canadien-français, Auguste-Norbert Morin, au juge Bowen (1825): « Nos pères, après avoir vaillamment défendu leur sol natal, passèrent par une capitulation honorable sous la domination de la Grande-Bretagne. Leurs personnes, leurs biens et leurs privileges furent reconnus inviolables, et les vainqueurs, contents de succéder aux droits de la couronne de France, ne portèrent aucune atteinte à ceux des habitants de leur nouvelle colonie. Ces derniers ne perdirent donc rien; ils avaient même dans le gouvernement stable et modéré de l'Angleterre, un plus sûr garant de leur tranquillité et de leur bonheur qu'une monarchie affaiblie et sur le penchant de sa ruine. » Voir le dossier réuni par Lionel GROULX: « Le britannisme des patriotes », dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, V, 3, décembre 1951, 416–425.

18 On comparera le texte suivant (résolution 52) avec ceux que nous avons déjà cités tantôt: « La majorité des habitants du pays n'est nullement disposée à répudier aucun des avantages qu'elle tire de son origine et de la descendance de la nation française, qui, sous le rapport des progrès qu'elle a fait faire à la civilisation, aux sciences, aux lettres et aux arts, n'a jamais été en arrière de la nation britannique, et qui, aujourd'hui, dans la cause de la liberté et de la science du gouvernement, est sa digne émule; de qui ce pays tient la plus grande partie de ses lois civiles et ecclésiastiques, la plupart de ses établissements d'enseignement et de charité, et la religion, la langue, les habitudes, les mœurs et les usages de la grande majorité de ses habitants. »

19 Bourdages déclare à cette occasion: « Il est maintenant question de savoir si les droits des paroissiens doivent céder aux droits arbitraires que veut exercer le clergé. Les lois canoniques défendent aux curés de s'occuper du temporel; ils ont assez à faire du spirituel. Il est temps que la législature s'occupe enfin à régler le pouvoir temporel du clergé... Les Canadiens commencent à vouloir connaître la manière dont leur argent est dépensé par le clergé. » (Discours à la Chambre d'après *le Canadien* du 7 décembre 1831.) Dans un discours, à la même occasion, Papineau va plus loin encore: « La population de la campagne ne peut pas se garantir de l'influence dangereuse du clergé. Il est prouvé que l'esprit de corps domine le clergé dans cette question. Jamais procès d'individu à individu n'a été si odieux que cette lutte du clergé contre les droits du peuple. » (D'après *le Canadien*, *id.*)

derniers définiront l'Église comme l'alliée du colonisateur. Retenons, en ce sens, une rétrospective historique proposée par Papineau, dans un discours de 1834. L'orateur évoque l'Acte de Québec de 1714 qui, jusqu'alors, avait été vu comme une importante concession du pouvoir britannique aux droits des Canadiens français : « Le clergé, à qui cet Acte conservait tous ses droits, ses privilèges, et sa prépondérance, avantages qui lui sont mieux conservés par la confiance, la persuasion religieuse et la conviction des peuples, parce qu'il a bientôt perdu auprès d'eux son autorité temporelle s'il veut torturer leurs idées et leurs opinions, — le clergé accueillit cet Acte avec empressement, s'attacha à la cause du gouvernement, et négligeant celle du peuple, le trouva bon parce qu'il était avantageux [20]. »

Mais cette nouvelle orientation idéologique devait marquer, semble-t-il, la rupture effective des leaders et de la population. En devenant de plus en plus abstraite, elle s'éloignait de la société traditionnelle où était insérée la grande partie du peuple. Cugy, un contemporain, le dit d'ailleurs en ses propres termes à l'Assemblée même : « Comment le peuple, dont les neuf dixièmes sont agricoles, souffrirait-il des petites injustices et des cabales que font la Chambre et le Conseil [21] ? »

A ce point, la bourgeoisie canadienne-française définissait une société globale au-dessus du pays réel. Et, du même coup, apparaît la situation paradoxale de cette classe sociale liée au peuple par ses origines et par une structure sociale remarquablement égalitaire, mais projetée, par les luttes qu'elle doit livrer et le point d'appui qu'est pour elle le Parlement, dans une vision du monde sans racines dans l'ensemble de cette société. La rébellion de 1837, par les faibles remous qu'elle produisit dans le peuple, nous paraît confirmer cette vue des choses. En tout cas, elle marque l'échec, dans une sorte de spasme d'agonie, de cette première tentative idéologique pour définir la situation et l'avenir d'une nation canadienne-française.

V. — LA CONJONCTURE DES ANNÉES 1840 : DE LA NATION AU NATIONALISME

A notre avis (et cela sera sans doute contesté), le nationalisme canadien-français est sorti de l'échec de la rébellion de 1837 et, par-delà, de l'échec de l'idéologie bourgeoise antérieure.

---

20 Cité par CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, IV, 27.

21 Cité par CHAPAIS, *id.*, 33. Au cours du même débat, en marge des 92 résolutions, Andrews Stewart déclarait aussi : « Ce n'est pas le peuple qui est mécontent, ce sont ceux qui se mêlent des affaires. » (*Ibid.*, 31.) Citons enfin François-Xavier GARNEAU, non pas à titre d'historien, mais de témoin : « Les jeunes gens surtout étaient emportés. Les associations politiques étendaient leurs ramifications parmi les ouvriers pour les exciter à appuyer la majorité de la Chambre. On faisait les plus grands efforts pour soulever partout le peuple, mais on excitait la curiosité du grand nombre que les passions.

En d'autres termes, les tentatives pour définir la nation sont relayées, après la rébellion, par d'autres qui, elles, vont réussir à s'instaurer : mais cette nouvelle définition de la société globale devra être nationaliste [22]. C'est pourquoi nous parlons de « conjoncture » : au sens d'une profonde rupture qui marque la transition d'une structure à une autre.

Comme nous avons essayé de le suggérer, l'avortement des premières idéologies tient essentiellement à la structure sociale de cette époque. Seule la transformation économique radicale de la société traditionnelle aurait permis d'accéder à une existence nationale à la ressemblance de l'image que présentait l'élite bourgeoise ; la politique ne pouvait être (comme pour la bourgeoisie elle-même d'ailleurs) qu'une impasse.

A la fin des troubles de 1837, une désespérance profonde gagne l'élite. L'union des deux Canadas promet la fin de cette nationalité canadienne-française dont la prise de conscience exacerbée vient de s'opérer. De ce sentiment, un des grands journalistes de l'époque, ancien rédacteur au journal « patriote » *le Canadien*, opposé par ailleurs à ce qu'il considérait comme les excès de la faction de Papineau, paraît un excellent témoin. Étienne Parent écrivait, en 1839 : « Il y en avait, et nous étions de ce nombre, qui pensaient qu'avec l'appui et la faveur de l'Angleterre, les Canadiens français pouvaient se flatter de conserver et d'étendre leur nationalité de manière à pouvoir, par la suite, former une nation indépendante... Avec la connaissance des dispositions actuelles de l'Angleterre, ce serait pour les Canadiens français le comble de l'aveuglement et de la folie que de s'obstiner à demeurer un peuple à part sur cette partie du continent. Le destin a parlé : il s'agit aujourd'hui de poser les fondements d'un grand édifice social sur les bords du Saint-Laurent, de composer avec tous les éléments sociaux épars sur les rives du grand fleuve, une grande et puissante nation... De tous les éléments sociaux

---

Loin des villes, loin de la population anglaise et du gouvernement, il vit tranquille comme s'il était au milieu de la France, et ne sent que très rarement les blessures du joug étranger. La peinture qu'on lui faisait des injustices et de l'oppression du vainqueur n'excitait que bien lentement les passions de son âme et ne laissait aucune impression durable. D'ailleurs il n'avait pas une confiance entière dans tous les hommes qui s'adressaient à lui. Il en avait vu tant accuser le gouvernement d'abus et de tyrannie et accepter les premières faveurs qu'il leur offrait, qu'il était toujours prêt à soupçonner leurs motifs et leur bonne foi, et à se mettre en garde contre leur désertion. » (*Histoire du Canada*, édition de 1852, IV, 269.)

22 Il faut, bien sûr, préciser la notion de nationalisme — sans, pour cela, lui donner un contenu trop concret : ce qui serait anti-historique. « Nationalisme » renvoie toujours, nous semble-t-il, à une primauté des valeurs nationales sur les autres. Nous avons cité ailleurs cet exemple choisi au hasard de la lecture des journaux. « Le président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a déclaré hier soir que, dans le domaine de l'activité temporelle, *une société nationale transcende en quelque sorte les autres groupes ou organismes dont les buts sont nécessairement spécialisés*. Les groupements professionnels, économiques ou culturels, a-t-il expliqué, visant à défendre les intérêts particuliers des membres qui en font partie, tandis qu'*une société qui se veut vraiment nationale doit englober toutes les préoccupations du peuple* qu'elle représente et veiller en toutes circonstances à la sauvegarde des droits essentiels de ce peuple. » (*Le Devoir*, Montréal, 29 septembre 1960, p. 7.) Notre définition, fort simple, a l'avantage de permettre la distinction entre idéologies définissant la nation et les idéologies nationalistes proprement dites. Elle prolonge tout naturellement les deux concepts analytiques de *sentiment communautaire* et de *nation* que nous avons déjà utilisés. Elle permet surtout de mettre un peu d'ordre dans les discussions infinies sur le nationalisme canadien-français qui ont fleuri en ce pays depuis quelques décades.

dont nous venons de parler, il faut choisir le plus vivace et les autres devront s'incorporer par l'assimilation [23]. » A ce pessimisme semble s'être joint, chez les plus jeunes tout au moins, le sentiment d'avoir été vaincus par des forces et des intérêts économiques étrangers à notre société [24].

C'est l'échec des aînés et l'incertitude tragique du présent qui, nous semble-t-il, firent refluer beaucoup de jeunes esprits vers un passé d'autant plus lointain qu'il devait, à la fois, permettre l'expression de la nostalgie d'une existence exaltante et fournir la garantie d'un avenir possible par-delà les angoisses du présent. C'est justement au cours des années 1840–1860 que notre littérature naissante choisit le passé national comme thème privilégié de son romantisme ; les légendes populaires sont particulièrement mises à l'honneur. On y reconnaît l'aboutissement, à un haut degré d'exaltation, du lent processus de réhabilitation du régime français auquel nous avons fait allusion [25]. Notre historiographie, nous le dirons, est née de ce terreau et elle l'a nourri à son tour.

Mais les idéologies ne sont pas des « reflets » plus ou moins adéquats de la réalité sociale où elles naissent ; elles sont une définition de la situation, mais en vue de l'action. Il fallait un avenir aux jeunes bourgeois d'après 1840. Les issues étaient peu nombreuses.

Les emplois publics, pour lesquels la génération précédente avant tant combattu, allaient s'ouvrir. Avec l'avènement du gouvernement responsable, les jeux de la politique vont se modifier. Dorénavant la responsabilité ministérielle impliquera le contrôle des emplois publics — de ce que nous appelons, depuis lors, « le patronage ». Les partis seront aussi autrement orientés : à l'opposition du « parti populaire » et de la « bureaucratie », à l'adversité politique des Canadiens français et des Anglais va se substituer rapidement l'opposition des conservateurs et des libéraux ; chacun des deux partis comptera des membres de langue française [26]. La politique deviendra un terrain où, périodique-

---

[23] Cité par FILTEAU, Gérard: *Histoire des patriotes*, Montréal, 1942, III, 243-244.

[24] C'est sans doute ce qu'exprime le poème du jeune Chauveau, dont nous ne retenons que cet extrait:

C'est le jour des banquiers, vous dis-je! c'est leur gloire
Que les placards royaux affichent sur nos murs;
L'Union que l'on proclame est leur chant de victoire,
Et tout devrait céder à des motifs si purs!...
(Voir J. HUSTON, *Le répertoire national*, Montréal, 1893, II, 215.)

[25] On sait les sentiments que le poète Crémazie prête alors aux vaincus de 1760:

De nos bords s'élevaient de longs gémissements,
Comme ceux d'un enfant qu'on arrache à sa mère...
(*Le drapeau de Carillon*, 1858.)

[26] En 1847, Lord Elgin prévoyait ces transformations de la stratégie politique: « Je crois que la manière de gouverner le Canada ne serait plus un problème dès lors que les Français se scinderaient en un parti libéral et un parti conservateur qui s'uniraient aux partis du Haut-Canada portant les noms correspondants. La grande difficulté jusqu'ici a été que le gouvernement conservateur a signifié gouvernement par les Haut-Canadiens, ce qui est intolérable pour les Français, et un gouvernement radical, gouvernement par les Français, ce qui n'est pas moins détestable pour les Britanniques... L'élément national se fondrait dans la politique si la scission que je propose était réalisée. » (Cité par Mason WADE, *Les Canadiens français*, Montréal, 1963, I, 280.)

ment, les politiciens canadiens-français défendront leur nationalité ; mais ce ne sera plus qu'un lieu parmi d'autres d'élaboration des idéologies nationalistes.

Aux jeunes professionnels de 1840, la politique, le journalisme qui lui est lié très étroitement, le fonctionnarisme vont offrir des occupations. Mais ce sera en nombre bien insuffisant. C'étaient là des réponses aux problèmes du passé ; mais ces problèmes avaient été mal posés. La fragilité de l'économie traditionnelle se manifestait maintenant avec évidence. Vers 1840, on commence à prendre conscience d'une émigration importante du peuple des campagnes vers les États-Unis. Des sociétés de colonisation essaieront de détourner le courant vers les terres encore incultes du Canada français. On aurait tort de croire que les plaidoyers pour l'agriculture que l'on rencontre, à cette époque, dans notre littérature ne sont que des orchestrations d'intellectuels pour favoriser ce mouvement. Pour les jeunes bourgeois, s'orienter vers les carrières de la finance ou de l'industrie aurait supposé une conversion des structures de la société traditionnelle : celle-ci en était manifestement incapable. L'éloge de l'agriculture et de la vie champêtre, c'était une voie d'échappée tout indiquée pour de jeunes bourgeois des villes, trop nombreux, sans grand avenir.

Que l'on se rappelle l'histoire bien typique racontée par Chauveau, jeune alors, dans le troisième roman publié en notre pays [27]. L'intrigue a pour toile de fond les manœuvres d'un cynique homme d'affaires étranger qui convoite la terre des Guérin : on y retrouve ce que nous appellerions volontiers « le complexe de la terre paternelle » qui paraît avoir hanté les jeunes déracinés de la société traditionnelle. Le jeune Pierre quitte la campagne pour faire des études d'avocat à la ville. Il hésite entre la belle étrangère, fille du financier, et la jolie fille de la campagne. Il épousera cette dernière, après bien des malheurs, et il deviendra l'animateur du défrichement d'une nouvelle paroisse. Et il est possible, nous dit Chauveau, qu'il devienne député !... C'est là presque une allégorie de la situation et des incertitudes des jeunes hommes de cette époque. D'ailleurs, l'auteur se charge lui-même de définir leur problème, au tout début de son roman : « Il faut être médecin, prêtre, notaire ou avocat. En dehors de ces quatre professions pour le jeune Canadien instruit, il semble qu'il n'y a pas de salut. Si par hasard quelqu'un de nous éprouvait une répugnance invincible pour toutes les quatre : s'il lui en coûtait trop de sauver les âmes, de mutiler les corps ou de perdre des fortunes, il ne lui resterait qu'un parti à prendre, s'il était riche, et deux, s'il était pauvre ; ne rien faire

[27] P.-J.-O. Chauveau : *Charles Guérin*, Montréal, 1852. D'abord publié, en 1846, dans l'*Album littéraire et musical de la Revue canadienne*.

du tout, dans le premier cas, s'expatrier ou mourir de faim dans le second. »

A vingt ans de distance, le célèbre roman de Gérin-Lajoie, *Jean Rivard* [28], constitue un témoignage du même genre. Un jeune homme de profession y devient défricheur, fondateur de paroisse... et même député. Ici encore, la thèse est exprimée en termes fort nets dès les premières pages. Un prêtre s'adresse au héros : « Je vous dirai que le grand nombre de jeunes gens qui sortent chaque année de nos collèges m'inspirent la plus forte compassion. Au point où nous en sommes rendus, si par un moyen ou un autre, on n'ouvre pas à notre jeunesse de nouvelles carrières, les professions libérales vont s'encombrer d'une manière alarmante, le nombre des têtes inoccupées ira chaque jour grossissant et finira par produire quelque explosion fatale. Comme remède, il conviendrait d'encourager la jeunesse instruite à embrasser la carrière agricole. L'agriculture est la première source d'une richesse durable ; elle est la mère de la prospérité nationale, la seule occupation réellement indépendante. Il n'y a rien d'aussi solide que la richesse agricole. » Et nous savons pertinemment que le roman exprimait le rêve que Gérin-Lajoie nourrissait depuis sa jeunesse sans avoir osé le réaliser [29].

Après 1840, deux voies privilégiées s'offraient ainsi au gagne-pain de la bourgeoisie comme à l'élaboration de nouvelles idéologies : l'existence rurale, fidèle à la société traditionnelle ; la carrière politique, plus près que naguère des attitudes populaires — le patronage assurant aussi des liens plus stables et plus paisibles entre l'élite et la population. La première a sans doute été suivie par d'innombrables médecins, notaires et marchands des campagnes, réconfortés et justifiés par les idéologies élaborées à la ville par ceux qui avaient choisi la seconde voie. Ces derniers, souvent sans doute, entretenaient dans le fonctionnarisme cette tristesse nostalgique que les contemporains reconnaissaient à un Gérin-Lajoie, ou faisaient passer, dans leurs discours électoraux, un vague sentimentalisme où s'entremêlaient les souvenirs de l'adolescence et la mésadaptation à la dure existence des villes. La parenté est ainsi étroite d'un chemin à l'autre, la rêverie tout au moins assurant le raccordement : Jean Rivard ne sera-t-il pas député ? Charles Guérin n'est-il pas menacé de le devenir ? C'est là, me semble-t-il, le foyer originel des idéologies ultérieures : on saisit alors celles-ci au niveau même des premiers affrontements et des premiers rêves.

En somme, devant l'effondrement des idéaux proposés par les aînés, confrontée à une crise profonde des structures de la

---

[28] Antoine GÉRIN-LAJOIE : *Jean Rivard, le défricheur*, paru d'abord dans *les Soirées canadiennes*, en 1862.

[29] Voir, à plusieurs reprises, les allusions dans son journal cité abondamment par son ami l'abbé CASGRAIN, dans *A. Gérin-Lajoie d'après ses Mémoires*, Montréal, 1886.

société traditionnelle, écartée des chemins nouveaux bientôt ouverts par l'industrialisation, la nouvelle élite qui apparaît après 1840 se donne malgré tout, comme celle de tous les temps sans doute, une définition de son présent et de son avenir ; comme toujours aussi, le rêve y relaie la réalité. Profond recul aux premiers temps de la domination française, assez loin pour que le rêve retrouve malgré tout le réel et la sécurité ; justification « théorique » (pour la première fois) de la société traditionnelle : bientôt, la religion couronnera cette rationalisation par la doctrine d'une vocation particulière de la race française en Amérique. La société traditionnelle a pris conscience de soi. Dans ces justifications idéologiques, l'élite pourra trouver les fondements de son existence, et la définition de la nation — élaborée bien avant 1840 — se sera transmuée en nationalisme. Dès 1846, Étienne Parent en donnera le principe : « Et voulons-nous ne nous tromper que le moins souvent possible, que l'idée de notre nationalité soit toujours notre phare, notre boussole, notre étoile polaire, au milieu des écueils dont est semée la mer orageuse de la politique... Lorsque dans un mouvement, dans une démarche quelconque, il y aura clairement à gagner pour notre nationalité, ne nous inquiétons du reste que secondairement [30]. »

VI. — LES ORIGINES DE L'HISTORIOGRAPHIE

Si, en conformité avec nos remarques du début, nous considérons l'historiographie avant tout comme un phénomène social, les écrits historiques devraient nous apparaître comme un élément fonctionnel complémentaire des diverses variables sociologiques étudiées jusqu'ici. En d'autres termes, il serait possible de décrire l'historiographie à la fois comme le sous-produit spécifique d'une certaine structure sociale, à un moment donné de son développement, et comme le complément nécessaire de cette structure.

Nous serons conduits à privilégier l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau. Ce n'est pas seulement parce que, dans cet essai, il nous faut faire bref. Ce n'est surtout pas pour les raisons coutumières à la critique littéraire : que l'œuvre de Garneau soit la mieux écrite, la mieux charpentée parmi celles de cette époque, cela est incontestable, mais ne relève pas de notre perspective. Pour nous, l'œuvre de Garneau marque le moment d'achèvement de la conscience historique propre à la structure sociale que nous avons évoquée ; et c'est ce qu'il faut d'abord montrer.

[30] Étienne Parent, Conférence reproduite dans *Le répertoire national* de J. Huston, IV, 7.

La conscience historique comme telle, au Canada français, ne date évidemment pas de Garneau. Nous l'avons déjà vue s'exprimer, sous diverses facettes, dans des idéologies. Dans un sens plus strict, des vues diverses sur le passé canadien avaient été exprimées avant Garneau : nous en avons signalé quelques-unes, en particulier sur le régime français. Enfin, Garneau n'est même pas le premier à avoir vu la nécessité d'écrire une histoire complète du Canada.

Nous devons nous attarder quelque peu sur ce dernier point, pour indiquer — malgré des projets matériellement identiques — la différence essentielle de signification. Nous nous contenterons de signaler quelques jalons.

Dans son numéro du 16 février 1792, la *Gazette de Québec* demande qu'on écrive une Histoire du Canada et offre de l'imprimer. L'avènement d'un gouvernement constitutionnel exige que l'on puisse disposer d'un pareil travail. « Sa publication, dit-on, peut être d'un service essentiel au peuple en lui faisant connaître son existence politique précédente, ainsi qu'aux Législateurs en les mettant à même de faire servir aux grands objets de la prospérité du païs la sagesse et les fautes, les vertus et les vices de leurs prédécesseurs [31]. » Les motifs, on le voit, ne dépassent pas le niveau d'un certain utilitarisme politique et du moralisme. En 1832, l'Assemblée législative discute de l'octroi d'une somme qui serait affectée à la publication de l'ouvrage posthume du D[r] Labrie — qui constituait la première *Histoire du Canada* écrite en français [32]. Dans ce débat, on relève des propos accoutumés sur les exemples moraux que fournit le passé, mais avec parfois une nuance nouvelle : par exemple, un député « observe combien la jeunesse canadienne est intéressée à voir paraître une histoire qui enseigne les grandes actions de leurs pères [33] ».

De 1837 à 1844, Michel Bibaud publie la première *Histoire du Canada* [34]. Mais ne nous laissons pas abuser par le titre. L'ouvrage est avant tout une compilation : de Charlevoix et de Smith, des *Journaux de l'Assemblée* et de documents divers, dont de larges extraits sont cousus les uns aux autres sans beaucoup d'astuce. Surtout, la perspective de Bibaud ne dépasse pas les idéologies que nous avons étudiées : après 1791, se limitant strictement à l'histoire parlementaire, il adopte systématiquement le point de vue de la bureaucratie anglaise dont il oppose la

31 L'auteur de l'article propose que l'histoire du régime français soit écrite par un Canadien français et la suite, par un Anglais!

32 On sait que, non seulement le manuscrit n'a jamais été imprimé, mais qu'il a été perdu depuis longtemps sans que nous ayons une idée un peu précise de son contenu.

33 *Journaux de la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada*, 30 novembre 1831.

34 *Histoire du Canada sous la domination française*, Montréal, John Jones, 1837, 372 p. Édition remaniée, 1843, 372 p. *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*, Montréal, Lovell et Gibson, 1844, 420 p.

sagesse aux turbulences de l'Assemblée. Les prétentions de celle-ci se résument à de vaines querelles de jeunes gens : il ne voit dans les 92 résolutions qu'« un incongru verbiage »... Rien ne dépasse ici la plus plate sagesse immédiate, rien n'introduit surtout à une signification un peu globale du passé canadien-français. Au surplus, la perspective de Bibaud interdisait évidemment aux Canadiens français toute identification avec la vision que l'auteur proposait de leur situation.

Alors paraît l'œuvre de Garneau dont la signification est toute différente. Ses contemporains l'ont senti. Retenons, entre beaucoup d'autres, le témoignage de Casgrain qui marque fort bien ce que nous appellerions volontiers l'épanouissement, selon les plus profondes résonances affectives, de la conscience historique : « Nous n'oublierons jamais l'impression profonde que produisit sur nos jeunes imaginations d'étudiants, l'apparition de l'*Histoire du Canada* de M. Garneau. Ce livre était une révélation pour nous. Cette clarté lumineuse qui se levait tout à coup sur un sol vierge, et nous en découvrait la richesse et la puissante végétation, les monuments et les souvenirs, nous ravissait d'étonnement autant que d'admiration. Que de fois ne nous sommes-nous pas dit, avec transport, à l'aspect des larges perspectives qui s'ouvraient devant nous : cette terre si belle, si luxuriante, est celle que nous foulons sous nos pieds, c'est le sol de la patrie [35] ! »

Garneau a vraisemblablement commencé à écrire son *Histoire* au cours des années les plus sombres de la rébellion [36]. Son projet prend sa source dans l'angoisse. Nul n'a éprouvé plus profondément que lui, semble-t-il, le sentiment que les années 1840 marquaient une sorte de crise totale. Il l'a exprimé souvent, en particulier dans les poèmes [37] qu'il a écrits avant de s'attacher à son *Histoire* — par exemple dans celui qu'il a intitulé « Au Canada » (1837) :

> Non, pour nous plus d'espoir, notre étoile s'efface,
> Et nous disparaissons du monde inaperçus.
> . . . . . .
> Ma muse abandonnée à ces tristes pensées
> Croyait déjà rempli pour nous l'arrêt du sort,
> Et ses yeux parcourant ces fertiles vallées,
> Semblaient à chaque pas trouver un champ de mort.
> Peuple, pas un seul nom n'a surgi de ta cendre...

---

35 CASGRAIN, H.-R.: *Œuvres complètes*, 3 vol., Québec, 1873-1875, 75-76. On sait que toute l'École littéraire de 1860 a été marquée par l'œuvre de Garneau. Nous ne pouvons, ici, multiplier les citations.

36 Vers 1837. Le premier volume paraît en août 1845, le deuxième en 1846, le troisième en 1848. Le récit conduisait alors jusqu'à 1792; en 1852, dans une seconde édition, Garneau le prolonge jusqu'à 1840.

37 Qu'il faudrait pouvoir analyser minutieusement: à défaut de la correspondance de Garneau, dont la grande partie est disparue, ces poèmes montrent, en gestation, quelques-uns des thèmes essentiels de l'*Histoire*.

Le pessimisme de Garneau est partagé, nous l'avons vu, par ses contemporains. Mais il prend une tonalité particulière : à l'appréhension d'une disparition des Canadiens français s'ajoute l'angoisse de l'oubli. Là prend sa source le projet d'écrire l'histoire nationale : surmonter l'échec effectif en faisant vivre la nation dans la mémoire universelle. « Il est probable, écrit-il à La Fontaine, à voir la tournure lente, mais inévitable peut-être que prennent les choses dans notre pays, que ce soit le dernier, comme c'est le premier ouvrage historique français écrit dans l'esprit et du point de vue prononcé qu'on y remarque ; car je pense que peu d'hommes seront tentés après moi de se sacrifier pour suivre mes traces... Je veux, si mon livre se survit, qu'il soit l'expression patente des actes, des sentiments intimes d'un peuple dont la nationalité est livrée aux hasards d'une lutte qui ne promet aucun espoir pour bien des gens. Je veux empreindre cette nationalité d'un caractère qui la fasse respecter à l'avenir [38]... » Puis, peu à peu, il semble que le pessimisme initial débouche sur une certaine espérance : la conscience de l'historien, se déplaçant de la situation tragique au rêve historique, tire de celui-ci une orientation d'avenir. A condition d'être fidèles aux vertus du passé, *de ne se consacrer pour ainsi dire qu'à elles*, les Canadiens français pourront peut-être survivre. Ainsi, à la dernière page de son histoire, il écrit : « Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes ; qu'ils soient sages et persévérants, qu'ils ne se laissent point séduire par le brillant des nouveautés sociales et politiques ! Ils ne sont pas assez forts pour se donner carrière sur ce point... »

Voilà qui nous éclaire quelque peu, je pense, sur la conscience de l'historien, sur les processus par lesquels sa subjectivité, particulièrement sensible au tragique des années 1840, entrevoit une issue et un destin en survolant la situation grâce au recours à l'histoire. Déjà, par son projet, cette conscience n'est pas solitaire. Mais il reste à indiquer comment, en s'insérant dans les idéologies du temps, l'expérience singulière ainsi réalisée a pu devenir celle de tous et comment, du même coup, l'œuvre historique est devenue élément essentiel de la société globale.

Garneau prolonge l'idéologie de la classe bourgeoise que nous avons tâché de caractériser. Et cela est manifeste dans la structure même de son récit. Si le régime français est une véritable épopée, pour lui, la phase la plus importante de notre histoire commence avec les luttes constitutionnelles : « L'histoire de cette colonie redouble d'intérêt à partir de ce moment. L'on voit, en effet, les sentiments, les tendances et le génie du peuple, longtemps comprimés, se manifester soudainement et au grand

[38] 17 septembre 1850. Cité par CASGRAIN, *De Gaspé et Garneau*, 115.

jour ; de grandes luttes politiques et de races agiter la société, le gouvernement et les représentants populaires combattre, sur les limites extrêmes de leurs pouvoirs respectifs, pour des droits et des privilèges toujours contestés [39]. » Remarquons surtout ici comment l'idéologie d'une classe est considérée comme la conscience du peuple tout entier.

Garneau s'identifie aussi à la bourgeoisie par son libéralisme religieux. Il reproche à M^gr^ de Laval son autocratisme, au gouvernement français d'avoir exclu les Huguenots de la Nouvelle-France, à Charlevoix d'avoir décrit les premiers temps de la colonie dans une perspective trop religieuse ; son *Discours préliminaire* renvoie à Michelet, Thierry, Montesquieu, etc. On sait que la première édition de son *Histoire* fut vivement critiquée par les écrivains ecclésiastiques ou ultramontains. Garneau corrigera ces passages incriminés dans une édition ultérieure : non pas seulement « pour avoir la paix », mais, semble-t-il aussi, parce que cela pouvait bien être sacrifié aux intérêts de la nation — dont la religion était un élément essentiel [40].

Garneau est donc un libéral comme les bourgeois de son temps. Les critiques ont souvent opposé ce libéralisme au conservatisme que l'historien manifeste par ailleurs lorsqu'il enjoint aux Canadiens français de ne point se laisser « séduire par le brillant des nouveautés sociales et politiques [41] ». En fait, Garneau nous paraît avoir surmonté l'antinomie : et c'est sur ce point, tout particulièrement, qu'il a achevé la conscience historique de son temps. Il opère une transmutation décisive : ce qui jusqu'alors, dans les idéologies bourgeoises, était liberté constitutionnelle ou liberté politique, il le traduit en termes de liberté du peuple. Or il faut voir ce que Garneau entend par « peuple ». C'est pour lui, en un sens, une entité très concrète : il n'est que de rappeler l'accent ému, charnel, sentimental aussi avec lequel il en parle dans ses poèmes et dans son *Histoire*. Mais c'est aussi bien une entité abstraite, en un autre sens : à peu près jamais, tout au long de son histoire, il n'évoque la vie concrète des gens du peuple. C'est que, pour lui, le peuple c'est la race ; la liberté dont il parle c'est celle de la nation. C'est par cette voie que Garneau a transmué, sans apparente césure, la conscience bourgeoise de son temps en conscience nationale.

Sur ce point d'appui, Garneau pourra donner un sens au passé — qui, à son tour, servira de garantie. La problématique fondamentale de notre historiographie, jusqu'à l'époque toute contemporaine, est désormais fixée : « Si l'on envisage l'histoire du Canada dans son ensemble, depuis Champlain jusqu'à nos

---

39 *Histoire du Canada*, 1re édition, 7.

40 Nous avons signalé une attitude semblable chez Papineau. Voir note 14, *supra*.

41 M. Frégault élude la difficulté en parlant de « libéralisme sentimental ». (« Actualité de Garneau », *l'Action universitaire*, XI, mars 1945, 8-16.)

jours, on voit qu'elle se partage en deux grandes phases que divise le passage de cette colonie de la domination française à la domination anglaise, et que caractérisent, la première, les guerres des Canadiens avec les Sauvages et les provinces qui forment aujourd'hui les États-Unis ; le seconde, la lutte politique et parlementaire qu'ils soutiennent encore pour leur conservation nationale [42]. » A partir de là, l'avenir de la nation a un sens bien précis : « Sa destinée est de lutter sans cesse [43]. » Il ne reste plus qu'à boucler la boucle : « Nous avons dû aussi exprimer nos espérances que nous croyons bien fondées, parce qu'elles procèdent des déductions les plus sévères des faits historiques dont nous allons dérouler le riche et intéressant tableau [44]. »

★

Il faut nous arrêter ici. Il aurait fallu montrer en quoi les historiens contemporains de Garneau apportent des compléments à la problématique fixée par lui. Il aurait été important d'étudier aussi la structure de la « tradition historiographique » qui en procède, en montrant surtout comment elle acquiert une relative autonomie au sein de la société globale tout en lui servant d'indispensable recours. Ce que nous tâcherons de faire dans l'ouvrage dont nous parlions au début. Il nous aura suffi ici d'avoir dessiné un processus général : celui qui mène d'une structure sociale à l'émergence d'une historiographie qui lui offre une « conscience collective ». Cette dernière notion, que Durkheim justifiait par des considérations *a priori* et souvent métaphysiques, pourrait sans doute prendre une signification plus concrète. En tout cas, sans vouloir plaquer les hypothèses exposées ici sur d'autres sociétés, notre tentative indique peut-être une méthode, une perspective susceptible d'être appliquée à d'autres contextes que le Canada français. Et on pourrait en espérer ainsi quelque contribution aussi bien à la théorie des structures sociales qu'à l'analyse proprement épistémologique de la connaissance historique.

Fernand DUMONT.

[42] *Discours préliminaire*, 19-20.
[43] *Ibid.*, 23.
[44] *Ibid.*, 31.

3. — *COMMENTAIRE du R. P. BENOÎT LACROIX, O.P. :*

L'univers humain particulier au Canada français du XIX[e] siècle inquiète les sociologues canadiens-français: quels rapports ici entre l'idéologie et le fait, l'abstrait et le concret; quelle part de rêve et quelle part de réel dans cette jeune société? Examinons les états de conscience de cette même société en quête d'un idéal en considérant le témoignage des écrivains de l'époque. C'est revenir aux perspectives du *mental collectif*, de l'*âme sociale*, de la discussion d'hier.

I

Le professeur Falardeau interroge courageusement trois romanciers de l'époque. Comment en 1853 Chauveau transpose-t-il la société de son époque dans son roman de mœurs canadiennes, *Charles Guérin*? Reprenons les faits: 1830, rive sud du Saint-Laurent, Pierre et Charles Guérin ont terminé leurs études. Quoi faire à Québec si on est instruit? La mort du père de famille déclanche l'action et les interrogations de base: « Je voudrais bien savoir si le Canada est un pays pour quelqu'un... Vous êtes un demi-million: pensez-vous être quelque chose? » La difficulté d'être! Si j'ai bien compris, il ne s'agit même pas de survie, mais de *vie*, d'*être*, d'*exister*, encore en 1830. Désespéré, Pierre Guérin choisit l'exil; du point de vue du sociologue, c'est une fuite et comme le fruit « d'un idéalisme impatient ». — L'autre solution est de devenir riche. Si Charles Guérin marie une fille riche, donc une Anglaise, il deviendra riche. Mais le mariage n'a pas lieu. Charles Guérin tourne le dos au beau-père Wagnaer. Qu'est-ce qui reste? « Aller reconstruire dans une région encore vierge une nouvelle société, partir de ses fondements élémentaires. » Nostalgie, solitude devant l'écrasante domination économique anglaise. Un facteur de libération aurait été l'argent mais...

De 1853 passons à 1877: *Jean Rivard* est plus optimiste, mais il l'est peut-être trop aux dépens de la réalité. L'épopée menace le roman. *Jean Rivard* est la glorification de la vie agricole et du passé. On dirait que les deux sont liés. Les idées du romancier sont évidentes surtout dans la correspondance entre Jean Rivard, rhétoricien de 19 ans, qui décide, sur le conseil de son curé, d'embrasser la carrière agricole, et Gustave Charmenil, ancien camarade de collège qui étudie le droit à Montréal. Une fois de plus la mort du père [de Jean Rivard] a précipité les événements. Les thèmes de la difficulté de vivre, de l'argent source de promotion sociale, de l'exil sont là. Mais Jean Rivard a fait un rêve qu'explicite Gustave: créer au Canada français une classe de cultivateurs instruits. Ce n'est pas sans signification sociologique que Jean Rivard apparaisse comme un héros... d'ailleurs hanté par l'ombre de Napoléon. Aux idéologies du roman précédent, s'est ajoutée celle d'une *reconquista* possible par le sol.

Les avocats occupent une place de choix dans ces romans. Ils ont la réputation de bien verbaliser. La rhétorique n'est pas d'ailleurs absente de tous ces romans. Dans la nouvelle de Errol Bouchette, *Robert Lozé*, publiée en 1903, le premier personnage, Robert, est avocat. De nouveau l'idée d'émancipation, la nostalgie d'une vie autonome et l'ombre de l'argent signe, preuve de succès... et d'intelligence: c'est Jean Lozé, frère de Robert, parti avec *rien* qui revient des États-Unis avec beaucoup d'argent, donc glorifié de l'auréole du succès et de la richesse. Robert n'est pas matérialiste: mais il est bouleversé par la rencontre de son frère. Robert se mettra au travail et, pour lui aussi, le travail est la clef promise au succès. L'idéologie qui s'affirme ici est celle que M. Falardeau nomme « le mythe des miracles de l'activité industrielle ». Jean a fait figure de magicien provocateur; il a indiqué le sens de la libération: le travail

industriel. Le Canada français trouve une autre voie de libération. « Le Canada peut être à la fois pays agricole et pays manufacturier », avait proclamé déjà Jean Rivard; Robert Lozé, lui, trouve le salut dans l'industrie d'abord. Il a le mérite d'avoir des idées claires: le Canada français a déjà tout le potentiel humain pour réussir: l'instruction, on la lui donnera; l'industrie fera le reste; elle sera la puissance du Canada, comme elle fut celle d'Amérique et d'Europe.

Nous aurons évidemment à poursuivre ces faits au niveau de la discussion: jusqu'à quel degré l'idée d'être et l'idée de survie sont-elles ici liées? Pourquoi les mythes du succès et de l'argent sont-ils si forts dans une société qui par ailleurs et à bien des égards s'affirme spiritualiste? Quelle est la part exacte accordée à l'éducation (instruction) dans chaque roman? Enfin on pourra demander au professeur Falardeau si l'exil aux États-Unis était vraiment une fuite à l'époque, ou plutôt et tout simplement la soumission à la chance d'une émancipation.

Constatons, avec M. Falardeau, l'absence de la politique comme facteur de promotion sociale. Comment expliquer cela au moment où le pays produit des hommes comme Papineau, La Fontaine, Cartier? Que penser des facteurs de continuité, *famille*, *paroisse*, *religion*? Deux des trois romans ne résument-ils pas et consacrent en fait leur idéologie par la bouche de prêtres? Ces romans ne seraient-ils pas le reflet d'une petite élite « urbaine » plutôt que celui d'une société globale? Il y a sans doute plus de sociologie dans ces trois textes et dans le rapport de M. Falardeau que les romanciers du XIX^e^ siècle ont voulu en mettre, mais elle est là et il s'agit de l'expliquer, en insérant le fini dans le continu, l'individuel dans le collectif, ainsi que M. le professeur Falardeau l'a si souvent suggéré.

II

Avec le professeur Dumont, nous passons du roman à l'historiographie. Comment l'*histoire écrite* au XIX^e^ siècle va-t-elle témoigner à son tour du destin qu'elle raconte? A quelle masse de faits, à quelle sorte de société globale les historiens de l'époque ont-ils affaire? Je cite: « A quelle crise profonde de la société en question l'historiographie *a-t-elle servi d'issue*? » M. Dumont interroge ici les historiens comme M. Falardeau interrogeait ses romanciers: en témoins-narrateurs.

A celui qui voudrait s'étonner de voir les historiens appelés à témoigner au nom de la sociologie, le professeur Dumont rappelle, au tout début, les points de vue de Dilthey et de Weber. Comme le rappelait le professeur Labrousse, hier, *au nom du collectif*, tout historien est *homme de son temps*. Je raconte le passé, mais ce passé je le connais à la façon de mon époque, selon l'épistémologie de mon siècle. Le fait que je sois *témoin* et *tel* témoin n'enlève rien à mon objectivité. Au contraire, mon objectivité vaut en autant que je reste de mon époque. L'objectivité absolue était un rêve de positiviste, et ce rêve doit être abandonné.

Revenons au témoignage de l'historiographie. Sous le régime français la communauté canadienne-française n'a pas tellement l'idée de se définir; après 1760 elle cherche à s'accorder aux faits et aux institutions plutôt qu'à se trouver de nouvelles motivations. Bref, cette société sera longtemps et même après la conquête une *société traditionnelle* au sens où les sociologues entendent ces mots.

1837. Échec de la rébellion. Les années 1840–1860 marquent un point tournant. On assiste à la naissance d'une idéologie nationaliste. Cette fois il y a des mots, des écrits, un vrai phénomène de conscience historique de la part d'une société jusque-là plutôt soumise. Apparaissent alors dans les lettres canadiennes de l'époque les thèmes d'avenir national, de passé national, de vie proprement canadienne-française. L'historiographie rend compte de ce phénomène social: c'est l'œuvre de F.-X. Garneau qu'il faut interroger. Nous n'oublierons pas que Garneau commence à écrire au temps de la rébellion; il a déjà exprimé la crise des années 1840 dans des poèmes. Il partage avec bien d'autres l'incertitude de son temps, tout en exprimant un sentiment national très authentique. Ainsi, Garneau écrira: « Je veux, *si mon livre survit*, qu'il soit l'expression patente des

actes, des sentiments intimes d'un peuple dont la nationalité est livrée aux hasards d'une lutte qui ne promet aucun espoir pour bien des gens. Je veux empreindre cette nationalité d'un caractère qui la fasse respecter à l'avenir. »

La question qui se pose au sociologue et aux historiens aussi, j'en suis sûr: F.-X. Garneau parle-t-il ici au nom d'une seule minorité? Garneau représente-t-il ici la conscience du peuple ou n'est-il la conscience que d'une classe plus instruite, d'une élite plus clairvoyante, élite marginale ou détachée d'un type de société traditionnelle? Garneau est un libéral; il voit le régime français comme *le bon temps*; il croit à l'action des luttes constitutionnelles. Garneau ne représente cependant qu'une partie de la conscience de son temps. Il ne représente pas la conscience collective d'une société globale. Mais (ceci est très important!) il lui offre une matière pour les jours à venir. Son œuvre oriente le nationalisme canadien-français vers des formes plus définitives. Par Garneau la conscience d'une élite bourgeoise va bientôt devenir celle de toute la nation. A l'œuvre de Garneau, le sociologue Dumont accorde donc le crédit de représenter, d'une part, la conscience d'une minorité de son époque, et, par cette minorité, d'orienter la nation tout entière vers l'idéologie nationale... J'imagine que les historiens auront beaucoup de questions à poser à M. Dumont qui, lui, en a déjà posé beaucoup à l'histoire.

★

Résumons en disant que nous avons été ici mis en présence d'une variété d'idéaux collectifs qui ont motivé à différents titres et à différents niveaux la même société globale. Le Canada français du XIX[e] siècle a besoin de raisons d'être: il cherche. La terre, l'industrie, le passé, ont été mis en évidence par les écrivains. Existe-t-il d'autres idéaux, intermédiaires, comme celui d'une vie patriarcale, d'une soumission à la Providence, d'une attente de la revanche des berceaux? Voilà de quoi faire dialoguer encore longtemps historiens et sociologues. Seul un dialogue franc et lucide permettra aux historiens et aux sociologues de s'enrichir mutuellement sans pour autant mettre en jeu l'autonomie de leurs disciplines.

4. — *DISCUSSION*

● *Monsieur MERCIER ouvre le débat en demandant à M. Falardeau quelles ont été les raisons du choix qu'il a fait des romans canadiens :* Monsieur Falardeau choisit pour chacune des trois périodes une œuvre romanesque qu'il considère comme typique. Je me suis demandé s'il y avait pour chacune des périodes considérées homogénéité de la production romanesque en ce qui concerne, entre autres, l'interprétation idéologique que l'on veut donner. C'est par rapport à des faits africains que je me suis posé la question. En effet, on voit par exemple dans le développement des romans africains en langue française ou en langue anglaise, pour une même période, des diversités assez considérables dans le mode d'expression qui va du refus de la situation présente à l'assomption de cette situation et je pense qu'ils sont aussi intéressants l'un que l'autre. Je citerai deux exemples: le premier *l'Enfant noir*, qui est une sorte de présentation idyllique d'une société africaine d'aujourd'hui comme si la situation coloniale n'existait pas; le second le *Regard du Roi*, étant une sorte de recherche à caractère un peu surréaliste du contact entre le blanc et le noir, et ceci encore indépendamment de la situation coloniale et qui pose le problème de la subordination du noir au blanc, du conflit entre la religion apportée par les missionnaires et les comportements traditionnels. Qui donc assume directement les problèmes de la situation coloniale et donc de la diversité? Quant aux romans canadiens choisis, je me suis demandé si cela voulait dire qu'il y avait homogénéité de la production à une période donnée ou si c'est simplement en fonction d'un court rapport que vous avez été amené à faire ce choix, et s'il n'y aurait pas finalement une plus grande complexité de l'interprétation idéologique à donner des romans d'une période.

● *Monsieur FALARDEAU :* Je suis d'accord, bien sûr, pour reconnaître que la production romanesque de notre XIX[e] siècle littéraire est plus hétérogène que mon essai ne le laisse supposer. Aussi bien, la réalité sociale du Canada français à cette époque est beaucoup plus riche en conflits que je ne le laisse entendre. Comme le rappelait le P. Lacroix, il y a eu plus de choses dans notre ciel et sur notre terre qu'il n'en a été rêvé par les romanciers.

Quant au découpage de l'histoire littéraire canadienne par périodes, il demeure sujet à discussion. Certaines dates cependant ne sont guère contestées — ainsi le tournant de l'*École de Québec* de 1860, à laquelle est associé Antoine Gérin-Lajoie. Chacune des trois œuvres que j'ai analysées correspond, me semble-t-il, à un moment caractéristique de notre XIX[e] siècle littéraire. Il ne faut voir, dans cette analyse, qu'une première démarche sociologique qui demande à être poursuivie.

● *Monsieur SAVARD :* Je contesterais la périodisation de monsieur Falardeau, qui s'intéresse aux problèmes sociologiques mais qui va chercher une périodisation littéraire. M. Falardeau dit: « Les historiens de la littérature divisent de telle façon les périodes de la littérature, donc il y a eu des romans dans ces périodes », alors que son problème est avant tout un problème sociologique; je pense que la périodisation aurait dû être plutôt économico-sociale si on veut avoir des romans qui traduisent des périodes structurées sur l'économique et le social.

● *Monsieur FALARDEAU :* J'aimerais faire suite aux remarques de M. Savard en complétant ma réponse à M. Mercier. En effet, je suis prêt à défendre le choix des œuvres que j'ai étudiées. L'action de chacun de mes trois romans se situe dans une période significative de l'histoire sociale du XIX[e] siècle canadien-français. Les épisodes de *Charles Guérin* de Chauveau s'échelonnent durant les années 1830–1832, juste avant la révolte de 1837-1838, c'est-à-dire peu avant l'un des événements politiques les plus décisifs de notre histoire. *Jean Rivard* accomplit ses exploits dans les années 1843–1845, aussitôt après la révolte et l'Acte d'Union, un

autre moment capital de notre aventure. Le *Robert Lozé* de Bouchette, enfin, s'encadre dans la fin du XIX[e] siècle, à une époque où l'industrialisation va transformer le Québec. Trois romans donc qui coïncident, ou à peu près, avec trois événements marquants de notre évolution sociale.

● *Monsieur DUPRONT intervient ensuite au sujet des rapports de MM. FALARDEAU et DUMONT :* Je voudrais dire ma profonde reconnaissance aux deux rapporteurs d'aujourd'hui pour la richesse de ce qu'ils apportent quant à la connaissance du Canada français, pour l'homme qui vient de l'autre côté de l'océan. Vous avez, je crois, dans les similitudes entre ces différents romans, marqué ce qu'il y avait comme besoin de permanence de la collectivité et comme permanence d'une mission. Ce que je n'ai pas bien vu, c'est le contenu psycho-spirituel de cette mission. Pour moi, c'est un aspect très important de ces recherches de valeur d'une mission car, plus que nous ne le savons et plus que nous ne l'acceptons, nos sociétés vivent de pulsions eschatologiques. Le contenu de cette permanence de mission me paraît être d'une grande importance. Autre élément spirituel important, c'est ce que j'appelle l'utopisme de la terre neuve. Il y a quelque chose que vous ne trouveriez pas en France, c'est-à-dire le sentiment d'une création, le sentiment de la puissance d'énergie humaine. J'ai relevé par exemple cette phrase: « l'école modèle s'élèverait à côté de la ferme modèle », cette espèce de besoin du modèle. Peut-être le trouverait-on chez nos hommes du XVIII[e] siècle, dernier temps de l'utopisme. Mais je suis frappé, dans les quelques textes que j'ai lus dans votre rapport par ce sentiment de la puissance créatrice de l'homme que donne une terre vierge. Enfin, autre phrase relevée: « C'était le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se soutenant l'un par l'autre et se donnant la main. » Quand on en arrive là du jeu des images, on touche quelque chose des profondeurs humaines qui est extrêmement caractéristique. Vous concluez en montrant comment c'est le clergé qui a le dernier mot, qui donne la consigne et qui définit l'ordre. Vous me permettrez cependant de constater qu'entre le premier et les deux autres romans, le cadre de création n'est plus le même: d'un côté, il y a la paroisse, et de l'autre, il y a la vie. Est-ce que je me trompe? Ceci est un pas extrêmement important.

Quant à la méthode, ce que donnerait la psychanalyse — monsieur Fernand Dumont me permettra sur un cas concret, de le suggérer ici — je dirais que votre description, enfin votre analyse extrêmement riche et fouillée, demeure, permettez-moi l'expression, du conscient. La psychanalyse va plus avant, sans être indiscrète. Il y aurait par rapport à ces textes à considérer, un autre niveau, celui de l'imprégnation collective; on nous disait tout à l'heure de l'un d'entre eux qu'il est dans toutes les bibliothèques, voilà un livre de base. Ce qui serait intéressant dans une démarche de psychanalyse, ce serait de relever dans des textes comme ceux-là, d'abord les images les plus fréquentes: images de la vie, images du bonheur. Mais il n'y a pas que la fréquence: il y a aussi quelquefois le je-ne-sais-quoi, le plan d'un ciel secret qui se libère. Une des choses qui m'a frappé dans les beaux textes que j'ai lus ici, c'est le besoin de modèle, cette espèce de conscience psycho-sociale d'exemplarité qui est extrêmement intéressante et près des sources vives. Il y aurait aussi une analyse de contenu des mots clé, par exemple, celui-ci qui est extrêmement intéressant et à quoi nous n'aurions pas pensé, c'est l'instruction industrielle. Il y a aussi l'image de la ville, ceci pour la communication de monsieur Falardeau. Quant à la psychanalyse par rapport à l'idéologie, je n'ai pas besoin de vous dire tout ce que j'ai senti d'approfondissant et de nourrissant dans votre recherche.

Quant au rapport de l'histoire et de la sociologie, d'une histoire de l'historiographie, nous sommes bien d'accord sur cette frontière. La psychanalyse serait de savoir comment se fait, comment s'invente, et je prends invention au sens le plus authentique, le plus originel, une idéologie. Je ne veux pas entrer dans le problème canadien, mais quant au sentiment national français, par exemple, nous débroussaillons des perspectives comme les suivantes: les images disons cartographiques de la France — ce qui arrive presque à l'hexagonie d'aujourd'hui —, nous dénombrons aussi sur le plan climatique ou géographique et eschatologique,

le sens de l'élection; nous dénombrons l'élaboration populaire et érudite des frontières naturelles; enfin tout ce que, depuis la fin du XVI[e] siècle, les historiographes ont accumulé pour définir les temps d'une conscience nationale. A propos de ces recherches de psychanalyse, il s'agit en somme de retrouver l'analyse du travail créateur de l'âme collective et d'une représentation de vision, de possession et le besoin de mettre un ordre humain dans la lecture du monde.

● *Monsieur FALARDEAU :* L'intervention du professeur Dupront soulève un grand nombre de questions fascinantes. Je retiendrai seulement quelques-unes de ses réflexions qui me semblent les plus suggestives; et tout d'abord, à propos du sens d'une « mission » qu'éprouvent certains personnages clé dans les romans que j'ai analysés. J'ai noté dans mon exposé, et j'aurais dû commenter davantage, un phénomène d'une grande signification: le fait que le héros principal de chacun de ces trois romans, Charles Guérin, Jean Rivard, Robert Lozé, ambitionne de devenir le chef d'une petite république, d'une sorte de royaume dont il aura été le créateur. C'est ce que réalise Charles Guérin en décidant de se diriger vers une région au nord de Montréal. Il collaborera d'abord à l'exploitation de la terre de son beau-père. Puis, il ira encore plus au nord. Il ira fonder une paroisse dont il sera le maître incontesté. Une ambition identique motive Jean Rivard. Il parle à plusieurs reprises, avec une absolue conviction, de son rôle de fondateur et de chef. On a relevé ses fréquentes allusions à Napoléon. Robert Lozé enfin emploie lui aussi cette expression de « chef d'un petit royaume ».

Le professeur Dupront a parfaitement raison de préciser que, dans les deux premiers cas, le royaume en question appartient à l'univers traditionnel de la campagne, une paroisse rurale, tandis que, dans le troisième cas, il s'agit déjà d'une petite ville. A noter cependant que cette petite ville est construite de toutes pièces en bordure de la forêt vierge. Chacune des trois œuvres, en définitive, exalte le mythe de la « terre neuve ».

Un autre fait mérite d'être souligné. Le désir ou le besoin de départ, chez ces personnages, a le caractère d'une fuite devant les problèmes que pose la société dans laquelle ils sont nés et dans laquelle ils ont à vivre. Voyons le cas de trois étudiants que Chauveau fait discuter dans *Charles Guérin*. Il dit à leur sujet: « De quinze à vingt ans, nos compatriotes sont tous plus ou moins des hommes d'État. Il y en a très peu, par exemple, qui le sont dans un âge plus avancé... » Après quoi, il pose la question: « Pourquoi faut-il que l'on manque de puissance alors que la volonté est si forte, et pourquoi, si rarement conserve-t-on la volonté lorsque le pouvoir nous est venu ? » Vient ensuite un long passage où sont décrits les turpitudes et les vicissitudes de la vie réelle, les compromis auxquels les hommes politiques doivent consentir, les ennuis et les laideurs de la vie électorale. Manifestement, l'ambition et l'espoir ne sont qu'un élément vite oublié d'un « idéalisme » de jeunesse, lui-même transitoire. Il est impossible d'y donner suite. N'est-ce pas là une attitude devant la vie? On refuse de s'engager dans l'existence concrète et l'on se réfugie dans l'au-delà utopique de la forêt des premiers âges, soit dans le « nord » montréalais, soit, comme Jean Rivard, dans les vastes étendues inexploitées, de l'autre côté de la mer intérieure qu'est le lac Saint-Pierre. Ces thèmes entremêlés: le besoin du départ, l'ambition d'être chef d'un petit royaume, le retour vers la forêt vierge, sont les pierres d'angle de la structure de ces romans et mériteraient d'être approfondis encore bien davantage.

Peut-on enfin ne pas être frappé par la scène nocturne, dans *Jean Rivard*, au cours de laquelle le héros, maire de la ville qu'il a créée, et le curé, son ami, s'entretiennent cordialement de l'avenir du royaume qu'ils contrôlent par une entente tacite? Image révélatrice que celle « du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel qui se donnent la main », dans la personne de deux anciens confrères de collège... Leur accord est fondamental et l'on sent qu'il demeurera indéfectible, quelles que soient les difficultés à venir. Le chef spirituel et le chef temporel du « petit royaume » participent à un identique mythe de souveraine fraternité.

● *Monsieur TRUDEL pose alors une question à M. DUMONT sur le problème de la gauche canadienne-française au milieu du XIX^e siècle:* Dans cette vue d'ensemble que le conférencier a présentée sur l'idéologie et la conscience historique de la société canadienne-française du XIX^e siècle, je m'étonne qu'il n'ait pas fait état de cette gauche qui se manifeste par le libéralisme qu'on a appelé le *libéralisme rouge*, celui de *l'Avenir* de 1847 et du *Pays*. J'estime que cette gauche est parfaitement représentative du chambardement qui se produit au XIX^e siècle: brassage de population, extension des communications, et une certaine vie industrielle qui commence. Nous assistons à partir des années 1830 jusque vers 1860–1870 à un chambardement considérable, et à ce chambardement correspond la gauche qui se manifeste avec une grande vigueur dans un journalisme non conformiste. Dans la vie littéraire, je crois qu'il y a aussi un fait à noter, c'est l'apparition d'un genre condamné chez nous et condamné en lui-même: le roman.

● *Monsieur DUMONT :* Je rappelle que, dans ce document, je ne présente pour ainsi dire que les conditions préalables de mon travail, que l'ensemble du modèle dans lequel se situe l'analyse de l'historiographie que j'espère bien conduire jusqu'à aujourd'hui d'ailleurs. Je n'ai mentionné dans mon texte, étant donné que je m'arrête aux années 1840, pour ensuite parler de la conjoncture, mais en fonctions de l'émergence de l'historiographie, je n'ai fait que mentionner cette opposition, la naissance de la gauche au sein de la bourgeoisie professionnelle. A partir des années 1830, l'opposition devient de type idéologique; cela ne veut pas dire qu'au sein de la population il n'y ait pas des tendances de gauche. Pour qu'il y ait idéologie, il ne suffit pas qu'il y ait un ensemble d'attitudes, c'est-à-dire certaines opinions ou certaines façons de voir le monde qui se manifestent chez les individus de l'époque; il faut qu'il y ait définition explicite. Étant donné que nous avons par ailleurs le concept d'attitude, on l'utilise pour ces divers courants d'opinions, qui se manifestent dans la population, et on garde le concept d'idéologie lorsqu'il sert pour désigner le phénomène où il y a véritablement définition explicite. Si vous parlez maintenant de *l'Avenir* et du *Pays* au point de vue canadien, là nous sommes vraiment au niveau idéologique comme tel et nous sommes d'ailleurs devant un type de gauche, je dirais beaucoup plus énergique que celle qu'on trouve vers les années 1830, mais qui aboutit, comme on le sait, assez rapidement d'ailleurs à un échec.

● *Monsieur TRUDEL :* Est-ce que dans le premier *Canadien*, il n'y a pas plus que des attitudes?

● *Monsieur DUMONT :* Je compterais ici plus précisément sur votre ouvrage, *l'Influence de Voltaire au Canada*, où on voit très tôt naître dans les journaux toutes sortes de manifestations d'opinions qui, incontestablement, montrent des attitudes de gauche. Seulement, ces manifestations d'opinions sont assez contradictoires, ou tout au moins ne paraissent pas organisées de façon systématique et surtout ne reposent pas sur un groupe structuré d'individus. Lorsqu'on parle d'idéologie, il faut bien à un moment donné qu'elle ait un support. On a une définition systématique de la situation: mais est-ce là la définition d'un individu ou de quelques individus, ou est-ce qu'à l'intérieur de ce groupe d'individus il n'y a pas des positions disparates ?

● *Monsieur FORTIN :* Dans quelle mesure la recherche historique au Canada français pourrait-elle permettre aux sociologues de reconstruire un modèle du XIX^e siècle ? Est-ce que la recherche historique est actuellement suffisante ?

● *Monsieur DUMONT :* C'est un problème que je me suis constamment posé et qui se pose également aux historiens, si je ne me trompe. On peut se demander si nous avons suffisamment d'indices qui nous permettent de dire que la société canadienne-française d'une grande partie du XIX^e siècle était une société traditionnelle. J'ai cru trouver une certaine confirmation en ce sens dans les travaux qui ont été soumis sur la seigneurie et sur les rendements agricoles. J'ai cru que tout ce qu'on peut

en tirer, par exemple, sur le déclin des techniques agricoles, sur un certain isolement, sur l'incapacité du milieu du XIX[e] siècle de mordre sur une économique internationale autrement qu'en étant, pour ainsi dire, à l'état de spectateur extérieur, tout cela m'a paru constituer d'excellents indices de ce que nous appelons traditionnellement, en sociologie et en anthropologie, une société traditionnelle. Maintenant, encore une fois, la question se pose à nouveau: est-ce que la documentation est suffisante? La tâche du sociologue, ce n'est pas d'utiliser purement et exactement les travaux des historiens. Le sociologue travaille par rapport à des structures. Nous ne définissons pas de la même manière et, pour avoir le droit de poser un problème au niveau idéologique, il faut évidemment que le niveau idéologique soit préalablement situé par rapport à d'autres niveaux, par exemple celui de l'économie ou des occupations ou de la démographie. Autrement dit, avant de poser mon problème historique, il fallait d'abord que je situe ce niveau social par rapport à l'absence de la structure.

SÉANCE DE CLÔTURE

● *Monsieur GALARNEAU :*

Chers collègues, nous voici [rendus] au terme de notre rencontre ; j'espère qu'elle aura montré à nos maîtres français que l'historiographie française, dans ses méthodes les plus neuves, a fait école au Canada. Ce colloque a permis une rencontre interdisciplinaire qui ne peut qu'aider à amorcer le dialogue entre les chercheurs, dialogue parfois assez difficile à établir, mais qui a commencé, sauf erreur, en 1952 lors du Colloque des fêtes du centenaire de l'université Laval, qui a repris en avril 1962, lors du Colloque des sciences sociales, et qui va se continuer en février prochain lors d'un autre Colloque organisé encore par les sciences sociales. Il me reste à remercier tous et chacun d'entre vous : les professeurs français : MM. Labrousse, Dupront, Fohlen et Mandrou qui ont bien voulu quitter leurs occupations, les présidents de séances, les rapporteurs, les commentateurs, les techniciens du laboratoire de langues et tous les collègues qui ont rendu possible la tenue de ce colloque. Il m'est agréable de rendre spécialement hommage à M. le directeur de l'institut d'Histoire qui m'a accordé son appui le plus entier au cours de ces deux années et demie de préparation. Monsieur Dupront, au nom des historiens français présents, souhaite que nous puissions les uns et les autres, à tête reposée, décanter la liste des grands problèmes d'analyse évoqués et préparer ainsi le prochain colloque franco-canadien en France, souhait auquel s'associent MM. Labrousse et Mandrou.

● *Monsieur VALIN, représentant de M. le doyen LAMONTAGNE :*

MADAME, MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES,

Mon collègue, M. Trudel, vous a déjà dit, en vous souhaitant en son nom la bienvenue, la désolation de notre doyen de

n'avoir pu assister aux séances de ce colloque. Des obligations indénouables contractées avant son accession au décanat l'ont retenu toute cette semaine à Toronto. En me demandant de vous dire un mot d'adieu à sa place, il m'a instamment prié de vous redire tous ses regrets.

L'adieu, qu'en son nom je vous dirai, sera un adieu méridional, non point évocateur des séparations liées à l'emploi du mot dans un certain style, mais au contraire annonciateur d'une nouvelle rencontre, souhaitée aussi prochaine que possible. L'adieu, dans cette perspective méditerranéenne et ensoleillée, devient l'expression subtile — par feinte portée à l'antiphrase — d'un retour qu'on espère et d'un revoir, dont on nous dit le désir avivé, dans l'exagération même de la formule qui en retarde artificieusement la survenance, laissant ainsi place à l'insertion d'un regret que, par pudeur, on refoule dans l'implicite.

On ne m'en voudra pas, du moins je l'espère, d'ajouter à ce mot d'adieu, bien que cela ne fasse pas officiellement partie de mon rôle, l'expression de quelques impressions, qu'au titre d'observateur — car, je le regrette, mais je ne suis pas de métier historien — je garderai de ce colloque dont je n'ai pu suivre toutes les séances, mais dont j'aurai néanmoins pu attraper les grandes et lumineuses perspectives.

Ma première impression, un peu égocentrique, en est une de meilleure conscience à l'endroit de ma discipline d'appartenance : la linguistique, à la constatation qu'il n'y a pas que les linguistes, parmi les praticiens des sciences de l'homme, qui aient à se débattre au milieu de problèmes de méthode et qui soient à la recherche de techniques d'analyse conduisant à des solutions d'une suffisante congruence au réel. Une seconde impression, plus avouable celle-là, est qu'au cours du dernier demi-siècle, l'histoire, sous l'impulsion notamment de maîtres comme ceux qui nous ont fait l'honneur et l'amitié de venir de France tout exprès pour participer à ce colloque, a parcouru un chemin immense. Les historiens ayant appris à interroger avec une finesse et une rigueur de plus en plus grandes les vestiges de tous ordres qu'ont laissés les générations d'hommes qui nous ont précédés dans le temps, il n'est plus, pour ainsi dire aujourd'hui, d'activités humaines, de comportements humains, qui échappent au réseau serré du filet que l'historien plonge dans les profondeurs du passé. J'admire, pour ma part, les innombrables ruses déployées par l'historien contemporain pour extorquer au passé ses secrets les plus rebelles.

J'admire, mais il m'arrive aussi parfois d'un peu m'effrayer à la pensée de la masse de connaissances que représente aujourd'hui le savoir obligé d'un historien, et de me demander si, par des chemins de sciences dont le père de l'histoire en Occident,

Hérodote, ne pouvait même pas soupçonner l'existence, l'histoire ne serait pas, en apparence, du moins et paradoxalement, en train de produire sous nos yeux la justification de sa prophétique étymologie — ἱστορίαι — et de retrouver, par les voies de la rigueur, la multiplicité de ses origines. N'existe-t-il pas aujourd'hui autant de manières de faire de l'histoire qu'il existe de façons de regarder l'homme et d'analyser ses comportements?

Ne croyez pas, messieurs, que je veuille, par ces interrogations qu'ont fait naître en moi vos travaux et vos discussions, laisser planer le moindre doute sur la validité de vos passionnantes recherches et de leurs résultats. Je me demande seulement s'il n'est pas en train d'arriver à l'histoire ce qui est arrivé à d'autres disciplines, notamment à la linguistique, à savoir de devenir si spéciale en ses différents secteurs, qu'il s'avère désormais impossible en apparence aux profanes d'en embrasser d'une vue l'ordonnance. Je me plais à croire cependant que ces craintes sont vaines et que ce n'est là qu'un moment nécessaire de la science historique et que — par-delà la diversité, voire parfois, aux yeux du non-initié, l'apparente contradiction de certains résultats — l'Histoire s'achemine douloureusement, peut-être, mais sûrement vers une vision intégrante qui restituera au non-spécialiste l'image, dont il garde malgré tout la nostalgie, de l'homme enfin entièrement retrouvé, mais d'un homme à qui désormais plus rien d'humain ne sera étranger.

Un très sincère merci pour tout ce dont, en votre société, messieurs, je me suis instruit et au nom de notre doyen et de tous mes collègues ici présents, un très chaleureux au revoir, un au revoir qui, selon le vœu formulé ici-même encore ce matin par M. Labrousse, soit en réalité un « à très bientôt ! »

POSTFACE

RIEN ne démontre mieux la réussite complète du colloque franco-canadien d'Histoire que la qualité des rapports et des commentaires qui y furent présentés. Il n'est pas besoin de souligner la richesse du condensé de ses brillantes recherches que nous offre M. le professeur Labrousse. Dans son étude critique des sources, il nous montre la continuité entre les mercuriales, les rapports des généralités et subdélégations d'une part, et les relevés de prix effectués par les institutions impériales, conservées par la suite et qui n'ont de nouvelles que les appellations.

La partie la plus neuve de la contribution de M. Labrousse est consacrée à la *défensive des prix* et au *faible avantage final (1817–1873)* [1], partie qui prolonge les études antérieures sur les hausses longues et marque l'originalité de ces soixante premières années du XIX^e^ siècle. Dans la discussion, M. Labrousse a précisé que cette période lui apparaissait comme une époque de transition, d'économie intermédiaire, et cela pour deux raisons: la fin des crises de subsistance et leur remplacement par des crises cycliques à prédominance industrielle. Son analyse l'amène à la conclusion que la révolution industrielle, si révolution il y a et si tardive soit-elle, a quand même amélioré suffisamment la condition matérielle des masses depuis 1860 pour que le besoin des vieilles subsistances « vitales » ait fléchi, ce qui marque la fin de la domination de l'agriculture dans la vie économique.

La question de l'utilisation systématique des méthodes mises au point par le professeur Labrousse au cas spécifique du Canada, c'est-à-dire à la vie économique non plus européenne mais nord-européenne, se posait avec urgence pour les chercheurs canadiens en vue d'en évaluer la validité. La brillante démonstration qu'en ont faite MM. Hamelin et Ouellet ne permet plus d'en douter, et ce travail a d'autant plus de mérites qu'il fallait isoler le marché intérieur canadien du contexte impérial, sans toutefois

[1] Voir pages 24ss. du présent cahier.

l'oublier, et alors le nombre de sources s'amenuisait. De la critique de ces sources il ressort un fait incident mais significatif : à savoir que les journaux de l'époque considérée (1760–1851) ne s'intéressent aux prix que lorsque se produisent des hausses, soit lors de la spéculation des années 1780–1783 et celle du blocus napoléonien. Subsidiairement apparaît le rôle des juges de paix continuant celui des intendants, élément intéressant de continuité historique. A l'aide de sources beaucoup plus minces que celles de M. Labrousse et qu'il leur a fallu pondérer avec soin, les auteurs en arrivent à retrouver « le grand rythme de l'évolution économique internationale », du moins occidentale, comme l'a fait remarquer un participant, M. Mandrou.

Les auteurs ont étudié avec précision les effets perturbateurs de la Conquête et de la guerre américaine sur le mouvement des prix agricoles, ainsi que les effets bénéfiques de l'articulation de l'économie canadienne à celle de l'empire britannique ; cette intégration, cependant, d'une agriculture retardataire et dominée à une agriculture métropolitaine en pleine révolution technologique aura comme conséquence que les contrecoups des crises anglaises seront plus graves dans la colonie que dans la métropole, et que le déphasage technologique ira en s'accentuant. Les auteurs expliquent d'ailleurs fort bien les distorsions, — mineures en somme quoique leurs influences locales eussent été énormes, — qui surviennent entre la courbe des prix qu'ils ont dressée et celles de France et d'Angleterre.

Dans la discussion, les caractères originaux de l'économie agricole canadienne ont été soulignés : économie coloniale, donc dominée ; retard technologique dû en partie à l'euphorie de la prospérité engendrée par une conjoncture certes heureuse mais aléatoire par son caractère même d'artificialité. Un participant a de plus suggéré que, lors des guerres, les métropoles ressentent le besoin d'un renouveau technologique et en sont économiquement capables, tandis que les colonies, usant et abusant de leur machine productrice toute neuve et dont le rendement est inespéré, n'éprouvent pas un tel besoin et n'en sont pas économiquement capables.

Le fait que des historiens canadiens traitent du complexe problème des rendements agricoles avec tant de bonheur a surpris les participants français du colloque. Il faut dire que les recensements, la statistique du trafic maritime et les grandes enquêtes constituent des sources assez diverses permettant un contrôle de l'une par l'autre. Les auteurs, MM. Ouellet et Hamelin, ont constamment fait leur part aux documents tant quantitatifs que qualitatifs, ce qui situe la richesse de leur rapport sur deux plans : celui de la réalité économique étudiée et celui de la perception presque collective de cette même réalité

par les contemporains, surtout par ceux qui assistèrent à la seconde phase dans l'évolution des rendements. Car deux phases très nettes se dégagent de leur étude : durant les quarante dernières années du XVIII[e] siècle, l'augmentation continue des rendements agricoles est fonction des défrichements et des incitations à l'exportation et non d'un renouveau des techniques et des méthodes de culture. La crise, puis l'effondrement des rendements, plus particulièrement ceux du blé, sont d'une envergure effarante et révolutionnent le mode de culture des paysans ainsi que leur tradition alimentaire. C'est l'abandon presque complet de la culture du blé avant l'ouverture de l'Ouest canadien, et la substitution de la culture de la pomme de terre, de l'avoine et de l'élevage, due non à une diffusion des exigences scientifiques et rationnelles de la culture dans le monde rural, mais à une dure et contraignante nécessité de survivre à l'affaissement des rendements. C'est pourquoi les conséquences sociales de cet effondrement de la productivité : morcellement accéléré des terres, tensions démographiques et sociales, émigration vers les États-Unis sont d'une envergure égale à celle de ses conséquences économiques et donnent à cette période de la première partie du XIX[e] siècle son caractère de tragédie.

Dans la recherche des causes, les auteurs incriminent le retard technologique, la jachère, l'assolement en trois soles au lieu de l'assolement en rotation, la mentalité rétrograde des paysans et son exploitation démagogique par les politiciens, et enfin le mauvais outillage. Il aurait fallu, semble-t-il, mieux préciser le sens nord-américain de « jachère » et d'« assolement », puisque, comme l'a fait remarquer M. Fohlen, l'épuisement du terroir est une déficience caractéristique nord-américaine, tandis que la mentalité paysanne, comme l'a souligné M. Labrousse, est une variable dépendante. D'autres participants ont suggéré qu'il put y avoir eu une dégradation lente de l'outillage ou une méconnaissance de l'utilisation possible d'un nouvel outillage due à son désaccord avec des méthodes désuètes de culture, comme il arrive parfois dans des sociétés traditionnelles coloniales.

Cette multiplicité d'explications possibles et qu'il faudrait approfondir a laissé dans l'ombre une remarque qui mérite d'être relevée dans le rapport en discussion : à savoir le peu d'efficacité pratique de l'enseignement des *Sociétés d'Agriculture* qui n'étaient pas la création, la chose pour ainsi dire, des paysans, mais celle de notables non exploitants. Ce phénomène eût mérité une analyse plus poussée comme le suggère l'hypothèse émise par M. Dubuc, à savoir qu'il faudrait peut-être incriminer davantage la rareté de la liquidité monétaire des débuts du XIX[e] siècle ainsi que le passage, après la fin des guerres napoléoniennes, d'une monnaie dépréciée de la métropole dans la colonie. Il y a

là une direction de recherches qui ne paraît pas peu séduisante, d'autant plus qu'elle semble avoir aussi l'avantage d'être la motivation principale de l'émigration aux États-Unis avant même que ce pays ne soit devenu le nouveau pôle d'attraction après la guerre de Sécession.

L'hypothèse de M. Dubuc lui semble justifiée par la nature même du régime seigneurial qui serait une réponse institutionnelle à la rareté de liquidité monétaire. Quoi qu'il en soit, le colloque franco-canadien n'a étudié le régime seigneurial que comme cadre de l'agriculture canadienne jusqu'à la mi-XIX^e^ siècle, et cette étude des institutions nous a valu une analyse du comportement des seigneurs français à l'époque des grands défrichements et de leurs réactions face à une économie plus évoluée. Le but avoué de ce travail était d'apporter, avec une prudence méthodologique aussi souhaitable que possible, un élément de comparaison avec la situation qui prévalut au Canada à la fin du XVIII^e^ et au début du XIX^e^ siècle.

Le rapport de M. Ouellet montre d'abord que la réaction seigneuriale, c'est-à-dire l'âpreté des seigneurs à réclamer tous leurs droits, notamment ceux tombés en désuétude, et même à en créer de nouveaux, se situe au début du XIX^e^ siècle alors que la réaction analogue se produit en Europe dans la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle. De plus, l'auteur a bien montré qu'à l'existence du pacte clérico-aristocratique des débuts du régime politique anglais au Canada a succédé un nouveau pacte plein d'équivoques entre Canadiens français, entre seigneurs — souvent des parvenus — en nombre régressif, et membres des professions libérales en nombre pléthorique, qui s'accordent pour le maintien de l'institution traditionnelle. Souligner ces deux faits, c'est entrevoir l'originalité du régime seigneurial canadien dont on a par ailleurs montré les différences avec celui de la France: il y a, dès l'origine, deux grands traits caractéristiques: l'absentéisme des seigneurs et l'individualisme des censitaires qui se traduit par leur refus initial d'être groupés en un village par méfiance de l'exploitation communautaire, ce qui est une caractéristique purement nord-américaine. Cet individualisme ambiant et enraciné explique peut-être la facilité des commerçants anglais, souvent d'origine américaine, à s'intégrer au système existant et à y devenir seigneurs à leur tour, en dépit des préjugés et des répugnances qu'on leur prête probablement à tort ou qu'on a exagérés dans le cas du plus grand nombre.

Une question qui n'a pas reçu un éclairage suffisant demeure, parce qu'elle n'a pas été suffisamment explicitée: pourquoi l'abolition du régime seigneurial au Canada en 1854 alors que l'exemplarité de l'abolition du régime seigneurial français était plutôt répulsive en ce milieu du XIX^e^ siècle? Monsieur Dubuc

pense que la nécessité d'exproprier pour la construction du chemin de fer en a été l'occasion, sinon la cause; M. Brunet croit que l'anachronisme de son maintien a été perçu avec netteté en ce milieu du XIX^e^ siècle et que son abolition en douce est plus significative de la nécessité ressentie de ne pas effrayer les capitaux londoniens que son abolition elle-même.

Monsieur Ouellet infère, de l'absence de réactions paysannes après l'abolition, que la masse paysanne est devenue consciente, à partir de 1840, de la nécessité d'en venir à cette solution. Monsieur Sanfaçon doute que les paysans aient eu un rôle quelconque à jouer dans l'abolition du régime seigneurial et il affirme ceci: à supposer que le régime seigneurial eût été en état de crise, la seigneurie, quant à elle, lui semblait alors en plein épanouissement puisque les seigneurs s'y intéressaient enfin vraiment pour la première fois en vue d'en retirer le plus possible, de telle sorte que pour la première fois aussi le revenu des seigneurs ne serait plus principalement extra-seigneurial mais proprement seigneurial. A son avis, la seigneurie était en état de crise lorsqu'elle ne suffisait pas à faire vivre le seigneur de ses revenus seigneuriaux, mais l'obligeait à recourir à d'autres sources de revenu comme le commerce de produits non seigneuriaux, telle la fourrure, ou les pensions ou le service du roi. Le paradoxe résiderait donc en ceci que c'est au moment où on va abolir le régime seigneurial que la seigneurie est devenue rentable; on ne peut certes affirmer que la non-rentabilité soit une loi propre du système seigneurial, car alors il n'eût pas existé si longtemps en Occident, tandis que la non-mobilité de la propriété foncière en était peut-être une loi fondamentale et expliquerait sa disparition à brève échéance.

Un problème abordé par M. Labrousse et qui ne le fut pas par MM. Ouellet et Hamelin, — parce qu'il débordait les cadres qu'ils s'étaient fixés, — est la question du passage d'une économie agricole à une économie industrielle. C'est la grande question, pour les historiens, du moment où s'effectue un tel passage et celui des phases intermédiaires qui doit maintenant retenir l'attention des chercheurs canadiens. Monsieur Dubuc suggère l'application au cas canadien du critère original trouvé par Paul Rousseau pour préciser le moment: la nuptialité, qui n'est pas un critère strictement économique.

Le rapport de M. Faucher sur l'industrialisation du Québec par les États-Unis pose, pour sa part, la question suivante: n'y a-t-il pas eu développement économique industriel antérieur par l'épargne autochtone? L'auteur décrit le processus de développement de quelques industries-types au Canada comme une nécessité interne de la deuxième révolution industrielle américaine, qui profite alors de l'infrastructure des transports et

communications que les gouvernements provinciaux, Ontario et Québec, avaient bâtie avec une intention agricole. Il est curieux de constater que cette infrastructure de transport et de communication, au lieu de servir la colonisation agricole, favorisera beaucoup plus l'industrie dans les provinces centrales. L'industrialisation de la région de l'Abitibi est ainsi œuvre purement américaine et n'est qu'un prolongement de celle de l'Ontario-Nord où la géologie importe plus que la source du capital.

Ce n'est que dans l'industrialisation de la région Chicoutimi–Lac-Saint-Jean que M. Faucher rencontre l'entrepreneur canadien-français et l'historique du cas est intéressant parce que l'industrie, née de capitaux autochtones, tombe aux mains des capitaux anglo-canadiens quand elle doit se propager et enfin aux mains de capitaux américains, dits internationaux, quand elle doit se consolider. L'auteur souligne le rôle de la société de gestion, instrument désormais essentiel au début du XX^{e} siècle dans le développement économique d'un pays. C'est peut-être cette absence de sociétés de gestion plus que celle d'une classe d'entrepreneurs qui expliquerait, en dernier ressort, la faible industrialisation par le capital autochtone. Les communautés religieuses furent peut-être les seules institutions aptes à jouer un rôle analogue à celui des sociétés de gestion.

Le rapport de M. Faucher indique une direction de recherches intéressantes sur le rôle économique du clergé canadien en général comme collecteur et gestionnaire d'épargnes et de capitaux importants, et comme investisseur entre les années 1860 et 1910. Car il faut bien le souligner, il manque à l'historiographie canadienne une étude de la première phase de l'industrialisation : les textiles. Il faudrait chercher quels hommes eurent l'idée de l'implantation de ces industries, à quelles intuitions, — plus qu'études, — du marché elle correspondit ; ne peut-on pas soupçonner aussi l'existence de la matière première au Canada même en un temps, bien différent du nôtre, où l'élevage du mouton était certes plus répandu qu'aujourd'hui.

En fait, l'obscurité sur la période qui va de 1850 à 1900 est presque complète dans l'histoire économique et sociale, tandis qu'à la suite du présent colloque et d'autres travaux [2] la vie économique avant 1850 et après 1900 est assez bien connue. Souligner cette lacune, c'est dire toute la qualité des rapports, des commentaires et de la discussion qui firent de la première partie du colloque franco-canadien une réussite complète dont tous les participants ont lieu de se féliciter. Les zones de lumière sont plus nombreuses et les zones d'ombre sont mieux cernées dorénavant, de sorte que les chercheurs soient pris d'émulation. Peut-être

[2] En particulier, Falardeau, J.-C., éd.: *Essais sur le Québec contemporain.*

faudra-t-il cependant un affinement des méthodes à mesure que nous approcherons de la complexité du monde contemporain et faudra-t-il recourir à la monographie des entreprises en particulier dans une première démarche en histoire économique, avant de devoir reconnaître le besoin de faire appel à d'autres sciences humaines pour prendre la mesure de toute la complexité du monde contemporain dans lequel les interréactions sont décuplées.

★

Si l'histoire économique peut se vanter de la précision et de la diversité de ses méthodes déjà expérimentées, l'histoire du mental collectif n'a pas connu un égal développement. Le colloque franco-canadien a retenu quelques points d'approche : tradition orale, littérature de colportage et idéologie. On a dit la relative jeunesse de cette spécificité de l'histoire, mais il vaudrait mieux dire que sa nouveauté se situe au plan de la perception au moment où l'Occident redécouvre les réalités collectives.

La seconde partie du colloque franco-canadien ne pouvait mieux s'ouvrir que par le magistral exposé de méthodologie de M. le professeur Dupront à partir de méditations sur les notions apparemment contradictoires contenues dans l'expression « civilisation de masses », qui dit quantité d'une part, et conscience de cohésion de cette même quantité d'autre part : la quantité s'ordonne en qualité ; la qualité émerge, si nous savons bien y voir, de la quantité en une immanence qui la signifie. Et déjà apparaît ce qui sera la méthode de l'histoire de la psychologie collective : « l'étude interdépendante des données quantitatives et des élaborations qualitatives : mathématique et psychologie dans la recherche des « attitudes devant la vie », les façons de se nourrir, les modes, les disciplines ou les sublimations religieuses des forces irrationnelles, les traditions orales et écrites, les morales et les codes et toutes les libérations qui s'expriment dans les créations intellectuelles, plastiques et musicales [3] ».

Comme on le voit, les matériaux de cette histoire sont multiples et c'est ce qui amène M. Dupront à dessiner et explorer ce qu'il appelle les provinces de l'histoire de la psychologie collective : histoire des idées, histoire des mentalités ou psychologie des peuples, sémantique historique, histoire des mythes et du sacré. Mais cette histoire de la psychologie collective est spécifique par ses méthodes. A un premier niveau, inventaire analytique et statistique, quantification du répétitif et du commun, dénombrement des apparitions et disparitions, proportion du détruit par

[3] *Cf.* page 192 du présent cahier.

rapport au conservé, toutes ces opérations relèvent de la statistique et des mathématiques, en un mot de la mesure. Apparaît déjà cependant à ce stade de la recherche le fait capital que la quantité d'elle-même s'ordonne en qualité puisque l'analyse quantitative manifeste des rythmes, des cycles, puis exprime des besoins psycho-sociaux d'un milieu, d'une époque donnée, enfin montre un choix entre le conservé et le détruit, un tri des besoins. Comme le mental collectif est conservateur et peu fantaisiste, ce qu'il retient ou invente est aveu d'un besoin.

A un autre niveau, puisque la quantité s'est transmuée en qualité, — le nombre est devenu choix, — il faut faire intervenir la psychologie, l'analyse psychologique. Il faut cependant éviter la tentation extra-temporelle car l'histoire est genèse, façonnement, création de structures mentales collectives, et éviter aussi la dissolution en une juxtaposition alors que l'histoire est l'analyse des interréactions et le mental collectif est lieu de cohérence, organisateur de cohérence vécue. C'est ce qui condamne l'analyse décomposition-recomposition à la manière positive à avouer son insuffisance, et c'est ce qui appelle l'utilisation systématique et courageuse de l'analyse d'aujourd'hui, qui est psychanalyse. Il faut « l'acceptation de l'entière geste inconsciente [4] », c'est-à-dire dépasser les événements, abstraction ou schéma de ce qui a été intégralement vécu, dépasser ce qui a été conscient pour retrouver les transferts et les correspondances entre le donné historique conscient et les forces collectives obscures. Il ne s'agit pas, par exemple, que de dénombrer dans l'histoire des mythes et du sacré, mais il faut aussi y appréhender le symbolisme ; ainsi, dans l'étude du pèlerinage, M. Dupront en arrive à établir l'existence d'un espace sacré à parcourir et la manifestation du besoin d'une démarche curative, thérapeutique, pour retrouver l'harmonie au cosmique et l'harmonie aux autres.

La nouveauté de l'histoire de la psychologie collective ne doit pas faire illusion puisqu'elle assume tout l'apport de l'histoire des idées, des mentalités ou de la psychologie des peuples, mais en les unifiant sous un nouvel éclairage qui est celui de la conscience claire ou libérée au moyen d'un instrument, la psychanalyse, dont l'avantage principal est de coller à l'objet étudié. C'est alors qu'elle redécouvre la primauté de l'oral dans l'histoire humaine avant — et même durant, malgré nos préjugés et notre formation de « moderne », — les temps contemporains qui se sont enivrés du papier avant de le faire de l'image. Cela amène M. Dupront à déplorer qu'il y ait si peu de fait pour établir une chronologie de la communication.

Le rapport de M. Lacourcière sur la tradition orale au Ca-

[4] *Cf.* page 193 du présent cahier.

nada a bien mis en évidence l'importance de l'oral dans une société longtemps traditionnelle et où la scolarisation est toute récente, ce qui rend possible pour quelque temps encore la cueillette de cette tradition orale en voie de disparition. L'auteur essaie d'abord de dresser une chronologie de cette communication, bien que l'œuvre orale parvienne à l'historien par une foule d'intermédiaires, mais il ne peut tout au plus en arriver qu'à une généalogie bien courte cependant puisqu'elle ne dépasse pas la troisième génération. Ce caractère génétique de l'oral apparaît encore dans le fait que l'œuvre orale ne devient représentative seulement que lorsqu'elle est devenue collective et qu'elle se récrée en de nombreuses adaptations et variantes par oublis fragmentaires et innovations ou transpositions conscientes ou inconscientes. L'étude des variations est d'autant plus significative que l'œuvre orale est marquée d'une volonté de stabilité et de conformisme et que les créations autochtones se font selon les procédés archaïques de composition, clichés et prosodie. Autre trait génétique : la mémoire de l'informateur, qui est souvent considérable, — M. Lacourcière essaie d'établir des moyennes, — a été formée avant la quinzième année et ne fait pas de discrimination entre des traditions appartenant à des époques différentes. Quant à la légende, document de l'esprit humain, elle témoigne plus d'une vérité psychologique collective du milieu qui la conserve que de la vérité de ce dont elle parle, d'autant plus que sa structure n'apparaît pas immédiatement au collectionneur qui doit la recueillir par bribes. Le conte et la chanson ont une structure, mais la légende n'en a pas, du moins en apparence, et ce caractère informel est peut-être révélateur des profondeurs de l'âme collective.

Monsieur Mandrou dit d'abord la difficulté de saisir directement les mentalités paysannes parce que nous ne connaissons les paysans, leur comportement et leurs attitudes mentales, que par leurs actes. La littérature de colportage, seule source écrite importante, n'est même pas une source indirecte en ce qu'elle ne permet qu'une appréhension au second degré, qu'un contact au moyen d'un intermédiaire, puisque cette littérature ne fut pas créée par les paysans eux-mêmes. Cependant ils étaient consommateurs (en un certain sens) et on peut dire qu'ils s'y reconnaissaient ou du moins s'y complaisaient ; mais on ne peut l'inférer que pour les seuls grands titres à rééditions multiples et à contrefaçons, deux critères valables pour l'étude de la culture populaire, bien différente de la culture « classique ».

L'auteur note la prépondérance des œuvres qui font intervenir le surnaturel, religieux ou féerique, et qui traduisent la recherche d'une évasion mythique ou mystique, le peu de souci de la vie quotidienne, la sensibilité « baroque », la véritable

fascination qu'exercent l'astrologie et son déterminisme. Quant aux rapports humains, ils sont dominés par une morale chrétienne simplifiée et semblent aspirer à un égalitarisme assez simplet. Le monde paysan est valorisé et parfois transfiguré, et l'histoire est plutôt une mythologie historique. Il est un trait commun à la tradition orale et à la littérature de colportage qui semble évident : c'est la recherche de l'évasion et la faveur dont jouissent saints et criminels pour cet objet.

Dans la discussion, un participant s'est demandé si la tradition orale n'était pas une démarcation d'une littérature de colportage antérieure, et M. Lacourcière a donné des exemples de ces va-et-vient entre l'oral et l'écrit et retour à l'oral ; si l'historien peut constater la présence ou l'absence d'interrelations, il peut alors au moins constater la perméabilité ou l'imperméabilité des deux cultures et en prendre la mesure. Monsieur Labrousse a suggéré l'étude du cheminement de la tradition orale à travers des couches consentantes et des couches réfractaires, à travers des temps consentants et des temps plus difficiles ; M. Mandrou, pour sa part, a distingué les divers niveaux d'information entre les campagnes et les villes où, en plus des livres de colportage, existaient aussi les placards, amenant ainsi une plus grande diversité d'information à la ville qu'à la campagne, diversité qui expliquerait les différences des mentalités urbaines et rurales. Mais on ne saurait nier la diversité de l'information à la campagne puisque le colporteur professionnel n'est qu'un cas parmi les métiers ambulants d'autrefois, alors qu'existaient la foire, la rencontre, l'assemblée, la fête.

Quant à la périodisation de la tradition orale ou de la littérature de colportage, elle se révèle pratiquement impossible à faire, sauf en période de longue durée. Monsieur Dupront a cependant émis l'hypothèse qu'il y ait des cycles, des disparitions et des retours, analogues tout au moins aux cycles économiques, et dont la signification paraît être l'expression de besoins profonds, soit d'élargir l'intensité, besoin tout naturel, soit de panique, besoin tout conjoncturel.

Interrelations des cultures rurale et urbaine, temps forts et temps faibles, diversité d'information, multiplicité des lieux et modes de communication, tous ces problèmes et leurs hypothèses résolutives seraient mieux situés si, au préalable, un inventaire — le plus exhaustif possible des réseaux de communication — était dressé. Après cette reconnaissance du terrain, cette géographie de la communication, une chronologie de la communication serait possible et une étude de son contenu permettrait d'en tirer des conclusions valables pour l'histoire du mental collectif.

Comme pour illustrer cette nécessité, a surgi durant le colloque un problème de sémantique historique sur le ou les divers

sens du mot « coureur de côtes » et plus précisément sur le mot « côte » lui-même, employés dans des documents canadiens à diverses époques. Monsieur Lacourcière a noté aussi le transfert qui s'est opéré dans la tradition orale entre le voyageur du temps du commerce des fourrures et le bûcheron au temps du commerce de bois au Canada. Ces inventaires et ces recherches sémantiques, M. Dupront en a dit la nécessité lors d'une question de méthodologie plus générale sur l'emploi de la psychanalyse historique : il est nécessaire de bien définir « de quoi nous parlons et d'avoir en quelque sorte palpé notre maquette [5] » avant d'établir des génétiques. C'est la mise en ordre des matériaux, c'est la lucidité de la mise en place, dont parlait M. Dupront, et dont les rapports sur la littérature de colportage et sur la tradition orale furent des exemples au cours du colloque même.

Dans la discussion, M. Lacourcière a illustré un propos de M. Dupront sur l'existence d'un espace sacré par la légende du Père Labrosse, où se retrouve la popularité d'un site (la chapelle de Tadoussac), tandis que M. Dupront a qualifié le culte qui fait partie de la légende de Cadieux (les voyageurs prenaient des éclisses de bois de la croix sur sa tombe) comme un rite participatoire qu'on retrouve dans la psychologie du pèlerinage. Monsieur Dupront a aussi fait allusion à l'histoire des archétypes en prenant comme exemple la genèse des représentations collectives qu'un groupe se fait d'un autre et de ses caractères spécifiques, où se trouve impliquée la représentation collective de la frontière, de l'État, de l'autre.

Lors de cette discussion dont la richesse n'est plus à dire, M. Dumont a suggéré qu'on pourrait projeter une notion centrale de la psychanalyse, celle de rationalisation, sur l'historiographie, qui relève justement de l'interprétation systématique que des groupes sont amenés à faire d'eux-mêmes et de leur situation et qui est largement inspirée par des processus inconscients. Si telle est la direction de recherche qu'a entrevue M. Dumont, ce n'est pas celle, tout au moins en son entier, qu'il a suivie dans son rapport rédigé antérieusement.

Monsieur Dumont exclut d'abord de son propos la question de la subjectivité de l'historien et celle de l'existence de « véritables structures préalables de la perception historique [6] » qui forment les composantes des traditions historiographiques. Celles-ci, l'auteur les caractérise comme « toutes proches de ce que la sociologie appelle des idéologies » et c'est « particulièrement net dans le cas des historiographies nationales ».

Le problème de base que cherche à élucider M. Dumont est celui-ci : qu'apporte à une société donnée son historiographie ?

[5] *Cf.* pages 241 et 242 du présent cahier.
[6] *Id.*, p. 269.

La genèse d'une historiographie nationale n'est-elle pas corrélative à la genèse même de la société globale comme forme immanente et coïncidente ? Le but avoué de cette recherche est de privilégier les idéologies parmi tous les éléments de la structure sociale pour sortir des difficultés qu'amènent toutes les autres définitions de nation. Avec la naisance d'une idéologie, ce qui était diffus, à l'état d'attitude et de sentiment, parvient aux rivages de la conscience claire ; c'est une prise de conscience explicite, qui n'est pas nécessairement l'œuvre de toute la communauté mais celle de groupes faisant office de médiateurs pour la conscience collective.

Monsieur Dumont décrit la structure de la société traditionnelle au Canada français des pouvoirs et élites, puis l'avènement de la bourgeoisie des professions libérales avec les débuts du parlementarisme. Pourtant, cette bourgeoisie, élite nouvelle, est celle d'une société traditionnelle qu'elle ne remet pas totalement en question et dont toute l'œuvre consiste à définir la nation canadienne-française en prenant conscience de sa propre situation. L'auteur distingue deux étapes dans l'évolution idéologique de la bourgeoisie naissante : avant 1830 et après 1830, alors que le modèle américain se substitue au modèle britannique, ce à quoi s'oppose l'Église comme concurrente. Monsieur Dumont attribue à cette nouvelle orientation, qui s'éloignait de la société traditionnelle, la rupture effective entre les leaders et la population. C'est de l'avortement des premières idéologies, causé principalement par la structure sociale de cette époque, que serait né le nationalisme canadien-français.

L'auteur décrit la « désespérance profonde », « l'incertitude tragique du présent », « une sorte de crise totale » lors des années 1840 où l'élite vaincue cherche une définition de son présent et de son avenir, un diagnostic et un projet d'action. L'élite vaincue en arrive ainsi à la justification théorique de la société traditionnelle, qui prend ainsi conscience de soi, et l'œuvre de l'historien Garneau apparaît comme « le moment d'achèvement de la conscience historique propre à la structure sociale traditionnelle ». Pour l'auteur, la source de l'*Histoire* de Garneau se trouve dans l'angoisse, particulièrement celle de la disparition et de l'oubli, caractéristique de l'époque et que nul n'a éprouvée plus profondément que Garneau avant de surmonter l'échec effectif, la situation tragique, par le rêve historique. Garneau a achevé la conscience historique de son temps en transmuant d'une façon décisive la liberté constitutionnelle en liberté du peuple, la conscience bourgeoise en conscience nationale. Ainsi une historiographie émerge d'une structure sociale et la traduit.

Dans cette optique d'une historiographie comme émergence de la structure sociale, les corrections qu'a apportées Garneau à

son œuvre ne peuvent qu'être justifiées par la nécessité de se conformer le plus complètement possible à la structure dont son œuvre est le produit achevé ; il y aurait une logique interne là où, jusqu'à maintenant, on a voulu voir une improbité intellectuelle soit de l'auteur, soit de son milieu. De plus, le contenu même de l'œuvre de Garneau et ses corrections n'ajoutent rien au fait qu'il y a eu un moment donné écriture d'histoire qui a émergé d'une structure sociale ; il est apparu à M. Dumont qu'expliquer la naissance de l'œuvre était un préalable à l'analyse de son contenu qui, dans son optique, révélerait alors les structures mentales collectives de la structure sociale traditionnelle dont cette œuvre est le fruit.

Dans la discussion, M. Dumont a distingué nettement l'idéologie, définition explicite, de la notion d'attitudes, seule applicable aux comportements de gauche qui n'ont jamais réussi à atteindre la définition explicite qu'implique la notion d'idéologie. Un participant a cependant mis en doute le caractère d'angoisse des années 1840 au Canada français provoqué par une rupture des structures, et il n'a voulu y voir, pour sa part, qu'une réorientation idéologique devant les grands problèmes surtout économiques. La définition du nationalisme par M. Dumont comme prédominance des valeurs internationales est apparue comme trop statique à certains participants, qui soulignèrent qu'au moment de sa naissance le nationalisme était en étroite relation dynamique avec le libéralisme politique, religieux, scolaire, avec aussi le démocratisme naissant en France et en Angleterre, de sorte qu'au lieu d'être un *en soi* le nationalisme naissant est en contact avec des conjonctures qui l'influencent. Enfin, il est un paradoxe qu'on a souligné et qui demeure inexpliqué : pourquoi l'historiographie, émergeant d'une structure sociale traditionnelle, est-elle l'œuvre d'un homme de gauche tenant du libéralisme dit *rouge* alors que, selon notre attente, elle eût dû être l'œuvre d'un homme représentatif de cette structure même ?

Un participant a d'ailleurs posé la question essentielle quand il s'est demandé si la recherche historique était suffisamment avancée, si notre connaissance de la société dite traditionnelle de la première moitié du XIX^e^ siècle canadien était suffisante pour permettre au sociologue la construction d'un modèle. Tel semble bien le problème qu'il faudra un jour élucider avant d'établir un plan de recherches cohérent, où les tâches dévolues à chaque groupe de chercheurs seront bien définies et où le premier souci sera d'éviter les équivoques dans un grand et généreux effort pour définir les points de vue et les justifier avec netteté.

Monsieur Dupront a défini dans la discussion ce qui devrait être la seconde préoccupation de nos disciplines respectives se respectant les unes les autres dans un travail commun : retrouver

l'analyse du travail créateur de l'âme collective et, dans le cas précis discuté, comment s'invente une idéologie. Ainsi, après la confrontation nécessaire des méthodes, des points de vue, et durant cette opération même, il ne faut pas perdre de vue l'objectif commun, et, quoique placés à des points cardinaux différents, il nous faut regarder dans la même direction : l'homme créateur de lui-même, de son milieu et de son déchiffrement du monde.

Le travail créateur de l'âme collective, au plan de l'affectivité cette fois, M. le professeur Falardeau essaie de l'analyser à l'aide de trois romans canadiens-français du XIX^e siècle, qu'il caractérise comme des actes ludiques et oniriques, nous plaçant ainsi à la frange du conscient et de l'inconscient. Son projet initial était cependant de rechercher les thèmes sociaux et les idéologies par l'étude des préférences latentes des auteurs, des rapports qu'ils avaient établis avec la société de leur temps et de la signification qu'ils attribuaient à cette société, et enfin des transpositions qu'ils avaient effectuées. Il le fait certes avec un rare bonheur, et son rapport contient beaucoup de richesses latentes.

Dans une première partie, M. Falardeau analyse successivement trois romans sur le plan du récit, comme diagnostic de la société et de sa signification aux yeux des écrivains, avant d'en extraire les relations sociales et d'en saisir les idéologies sous-jacentes ou proclamées. Il y a toujours opposition de types, dualisme manichéen révélateur de la période d'enfance des lettres canadiennes, et un des éléments de ce manichéisme est le défaitisme qui se transcrit sur le plan de l'action par la fuite. L'autre élément est le souci d'une continuité qui apparaît mal assurée et s'exprime successivement dans l'espoir d'une noblesse nouvelle succédant à une noblesse titrée et naissant de l'ascension sociale, puis s'exprime dans le rêve de reconstitution d'une société nouvelle à partir de ses fondements élémentaires, soit d'une société terrienne, soit d'une société industrielle, mais toujours dans une région encore vierge, à l'orée d'une forêt. C'est l'idéal du pionnier, de la petite république d'une homogénéité absolue d'où l'étranger, l'Anglais, serait absent et où se ferait l'initiation politique : paroisse-modèle, ferme-modèle, usine-modèle. A ce besoin d'exemplarité se rattache le thème du chef, sorti du peuple mais demeurant bien proche de lui, celui de l'instruction agricole ou industrielle, — mais non professionnelle, — nécessaire à la réussite du modèle. Les thèmes de la terre neuve ou des miracles de l'activité industrielle baignent dans un brouillard d'irréalité malgré l'accumulation des détails, et le rêve se heurte aux relations sociales et aux structures sociales concrètes d'où l'Anglais ne saurait être absent.

Dans sa seconde partie, M. Falardeau compare les romans

qui témoignent tous trois de la réalité historique de leur temps dont la grande caractéristique est l'absence : soit d'avenues de salut et de progrès pour les deux classes nouvelles, celle des marchands et celle des professions libérales après la Rébellion de 1837, soit de politique agricole autochtone devant l'émigration aux États-Unis, soit de politique provinciale d'exploitation des ressources naturelles. Les trois œuvres sont reliées en profondeur par l'affirmation insistante de la permanence d'une collectivité et de la permanence d'une mission à remplir, en face de la tentation de l'exil « quasi obsessive, toujours à portée du désir [7] » ; elles témoignent aussi de la nécessité de quitter le milieu d'origine pour la réussite obtenue ou consacrée ailleurs. Le choix de la « carrière » est ainsi d'une importance capitale et il est finalement toujours de caractère économique, et non pas politique, ce qui contraste violemment avec l'activité qui, en réalité, a absorbé toute la pensée et toutes les énergies de l'élite de leur temps. D'autre part, si chaque écrivain accorde une grande place à l'éducation pourtant victime de l'apathie sinon de l'opposition populaire de leur temps, c'est toujours cependant dans le cadre traditionnel de la paroisse qu'il la situe de sorte que la paroisse paraît transcender la vie communautaire. Il est aussi remarquable que le curé soit toujours un ami du héros, que l'union du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel pourtant affirmée reconnaisse une plus grande autorité cependant au premier puisque c'est par lui que l'écrivain fait consacrer son idéologie.

C'est le brillant exposé de M. Falardeau qui permit à M. Mercier de comparer les romans canadiens aux romans africains où se retrouvent soit le refus de la situation qui se transcrit par l'absence de l'étranger colonisateur, soit l'assomption de la situation qui se révèle par la recherche du contact avec l'autre en niant la différence de statut social. Monsieur Dupront a, pour sa part, noté l'originalité du thème de mission dans le cas canadien, quoique nos sociétés vivent plus qu'elles ne le croient de pulsions eschatologiques, tandis que le thème de la terre neuve, décrit comme un utopisme, est spécifique à l'Amérique et au « sentiment de la puissance créatrice de l'homme que donne une terre vierge [8] », quoiqu'on puisse retrouver un sentiment analogue très vivace dans le XVIII[e] siècle européen. C'était encore une fois souligner l'objectif de l'histoire de la psychologie collective, retrouver le travail créateur de l'âme collective.

L'auteur du rapport a aussi brillamment défendu la périodisation et le choix des romans qu'il a faits, et il a reçu une corroboration de M. Lacourcière qui, pour sa part, a souligné avec humour le paradoxe suivant : le roman, genre condamné au

[7] *Cf.* page 265 du présent cahier.
[8] *Id.*, p. 295.

Canada — cette condamnation a laissé même des traces dans la tradition orale témoignant à la fois de l'interdit et de la popularité du genre, — ne cessa cependant de proliférer, sinon en qualité, du moins en quantité. Cela posait le grand point d'interrogation sur l'indice de lecture, à la solution duquel M. Lacourcière travaille à partir de maigres indices dont il a fait part à l'assemblée ; mais on a reconnu que, quoique la question soit d'importance comme indice d'imprégnation collective, elle n'affectait en rien l'analyse ou la psychanalyse du contenu.

Comme on le voit, la seconde partie du colloque franco-canadien a connu un grand succès grâce à la qualité des rapports, des commentaires et de la discussion, qui ont permis de reconnaître les zones de lumière et les zones d'ombre et de situer les problèmes et les méthodes dans une perspective plus large. Les acquis sont certes nombreux, mais il était nécessaire de souligner les lacunes existantes et de dire le besoin d'affinement des instruments d'approche de cette âme collective si complexe dont on ne fait qu'apercevoir dans le lointain la cohérence. Toutes les sciences humaines ne sont pas de trop pour saisir un si précieux objet, et il y a tout lieu de croire que le dialogue qui s'est poursuivi durant toute cette partie du colloque entre sociologues et historiens a contribué à en faire sentir la nécessité de part et d'autre, puisque ce dont il est question au fond, ce n'est rien de moins que de la méthode des sciences sociales, comme a conclu avec justesse M. Dupront.

★

Si, dans l'ensemble, le colloque franco-canadien a été un franc succès qui a enthousiasmé tous les participants, nous le devons surtout à l'organisation précise qui, dans un effort de réflexion digne d'éloges, avait prévu un déroulement rigoureux. C'est ainsi que tout le temps put être alloué à la discussion après un bref commentaire de dix minutes permettant de la faire démarrer rapidement, puisque les rapports avaient été envoyés à l'avance aux participants, de sorte qu'il n'y eut pas de lecture au cours des séances. La formule s'est révélée heureuse et particulièrement efficace, et ce n'est pas là le moindre enseignement de cette rencontre. On sait que, lorsqu'il y a lecture de rapports successifs, la fatigue, — cette servitude humaine, — gagne la plupart des participants et rend souvent la discussion décevante par manque de temps et de chaleur communicative, qui est l'œuvre du temps, cet impondérable dont les historiens cherchent à mesurer toute l'importance. Les organisateurs ont voulu éviter sagement ces inconvénients et ils y sont parvenus, car il suffit de relire le texte des discussions pour se convaincre de la justesse,

maintenant éprouvée, de la formule adoptée. Il va sans dire que son application a nécessité une généreuse collaboration de tous.

Le succès matériel du colloque franco-canadien n'est que le signe tangible d'une réussite plus grande encore, car le dialogue s'est établi entre l'économie, l'anthropologie, la sociologie, l'ethnographie et l'histoire, bref il fut un succès pour la collaboration interdisciplinaire dont rêvait, il y a plus d'une génération, le grand Lucien Febvre à qui nous sommes tous redevables. Mais pour que ce dialogue interdisciplinaire puisse persister et porter les fruits qu'on attend de part et d'autre, il faut qu'il demeure serein et signifie l'acceptation réciproque pleine et entière des différences de méthodes, des points de vue et des préoccupations de chaque secteur de recherches, et même des divergences, en ayant toujours présent à l'esprit que tous les moyens sont bons pour approfondir notre connaissance de l'homme, pourvu que chaque chercheur ait un constant souci de justifier les siens et d'en évaluer la validité par les seuls résultats.

L'acceptation lucide de l'altérité, dans les démarches finalement convergentes des sciences de l'homme, ne doit être elle-même que le signe d'une autre lucidité, celle de reconnaître, en regard des lacunes honnêtement constatées, la nécessité d'une plus grande précision des méthodes de nos disciplines respectives. Le souci méthodologique a été constant durant la phase d'organisation comme durant le déroulement même du colloque, et il faut aussi souligner qu'une autre nécessité, non moins importante, a fait constamment l'objet de nos préoccupations, celle d'une plus grande rigueur dans la définition des problèmes, qu'on a réussi à mieux cerner. Ce livre en est un témoignage non équivoque.

Le colloque a enfin démontré la maturité du Canada français sur le plan de la collaboration interdisciplinaire, car il a révélé qu'il existe un groupe de chercheurs dans des disciplines assez variées, prêts pour une telle entreprise. Il a fait également un sort de l'accusation, hélas! autrefois trop justifiée et, parfois encore aujourd'hui, trop répétée que le Canada français avait par trop tendance à se replier sur lui-même, manquait de perspective internationale, d'ouverture sur le monde et tendait à se considérer comme un monde à part dans sa crainte puérile de la confrontation avec d'autres sociétés plus évoluées. La tenue du colloque franco-canadien a montré, pour sa modeste part, que des chercheurs canadiens ont voulu considérer le Canada français en état d'interrelations, et, ce qui est historiquement normal, surtout avec le monde français dont les grands maîtres ont voulu témoigner.

Lors de la séance de clôture, les participants enthousiastes ont souhaité la tenue prochaine d'autres colloques du même genre et ce livre voudrait en redire la nécessité pour le plus grand bien

des sciences de l'homme. Car c'est bien de l'homme qu'il s'agit pour nous de connaître, pour nous mieux connaître, et la démarche, — pour paraphraser une citation célèbre, tout en la corrigeant, — doit se dérouler en deux temps à l'intérieur du dialogue interdisciplinaire et intercontinental : aimer, c'est, après s'être regardés loyalement et lucidement l'un l'autre dans les yeux, regarder ensuite ensemble dans la même direction : l'homme.

Elzéar Lavoie.

TABLE DES MATIÈRES

Programme du colloque 7
Participants 9
Allocution d'ouverture : M. MARCEL TRUDEL 11
Avant-propos : M. CLAUDE GALARNEAU 15

PREMIÈRE SECTION

PROBLÈMES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Prix et investissements

1 — Rapport de M. ERNEST LABROUSSE : *Agressivité et apaisement des prix agricoles français aux XVIII^e et XIX^e siècles* 21
2 — Rapport de MM. JEAN HAMELIN et FERNAND OUELLET : *Le mouvement des prix agricoles dans la province de Québec : 1760–1851* 35
3 — Rapport de M. ALBERT FAUCHER : *Quelques aspects historiques du rôle de l'entreprise américaine dans la mise en valeur du plateau laurentien* 49
4 — Commentaire de M. ALFRED DUBUC 68
5 — Discussion 75

Outillage et rendements agricoles

1 — Rapport de MM. JEAN HAMELIN et FERNAND OUELLET : *Les rendements agricoles dans les seigneuries et les cantons du Québec : 1700–1850* 81
2 — Rapport de M. ROBERT-LIONEL SÉGUIN : *L'équipement aratoire prémachiniste aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles* 121
3 — Commentaire de M. ALFRED DUBUC 139
4 — Discussion 142

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

La seigneurie médiévale et la seigneurie canadienne

1 — Rapport de M. ROLAND SANFAÇON : *Les seigneurs poitevins et l'économie des XI^e, XII^e et XIII^e siècles* 147
2 — Rapport de M. FERNAND OUELLET : *Le régime seigneurial dans le Québec : 1760–1854* 159
3 — Commentaire de M. ALFRED DUBUC 177
4 — Discussion 181

DEUXIÈME SECTION

HISTOIRE DES MENTALITÉS

Psychologie collective, colportage et folklore

1 — Rapport de M. ALPHONSE DUPRONT : *Réflexions pour une histoire de la psychologie collective* 189
2 — Rapport de M. ROBERT MANDROU : *Littérature de colportage et mentalités paysannes (XVII^e et XVIII^e siècles)* 208
3 — Rapport de M. LUC LACOURCIÈRE : *La tradition orale au Canada* 223
4 — Commentaire du R. P. BENOÎT LACROIX, O.P. 232
5 — Discussion 236

Idéologies, littérature et historiographie

1 — Rapport de M. JEAN-CHARLES FALARDEAU : *Thèmes sociaux et idéologies dans quelques romans canadiens-français du XIX^e siècle* 245
2 — Rapport de M. FERNAND DUMONT : *Idéologie et conscience historique dans la société canadienne-française du XIX^e siècle* 269
3 — Commentaire du R. P. BENOÎT LACROIX, O.P. 291
4 — Discussion 294

SÉANCE DE CLÔTURE

Allocutions de MM. CLAUDE GALARNEAU et ROCH VALIN 299

Postface : M. ELZÉAR LAVOIE 303

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE DIX SEPTEMBRE
MIL NEUF CENT SOIXANTE-SIX
AUX ATELIERS DE L'ÉCLAIREUR
BEAUCEVILLE (QUÉBEC) CANADA

BNQ
000 343 875

RELIURE
PRÉFONTAINE
THIÉBAUD